

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE



LIVRE
DE
L'ARBITRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS



0 : INTRODUCTION

Chapitre 0.1 : Sommaire

Chapitre 0.2 : Index

Chapitre 0.3 : Références

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



0 : Introduction

Chapitre **0.1**

0.1 Sommaire

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



Table des matières

0.1 Sommaire.....	3
0.2 Index.....	16
0.3 Références.....	20
1.1 Les missions de l'Arbitre.....	25
A. Rôle auprès de l'échiquier :.....	25
1. Déroulement des parties.....	25
2. Préparation des séances de jeu.....	25
3. Affichages - Résultats des parties.....	26
4. La commission d'appel :.....	26
B. Mission administrative.....	27
1. Relations avec l'organisation.....	27
2. Relations avec les instances fédérales.....	27
3. Relation avec les joueurs.....	28
C. Mission fédérale.....	28
D. Code de l'Éthique (F.I.D.E A09).....	28
1. Introduction.....	28
2. Nature des infractions.....	29
3. Sanctions.....	30
4. Procédures administratives.....	31
1.2 Le Règlement Intérieur de la D.N.A.....	33
PREAMBULE.....	33
TITRE I : LES OBJECTIFS.....	33
Article 1 : Validation par le comité directeur de la F.F.E.....	33
Article 2 : Missions.....	33
TITRE II : L'ORGANISATION.....	34
Article 3 : composition de la Direction Nationale de l'Arbitrage.....	34
Article 3.1 : désignations.....	34
Article 3.2 : le Directeur National de l'Arbitrage.....	34
Article 3.2.1 : Le Directeur National Adjoint de l'Arbitrage.....	34
Article 3.3 : Le Directeur des Titres, Tournois et Sanctions.....	34
Article 3.4 : Le Directeur des Règlements.....	35
Article 3.5 : Le Directeur des Traductions.....	35



Article 3.6 : Le Directeur du B.A.F.....	35
Article 3.7 : Le Directeur de la Formation.....	35
Article 3.8 : Le Directeur des Examens.....	35
Article 3.9 : Les Conseillers Techniques.....	35
Article 4 : Les superviseurs.....	36
Article 4.1 : Rôle.....	36
Article 4.2 : Visite et rapport de supervision.....	36
Article 5 : Les Directeurs Régionaux d'Arbitrage.....	36
Article 5.1 : Direction Régionale d'Arbitrage.....	36
Article 5.2 : Désignation.....	36
Article 5.3 : Fonctionnement.....	36
TITRE III : LA HIERARCHIE DES TITRES (AF...)	37
Article 6 : Les titres d'arbitres fédéraux.....	37
Article 7 : Cinq conditions s'y ajoutent :.....	37
Article 8 : Licence.....	37
Article 9 : Niveaux.....	37
Article 10 : L'arbitre-candidat.....	37
Article 11 : L'arbitre-stagiaire.....	38
Article 12 : L'arbitre fédéral jeune.....	38
Article 13 : L'arbitre fédéral 4.....	38
Article 14 : L'arbitre fédéral 3.....	38
Article 15 : L'arbitre fédéral 2.....	38
Article 16 : L'arbitre fédéral 1.....	39
Article 17 : L'arbitre diplômé formateur.....	39
Article 18 : Les titres Internationaux.....	39
TITRE IV : LES STAGES DE FORMATION A L'ARBITRAGE (S...)	39
Article 19 : Organisation et budget d'un stage.....	39
Article 20 : Homologation.....	40
Article 21 : Traitement d'après-stage.....	40
Article 22 : Modalités administratives et financières.....	40
Article 23 : Programmes.....	41
TITRE V : LES EXAMENS.....	42
Article 24 : Les dates des sessions d'examens.....	42
Article 25 : L'inscription aux examens.....	42
Article 26 : Centres d'Examens.....	42
Article 27 : Les épreuves.....	42



TITRE VI : CLASSIFICATION DES TOURNOIS ; OBLIGATIONS DES CLUBS.....	43
Article 28 : Principes.....	43
Article 29 : Dérogations.....	44
Article 30 : Les obligations pour les clubs.....	44
Article 31 : Les sanctions.....	44
Article 32 : Arbitrage des matchs et des coupes fédérales.....	45
TITRE VII : LA CHARTE DE L'ARBITRAGE ET LA COMPETENCE DISCIPLINAIRE. .	45
Article 33 : La Charte de l'Arbitrage.....	45
33.1 Les devoirs de l'arbitre.....	45
33.2 Les devoirs de l'organisateur.....	46
Article 34 : La compétence disciplinaire.....	46
34.1 Compétence disciplinaire d'un arbitre sur les lieux du tournoi.....	46
34.2 Compétence disciplinaire du Directeur des Titres Tournois et Sanctions.....	47
34.3 Compétence disciplinaire de la Direction Nationale de l'Arbitrage.....	47
TITRE VIII : CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS.....	48
CHARTRE DU JOUEUR D'ÉCHECS*	49
.....	49
Déontologie des Arbitres en 10 points.....	50
2.1 Les règles du jeu d'Echecs.....	53
INTRODUCTION.....	53
PREAMBULE.....	53
LES REGLES FONDAMENTALES DU JEU.....	54
Article 1 : Nature et but d'une partie d'Échecs.....	54
Article 2 : La position initiale des pièces sur l'échiquier.....	54
Article 3 : Le déplacement des pièces.....	56
Article 4 : L'exécution du déplacement des pièces.....	60
Article 5 : La fin de la partie.....	62
LES RÈGLES DE COMPÉTITION.....	63
Article 6: La pendule.....	63
Article 7: Irrégularités.....	67
Article 8 : La notation des coups.....	68
Article 9 : La partie nulle.....	70
Article 10 : Les points.....	72
Article 11 : La conduite des joueurs.....	72
Article 12 : Le rôle de l'Arbitre (voir Préambule).....	74
Annexe A : Echecs Rapides.....	77



Annexe B : le Blitz.....	78
Annexe C. La notation algébrique.....	79
Annexe D. Règles du Jeu pour des parties avec des joueurs aveugles et handicapés visuels.....	81
Directives I : Les parties ajournées.....	83
Directives II : Règles du Chess960.....	85
Directives III.....	87
Parties sans incrément et fin de partie au KO.....	87
2.3 Glossaire.....	89
BASIC RULES OF PLAY.....	94
ARTICLE 1: THE NATURE AND OBJECTIVES OF THE GAME OF CHESS.....	94
ARTICLE 2: THE INITIAL POSITION OF THE PIECES ON THE CHESSBOARD.....	94
ARTICLE 3: THE MOVES OF THE PIECES.....	96
ARTICLE 4: THE ACT OF MOVING THE PIECES.....	101
ARTICLE 5: THE COMPLETION OF THE GAME.....	102
COMPETITION RULES.....	103
ARTICLE 6: THE CHESSCLOCK.....	103
ARTICLE 7: IRREGULARITIES.....	105
ARTICLE 8: THE RECORDING OF THE MOVES.....	106
ARTICLE 9: THE DRAWN GAME.....	108
ARTICLE 10: POINTS.....	109
ARTICLE 11: THE CONDUCT OF THE PLAYERS.....	109
ARTICLE 12: THE ROLE OF THE ARBITER (SEE PREFACE).....	111
INTRODUCTION.....	93
PREAMBULE.....	93
LES REGLES FONDAMENTALES DU JEU.....	94
ARTICLE 1 : NATURE ET BUT D'UNE PARTIE D'ÉCHECS.....	94
ARTICLE 2 : LA POSITION INITIALE DES PIÈCES SUR L'ÉCHIQUIER.....	94
ARTICLE 3 : LE DÉPLACEMENT DES PIÈCES.....	96
ARTICLE 4 : L'EXÉCUTION DU DÉPLACEMENT DES PIÈCES.....	101
LES RÈGLES DE COMPÉTITION.....	103
ARTICLE 6: LA PENDULE.....	103
ARTICLE 8 : LA NOTATION DES COUPS.....	106
ARTICLE 9 : LA PARTIE NULLE.....	108
ARTICLE 10 : LES POINTS.....	109
ARTICLE 11 : LA CONDUITE DES JOUEURS.....	109



Appendices.....	112
APPENDIX B. Blitz.....	114
APPENDIX C. Algebraic notation.....	114
APPENDIX D. Rules for play with blind and visually disabled players.....	118
Glossary of terms in the Laws of Chess.....	127
3.1 Gestion des tournois toutes-ronde.....	135
LE SYSTEME RUTSCH.....	135
Tournois à nombre impair de participants :.....	135
Tournoi à nombre pair de participants.....	135
<i>LES TABLES DE BERGER</i>	136
Ronde 1.....	137
Organisation des rondes 2 et suivantes:.....	137
Tables de BERGER.....	139
Le système RUTSCH-BERGER.....	142
PROPRIETES DES TABLES DE BERGER.....	143
La question des Couleurs :.....	144
Application des tables de Berger aux compétitions par équipes :.....	144
Appariements dirigés :.....	145
Les tables de Varma.....	152
Le système de Scheveningen.....	154
3.2 Tournois au système Molter.....	156
Comment utiliser les tableaux ?.....	156
Organisation matérielle des tournois.....	156
Classement des équipes.....	157
Tableaux officiels d'appariements.....	158
3.3 Tournois à élimination directe.....	180
1. Exemple sur deux cas simples.....	180
2. Étude du cas général :.....	181
a) Notion de joueurs disponibles (D).....	181
b) Notion de joueurs fictifs (F).....	181
c) Nombre des participants net. PN.....	181
d) Nombre de joueurs exempts au premier tour d'un tournoi à élimination directe. (E)	181
Exemple:.....	181
Un cas concret :.....	182
CONCLUSION :.....	183



REMARQUE :	183
C.04.2 Règles de gestion des tournois au système suisse	189
A Systèmes d'appariement.....	189
A Pairing Systems.....	189
B Ordre initial.....	189
B Initial Order.....	189
C Retardataires.....	190
A. Remarques préliminaires & Définitions-.....	194
C. Critères d'appariement.....	200
D. Règles de génération séquentielle des appariements.....	202
E. Règles d'allocation des couleurs.....	204
Fiche d'appariement.....	205
4.2 Appariements Accélérés.....	207
SYSTÈME DE HALEY.....	207
Objectif :	207
Principe :	207
Application :	207
SYSTÈME ACCÉLÉRÉ DÉGRESSIF.....	208
Objectifs :	208
Principe :	208
Détermination du nombre de points fictifs :	208
Tableau récapitulatif :	208
C.04.5 FIDE – systèmes accélérés approuvés par la FIDE.....	209
C.04.5.1 L'accélération de Baku.....	209
4.3 Exemple de Tournoi au système suisse.....	212
AVANT-PROPOS.....	212
PREPARATIFS.....	212
PREMIERE RONDE.....	214
DEUXIEME RONDE (Byes, transpositions et flotteurs).....	216
TROISIÈME RONDE (échanges).....	223
QUATRIEME RONDE (assouplissement des critères d'appariement).....	225
CINQUIEME RONDE (retour en arrière).....	228
ETAPE FINALE.....	232
5.1 Les Départages.....	235
1. Départage sur l'échiquier.....	235
2. Liste des systèmes de départage couramment utilisés.....	236



2.1. Départages utilisant les propres résultats du Joueur.....	236
2.1.1 Le CUMULATIF.....	236
2.1.2 Confrontation Directe.....	238
2.1.3 Le Système KOYA pour les Tournois Toutes-Rondes.....	238
2.1.4 Nombre de Parties Gagnées.....	239
2.1.5 Nombre de Parties Jouées avec les Noirs.....	239
2.1.6 Kashdan.....	240
2.2 Systèmes de Départage utilisant les Résultats des Adversaires.....	240
SCORE AJUSTE (S.A.) :.....	241
Exemple 3 :.....	241
Fiche de Bernard (ci-dessous):.....	241
Bernard n'a pas joué la ronde 4 contre Victor. Par conséquent, il est supposé que Bernard a joué contre un adversaire virtuel au lieu de Victor à la ronde 4. Nous devons éliminer le score de Victor et ajouter le score de l'adversaire virtuel, calculé comme ci-dessous.....	241
Calcul du score de l'adversaire virtuel de Bernard.....	241
Le Système BUCHHOLZ.....	244
Le Système SONNEBORN-BERGER.....	246
Systèmes de Départage utilisant les Classements.....	247
Moyenne Elo des adversaires.....	247
Moyenne Elo tronquée.....	247
Performance Elo du Tournoi.....	247
Systèmes de Départage pour les matchs par équipe.....	248
2.4.1 Les Points de Match dans les Compétitions par Équipes.....	248
2.4.2 Le Berlin.....	248
2.4.3 Autres systèmes.....	249
Application des Systèmes de départage aux différents types de Tournois (A.G. 98)...	249
La Performance.....	251
5.2 Gestion administrative des tournois.....	254
Formulaires de type H.....	254
Formulaires de type T.....	254
Formulaires de type I.....	255
T1 : Page de garde du rapport technique.....	256
T4 : Check-list : tournois rapides.....	257
T5 : Check-list : tournois joués en cadence lente.....	258
Le Rapport Technique Simplifié.....	259
T6 : Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE.....	260



MODÈLE DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI.....	261
T2 : Récapitulatif des participants.....	267
Attestations sur l'honneur.....	268
Gestion Homologation des Tournois 08/09/2015.....	269
T3 : Droits d'homologation.....	271
T10 : Avertissement écrit.....	272
T11 : Exclusion.....	273
Barème d'indemnisation de l'arbitre.....	274
I2 : Fiche d'indemnisation de l'arbitre.....	278
T9 : Enquête forfait non justifié.....	279
Attestation de Stage Pratique.....	280
5.3 Le système Hort :	282
Exemple 1 :	282
Exemple 2 :	283
6.1 Le classement de la FIDE.....	286
0 Introduction.....	286
1 Cadence de Jeu.....	286
2 Règlements en vigueur.....	287
3 Durée de jeu journalière.....	287
4 Durée du tournoi.....	287
5 Parties non jouées.....	287
6 Composition du tournoi.....	287
7 Liste Officielle du Classement de la FIDE.....	288
8. fonctionnement du Système de Classement de la FIDE.....	289
9 Procédures de rapport.....	292
10 Surveillance du traitement du système de classement.....	292
11 Les obligations de l'Administrateur du Système de Classement de la FIDE.....	292
12 commentaires sur le système de classement.....	293
13 Inclusion dans la liste de classement.....	293
6.2 Les Titres de la FIDE.....	295
1. Critères pour les titres désignés en 0.31.....	296
1.1 Administration.....	296
1.2 Titres obtenus par le biais de Championnats Internationaux :	297
1.3 Des titres peuvent être obtenus en atteignant un classement publié ou intermédiaire.....	300
1.4 Les titres de GM, MI, GMF, MIF peuvent également être obtenus en réalisant des normes.....	300



1.5 Conditions pour l'obtention du titre, une fois les normes réalisées.....	303
1.6 Résumé des critères de Tournois à Normes.....	304
1.7 Résumé des critères sur le nombre de parties.....	304
1.8 Certificats de tournoi pour les titres.....	311
1.9 Transmission de Rapports de Titre en tournois.....	311
1.10 Procédure d'attribution des Titres aux Joueurs.....	311
2. Eléments de dossier de candidature.....	312
2.1 Les dossiers de candidature.....	312
2.2 Les dossiers de candidatures doivent être transmis à la FIDE.....	312
2.3 Délai.....	312
Toutes les candidatures, ainsi que l'ensemble des détails, doivent être postés sur le site web de la FIDE au moins 60 jours avant finalisation. Ceci afin que toute objection puisse être déposée.....	
3.0 Liste des formulaires de candidature.....	312
6.3 Titres d'Arbitres décernés par la FIDE.....	317
1 Introduction.....	317
2 Réglementation Générale pour les normes d'Arbitres.....	317
3 Conditions à remplir pour le titre d'Arbitre FIDE (AF).....	318
4 Conditions à remplir pour le titre d'Arbitre International (AI).....	318
5 Procédure de candidature.....	319
6 Licence d'arbitre.....	320
7 Liste des Formulaires de Candidature.....	321
4. Sujets des Séminaires.....	323
Paiement de la Licence FIDE.....	331
6.4 Formation des Arbitres.....	333
1. Généralités.....	333
2. Organisation.....	333
4. Sujets des Séminaires.....	334
5. Test d'évaluation.....	334
6. Droits.....	334
1. Généralités.....	336
2 AI et AF Inactifs.....	336
3 AI et AF Actifs.....	336
4 Procédure de classification des AI et AF.....	337
5 Affectation des AI et AF en fonction de leur Catégorie.....	338
6.6 Règlement disciplinaire pour les Arbitres.....	340
Article 1 (Sanctions).....	340



Article 2 (Sous-Comité de discipline).....	341
Article 3 (Procédure d'appel).....	341
6.7 Directives contre la tricherie.....	344
Plaintes.....	344
Partie A: plaintes pendant le tournoi.....	345
Partie B: Plainte après le Tournoi.....	345
1. Comment les joueurs peuvent tricher pendant le jeu.....	345
2. Quelles précautions peuvent être prises pour empêcher la tricherie.....	346
3. saisie préventive de parties et information.....	346
4. Comment faire face à un comportement suspect.....	346
5. Comment procéder avec le nouvel article 11.3 des Règles du Jeu d'Echecs....	347
6. Comment faire face à des accusations.....	347
7. Comment faire face à de fausses accusations.....	347
Outil de dépistage de partie de la FIDE sur Internet.....	348
L'outil de la FIDE de dépistage de partie sur Internet.....	348
Formulaire de Plainte pendant le tournoi.....	349
Formulaire de Plainte Après le tournoi (PTR).....	350
6.8 Les Tournois de la FIDE.....	352
Préambule (handbook C.05).....	352
I Remarque générale (handbook C.05 – art 1).....	352
II L'Organisateur en Chef (OC) (handbook C.05 – art 2).....	352
III Invitation et Inscription (handbook C.05 – art 13).....	352
IV L'Arbitre Principal (AP) (handbook C.05 – art 3).....	353
V Appariements & Tirage au sort (Handbook – art 7).....	354
VI Préparation de la salle de jeu (Handbook C.05 – art 4).....	354
VII Matériel (handbook C.05 art 5).....	355
VIII Le jeu (handbook C.05 art 6).....	355
IX Parties non jouées (handbook C.05 – art 8).....	355
X Sanctions, appels (handbook C.05 – art 10).....	356
XI TV, tournage, photographies (handbook C.05 – art. 11).....	356
XII La conduite des joueurs (handbook C.05 – art. 9).....	356
XIII Le rôle du Capitaine d'équipe (handbook C.05 – art. 12).....	357
6.9 Les tournois de Haut niveau.....	359
1. INVITATION :.....	359
2. LOGEMENT :.....	359
3. HORAIRES DU JEU.....	359



4. CONDITIONS DE JEU.....	360
5. SOINS MÉDICAUX :	361
6. DEVOIRS DES JOUEURS :	361
7. DOMAINE D'APPLICATION :	361
8. Divers :	361
6.10 Normalisation& matériels de jeu.....	363
1. Généralités :	363
2. Pièces :	363
2.1. Matière.....	363
2.2. Hauteur, poids, proportions :	363
2.3. Forme, style de fabrication :	363
2.4. Couleur des pièces :	364
3. Échiquier :	364
4. Tables :	365
5. Pendules :	365
5.1. Exigences pour les pendules électroniques.....	365
5.2. Les pendules électroniques d'échecs suivantes sont approuvées par la FIDE	366
6. Salle de jeu :	366
7. La Commission Technique de la FIDE.....	366
8.Ces règlements.....	366
6.11 Enregistrement & Octroi de licence FIDE.....	368
1. Inscription.....	368
2. licences « devant l'échiquier » (OTB).....	369
3. licences à la FOA.....	370
7.1 Fiche Accueil Déficient Moteur.....	373
7.2 Fiche Accueil Déficient Visuel.....	374
7.3 Fiche Accueil Déficient Auditif.....	375
7.4 Fiche Accueil Déficient Intellectuel.....	376
8.1 Direction Nationale de l'Arbitrage.....	378



0 : Introduction

Chapitre 0.2

Index

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



0.2 Index

Abandon ou forfait	3.1 paragraphe F2
Absent (joueur)	3.1 F8
Adjoint (arbitre)	Mission de l'arbitre – RI DNA – Gestion des tournois – Titres arbitres – Classification des arbitres – Règles tournois FIDE
Affichage des résultats des parties	Mission de l'arbitre
Ajournées (les parties)	Règles du jeu Directives I- Mission de l'arbitre – Système suisse – Tournois de haut niveau
Ajusté (score)	Départages
Analyse	Gestion des tournois
Appariement (critères d')	Système suisse
Appariement (règles d')	Système suisse
Appariement accéléré	Système de Haley
Appariement accéléré dégressif	Accéléré dégressif
Après tournoi	Gestion des tournois
Arbitre (le rôle de l')	Mission de l'arbitre - RI DNA
Arbitre fédéral 1	RI DNA
Arbitre fédéral 2	RI DNA
Arbitre fédéral 3	RI DNA
Arbitre fédéral 4	RI DNA
Arbitre formateur	RI DNA
Arbitre/ les titres de la FIDE	RI DNA
Arbitre-candidat	RI DNA
Arbitre-stagiaire	RI DNA
Attestation de Stage Pratique	RI DNA - Gestion des tournois
Attestations sur l'honneur	Gestion des tournois
Aveugles (règles pour le jeu avec des)	Règles du jeu Annexe D
B01 (titres FIDE)	Titres FIDE
B02 (classement de la FIDE)	Classement de la FIDE
BCR (Classement anglais)	Système suisse
Berger	Appariement pour les Tournois "Toutes Rondes"
Berlin	Départages
Blitz	Règles du jeu Annexe B
Buchholz	Départages
C01 (tournois de haut niveau)	Tournois de haut niveau
C02 (normes pour le matériel de jeu)	Normes matériel de jeu pour les compétitions FIDE
C04 système suisse	Système suisse
C06 (règles des tournois de la FIDE)	Règles tournois FIDE



Cadence de jeu (FIDE)	Classement de la FIDE
Charte de l'arbitrage	RI DNA
Check-list : tournois joués en cadence lente	Gestion des tournois
Check-list : tournois rapides	Gestion des tournois
Classement de la FIDE (liste officielle du)	Classement de la FIDE
Classement de la FIDE (système de)	Classement de la FIDE
Classification des tournois	RI DNA
Code de l'éthique (FIDE Handbook A09)	Mission de l'arbitre Annexe D
Commission d'appel	Mission de l'arbitre
Compétence disciplinaire	RI DNA
Composition de la D.N.A	RI DNA
Conduite des joueurs	Règles du jeu Article 12
Confrontation directe	Départages
Contrôle de temps	Règles du jeu
Couleurs (différence de, préférentielle)	Système suisse
Coup impossible	Règles du jeu
Coupe (tournois à formule)	Règles des Tournois à élimination directe
Cumulatif	Départages
Départages	Départages
Déroulement des parties	Mission de l'arbitre
Directeurs régionaux d'arbitrage	RI DNA
Disponible (joueur)	Règles des Tournois à élimination directe
DNA	RI DNA
Droits d'homologation	Gestion des tournois
Échanges	Système suisse
Elo FIDE	Classement de la FIDE
Enquête forfait non justifié	Gestion des tournois
Examens	RI DNA
Exécution d'un coup	Règles du jeu
Exempts	Système suisse
Fictif (joueur)	Règles des Tournois à élimination directe
Fin de la partie (La)	Règles du jeu
Flotteurs	Système suisse
Formation (les stages de)	RI DNA
Fumer (Interdiction officielle de)	Mission de l'arbitre
Grille américaine	Classement de la FIDE
Haley (Système de)	Système de Haley
Homologation	Gestion des tournois
Hort (système)	Le Système Hort



Indemnisation (Barème d' Fiche d')	Gestion des tournois
Informatique (mise à disposition...)	Gestion des tournois
Ingo	Système suisse
Irrégularités	Règles du jeu
Joueurs (Relations avec les)	Mission de l'arbitre
K.O. (Les fins de partie au)	Règles du jeu
Kashdan	Départages
Koya	Départages
Licence	Mission de l'arbitre
Licence arbitre	RI DNA
Ligues	Code des ligues
Liste des joueurs	Mission de l'arbitre
Locaux	Mission de l'arbitre
Matériel	Mission de l'arbitre
Mission fédérale	Mission de l'arbitre
Molter (système)	Tableaux d'appariement des Tournois par équipes
Non classés (performance Elo, cas des...)	Départages
Normes (attestation de - Certificate of title result)	Règles de Gestion des Titres de la FIDE
Notation des coups	Règles du jeu
Nulle (La partie)	Règles du jeu
Organisation (Relations avec l')	Mission de l'arbitre
Page de garde du rapport technique	Gestion des tournois
Parties Gagnées (Nombre de)	Départages
Pendule d'échecs	Règles du jeu
Performance Elo	Départages
Permutations	Système suisse
Photos	Tournois de haut niveau
Pièce touchée	Règles du jeu
Points de Match	Départages
Préparation des séances	Mission de l'arbitre
Prix	Mission de l'arbitre - Le Système Hort
Rapide (Le jeu)	Règles du jeu
Rapides (Check-list : tournois)	Gestion des tournois
Rapport tournoi FIDE (Procédures de)	Classement de la FIDE
Récapitulatif des participants	Gestion des tournois
Reconstitution	Règles du jeu
Règlement intérieur de tournoi (modèle de)	Gestion des tournois - Mission de l'arbitre
Règles du jeu	Règles du jeu
Retard	Règles du jeu



Sanctions (pénalités)	Règles du jeu
Score	Règles du jeu
Score ajusté	#16.2.2.1.SCORE AJUSTE (S.A.) : outline
Sonneborn-berger	Départages
Suisse (Règles du système)	Système suisse
Superviseurs	RI DNA
Système Rutsch-Berger	Rutsch-Berger
Système de Scheveningen	Système de Scheveningen
Tables de Berger	Appariement pour les Tournois "Toutes Rondes"
Titres d'arbitrage (Attribution des)	RI DNA
Tournoi FIDE (composition du)	Classement de la FIDE
Tournois (classification des)	RI DNA
Tournois fermés FIDE (traitement des)	Gestion des tournois
Toutes rondes	Appariement pour les Tournois "Toutes Rondes"
Varma (protocole de)	Protocole de Varma

Cet index devrait faciliter la recherche de textes de référence dans le Livre des Arbitres. Toutefois, il ne se suffit pas à lui-même et son utilisation demande quand même une connaissance préalable du contenu de ce livre. L'index ne pourra que vous aider à retrouver plus vite un texte que vous connaissez déjà.

Cette mise en garde s'adresse tout particulièrement aux candidats arbitres qui pourraient penser que cet index peut leur éviter d'étudier les textes avant l'examen. Ce serait une erreur grave de leur part.



0 : Introduction

Chapitre 0.3

0.3 Références

Le Livre de L'Arbitre



Direction Nationale de l'Arbitrage

RÉFÉRENCES

		Examens*	Handbook
0	INTRODUCTION		
0.1	Sommaire		
0.2	Index		
0.3	Références		
1	D.N.A. ET ARBITRES		
1.1	Les missions de l'Arbitre	UV.1bis UV.2	A.10
1.2	Le Règlement Intérieur de la D.N.A.	UV.1bis UV.2	
2	LES REGLES DU JEU		
2.1	Les règles du jeu d'Echecs	UV.1	E.1.a
2.2	Annexes aux règles du jeu		
2.3	Glossaire		
2.4	Laws of Chess		
3	TOURNOIS (autres qu'au système suisse)		
3.1	Gestion des tournois toutes-ronde	UV.1bis UV.2	Ann. C.06
3.2	Tournois au système Molter	UV.1bis UV.2	
3.3	Tournois à élimination directe	UV.1bis UV.2	
4	LE SYSTEME SUISSE		
4.1	Le Système Suisse	UV.3 UV.5	C.04.1
4.2	Appariements Accélérés	UV.5	
5	TOURNOIS (Gestion)		
5.1	Départages	UV.2	Ann. C.05
5.2	Gestion administrative des tournois		
5.3	Le système Hort	UV.2, 3, 4 et 5	
6	FIDE		
6.1	Le classement de la FIDE	UV.4 et 5	B.02
6.2	Les Titres de la FIDE	UV.4 et 5	B.01
6.3	Titres d'Arbitres décernés par la FIDE	UV.4 et 5	B.06
6.4	Formation des Arbitres d'Échecs	UV.4 et 5	B.06



6.5	Classification des Arbitres d'Échecs	UV.4 et 5	B.06
6.6	Règles des Tournois de la FIDE	UV.4 et 5	C.05
6.7	Tournois de haut niveau	UV.4 et 5	C.01
6.8	Normalisation et matériels de jeu	UV.4 et 5	C.02
9	INFORMATIONS		
9.1	Direction Nationale de l'Arbitrage	UV.1bis UV.2	



1 : D.N.A. ET ARBITRES

Chapitre 1.1 : Missions de l'Arbitre

Chapitre 1.2 : Règlement Intérieur de la D.N.A.

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



1 : D.N.A. ET ARBITRES

Chapitre **1.1**

Les Missions de l'Arbitre

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



1.1 Les missions de l'Arbitre

"L'arbitrage n'est pas seulement un art, il est aussi une vertu" (L. Leclerc)

A. Rôle auprès de l'échiquier :

1. DÉROULEMENT DES PARTIES.

1.1 Généralités :

Pendant les séances principales de jeu comme pendant les séances de reprises après ajournement des parties, l'arbitre a pour unique mission, l'application des Règles définies par la FIDE et la FFE. Pour cela, il doit détenir et connaître la dernière édition des règlements.

Afin d'assurer convenablement cette mission, l'arbitre s'abstiendra de conduire simultanément tout ou partie de ses autres missions. En effet, sauf nécessité impérieuse, l'arbitre ne doit pas quitter la salle de jeu.

1.2 Reprise après ajournement :

Ces séances de jeu, qui réunissent un nombre réduit de joueurs, doivent impérativement requérir un sérieux au moins égal à celui des séances principales. L'arbitre doit veiller à faire respecter les horaires des séances d'ajournement définis dans le règlement intérieur du tournoi, ainsi qu'il doit veiller au maintien de la qualité des conditions de jeu.

Ces reprises sont parfois rendues bruyantes par la présence d'un public constitué en majorité d'autres joueurs ayant déjà terminé leurs parties. L'arbitre doit utiliser son droit d'expulsion pour exclure les perturbateurs et inviter l'organisateur ou son représentant à faire respecter son règlement interdisant la sortie et l'usage du matériel du tournoi hors des séances de jeu.

2. PRÉPARATION DES SÉANCES DE JEU.

2.1 Locaux et matériel :

L'arbitre doit veiller au bon déroulement des parties. Il doit donc s'assurer du confort minimum offert aux joueurs : chauffage, éclairage, ventilation, insonorisation, sanitaires, mobilier, ainsi qu'à l'entretien des locaux, etc... Il doit donc inciter l'organisateur à réaliser les prescriptions nécessaires à des conditions de jeu acceptables : cette partie de sa mission doit donc commencer bien avant le début de la première ronde.

Au niveau du matériel, l'arbitre doit veiller à ce que les jeux et pendules soient en quantité et qualité suffisantes. Quelques pendules supplémentaires sont nécessaires pour remplacement en cas de mauvais fonctionnement.

La vérification du bon état de fonctionnement des pendules fait partie de la mission de l'arbitre (lancement des pendules et comparaison au bout de 4 heures, conseillé). Par contre, la mise en place des jeux, pendules, cavaliers, numéros de tables et feuilles de parties, incombe à l'équipe d'organisation.

L'arbitre doit donc s'assurer de la connaissance et de l'exécution de ces prescriptions décrites dans les "devoirs de l'organisateur" de la Charte des Arbitres, dès son premier contact avec l'organisateur.

2.2 Appariements :

Qu'il s'agisse d'un tournoi au Système Suisse, d'un tournoi "Toutes Rondes", ou se déroulant selon un autre système (Molter, Scheveningen, etc...), l'arbitre ne peut appliquer que les règles FIDE ou FFE, si le tournoi est homologué par la FIDE, à l'exclusion de toute fantaisie souhaitée par l'organisateur ou par les joueurs.



L'arbitre est seul responsable des appariements qu'il réalise ou qu'il avalise s'ils sont faits par ses adjoints ou par ordinateur. Il doit donc conduire cette partie délicate de sa mission avec calme et devra donc disposer d'un laps de temps suffisant entre les parties pour réaliser ou valider des appariements de qualité. Les appariements devront être consultables au moins deux heures avant la ronde (à l'exclusion de ceux de la première ronde) à la fois pour permettre un départ de celle-ci à l'heure précise, mais aussi pour que d'éventuelles erreurs puissent être corrigées.

3. AFFICHAGES - RÉSULTATS DES PARTIES.

En début de tournoi, l'arbitre doit afficher dès que possible la liste ordonnée des joueurs par ordre alphabétique et par Elo décroissant, avec numéro de classement dans le tournoi, nom, prénom, titre, classement FIDE ou FFE, ligue ou pays.

Les résultats des parties doivent être collationnés sans retard à l'issue des séances de jeu. La notation des résultats, qui doit être manuscrite même en cas d'utilisation d'un ordinateur, est faite par l'arbitre qui peut, sous sa responsabilité, déléguer ce collationnement à un adjoint ou à toute autre personne fournie par l'organisateur. L'arbitre est responsable de l'affichage des résultats en format normal.

En fin de tournoi, l'arbitre doit fournir à l'organisateur un classement détaillé des participants, qui nécessite souvent un système de départage annoncé dans le règlement intérieur. Ce classement, qui est parfois assez long à calculer, ne peut être limité à quelques joueurs en tête du classement; en effet, pour l'arbitre, il ne peut être question de considérer différemment le premier et le dernier joueur d'un tournoi. Il sera donc nécessaire de laisser à l'arbitre le temps suffisant pour préparer des résultats convenables (un minimum de deux heures après la fin de la dernière ronde paraît raisonnable).

4. LA COMMISSION D'APPEL :

La commission d'appel n'est indispensable que pour les tournois de haut niveau.

4.1 Composition.

Cette commission de 5 ou 7 membres, prévue par le règlement intérieur, comprend un ou plusieurs arbitres, un ou plusieurs représentants de l'équipe d'organisation, un ou plusieurs représentants des joueurs et éventuellement une ou plusieurs notabilités du monde échiquéen (membre du Comité FFE, joueur titré ...).

Exemple : 2 arbitres, 2 joueurs et l'organisateur.

Le nombre des membres doit être impair pour faciliter la prise de décisions majoritaires, qui ne peut être atteinte par les représentants d'une seule des parties en présence. Un membre suppléant doit être prévu pour remplacer un joueur membre de la commission qui se trouverait preneur dans une décision d'appel.

4.2 Rôle et pouvoir.

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'Appel. L'arbitre réunit la Commission d'Appel, dans les plus brefs délais possibles. La commission délibère en tenant compte de tous les éléments disponibles : témoignages, textes ..., puis prend une décision conforme ou différente de celle de l'arbitre. Cette décision, appliquée pendant la durée du tournoi, peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'Appel Sportif.



B. Mission administrative

Cette mission regroupe l'ensemble des relations

- d'une part entre l'arbitre et l'organisateur de la manifestation,
- d'autre part entre l'arbitre et la Direction Technique Nationale et la Direction Nationale d'Arbitrage.

1. RELATIONS AVEC L'ORGANISATION

Que l'arbitre ait été contacté par l'organisateur ou proposé par la Direction Nationale de l'Arbitrage, il doit être officiellement homologué par son inscription sur le fichier national des arbitres de l'année, mis à jour en début de chaque saison par le directeur des Titres de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

1.1 Règlement intérieur du tournoi

Il est souhaitable que ce règlement soit élaboré conjointement par l'arbitre et l'organisateur de la manifestation, car il constitue le cadre dans lequel l'arbitre devra travailler, sans qu'il ne s'écarte jamais des règles dont il demeure le garant. Ce règlement doit être avalisé par la signature conjointe de l'arbitre et de l'organisateur.

Il doit indiquer au minimum :

- dates et horaires de la vérification des licences, des séances de jeu, des reprises des ajournées (éventuellement des supplémentaires), des jours de repos, du jour de clôture, etc...
- cadence et modalités des fins de parties (finish, KO...)
- types d'appariements utilisés (système, manuels, informatisés...)
- départages utilisés pour le classement final
- modalités pour les prix (partagés, non cumulables ...), détails en annexe
- noms et qualités des arbitres
- composition de la commission d'appel, pour les tournois de haut niveau (avant la première ronde)
- éventuellement les conditions particulières (salle d'analyse, emplacement pour fumer, etc. ...)
- les adresses : de la salle de jeu, de la salle d'analyse et éventuellement de l'arbitre que l'organisateur devra toujours être en mesure de joindre.
- temps accordé avant le forfait.

1.2 Défraiement de l'arbitre

- frais de déplacements réels justifiés, selon accord préalable.
- hébergement complet (catégorie ** ou équivalent)
- indemnités selon le tarif formulé par le Chargé des Tournois de la DNA dans le "barème d'indemnisation" et l'entente avec l'organisateur en cas d'une gestion informatisée avec le matériel de l'arbitre.
- le ou les arbitres devront recevoir la totalité du remboursement de leurs frais ainsi que leurs indemnités au plus tard avant la dernière ronde du tournoi. Dans le cas contraire, ils ne communiqueront pas les résultats aux autorités fédérales ou internationales.

2. RELATIONS AVEC LES INSTANCES FÉDÉRALES

À la fin du tournoi, l'Arbitre Principal doit transmettre sous sept jours le rapport technique complet du tournoi.



3. RELATION AVEC LES JOUEURS

Un arbitre fédéral ne peut diriger que des compétitions n'accueillant que des licenciés à une fédération reconnue par la FIDE. L'arbitre doit vérifier la conformité de la licence de tous les joueurs. Si un joueur n'est pas licencié ; ou bien s'il ne peut pas présenter sa licence, il suivra les prescriptions de la DNA.

C. Mission fédérale

L'arbitre est le représentant des instances fédérales sur le lieu de la manifestation échiquéenne.

Licencié lui-même, il doit être à l'écoute des autres licenciés et apporter à leur demande des informations et des précisions relatives à la FFE.

Dans le cadre de cette partie extrêmement délicate de sa mission, l'arbitre est impérativement tenu à l'obligation de réserve et ne doit en aucun cas participer ou provoquer des discussions de polémique.

En cas d'impossibilité de réponse à une question, soit par méconnaissance, soit en raison de son ambiguïté, il est tout à fait naturel que l'arbitre oriente son interlocuteur vers le responsable fédéral concerné. L'arbitre doit participer à la vie fédérale et ne peut feindre d'ignorer l'instance nationale qu'il représente.

La mission fédérale de l'arbitre s'étend bien sûr aux relations avec les média. Dans ce cadre, il ne doit fournir que des informations claires, destinées à une propagande de bonne tenue et se montrer prudent à l'égard de toute erreur journalistique. La recherche de l'effet pour lui-même est à proscrire.

RAPPELS : Interdiction officielle de fumer dans tous les tournois homologués par la FIDE et la FFE depuis 1990.

D. Code de l'Éthique (F.I.D.E A09)

Approuvé par l'Assemblée Générale de 1989, amendé par le Bureau du Président de la FIDE et par l'Assemblée Générale de 1996.

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le jeu et la conception du jeu d'échecs sont basés sur le principe selon lequel toute personne concernée respecte les règles existantes et attache une valeur particulière au fair-play et à la sportivité.
- 1.2 Il est impossible de définir exactement et en toutes circonstances la conduite attendue des personnes impliquées dans les tournois et événements de la FIDE, ou d'énumérer tous les actes qui enfreindraient le Code d'Éthique et qui conduiraient à des actions disciplinaires. Dans la plupart des cas, c'est le bon sens qui dictera aux participants les règles de conduite attendues de leur part. Si un participant, dans le cadre d'un événement homologué par la FIDE, a un doute sur le comportement qui est attendu de lui, il doit prendre contact avec les officiels qui représentent la FIDE ou avec l'organisateur local qui a pris en charge l'événement.
- 1.3 Des litiges survenus pendant une partie ou pendant un tournoi doivent être résolus selon les règles de jeu en vigueur et en accord avec le règlement intérieur du tournoi.



1.4 Ce code de l'Éthique est applicable aux :

- élus de la FIDE
- fédérations membres, aux délégués et aux conseillers
- organisations affiliées
- organisateurs, sponsors
- et à tout compétiteur inscrit dans un tournoi homologué FIDE.

Ce code d'Éthique doit gouverner toute action qui peut être entreprise à l'encontre d'une personne (soit un individu ou une organisation) qui, délibérément ou par grosse négligence, enfreint les règles ou le règlement intérieur, ou néglige de respecter les principes de sportivité.

2. NATURE DES INFRACTIONS

Le Code d'Éthique est violé par une personne ou organisation qui, directement ou indirectement :

2.1 propose, essaye d'offrir ou accepte une rétribution ou une faveur en vue d'influencer le résultat d'une partie ou une élection de la FIDE.

2.2 En d'autres circonstances agit contrairement à ce code.

2.2.1 Les faits suivants sont d'une importance toute particulière :

Production de faux dans l'administration de la FIDE ou au sein d'une fédération nationale. Ceci comprend les informations incorrectes données pour obtenir des avantages ou un gain injustifié.

2.2.2 Conduite d'élus qui n'inspirent plus la confiance nécessaire ou qui, par d'autres actions, sont devenus indignes de confiance.

2.2.3 Organisateurs, Directeurs de Tournois, Arbitres ou autres responsables qui ne se conduisent pas de façon impartiale ou responsable.

2.2.4 Non-conformité aux normes de courtoisie et de bonne conduite échiquéenne. Conduite considérée comme inacceptable selon les normes sociales en vigueur.

2.2.5 Tricherie ou tentatives de tricherie pendant des parties ou pendant des tournois. Violence, menaces ou autres conduites inconvenantes pendant ou en relation avec un événement échiquéen.

2.2.6 Joueurs qui abandonnent un tournoi sans raison valable ou sans prévenir l'arbitre du tournoi.

2.2.7 Violations grossières ou répétées des règles d'échecs de la FIDE ou des règlements des tournois.

2.2.8 Dans n'importe quel tournoi de haut niveau, les joueurs, les délégations et les équipes doivent se conformer à un code vestimentaire de premier ordre. Le terme de délégation inclut les secondants ainsi que les autres personnes accompagnant le joueur pour son bien-être personnel. Les joueurs sont solidaires des actes commis par les membres officiels de leurs délégations.

2.2.9 Joueurs ou membres de délégations portant des accusations injustifiées envers d'autres joueurs, responsables ou sponsors. Tout litige doit être déféré à l'arbitre ou au directeur technique du tournoi.

2.2.10 De plus, conformément à ce code éthique, des actions disciplinaires seront entreprises dans le cas d'incidents qui discréditent le jeu d'échecs, la FIDE ou ses fédérations et portent atteinte à leur réputation.

2.2.11 Toute conduite susceptible de compromettre ou de discréditer la réputation de la FIDE, ses événements, organisateurs, participants, sponsors, ou la bonne volonté qui leur est associée.



3. SANCTIONS

- 3.1. Les infractions au Code de déontologie de la FIDE seront sanctionnées s'agissant de faits commis par action ou par omission, qu'ils aient été commis délibérément ou par négligence, que la violation constitue un acte ou une tentative d'acte et que les parties aient agi comme principal acteur, participant, complice ou instigateur, ayant apporté une aide ou encourageant la commission de l'acte.
- 3.2. Les infractions au Code de déontologie de la FIDE sont punissables par une ou plusieurs des sanctions suivantes:
- avertissement ;
 - réprimande ;
 - retrait des récompenses; bon, jusqu'à 25 000,00 dollars américains ;
 - révocations de titres et résultats sportifs ;
 - travail d'intérêt général ;
 - interdiction jusqu'à 15 ans de participer à une compétition d'échecs, ou à toute activité en lien avec les échecs, en tant que joueur, arbitre, organisateur ou représentant d'une fédération d'échecs ;
 - exclusion temporaire d'un membre ou d'une instance.
- 3.3. Si une sanction est imposée, la Commission d'éthique peut examiner s'il existe des motifs de suspendre totalement ou partiellement l'exécution de la sanction, si les circonstances pertinentes le permettent, en particulier le dossier de la personne sanctionnée. En suspendant l'application de la sanction, la Commission d'éthique peut soumettre la personne sanctionnée à une période probatoire de six mois à deux ans. Si la personne bénéficiant d'une sanction suspendue commet une autre infraction au cours de la période probatoire, la suspension est automatiquement révoquée et la sanction initiale est appliquée dans son intégralité et s'ajoute à la sanction relative à la nouvelle infraction.
- 3.4. La sanction peut être décidée en tenant compte de tous les facteurs pertinents dans l'affaire, y compris l'âge, l'aide apportée et la coopération du délinquant, le motif, les circonstances et le degré de culpabilité du délinquant.
- 3.5. La Commission d'éthique décide de la portée et de la durée de toute sanction.
- 3.6. Les sanctions peuvent être limitées à une zone géographique ou à une ou plusieurs catégories spécifiques de compétitions ou d'événements (date de début).
- 3.7. Sauf indication contraire, la sanction peut être augmentée si cela est jugé approprié dans le cas d'une violation répétée des règles édictées.
- 3.8. Lorsque plus d'une infraction a été commise, la sanction est fondée sur la violation la plus grave et augmente selon le cas en fonction des circonstances particulières. Dans ces cas, lors de la détermination du montant d'une amende, la Commission d'éthique n'est pas tenue d'adhérer à la limite supérieure générale de l'amende.
- 3.9. À la demande de la Chambre d'instruction – dans le cas où cette dernière est nommée - la Commission d'éthique peut (immédiatement) prendre des mesures conservatoires (par exemple, la prise de sanctions provisoires) si une violation du Code de déontologie semble avoir été commise et qu'une décision sur la question principale peut ne pas être prise suffisamment tôt. La Commission d'éthique peut également prendre des mesures provisoires pour prévenir les interférences avec l'établissement de la vérité. Les mesures provisoires peuvent être valables pour un maximum de 75 jours. Dans des circonstances exceptionnelles, la Commission d'éthique peut proroger les mesures provisoires pour une période supplémentaire ne dépassant pas 45 jours. La durée des sanctions provisoires est prise en compte dans la décision finale.



4. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

- 4.1 Toute infraction à ce Code par toute Fédération ou par tout représentant de la FIDE sera signalée au secrétariat de cette dernière.
- 4.2 Toute infraction à la réglementation de ce Code par quiconque sera signalée et jugée par la Commission d'Éthique de la FIDE.
- 4.3 Le procès-verbal sera consigné par écrit. Les raisons doivent être données pour toutes décisions prises et celles-ci doivent également être consignées par écrit.
- 4.4 Un appel contre la décision prise par tout représentant FIDE peut être soumis à la Commission d'Éthique de la FIDE. L'appel doit être envoyé par courrier recommandé accompagné d'une caution de 250 U.S. \$. Cette caution sera restituée si l'appel s'avère réellement justifié à tous égards.
- 4.5 Toute décision faite par la Commission d'Éthique peut faire l'objet d'une procédure en appel selon le Code d'Arbitrage des Sports de la Cour de Lausanne (Suisse)
- 4.6 Le délai d'appel est limité à 21 jours après la notification de la décision qui est à l'origine de cet appel. Tout recours vers une autre Cour est exclu.

5. ANNEXE 1 :

[Procedural Rules](#) – Règles de procédure voir site de la FIDE

<http://www.fide.com/FIDE/handbook/EthicsCommissionProceduralRules.pdf>

6. ANNEXE 2 :

[Guidelines to the Interpretation of FIDE Code of Ethics](#) – directives pour l'interprétation du code de l'éthique de la FIDE.

<http://www.fide.com/FIDE/handbook/EthicsCommissionGuidelines.pdf>



1 : D.N.A. et Arbitres

Chapitre 1.2

Règlement Intérieur de la D.N.A.

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



1.2 Le Règlement Intérieur de la D.N.A.

PREAMBULE

Ce règlement intérieur a été établi à partir des travaux menés lors d'une réunion entre arbitres tenue à Lyon les 4 et 5 mars 1989. La Direction Nationale de l'Arbitrage, s'était alors proposée comme objectifs de mettre en place une restructuration de l'arbitrage visant à uniformiser sur le territoire national les pratiques et les formations, tout en revalorisant la fonction d'arbitre.

TITRE I : LES OBJECTIFS

ARTICLE 1 : VALIDATION PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA F.F.E.

Le présent règlement intérieur, qui définit le rôle et le fonctionnement de la D.N.A, a été approuvé par le Comité Directeur de la F.F.E. du 30.4.1989. Il a été amendé par les Comités Directeurs des 21.10.1989, 28.1.1990, 26.1.1991, 26.5.1992, 13.6.1992, 4.7.1992, 22.5.1993, 24.8.1997, 22.3.1998, 21.6.1998, 21.10.2000, 7.4.2001, 20.10.2001, 20.03.2004, 30.10.2005, 08.10.2006, 28.06.2009, 20.06.2010, 5.11.2011, 29.01.2012, 11.11.2012, 09.02.2014, 21.06.2014 et [19.06.2016](#). Le présent texte abroge et remplace le précédent Règlement Intérieur de la D.N.A. Mise en application le [1er septembre 2016](#).

ARTICLE 2 : MISSIONS

La F.F.E confie à la D.N.A les missions suivantes :

- Former les arbitres avec rigueur en organisant des stages de formation
- Valider ces formations en organisant des sessions d'examens
- Décerner les titres d'arbitres fédéraux
- Diffuser, après traduction en langue française, les nouveaux textes officiels de la FIDE relatifs à l'arbitrage et fournir l'accompagnement pédagogique nécessaire à leur bonne compréhension et à leur application
- Harmoniser les savoir-faire, maintenir un haut niveau de connaissances chez les arbitres titrés en organisant des séminaires de formation continue
- Conseiller les arbitres, répondre à leurs problèmes d'arbitrage.
- Fournir aux arbitres fédéraux les moyens de remplir leurs missions à l'aide de divers outils de communication : Livre de l'Arbitre, Bulletin des Arbitres Fédéraux, [annales des examens](#), page « arbitrage » du site fédéral <http://www.echecs.asso.fr>
- Fournir aux cadres de l'Arbitrage (membres de la D.N.A, Directeurs Régionaux, Formateurs et Superviseurs) des informations susceptibles de les aider à remplir leurs missions.
- Veiller au respect de la Charte des Arbitres telle qu'elle est définie dans le présent règlement intérieur, et prendre les mesures nécessaires pour la faire appliquer
- Veiller à ce que toutes les opérations liées au traitement des tournois incombant au corps arbitral soient convenablement effectuées
- Veiller à ce que le corps arbitral respecte et fasse respecter les règles et les règlements, diligenter d'éventuels contrôles de la part des superviseurs d'arbitrage, engager envers les collègues qui s'obstineraient à ne pas remplir leur mission de façon satisfaisante les opérations pouvant mener à la suspension temporaire ou définitive de la licence d'arbitre.



- Gérer le budget alloué à l'arbitrage

TITRE II : L'ORGANISATION

ARTICLE 3 : COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Article 3.1 : désignations

La D.N.A se compose de 8 à 10 membres. Le Directeur National de l'Arbitrage est désigné par le Président Fédéral. Le Directeur National de l'Arbitrage propose une liste d'arbitres. Ce choix doit être approuvé par le Président Fédéral puis par le Comité Directeur de la F.F.E.

Article 3.2 : le Directeur National de l'Arbitrage

- Préside et organise les réunions de la Direction Nationale de l'Arbitrage
- Organise le travail au sein de la D.N.A, veille au bon fonctionnement de chacun des secteurs et prend toute disposition utile pour remédier aux éventuels dysfonctionnements
- Est le garant du bon fonctionnement des structures de l'arbitrage, du respect de la Charte des Arbitres et des règlements fédéraux de la part du corps arbitral. Il en est responsable devant le Président et le Comité Directeur de la Fédération
- Assure le secrétariat général, gère le budget et tient les archives de la D.N.A
- Est le contact avec la Commission des Arbitres de la FIDE (Arbiters Committee) ainsi qu'avec la Commission des Règles de la FIDE (Rules Committee)
- **Organise les séminaires de formation d'arbitres FIDE.**
- Soumet au vote du comité directeur de la F.F.E les modifications de textes
- Nomme les superviseurs régionaux, et effectue lui aussi des visites de supervision
- Diligente les visites de supervision
- Participe à la procédure de nomination des arbitres qui officient dans le cadre des grands événements fédéraux (voir Livre de la Fédération)

Article 3.2.1 : Le Directeur National Adjoint de l'Arbitrage

Le DNA adjoint seconde et peut remplacer le Directeur National à sa demande, dans toutes ses fonctions. Il est nommé par le C.D. de la FFE, parmi les membres de la DNA, sur proposition du Directeur National de L'Arbitrage.

Article 3.3 : Le Directeur des Titres, Tournois et Sanctions

- Reçoit les rapports techniques des Tournois des arbitres principaux et des arbitres adjoints (stagiaires, candidats ou titrés sollicitant un titre de niveau supérieur), les vérifie, adresse éventuellement des remarques et les archive après avoir procédé à la mise à jour des dossiers des collègues concernés.
- Tient à jour les attestations et les rapports d'arbitrage
- Gère le fichier national des arbitres, prévient les arbitres de leur nomination et fait délivrer par la F.F.E les licences d'arbitres.
- Gère les titres en relation avec le Directeur des Examens
- Adresse aux joueurs coupables de forfaits non excusés les suspensions automatiques de compétition (voir article 33), comptabilise les avertissements écrits établis par les arbitres, tient à jour la liste des suspendus et la diffuse, prépare et gère les dossiers liés à l'exercice de la compétence disciplinaire interne.

**Article 3.4 : Le Directeur des Règlements**

- Réactualise en permanence le Livre de l'Arbitre, rédige des articles concernant les modifications des règles et règlements à paraître dans le Bulletin des Arbitres Fédéraux
- Est responsable de la présentation des textes réglementaires relatifs à l'exercice de l'arbitrage, et veille à ce que tout soit mis en œuvre pour que les arbitres fédéraux puissent en prendre connaissance. Il travaille pour cela en étroite collaboration avec le Directeur des Traductions et le Directeur du B.A.F.

Article 3.5 : Le Directeur des Traductions

- Reçoit les nouveaux textes qui lui sont transmis par le Directeur des Règlements et les traduit
- Est responsable de la version française des règles du jeu, qu'il rédige.

Article 3.6 : Le Directeur du B.A.F

- Collecte des informations auprès des membres de la DNA et des arbitres
- Assure la rédaction du Bulletin des Arbitres Fédéraux, adresse une copie au DNA, qui délivre l'autorisation de mise en ligne.

Article 3.7 : Le Directeur de la Formation

- Coordonne la mise en place des stages, en accord avec les organisateurs et les formateurs
- Gère les sommes allouées au titre de la ligne budgétaire « formation »
- Est la seule personne habilitée à accorder ou refuser l'agrément fédéral préalable, sans lequel un stage ne peut pas faire l'objet du soutien financier donné par la F.F.E.
- [Organise](#) et anime les stages de formation de formateurs
- Accorde l'U.V. 6 (diplôme de formateur), en collaboration avec le Directeur des Examens.

Article 3.8 : Le Directeur des Examens

- Organise les sessions d'examen annuelles
- Met en place les centres d'examens en collaboration avec les Directeurs Régionaux d'Arbitrage
- Coordonne le travail lié à la préparation des sujets, à leur ventilation en temps utiles vers les centres d'examens et veille à la confidentialité absolue de ces opérations
- Reçoit les copies, et les envoie vers les correcteurs de son choix
- Est responsable des opérations visant à rendre anonyme les copies avant envoi vers les correcteurs
- Est responsable de la rédaction des corrigés des sujets et de leur publication dans [la rubrique "Annales des examens" de la page arbitrage](#).
- Envoie en priorité (par courriel) les résultats des UV aux Directeurs Régionaux d'Arbitrage
- Veille à ce que les candidats, lauréats ou non, soient informés des résultats au plus tôt après l'épreuve
- Fournit au Directeur des Titres tous les éléments dont celui-ci a besoin pour la bonne tenue des dossiers des impétrants
- Accorde l'U.V. 6 (diplôme de formateur), en collaboration avec le Directeur de la Formation.

Article 3.9 : Les Conseillers Techniques

Assistent le Directeur National ainsi que les différents directeurs de secteurs et éventuellement pallient une absence.



ARTICLE 4 : LES SUPERVISEURS

Article 4.1 : Rôle

Les superviseurs sont des arbitres fédéraux expérimentés bénévoles. Leur rôle est de répondre aux questions d'arbitrage posées par les collègues, d'assister et de conseiller ces arbitres, d'intervenir en cas de conflit, d'agir dans un esprit de conciliation, de modération et d'ouverture, tout en veillant au strict respect sur le terrain des textes officiels de la FFE et de la FIDE. Un superviseur est un cadre qui fait autorité en matière d'arbitrage dans toute la France. Sur les lieux d'un tournoi, il peut prendre les initiatives appropriées s'il constate que les règlements fédéraux et/ou l'une des clauses de la Charte de l'Arbitrage ne sont pas respectés. Aucun arbitre ne peut refuser d'être supervisé.

Article 4.2 : Visite et rapport de supervision

Tous les arbitres pourront être visités par les superviseurs.

Un rapport défavorable peut entraîner un avertissement, un blâme, ou la suspension provisoire de la licence d'arbitre (voir le titre 7 : le pouvoir disciplinaire). Un second rapport défavorable peut, de plus, entraîner la suspension définitive de la licence d'arbitre.

Les visites sont diligentées par le Directeur National de l'Arbitrage. En ce cas, les frais de déplacements sont pris en charge par la D.N.A.

La visite de supervision peut être demandée par l'arbitre supervisé via son Directeur Régional de l'Arbitrage. Les visites peuvent aussi être diligentées par un Directeur Régional d'Arbitrage (sur le territoire de sa ligue exclusivement). Dans ses deux cas, les frais de déplacements sont alors pris en charge par la ligue.

Tout superviseur peut prendre l'initiative de superviser un arbitre même si aucune visite n'a été diligentée.

Toute visite fait l'objet d'un compte-rendu à adresser par le superviseur au Directeur des Titres, en complétant le formulaire de supervision ou en rédigeant un rapport.

ARTICLE 5 : LES DIRECTEURS RÉGIONAUX D'ARBITRAGE

Article 5.1 : Direction Régionale d'Arbitrage

Chaque ligue est tenue de créer une Direction Régionale d'Arbitrage (D.R.A). Ses missions doivent respecter les objectifs de la Direction Nationale. Pour un fonctionnement harmonieux au sein de la Ligue, son positionnement doit être calqué sur celui de la DNA vis à vis de la FFE. Une DRA n'a qu'un pouvoir exécutif et non institutionnel. Un budget lui est alloué par la Ligue. Le montant est déterminé par le comité directeur de la Ligue, qui contrôle l'utilisation de ces fonds. Chaque comité départemental peut créer une Direction Départementale d'Arbitrage (D.D.A.) en se basant sur les principes de l'article 5.

Article 5.2 : Désignation

Le Directeur Régional est nommé par le Président de la Ligue. Cette nomination doit être approuvée par le Comité Directeur de la Ligue.

Article 5.3 : Fonctionnement

Une D.R.A peut être composée de plusieurs membres (maximum : 7). Elle peut éventuellement accueillir des personnes autres que des arbitres, par exemple un informaticien, un représentant des joueurs de haut niveau, etc. L'objectif est la création d'équipes efficaces pouvant s'appuyer sur des compétences multiples. Les membres de la DRA sont choisis par le Directeur Régional. Ce choix doit être approuvé par le Président de la Ligue puis par le Comité Directeur de la Ligue.



TITRE III : LA HIERARCHIE DES TITRES (AF...)

ARTICLE 6 : LES TITRES D'ARBITRES FÉDÉRAUX

Ils sont décernés par la Direction Nationale de l'Arbitrage, après obtention de différentes Unités de Valeur (U.V) délivrées à l'occasion d'examens nationaux tels qu'ils sont définis dans le titre 5 du présent règlement intérieur.

ARTICLE 7 : CINQ CONDITIONS S'Y AJOUTENT :

1. Pour être arbitre fédéral jeune, l'âge minimum est de 12 ans et maximum 18 ans.
2. Pour être arbitre fédéral 4, l'âge minimum est de 16 ans.
3. Pour être arbitre fédéral 3, ou plus, l'âge minimum est de 18 ans.
4. Un arbitre doit nécessairement être titulaire d'une licence A valable pour l'année en cours, délivrée par un club dûment affilié à la Fédération Française des Échecs. Faute de licence A, un arbitre n'est pas autorisé à officier, quel que soit son titre.
5. Un arbitre doit nécessairement posséder un classement Elo lent ou rapide, national ou FIDE.

ARTICLE 8 : LICENCE

Lorsque toutes ces conditions sont remplies, l'arbitre fédéral [peut imprimer](#) chaque année, après encaissement du montant de sa licence A, sa licence d'arbitre fédéral valable pour la saison sportive en cours (saison sportive = du 1er septembre au 31 août).

ARTICLE 9 : NIVEAUX

Il existe 2 étapes préparatoires (arbitre-candidat et arbitre-stagiaire) et 5 titres d'arbitres fédéraux qui sont, par ordre décroissant : arbitre fédéral 1 (AF1), arbitre fédéral 2 (AF2), arbitre fédéral 3 (AF3), arbitre fédéral 4 (AF4), arbitre fédéral jeune (AFJ).

ARTICLE 10 : L'ARBITRE-CANDIDAT

Un joueur titulaire d'une licence A,

- ayant suivi un stage d'arbitrage et,
- ayant adressé au DRA sa demande d'inscription à la prochaine session d'examen est appelé arbitre-candidat.

Il est alors autorisé à officier en qualité d'arbitre-adjoint et peut obtenir des attestations d'arbitrage établies par les arbitres principaux qu'il seconde, ces attestations n'étant valables que s'il est AF4 ayant suivi un stage S3.

Une Attestation de Stage Pratique (A.S.P.) peut lui être délivrée par un AF3 ou plus. Pour délivrer une A.S.P., l'AF3 ou plus, vérifiera, à l'aide du formulaire fourni par la D.N.A., que le candidat est apte à arbitrer sur le terrain.

L'arbitre-candidat, déjà AF4 et qui postule au titre d'AF3, est habilité à rédiger un rapport technique de tournoi. Ce rapport, qui doit être adressé au Directeur des Titres, n'est utilisé que pour valider le cursus de l'impétrant et ne dispense en aucune façon l'arbitre principal de rédiger le rapport officiel.

Un candidat dispose de deux années (à compter de la session immédiatement postérieure à son stage lui permettant d'accéder au titre supérieur) pour devenir arbitre-fédéral. Passé ce délai, le cursus entier est à refaire, et les éventuelles U.V. qu'il détenait sont périmées. Une dérogation permettant de prolonger ce délai peut toutefois être accordée par le Directeur des Titres, dont la décision est sans appel. Il conviendra alors de lui fournir une demande écrite justifiant clairement les motifs d'une telle demande de report.

**ARTICLE 11 : L'ARBITRE-STAGIAIRE**

Un arbitre-stagiaire est un candidat qui, après avoir participé à une ou plusieurs sessions d'examens, est titulaire de l'ensemble des U.V. constitutives du titre visé (AF4 ou AF3) mais qui n'a pas encore rempli les autres conditions telles qu'elles sont définies dans les articles suivants. Il peut officier en qualité d'arbitre-adjoint.

ARTICLE 12 : L'ARBITRE FÉDÉRAL JEUNE

Un arbitre fédéral jeune est une personne (âge minimum : 12 ans, âge maximum : **18 ans**) titulaire de l'UVJ (après avoir suivi un stage SJ ou S4) et ayant obtenu une Attestation de Stage Pratique (A.S.P.) favorable établie par un AF3 ou plus.

Il peut-être une personne de moins de 18 ans, titulaire d'une licence A, ayant la qualification de "Jeune Officiel UNSS à compétence nationale" et ayant dûment fait sa demande de titre auprès du directeur des Titres, Tournois et Sanctions.

ARTICLE 13 : L'ARBITRE FÉDÉRAL 4

Un arbitre fédéral 4 est une personne (âge minimum : 16 ans) titulaire des UV1 + UV1 bis (après avoir suivi un stage S4) et ayant obtenu une Attestation de Stage Pratique (A.S.P.) favorable établie par un AF3 ou plus ou une personne possédant une nationalité étrangère, le titre d'arbitre international (ou arbitre FIDE) agréé FIDE et l'UV 1bis.

ARTICLE 14 : L'ARBITRE FÉDÉRAL 3

Un arbitre-fédéral 3 est une personne dont l'âge minimum est de 18 ans.

Titulaire d'un titre d'AF4, il a préparé (dans le cadre d'un stage S3 homologué) et obtenu l'UV2 et l'UV3.

Il a également obtenu de la part des arbitres principaux qu'il a secondé deux ASP indiquant clairement que le stagiaire a donné satisfaction. Ces attestations seront établies selon la grille fournie par la DNA.

De plus, il devra avoir établi le rapport technique complet d'un tournoi (système suisse, au moins 5 rondes) où il a officié en qualité de secondant. Ce rapport peut porter sur l'un des tournois à l'occasion duquel l'arbitre principal lui a fourni une attestation d'arbitrage. Le rapport du stagiaire doit être envoyé directement au Directeur des Tournois, et ne dispense pas l'arbitre principal de rédiger le rapport officiel. Le rapport du stagiaire est examiné par le Directeur des Tournois, qui a autorité pour le valider ou non. En cas de validation, l'auteur reçoit une attestation qui lui est adressée directement par le Directeur des Tournois.

Les deux conditions citées ci-dessus sont prises en compte après que l'arbitre fédéral 4 a passé un stage S3.

ARTICLE 15 : L'ARBITRE FÉDÉRAL 2

Un arbitre fédéral 2 est un arbitre fédéral 3 qui :

- A suivi un stage S2.
- A obtenu les UV4 et UV 5.
- A arbitré de façon satisfaisante au moins un tournoi en cadence lente homologué par la FIDE (avec un minimum de 40 joueurs et 5 rondes) et au moins deux tournois rapides en qualité d'arbitre principal (avec un minimum de 50 joueurs et 7 rondes) après avoir reçu son titre d'AF3
- Le Directeur des Tournois doit avoir reçu le nombre requis de rapports techniques conformes aux règlements de la DNA en vigueur
- A fait l'objet d'une visite de supervision positive

**ARTICLE 16 : L'ARBITRE FÉDÉRAL 1**

Un arbitre fédéral 1 est un arbitre fédéral 2 actif répondant aux critères d'obtention du titre d'arbitre FIDE (voir FIDE Handbook).

Le postulant doit adresser sa demande avec son cursus détaillé au Directeur des Titres. Le titre d'Arbitre Fédéral 1 est décerné par la Direction Nationale de l'Arbitrage sur proposition du Directeur des Titres.

La DNA pourra diligenter une visite de supervision et pourra vérifier la qualité de plusieurs rapports techniques avant de décerner le titre.

ARTICLE 17 : L'ARBITRE DIPLÔMÉ FORMATEUR

L'arbitre formateur est un arbitre AF1 titulaire d'un titre d'arbitre FIDE ou d'arbitre international, d'une UV6 et de deux attestations de stage de formateur délivrée par deux arbitres formateurs différents. Ce diplôme permet d'animer les stages de formation. Modalités d'obtention de l'UV6 : voir article 27.8.

ARTICLE 18 : LES TITRES INTERNATIONAUX

Le titre d'arbitre FIDE (AF) et le titre d'arbitre international (A.I) sont décernés par la FIDE.

Sera proposé au Congrès de la FIDE tout AF1 ou AF2 :

Ayant présenté sa candidature par écrit à la DNA (accompagnée d'un curriculum vitae et d'un récapitulatif du cursus d'arbitrage) et remplissant toutes les conditions édictées par la FIDE,

Ayant reçu un avis favorable de la DNA.

La connaissance, en plus du français, de la langue anglaise est indispensable pour le titre d'arbitre international.

La DNA pourra se donner les moyens de vérifier les capacités du postulant.

Le fait de détenir un titre de la F.I.D.E ne dispense pas les arbitres de la F.F.E de satisfaire aux exigences liées au statut d'arbitre fédéral.

TITRE IV : LES STAGES DE FORMATION A L'ARBITRAGE (S...)

ARTICLE 19 : ORGANISATION ET BUDGET D'UN STAGE.

Une ligue, un comité départemental ou un club (ou un comité organisateur regroupant plusieurs composantes), en accord avec le Directeur Régional d'Arbitrage ou le Directeur Départemental d'Arbitrage, peuvent solliciter une homologation afin d'organiser un stage de formation d'arbitres (SJ ou S4 ou S3 ou S2), avec un seul formateur sauf dérogation par le directeur de la formation. Il faut réunir au moins 10 stagiaires pour un stage FC, 8 stagiaires pour un stage S4 ou S3 et 4 stagiaires pour un stage S2. C'est à cette condition que le stage bénéficie de la participation financière fédérale. Le Directeur de la Formation est habilité à accorder certaines dérogations en fonction de circonstances particulières.



L'homologation implique la participation financière de la DNA :

- prise en charge de l'indemnité versée au formateur suivant les tarifs en vigueur,
- frais de déplacements du formateur (suivant les tarifs fédéraux),

L'organisateur prend en charge :

- Les frais d'hébergement et de repas du formateur
- Les éventuels frais de documentation supplémentaire fournie sur place aux stagiaires

ARTICLE 20 : HOMOLOGATION

Seul le Directeur de la Formation des Arbitres est habilité à homologuer un stage. Pour tout projet de stage, il faut prendre contact avec lui afin de recevoir un dossier comportant les directives et les formulaires appropriés.

ARTICLE 21 : TRAITEMENT D'APRÈS-STAGE

Au plus tard 48 heures après la fin du stage, l'organisateur et le formateur doivent impérativement envoyer les pièces constitutives du dossier d'après-stage en se conformant à la check-list qui leur a été fournie à l'occasion de la demande d'homologation. C'est à cette condition que la participation financière fédérale sera effective.

ARTICLE 22 : MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- 22.1. Tout joueur titulaire d'une licence A valable pour la saison en cours peut suivre un stage de formation à l'arbitrage. Pour cela, il doit s'adresser à l'organisateur en lui fournissant nom et prénom, coordonnées, numéro de licence A et nom de son club. Il doit aussi s'acquitter du montant des frais d'inscription.

Le tarif fédéral est de 25 euros par personne pour les stages SJ, S4, S3 et S2 et de 15 euros pour les stages de formation continue (FC).

L'organisateur peut éventuellement solliciter et percevoir en plus la somme de 10 euros.

Stage SJ (2 jours) : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
Stage S4 (2 jours) : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
Stage S3 (2 jours) : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
Stage S2 (2 jours) : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
Stage FC (1 jour) : 15 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)

Pour être autorisé à suivre le stage S3, il faut au préalable avoir suivi un stage S4.

Pour être autorisé à suivre le stage S2, il faut au préalable avoir suivi un stage S3.

- 22.2 Le versement de la somme de 25 euros comprend les frais d'inscription aux examens (pour une durée maximale de 2 ans).

- 22.3 Au moins une fois tous les 4 ans, chaque arbitre titré doit s'inscrire à un stage de formation continue (FC) qu'il est tenu de suivre entièrement (une journée de 6 à 8 heures). Faute d'avoir suivi un stage FC dans les temps requis, à l'issue de la saison sportive du terme des 4 ans, il devient un arbitre inactif n'ayant plus le droit d'exercer. Aussitôt ce stage effectué, l'arbitre inactif redevient actif. A défaut de suivre un stage FC, un arbitre titré ou inactif peut s'inscrire à un autre type de stage (S4, S3 ou S2) qu'il doit suivre entièrement. Si durant une période de six ans à compter de son dernier stage, un arbitre n'effectue pas de formation continue, celui-ci sera dans l'obligation de suivre un stage S4. A l'issue de celui-ci, il est réactivé à son niveau.

- 22.4 Les stages de formation d'arbitres (SJ, S4, S3, S2 et FC) peuvent être organisés en utilisant internet après accord du Directeur de la Formation des Arbitres.

**ARTICLE 23 : PROGRAMMES**

23.1 Le stage SJ, d'une durée de 12 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre jeune et est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent des cours portant sur les spécificités des compétitions jeunes et scolaires, sur la philosophie de l'arbitrage, sur le réglage des pendules, sur le règlement intérieur de la D.N.A., sur certains chapitres du livre de l'arbitre et du livre de la fédération. La participation à ce stage constitue une première découverte de l'arbitrage et doit nécessairement faire l'objet d'une étude personnelle des cours et des documents après le stage.

23.2 Le stage S4, d'une durée de 14 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral 4.

Il est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent l'aptitude à arbitrer un match et l'acquisition de compétences organisationnelles (le tournoi toutes-rondes, le système Molter, la coupe à élimination directe : cas simple), la connaissance des compétitions fédérales et des règlements fédéraux ainsi que des cours portant sur la philosophie de l'arbitrage, le fonctionnement des pendules électroniques, l'accueil du joueur handicapé, les missions et les devoirs de l'arbitre, le règlement intérieur de la D.N.A. Être capable de seconder efficacement l'arbitre principal d'un tournoi, être capable d'arbitrer de façon pertinente et exemplaire un match (ce qu'il faut faire avant, pendant, après) et être capable d'utiliser le livre de l'arbitre et le livre de la fédération en s'y référant de façon rapide et sûre feront également partie des objectifs essentiels à atteindre. A l'issue de ce stage initial, les cours dispensés devront tous impérativement faire l'objet d'un travail personnel sérieux (lecture minutieuse et approfondie des textes, fréquentation régulière de la page arbitrage du site fédéral, étude du bulletin des arbitres fédéraux et des annales de sujets et corrigés, etc.) de la part de chaque stagiaire.

23.3 Le stage S3, d'une durée de 16 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral 3.

Contenus du stage S3 :

- le système suisse. Il s'agit de maîtriser toutes les compétences pour piloter un tournoi au système suisse (y compris apporter des conseils techniques à l'organisateur, faire la demande d'homologation, établir le règlement intérieur, gérer les inscriptions, procéder aux nécessaires contrôles, répartir et calculer les prix, etc.), mais aussi et surtout utiliser le logiciel PAPI, comprendre le système d'appariements, savoir-faire et expliquer les appariements, gérer et suivre les résultats et les classements, gérer les éventuels incidents, etc.
- les compétences organisationnelles et les devoirs administratifs de l'arbitre (notamment le traitement d'après tournoi qui doit être irréprochable)
- les classements ELO,
- un solide rappel sur les règles du jeu
- un solide rappel sur l'utilisation et la maîtrise du livre de l'arbitre
- la présentation du travail personnel post-stage

23.4 Le stage S2, d'une durée de 16 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral 2.

Contenus du stage :

- les classements Elo FIDE (révision)
- les normes et les titres de la FIDE
- les spécificités des tournois de haut niveau
- les spécificités de la mission d'un arbitre principal qui officie dans le cadre d'un grand événement échiquéen
- l'approfondissement du système suisse (y compris les systèmes accélérés)
- l'approfondissement des règles du jeu
- le travail personnel post-stage



- 23.5 Le stage de formation continue (FC), d'une durée de 6 heures à 8 heures, comprend des cours portant sur les nouveautés, sur la dernière version des règles du jeu, sur les devoirs de l'arbitre (y compris sur le plan administratif) ainsi qu'un travail « à la carte » en fonction des attentes et questions formulées par les stagiaires.
- 23.6 Le séminaire de formation des formateurs s'adressent aux formateurs et candidats-formateurs. Le Directeur de la Formation des Arbitres organise et anime le séminaire en faisant appel à des membres de la DNA, à des formateurs et à des experts. Ce séminaire porte sur les contenus d'enseignement, sur les méthodes pédagogiques, sur les exigences liées aux épreuves des examens, sur les innovations ainsi que sur l'étude, l'approfondissement et la mutualisation de divers outils à caractère pédagogique et/ou à caractère technique.

TITRE V : LES EXAMENS

ARTICLE 24 : LES DATES DES SESSIONS D'EXAMENS

Les dates des sessions d'examens sont arrêtées par le Comité Directeur de la F.F.E. Les examens sont organisés avec un sujet national dans différents centres régionaux placés sous la responsabilité des Directeurs Régionaux d'Arbitrage.

Pour les épreuves UV1, UVJ, UV1bis et UV2, tous les documents sont autorisés (en version imprimée ou numérique) sauf les annales constituées de sujets et de corrigés. Il est interdit de téléphoner ou de se connecter sur Internet pendant les épreuves.

ARTICLE 25 : L'INSCRIPTION AUX EXAMENS

L'inscription aux examens se fait par l'intermédiaire du Directeur Régional d'Arbitrage pour les UVJ, UV1, UV1bis et UV2. La date limite d'inscription est publiée sur le site internet fédéral. Pour s'inscrire aux UV3, UV4 et/ou UV5 les arbitres s'adressent directement au directeur des examens après avoir suivi un stage S3 ou S2.

ARTICLE 26 : CENTRES D'EXAMENS

Le Directeur Régional d'Arbitrage convoque les candidats. Des centres d'examens sont créés par le Directeur des Examens, en concertation avec les DRA. Chaque DRA arrête la liste définitive des candidats.

ARTICLE 27 : LES ÉPREUVES

- 27.1 U.V. J : durée de l'épreuve : 2 heures. Règles du jeu. Compétitions Jeunes et scolaires.
- 27.2 U.V. 1 : durée de l'épreuve : 2 heures. Règles du jeu.
- 27.3 U.V. 1 bis : durée de l'épreuve : 2 heures. Compétences organisationnelles de base.
- 27.4 U.V. 2 : durée de l'épreuve : 2 heures. Compétences organisationnelles.
- 27.5 les sessions d'examen sont organisées les samedis matin ou après-midi. D'une durée de 4h15min, elles se déroulent de la façon suivante : UV 1 (durée 2 heures) puis pause de 15 minutes, puis UV 1bis (pour les candidats qui postulent pour le titre d'AF4 ou UV 2 (pour les AF4 qui postulent pour le titre d'AF3 après avoir suivi un stage S3) ; durée 2 heures.



27.6 Les U.V. 3 et l'U.V. 5 peuvent se passer de 2 façons :

- Ou bien **à domicile**, en sollicitant l'envoi d'un sujet en écrivant directement au Directeur des Examens. U.V. 3 : Gestion d'un tournoi factice au système suisse (5 rondes) : il s'agit de réaliser les appariements, de les expliquer, et de rédiger un rapport technique complet et soigné. U.V. 5 : gestion d'un tournoi au système suisse (7 rondes, éventuellement, il peut s'agir d'un tournoi accéléré), avec rédaction d'un rapport technique. Il est demandé aux correcteurs de la D.N.A d'évaluer ce travail en faisant preuve d'un très haut niveau d'exigence, tant au niveau des explications qu'au niveau de la qualité de la rédaction et de la présentation du rapport, qui devra être exemplaire, et qui devra démontrer que le candidat a une parfaite maîtrise de nos textes officiels ainsi qu'une totale conscience des responsabilités qui seront les siennes en qualité d'arbitre principal dans des événements de haut niveau.
- Ou bien en une journée dans un lieu dédié. ou un sujet sera proposé par un arbitre-formateur. Les candidats doivent venir avec leur propre matériel informatique. Après avoir réalisé les appariements et rédigé son rapport technique, le candidat doit être capable d'expliquer les appariements, et de répondre à quelques questions.

27.7 L'U.V. 4 est adressé aux arbitres (AF3 ayant suivi un stage S2) qui en font la demande auprès du directeur des examens. Il s'agit d'un devoir à faire à domicile portant sur le Elo FIDE, normes et titres FIDE.

27.8 L'obtention de l'U.V. 6 et **de deux attestations** de stage de formateur, donnent automatiquement le **diplôme** de formateur (voir article 17). L'UV 6 est un sujet composé par le Directeur de la Formation et par le Directeur des Examens, défini au cas par cas. L'attestation de stage de formateur est obtenue en assistant un arbitre **diplômé** formateur « Tuteur » pendant un stage de formation.

27.9 En cas d'échec à une ou plusieurs U.V, il est toujours possible de faire appel (par écrit et dans un délai de un mois après notification) auprès du Directeur des Examens, qui confie alors la copie à un autre correcteur, dont la décision sera cette fois sans appel.

27.10 Les copies, qui auront au préalable subi une procédure d'anonymat, sont confiées à des correcteurs choisis par le Directeur des Examens. Les résultats sont communiqués aux Directeurs Régionaux d'Arbitrage, qui sont chargés d'informer les personnes concernées.

TITRE VI : CLASSIFICATION DES TOURNOIS ; OBLIGATIONS DES CLUBS

ARTICLE 28 : PRINCIPES

Un arbitre peut toujours arbitrer un tournoi inférieur à sa qualification. Les tournois homologués par la FFE et les matchs joués sous l'égide de la FFE doivent être, suivant leurs niveaux, arbitrés par les arbitres fédéraux suivants, conformément à l'article 3 du texte « compétitions homologuées » (Livre de la Fédération). Cette classification ne concerne que les arbitres principaux : un arbitre adjoint peut être un arbitre détenant un titre inférieur au niveau requis, ou un arbitre-candidat, ou un arbitre-stagiaire, dont la définition figure dans les articles 10 et 11 du présent règlement intérieur. Un arbitre fédéral 4 âgé de moins de 18 ans ne peut officier que dans le cadre des compétitions « jeunes ».

Arbitres Fédéraux 1 et 2 (AF1 et AF2) agréés FIDE

- Tous les types d'événements échiqués homologués par la F.I.D.E. sans possibilité de délivrer de normes aux joueurs. Seuls les arbitres internationaux et FIDE (AI et AF) agréés FIDE peuvent délivrer **des** normes **aux joueurs ou à des arbitres**.

**Arbitres Fédéraux 3 (AF3)**

- Tous les types d'événements échiquéens homologués par la F.F.E. à cadence lente, rapide et blitz.
- A condition d'être agréé FIDE, les événements échiquéens homologués par la F.I.D.E (7 rondes maximum).
- Tous les matchs du championnat de France des clubs, quelle que soit la division, sauf le Top 12 et top 12F.

Arbitres Fédéraux 4 (AF4)

- Tous les matchs du championnat de France des clubs, quelle que soit la division, sauf le Top 12 et top 12F,
- Tous les matchs locaux, départementaux, régionaux,
- Tous les tournois fermés (sans joueurs classés FIDE) et tous les matchs joués au système de Scheveningen (sans joueurs classés FIDE),
- Toutes les coupes locales, départementales, régionales,
- Coupes Fédérales jusqu'aux demi-finales, et la Coupe de France jusqu'aux huitièmes de finales,
- Compétitions jeunes (sauf celles qui nécessitent des appariements au système suisse),
- Tournois internes des clubs pouvant être comptabilisés pour le Elo national ou le Elo rapide.

Arbitres Fédéraux Jeunes (AFJ)

- Compétitions jeunes et scolaires sous la responsabilité d'un « tuteur » AF4 ou plus selon le type de compétition.

ARTICLE 29 : DÉROGATIONS

Certaines dérogations sont accordées dans les cas suivants :

- les animateurs titulaires du DAFPE ou d'un diplôme équivalent sont habilités à arbitrer les phases départementales et académiques des championnats scolaires.
- Les arbitres-candidats et arbitres-stagiaires (voir définition dans les articles 10 et 11 du présent règlement intérieur) ne peuvent arbitrer qu'en qualité d'arbitre adjoint. Ils peuvent toutefois, à titre exceptionnel, officier occasionnellement en qualité d'arbitre titulaire en faisant fonction d'arbitre fédéral 4, s'ils ont reçu un avis favorable de la part de leur Directeur Régional d'Arbitrage.
- Un arbitre fédéral 4 peut, à l'occasion de certains tournois locaux (comme par exemple le tournoi interne d'un club) faire fonction d'AF3 et utiliser le logiciel d'appariements au système suisse. Il le fait sous la responsabilité du Directeur Régional de l'Arbitrage, qui est la seule personne habilitée à attribuer cette dérogation.

Une dérogation peut être accordée, au cas par cas, par le Directeur Régional de l'Arbitrage afin de permettre occasionnellement aux jeunes AF4 âgés de moins de 18 ans d'officier dans n'importe quelle compétition dévolue aux AF4.

Le DRA peut également accorder à un AF3 agréé FIDE qu'il jugera très compétent, l'autorisation d'arbitrer en tant qu'arbitre principal lors de compétitions homologuées FIDE sans possibilité de normes.

ARTICLE 30 : LES OBLIGATIONS POUR LES CLUBS

Les obligations pour les clubs d'avoir un arbitre AF1, AF2, AF3 ou AF4 sont définies dans le Livre de la Fédération.

ARTICLE 31 : LES SANCTIONS

Les sanctions concernant le non-respect de l'article 30 sont du ressort de la Commission Technique.

**ARTICLE 32 : ARBITRAGE DES MATCHS ET DES COUPES FÉDÉRALES**

Le titre des arbitres ainsi que leur désignation est définie dans le Livre de la Fédération, dans le respect de l'article 28 du présent règlement intérieur.

TITRE VII : LA CHARTE DE L'ARBITRAGE ET LA COMPETENCE DISCIPLINAIRE

ARTICLE 33 : LA CHARTE DE L'ARBITRAGE

La Charte de l'Arbitrage définit les devoirs réciproques des arbitres et des organisateurs.

33.1 Les devoirs de l'arbitre

- Respecter et faire respecter les règles et les règlements
- Jouer un rôle pédagogique lorsque cela est nécessaire
- Composer, le cas échéant, en accord avec l'organisateur, une Commission des litiges (nombre impair de personnes, faire figurer dans cette liste à la fois des titulaires et des suppléants) habilitée à examiner les appels des joueurs, convoquer cette Commission lorsque l'appel est recevable
- Officier avec calme, dans un esprit de modération, d'ouverture et de conciliation, conformément à ce que préconise la FIDE
- Jouer un rôle de conseiller technique avant le tournoi (par exemple : rédaction du règlement intérieur en collaboration avec l'organisateur)
- Veiller au confort matériel et moral des joueurs en signalant à l'organisateur toute anomalie susceptible de perturber les compétiteurs, et l'aider à trouver des solutions appropriées, veiller à ce que la liste des prix soit affichée dès la première moitié du tournoi, s'assurer du bon affichage des informations techniques obligatoires : liste des joueurs par Elo décroissant, appariements, classement général et grille américaine ronde après ronde, règlement intérieur du tournoi, composition de la Commission des litiges.
- Refuser la pratique du « bye » dans les tournois au système suisse homologués par la F.F.E. (les joueurs arrivant après l'appariement de la première ronde pourront néanmoins s'inscrire pour commencer le tournoi à partir de la seconde, mais avec 0 point),
- Refuser de « diriger » les appariements, ne pas céder face aux pressions de joueurs désirant réaliser une norme ou une performance et sollicitant à cette fin une transgression des règlements, ne procéder à aucune protection de familles ou de clubs transgressant le texte FIDE C04
- Si les appariements sont accélérés, le préciser clairement dans le règlement intérieur du tournoi. Rappel : l'accélération est la seule digression mineure du C04 autorisée dans le cadre des tournois au système suisse homologués par la F.F.E.
- Faire preuve de ponctualité et de disponibilité, être présent en salle de jeu durant les rondes et faire preuve de vigilance, s'assurer que les joueurs ne parlent pas de leur partie en cours, prendre toutes les dispositions utiles pour prévenir et éviter les attitudes non-sportives, et sanctionner les fautifs si nécessaire
- Après le tournoi, assumer ses responsabilités administratives : rédiger et envoyer le rapport technique en se conformant aux directives de l'organigramme de gestion des tournois et en ne négligeant aucun élément de la « check-list » des arbitres fédéraux
- A la fin du tournoi, [éditer la facture \(via le site de la F.F.E/Directeur de groupe\) concernant les droits d'homologation. La transmettre à l'organisateur qui devra la payer directement à la F.F.E.](#)



- Considérer l'organisateur comme le Directeur du tournoi, travailler à ses côtés et avec les membres de son équipe dans un esprit constructif, ne jamais perdre de vue qu'il s'agit dans la plupart des cas d'un bénévole, tout mettre en œuvre pour que la manifestation échiquéenne dont il s'occupe soit un succès
- Représenter dignement la FFE sur les lieux du tournoi

33.2 Les devoirs de l'organisateur

- Considérer l'arbitre comme le représentant de la F.F.E
- Offrir aux joueurs de bonnes conditions de jeu : matériel approprié, aire de jeu, salle d'analyses, chauffage, toilettes, etc...
- S'occuper de la mise en place du matériel, préparer la salle en tenant compte des conseils de l'arbitre
- Offrir de bonnes conditions de travail à l'équipe d'arbitrage : bureau indépendant, ou, à défaut, leur préparer une zone non accessible au public et aux joueurs (sauf autorisation), qui doit être clairement identifiée
- Être présent (ou se faire représenter) sur les lieux du tournoi afin de régler sans tarder les éventuels problèmes matériels
- N'exercer aucune pression sur l'arbitre visant à diriger les appariements ou à transgresser le moindre règlement, ne pas intervenir dans les décisions relevant exclusivement de l'arbitrage
- Respecter le barème d'indemnisation de l'arbitrage et régler les notes de frais des arbitres avant le début de la dernière ronde, refuser de payer aux arbitres toute somme qui serait supérieure à celle obtenue grâce à la stricte application du barème fédéral, et signaler directement tout problème de ce type à la Direction Nationale de l'Arbitrage
- Respecter les quotas suivants : 1 arbitre par tranche de 100 joueurs (exemples : tournoi dont le nombre de participants est inférieur ou égal à 100 joueurs : 1 arbitre. Tournoi de 101 à 200 joueurs : 1 arbitre principal + 1 adjoint, tournoi de 201 à 300 joueurs : 1 arbitre principal + 2 adjoints)
- Prendre en charge les licences sur place (état-navette et [règlement à effectuer](#) au plus tard le lendemain de la fin du tournoi au siège fédéral)
- [Régler](#) le montant des droits d'homologation [soit par chèque à la FFE soit par paiement direct](#).

ARTICLE 34 : LA COMPÉTENCE DISCIPLINAIRE

34.1 Compétence disciplinaire d'un arbitre sur les lieux du tournoi

Un arbitre fédéral peut être amené à infliger des pénalités, conformément au dispositif décrit dans l'article **12.9** des règles du jeu de la FIDE : du simple avertissement oral (conseil ou réprimande) jusqu'à l'expulsion du tournoi.

Au-delà de ces mesures à caractère sportif, un arbitre peut aussi solliciter une sanction à l'encontre d'un joueur. Il se conformera alors aux directives du Règlement Disciplinaire en particulier à **sa section I** « Disposition communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel ».



34.2 Compétence disciplinaire du Directeur des Titres Tournois et Sanctions

Tout avertissement écrit donné à un joueur par un arbitre est archivé pendant 2 ans par le Directeur des Sanctions. Le deuxième avertissement donné au même joueur entraîne une suspension individuelle de participer aux compétitions homologuées.

- de 8 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 1 an.
- de 4 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 2 ans.

L'avertissement est remis au joueur et affiché dans la salle de jeu. Si le joueur est absent, l'arbitre se charge d'informer le joueur averti par courrier électronique ou postal.

Le joueur a la possibilité de faire appel de l'avertissement dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception, devant la commission d'appel sportif. L'appel a un caractère suspensif. Lorsque la décision concernant le 2e appel est définitive, elle est communiquée au service gestionnaire des fichiers des licenciés.

A l'occasion des tournois homologués, tout forfait fait l'objet d'une enquête de la part de l'arbitre principal. Si le joueur ne répond pas de façon satisfaisante à la demande d'explications envoyée par l'arbitre principal, l'arbitre demande au Directeur des Sanctions l'application de la procédure de « suspension automatique de compétition », d'une durée de 3 mois.

Le Directeur des Sanctions se charge d'informer le joueur suspendu (par courrier électronique ou postal) son président de club et son DRA. Le joueur a la possibilité de faire appel dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception, devant la commission d'appels sportifs. L'appel a un caractère suspensif. Lorsque la décision est définitive, elle est publiée sur le site de la FFE rubrique DISCIPLINE.

34.3 Compétence disciplinaire de la Direction Nationale de l'Arbitrage

La D.N.A. examine les plaintes déposées par les licenciés contre un arbitre. Après examen des circonstances et arguments du plaignant et de l'arbitre, elle décide ou non de l'engagement de poursuites contre l'arbitre auprès du Bureau Fédéral.

Si un arbitre ne respecte pas les règlements en vigueur, s'il transgresse la Charte de l'Arbitrage, ou bien s'il commet des fautes répétées, intentionnellement ou par incompetence, la D.N.A. peut alors infliger un blâme ou un avertissement. Elle peut aussi suspendre temporairement ou définitivement sa licence d'arbitre, après avoir entendu les intéressés. La décision de la DNA (envoyée à l'arbitre concerné par courrier électronique ou postal) est sans appel.

La D.N.A. examine les rapports défavorables rédigés par les superviseurs. Si un arbitre a reçu un ou deux rapports défavorables (voir article 4.3) la D.N.A. est habilitée à infliger un avertissement ou un blâme, à prononcer une suspension provisoire ou définitive de sa licence d'arbitre, après avoir entendu les intéressés. La décision de la DNA (envoyée à l'arbitre concerné par courrier électronique ou postal) est sans appel.



TITRE VIII : CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.

Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.

Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.

Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.

Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.

Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.

L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.

Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-play (A.F.S.V.F.P).



CHARTRE DU JOUEUR D'ÉCHECS*

JE RESPECTE LES RÈGLES

- *Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.*
- *Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.*
- *Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.*

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- *Respecter l'adversaire, c'est accepter de jouer contre lui **sans préjugés**.*
- *Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.*
- *Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.*
- *Respecter l'adversaire, c'est être **poli**.*

JE RESPECTE L'ARBITRE

- *L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.*
- *L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E** sur les lieux du tournoi.*
- *Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.*

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- *Le joueur **concourt à la bonne tenue** de la compétition.*
- *Le joueur se conforme au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.*
- *Le joueur d'échecs est **un sportif** !*

NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER
À DES PÉNALITÉS SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

** version abrégée. Pour prendre connaissance de la version officielle et complète, veuillez prendre contact avec l'arbitre du tournoi.*

**Déontologie des Arbitres en 10 points****L'Arbitre s'engage à :**

1. Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements ;
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions ;
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement ;
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipement appropriés...) ;
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive ;
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels,...) ;
7. S'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou l'institution d'appartenance ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux,...) ;
8. Avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs, ...) ;
9. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue, ...) ;
10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport tels que le fair-play.

Serment de l'Arbitre aux Jeux Olympiques :

« Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »



2 : LES REGLES DU JEU

Chapitre 2.1 : Les règles du jeu d'Echecs

Chapitre 2,2 : Annexes aux règles

Chapitre 2.3 : Glossaire

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



2 : Les règles du jeu d'échecs

Chapitre 2.1

Les règles du jeu d'échecs

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



2.1 Les règles du jeu d'Echecs

INTRODUCTION

Les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE couvrent les situations apparaissant lors de parties disputées par des adversaires jouant physiquement sur l'échiquier.

Les Règles du Jeu d'Échecs couvrent le jeu pratiqué de part et d'autre d'un échiquier.

Les Règles du jeu se divisent en deux parties : 1. Les règles fondamentales du Jeu et 2. Les règles de compétition.

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

Dans ces Règles du Jeu, les mots "il" et "lui", lorsqu'ils font référence à une personne, ne préjugent pas du sexe de celle-ci : ils s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

PREAMBULE

Les Règles du Jeu d'Échecs ne sauraient couvrir la totalité des situations pouvant survenir au cours d'une partie, pas plus qu'elles ne sauraient trancher toutes les questions d'ordre administratif. Lorsqu'une situation se présente qui ne se trouve décrite précisément par aucun des Articles des présentes Règles du Jeu, on devrait parvenir à une décision correcte en considérant les situations analogues traitées par ces mêmes Règles du Jeu. Ces Règles du Jeu supposent que les arbitres possèdent ces qualités indispensables que sont la compétence, la faculté de discernement et l'objectivité absolue. Des règles trop détaillées pourraient priver un arbitre de sa liberté de jugement et l'empêcher par là même d'apporter une solution à un problème qui lui soit dictée par l'équité, la logique et la prise en considération de circonstances particulières. La FIDE demande à tous les joueurs d'échecs et à toutes les fédérations de bien vouloir accepter ce point de vue.

Une condition nécessaire à la prise en compte d'une partie pour le classement de la FIDE est d'être jouée selon les Règles du Jeu de la FIDE.

Il est recommandé que les parties non comptabilisées pour le classement de la FIDE soient jouées selon les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE.

Une fédération membre peut demander à la FIDE de statuer sur les questions relatives aux Règles du Jeu d'Échecs.

Les commentaires sont issus des commentaires publiés par la commission des Arbitres de la Fide (version 2017 pour les règles en vigueur au 1^{er} juillet 2017)

Le préambule des Règles du Jeu est l'une des parties les plus importantes. Il rappelle que les règles ne peuvent pas couvrir l'ensemble des situations pouvant survenir mais que l'arbitre dispose de suffisamment de liberté pour pouvoir prendre la meilleure décision qui s'impose.

Il est toujours nécessaire qu'un arbitre prenne ses décisions et résolve les problèmes pendant la partie.

C'est pourquoi l'excellente connaissance des Règles du Jeu d'Échecs et son expérience, obtenue de sa pratique en tournois, sont les qualifications les plus importantes pour un arbitre.



LES REGLES FONDAMENTALES DU JEU

ARTICLE 1 : NATURE ET BUT D'UNE PARTIE D'ÉCHECS

- 1.1 Le jeu d'échecs se pratique entre deux adversaires déplaçant leurs pièces sur un plateau carré appelé "échiquier".
- 1.2 Le joueur déplaçant les pièces de couleur claire ("les Blancs") effectue le premier coup, après quoi les deux adversaires jouent chacun à leur tour, le joueur déplaçant les pièces de couleur sombre ("les Noirs") effectuant le coup suivant.
- 1.3 On dit d'un joueur qu'il "a le trait" lorsque son adversaire a "joué" son coup.
- 1.4 Le but de chacun des deux joueurs est d' "attaquer" le roi de l'adversaire de telle manière que ce dernier ne dispose plus d'aucun coup légal pour répondre.
- 1.4.1 On dit du joueur parvenant à réaliser cet objectif qu'il a mis "échec et mat" le roi adverse : il a gagné la partie. Il est interdit de laisser son roi ou de le déplacer dans une position où il se trouve attaqué par l'adversaire, de même qu'il est interdit de "prendre" le roi de l'adversaire.
- 1.4.2 L'adversaire dont le roi a été mis échec et mat a perdu la partie.
- 1.5 Si la position est telle qu'aucun des deux joueurs ne peut parvenir à mettre échec et mat le roi adverse, la partie est nulle (cf. Article 5.2.2).

Parfois, ni les Blancs ni les Noirs ne peuvent mater le roi adverse. Dans un tel cas, la partie est nulle. L'exemple le plus simple est le cas d'une position où seuls demeurent deux rois sur l'échiquier.

ARTICLE 2 : LA POSITION INITIALE DES PIÈCES SUR L'ÉCHIQUIER

- 2.1 L'échiquier est constitué par une matrice carrée de taille 8 x 8 dessinant 64 cases de taille égale, alternativement claires (les cases "blanches") et foncées (les cases "noires").

L'échiquier se trouve placé entre les deux adversaires de telle manière que pour chacun, la case d'angle la plus proche et située du côté droit du joueur soit blanche.

- 2.2 Au début de la partie, les Blancs disposent de 16 pièces de couleur claire (les pièces "blanches"), les Noirs disposant de 16 pièces de couleur sombre (les pièces "noires"). Ces pièces sont les suivantes :

Un roi blanc	habituellement représenté par le symbole		R
Une dame blanche	habituellement représentée par le symbole		D
Deux tours blanches	habituellement représentées par le symbole		T
Deux fous blancs	habituellement représentés par le symbole		F
Deux cavaliers blancs	habituellement représentés par le symbole		C
Huit pions blancs	habituellement représentés par le symbole		(P)
Un roi noir	habituellement représenté par le symbole		R
Une dame noire	habituellement représentée par le symbole		D
Deux tours noires	habituellement représentées par le symbole		T



F.F.E.

Deux fous noirs habituellement représentés par le symbole



F

Deux cavaliers noirs habituellement représentés par le symbole



C

Huit pions noirs habituellement représentés par le symbole



(P)

Pièces Staunton



2.3 La position initiale des pièces sur l'échiquier est la suivante :



2.4 Les huit alignements verticaux de cases sont appelés "colonnes". Les huit alignements horizontaux de cases sont appelés "rangées". Toute ligne droite de cases de la même couleur, courant d'un bord de l'échiquier jusqu'à un bord adjacent, est appelée "diagonale".

Un échiquier peut être fabriqué dans différents matériaux mais il faut que les couleurs des cases blanches (claires = blanches ou crème) et noires (foncées = noires ou brunes) soient bien différentes. [Il est utile qu'elles soient mates pour éviter les reflets et le trouble des joueurs.](#) Les tailles des pièces et de l'échiquier doivent aller de pair (voir plus de détail dans les Règles des Tournois FIDE – [FIDE Handbook C05](#)).

Il est très important pour l'arbitre de vérifier l'orientation de l'échiquier et le positionnement des pièces avant la partie pour éviter tout problème de positionnement inversé entre Roi et Dame et Cavaliers et Fous notamment.

[Parfois, il y a mésentente entre les joueurs sur la façon de positionner les cavaliers. Chaque joueur a ses propres habitudes à ce propos. Chaque joueur peut placer ses propres cavaliers comme il le souhaite avant le début de la partie. Il ne peut le faire durant la partie qu'après avoir informé son adversaire qu'il s'apprête à les remettre en place \(cf. Article 4 « J'adoube »\)](#)



ARTICLE 3 : LE DEPLACEMENT DES PIÈCES

- 3.1 Il est interdit de déplacer une pièce sur une case occupée par une autre pièce de même couleur.
- 3.1.1 Lorsqu'une pièce se déplace sur une case occupée par une pièce adverse, cette dernière est immédiatement prise et retirée de l'échiquier, au titre du même coup.
- 3.1.2 On dit d'une pièce qu'elle attaque une pièce adverse lorsque la première se trouve en position de prendre sur la case occupée par la pièce adverse, conformément aux Articles 3.2 à 3.8.
- 3.1.3 On considère qu'une pièce attaque une case, même si cette pièce ne se trouve pas en mesure de se déplacer sur cette case parce que ce faisant elle laisserait ou mettrait en prise le roi de son propre camp.

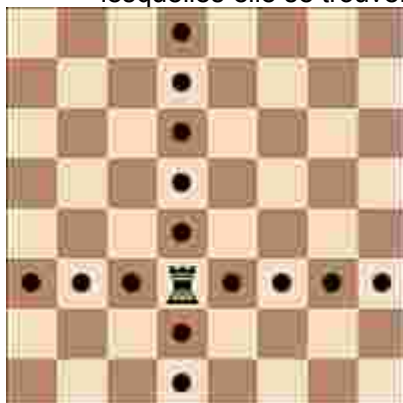
Même clouée, une pièce attaque toutes les cases sur lesquelles elle pourrait se déplacer si elle n'était pas clouée.

- 3.2 Le fou peut se déplacer sur n'importe quelle case située sur l'une des diagonales sur lesquelles il se trouve.



Au départ, chaque joueur possède deux fous, un de chaque couleur. Si un joueur a deux fous ou plus d'une même couleur alors c'est soit le résultat d'une promotion de pion (cf. Article 3.7.5.1) soit le résultat d'un coup illégal.

- 3.3 La tour peut se déplacer sur n'importe quelle case située sur la colonne ou sur la rangée sur lesquelles elle se trouve.



- 3.4 La dame peut se déplacer sur n'importe quelle case située sur la colonne, la rangée ou l'une des diagonales sur lesquelles elle se trouve.



- 3.5 Lors de leurs déplacements, le fou, la tour et la dame ne peuvent passer par-dessus des pièces qui se trouveraient sur leur chemin.
- 3.6 Le cavalier peut se déplacer sur l'une des cases les plus proches de celle sur laquelle il se trouve mais non située sur la même rangée, la même colonne ou la même diagonale.



- 3.7.1 Le pion se déplace en avant, sur la case contiguë située sur la même colonne, à condition que ladite case soit inoccupée.
- 3.7.2 Lors de son premier déplacement le pion peut se déplacer comme en 3.7.1, mais il peut également avancer de deux cases sur la même colonne, à condition que les deux cases en question soient inoccupées.
- 3.7.3 Le pion peut se déplacer sur une case occupée par une pièce adverse située en diagonale devant lui, sur une colonne adjacente. Le pion prend alors la pièce en question.





3.7.4.1 Un pion occupant une case située sur la même rangée et sur une colonne adjacente à un pion adverse qui vient d'avancer de deux cases en un seul coup (donc en provenance de sa case de départ), peut prendre ledit pion adverse tout comme si ce dernier n'avait avancé que d'une seule case.

3.7.4.2 Cette prise ne peut se faire qu'immédiatement après la poussée du pion adverse. Cette prise est appelée "prise en passant".



3.7.5.1 Quand un joueur au trait joue un pion sur la rangée la plus éloignée de sa position de départ, il doit échanger ce pion -lors de ce coup- contre une dame, une tour, un fou ou un cavalier de la même couleur sur cette case d'arrivée que l'on nomme case de « promotion ».

3.7.5.2 Le choix du joueur n'est pas restreint aux pièces précédemment capturées.

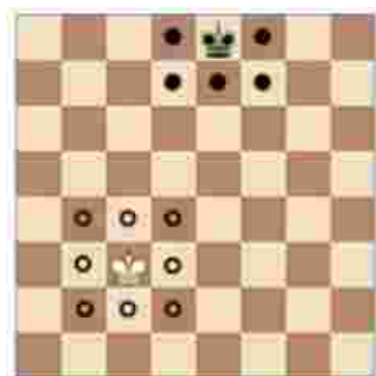
3.7.5.3 Cet échange d'un pion pour une autre pièce est appelé promotion. La nouvelle pièce issue de cette promotion est immédiatement active.

Lorsqu'un joueur place une tour inversée sur la case de promotion et continue la partie, la pièce est considérée comme une tour, même s'il l'appelle « Dame » ou toute autre pièce. S'il déplace la tour inversée en diagonale, cela constitue un coup illégal.

Dans le cas d'une promotion, si le joueur ne trouve pas la pièce nécessaire, il a le droit d'arrêter la pendule immédiatement et appeler l'arbitre pour qu'il lui apporte la pièce qu'il désire. La partie continuera après la promotion effectuée.

3.8 Le roi peut se déplacer de deux façons différentes :

3.8.1 en se déplaçant sur une case adjacente



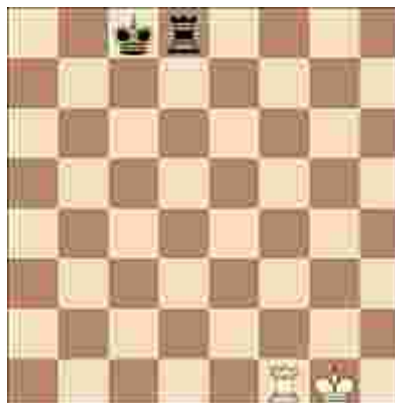


3.8.2 en "roquant".

Le roque est un mouvement combiné du roi et de l'une des tours de la même couleur le long de la première rangée pour le conducteur des pièces en question. Le roque compte pour un seul coup et est joué de la façon suivante : le roi est déplacé de deux cases depuis sa case initiale en direction de la tour, elle aussi sur sa case initiale, puis cette tour est déplacée sur la case dernière case que le roi a traversé.



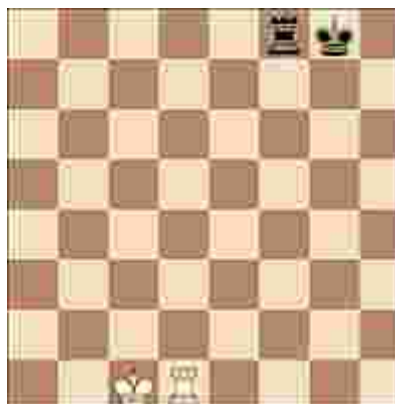
Avant le petit roque blanc
Avant le grand roque noir



Après le petit roque blanc
Après le grand roque noir



Avant le grand roque blanc
Avant le petit roque noir



Après le grand roque blanc
Après le petit roque noir

3.8.2.1 Le droit de roquer est définitivement perdu :

- 3.8.2.1.1 lorsque le roi s'est préalablement déplacé, ou
- 3.8.2.1.2 avec une tour qui s'est préalablement déplacée.

3.8.2.2 Le roque est temporairement impossible :

- 3.8.2.2.1 si la case occupée par le roi, celle qu'il devrait traverser ou celle sur laquelle il devrait arriver, est attaquée par une ou plusieurs pièces adverses, ou
- 3.8.2.2.2 s'il se trouve une pièce entre le roi et la tour avec laquelle le roque est envisagé.

3.9.1 Le roi est dit "en échec" lorsqu'il se trouve attaqué par une ou plusieurs pièces adverses, ceci même lorsque ces pièces sont dans l'impossibilité de se déplacer sur la case occupée par le roi en question parce qu'alors elles laisseraient ou mettraient en échecs le roi de leur propre camp.

3.9.2 On ne peut déplacer une pièce si ce déplacement a pour effet d'exposer à un échec le roi de la même couleur, ou de le laisser en échec.

3.10.1 Un coup est dit légal lorsqu'il respecte tous les critères applicables fixés par les Articles 3.1 à 3.9.



- 3.10.2 Un coup est dit illégal quand il ne respecte pas les critères applicables fixés par les articles 3.1 à 3.9.
- 3.10.3 Une position est illégale quand elle n'a pas pu être atteinte par n'importe quelle série de coups légaux.

ARTICLE 4 : L'EXÉCUTION DU DEPLACEMENT DES PIÈCES

- 4.1 Les coups doivent être exécutés à l'aide d'une seule main.
- 4.2.1 Seul le joueur ayant le trait peut recentrer une ou plusieurs pièces sur leurs cases respectives, à la condition qu'il en exprime l'intention au préalable (par exemple en disant «j'adoube» ou «l'adjust»).

L'Article 4.2.1 peut être utilisé uniquement pour corriger le placement de pièces mal placées. Si l'adversaire est absent de l'échiquier, le joueur doit prévenir l'arbitre (si un arbitre est présent) de son intention avant d'adouber.

- 4.2.2. Tout autre contact physique avec une pièce, à l'exception d'un contact clairement accidentel, doit être considéré comme intentionnel.

Selon cette règle, si un joueur n'a pas dit « j'adoube » avant de toucher une pièce et que le contact avec la pièce n'est pas accidentel, la pièce touchée doit être jouée.

- 4.3 En dehors du cadre précisé par l'Article 4.2.1 si un joueur au trait touche sur l'échiquier, avec l'intention de déplacer ou de prendre :
- 4.3.1 Une ou plusieurs de ses propres pièces, il doit déplacer la première pièce touchée pouvant être déplacée;
- 4.3.2. une ou plusieurs des pièces de l'adversaire, il doit prendre la première pièce touchée pouvant être prise;
- 4.3.3. Une ou plusieurs pièces de chaque couleur, il doit prendre la première pièce touchée de l'adversaire avec sa première pièce touchée ou, si c'est illégal, déplacer ou prendre la première pièce touchée pouvant être déplacée ou prise. Lorsqu'on ne peut déterminer laquelle des deux pièces a été touchée en premier, on considère que c'est la propre pièce du joueur qui a été touchée en premier, avant celle de son adversaire.
- 4.4 Si un joueur au trait :
- 4.4.1. touche son roi et sa tour, il doit roquer de ce côté si cela constitue un coup légal;
- 4.4.2. touche délibérément une tour puis son roi, il n'est pas autorisé à roquer de ce côté lors de ce coup, et la situation doit être traitée selon l'Article 4.3.1;
- 4.4.3. ayant l'intention de roquer, touche simultanément son roi et une tour alors que le roque avec cette tour est illégal, le joueur doit effectuer un autre coup légal avec son roi (éventuellement le roque impliquant l'autre tour). Si le roi ne peut jouer de coup légal, le joueur est libre d'effectuer n'importe quel coup légal;
- 4.4.4 promeut un pion, le choix de la pièce est définitif lorsque celle-ci a touché la case de promotion.
- 4.5 Si aucune des pièces touchées au sens des Articles 4.3 ou 4.4 ne peut être déplacée ou prise, le joueur est libre d'effectuer n'importe quel coup légal.



- 4.6 Lors de la promotion :
- 4.6.1 Le pion n'a pas nécessairement à être placé sur la case d'arrivée
 - 4.6.2 Enlever le pion et poser la nouvelle pièce sur la case de promotion peuvent se faire dans n'importe quel ordre
 - 4.6.3 Si une pièce adverse occupait la case de promotion, elle doit être prise.
- 4.7 Lorsque, en guise de coup légal ou au cours de l'exécution d'un coup légal, une pièce se trouve lâchée par un joueur sur une case, cette pièce ne peut être déplacée sur une autre case lors du même coup. Le coup est réputé effectué selon les termes suivants :
- 4.7.1. s'il s'agit d'une prise, lorsque la pièce prise a été retirée de l'échiquier et que le joueur, ayant placé sa propre pièce sur sa case d'arrivée, a relâché cette pièce et ne la tient plus en main;
 - 4.7.2. s'il s'agit d'un roque, lorsque la main du joueur a relâché la tour sur la case préalablement traversée par le roi. Lorsque le joueur a relâché son roi et ne le tient plus en main, le coup n'est pas encore effectué mais le joueur n'a plus le droit de jouer autre chose que le roque de ce côté, si celui-ci est légal. Si le roque de ce côté est illégal, le joueur doit effectuer un autre coup légal avec son roi (éventuellement le roque impliquant l'autre tour). Si le roi ne peut jouer de coup légal, le joueur est libre d'effectuer n'importe quel coup légal;
 - 4.7.3. s'il s'agit d'une promotion, lorsque la main du joueur a relâché la nouvelle pièce sur la case de promotion et le pion a été retiré de l'échiquier.
- 4.8 Un joueur perd le droit de protester quant à la violation par son adversaire des Articles 4.1 à 4.7, dès l'instant où il touche lui-même une pièce avec l'intention de la déplacer ou de la prendre.
- 4.9 Si un joueur est dans l'incapacité de déplacer les pièces, un assistant, qui sera agréé par l'arbitre, pourra être mis à disposition par le joueur pour réaliser cette opération.

Lorsqu'un arbitre observe une violation de l'article 4, il doit toujours intervenir immédiatement, sans attendre qu'un joueur réclame.

**ARTICLE 5 : LA FIN DE LA PARTIE**

- 5.1.1. La partie est gagnée par le joueur qui a mis échec et mat le roi adverse. Ceci met immédiatement fin à la partie, à condition que le coup donnant échec et mat soit légal et en accord avec l'Article 3 et les Articles 4.2 à 4.7.
- 5.1.2. La partie est gagnée par le joueur dont l'adversaire déclare abandonner. Ceci met immédiatement fin à la partie.

Un joueur peut abandonner de plusieurs façons :

- en arrêtant la pendule,
- en annonçant son abandon,
- en couchant son roi,
- en tendant la main à son adversaire,
- en signant sa feuille de partie, etc ...

Toutes ces possibilités peuvent être mal interprétées et la situation doit être clarifiée (NdT : par l'arbitre).

Un joueur qui quitte une partie sans abandonner ni prévenir l'arbitre est discourtois. Il peut être sanctionné par l'Arbitre Principal pour manque de sportivité.

- 5.2.1. La partie est nulle lorsque le joueur au trait n'a aucun coup légal à sa disposition alors même que son roi n'est pas en échec. On dit alors que la partie se termine par le "pat". Ceci met immédiatement fin à la partie, à condition que le coup amenant la position de pat soit légal et en accord avec l'Article 3 et les Articles 4.2 à 4.7.
- 5.2.2. La partie est nulle lorsqu'une position est survenue dans laquelle aucun des deux joueurs ne peut mettre échec et mat le roi adverse par une suite de coups légaux. On dit alors que la partie se termine sur une "position morte". Ceci met immédiatement fin à la partie, à condition que le coup amenant cette position soit légal et en accord avec l'Article 3 et les Articles 4.2 à 4.7.
- 5.2.3. La partie est nulle en cas d'accord mutuel entre les deux joueurs au cours de la partie, sous réserve que chaque joueur ait au moins joué un coup. Ceci met immédiatement fin à la partie.

Cette règle est applicable uniquement si l'Article 9.1.1 (ne pas faire nulle par accord mutuel avant un nombre donné de coups par chaque joueur) n'est pas appliqué.

La meilleure façon de conclure une partie est d'écrire le résultat sur la feuille de partie (s'il y en a une, cf. Article 8) et pour chaque joueur de la signer. Ceci constitue alors un document légal en cas de litige.



LES RÈGLES DE COMPÉTITION

ARTICLE 6: LA PENDULE

6.1 La "pendule d'échecs" est une horloge munie de deux afficheurs, reliés entre eux de telle façon que seul un des deux puisse fonctionner à un moment donné.

Dans les Règles du Jeu d'Échecs, le terme "pendule" désigne l'un des deux afficheurs.

Chacun des afficheurs est muni d'un "drapeau".

La "chute du drapeau" matérialise la fin du temps imparti à un joueur.

Des pendules électroniques disposent d'un "-" en lieu et place d'un drapeau.

6.2.1 Pendant la partie, chaque joueur ayant joué son coup sur l'échiquier, arrêtera sa pendule et démarrera celle de son adversaire (*autrement dit, il appuiera sur sa pendule*). Ceci "achèvera" le coup. Un coup est également achevé si :

6.2.1.1. le coup met fin à la partie (voir les Articles 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 9.6.1 et 9.6.2), ou

6.2.1.2. le joueur a joué son prochain coup, alors que son coup précédent n'était pas achevé.

Normalement, lorsqu'un joueur oublie d'appuyer sur sa pendule après avoir joué son coup, l'adversaire a les possibilités suivantes :

- (a) *Attendre que le joueur ait appuyé sur sa pendule. Dans ce cas, il est possible que le drapeau tombe et que le joueur perde au temps. C'est assez injuste, mais l'Arbitre ne peut pas intervenir et prévenir le joueur ;*
- (b) *Informé le joueur d'appuyer sur sa pendule. Dans ce cas, la partie continuera normalement ;*
- (c) *Jouer son prochain coup. Dans ce cas, le joueur peut aussi jouer son prochain coup et appuyer sur la pendule. Si la partie est jouée avec un compteur de coups, alors un coup a été oublié par les deux joueurs. Dans une telle situation, l'Arbitre doit prendre cet oubli en compte et, au moment approprié (quand il est sûr de ne pas causer de gêne significative auprès des deux joueurs), il doit intervenir en appuyant sur le balancier de la pendule, une fois de chaque côté (ajoutant ainsi un coup sur le compteur de chaque joueur). De cette manière, le temps additionnel de la prochaine période (s'il y en a une) sera ajouté correctement (après que le 40^{ème} coup est achevé) et sans incident.*

6.2.2 Un joueur doit pouvoir actionner sa pendule après avoir joué son coup, même si l'adversaire a joué son coup suivant. Le temps entre l'exécution du coup sur l'échiquier et l'arrêt de sa pendule est considéré comme faisant partie du temps imparti au joueur.

La situation suivante peut se produire :

Un joueur joue un coup, oublie d'appuyer sur la pendule et quitte la table (par exemple pour aller aux toilettes). Lorsqu'il revient, il voit que sa pendule tourne et, pensant que son adversaire a achevé son coup, il joue lui-même un autre coup et appuie sur la pendule. Dans cette situation l'Arbitre doit être appelé immédiatement pour clarifier la situation (l'adversaire a-t-il joué un coup ou non ?) et effectuer les corrections appropriées sur la pendule (temps, compteur de coups)

Une partie peut avoir plus d'une période de jeu. Les spécifications pour le nombre de coups et le temps additionnel attribué à chaque coup lors de chaque période doivent être spécifiés à l'avance. Ces paramètres ne doivent pas changer lors d'un tournoi.



- 6.2.3. Un joueur doit actionner la pendule avec la main qui a joué le coup. Il est interdit pour le joueur de maintenir son doigt sur le bouton de la pendule ou de le laisser "planer" au-dessus.

Parfois, ce qui suit se produit :

Un joueur dérange des pièces ; dans cette situation, l'adversaire laisse son doigt sur le balancier de la pendule pour empêcher le joueur d'appuyer sur la pendule. Ceci est interdit selon cet Article.

Si un joueur joue un coup avec une main et appuie sur la pendule avec l'autre main, cela n'est pas considéré comme un coup illégal et est sanctionné selon l'article 12.9.

- 6.2.4. Les joueurs doivent manipuler la pendule d'échecs convenablement. Il est interdit de l'actionner avant de jouer son coup, de l'actionner de force, de s'en saisir ou de la renverser. Toute manipulation incorrecte sera sanctionnée selon l'Article 12.9.

Dans le cas d'un joueur appuyant sur la pendule sans jouer un coup, comme mentionné dans l'article 6.2.4, ceci est considéré comme un coup illégal et sanctionné selon l'article 7.5.3 et non selon l'article 12.9.

- 6.2.5 Le joueur dont la pendule est en marche est le seul à pouvoir adouber les pièces.
- 6.2.6 Si l'un des joueurs est dans l'incapacité d'utiliser la pendule, un assistant, devant être admis par l'arbitre, peut être désigné par le joueur pour actionner la pendule. Sa pendule devra être corrigée par l'arbitre d'une manière équitable. La correction de la pendule ne doit pas s'appliquer à celle d'un joueur porteur de handicap.

Il est clair que c'est au joueur de trouver son assistant et de le présenter suffisamment à l'avance à l'arbitre.

Il est habituel d'enlever 10mn au temps imparti au joueur ayant besoin d'un assistant. Dans le cas d'un joueur handicapé, aucune diminution du temps.

- 6.3.1 Lorsqu'une pendule d'échecs est utilisée, chaque joueur doit achever un nombre minimum de coups, ou tous les coups en un temps imparti; pouvant inclure un temps additionnel avec chaque coup. Tous ces éléments devront être spécifiés à l'avance.
- 6.3.2. Le temps inutilisé d'un joueur pour une des périodes de jeu est ajouté au temps imparti pour la période suivante, le cas échéant.

Dans le mode temps différé les deux joueurs reçoivent un "temps de réflexion de base". Chaque joueur reçoit également un "temps additionnel fixe" à chaque coup. Le décompte du temps de base ne commence qu'après que le temps additionnel fixe est échu. A condition que le joueur appuie sur sa pendule avant l'expiration du temps additionnel fixe, le temps de base ne change pas, quelle que soit la proportion de temps additionnel consommée.

1.Cadence Fischer : à cette cadence, chaque joueur a un temps principal imparti et reçoit un temps fixe supplémentaire (incrément) à chaque coup joué. L'incrément pour le premier coup est ajouté avant le début de la partie et ensuite après avoir achevé chaque coup. Si le joueur n'utilise pas tout l'incrément pour sa réflexion, le temps restant s'ajoute au temps principal.

2.Cadence Bronstein : la principale différence avec la cadence Fischer est le sort du temps restant. Si le joueur n'utilise pas tout l'incrément pour sa réflexion, le temps restant n'est pas ajouté au temps principal.

3.Temps différé : quand un joueur a le trait, sa pendule ne commence à faire écouler son temps initial qu'après un incrément fixe de temps.



- 6.4 Immédiatement après la chute d'un drapeau, les exigences de l'Article 6.3.1 doivent être contrôlées.

Cela signifie que l'arbitre (ou le joueur) doit vérifier si le nombre minimum de coups a été achevé

Considérons une partie en 90 minutes pour 40 coups et 30 minutes pour le reste de la partie. Il est normal de vérifier si 40 coups ont été joués par les 2 joueurs uniquement après la chute d'un drapeau.

Si un compteur de coups (de « pressions sur la pendule ») est utilisé avec une pendule électronique, alors il est possible d'établir si 40 pressions ont eu lieu avant la chute d'un drapeau, car un drapeau (ou un « - ») apparaît sur la pendule dans le cas où un joueur n'a pas achevé 40 coups dans le temps imparti. Lorsqu'un échiquier électronique est utilisé, cela peut également aider à déterminer le nombre de coups joués.

Dans le cas où les deux cadrans d'une pendule électronique affichent 0.00, l'Arbitre a toujours la possibilité d'établir quel drapeau est tombé le premier, avec l'aide du « - » ou toute autre forme de drapeau. C'est pourquoi il y a toujours un vainqueur.

Lorsque des pendules mécaniques sont utilisées, l'article III.3.1 des Directives sur les parties sans incrément et fin de partie au KO s'applique.

- 6.5 Avant le début de la partie, l'arbitre décidera de l'emplacement de la pendule d'échecs.

Traditionnellement, dans les tournois individuels la pendule est placée à droite du joueur qui a les Noirs. Les échiquiers sont placés de telle sorte que l'arbitre puisse voir le plus de pendules à la fois. Dans le cas d'un joueur gaucher, l'arbitre peut éventuellement faire en sorte que les joueurs s'assoient de manière inversée. En compétition par équipes, les joueurs sont habituellement tous du même côté, les échiquiers alternent les blancs et les noirs et les pendules sont placées toutes du même côté. Attention, il arrive souvent en compétition par équipes qu'un joueur appuie sur la pendule de son voisin.

- 6.6 À l'heure prévue pour le début de la partie, la pendule du joueur ayant les blancs est mise en marche.

Dans les tournois avec peu de joueurs, l'arbitre met en marche toutes les pendules.

Dans les tournois avec beaucoup de joueurs, l'arbitre annonce le début de la ronde et vérifie que toutes les pendules ont été déclenchées.

- 6.7.1 Le règlement d'une manifestation doit spécifier à l'avance un délai de forfait. Si aucun délai de forfait n'est indiqué, le délai est zéro. Tout joueur arrivant à l'échiquier après le délai de forfait perdra la partie, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

- 6.7.2 Si le règlement d'une manifestation spécifie que le délai de forfait est différent de zéro et qu'aucun des deux joueurs n'est présent initialement, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à ce qu'il arrive, à moins que les règles de la manifestation ne spécifient ou que l'arbitre ne décide autrement.

Le début de la ronde est le moment où l'annonce est faite par l'arbitre. Si le délai de forfait est zéro, l'arbitre doit déclarer la partie perdue pour les joueurs qui ne sont pas présents à leur table. L'article 8.d du Règlement des Tournois FIDE précise que pour les événements de plus de 30 joueurs un grand dispositif de compte-à-rebours doit être installé dans la salle de jeu. Pour les tournois avec moins de joueurs, une annonce appropriée doit être faite 5mn puis 1mn avant le début de la ronde.

Autrement, une horloge devrait être visible à l'intérieur de la salle de jeu et afficher l'heure officielle du tournoi.

Si le délai de forfait est différent de zéro, il est conseillé que l'arbitre annonce le délai au début de la ronde et qu'il consigne par écrit l'heure de début effectif de la ronde.

Si le délai de forfait est par exemple 30 minutes et que la ronde devait démarrer à 15.00, mais commença effectivement à 15.15, alors tout joueur qui ne se présente pas à l'échiquier avant 15.45 perd.



- 6.8 On considère qu'un drapeau est tombé quand l'arbitre constate le fait ou que l'un ou l'autre des deux joueurs l'ait signalé à cet effet.

Un drapeau est considéré comme tombé quand le fait est noté ou demandé, pas quand il est effectivement tombé.

- 6.9 En dehors de l'application de l'un des articles 5.1.1, 5.1.2, 5.2.1, 5.2.2 ou 5.2.3, si un joueur n'a pas achevé le nombre de coups prescrits dans le temps imparti, la partie est perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

Cela signifie que seule la chute du drapeau ne permet pas à l'Arbitre de conclure à la perte de la partie pour le joueur dont le drapeau est tombé. L'Arbitre doit vérifier la position finale sur l'échiquier et, uniquement si l'adversaire peut mater le roi du joueur par une série de coups légaux (i.e. "Id est " est une expression latine signifiant "c'est-à-dire", s'il existe une position d'échecs et mat pour ce joueur avec les pièces présentes sur l'échiquier), il peut déclarer la partie gagnée par l'adversaire. S'il existe une suite de coups forcés pour le joueur dont le drapeau est tombé, menant à un échec et mat ou à un pat, la partie est déclarée nulle.

- 6.10.1. Toute indication donnée par les pendules est considérée comme régulière en l'absence de défaut évident. Une pendule d'échecs présentant un défaut manifeste devra être remplacée. L'arbitre remplacera la pendule et fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur la pendule de remplacement.

Afin de pouvoir estimer au mieux les temps à afficher sur la pendule de remplacement, il est recommandé de noter les temps et le nombre de coups pendant la ronde, toutes les 30mn par exemple, à l'aide d'une fiche de contrôle des temps.

C'est particulièrement utile en cas d'incréments.

Si une pendule doit être remplacée, il est important de la répertorier comme défectueuse pour ne pas s'en resservir.

- 6.10.2 Si durant une partie, on constate que la programmation de l'un ou des deux afficheurs était incorrecte, l'un des joueurs ou l'arbitre arrêtera la pendule immédiatement. L'arbitre effectuera la programmation correcte et ajustera les temps et compteurs de coups, si nécessaire. Il fera preuve du plus grand discernement pour déterminer les informations adéquates.

Il est fortement conseillé de noter toutes les informations de la pendule avant d'intervenir dessus, cela permet de pouvoir revenir sur de mauvais réglages.

- 6.11.1 S'il est nécessaire d'interrompre la partie, l'arbitre arrêtera les pendules.
- 6.11.2 Un joueur peut arrêter les pendules seulement pour chercher l'assistance de l'arbitre, par exemple lorsqu'une promotion a eu lieu alors que la pièce requise n'est pas disponible.
- 6.11.3 L'arbitre décidera de la reprise de la partie.
- 6.11.4 Si un joueur arrête la pendule pour chercher l'assistance de l'arbitre, l'arbitre déterminera si cet arrêt de la pendule est justifié. Si le joueur n'avait pas de raison valable d'arrêter les pendules, le joueur sera pénalisé selon l'article 12.9.

Un joueur peut arrêter la pendule s'il se sent dérangé par son adversaire ou des spectateurs ou s'il ne se sent pas bien. Aller aux toilettes n'est pas nécessairement une raison valable d'arrêter la pendule. L'arbitre peut en décider autrement, pour raison médicale par exemple (saignements de nez, etc ...).

- 6.12.1 Écrans, moniteurs ou échiquiers de démonstration montrant la position en cours, les coups et le nombre de coups joués/achevés, sont autorisés dans la salle de jeu ainsi que des pendules affichant également le nombre de coups.
- 6.12.2 Cependant, le joueur ne peut faire une réclamation en s'appuyant uniquement sur l'information montrée de cette façon.

Un arbitre doit réaliser que ces informations peuvent être erronées.



ARTICLE 7: IRRÉGULARITÉS

7.1 Si une irrégularité apparaît et que les pièces doivent être replacées dans une position antérieure, l'arbitre fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur les pendules. Ceci inclut le droit de ne pas changer les temps affichés. Il ajustera aussi, si nécessaire, le compteur de coups de la pendule.

7.2.1 Si pendant une partie, on constate que la position initiale des pièces était incorrecte, la partie sera annulée et une nouvelle partie sera jouée.

Attention, la position incorrecte doit être constatée pendant la partie. Il n'est pas précisé qui ni comment le fait est constaté. Si une partie est disputée sur un échiquier électronique, il est possible que l'ordinateur bloque sur un coup illégal. L'opérateur de retransmission peut alors signaler le problème à l'arbitre qui devra vérifier ce qu'il s'est passé.

7.2.2 Si pendant une partie, on constate que l'échiquier a été placé en contradiction avec l'article 2.1, la partie continuera, mais la position atteinte doit être transférée sur un échiquier correctement disposé.

7.3. Si une partie a débuté avec des couleurs inversées et que les deux joueurs ont joué moins de dix coups chacun, alors la partie sera interrompue et une nouvelle partie sera jouée avec les couleurs correctes. Après dix coups ou plus, la partie continuera.

Cet article est clair : après 10 coups ou plus, la partie continuera, sinon une nouvelle partie sera jouée avec les bonnes couleurs. Peu importe la position atteinte sur l'échiquier ni combien de pièces ou de pions ont été capturés après le 9^{ème} coup.

Dans le cas où une partie avec couleurs inversées finirait par des moyens normaux (par mat, pat, abandon, nulle par accord mutuel – si autorisée), avant que dix (10) coups ne soient achevés, le résultat de la partie est maintenu.

7.4.1 Si un joueur dérange une ou plusieurs pièces, il rétablira la position correcte sur son propre temps.

7.4.2 Si nécessaire, le joueur lui-même ou son adversaire arrêtera les pendules et demandera l'aide de l'arbitre.

7.4.3 L'arbitre peut pénaliser le joueur qui a dérangé les pièces.

L'arbitre doit faire très attention. Imaginons que le joueur A a le trait et que sa pendule tourne. Alors, le joueur B dérange l'une de ses pièces (par accident). Il n'est pas correct que le joueur A démarre la pendule du joueur B. Bien entendu, si le joueur A est réellement perturbé, il appellera l'arbitre, après avoir arrêté les 2 pendules.

Cet Article devrait être appliqué avec flexibilité.

Des problèmes peuvent se produire principalement en jeu rapide et en blitz, lorsqu'il est possible d'avoir plein de situations avec des pièces mal placées, à cause du court temps de réflexion et de la rapidité d'exécution des coups. La sanction que l'arbitre doit appliquer devrait considérer toutes les possibilités de l'Article 12.9. Il est inacceptable de déclarer une partie perdue pour le joueur qui a dérangé (par accident) une pièce, sauf s'il est évident qu'il l'a fait sciemment (i.e. dans le but de gagner du temps) ou qu'il l'a fait plus d'une fois.



- 7.5.1. Un coup illégal n'est achevé qu'une fois que le joueur a appuyé sur la pendule. Si pendant une partie, on constate qu'un coup illégal a été achevé, la position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie. Si la position immédiatement avant l'irrégularité ne peut être déterminée, la partie continuera à partir de la dernière position identifiable antérieure à l'irrégularité. Les Articles 4.3 et 4.7 s'appliquent au coup remplaçant le coup illégal. La partie se poursuivra alors à partir de cette position rétablie.

Tout d'abord, il est très important que l'irrégularité soit observée pendant la partie. Après la signature des feuilles de partie ou tout autre événement matérialisant clairement la fin de la partie, aucune correction n'est possible. Le résultat sera maintenu. En outre, lorsqu'une irrégularité est observée pendant la partie, il est important que la partie se poursuive avec la pièce utilisée lors du coup illégal ou que la pièce prise illégalement soit prise par une autre pièce, si possible.

Un coup ne peut pas être déclaré illégal avant que le joueur arrête sa pendule. Le joueur peut donc corriger son coup sans être sanctionné, même s'il avait déjà lâché la pièce sur l'échiquier, à condition qu'il n'ait pas appuyé sur la pendule. Bien entendu, il doit respecter l'article 4.

- 7.5.2 Si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal. Le pion sera alors remplacé par une dame de la même couleur que le pion.

- 7.5.3 Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.

- 7.5.4 Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.

- 7.5.5 Après l'application de l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

Le joueur perd la partie, dès lors qu'il complète deux (2) coups illégaux décrits ci-dessus, quels qu'ils soient. Cependant, quand 2 actions illégales se produisent lors d'un même coup (par exemple, un roque illégal et joué à deux mains, une promotion illégale et jouée à deux mains, une prise illégale et jouée à deux mains), cela compte pour un (1) seul coup illégal et le joueur ne doit pas perdre juste pour cela. La prise du roi est un coup illégal et doit être sanctionnée en tant que tel.

- 7.6 Si pendant une partie, on constate qu'une quelconque pièce a été dérangée de sa bonne case, la position sera rétablie telle qu'elle était avant l'irrégularité. Si la position immédiatement avant l'irrégularité ne peut être déterminée, la partie continuera à partir de la dernière position identifiable antérieure à l'irrégularité. La partie se poursuivra alors à partir de cette position rétablie.

Il est préférable que la recherche de la position à partir de laquelle la partie continuera soit effectuée par les deux joueurs sous la supervision de l'arbitre.

ARTICLE 8 : LA NOTATION DES COUPS

- 8.1.1 Pendant la partie, chaque joueur doit noter ses propres coups et ceux de son adversaire, de la bonne façon, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, en notation algébrique (Annexe C), sur la "feuille de partie" prévue pour la compétition.
- 8.1.2 Il est interdit d'inscrire ses coups en avance, sauf si le joueur demande la partie nulle selon l'article 9.2 ou 9.3, ou ajourne la partie en accord avec les directives I.1.1.
- 8.1.3 Un joueur peut répondre au coup de son adversaire avant de le noter, s'il le souhaite. Il doit noter son coup précédent avant d'en jouer un autre.
- 8.1.4 La feuille de partie ne sera utilisée que pour enregistrer les coups, les temps des pendules, les offres de nulle, les faits relatifs à une réclamation et les autres informations s'y rapportant.
- 8.1.5 Les deux joueurs doivent noter l'offre de nulle sur la feuille de partie par un symbole (=).



- 8.1.6 Si un joueur est dans l'incapacité de noter, un assistant, agréé par l'arbitre, peut être nommé par le joueur pour écrire les coups. Sa pendule sera ajustée par l'arbitre d'une manière équitable. Cet ajustement de la pendule ne doit pas s'appliquer à un joueur handicapé.

Notez qu'il est interdit de noter le coup à l'avance. Ce n'est permis que dans le cas d'une réclamation de nulle (Article 9.2 et 9.3) et lors d'un ajournement.

Il est permis de noter les coups par paire (le coup de l'adversaire et son propre coup) mais la feuille de partie doit être à jour avant de jouer son prochain coup.

- 8.2 La feuille de partie doit être visible par l'arbitre pendant toute la partie.

De nos jours, il n'y a plus de problème avec cet article. Dans le passé, écrire son coup avant de le jouer était autorisé et des joueurs avaient l'habitude de cacher ce coup avec leur stylo. Cela arrive maintenant seulement quand les joueurs sont en manque de temps et oublient de noter leurs coups. Mais l'arbitre a encore le droit d'enlever le stylo de la feuille de partie.

- 8.3 Les feuilles de partie sont la propriété de l'organisateur de la compétition.

Un joueur ne doit pas garder l'original de sa feuille de partie. Elle appartient à l'organisateur. Il doit la donner à l'arbitre et il peut garder la copie (s'il y en a une).

- 8.4 Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule à un moment d'une période de jeu et ne bénéficie pas d'un temps additionnel de 30 secondes ou plus à chaque coup, alors pour le reste de la période il n'est pas obligé de respecter les conditions requises à l'Article 8.1.1.

- 8.5.1 Si aucun des joueurs n'est dans l'obligation de noter en application de l'Article 8.4, l'arbitre ou un assistant devrait essayer d'être présent et de noter. Dans ce cas, immédiatement après la chute d'un drapeau, l'arbitre arrêtera les pendules. Ensuite, les deux joueurs devront mettre à jour leur feuille de partie, en utilisant celle de l'arbitre ou de l'adversaire.

Il arrive assez souvent qu'un joueur en manque de temps demande à l'arbitre combien de coups il lui reste à jouer avant le contrôle de temps. L'arbitre ne doit jamais donner cette information même si les joueurs ont achevé le nombre requis de coups. Seulement après la chute d'un drapeau, l'arbitre doit entrer en action : arrêter la pendule et demander aux joueurs de mettre à jour leurs feuilles de parties. Seulement après, l'arbitre enclenchera de nouveau la pendule.

- 8.5.2 Si seul un des joueurs n'a pas noté en application de l'Article 8.4, il doit, dès la chute d'un des drapeaux, compléter sa feuille de partie avant de jouer une pièce sur l'échiquier. A condition que ce joueur ait le trait, il peut utiliser la feuille de partie de son adversaire, mais devra la rendre avant de jouer un coup.

Notez que dans ce cas l'arbitre n'arrête pas la pendule.

- 8.5.3 Si aucune feuille de partie complète n'est disponible, les joueurs doivent reconstituer la partie sur un second échiquier, sous le contrôle de l'arbitre ou d'un assistant. Il devra d'abord noter la position en cours, les temps indiqués par les pendules, quelle pendule tournait et le nombre de coups joués/achevés, si cette information est disponible, avant que la reconstitution n'ait lieu.

La reconstitution doit être effectuée après l'arrêt de la pendule et de préférence à l'écart afin de ne pas déranger les autres joueurs.

- 8.6 Si les feuilles de partie ne peuvent pas être mises à jour, montrant qu'un joueur a dépassé le temps imparti, le prochain coup sera considéré comme le premier de la période de temps suivante, sauf s'il est évident que davantage de coups ont été joués ou achevés.

- 8.7 A la fin de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie. Même s'il est incorrect, le résultat sera maintenu, à moins que l'arbitre en décide autrement.

Il est très important que l'Arbitre enregistre les bons résultats des parties.

Au moment où l'arbitre voit qu'une partie est terminée, il doit rapidement se rendre sur l'échiquier et demander aux joueurs d'écrire le résultat et de signer les feuilles de parties. Il doit vérifier immédiatement que les deux feuilles indiquent le même résultat.



ARTICLE 9 : LA PARTIE NULLE

9.1.1 Le règlement d'une manifestation peut spécifier que les joueurs ne peuvent pas proposer ou conclure une partie nulle, soit en dessous d'un nombre défini de coups soit pas du tout, sans le consentement de l'arbitre.

Si un tournoi applique cette règle, alors le nombre de coups nécessaires ou l'impossibilité de proposer nulle doit être indiqué sur l'invitation du tournoi. Il est bien aussi de rappeler la règle au début du tournoi. La règle ne s'applique qu'aux propositions de nulle, les articles 9.2, 9.3 et 9.6 s'appliquent toujours pendant la partie. Ces derniers offrent la possibilité aux joueurs d'atteindre une nulle en moins de coups que la limite imposée dans le tournoi, mais celle-ci doit être validée par l'arbitre (par exemple : si deux joueurs font nulle par triple répétition de la position au bout de 20 coups dans un tournoi imposant au moins 30 coups aux deux joueurs avant de faire nulle par accord mutuel, alors l'Arbitre doit accepter la nulle avant d'arrêter la partie).

9.1.2 Cependant, si le règlement de l'événement permet les nulles par accord mutuel, la suite s'appliquera :

9.1.2.1. Un joueur souhaitant proposer la nulle le fera après avoir joué un coup sur l'échiquier et avant d'appuyer sur sa pendule. Une offre à tout autre moment durant le jeu est toujours valable, mais l'Article 11.5 doit être pris en compte. Aucune condition ne peut être liée à cette offre. Dans les deux cas, l'offre ne peut être retirée et reste valable jusqu'à ce que l'adversaire l'accepte, la rejette oralement, la rejette en touchant une pièce avec l'intention de la jouer ou de la prendre ; ou bien si la partie est terminée autrement.

9.1.2.2. L'offre de nulle sera notée par chaque joueur sur sa feuille de partie avec un symbole (=).

9.1.2.3. Une réclamation de nulle au titre de 9.2 ou 9.3 sera assimilée à une offre de nulle.

La séquence de proposition de nulle est claire :

- 1. jouer un coup,*
- 2. proposer nulle,*
- 3. appuyer sur la pendule.*

Si un joueur dévie de cet ordre, la demande reste valable mais il peut être sanctionné selon l'article 12.9. Aucune condition ne peut être valable (réponse dans les 2mn, en cas de nulle sur un autre échiquier,...). La proposition de nulle est valable, pas la condition.

Selon le 9.1.2.3, si un joueur réclame une nulle, l'adversaire a le droit d'accepter tout de suite. Dans ce cas, l'arbitre n'a pas à vérifier la correction de la réclamation. Mais attention, s'il existe une restriction, par exemple pas de nulle par consentement mutuel avant le 30^{ème} coup, et que la demande a lieu avant, alors l'arbitre doit vérifier la demande même si l'adversaire accepte la nulle.

9.2.1 La partie est nulle, sur une demande correcte du joueur ayant le trait, lorsque la même position, pour la troisième fois au moins (pas nécessairement par une répétition de coups) :

9.2.1.1 va apparaître, s'il écrit d'abord son coup, qui ne peut plus être changé, sur sa feuille de partie et déclare à l'arbitre son intention de jouer ce coup, ou

9.2.1.2 vient d'apparaître et le joueur réclamant la nulle a le trait.



9.2.2. Les positions sont considérées comme identiques, si et seulement si, le même joueur a le trait, les pièces de même nature et de même couleur occupent les mêmes cases et les coups possibles de toutes les pièces des deux joueurs sont les mêmes. Par conséquent, les positions sont différentes, si :

9.2.2.1 au début de la séquence, un pion pouvait être pris en passant

9.2.2.2 un roi avait le droit de roquer avec une tour qui n'avait pas bougé, mais l'a perdu après avoir bougé. Le droit de roquer n'est perdu qu'après le déplacement du roi ou de la tour.

La vérification d'une réclamation de nulle doit se faire en présence des deux joueurs. Il est préférable de reconstituer toute la partie et de ne pas se fier uniquement aux feuilles de parties. Il est possible d'utiliser l'ordinateur si les parties sont retransmises.

9.3 La partie est nulle, sur une demande correcte du joueur ayant le trait, si :

9.3.1 il écrit son coup, qui ne peut être changé, sur sa feuille de partie et déclare à l'arbitre son intention de jouer ce coup ayant pour conséquence que les 50 derniers coups ont été joués par chacun des joueurs sans mouvement de pion ni aucune prise de pièce, ou

9.3.2 les 50 derniers coups ont été achevés par chacun des joueurs sans le mouvement d'aucun pion et sans aucune prise de pièce.

Cf. le commentaire de l'article 9.2

9.4 Si le joueur touche une pièce comme dans l'Article 4.3, il perd le droit de réclamer la nulle selon l'Article 9.2 ou 9.3 lors de ce coup.

Le droit est perdu seulement à ce coup, le joueur pourra éventuellement réclamer plus tard sur la position réelle.

9.5.1 Si un joueur réclame la nulle en application de l'Article 9.2 ou 9.3, lui ou l'arbitre arrêtera les pendules (voir Article 6.12.1 ou 6.12.2). Il n'a pas le droit de retirer sa réclamation.

9.5.2 Si la demande s'avère correcte, la partie est déclarée immédiatement nulle.

9.5.3 Si la demande s'avère incorrecte, l'arbitre ajoutera deux minutes au temps de réflexion restant à l'adversaire. Ensuite la partie continuera. Si la demande était basée sur un coup prévu, ce coup doit être joué en respectant les Articles 3 et 4.

Il est stipulé que le coup prévu doit être joué, mais s'il s'agit d'un coup illégal, un autre coup doit être joué avec la même pièce. Tous les autres éléments de l'article 4 s'appliquent.

9.6 Si l'un ou les deux cas suivants se produisent, alors la partie est nulle :

9.6.1 la même position est apparue, comme en 9.2.2 au moins cinq fois ;

9.6.2 toute suite d'au moins 75 coups joués par chacun des deux joueurs, sans mouvement d'aucun pion ni prise. Si le dernier coup produit un mat, le mat prime.

En 9.6.1, les 5 occurrences de la même position n'ont pas nécessairement à se produire directement à la suite l'une de l'autre.

Dans les deux articles 9.6 et 5.2.2 l'arbitre doit intervenir et arrêter la partie, déclarant la partie nulle.



ARTICLE 10 : LES POINTS

- 10.1 A moins que le règlement d'une manifestation spécifie autre chose, un joueur qui gagne sa partie, ou gagne par forfait, marque un point (1), un joueur qui perd sa partie, ou perd par forfait, ne marque pas de point (0) et un joueur qui fait match nul marque un demi-point ($\frac{1}{2}$).

Un autre système utilisé parfois est : 3 points pour la victoire, 1 point pour la nulle et 0 point pour la défaite.

- 10.2. Le total des points attribués durant une partie ne peut jamais excéder le score maximum normalement attribué lors d'une partie. Les scores donnés aux joueurs doivent correspondre aux scores normalement associés au jeu ; par exemple, le score $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$ n'est pas autorisé.

Ceci signifie, avant tout, que les points distribués aux deux joueurs dans une partie ne peuvent pas dépasser le nombre de points attribués à une victoire : avec le système traditionnel (1, $\frac{1}{2}$, 0), le nombre de points distribué ne peut dépasser 1 point ; ou bien 3 points en utilisant le système 3, 1, 0.

Deuxièmement, un joueur ne peut pas recevoir des points différents de 1, $\frac{1}{2}$ ou 0 dans le système traditionnel (resp. 3, 1 ou 0 dans le système 3, 1, 0)

ARTICLE 11 : LA CONDUITE DES JOUEURS

- 11.1 Les joueurs ne feront rien qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs.

C'est un article utilisable pour toute infraction non mentionnée dans les Règles du Jeu.

- 11.2.1. La "salle de jeu" est définie comme étant la "zone de jeu", les salles de repos, les toilettes, la buvette, la zone réservée aux fumeurs, et les autres emplacements désignés par l'arbitre.

- 11.2.2. La zone de jeu est définie comme étant l'emplacement où les parties d'une compétition sont jouées.

- 11.2.3. Il est possible uniquement avec la permission de l'arbitre

11.2.3.1 à un joueur de quitter la salle de jeu

11.2.3.2 au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu

11.2.3.3 à une personne n'étant ni joueur ni arbitre d'être autorisé à accéder à la zone de jeu

Si possible, les spectateurs ne doivent pas pénétrer dans la salle de jeu. Il est conseillé d'avoir toutes les salles (espace fumeur, toilettes, bar, etc) toujours sous le contrôle d'assistants.

- 11.2.4 Le règlement de l'événement peut spécifier que l'adversaire d'un joueur au trait soit dans l'obligation de signaler à l'arbitre lorsqu'il souhaite quitter la zone de jeu.

Cet article ne doit pas être confondu avec les Articles 11.2.3.1 et 11.2.3.2. Dans le 11.2.3.1, il est interdit à tout joueur de quitter la salle de tournoi sans la permission de l'arbitre. En 11.2.3.2, il est interdit de quitter la zone de jeu pour le joueur qui a le trait.

En 11.2.4, la possibilité est donnée d'inclure, dans le règlement de la manifestation, l'interdiction de quitter la zone de jeu, sans la permission de l'arbitre, pour le joueur n'ayant pas le trait.

- 11.3.1 Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier

11.3.2.1 Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition peut permettre que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

11.3.2.2 S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. Le règlement d'une manifestation peut spécifier une sanction différente, moins sévère.



- 11.3.3. L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs, autres objets ou son corps. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9.

Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très strictes. Aucun téléphone mobile n'est autorisé dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'il soit allumé ou non. Si un téléphone mobile (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.

C'est différent si la partie n'a pas encore commencé. Imaginons la situation suivante : Le forfait n'est pas à zéro minute. Le joueur A est dans la salle de jeu au démarrage de la ronde. Son adversaire, le joueur B, est absent. Immédiatement après avoir joué son premier coup, le téléphone de A sonne. L'arbitre déclare la partie perdue pour le joueur A. Quelques minutes plus tard, mais dans les temps pour ne pas être forfait, le joueur B arrive. Le résultat est 0F – 1F, car ceci n'est pas une partie « jouée » et ne peut être comptabilisée pour le classement Elo.

Cependant, il y a une possibilité ici pour un arbitre ou un organisateur de définir à l'avance (dans le règlement de la manifestation) une sanction moins sévère pour la violation de cet article (par exemple : une amende)

Ils peuvent également inclure dans le règlement de la manifestation la possibilité d'apporter un tel appareil au tournoi, pourvu que certaines conditions soient remplies : que l'appareil soit complètement éteint et rangé dans un sac à part, afin qu'il ne soit pas en contact avec le joueur et que le joueur n'ait pas accès au sac pendant la partie, sans l'autorisation de l'arbitre (et qu'il ne puisse prendre le sac pour aller aux toilettes etc).

- 11.3.4 Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la section de la salle de jeu désignée par l'arbitre.

L'espace fumeur sera à l'extérieur des bâtiments publics en France. Il faut essayer de l'avoir le plus proche possible de la zone de jeu et sous supervision d'un arbitre ou d'un assistant.

- 11.4 Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs.

Cela signifie que les joueurs ayant terminé leurs parties doivent quitter la zone de jeu. Laissez-leur quelques minutes pour voir les autres échiquiers en vous assurant qu'ils ne dérangent pas les parties en cours.

- 11.5 Il est interdit de distraire ou de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Ceci inclut les demandes injustifiées, les offres de nulle injustifiées ou l'introduction d'une source de bruit dans la zone de jeu.

Même lorsqu'elles sont justifiées, des offres ou réclamations de nulles répétées trop souvent peuvent gêner l'adversaire. L'Arbitre doit toujours intervenir lorsque l'adversaire est gêné ou dérangé.

- 11.6 L'infraction à une partie quelconque des Articles 11.1 à 11.5 donnera lieu à des sanctions définies par l'Article 12.9.

- 11.7 Le refus obstiné d'un joueur de respecter les Règles du Jeu d'Échecs sera sanctionné par la perte de la partie. L'Arbitre décidera du score de l'adversaire.

Il est très difficile de donner des directives générales pour l'application de cet article, mais si un arbitre a à avertir trois ou quatre fois un joueur, cela constitue une bonne raison de déclarer la partie perdue. Il est nécessaire d'informer le joueur que l'Article 11.7 sera appliqué à la prochaine infraction.

- 11.8 Si les deux joueurs sont reconnus coupables en application de l'Article 11.7, la partie sera déclarée perdue pour les deux joueurs.

- 11.9 Un joueur aura le droit de demander à l'arbitre l'explication d'un point particulier des Règles du Jeu d'Échecs.



11.10 A moins que le règlement d'une manifestation spécifie autre chose, un joueur peut faire appel de toute décision de l'arbitre, même si le joueur a signé la feuille de partie (voir Article 8.7).

Il est nécessaire de conseiller au joueur de déposer un appel, au cas où il n'est pas d'accord avec la décision de l'arbitre. En tout cas, la partie continuera selon la décision de l'Arbitre. Si le joueur refuse de continuer la partie, sa pendule continuera de tourner et il perdra au temps.

Il doit toujours y avoir une date limite pour le dépôt d'un appel.

Le protocole d'appel doit être décrit dans le règlement de la compétition.

11.11 Les deux joueurs doivent assister l'arbitre dans toutes les situations requérant la reconstitution de la partie, incluant les **réclamations** de nulle.

11.12 La vérification de l'apparition à trois reprises d'une même position ou des réclamations de nulle en application de la règle des 50 coups est du devoir des joueurs, sous la supervision de l'arbitre.

La reconstitution de la partie, par exemple pour une réclamation de nulle (trois fois la même position ou 50 coups), n'est pas uniquement du ressort de l'arbitre. Les joueurs doivent faire cette reconstruction, sous la supervision de l'arbitre.

ARTICLE 12 : LE RÔLE DE L'ARBITRE (VOIR PRÉAMBULE)

12.1 L'arbitre s'assurera de l'observation des Règles du Jeu d'Échecs.

L'arbitre doit être présent et surveiller les parties. En cas d'infraction, il intervient, il ne doit pas attendre la demande de l'adversaire. Exemple : un joueur touche volontairement une pièce et en joue une autre. L'arbitre doit obliger à jouer la pièce touchée.

12.2 L'arbitre devra

12.2.1 assurer le fair-play

12.2.2 agir dans le meilleur intérêt de la compétition

12.2.3 s'assurer qu'un bon environnement de jeu soit maintenu

12.2.4 s'assurer que les joueurs ne soient pas dérangés

12.2.5 superviser le déroulement de la compétition

12.2.6 prendre les mesures spéciales nécessaires dans l'intérêt des joueurs handicapés et de ceux qui nécessitent un soutien médical.

12.2.7 suivre les règles et directives contre la tricherie

L'arbitre doit faire attention à éviter tout type de tricherie de la part des joueurs.

12.3 L'arbitre surveillera les parties, surtout lorsque les joueurs seront à court de temps, fera appliquer les décisions qu'il a prononcées et infligera des sanctions aux joueurs si nécessaire.

12.4 L'arbitre peut désigner des assistants pour surveiller les parties, par exemple quand plusieurs parties sont à court de temps.

12.5 L'arbitre peut attribuer à l'un ou aux deux joueurs un laps de temps supplémentaire au cas où la partie aurait été perturbée par des événements extérieurs à celle-ci.

12.6 L'arbitre ne doit pas intervenir dans une partie, excepté dans les cas décrits dans les Règles du Jeu d'Échecs. Il ne doit pas indiquer le nombre de coups achevés, excepté en application de l'Article 8.5 quand au moins un drapeau est tombé. Il s'abstiendra d'informer un joueur, que son adversaire a achevé un coup ou que le joueur n'a pas appuyé sur sa pendule.

Arrêter de noter les coups d'une partie en zeitnot où les joueurs ne notent plus à partir du 40ème coup revient à faire comprendre aux joueurs qu'ils ont atteint le contrôle de temps, c'est donc à éviter.



- 12.7 Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre. Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie. Les spectateurs ne sont pas autorisés à interférer dans une partie. L'arbitre peut expulser les contrevenants de la salle de jeu.

Cela comprend les annonces de tombé.

- 12.8 A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil de communication dans la salle de jeu ainsi que dans toutes zones contiguës désignées par l'arbitre.

Cela s'applique aussi aux officiels, organisateurs et arbitres.

- 12.9 Les options à disposition de l'arbitre pour sanctionner sont :
- 12.9.1 L'avertissement
 - 12.9.2 L'augmentation du temps restant à l'adversaire
 - 12.9.3 La diminution du temps restant au joueur incriminé
 - 12.9.4 L'augmentation des points marqués par l'adversaire dans la partie jusqu'au maximum prévu pour cette partie,
 - 12.9.5 La diminution des points marqués dans la partie par le joueur incriminé,
 - 12.9.6 La déclaration de la partie perdue par le joueur incriminé (l'arbitre décidera aussi du score de l'adversaire)
 - 12.9.7 Une amende définie à l'avance
 - 12.9.8 L'exclusion pour une ou plusieurs rondes
 - 12.9.9 L'expulsion de la compétition.

Le 12.9.9 doit s'appliquer en coopération avec l'organisateur.



2 : Les règles du jeu d'échecs

Chapitre 2.2

Annexes aux règles du jeu

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



Annexe A : Echecs Rapides

L'idée principale des nouvelles règles est d'essayer d'utiliser le plus possible les mêmes règles que pour le jeu standard.

- A.1 Une partie "d'échecs rapides" est une partie où soit tous les coups doivent être effectués dans un temps limité de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur; ou bien le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur.
- A.2 Les joueurs ne sont pas obligés de noter les coups mais ils ne perdent pas le droit d'effectuer une réclamation normalement basée sur la feuille de partie.
- Le joueur peut à tout moment, demander à l'arbitre de lui fournir une feuille de partie dans le but de noter les coups.
- A.3.1 Les Règles de Compétition s'appliquent si :
- A.3.1.1 un arbitre supervise au plus trois parties et
 - A.3.1.2. chaque partie est enregistrée par l'arbitre ou son assistant et, si possible, par des moyens électroniques.

Dans ce cas, la seule différence entre une partie rapide et une partie standard est l'article A.2.

- A.3.2 Le joueur au trait peut à tout moment demander à l'arbitre ou son assistant de lui montrer la feuille de partie. Cette requête ne peut être réalisée que cinq fois au maximum, sous peine d'être considérée comme une tentative de distraction de l'adversaire.

Si le joueur demande à l'arbitre de voir la feuille de partie, la pendule ne doit pas être arrêtée.

- A.4 Autrement, ce qui suit s'applique:
- A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs,
- A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.
 - A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.
- A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.
- A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.
- A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.
- A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même.
- A.5 Le règlement d'une manifestation spécifiera si l'Article A.3 ou l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.



Annexe B : le Blitz

- B.1 Une partie de "Blitz" est une partie où tous les coups doivent être effectués dans un temps limité de 10 minutes ou moins par joueur ou bien le total du temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est inférieur ou égal à 10 minutes pour chaque joueur.
- B.2 Les pénalités mentionnées aux articles 7 et 9 des Règles de Compétition sont d'une minute au lieu de deux minutes.
- B.3.1 Les Règles de Compétition s'appliquent si
 - B.3.1.1 Un arbitre supervise une partie et
 - B.3.1.2 Chaque partie est enregistrée par l'arbitre ou son assistant et, si possible, par des moyens électroniques.
- B.3.2 Le joueur au trait peut à tout moment demander à l'arbitre ou son assistant de lui montrer la feuille de partie. Cette requête ne peut être réalisée que cinq fois au maximum, sous peine d'être considérée comme une tentative de distraction de l'adversaire.
- B.4. Autrement, le jeu sera régi par les Règles du Jeu Rapide spécifiées dans les articles A.2 et A.4
- B5 Le règlement d'une manifestation spécifiera si l'Article B.3 ou l'Article B.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

En blitz également, si le joueur demande à l'arbitre de voir la feuille de partie, la pendule ne doit pas être arrêtée.



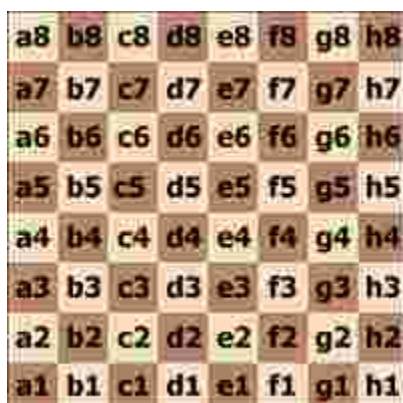
Annexe C. La notation algébrique

La FIDE ne reconnaît qu'un seul système de notation pour ses propres tournois et pour ses matches : le Système Algébrique. Elle préconise l'utilisation de cette notation uniforme dans la littérature et les périodiques échiquéens.

Les feuilles de notation utilisant un autre système que la notation algébrique ne peuvent pas être utilisées comme preuve dans le cas où ces feuilles sont normalement utilisées à cet effet. Un arbitre qui constate qu'un joueur utilise un autre système de notation que le système algébrique devrait avertir ce joueur de cette obligation.

Description du Système Algébrique

- C.1 Dans cette description, le mot "pièce" indique une pièce autre que le pion.
- C.2 Chaque pièce est désignée par une abréviation. En Français, l'abréviation employée est la première lettre, en majuscule, du nom de la pièce. Exemple : R = roi, D = dame, T = tour, F = fou, C = cavalier.
- C.3 Pour l'abréviation du nom des pièces, chaque joueur est libre d'employer celle qui est communément utilisée dans son pays. Exemples : B = Bishop (anglais pour fou), L = Loper (néerlandais pour fou). Dans la presse, l'utilisation des figurines est recommandée.
- C.4 Les pions ne sont pas désignés par leur première lettre mais se reconnaissent par l'absence de celle-ci. Exemples: les coups sont notés e5, d4, a5 et non pe5, Pd4, pa5.
- C.5 Les 8 colonnes (de gauche à droite pour les Blancs et de droite à gauche pour les Noirs) sont désignées respectivement par les lettres minuscules a, b, c, d, e, f, g, et h.
- C.6 Les 8 rangées (du bas vers le haut pour les Blancs et du haut vers le bas pour les Noirs) sont numérotés respectivement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Par conséquent, dans la position initiale, les pièces et les pions blancs sont sur la première et deuxième rangée. Les pions et les pièces noirs sont sur la septième et huitième rangée.
- C.7 En conséquence des règles précédentes, chacune des 64 cases de l'échiquier est indiquée de manière invariable comme une combinaison unique d'une lettre et d'un chiffre.



- C.8 Chaque mouvement de pièce est indiqué par l'abréviation du nom de la pièce en question et la case d'arrivée. Il n'est pas nécessaire d'inscrire un trait d'union entre le nom de la pièce et la case. Exemples: Fe5, Cf3, Td1.

Dans le cas d'un pion, seule la case d'arrivée est indiquée. Exemples: e5, d4, a5.

Une forme plus longue de notation, contenant la case de départ, est acceptée. Exemple : Fb2e5, Cg1f3, Ta1d1, e7e5, d2d4, a6a5.



- C9 Quand une pièce effectue une prise, un "x" peut être intercalé entre
- C.9.1 l'abréviation de la pièce en question et
- C.9.2 la case d'arrivée. Exemple : Fxe5, Cxf3, Txd1. Voir aussi C.10
- C.9.3 Quand un pion effectue une prise, la colonne de départ doit être indiquée, puis un "x" peut être inséré et enfin la case d'arrivée. Exemples: dxe5, gxf3, axb5. Dans le cas de la prise "en passant", "e.p." peut être rajouté à la suite de la notation. Exemple: exd6 e.p.
- C.10 Si deux pièces identiques peuvent arriver sur la même case, alors la pièce qui est déplacée est indiquée comme suit:
- C10.1 Si les deux pièces sont sur la même rangée, par
- C10.1.1 l'abréviation du nom de la pièce,
- C10.1.2 la colonne de la case de départ et.
- C10.1.3 la case d'arrivée
- C10.2 Si les deux pièces sont sur la même colonne, par
- C.10.2.1 l'abréviation du nom de la pièce,
- C.10.2.2 la rangée de la case de départ
- C.10.2.3 la case d'arrivée.
- C.10.3 Si les pièces sont sur des colonnes et des rangées différentes, la méthode (1) est préférée.
- Exemple C.10.3.1 Il y a deux cavaliers sur les cases g1 et e1, et l'un d'eux est déplacé sur la case f3: soit Cgf3 soit Cef3, selon le cas.
- Exemple C.10.3.2 Il y a deux cavaliers sur les cases g5 et g1, et l'un d'eux est déplacé sur la case f3: soit C5f3 soit C1f3, selon le cas.
- Exemple C.10.3.3 Il y a deux cavaliers sur les cases h2 et d4, et l'un d'eux est déplacé sur la case f3: soit Chf3 soit Cdf3, selon le cas.
- Exemple C.10.3.4 S'il y a une prise de pièce sur la case f3, la notation des exemples précédents est toujours d'application, mais un "x" peut être inséré: 1) soit Cgxf3 soit Cexf3, 2) soit C5xf3 soit C1xf3, 3) soit Chxf3 soit Cdxf3, selon le cas.
- C.11 Dans le cas de la promotion d'un pion, le déplacement du pion est indiqué, suivi immédiatement de l'abréviation de la nouvelle pièce. Exemples: d8D, exf8C, b1F, g1T.
- C.12 Une offre de nulle doit être notée par (=).
- C.13 Principales abréviations:
- 0-0 = roque avec la tour en h1 pour les Blancs ou la tour en h8 pour les Noirs (petit roque)
- 0-0-0 = roque avec la tour en a1 pour les Blancs ou la tour en a8 pour les Noirs (grand roque)
- x = prise
- + = échec
- ++ ou # = échec et mat
- e.p. = prise "en passant"

Les quatre derniers sont optionnels.

Exemple de partie:

1.e4 e5 2. Cf3 Cf6 3. d4 exd4 4. e5 Ce4 5. Dxd4 d5 6. exd6 e.p. Cxd6 7. Fg5 Cc6 8. De3+ Fe7 9. Cbd2 0-0 10. 0-0-0 Te8 11. Rb1 (=)

1. e4 e5 2. Cf3 Cf6 3. d4 ed4 4. e5 Ce4 5. Dd4 d5 6. ed6 Cd6 7. Fg5 Cc6 8. De3 Fe7 9. Cbd2 0-0 10. 0-0-0 Te8 11. Rb1 (=)



Annexe D. Règles du Jeu pour des parties avec des joueurs aveugles et handicapés visuels

D.1 L'organisateur, après consultation de l'arbitre, aura la possibilité d'adapter les règles suivantes en fonction des circonstances locales. Durant les compétitions d'échecs entre joueurs voyants et joueurs handicapés visuels (légalement aveugles) chaque joueur peut demander l'utilisation de deux échiquiers : le joueur voyant jouant sur un échiquier standard, le joueur handicapé visuel jouant sur un échiquier spécial. L'échiquier spécial doit répondre aux critères suivants :

- D.1.1 mesurer au moins 20 cm sur 20 cm
- D.1.2 les cases noires doivent être légèrement surélevées
- D.1.3 chaque case doit contenir une ouverture de fixation
- D.1.4 les critères pour les pièces sont :
 - D.1.4.1 chaque pièce doit contenir une tige s'encastant dans l'ouverture de fixation
 - D.1.4.2 pièces de modèle Staunton, les pièces noires comportant une marque spécifique.

D.2 Les règles suivantes régiront le jeu:

D.2.1 Les coups doivent être annoncés clairement, répétés par l'adversaire et joués sur son échiquier. Lors d'une promotion, le joueur doit annoncer la pièce choisie. Pour rendre les annonces aussi claires que possible, l'utilisation des noms suivants est suggérée pour remplacer les lettres correspondantes :

- A - Anna
- B - Bella
- C - Cesar
- D - David
- E - Eva
- F - Felix
- G - Gustav
- H - Hector

A moins que l'arbitre en décide autrement, les rangées devront être énoncées en allemand

- 1 - eins
- 2 - zwei
- 3 - drei
- 4 - vier
- 5 - fünf
- 6 - sechs
- 7 - sieben
- 8 - acht

Le roque est annoncé "Lange Rochade" (grand roque en allemand) et "Kurze Rochade" (petit roque en allemand).

Les pièces portent les noms: Koenig (Roi), Dame (Dame), Turm (Tour), Laufer (Fou), Springer (Cavalier), Bauer (pion).

D.2.2 Sur l'échiquier du joueur handicapé visuel, une pièce est considérée comme « touchée » lorsque la tige de celle-ci est retirée de l'ouverture de fixation.

D.2.3 Un coup est considéré comme « joué » lorsque :

D.2.3.1 Dans le cas d'une prise de pièce, la pièce a été retirée de l'échiquier du joueur dont c'est le tour de jouer

D.2.3.2 Une pièce a été placée dans une autre ouverture de fixation

D.2.3.3 Le coup a été annoncé

D.2.4 Ce n'est qu'à partir de ce moment que la pendule adverse peut être enclenchée.

D.2.5 Concernant les points D.2.2 et D.2.3, les Règles du Jeu normales s'appliquent pour le joueur valide.



- D.2.6.1 Une pendule spécialement conçue pour les joueurs handicapés visuels doit être acceptée. Celle-ci doit être en mesure d'annoncer le temps et le nombre de coups au joueur déficient visuel.
- D.2.6.2 Une horloge analogique avec les caractéristiques suivantes est une alternative autorisée :
- D.2.6.2.1 Un cadran muni d'aiguilles renforcées. Chaque période de 5 minutes marquées par un point en relief et chaque période de 15 minutes marquées par 2 points en relief.
- D.2.6.2.2 Un drapeau facilement palpable. Il faut s'assurer que le drapeau n'empêche pas le joueur de sentir la grande aiguille durant les 5 dernières minutes d'une heure.
- D.2.7 Le joueur handicapé visuel doit enregistrer ses coups en Braille, en écriture courante ou sur un appareil d'enregistrement.
- D.2.8 Un lapsus durant l'annonce d'un coup doit être immédiatement corrigé et cela avant de déclencher la pendule de l'adversaire.
- D.2.9 Si, au cours d'une partie, la position diffère entre les deux échiquiers, elle doit être corrigée avec l'assistance de l'arbitre et en consultant les deux feuilles de notation. Si les deux feuilles de notation correspondent, le joueur qui a écrit le bon coup mais joué un mauvais coup sur son échiquier doit corriger la position sur son échiquier pour que celle-ci corresponde au coup enregistré. Si les deux feuilles de notations diffèrent, la partie sera reconstituée aussi loin que les deux notations correspondent et l'arbitre réajustera les pendules en conséquence.
- D.2.10 Le joueur handicapé visuel a le droit d'avoir un assistant qui remplira tout ou partie des tâches suivantes :
- D.2.10.1 Jouer les coups de chacun des joueurs sur l'échiquier de l'adversaire
- D.2.10.2 Annoncer les coups de chacun des deux joueurs
- D.2.10.3 Mettre à jour la feuille de notation du joueur handicapé visuel et enclencher la pendule adverse
- D.2.10.4 Informer le joueur handicapé visuel, uniquement à sa demande, sur le nombre de coups achevés et le temps employés par chacun des joueurs
- D.2.10.5 Revendiquer la victoire dans le cas où la limite de temps est dépassée et informer l'arbitre que le joueur voyant a touché l'une de ses pièces.
- D.2.10.6 Remplir les formalités nécessaires au cas où la partie est ajournée
- D.2.11 Si le joueur handicapé visuel ne fait pas usage d'un assistant, le joueur voyant peut en employer un qui remplira les tâches D.2.10.1 et D.2.10.2. Un assistant doit être employé dans le cas où le joueur déficient visuel est apparié avec un joueur malentendant.



Directives I : Les parties ajournées

- I.1.1 Si à l'issue du temps de jeu alloué, une partie n'est pas terminée, l'arbitre demandera au joueur au trait de "mettre son coup sous enveloppe". Le joueur doit écrire son coup sur sa propre feuille de partie, sous une forme qui ne souffre aucune ambiguïté, mettre sa feuille de partie accompagnée de celle de son adversaire dans une enveloppe, la sceller avant d'arrêter la pendule.

Tant qu'il n'a pas arrêté la pendule, le joueur conserve le droit de modifier le coup mis sous enveloppe. Si, après que l'arbitre lui a demandé de mettre son coup sous enveloppe, le joueur effectue un coup sur l'échiquier, il doit écrire ce même coup sur sa feuille de partie : c'est ce coup qui sera mis sous enveloppe.

- I.1.2 Un joueur au trait qui ajourne la partie avant la fin de la session de jeu sera considéré comme ayant ajourné à l'heure prévue pour la fin de ladite session. Son temps restant à la reprise sera calculé en fonction.

- I.2 Les indications suivantes figureront en intégralité sur l'enveloppe :

- I.2.1 les noms des deux joueurs,
- I.2.2 la position précédant immédiatement le coup mis sous enveloppe,
- I.2.3 le temps de réflexion utilisé par chacun des deux joueurs,
- I.2.4 le nom du joueur dont le coup est mis sous enveloppe,
- I.2.5 le numéro du coup mis sous enveloppe,
- I.2.6 une éventuelle proposition de nulle en vigueur lors de la mise sous enveloppe,
- I.2.7 la date, l'heure et le lieu de reprise du jeu.

- I.3 L'arbitre vérifiera les indications portées sur l'enveloppe. Il garde celle-ci par-devers lui et en est responsable.

- I.4 Si un joueur propose la nulle après que son adversaire a mis son coup sous enveloppe, la proposition reste valide tant que l'adversaire ne l'a ni acceptée ni rejetée selon les termes de l'Article 9.1.

- I.5 Avant que la partie ne reprenne, la position qui précédait immédiatement le coup mis sous enveloppe est rétablie sur l'échiquier et la pendule réglée de telle manière qu'elle indique les temps de réflexion restant lors de l'ajournement.

- I.6 Si la nulle par consentement mutuel intervient avant la reprise, ou si l'un des joueurs annonce à l'arbitre qu'il abandonne, la partie est terminée.

- I.7 L'enveloppe ne sera ouverte qu'en présence du joueur devant répondre au coup mis sous enveloppe.

- I.8 En dehors des cas dont il est fait mention dans les Articles 5, 6.9, 9.6 et 9.7, la partie est perdue par un joueur dont le coup mis sous enveloppe est :

I.8.1 ambigu, ou

I.8.2 inscrit de telle façon qu'il est impossible d'établir sa véritable signification, ou

I.8.3 illégal.

- I.9 Si, à l'heure fixée pour la reprise du jeu,

- I.9.1 le joueur devant répondre au coup mis sous enveloppe est présent, l'enveloppe est ouverte, le coup mis sous enveloppe est effectué sur l'échiquier, et la pendule du joueur en question est mise en marche;

- I.9.2 le joueur devant répondre au coup mis sous enveloppe est absent, sa pendule sera mise en marche. À son arrivée, il arrêtera la pendule et appellera l'arbitre. L'enveloppe sera alors ouverte et le coup sous enveloppe effectué sur l'échiquier, après quoi la pendule du joueur sera remise en marche;



- I.9.3 le joueur ayant mis son coup sous enveloppe est absent, son adversaire a le droit de noter son coup sur la feuille de partie, puis de sceller cette feuille de partie dans une nouvelle enveloppe, arrêter sa propre pendule et démarrer celle de son adversaire, au lieu de répondre de la manière normale. Dans ce cas, la nouvelle enveloppe doit être remise à l'arbitre qui la conserve par-devers lui pour l'ouvrir à l'arrivée du joueur absent.
- I.10 Tout joueur arrivant à l'échiquier après le délai de forfait perdra la partie à moins que l'arbitre en décide autrement. Cependant, si le coup sous enveloppe concluait la partie, cette conclusion s'appliquera.
- I.11 Lorsque le règlement de la manifestation prévoit un délai de forfait différent de zéro, ce qui suit s'applique : si aucun des joueurs n'est présent à la reprise, le joueur qui doit répondre au coup sous enveloppe perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, à moins que le règlement de la manifestation n'en dispose autrement ou l'arbitre n'en décide autrement.
- I.12.1 Si l'enveloppe contenant le coup mis sous enveloppe est manquante, la partie continue depuis la position avant ajournement, les pendules étant réglées pour indiquer les temps de réflexion restant au moment de l'ajournement. Lorsqu'on ne peut rétablir les temps restant à la pendule, l'arbitre règle cette dernière. Le joueur ayant mis son coup sous enveloppe doit de bonne foi jouer le coup qu'il indique avoir mis sous enveloppe.
- I.12.2 Lorsqu'il est impossible de rétablir la position avant ajournement, la partie est annulée et une nouvelle partie doit être jouée.
- I.13 Lorsqu'à la reprise, avant d'avoir effectué son premier coup, l'un des deux joueurs signale une erreur dans le réglage des pendules, cette erreur doit être corrigée. Si l'erreur n'est pas signalée à temps, la partie continue sans correction, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.
- I.14 La durée de chaque session de reprise est contrôlée par la montre de l'arbitre. L'heure de reprise doit être annoncée au préalable.



Directives II : Règles du Chess960

II.1 Avant une partie de Chess960, une position initiale est déterminée au hasard selon certaines règles. Après quoi, la partie se déroule de la même manière qu'au Jeu d'Échecs ordinaire. En particulier, pièces et pions se déplacent normalement et l'objectif de chacun des deux joueurs est de mettre échec et mat le roi adverse.

II.2 Contraintes concernant la position initiale

La position initiale d'une partie de Chess960 doit satisfaire à certaines règles. Comme au Jeu d'Échecs standard, les pions blancs occupent la deuxième rangée. Les autres pièces blanches sont placées au hasard sur la première rangée, tout en respectant les restrictions suivantes :

II.2.1 le roi est placé quelque part entre les deux tours, et

II.2.2 les fous sont placés sur des cases de couleurs opposées, et

II.2.3 les pièces noires sont placées face aux mêmes pièces blanches.

La position initiale peut être générée avant la partie par un programme informatique ou bien à l'aide de dés, de pièces, de cartes, etc.

II.3 Règles du roque au Chess960

II.3.1 Le jeu de Chess960 permet à chacun des deux joueurs de roquer au plus une fois au cours de la partie, en jouant un coup mettant éventuellement en mouvement à la fois le roi et l'une des tours au cours d'un seul coup. Cependant, quelques interprétations des Règles du Jeu standard sont nécessaires pour le roque, car celui-ci suppose une position initiale de la tour et du roi qui est souvent inapplicables au Chess960.

II.3.2 Comment roquer

Au Chess960, en fonction de la position du roi et de la tour avant le roque, la manœuvre de roque s'effectue selon l'une des quatre méthodes suivantes :

II.3.2.1 roque impliquant deux mouvements : en effectuant un mouvement avec le roi et un mouvement avec la tour, ou

II.3.2.2 roque par transposition : en échangeant les positions du roi et de la tour, ou

II.3.2.3 roque de roi : en jouant uniquement un coup avec le roi, ou

II.3.2.4 roque de tour : en jouant uniquement un coup avec la tour.

II.3.2.5 Recommandations

II.3.2.5.1 Lorsqu'un joueur humain va roquer sur un échiquier physiquement matérialisé, il est recommandé de commencer par déplacer le roi en dehors de l'échiquier et à côté de sa case d'arrivée, puis de déplacer la tour depuis sa position initiale jusqu'à sa position finale, et enfin de déposer le roi sur sa case d'arrivée.

II.3.2.5.2 Après le roque, la position finale du roi et de la tour devrait être exactement la même qu'elle serait au Jeu d'Échecs ordinaire.

II.3.2.6 Clarification

Ainsi, après le roque vers la colonne c (noté 0-0-0 et appelé "grand roque" aux Échecs orthodoxes), le roi se trouve sur la colonne c (en c1 pour le roi blanc ou en c8 s'il s'agit du roi noir) et la tour est sur la colonne d (d1 pour les Blancs, d8 pour les Noirs). Après le roque vers la colonne g (noté 0-0 et appelé "petit roque" aux Échecs orthodoxes), le roi se trouve sur la colonne g (en g1 pour le roi blanc ou en g8 s'il s'agit du roi noir) et la tour est sur la colonne f (f1 pour les Blancs, f8 pour les Noirs).



II.3.2.7 Notes

II.3.2.7.1 Afin d'éviter tout malentendu, il peut être utile d'annoncer "Je vais roquer" avant de roquer effectivement.

- II.3.2.7.2 Dans certaines positions initiales, le roi ou bien la tour (mais pas les deux) ne bouge pas durant le roque.
- II.3.2.7.3 Dans certaines positions initiales, le roque peut intervenir dès le premier coup.
- II.3.2.7.4 Toutes les cases situées entre les cases de départ et d'arrivée du roi (y compris la case d'arrivée), ainsi que toutes les cases situées entre les cases de départ et d'arrivée de la tour (y compris la case d'arrivée) doivent être vides de toute pièce, à l'exception éventuellement du roi et de la tour qui participent au roque.
- II.3.2.7.5 Dans certaines positions initiales, des cases peuvent rester occupées pendant le roque alors qu'elles auraient dû être libres au Jeu d'Échecs ordinaire. Par exemple, après le grand roque (0-0-0), il est possible que les cases sur les colonnes a, b et/ou e soient restées occupées, et après le petit roque (0-0) il est possible que les cases sur les colonnes e et/ou h soient restées occupées.



Directives III

Parties sans incrément et fin de partie au KO

- III.1. Une "fin de partie au KO" est la phase d'une partie où tous les coups restant à jouer doivent être achevés dans un temps défini.
- III.2.1 Les directives ci-dessous concernant la dernière période d'une partie, incluant les fins de partie au KO, ne doivent s'appliquer à une manifestation que si leur utilisation a été annoncée au préalable.
- III.2.2 Ces directives ne s'appliquent qu'aux échecs standards et aux échecs rapides sans incrément et non aux parties de blitz.
- III.3. Si les deux drapeaux sont tombés et qu'il est impossible d'établir lequel est tombé le premier alors :
- III.3.1 La partie continuera si cela se produit dans toute période de jeu autre que la dernière.
- III.3.2 La partie est nulle si cela se produit dans une période de jeu où tous les coups restants doivent être achevés.
- III.4 Si le joueur au trait a moins de 2 minutes restantes à sa pendule, il peut demander qu'un incrément de 5 secondes par coup soit introduit pour les deux joueurs, si possible. Ceci représente une proposition de nulle. Si la proposition de nulle est refusée et que l'arbitre accepte la requête, les pendules seront ensuite programmées avec l'ajout de temps ; l'adversaire recevra deux minutes de temps additionnel et la partie continuera.
- III.5 Si l'article III.4 ne s'applique pas et que le joueur au trait a moins de deux minutes à sa pendule, il peut réclamer la nulle avant que son drapeau ne tombe. Il appellera l'arbitre et peut arrêter la pendule (voir Article 6.11.2). Il peut réclamer sur la base que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux et/ou que son adversaire n'a fait aucun effort pour gagner par des moyens normaux.
- III.5.1 Si l'arbitre est d'accord que l'adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux ou qu'il ne fait aucun effort pour gagner la partie par des moyens normaux, il déclarera la partie nulle. Sinon, il remettra sa décision à plus tard ou rejettera la demande.
- III.5.2 Si l'arbitre remet sa décision, l'adversaire peut recevoir deux minutes de réflexion supplémentaires et la partie continuera, si possible, en présence d'un arbitre. L'arbitre déclarera le résultat final plus tard dans la partie ou aussi tôt que possible après la chute d'un des drapeaux. Il déclarera la partie nulle s'il est d'accord que l'adversaire du joueur dont le drapeau est tombé ne peut pas gagner par des moyens normaux ou qu'il ne faisait pas suffisamment d'efforts pour gagner par des moyens normaux.
- III.5.3 Si l'arbitre a rejeté la demande, l'adversaire recevra deux minutes supplémentaires.
- III.6 Ce qui suit s'applique quand la compétition n'est pas supervisée par un arbitre :
- III.6.1 Un joueur peut réclamer la nulle lorsqu'il a moins de deux minutes à sa pendule et avant que son drapeau ne tombe. Ceci termine la partie.
- Il peut réclamer sur la base :
- III.6.1.1 que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux
- III.6.1.2 que son adversaire n'a fait aucun effort pour gagner par des moyens normaux.
- En III.6.1.1, le joueur doit écrire la position finale et son adversaire doit la vérifier.
- En III.6.1.2, le joueur doit écrire la position finale et fournir une feuille de partie à jour. L'adversaire vérifiera la feuille et la position finale.
- III.6.2 La réclamation sera transmise à l'arbitre désigné.



2 : Les règles du jeu d'échecs

Chapitre 2.3

Glossaire

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



2.3 Glossaire

Le nombre après chaque terme fait référence à la première apparition dans les Règles.

abandonne	:	5.1.2. Lorsqu'un joueur arrête la partie plutôt que de jouer jusqu'au mat
aile dame	:	3.8.1. La moitié verticale de l'échiquier sur laquelle se trouve la dame au début de la partie
aile roi	:	3.8.1. La moitié verticale de l'échiquier sur laquelle se trouve le roi au début de la partie
ajourner	:	8.1. Au lieu de jouer la partie en une session, elle est temporairement arrêtée et continuée plus tard.
analyse	:	11.3. Quand un ou plusieurs joueurs jouent des coups sur un échiquier pour essayer de déterminer la meilleure suite.
appel	:	11.10. Normalement un joueur a le droit de faire appel contre la décision de l'arbitre ou de l'organisateur
appuyer sur la pendule	:	6.2.1. L'action d'appuyer sur le balancier d'une pendule qui arrête le temps du joueur et déclenche celui de son adversaire.
arbitre	:	Préambule. La personne en charge de s'assurer que le règlement d'une compétition est suivi.
assistant	:	8.1. Une personne qui peut aider au bon déroulement de la compétition de différentes manières.
attaque	:	3.1. On dit qu'une pièce attaque une pièce adverse si la pièce peut effectuer une prise sur cette case.
blanc	:	2.1.1. 1. Il y a 16 pièces de couleur claire et 32 cases appelées blanches, ou 2. En vue d'ensemble, cela fait également référence au joueur des pièces blanches
blitz	:	Annexe B Une partie où le temps de réflexion de chaque joueur est de 10 minutes ou moins
case de promotion	:	3.7.5. La case sur laquelle atterrit un pion lorsqu'il atteint la huitième rangée.
chess960	:	Directive II. Une variante du jeu d'échecs où les pièces sont placées aléatoirement en une des 960 positions distinctes possibles.
chute du drapeau	:	6.1. Lorsque le temps imparti pour un joueur est expiré.
colonne	:	2.4. Une ligne verticale de 8 cases sur l'échiquier.
compteur de coups	:	6.10.2. Un système sur une pendule d'échecs qui peut être utilisé pour enregistrer combien de fois chaque joueur a appuyé sur la pendule.
contrôle de temps	:	1. La règle à propos du temps de réflexion alloué au joueur. Par exemple, 40 coups en 90 minutes, puis tous les coups restants en 30 minutes, plus 30 secondes par coup à partir du 1 ^{er} coup. Ou, 2. On dit qu'un joueur a passé le contrôle de temps, si par exemple, il a achevé les 40 coups en moins de 90 minutes.
coup	:	1.1. 1. 40 coups en 90 minutes signifie 40 coups de chaque joueur. Ou 2. Le meilleur coup des Blancs fait référence au seul coup des blancs
coup achevé	:	6.2.1. Lorsqu'un joueur a joué son coup et ensuite appuyé sur sa pendule.
coup légal	:	voir article 3.10.1.
coup sous enveloppe	:	Directives I. Lorsqu'une partie est ajournée, le joueur met son prochain coup dans une enveloppe.
damer	:	Comme dans damer un pion, signifiant promouvoir le pion en dame.
délai de forfait	:	6.7. Le temps de retard déterminé pour qu'un joueur en retard ne soit pas déclaré forfait.
diagonale	:	2.4. Une ligne droite de cases de même couleur, partant d'un bord de l'échiquier à un bord adjacent.
discrétion de l'arbitre	:	Il y a environ 39 occurrences dans les Règles du Jeu où l'arbitre doit utiliser son jugement
drapeau	:	6.1. L'élément qui montre qu'une période de temps est expirée.
échange	:	1. 3.7.e. Lorsqu'un pion est promu, ou 2. Lorsqu'un joueur prend une pièce de la même valeur que sa pièce et que cette pièce est reprise, ou 3. Lorsqu'un joueur a perdu une tour et que l'autre a perdu un fou ou un cavalier
échec	:	3.9. Lorsqu'un roi est attaqué par une ou plusieurs pièces adverses. En notation : +
échec et mat	:	1.2. Lorsque le roi est attaqué et ne peut pas parer la menace. En notation : ++ ou #



échiquier	: 1.1. Le tableau 8x8 tel qu'en 2.1
échiquier de démonstration	: 6.13. Un affichage de la position sur l'échiquier où les pièces sont bougées à la main.
écran	: 6.13. Un affichage électronique de la position sur l'échiquier.
en passant	: 3.7.4. Voir cet article pour une explication. En notation : e.p.
explication	: 11.9. Un joueur a le droit d'avoir des explications sur les Règles du Jeu
fair play	: 12.2.1. Que la justice ait été rendue doit parfois être considéré lorsque l'arbitre observe que les Règles du Jeu sont inadéquates.
feuille de partie	: 8.1. Une feuille de papier avec des emplacements pour écrire les coups. Celle-ci peut également être électronique.
fin de partie au KO	: Directive III. La dernière phase d'une partie, quand un joueur doit jouer tous ses coups dans un temps défini.
Handicap	: voir incapacité
I adjust	: voir j'adoube.
i.e.:	« Id est » est une expression latine signifiant « c'est-à-dire ». Son abréviation est souvent employée : « i.e. »
Illégal	: 3.10.1. Une position ou un coup impossible selon les Règles du Jeu d'Échecs
incapacité	: 6.2.5. Une condition, telle qu'un handicap physique ou mental, résultant en une perte partielle ou totale de la capacité d'effectuer certaines activités relatives au jeu d'échecs.
incrément	: 6.1. Une quantité de temps (de 2 à 60 secondes) ajoutée depuis le départ avant chaque coup du joueur. Cela peut être soit en mode temps différé, soit en mode incrémental
intervenir	: 12.7. S'impliquer dans quelque chose qui se passe afin d'en affecter le résultat.
j'adoube	: 4.2. Informer que le joueur souhaite repositionner une pièce, sans nécessairement avoir l'intention de la jouer.
jeu d'échecs	: les 32 pièces sur l'échiquier.
jeu rapide	: Une partie où chaque joueur dispose de plus de 10 minutes, mais moins de 60 minutes de réflexion.
jeu standard	: Directive III.3 Une partie où chaque joueur dispose d'au moins 60 minutes de réflexion
joué	: 1.1. Un coup est dit avoir été "joué" quand la pièce a été déplacée sur sa nouvelle case, la main a lâché la pièce et, dans le cas d'une prise, la pièce prise a été retirée de l'échiquier
mat	: abréviation d'échec et mat
mode Bronstein	: 6.3.2 Voir temps différé.
mode Fischer	: voir mode incrémental
mode incrémental (Fischer)	: Lorsqu'un joueur reçoit un temps additionnel de réflexion (souvent 30 secondes) avant chaque coup.
moniteur	: 6.13. Un affichage électronique de la position sur l'échiquier.
moyens normaux	: Directive III.5. Jouer d'une manière positive afin de gagner ou bien avoir une position telle qu'il y ait des chances réalistes de gagner la partie autrement que par la chute du drapeau.
noir	: 2.1.1. 1. Il y a 16 pièces de couleur foncée et 32 cases appelées noires, ou 2. En vue d'ensemble, cela fait également référence au joueur des pièces noires
notation algébrique	: 8.1 Enregistrer les coups en utilisant a-h et 1-8 sur l'échiquier 8x8
nulle	: 5.2. Lorsque la partie est conclue sans qu'aucun camp ne gagne.
offre/proposition de nulle	: 9.1.2. Lorsqu'un joueur peut proposer nulle à l'adversaire. En notation : (=)
organisateur	: 8.3. La personne en charge de la salle, des dates, des prix, des invitations, du format de la compétition etc.
pat	: 5.2.1. Lorsqu'un joueur n'a aucun coup légal, son roi n'étant pas en échec.
pendule	: 6.1. L'un des deux afficheurs.
pendule d'échecs	: 6.1. Une pendule à double affichage reliés l'un à l'autre.
perdre	: 4.8.1. Perdre le droit de poser une réclamation ou de jouer un coup. Ou 2. Perdre une partie à cause d'une infraction aux Règles du Jeu.



période de temps	:	8.6. Une phase de la partie, où les joueurs doivent achever un nombre de coups ou tous les coups dans un temps donné.
pièce	:	2. 1. L'une des 32 figurines sur l'échiquier. Ou 2. Une dame, une tour, un fou ou un cavalier
pièce mineure	:	Fou ou cavalier
pièce touchée, pièce jouée	:	4.3. Si un joueur touche une pièce dans l'intention de la jouer, il doit la déplacer.
points	:	10. Normalement un joueur marque 1 point pour une victoire, ½ point pour une nulle, 0 pour une défaite. Une alternative est 3 pour une victoire, 1 pour une nulle, 0 pour une défaite.
position morte	:	5.2.2. Lorsque aucun des joueurs ne peut mater le roi adverse par aucune suite de coups légaux.
prise	:	3.1. Quand une pièce est déplacée de sa case vers une case occupée par une pièce adverse, cette dernière est retirée de l'échiquier. Voir aussi 3.7.4. En notation : x
promotion	:	3.7.5. Lorsqu'un pion atteint la huitième rangée et qu'il est remplacé par une nouvelle pièce (dame, tour, fou, cavalier) de la même couleur.
rangée	:	2.4. Une ligne horizontale de 8 cases sur l'échiquier.
réclamation/demande	:	6.8. Le joueur peut faire une réclamation/demande à l'arbitre dans diverses circonstances.
règle des 50 coups	:	5.2.5. Un joueur peut réclamer la nulle si les 50 derniers coups ont été achevés par chaque joueur sans mouvement de pion ni prise de pièce.
règle des 75 coups	:	9.6.2. La partie est nulle si les 75 derniers coups ont été complétés par chaque joueur sans mouvement de pion ni prise de pièce.
règlement d'une compétition	:	6.7.1 Dans divers points des Règles du Jeu, il y a des options. Le règlement de la compétition doit annoncer celles qui ont été choisies.
répétition	:	5.2.4. 1. Un joueur peut réclamer la nulle si la même position se produit trois fois. 2. Une partie est nulle si la même position apparaît cinq fois.
résultat	:	8.7. Généralement le résultat est 1-0, 0-1 ou ½-½. Dans des circonstances exceptionnelles, les deux joueurs peuvent perdre (Article 11.8) ou bien l'un marquer ½ et l'autre 0. Pour les parties non jouées, les scores sont indiqués par +/- (les Blancs gagnent par forfait), -/+ (les Noirs gagnent par forfait), -/- (double forfait)
roque	:	3.8.2. Un coup du roi vers une tour. Voir l'article. En notation : 0-0 petit roque, 0-0-0 grand roque
salle de jeu	:	11.2. Le seul endroit auquel les joueurs ont accès pendant le jeu.
salle de repos	:	11.2. Toilettes, également la salle à part dans le Championnat du Monde où les joueurs peuvent se détendre.
sanctions	:	12.3. L'arbitre peut infliger des sanctions comme listées en 12.9 en ordre croissant de sévérité.
spectateurs	:	11.4. Personnes, autres que les arbitres ou les joueurs, regardant les parties. Ceci inclut les joueurs après que leur partie soit finie.
superviser sur l'échiquier	:	12.2.5. Inspecter ou contrôler. Introduction. Les Règles du Jeu couvrent uniquement ce type de jeu, pas le jeu par internet ni par correspondance etc.
téléphone mobile	:	11.3.2. Téléphone cellulaire.
temps différé (Bronstein)	:	6.3.2 Les deux joueurs reçoivent un "temps de réflexion de base". Chaque joueur reçoit également un "temps additionnel fixe" à chaque coup. Le décompte du temps de base ne commence qu'après que le temps additionnel fixe soit échu. A condition que le joueur appuie sur sa pendule avant l'expiration du temps additionnel fixe, le temps de base ne change pas, quelle que soit la proportion de temps additionnel consommée.
tolérance zéro	:	6.7.2. Lorsqu'un joueur doit arriver à l'échiquier avant le début de la session.
trait	:	1.1. Avoir le trait signifie avoir le droit de jouer le prochain coup
zone contigüe	:	12.8. Une zone qui touche mais ne faisant pas partie de la salle de jeu. Par exemple la zone voisine réservée aux spectateurs
zone de jeu	:	11.2. L'endroit où les parties d'une compétition sont jouées.



2 : Les règles du jeu d'échecs

Chapitre 2.4

Version Originale

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



INTRODUCTION

FIDE Laws of Chess cover over-the-board play.

The Laws of Chess have two parts: 1. Basic Rules of Play and 2. Competition Rules.

The English text is the authentic version of the Laws of Chess (which were adopted at the 88th FIDE Congress at Goynuk, Antalya, Turkey and) coming into force on 1 January 2018.

In these Laws the words 'he', 'him', and 'his' shall be considered to include 'she' and 'her'..

PREFACE

The Laws of Chess cannot cover all possible situations that may arise during a game, nor can they regulate all administrative questions. Where cases are not precisely regulated by an Article of the Laws, it should be possible to reach a correct decision by studying analogous situations which are regulated in the Laws.

The Laws assume that arbiters have the necessary competence, sound judgement and absolute objectivity. Too detailed a rule might deprive the arbiter of his freedom of judgement and thus prevent him from finding a solution to a problem dictated by fairness, logic and special factors.

FIDE appeals to all chess players and federations to accept this view.

A necessary condition for a game to be rated by FIDE is that it shall be played according to the FIDE Laws of Chess.

It is recommended that competitive games not rated by FIDE be played according to the FIDE Laws of Chess.

Member federations may ask FIDE to give a ruling on matters relating to the Laws of Chess.

INTRODUCTION

Les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE couvrent les situations apparaissant lors de parties disputées par des adversaires jouant physiquement sur l'échiquier.

Les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE couvrent le jeu pratiqué de part et d'autre d'un échiquier

Les Règles du Jeu d'Échecs se divisent en deux parties : 1. Les règles du Jeu fondamentales et 2. Les règles de compétition.

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le [88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk \(Antalya, Turquie\)](#). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le [1er janvier 2018](#).

Dans ces Règles du Jeu, les mots "il" et "lui", lorsqu'ils font référence à une personne, ne préjugent pas du sexe de celle-ci : ils s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

PREAMBULE

Les Règles du Jeu d'Échecs ne sauraient couvrir la totalité des situations pouvant survenir au cours d'une partie, pas plus qu'elles ne sauraient trancher toutes les questions d'ordre administratif. Lorsqu'une situation se présente qui ne se trouve décrite précisément par aucun des Articles des présentes Règles du Jeu, on devrait parvenir à une décision correcte en considérant les situations analogues traitées par ces mêmes Règles du Jeu.

Ces Règles du Jeu supposent que les arbitres possèdent ces qualités indispensables que sont la compétence, la faculté de discernement et l'objectivité absolue. Des règles trop détaillées pourraient priver un arbitre de sa liberté de jugement et l'empêcher par là même d'apporter une solution à un problème qui lui soit dictée par l'équité, la logique et la prise en considération de circonstances particulières.

La FIDE demande à tous les joueurs d'échecs et à toutes les fédérations de bien vouloir accepter ce point de vue.

Une condition nécessaire à la prise en compte d'une partie pour le classement de la FIDE est d'être jouée selon les Règles du Jeu de la FIDE.

Il est recommandé que les parties non comptabilisées pour le classement de la FIDE soient jouées selon les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE.

Une fédération membre peut demander à la FIDE de statuer sur les questions relatives aux Règles du Jeu d'Échecs.



BASIC RULES OF PLAY

ARTICLE 1: THE NATURE AND OBJECTIVES OF THE GAME OF CHESS

1.1 The game of chess is played between two opponents who move their pieces on a square board called a 'chessboard'.

1.2 The player with the light-coloured pieces (White) makes the first move, then the players move alternately, with the player with the dark-coloured pieces (Black) making the next move.

1.3 A player is said to 'have the move' when his opponent's move has been 'made'.

1.4 The objective of each player is to place the opponent's king 'under attack' in such a way that the opponent has no legal move.

1.4.1 The player who achieves this goal is said to have 'checkmated' the opponent's king and to have won the game. Leaving one's own king under attack, exposing one's own king to attack and also 'capturing' the opponent's king is not allowed.

1.4.2 The opponent whose king has been checkmated has lost the game.

1.5 If the position is such that neither player can possibly checkmate the opponent's king, the game is drawn (see Article 5.2.2).

ARTICLE 2: THE INITIAL POSITION OF THE PIECES ON THE CHESSBOARD

2.1 The chessboard is composed of an 8 x 8 grid of 64 equal squares alternately light (the 'white' squares) and dark (the 'black' squares).

The chessboard is placed between the players in such a way that the near corner square to the right of the player is white.

2.2 At the beginning of the game White has 16 light-coloured pieces (the 'white' pieces); Black has 16 dark-coloured pieces (the 'black' pieces). These pieces are as follows:

A white king usually indicated by the symbol



K

A white queen Usually indicated by the symbol



Q

Two white rooks usually indicated by the symbol



R

Two white bishops usually indicated by the symbol



B

LES REGLES FONDAMENTALES

DU JEU

ARTICLE 1 : NATURE ET BUT D'UNE PARTIE D'ÉCHECS

1.1 Le jeu d'échecs se pratique entre deux adversaires déplaçant leurs pièces sur un plateau carré appelé "échiquier".

1.2 Le joueur déplaçant les pièces de couleur claire ("les Blancs") effectue le premier coup, après quoi les deux adversaires jouent chacun à leur tour, le joueur déplaçant les pièces de couleur sombre ("les Noirs") effectuant le coup suivant.

1.3 On dit d'un joueur qu'il "a le trait" lorsque son adversaire a "joué" son coup.

1.4 Le but de chacun des deux joueurs est d'"attaquer" le roi de l'adversaire de telle manière que ce dernier ne dispose plus d'aucun coup légal pour répondre.

1.4.1 On dit du joueur parvenant à réaliser cet objectif qu'il a mis "échec et mat" le roi adverse : il a gagné la partie. Il est interdit de laisser son roi ou de le déplacer dans une position où il se trouve attaqué par l'adversaire, de même qu'il est interdit de "prendre" le roi de l'adversaire.

1.4.2 L'adversaire dont le roi a été mis échec et mat a perdu la partie.

1.5 Si la position est telle qu'aucun des deux joueurs ne peut parvenir à mettre échec et mat le roi adverse, la partie est nulle (cf. Article 5.2 b).

ARTICLE 2 : LA POSITION INITIALE DES PIÈCES SUR L'ÉCHIQUIER

2.1 L'échiquier est constitué par une matrice carrée de taille 8 x 8 dessinant 64 cases de taille égale, alternativement claires (les cases "blanches") et foncées (les cases "noires").

L'échiquier se trouve placé entre les deux adversaires de telle manière que pour chacun, la case d'angle la plus proche et située du côté droit du joueur soit blanche.

2.2 Au début de la partie, les Blancs disposent de 16 pièces de couleur claire (les pièces "blanches"), les Noirs disposant de 16 pièces de couleur sombre (les pièces "noires"). Ces pièces sont les suivantes :

Un roi blanc habituellement représenté par le symbole



R

Une dame blanche habituellement représentée par le symbole



D

Deux tours blanches habituellement représentées par le symbole



T

Deux fous blancs habituellement représentés par le



Two white knights usually indicated by the symbol N  Eight white pawns usually indicated by the symbol (P) A black king usually indicated by the symbol K  A black queen usually indicated by the symbol Q  Two black rooks usually indicated by the symbol R  Two black bishops usually indicated by the symbol B  Two black knights usually indicated by the symbol N  Eight black pawns usually indicated by the symbol (P)  Staunton Pieces  p Q K B N R	symbole F  Deux cavaliers blancs habituellement représentés par le symbole C  Huit pions blancs habituellement représentés par le symbole (P) Un roi noir habituellement représenté par le symbole R  Une dame noire habituellement représentée par le symbole D  Deux tours noires habituellement représentées par le symbole T  Deux fous noirs habituellement représentés par le symbole F  Deux cavaliers noirs habituellement représentés par le symbole C  Huit pions noirs habituellement représentés par le symbole (P)  Pièces Staunton  P D R F C T
--	--



2.3 The initial position of the pieces on the chessboard is as follows:



2.4 The eight vertical columns of squares are called 'files'. The eight horizontal rows of squares are called 'ranks'. A straight line of squares of the same colour, running from one edge of the board to an adjacent edge, is called a 'diagonal'.

ARTICLE 3: THE MOVES OF THE PIECES

3.1 It is not permitted to move a piece to a square occupied by a piece of the same colour.

3.1.1 If a piece moves to a square occupied by an opponent's piece the latter is captured and removed from the chessboard as part of the same move.

3.1.2 A piece is said to attack an opponent's piece if the piece could make a capture on that square according to Articles 3.2 to 3.8.

3.1.3 A piece is considered to attack a square even if this piece is constrained from moving to that square because it would then leave or place the king of its own colour under attack.

3.2 The bishop may move to any square along a diagonal on which it stands.



2.3 La position initiale des pièces sur l'échiquier est la suivante :



2.4 Les huit alignements verticaux de cases sont appelés "colonnes". Les huit alignements horizontaux de cases sont appelés "rangées". Toute ligne droite de cases de la même couleur, courant d'un bord de l'échiquier jusqu'à un bord adjacent, est appelée "diagonale".

ARTICLE 3 : LE DEPLACEMENT DES PIECES

3.1 Il est interdit de déplacer une pièce sur une case occupée par une autre pièce de même couleur.

3.1.1 Lorsqu'une pièce se déplace sur une case occupée par une pièce adverse, cette dernière est immédiatement prise et retirée de l'échiquier au titre d'un même coup.

3.1.2 On dit d'une pièce qu'elle attaque une pièce adverse lorsque la première se trouve en position de prendre sur la case occupée par la pièce adverse, conformément aux Articles 3.2 à 3.8.

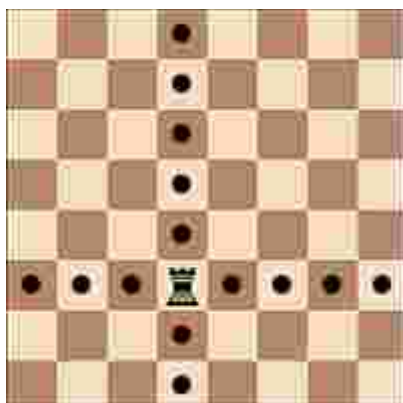
3.1.3 On considère qu'une pièce attaque une case, même si cette pièce ne se trouve pas en mesure de se déplacer sur cette case parce que ce faisant elle laisserait ou mettrait en prise le roi de son propre camp.

3.2 Le fou peut se déplacer sur n'importe quelle case située sur l'une des diagonales sur lesquelles il se trouve.





3.3 The rook may move to any square along the file or the rank on which it stands.



3.4 The queen may move to any square along the file, the rank or a diagonal on which it stands.



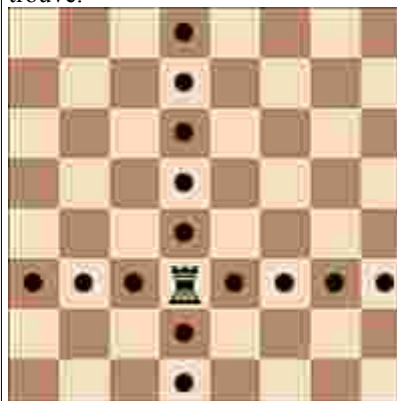
3.5 When making these moves, the bishop, rook or queen may not move over any intervening pieces.

3.6 The knight may move to one of the squares nearest to that on which it stands but not on the same rank, file or diagonal.

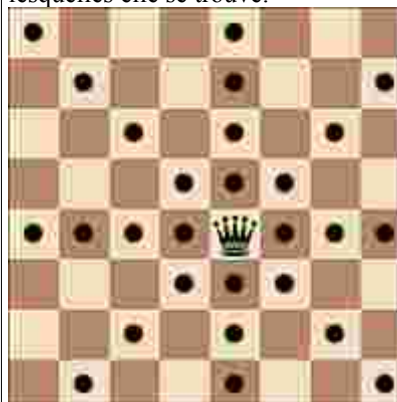


3.7.1 The pawn may move forward to the square immediately in front of it on the same file, provided that this square is unoccupied, or

3.3 La tour peut se déplacer sur n'importe quelle case située sur la colonne ou sur la rangée sur lesquelles elle se trouve.



3.4 La dame peut se déplacer sur n'importe quelle case située sur la colonne, la rangée ou l'une des diagonales sur lesquelles elle se trouve.



3.5 Lors de leurs déplacements, le fou, la tour et la dame ne peuvent passer par-dessus des pièces qui se trouveraient sur leur chemin.

3.6 Le cavalier peut se déplacer sur l'une des cases les plus proches de celle sur laquelle il se trouve mais non située sur la même rangée, la même colonne ou la même diagonale.

3.7.1 Le pion se déplace en avant, sur la case contiguë située sur la même colonne, à condition que ladite case soit inoccupée, ou



3.7.2 on its first move the pawn may move as in or alternatively it may advance two squares along the same file, provided that both squares are unoccupied, or

3.7.3 the pawn may move to a square occupied by an opponent's piece diagonally in front of it on an adjacent file, capturing that piece.



3.7.4.1 A pawn occupying a square on the same rank as and on an adjacent file to an opponent's pawn which has just advanced two squares in one move from its original square may capture this opponent's pawn as though the latter had been moved only one square.

3.7.4.2 This capture is only legal on the move following this advance and is called an 'en passant' capture.



3.7.5.1 When a player, having the move, plays a pawn to the rank furthest from its starting position, he must exchange that pawn as part of the same move for a new queen, rook, bishop or knight of the same colour on the intended square of arrival. This is called the square of 'promotion'.

3.7.5.2 The player's choice is not restricted to pieces that have been captured previously.

3.7.5.3 This exchange of a pawn for another piece is called promotion, and the effect of the new piece is immediate.

3.7.2 lors de son premier déplacement le pion peut se déplacer comme en 3.7.1, mais il peut également avancer de deux cases sur la même colonne, à condition que les deux cases en question soient inoccupées, ou

3.7.3 le pion peut se déplacer sur une case occupée par une pièce adverse située en diagonale devant lui, sur une colonne adjacente. Le pion prend alors la pièce en question.



3.7.4.1 Un pion occupant une case située sur la même rangée et sur une colonne adjacente à un pion adverse qui vient d'avancer de deux cases en un seul coup (donc en provenance de sa case de départ), peut prendre ledit pion adverse tout comme si ce dernier n'avait avancé que d'une seule case.

3.7.4.2 Cette prise ne peut se faire qu'immédiatement après la poussée du pion adverse. Cette prise est appelée "prise en passant".



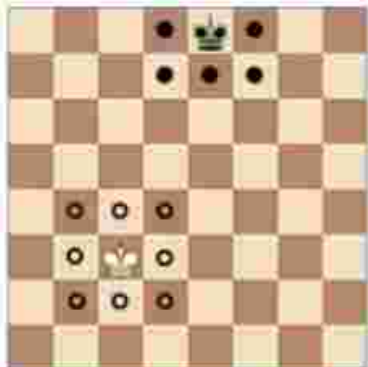
3.7.5.1. Quand un joueur au trait joue un pion sur la rangée la plus éloignée de sa position de départ, il doit échanger ce pion -lors de coup- contre une dame, une tour un fou ou cavalier de la même couleur sur cette case d'arrivée que l'on nomme case de « promotion »

3.7.5.2. Le choix du joueur n'est pas restreint aux pièces précédemment capturées.

3.7.5.3 Cet échange d'un pion pour une autre pièce est appelé promotion. La nouvelle pièce issue de cette promotion est immédiatement active.



3.8 There are two different ways of moving the king:
3.8.1 by moving to an adjoining square



3.8.2 by 'castling'.

This is a move of the king and either rook of the same colour along the player's first rank, counting as a single move of the king and executed as follows: the king is transferred from its original square two squares towards the rook on its original square, then that rook is transferred to the square the king has just crossed.

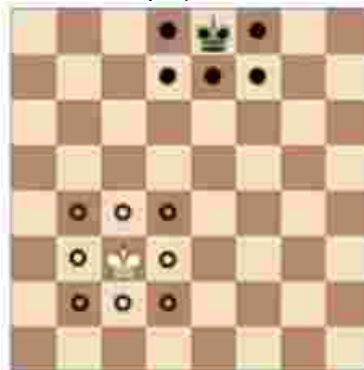


Before white kingside castling
Before black queenside castling



After white kingside castling
After black queenside castling

3.8 Le roi peut se déplacer de deux façons différentes :
3.8.1 en se déplaçant sur une case adjacente



3.8.2 en "roquant".

Le roque est un mouvement combiné du roi et de l'une des tours de la même couleur le long de la première rangée pour le conducteur des pièces en question. Le roque compte pour un seul coup et est joué de la façon suivante : le roi est déplacé de deux cases depuis sa case initiale en direction de la tour, elle aussi sur sa case initiale, puis cette tour est déplacée sur la dernière case que le roi a traversé.



Avant le petit roque blanc
Avant le grand roque noir



Après le petit roque blanc
Après le grand roque noir



Before white queenside castling
Before black kingside castling



After white queenside castling
After black kingside castling

3.8.2.1 The right to castle has been lost:

3.8.2.1.1 if the king has already moved, or

3.8.2.1.2 with a rook that has already moved.

3.8.2.2 Castling is prevented temporarily:

3.8.2.2.1 if the square on which the king stands, or the square which it must cross, or the square which it is to occupy, is attacked by one or more of the opponent's pieces, or

3.8.2.2.2 if there is any piece between the king and the rook with which castling is to be effected.

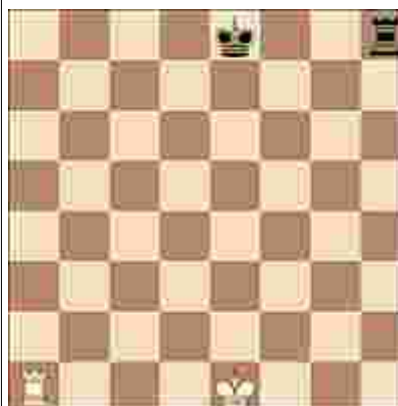
3.9.1 The king is said to be 'in check' if it is attacked by one or more of the opponent's pieces, even if such pieces are constrained from moving to the square occupied by the king because they would then leave or place their own king in check.

3.9.2 No piece can be moved that will either expose the king of the same colour to check or leave that king in check.

3.10.1 A move is legal when all the relevant requirements of Articles 3.1 – 3.9 have been fulfilled.

3.10.2 A move is illegal when it fails to meet the relevant requirements of Articles 3.1 – 3.9

3.10.3 A position is illegal when it cannot have been reached by any series of legal moves.



Avant le grand roque blanc
Avant le petit roque noir



Après le grand roque blanc
Après le petit roque noir

3.8.2.1 Le droit de roquer est définitivement perdu :

3.8.2.1.1 lorsque le roi s'est préalablement déplacé, ou
3.8.2.1.2 avec une tour qui s'est préalablement déplacée.

3.8.2.2 Le roque est temporairement impossible :

3.8.2.2.1 si la case occupée par le roi, celle qu'il devrait traverser ou celle sur laquelle il devrait arriver, est attaquée par une ou plusieurs pièces adverses, ou
3.8.2.2.2 s'il se trouve une pièce entre le roi et la tour avec laquelle le roque est envisagé.

3.9.1 Le roi est dit "en échec" lorsqu'il se trouve attaqué par une ou plusieurs pièces adverses, ceci même lorsque ces pièces sont dans l'impossibilité de se déplacer sur la case occupée par le roi en question parce qu'alors elles laisseraient ou mettraient en échecs le roi de leur propre camp.

3.9.2 On ne peut déplacer une pièce si ce déplacement a pour effet d'exposer à un échec le roi de la même couleur, ou de le laisser en échec.

3.10.1 Un coup est dit légal lorsqu'il respecte tous les critères applicables fixés par les Articles 3.1 à 3.9.

3.10.2 Un coup est dit illégal quand il ne respecte pas les critères applicables fixés par les articles 3.1 à 3.9.

3.10.3 Une position est illégale quand elle n'a pas pu être atteinte par n'importe quelle série de coups légaux.



ARTICLE 4: THE ACT OF MOVING THE PIECES

4.1 Each move must be played with one hand only.

4.2.1 Only the player having the move may adjust one or more pieces on their squares, provided that he first expresses his intention (for example by saying "j'adoube" or "I adjust").

4.2.2 Any other physical contact with a piece, except for clearly accidental contact, shall be considered to be intent.

4.3 Except as provided in Article 4.2, if the player having the move touches on the chessboard, with the intention of moving or capturing:

4.3.1. one or more of his own pieces, he must move the first piece touched that can be moved

4.3.2 one or more of his opponent's pieces, he must capture the first piece touched that can be captured

4.3.3 one or more pieces of each colour, he must capture the first touched opponent's piece with his first touched piece or, if this is illegal, move or capture the first piece touched that can be moved or captured. If it is unclear whether the player's own piece or his opponent's was touched first, the player's own piece shall be considered to have been touched before his opponent's.

4.4 If a player having the move:

4.4.1 touches his king and a rook he must castle on that side if it is legal to do so

4.4.2 deliberately touches a rook and then his king he is not allowed to castle on that side on that move and the situation shall be governed by Article 4.3.1

4.4.3 intending to castle, touches the king and then a rook, but castling with this rook is illegal, the player must make another legal move with his king (which may include castling with the other rook). If the king has no legal move, the player is free to make any legal move.

4.4.4. promotes a pawn, the choice of the piece is finalised when the piece has touched the square of promotion.

4.5 If none of the pieces touched in accordance with Article 4.3 or Article 4.4 can be moved or captured, the player may make any legal move.

4.6 The act of promotion may be performed in various ways:

4.6.1 the pawn does not have to be placed on the square of arrival,

4.6.2 removing the pawn and putting the new piece on the square of promotion may occur in any order.

ARTICLE 4 : L'EXECUTION DU DEPLACEMENT DES PIECES

4.1 Les coups doivent être exécutés à l'aide d'une seule main.

4.2.1 Seul le joueur ayant le trait peut recentrer une ou plusieurs pièces sur leurs cases respectives, à la condition qu'il en exprime l'intention au préalable (par exemple en disant «j'adoube» ou «I adjust»).

4.2.2 Tout autre contact physique avec une pièce, à l'exception d'un contact clairement accidentel, doit être considéré comme intentionnel.

4.3 En dehors du cadre précisé par l'Article 4.2.1 si un joueur au trait touche sur l'échiquier, avec l'intention de déplacer ou de prendre :

4.3.1 une ou plusieurs de ses propres pièces, il doit déplacer la première pièce touchée pouvant être déplacée;

4.3.2. une ou plusieurs des pièces de l'adversaire, il doit prendre la première pièce touchée pouvant être prise;

4.3.3. une ou plusieurs pièces de chaque couleur, il doit prendre la première pièce touchée de l'adversaire avec sa propre pièce touchée en premier ou, si c'est illégal, déplacer ou prendre la première pièce touchée pouvant être déplacée ou prise. Lorsqu'on ne peut déterminer laquelle des deux pièces a été touchée en premier, on considère que c'est la propre pièce du joueur qui a été touchée en premier, avant celle de son adversaire.

4.4 Si un joueur au trait :

4.4.1 touche son roi et sa tour, il doit roquer de ce côté si cela constitue un coup légal;

4.4.2 touche délibérément une tour puis son roi, il n'est pas autorisé à roquer de ce côté lors de ce coup, et la situation doit être traitée selon l'Article 4.3.1;

4.4.3 ayant l'intention de roquer, touche simultanément son roi et une tour alors que le roque avec cette tour est illégal, le joueur doit effectuer un autre coup légal avec son roi (éventuellement le roque impliquant l'autre tour). Si le roi ne peut jouer de coup légal, le joueur est libre d'effectuer n'importe quel coup légal;

4.4.4 promeut un pion, le choix de la pièce est définitif lorsque celle-ci a touché la case de promotion.

4.5 Si aucune des pièces touchées au sens des Articles 4.3 ou 4.4 ne peut être déplacée ou prise, le joueur est libre d'effectuer n'importe quel coup légal.

4.6 Lors de la promotion :

4.6.1 Le pion n'a pas nécessairement à être placé sur la case d'arrivée

4.6.2 Enlever le pion et poser la nouvelle pièce sur la case de promotion peuvent se faire dans n'importe quel ordre



4.6.3. If an opponent's piece stands on the square of promotion, it must be captured. 4.7 When, as a legal move or part of a legal move, a piece has been released on a square, it cannot be moved to another square on this move. The move is considered to have been made in the case of: 4.7.1 a capture, when the captured piece has been removed from the chessboard and the player, having placed his own piece on its new square, has released this capturing piece from his hand. 4.7.2 castling, when the player's hand has released the rook on the square previously crossed by the king. When the player has released the king from his hand, the move is not yet made, but the player no longer has the right to make any move other than castling on that side, if this is legal. If castling on this side is illegal, the player must make another legal move with his king (which may include castling with the other rook). If the king has no legal move, the player is free to make any legal move. 4.7.3 promotion, when the player's hand has released the new piece on the square of promotion and the pawn has been removed from the board. 4.8 A player forfeits his right to claim against his opponent's violation of Articles 4.1 – 4.7 once the player touches a piece with the intention of moving or capturing it. 4.9. If a player is unable to move the pieces, an assistant, who shall be acceptable to the arbiter, may be provided by the player to perform this operation.	4.6.3 Si une pièce adverse occupait la case de promotion, elle doit être prise. 4.7 Lorsque, en guise de coup légal ou au cours de l'exécution d'un coup légal, une pièce se trouve lâchée par un joueur sur une case, cette pièce ne peut être déplacée sur une autre case lors du même coup. Le coup est réputé effectué selon les termes suivants : 4.7.1 s'il s'agit d'une prise, lorsque la pièce prise a été retirée de l'échiquier et que le joueur, ayant placé sa propre pièce sur sa case d'arrivée, a relâché cette pièce et ne la tient plus en main; 4.7.2 s'il s'agit d'un roque, lorsque la main du joueur a relâché la tour sur la case préalablement traversée par le roi. Lorsque le joueur a relâché son roi et ne le tient plus en main, le coup n'est pas encore effectué mais le joueur n'a plus le droit de jouer autre chose que le roque de ce côté, si celui-ci est légal. Si le roque de ce côté est illégal, le joueur doit effectuer un autre coup légal avec son roi (éventuellement le roque impliquant l'autre tour). Si le roi ne peut jouer de coup légal, le joueur est libre d'effectuer n'importe quel coup légal; 4.7.3 s'il s'agit d'une promotion, lorsque la main du joueur a relâché la nouvelle pièce sur la case de promotion et le pion a été retiré de l'échiquier. 4.8 Un joueur perd le droit de protester quant à la violation par son adversaire des Articles 4.1 à 4.7, dès l'instant où il touche lui-même une pièce avec l'intention de la déplacer ou de la prendre. 4.9 Si un joueur est dans l'incapacité de déplacer les pièces, un assistant, qui sera agréé par l'arbitre, pourra être mis à disposition par le joueur pour réaliser cette opération.
<u>ARTICLE 5: THE COMPLETION OF THE GAME</u> 5.1.1. The game is won by the player who has checkmated his opponent's king. This immediately ends the game, provided that the move producing the checkmate position was in accordance with Article 3 and Articles 4.2 – 4.7. 5.1.2 The game is won by the player whose opponent declares he resigns. This immediately ends the game. 5.2 1. The game is drawn when the player to move has no legal move and his king is not in check. The game is said to end in 'stalemate'. This immediately ends the game, provided that the move producing the stalemate position was in accordance with Article 3 and Articles 4.2 – 4.7. 5.2.2 The game is drawn when a position has arisen in which neither player can checkmate the opponent's king with any series of legal moves. The game is said to end in a 'dead position'. This immediately ends the game, provided that the move producing the position was in accordance with Article 3 and Articles 4.2 – 4.7.	<u>ARTICLE 5 : LA FIN DE LA PARTIE</u> 5.1.1. La partie est gagnée par le joueur qui a mis échec et mat le roi adverse. Ceci met immédiatement fin à la partie, à condition que le coup donnant échec et mat soit légal et en accord avec l'Article 3 et les Articles 4.2 à 4.7. 5.1.2 La partie est gagnée par le joueur dont l'adversaire déclare abandonner. Ceci met à la partie. 5.2.1. La partie est nulle lorsque le joueur au trait n'a aucun coup légal à sa disposition alors même que son roi n'est pas en échec. On dit alors que la partie se termine par le "pat". Ceci met immédiatement fin à la partie, à condition que le coup amenant la position de pat soit légal et en accord avec l'Article 3 et les Articles 4.2 à 4.7. 5.2.2. La partie est nulle lorsqu'une position est survenue dans laquelle aucun des deux joueurs ne peut mettre échec et mat le roi adverse par une suite de coups légaux. On dit alors que la partie se termine sur une "position morte". Ceci met immédiatement fin à la partie, à condition que le coup amenant cette position soit légal et en accord avec l'article 3 et les Articles 4.2 à 4.7.



5.2.3 The game is drawn upon agreement between the two players during the game, provided both players have made at least one move. This immediately ends the game.

COMPETITION RULES

ARTICLE 6: THE CHESSCLOCK

6.1 'Chessclock' means a clock with two time displays, connected to each other in such a way that only one of them can run at one time.

'Clock' in the Laws of Chess means one of the two time displays.

Each time display has a 'flag'.

'Flag-fall' means the expiration of the allotted time for a player.

6.2 1. During the game each player, having made his move on the chessboard, shall stop his own clock and start his opponent's clock (that is to say, he shall press his clock). This "completes" the move. A move is also completed if:

6.2.1.1 the move ends the game (see articles 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 9.6.1, and 9.6.2), or

6.2.1.2 the player has made his next move, when his previous move was not completed.

6.2.2 A player must be allowed to stop his clock after making his move, even after the opponent has made his next move. The time between making the move on the chessboard and pressing the clock is regarded as part of the time allotted to the player.

6.2.3 A player must press his clock with the same hand with which he made his move. It is forbidden for a player to keep his finger on the clock or to 'hover' over it.

6.2.4 The players must handle the chessclock properly. It is forbidden to press it forcibly, to pick it up, to press the clock before moving or to knock it over. Improper clock handling shall be penalised in accordance with Article 12.9.

6.2.5 Only the player whose clock is running is allowed to adjust the pieces.

6.2.6 If a player is unable to use the clock, an assistant, who must be acceptable to the arbiter, may be provided by the player to perform this operation. His clock shall be adjusted by the arbiter in an equitable way. This adjustment of the clock shall not apply to the clock of a player with a disability.

5.2.3. La partie est nulle en cas d'accord mutuel entre les deux joueurs au cours de la partie, sous réserve, à condition que les deux joueurs aient au moins joué un coup. Ceci met immédiatement fin à la partie.

LES RÈGLES DE COMPÉTITION

ARTICLE 6: LA PENDULE

6.1 La "pendule d'échecs" est une horloge munie de deux afficheurs, reliés entre eux de telle façon que seul un des deux puisse fonctionner à un moment donné.

Dans les Règles du Jeu d'Échecs, le terme "pendule" désigne l'un des deux afficheurs.

Chacun des afficheurs est muni d'un "drapeau".

La "chute du drapeau" matérialise la fin du temps imparti à un joueur.

Des pendules électroniques disposent d'un "-" en lieu et place d'un drapeau.

6.2.1 Pendant la partie, chaque joueur ayant joué son coup sur l'échiquier, arrêtera sa pendule et démarrera celle de son adversaire. Ceci "achèvera" le coup. Un coup est également achevé si :

6.2.1.1 le coup met fin à la partie (voir les Articles 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 9.6.1 et 9.6.2), ou

6.2.1.2 le joueur a joué son prochain coup, quand son coup précédent n'était pas achevé.

6.2.2 Un joueur doit pouvoir actionner sa pendule après avoir joué son coup, même si l'adversaire a joué son coup suivant. Le temps entre l'exécution du coup sur l'échiquier et l'arrêt de sa pendule est considéré comme faisant partie du temps imparti au joueur.

6.2.3. Un joueur doit actionner la pendule avec la main qui a joué le coup. Il est interdit pour le joueur de maintenir son doigt sur le bouton de la pendule ou de le laisser "planer" au-dessus.

6.2.4 Les joueurs doivent manipuler la pendule d'échecs convenablement. Il est interdit de l'actionner avant de jouer son coup, de l'actionner de force, de s'en saisir ou de la renverser. Toute manipulation incorrecte sera sanctionnée selon l'Article 12.9.

6.2.5 Le joueur dont la pendule est en marche est le seul à pouvoir adouber les pièces.

6.2.6 Si l'un des joueurs est dans l'incapacité d'utiliser la pendule, un assistant, devant être admis par l'arbitre, peut être désigné par le joueur pour actionner la pendule. Sa pendule devra être corrigée par l'arbitre d'une manière équitable. La correction de la pendule ne doit pas s'appliquer à celle d'un joueur porteur de handicap.



6.3.1 When using a chessclock, each player must complete a minimum number of moves or all moves in an allotted period of time including any additional amount of time with each move. All these must be specified in advance. 6.3.2. The time saved by a player during one period is added to his time available for the next period, where applicable. In the time-delay mode both players receive an allotted 'main thinking time'. Each player also receives a 'fixed extra time' with every move. The countdown of the main thinking time only commences after the fixed extra time has expired. Provided the player presses his clock before the expiration of the fixed extra time, the main thinking time does not change, irrespective of the proportion of the fixed extra time used. 6.4 Immediately after a flag falls, the requirements of Article 6.3.1. must be checked. 6.5 Before the start of the game the arbiter shall decide where the chessclock is placed. 6.6 At the time determined for the start of the game White's clock is started. 6.7.1 The rules of a competition shall specify in advance default time. If the default time is not specified, then it is zero. Any player who arrives at the chessboard after the default time shall lose the game unless the arbiter decides otherwise. 6.7.2 If rules of a competition specify that the default time is not zero and if neither player is present initially, White shall lose all the time that elapses until he arrives, unless the rules of a competition specify or the arbiter decides otherwise. 6.8 A flag is considered to have fallen when the arbiter observes the fact or when either player has made a valid claim to that effect. 6.9 Except where one of Articles 5.1.1, 5.1.2, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3 applies, if a player does not complete the prescribed number of moves in the allotted time, the game is lost by that player. However, the game is drawn if the position is such that the opponent cannot checkmate the player's king by any possible series of legal moves. 6.10.1 Every indication given by the chessclock is considered to be conclusive in the absence of any evident defect. A chessclock with an evident defect shall be replaced by the arbiter, who shall use his best judgement when determining the times to be shown on the replacement chessclock.	6.3.1 Lorsqu'une pendule d'échecs est utilisée, chaque joueur doit achever un nombre minimum de coups, ou tous les coups en un temps imparti; pouvant inclure un temps additionnel avec chaque. Tous ces éléments devront être notifiés à l'avance. 6.3.2. Le temps inutilisé d'un joueur pour une des périodes de jeu est ajouté au temps imparti pour la période suivante, le cas échéant. Dans le mode temps différé les deux joueurs reçoivent un "temps de réflexion de base". Chaque joueur reçoit également un "temps additionnel fixe" à chaque coup. Le décompte du temps de base ne commence qu'après que le temps additionnel fixe est échu. A condition que le joueur appuie sur sa pendule avant l'expiration du temps additionnel fixe, le temps de base ne change pas, quelle que soit la proportion de temps additionnel consommée. 6.4 Immédiatement après la chute d'un drapeau, les exigences de l'Article 6.3.1 doivent être contrôlées. 6.5 Avant le début de la partie, l'arbitre décidera de l'emplacement de la pendule d'échecs. 6.6 À l'heure prévue pour le début de la partie, la pendule du joueur ayant les blancs est mise en marche. 6.7.1 Le règlement d'une manifestation doit spécifier à l'avance un délai de forfait. Si aucun délai de forfait n'est indiqué, le délai est zéro. Tout joueur arrivant à l'échiquier après le délai de forfait perdra la partie, à moins que l'arbitre n'en décide autrement. 6.7.2 Si le règlement d'une manifestation spécifie que le délai de forfait est différent de zéro et qu'aucun des deux joueurs n'est présent initialement, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à ce qu'il arrive, à moins que les règles de la manifestation ne spécifient ou que l'arbitre ne décide autrement. 6.8 On considère qu'un drapeau est tombé quand l'arbitre constate le fait ou que l'un ou l'autre des deux joueurs l'ait signalé à cet effet. 6.9 En dehors de l'application de l'un des articles 5.1.1, 5.1.2, 5.2.1, 5.2.2 ou 5.2.3, si un joueur n'a pas achevé le nombre de coups prescrits dans le temps imparti, la partie est perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux. 6.10.1. Toute indication donnée par les pendules est considérée comme régulière en l'absence de défaut évident. Une pendule d'échecs présentant un défaut manifeste devra être remplacée. L'arbitre remplacera la pendule et fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur la pendule de remplacement.
---	---



6.10.2. If during a game it is found that the setting of either or both clocks is incorrect, either player or the arbiter shall stop the chessclock immediately. The arbiter shall install the correct setting and adjust the times and move-counter, if necessary. He shall use his best judgement when determining the clock settings. 6.11.1 If the game needs to be interrupted, the arbiter shall stop the chessclock. 6.11.2 A player may stop the chessclock only in order to seek the arbiter's assistance, for example when promotion has taken place and the piece required is not available. 6.11.3 The arbiter shall decide when the game restarts. 6.11.4 If a player stops the chessclock in order to seek the arbiter's assistance, the arbiter shall determine whether the player had any valid reason for doing so. If the player had no valid reason for stopping the chessclock, the player shall be penalised in accordance with Article 12.9. 6.12.1 Screens, monitors, or demonstration boards showing the current position on the chessboard, the moves and the number of moves made/completed, and clocks which also show the number of moves, are allowed in the playing hall. 6.12.2 The player may not make a claim relying only on information shown in this manner.	6.10.2 Si durant une partie, on constate que la programmation de l'un ou des deux afficheurs était incorrecte, l'un des joueurs ou l'arbitre arrêtera la pendule immédiatement. L'arbitre effectuera la programmation correcte et ajustera les temps et compteurs de coups, si nécessaire. Il fera preuve du plus grand discernement pour déterminer les informations adéquates. 6.11.1 S'il est nécessaire d'interrompre la partie, l'arbitre arrêtera les pendules. 6.11.2 Un joueur peut arrêter les pendules seulement pour chercher l'assistance de l'arbitre, par exemple lorsqu'une promotion a eu lieu alors que la pièce requise n'est pas disponible. 6.11.3 L'arbitre décidera de la reprise de la partie. 6.11.4 Si un joueur arrête la pendule pour chercher l'assistance de l'arbitre, l'arbitre déterminera si cet arrêt de la pendule est justifié. Si le joueur n'avait pas de raison valable d'arrêter les pendules, le joueur sera pénalisé selon l'article 12.9. 6.12.1 Ecrans, moniteurs ou échiquiers de démonstration montrant la position en cours, les coups et le nombre de coups joués/achevés, sont autorisés dans la salle de jeu ainsi que des pendules affichant également le nombre de coups. 6.12.2 Cependant, le joueur ne peut faire une réclamation en s'appuyant uniquement sur l'information montrée de cette façon.
<u>ARTICLE 7: IRREGULARITIES</u> 7.1 If an irregularity occurs and the pieces have to be restored to a previous position, the arbiter shall use his best judgement to determine the times to be shown on the chessclock. This includes the right not to change the clock times. He shall also, if necessary, adjust the clock's move-counter. 7.2.1 If during a game it is found that the initial position of the pieces was incorrect, the game shall be cancelled and a new game shall be played. 7.2.2 If during a game it is found that the chessboard has been placed contrary to Article 2.1, the game shall continue but the position reached must be transferred to a correctly placed chessboard. 7.3 If a game has started with colours reversed then, if less than 10 moves have been made by both players, it shall be discontinued and a new game played with the correct colours. After 10 moves or more, the game shall continue. 7.4.1 If a player displaces one or more pieces, he shall re-establish the correct position in his own time. 7.4.2 If necessary, either the player or his opponent shall stop the chessclock and ask for the arbiter's assistance.	<u>ARTICLE 7: IRREGULARITES</u> 7.1 Si une irrégularité apparaît et que les pièces doivent être replacées dans une position antérieure, l'arbitre fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur les pendules. Ceci inclut le droit de ne pas changer les temps affichés. Il ajustera aussi, si nécessaire, le compteur de coups de la pendule. 7.2.1 Si pendant une partie, on constate que la position initiale des pièces était incorrecte, la partie sera annulée et une nouvelle partie sera jouée. 7.2.2 Si pendant une partie, on constate que l'échiquier a été placé en contradiction avec l'article 2.1, la partie continuera, mais la position atteinte doit être transférée sur un échiquier correctement disposé. 7.3 Si une partie a débuté avec les couleurs inversées alors, si moins de 10 coups ont été joués par les deux joueurs, la partie sera interrompue et une nouvelle partie sera jouée avec les couleurs correctes. Après dix coups ou plus, la partie continuera 7.4.1 Si un joueur dérange une ou plusieurs pièces, il rétablira la position correcte sur son propre temps. 7.4.2 Si nécessaire, le joueur lui-même ou son adversaire arrêtera les pendules et demandera l'aide de l'arbitre.



7.4.3 The arbiter may penalise the player who displaced the pieces.

7.5.1 An illegal move is completed once the player has pressed his clock. If during a game it is found that an illegal move has been completed, the position immediately before their regularity shall be reinstated. If the position immediately before the irregularity cannot be determined, the game shall continue from the last identifiable position prior to the regularity. Articles 4.3 and 4.7 apply to the move replacing the illegal move. The game shall then continue from this reinstated position.

7.5.2 If the player has moved a pawn to the furthest distant rank, pressed the clock, but not replaced the pawn with a new piece, the move is illegal. The pawn shall be replaced by a queen of the same colour as the pawn.

7.5.3 If the player presses the clock without making a move, it shall be considered and penalized as if an illegal move.

7.5.4 If a player uses two hands to make a single move (for example in case of castling, capturing or promotion) and pressed the clock, it shall be considered and penalized as if an illegal move.

7.5.5 After the action taken under Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 or 7.5.4 for the first completed illegal move by a player, the arbiter shall give two minutes extra time to his opponent; for the second completed illegal move by the same player the arbiter shall declare the game lost by this player. However, the game is drawn if the position is such that the opponent cannot checkmate the player's king by any possible series of legal moves.

7.6. If, during a game it is found that any piece has been displaced from its correct square, the position before the irregularity shall be reinstated. If the position immediately before the irregularity cannot be determined, the game shall continue from the last identifiable position prior to the irregularity. The game shall then continue from this reinstated position.

ARTICLE 8: THE RECORDING OF THE MOVES

8.1.1 In the course of play each player is required to record his own moves and those of his opponent in the correct manner, move after move, as clearly and legibly as possible, in the algebraic notation (Appendix C), on the 'scoresheet' prescribed for the competition.

8.1.2 It is forbidden to write the moves in advance, unless the player is claiming a draw according to Article 9.2, or 9.3 or adjourning a game according to Guidelines I.1.1

7.4.3 L'arbitre peut pénaliser le joueur qui a dérangé les pièces.

7.5.1 Un coup illégal n'est achevé qu'une fois que le joueur a appuyé sur la pendule. Si pendant une partie, on constate qu'un coup illégal a été achevé, la position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie. Si la position immédiatement avant l'irrégularité ne peut être déterminée, la partie continuera à partir de la dernière position identifiable antérieure à l'irrégularité. Les Articles 4.3 et 4.7 s'appliquent au coup remplaçant le coup illégal. La partie se poursuivra alors à partir de cette position rétablie.

7.5.2 Si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal. Le pion sera alors remplacé par une dame de la même couleur que le pion.

7.5.3 Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.

7.5.4 Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.

7.5.5 Après l'application de l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

7.6 Si pendant une partie, on constate qu'une quelconque pièce a été dérangée de sa bonne case, la position sera rétablie telle qu'elle était avant l'irrégularité. Si la position immédiatement avant l'irrégularité ne peut être déterminée, la partie continuera à partir de la dernière position identifiable antérieure à l'irrégularité. La partie se poursuivra alors à partir de cette position rétablie.

ARTICLE 8 : LA NOTATION DES COUPS

8.1.1 Pendant la partie, chaque joueur doit noter ses propres coups et ceux de son adversaire, de la bonne façon, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, en notation algébrique (Annexe C), sur la "feuille de partie" prévue pour la compétition.

8.1.2 Il est interdit d'inscrire ses coups en avance, sauf si le joueur demande la partie nulle selon l'article 9.2 ou 9.3, ou ajourne la partie en accord avec les directives I.1.1.



8.1.3 A player may reply to his opponent's move before recording it, if he so wishes. He must record his previous move before making another. 8.1.4 The scoresheet shall be used only for recording the moves, the times of the clocks, offers of a draw, matters relating to a claim and other relevant data. 8.1.5 Both players must record the offer of a draw on the scoresheet with a symbol (=). 8.1.6 If a player is unable to keep score, an assistant, who must be acceptable to the arbiter, may be provided by the player to write the moves. His clock shall be adjusted by the arbiter in an equitable way. This adjustment of the clock shall not apply to a player with a disability. 8.2 The scoresheet shall be visible to the arbiter throughout the game. 8.3 The scoresheets are the property of the organiser of the competition. 8.4 If a player has less than five minutes left on his clock at some stage in a period and does not have additional time of 30 seconds or more added with each move, then for the remainder of the period he is not obliged to meet the requirements of Article 8.1.1. 8.5.1 If neither player keeps score under Article 8.4, the arbiter or an assistant should try to be present and keep score. In this case, immediately after a flag has fallen the arbiter shall stop the chessclock. Then both players shall update their scoresheets, using the arbiter's or the opponent's scoresheet. 8.5.2 If only one player has not kept score under Article 8.4, he must, as soon as either flag has fallen, update his scoresheet completely before moving a piece on the chessboard. Provided it is that player's move, he may use his opponent's scoresheet, but must return it before making a move. 8.5.3 If no complete scoresheet is available, the players must reconstruct the game on a second chessboard under the control of the arbiter or an assistant. He shall first record the actual game position, clock times, whose clock was running and the number of moves made/completed, if this information is available, before reconstruction takes place. 8.6 If the scoresheets cannot be brought up to date showing that a player has overstepped the allotted time, the next move made shall be considered as the first of the following time period, unless there is evidence that more moves have been made or completed.	8.1.3 Un joueur peut répondre au coup de son adversaire avant de le noter, s'il le souhaite. Il doit noter son coup précédent avant d'en jouer un autre. 8.1.4 La feuille de partie ne sera utilisée que pour enregistrer les coups, les temps des pendules, les offres de nulle, les faits relatifs à une réclamation et les autres informations s'y rapportant. 8.1.5 Les deux joueurs doivent noter l'offre de nulle sur la feuille de partie par un symbole (=). 8.1.6 Si un joueur est dans l'incapacité de noter, un assistant, agréé par l'arbitre, peut être nommé par le joueur pour écrire les coups. Sa pendule sera ajustée par l'arbitre d'une manière équitable. Cet ajustement de la pendule ne doit pas s'appliquer à un joueur handicapé. 8.2 La feuille de partie doit être visible par l'arbitre pendant toute la partie. 8.3 Les feuilles de partie sont la propriété de l'organisateur de la manifestation. 8.4 Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule à un moment d'une période de jeu et ne bénéficie pas d'un temps additionnel de 30 secondes ou plus à chaque coup, alors pour le reste de la période il n'est pas obligé de respecter les conditions requises à l'Article 8.1.1. 8.5.1 Si aucun des joueurs n'est dans l'obligation de noter en application de l'Article 8.4, l'arbitre ou un assistant devrait essayer d'être présent et de noter. Dans ce cas, immédiatement après la chute d'un drapeau, l'arbitre arrêtera les pendules. Ensuite, les deux joueurs devront mettre à jour leur feuille de partie, en utilisant celle de l'arbitre ou de l'adversaire. 8.5.2 Si seul un des joueurs n'a pas noté en application de l'Article 8.4, il doit, dès la chute d'un des drapeaux, compléter sa feuille de partie avant de jouer une pièce sur l'échiquier. A condition que ce joueur ait le trait, il peut utiliser la feuille de partie de son adversaire, mais devra la rendre avant de jouer un coup. 8.5.3 Si aucune feuille de partie complète n'est disponible, les joueurs doivent reconstituer la partie sur un second échiquier, sous le contrôle de l'arbitre ou d'un assistant. Il devra d'abord noter la position en cours, les temps indiqués par les pendules, quelle pendule tournait et le nombre de coups joués/achevés, si cette information est disponible, avant que la reconstitution n'ait lieu. 8.6 Si les feuilles de partie ne peuvent pas être mises à jour, montrant qu'un joueur a dépassé le temps imparti, le prochain coup sera considéré comme le premier de la période de temps suivante, sauf s'il est évident que davantage de coups ont été joués ou achevés.
--	--



8.7 At the conclusion of the game both players shall sign both scoresheets, indicating the result of the game. Even if incorrect, this result shall stand, unless the arbiter decides otherwise.

ARTICLE 9: THE DRAWN GAME

9.1.1 The regulations of an event may specify that players cannot offer or agree to a draw, whether in less than a specified number of moves or at all, without the consent of the arbiter.

9.1.2 However, if the regulations of an event allow a draw agreement the following shall apply:

9.1.2.1 A player wishing to offer a draw shall do so after having made a move on the chessboard and before pressing his clock. An offer at any other time during play is still valid but Article 11.5 must be considered. No conditions can be attached to the offer. In both cases the offer cannot be withdrawn and remains valid until the opponent accepts it, rejects it orally, rejects it by touching a piece with the intention of moving or capturing it, or the game is concluded in some other way.

9.1.2.2 The offer of a draw shall be noted by each player on his scoresheet with the symbol (=).

9.1.2.3 A claim of a draw under Article 9.2 or 9.3 shall be considered to be an offer of a draw.

9.2.1 The game is drawn, upon a correct claim by a player having the move, when the same position for at least the third time (not necessarily by a repetition of moves):

9.2.1.1 is about to appear, if he first writes his move, which cannot be changed, on his scoresheet and declares to the arbiter his intention to make this move, or

9.2.1.2 has just appeared, and the player claiming the draw has the move.

9.2.2 Positions are considered the same if and only if the same player has the move, pieces of the same kind and colour occupy the same squares and the possible moves of all the pieces of both players are the same. Thus positions are not the same if:

9.2.2.1 at the start of the sequence a pawn could have been captured "en passant"

9.2.2.2 a king had castling rights with a rook that has not been moved, but forfeited these after moving. The castling rights are lost only after the king or rook is moved.

9.3 The game is drawn, upon a correct claim by a player having the move, if:

9.3.1 he writes his move, which cannot be changed, on his scoresheet and declares to the arbiter his intention to make this move which will result in the last 50 moves by each

8.7 A la fin de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie. Même s'il est incorrect, le résultat sera maintenu, à moins que l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 9 : LA PARTIE NULLE

9.1.1 Le règlement d'une manifestation peut spécifier que les joueurs ne peuvent pas proposer ou conclure une partie nulle, soit en dessous d'un nombre défini de coups soit pas du tout, sans le consentement de l'arbitre.

9.1.2 Cependant, si le règlement d'une manifestation permet les nulles par accord mutuel, la suite s'appliquera :

9.1.2.1. Un joueur souhaitant proposer la nulle le fera après avoir joué un coup sur l'échiquier et avant d'appuyer sur sa pendule. Une offre à tout autre moment durant le jeu est toujours valable, mais l'Article 11.5 doit être pris en compte. Aucune condition ne peut être liée à cette offre. Dans les deux cas, l'offre ne peut être retirée et reste valable jusqu'à ce que l'adversaire l'accepte, la rejette oralement, la rejette en touchant une pièce avec l'intention de la jouer ou de la prendre; ou bien si la partie est terminée autrement.

9.1.2.2. L'offre de nulle sera notée par chaque joueur sur sa feuille de partie avec un symbole (=).

9.1.2.3. Une réclamation de nulle au titre de 9.2 ou 9.3 sera assimilée à une offre de nulle.

9.2.1 La partie est nulle, sur une demande correcte du joueur ayant le trait, lorsque la même position, pour la troisième fois au moins (pas nécessairement par une répétition de coups) :

9.2.1.1 va apparaître, s'il écrit d'abord son coup, qui ne peut plus être changé, sur sa feuille de partie et déclare à l'arbitre son intention de jouer ce coup, ou

9.2.1.2 vient d'apparaître et le joueur réclamant la nulle a le trait.

9.2.2. Les positions sont considérées comme identiques, si et seulement si, le même joueur a le trait, les pièces de même nature et de même couleur occupent les mêmes cases et les coups possibles de toutes les pièces des deux joueurs sont les mêmes. Par conséquent, les positions sont différentes, si :

9.2.2.1 au début de la séquence, un pion pouvait être pris en passant

9.2.2.2 un roi avait le droit de roquer avec une tour qui n'avait pas bougé, mais l'a perdu après avoir bougé. Le droit de roquer n'est perdu qu'après le déplacement du roi ou de la tour.

9.3 La partie est nulle, sur une demande correcte du joueur ayant le trait, si :

9.3.1 il écrit son coup, qui ne peut être changé, sur sa feuille de partie et déclare à l'arbitre son intention de jouer ce coup ayant pour conséquence que les 50 derniers coups



player having been made without the movement of any pawn and without any capture, or 9.3.2 the last 50 moves by each player have been completed without the movement of any pawn and without any capture. 9.4 If the player touches a piece as in Article 4.3, he loses the right to claim a draw under Article 9.2 or 9.3 on that move. 9.5.1 If a player claims a draw under Article 9.2 or 9.3, he or the arbiter shall stop the chessclock (see Article 6.12.1 or 6.12.2). He is not allowed to withdraw his claim. 9.5.2 If the claim is found to be correct, the game is immediately drawn. 9.5.3 If the claim is found to be incorrect, the arbiter shall add two minutes to the opponent's remaining thinking time. Then the game shall continue. If the claim was based on an intended move, this move must be made in accordance with Articles 3 and 4. 9.6 If one or both of the following occur(s) then the game is drawn: 9.6.1 the same position has appeared, as in 9.2.2 at least five times. 9.6.2 any series of at least 75 moves have been made by each player without the movement of any pawn and without any capture. If the last move resulted in checkmate, that shall take precedence. <u>ARTICLE 10: POINTS</u> 10.1 Unless the regulations of an event specify otherwise, a player who wins his game, or wins by forfeit, scores one point (1), a player who loses his game, or forfeits, scores no points (0), and a player who draws his game scores a half point (½). 10.2 The total score of any game can never exceed the maximum score normally given for that game. Scores given to an individual player must be those normally associated with the game, for example a score of $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$ is not allowed. <u>ARTICLE 11: THE CONDUCT OF THE PLAYERS</u> 11.1 The players shall take no action that will bring the game of chess into disrepute. 11.2.1 The 'playing venue' is defined as the 'playing area', rest rooms, toilets, refreshment area, area set aside for smoking and other places as designated by the arbiter. 11.2.2 The playing area is defined as the place where the games of a competition are played.	ont été joués par chacun des joueurs sans mouvement de pion ni aucune prise de pièce, ou 9.3.2 les 50 derniers coups ont été achevés par chacun des joueurs sans le mouvement d'aucun pion et sans aucune prise de pièce. 9.4 Si le joueur touche une pièce comme dans l'Article 4.3, il perd le droit de réclamer la nulle selon l'Article 9.2 ou 9.3 lors de ce coup. 9.5.1 Si un joueur réclame la nulle en application de l'Article 9.2 ou 9.3, lui ou l'arbitre arrêtera les pendules (voir Article 6.12.1 ou 6.12.2). Il n'a pas le droit de retirer sa réclamation. 9.5.2 Si la demande s'avère correcte, la partie est déclarée immédiatement nulle. 9.5.3 Si la demande s'avère incorrecte, l'arbitre ajoutera deux minutes au temps de réflexion restant à l'adversaire. Ensuite la partie continuera. Si la demande était basée sur un coup prévu, ce coup doit être joué en respectant les Articles 3 et 4. 9.6 Si l'un ou les deux cas suivants se produisent, alors la partie est nulle : 9.6.1 la même position est apparue, comme en 9.2.2 au moins cinq fois ; 9.6.2 toute suite d'au moins 75 coups joués par chacun des deux joueurs, sans mouvement d'aucun pion ni prise. Si le dernier coup produit un mat, le mat prime. <u>ARTICLE 10 : LES POINTS</u> 10.1 A moins que le règlement d'une manifestation ne spécifie autre chose, un joueur qui gagne sa partie, ou gagne par forfait, marque un point (1), un joueur qui perd sa partie, ou perd par forfait, ne marque pas de point (0) et un joueur qui fait match nul marque un demi-point (½). 10.2. Le total des points attribués durant une partie ne peut jamais excéder le score maximum normalement attribué lors d'une partie. Les scores donnés aux joueurs doivent correspondre aux scores normalement associés au jeu ; par exemple, le score $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$ n'est pas autorisé <u>ARTICLE 11 : LA CONDUITE DES JOUEURS</u> 11.1 Les joueurs ne feront rien qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs. 11.2.1. La "salle de jeu" est définie comme étant la "zone de jeu", les salles de repos, les toilettes, la buvette, la zone réservée aux fumeurs, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. 11.2.2. La zone de jeu est définie comme étant l'emplacement où les parties d'une compétition sont jouées.
---	---



11.2.3 Only with the permission of the arbiter can: 11.2.3.1 a player leave the playing venue, 11.2.3.2 the player having the move be allowed to leave the playing area. 11.2.3.3 a person who is neither a player nor arbiter be allowed access to the playing area. 11.2.4 The regulations of an event may specify that the opponent of the player having a move must report to the arbiter when he wishes to leave the playing area. 11.3.1 During play the players are forbidden to use any notes, sources of information or advice, or analyse any game on another chessboard. 11.3.2.1 During a game, a player is forbidden to have any electronic device not specifically approved by the arbiter in the playing venue. However, the regulations of an event may allow such devices to be stored in a player's bag, provided the device is completely switched off. This bag must be placed as agreed with the arbiter. Both players are forbidden to use this bag without permission of the arbiter. 11.3.2.2 If it is evident that a player has such a device on their person in the playing venue, the player shall lose the game. The opponent shall win. The regulations of an event may specify a different, less severe, penalty. 11.3.3 The arbiter may require the player to allow his clothes, bags, other items or body to be inspected, in private. The arbiter or person authorised by the arbiter shall inspect the player, and shall be of the same gender as the player. If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 12.9. 11.3.4 Smoking, including e-cigarettes, is permitted only in the section of the venue designated by the arbiter. 11.4 Players who have finished their games shall be considered to be spectators. 11.5 It is forbidden to distract or annoy the opponent in any manner whatsoever. This includes unreasonable claims, unreasonable offers of a draw or the introduction of a source of noise into the playing area. 11.6 Infraction of any part of Articles 11.1 – 11.5 shall lead to penalties in accordance with Article 12.9. 11.7 Persistent refusal by a player to comply with the Laws of Chess shall be penalised by loss of the game. The arbiter shall decide the score of the opponent.	11.2.3. Il est possible uniquement avec la permission de l'arbitre 11.2.3.1 à un joueur de quitter la salle de jeu 11.2.3.2 au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu 11.2.3.3 à une personne n'étant ni joueur ni arbitre d'être autorisé à accéder à la zone de jeu 11.2.4 Le règlement de la manifestation peut spécifier que l'adversaire d'un joueur au trait soit dans l'obligation de signaler à l'arbitre lorsqu'il souhaite quitter la zone de jeu. 11.3.1 Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier 11.3.2.1 Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois, le règlement de la compétition peut permettre que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. 11.3.2.2 S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. Le règlement d'une manifestation peut spécifier une sanction différente, moins sévère. 11.3.3. L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs, autres objets ou son corps. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9. 11.3.4 Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la section de la salle de jeu désignée par l'arbitre. 11.4 Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs. 11.5 Il est interdit de distraire ou de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Ceci inclut les demandes injustifiées, les offres de nulle injustifiées ou l'introduction d'une source de bruit dans la zone de jeu. 11.6 L'infraction à une partie quelconque des Articles 11.1 à 11.5 donnera lieu à des sanctions définies par l'Article 12.9. 11.7 Le refus obstiné d'un joueur de respecter les Règles du Jeu d'Échecs sera sanctionné par la perte de la partie. L'Arbitre décidera du score de l'adversaire.
---	--



11.8 If both players are found guilty according to Article 11.7, the game shall be declared lost by both players.

11.9 A player shall have the right to request from the arbiter an explanation of particular points in the Laws of Chess.

11.10 Unless the regulations of an event specify otherwise, a player may appeal against any decision of the arbiter, even if the player has signed the score sheet (see Article 8.7).

11.11 Both players must assist the arbiter in any situation requiring reconstruction of the game, including draw claims.

11.12 Checking three times occurrence of the position or 50 moves claim is a duty of a the players, under supervision of the arbiter.

ARTICLE 12: THE ROLE OF THE ARBITER (SEE PREFACE)

12.1 The arbiter shall see that the Laws of Chess are observed.

12.2 The arbiter shall:

12.2.1 ensure fair play,

12.2.2 act in the best interest of the competition,

12.2.3 ensure that a good playing environment is maintained,

12.2.4 ensure that the players are not disturbed,

12.2.5 supervise the progress of the competition,

12.2.6 take special measures in the interests of disabled players and those who need medical attention,

12.2.7 follow the Anti-Cheating Rules or Guidelines

12.3 The arbiter shall observe the games, especially when the players are short of time, enforce decisions he has made, and impose penalties on players where appropriate.

12.4 The arbiter may appoint assistants to observe games, for example when several players are short of time.

12.5 The arbiter may award either or both players additional time in the event of external disturbance of the game.

12.6 The arbiter must not intervene in a game except in cases described by the Laws of Chess. He shall not indicate the number of moves completed, except in applying Article 8.5 when at least one flag has fallen. The arbiter shall refrain from informing a player that his opponent has completed a move or that the player has not pressed his clock.

11.8 Si les deux joueurs sont reconnus coupables en application de l'Article 11.7, la partie sera déclarée perdue pour les deux joueurs.

11.9 Un joueur aura le droit de demander à l'arbitre l'explication d'un point particulier des Règles du Jeu d'Échecs.

11.10 A moins que le règlement d'une compétition spécifie autre chose, un joueur peut faire appel de toute décision de l'arbitre, même si le joueur a signé la feuille de partie (voir Article 8.7).

11.11 Les deux joueurs doivent assister l'arbitre dans toutes les situations requérant la reconstitution de la partie, incluant les réclamations de nulle.

11.12 La vérification de l'apparition à trois reprises d'une même position ou des réclamations de nulle en application de la règle des 50 coups est du devoir des joueurs, sous la supervision de l'arbitre.

ARTICLE 12 : LE ROLE DE L'ARBITRE (VOIR PREAMBULE)

12.1 L'arbitre s'assurera de l'observation des Règles du Jeu d'Échecs.

12.2 L'arbitre devra

12.2.1 assurer le fair-play

12.2.2 agir dans le meilleur intérêt de la compétition

12.2.3 s'assurer qu'un bon environnement de jeu soit maintenu

12.2.4 s'assurer que les joueurs ne soient pas dérangés

12.2.5 superviser le déroulement de la compétition

12.2.6 prendre les mesures spéciales nécessaires dans l'intérêt des joueurs handicapés et de ceux qui nécessitent un soutien médical.

12.2.7 suivre les règles et directives contre la triche

12.3 L'arbitre surveillera les parties, surtout lorsque les joueurs seront à court de temps, fera appliquer les décisions qu'il a prononcées et infligera des sanctions aux joueurs si nécessaire.

12.4 L'arbitre peut désigner des assistants pour surveiller les parties, par exemple quand plusieurs parties sont à court de temps.

12.5 L'arbitre peut attribuer à l'un ou aux deux joueurs un laps de temps supplémentaire au cas où la partie aurait été perturbée par des événements extérieurs à celle-ci.

12.6 L'arbitre ne doit pas intervenir dans une partie, excepté dans les cas décrits dans les Règles du Jeu d'Échecs. Il ne doit pas indiquer le nombre de coups achevés, excepté en application de l'Article 8.5 quand au moins un drapeau est tombé. Il s'abstiendra d'informer un joueur, que son adversaire a achevé un coup ou que le joueur n'a pas appuyé sur sa pendule.



12.7 If someone observes an irregularity, he may inform only the arbiter. Players in other games must not speak about or otherwise interfere in a game. Spectators are not allowed to interfere in a game. The arbiter may expel offenders from the playing venue. 12.8 Unless authorised by the arbiter, it is forbidden for anybody to use a mobile phone or any kind of communication device in the playing venue or any contiguous area designated by the arbiter. 12.9 Options available to the arbiter concerning penalties: 12.9.1 warning, 12.9.2 increasing the remaining time of the opponent, 12.9.3 reducing the remaining time of the offending player, 12.9.4 increasing the points scored in the game by the opponent to the maximum available for that game, 12.9.5 reducing the points scored in the game by the offending person, 12.9.6 declaring the game to be lost by the offending player (the arbiter shall also decide the opponent's score), 12.9.7 a fine announced in advance, 12.9.8 exclusion from one or more rounds, 12.9.9 expulsion from the competition	12.7 Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre. Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie. Les spectateurs ne sont pas autorisés à interférer dans une partie. L'arbitre peut expulser les contrevenants de la salle de jeu. 12.8 A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil de communication dans la salle de jeu ainsi que dans toutes zones contiguës désignées par l'arbitre. 12.9 Les options à disposition de l'arbitre pour sanctionner sont : 12.9.1 L'avertissement 12.9.2 L'augmentation du temps restant à l'adversaire 12.9.3 La diminution du temps restant au joueur incriminé 12.9.4 L'augmentation des points marqués par l'adversaire dans la partie jusqu'au maximum prévu pour cette partie, 12.9.5 La diminution des points marqués dans la partie par le joueur incriminé, 12.9.6 La déclaration de la partie perdue par le joueur incriminé (l'arbitre décidera aussi du score de l'adversaire) 12.9.7 Une amende définie à l'avance 12.9.8 l'exclusion pour une ou plusieurs rondes 12.9.9 L'expulsion de la compétition.
--	--

Appendices

Appendix A. Rapid chess A.1 A 'Rapid chess' game is one where either all the moves must be completed in a fixed time of more than 10 minutes but less than 60 minutes for each player; or the time allotted plus 60 times any increment is of more than 10 minutes but less than 60 minutes for each player. A.2 Players do not need to record the moves, but do not lose their rights to claims normally based on a scoresheet.	Annexe A – Echecs rapides A.1 Une partie "d'échecs rapides" est une partie où soit tous les coups doivent être effectués dans un temps limité de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur; ou bien le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur. A.2 Les joueurs ne sont pas obligés de noter les coups
---	---



The player can, at any time, ask the arbiter to provide him with a score sheet. A.3.1 The Competition Rules shall apply if: A.3.1.1 one arbiter supervises at most three games and A.3.1.2 each game is recorded by the arbiter or his assistant and, if possible, by electronic means. A.3.2 The player may at any time, when it is his move, ask the arbiter or his assistant to show him the score sheet. This may be requested a maximum of five times in a game. More requests shall be considered as a distraction of the opponent. A.4 Otherwise the following apply: A.4.1 From the initial position, once 10 moves have been completed by each player, A.4.1.1 no change can be made to the clock setting, unless the schedule of the event would be adversely affected A.4.1.2 no claim can be made regarding incorrect set-up or orientation of the chessboard. In case of incorrect king placement, castling is not allowed. In case of incorrect rook placement, castling with this rook is not allowed. A.4.2 If the arbiter observes an action taken under Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 or 7.5.4, he shall act according to Article 7.5.5, provided the opponent has not made his next move. If the arbiter does not intervene, the opponent is entitled to claim, provided the opponent has not made his next move. If the opponent does not claim and the arbiter does not intervene, the illegal move shall stand and the game shall continue. Once the opponent has made his next move, an illegal move cannot be corrected unless this is agreed by the players without intervention of the arbiter. A.4.3 To claim a win on time, the claimant may stop the chessclock and notify the arbiter. For the claim to be successful, the claimant must have time remaining on his own clock after the chessclock has been stopped. However, the game is drawn if the position is such that the opponent cannot checkmate the player's king by any possible series of legal moves. A.4.4 If the arbiter observes both kings are in check, or a pawn on the rank furthest from its starting position, he	mais ils ne perdent pas le droit d'effectuer une réclamation normalement basée sur la feuille de partie. Le joueur peut à tout moment, demander à l'arbitre de lui fournir une feuille de partie. A.3.1 Les Règles de Compétition s'appliquent si : A.3.1.1 un arbitre supervise au plus trois parties et A.3.1.2. chaque partie est enregistrée par l'arbitre ou son assistant et, si possible, par des moyens électroniques. A.3.2 Le joueur au trait peut à tout moment demander à l'arbitre ou son assistant de lui montrer la feuille de partie. Cette requête ne peut être réalisée que cinq fois au maximum, sous peine d'être considérée comme un dérangement de l'adversaire. A.4 Autrement, ce qui suit s'applique: A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs, A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise. A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé. A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre. A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Pour que la demande soit agréée, il doit rester du temps à la pendule du demandeur après que les pendules aient été arrêtées. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux. A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il
---	--



shall wait until the next move is completed. Then, if an illegal position is still on the board, he shall declare the game drawn. A.4.5 The arbiter shall also call a flag fall, if he observes it. A.5 The regulations of an event shall specify whether Article A.3 or Article A.4 shall apply for the entire event.	attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle. A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même. A.5 Le règlement d'une compétition spécifiera si l'Article A.3 ou l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.
APPENDIX B. Blitz B.1 A 'blitz' game is one where all the moves must be completed in a fixed time of 10 minutes or less for each player; or the allotted time plus 60 times any increment is 10 minutes or less. B.2 The penalties mentioned in Articles 7 and 9 of the Competition Rules shall be one minute instead of two minutes. B.3.1 The Competition Rules shall apply if: B.3.1.1 one arbiter supervises one game and B.3.1.2 each game is recorded by the arbiter or his assistant and, if possible, by electronic means. B.3.2 The player may at any time, when it is his move, ask the arbiter or his assistant to show him the score sheet. This may be requested a maximum of five times in a game. More requests shall be considered as a distraction of the opponent. B.4 Otherwise, play shall be governed by the Rapid chess Laws as in Article A.2 and A.4. B.5 The regulations of an event shall specify whether Article B.3 or Article B.4 shall apply for the entire event.	ANNEXE B : Le Blitz B.1 Une partie de "Blitz" est une partie où tous les coups doivent être effectués dans un temps limité de 10 minutes ou moins par joueur ou bien le total du temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est inférieur ou égal à 10 minutes pour chaque joueur. B.2 Les pénalités mentionnées aux articles 7 et 9 des Règles de Compétition sont d'une minute au lieu de deux minutes. B.3.1 Les Règles de Compétition s'appliquent si B.3.1.1 Un arbitre supervise une partie et B.3.1.2 Chaque partie est enregistrée par l'arbitre ou son assistant et, si possible, par des moyens électroniques. B.3.2 Le joueur au trait peut à tout moment demander à l'arbitre ou son assistant de lui montrer la feuille de partie. Cette requête ne peut être réalisée que cinq fois au maximum, sous peine d'être considérée comme un dérangement de l'adversaire. B.4. Autrement, le jeu sera régi par les Règles du Jeu Rapide spécifiées dans les articles A.2 et A.4 B5 Le règlement d'une compétition spécifiera si l'Article B.3 ou l'Article B.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.
APPENDIX C. Algebraic notation FIDE recognises for its own tournaments and matches only one system of notation, the Algebraic System, and recommends the use of this uniform chess notation also for chess literature and periodicals. Score sheets using a notation system other than algebraic	ANNEXE C : Notation Algébrique La FIDE ne reconnaît qu'un seul système de notation pour ses propres tournois et pour ses matches : le Système Algébrique. Elle préconise l'utilisation de cette notation uniforme dans la littérature et les périodiques échiquéens. Les feuilles de notation utilisant un autre système que la



may not be used as evidence in cases where normally the score sheet of a player is used for that purpose. An arbiter who observes that a player is using a notation system other than the algebraic should warn the player of this requirement.

Description of the Algebraic System

C.1 In this description, 'piece' means a piece other than a pawn.

C.2 Each piece is indicated by an abbreviation. In the English language it is the first letter, a capital letter, of its name. Example: K=king, Q=queen, R=rook, B=bishop, N=knight. (N is used for a knight, in order to avoid ambiguity.)

C.3 For the abbreviation of the name of the pieces, each player is free to use the name which is commonly used in his country. Examples: F = fou (French for bishop), L = loper (Dutch for bishop). In printed periodicals, the use of figurines recommended.

C.4 Pawns are not indicated by their first letter, but are recognised by the absence of such a letter. Examples: the moves are written e5, d4, a5, not pe5, Pd4, pa5.

C.5 The eight files (from left to right for White and from right to left for Black) are indicated by the small letters, a, b, c, d, e, f, g and h, respectively.

C.6 The eight ranks (from bottom to top for White and from top to bottom for Black) are numbered 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, respectively. Consequently, in the initial position the white pieces and pawns are placed on the first and second ranks; the black pieces and pawns on the eighth and seventh ranks.

C.7 As a consequence of the previous rules, each of the sixty-four squares is invariably indicated by a unique combination of a letter and a number.

notation algébrique ne peuvent pas être utilisées comme preuve dans le cas où ces feuilles sont normalement utilisées à cet effet. Un arbitre qui constate qu'un joueur utilise un autre système de notation que le système algébrique devrait avertir ce joueur de cette obligation.

Description du Système Algébrique

C.1 Dans cette description, le mot "pièce" indique une pièce autre que le pion.

C.2 Chaque pièce est désignée par une abréviation. En Français, l'abréviation employée est la première lettre, en majuscule, du nom de la pièce. Exemple : R = roi, D = dame, T = tour, F = fou, C = cavalier.

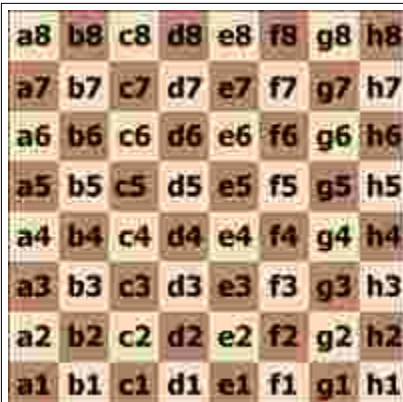
C.3 Pour l'abréviation du nom des pièces, chaque joueur est libre d'employer celle qui est communément utilisée dans son pays. Exemples : B = Bishop (anglais pour fou), L = Loper (néerlandais pour fou). Dans la presse, l'utilisation des figurines est recommandée.

C.4 Les pions ne sont pas désignés par leur première lettre mais se reconnaissent par l'absence de celle-ci. Exemples: les coups sont notés e5, d4, a5 et non pe5, Pd4, pa5.

C.5 Les 8 colonnes (de gauche à droite pour les Blancs et de droite à gauche pour les Noirs) sont désignées respectivement par les lettres minuscules a, b, c, d, e, f, g, et h.

C.6 Les 8 rangées (du bas vers le haut pour les Blancs et du haut vers le bas pour les Noirs) sont numérotés respectivement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Par conséquent, dans la position initiale, les pièces et les pions blancs sont sur la première et deuxième rangée. Les pions et les pièces noirs sont sur la septième et huitième rangée.

C.7 En conséquence des règles précédentes, chacune des 64 cases de l'échiquier est indiquée de manière invariable comme une combinaison unique d'une lettre et d'un chiffre.



C.8 Each move of a piece is indicated by the abbreviation of the name of the piece in question and the square of arrival. There is no need for a hyphen between name and square. Examples: Be5, Nf3, Rd1.

In the case of pawns, only the square of arrival is indicated. Examples: e5, d4, a5.

A longer form containing the square of departure is acceptable. Examples: Bb2e5, Ng1f3, Ra1d1, e7e5, d2d4, a6a5.

C.9 When a piece makes a capture, an x may be inserted between a) the abbreviation of the name of the piece in question and b) the square of arrival. Examples: Bxe5, Nxf3, Rxd1, see also C10.

When a pawn makes a capture, the file of departure must be indicated, then an x may be inserted, then the square of arrival. Examples: dxe5, gxf3, axb5. In the case of an 'en passant' capture, 'e.p.' may be appended to the notation. Example: exd6 e.p.

C.10 If two identical pieces can move to the same square, the piece that is moved is indicated as follows:

C.10.1 If both pieces are on the same rank: by

C.10.1.1 the abbreviation of the name of the piece,

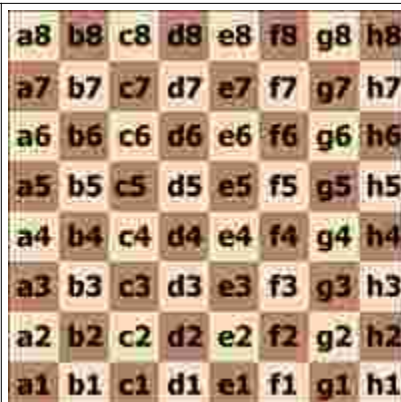
C.10.1.2 the file of departure, and

C.10.1.3 the square of arrival.

C10.2. If both pieces are on the same file: by

C.10.2.1 the abbreviation of the name of the piece,

C.10.2.2 the rank of the square of departure, and C.10.2.3 the square of arrival.



C.8 Chaque mouvement de pièce est indiqué par l'abréviation du nom de la pièce en question et la case d'arrivée. Il n'est pas nécessaire d'inscrire un trait d'union entre le nom de la pièce et la case. Exemples: Fe5, Cf3, Td1.

Dans le cas d'un pion, seule la case d'arrivée est indiquée. Exemples: e5, d4, a5.

Une forme plus longue de notation, contenant la case de départ, est acceptée. Exemple : Fb2e5, Cg1f3, Ta1d1, e7e5, d2d4, a6a5.

Dans le cas d'un pion, seule la case d'arrivée est indiquée. Exemples: e5, d4, a5.

C.9 Quand une pièce effectue une prise, un "x" peut être intercalé entre (a) l'abréviation de la pièce en question et (b) la case d'arrivée. Exemple : Fxe5, Cxf3, Txd1. Voir aussi C.10.

Quand un pion effectue une prise, la colonne de départ doit être indiquée, puis un "x" peut être inséré et enfin la case d'arrivée. Exemples: dxe5, gxf3, axb5. Dans le cas de la prise "en passant", "e.p." peut être rajouté à la suite de la notation. Exemple: exd6 e.p.

C.10 Si deux pièces identiques peuvent arriver sur la même case, alors la pièce qui est déplacée est indiquée comme suit:

C.10.1. Si les deux pièces sont sur la même rangée: par

C.10.1.1 l'abréviation du nom de la pièce,

C.10.1.2. la colonne de la case de départ et

C.10.1.3 la case d'arrivée.

C.10.2. Si les deux pièces sont sur la même colonne: par

C.10.2.1. l'abréviation du nom de la pièce,

C.10.2.2. la rangée de la case de départ et

C.10.2.3. la case d'arrivée.



C.10.3 If the pieces are on different ranks and files, method 1 is preferred.

Exemples:

C.10.3.1 There are two knights, on the squares g1 and e1, and one of them moves to the square f3: either Ngf3 or Nef3, as the case may be.

C.10.3.2 There are two knights, on the squares g5 and g1, and one of them moves to the square f3: either N5f3 or N1f3, as the case may be.

C.10.3.3 There are two knights, on the squares h2 and d4, and one of them moves to the square f3: either Nh3 or Ndf3, as the case may be.

C.10.3.4 If a capture takes place on the square f3, the notation of the previous examples is still applicable, but an x may be inserted: 1) either Ngxf3 or Nexf3, 2) either N5xf3 or N1xf3, 3) either Nhxf3 or Ndxf3, as the case may be.

C.11 In the case of the promotion of a pawn, the actual pawn move is indicated, followed immediately by the abbreviation of the new piece. Examples: d8Q, exf8N, b1B, g1R.

C.12 The offer of a draw shall be marked as (=).

C.13 Abbreviations

0-0 = castling with rook h1 or rook h8 (kingside castling)

0-0-0 = castling with rook a1 or rook a8 (queenside castling)

x = captures

+ = check

++ or # = checkmate

e.p. = captures 'en passant'

The last four are optional.

Sample game:

1.e4 e5 2. Nf3 Nf6 3. d4 exd4 4. e5 Ne4 5. Qxd4 d5 6. exd6 e.p. Nxd6 7. Bg5 Nc6 8. Qe3+ Be7 9. Nbd2 0-0 10. 0-0-0 Re8 11. Kb1 (=)

Or: 1. e4 e5 2. Nf3 Nf6 3. d4 ed4 4. e5 Ne4 5. Qd4 d5 6. ed6 Nd6 7. Bg5 Nc6 8. Qe3 Be7 9. Nbd2 0-0 10. 0-0-0 Re8 11. Kb1 (=)

C.10.3. Si les pièces sont sur des colonnes et des rangées différentes, la méthode (1) est préférée.

Exemples:

C.10.3.1. Il y a deux cavaliers sur les cases g1 et e1, et l'un d'eux est déplacé sur la case f3: soit Cgf3 soit Cef3, selon le cas.

C.10.3.2. Il y a deux cavaliers sur les cases g5 et g1, et l'un d'eux est déplacé sur la case f3: soit C5f3 soit C1f3, selon le cas.

C.10.3.3. Il y a deux cavaliers sur les cases h2 et d4, et l'un d'eux est déplacé sur la case f3: soit Chf3 soit Cdf3, selon le cas.

C.10.3.4. S'il y a une prise de pièce sur la case f3, la notation des exemples précédents est toujours d'application, mais un "x" peut être inséré: 1) soit Cgxf3 soit Cexf3, 2) soit C5xf3 soit C1xf3, 3) soit Chxf3 soit Cdx3, selon le cas.

C.11 Dans le cas de la promotion d'un pion, le déplacement du pion est indiqué, suivi immédiatement de l'abréviation de la nouvelle pièce. Exemples: d8D, exf8C, b1F, g1T.

C.12 Une offre de nulle doit être notée par (=).

C.13 Principales abréviations:

0-0 = roque avec la tour en h1 pour les Blancs ou la tour en h8 pour les Noirs (petit roque)

0-0-0 = roque avec la tour en a1 pour les Blancs ou la tour en a8 pour les Noirs (grand roque)

x = prise

+ = échec

++ ou # = échec et mat

e.p. = prise "en passant"

Les quatre derniers sont optionnels.

Exemple de partie:

1.e4 e5 2. Cf3 Cf6 3. d4 exd4 4. e5 Ce4 5. Dxd4 d5 6. exd6 e.p. Cxd6 7. Fg5 Cc6 8. De3+ Fe7 9. Cbd2 0-0 10. 0-0-0 Te8 11. Rb1 (=)

Ou: 1. e4 e5 2. Cf3 Cf6 3. d4 ed4 4. e5 Ce4 5. Dd4 d5 6. ed6 Cd6 7. Fg5 Cc6 8. De3 Fe7 9. Cbd2 0-0 10. 0-0-0 Te8 11. Rb1 (=)



APPENDIX D. Rules for play with blind and visually disabled players

D.1 The organiser, after consulting the arbiter, shall have the power to adapt the following rules according to local circumstances. In competitive chess between sighted and visually disabled (legally blind) players either player may demand the use of two boards, the sighted player using a normal board, the visually disabled player using one specially constructed. This board must meet the following requirements:

D.1.1. measure at least 20 cm by 20 cm,

D.1.2. have the black squares slightly raised,

D.1.3. have a securing aperture in each square,

D.1.4. The requirements for the pieces are:

D.1.4.1. all are provided with a peg that fits into the securing aperture of the board,

D.1.4.2. all are of Staunton design, the black pieces being specially marked.

D.2. The following regulations shall govern play:

D.2.1. The moves shall be announced clearly, repeated by the opponent and executed on his chessboard. When promoting a pawn, the player must announce which piece is chosen. To make the announcement as clear as possible, the use of the following names is suggested instead of the corresponding letters:

A - Anna

B - Bella

C - Cesar

D - David

E - Eva

F - Felix

G - Gustav

H - Hector

Unless the arbiter decides otherwise, ranks from White to Black shall be given the German numbers

ANNEXE D. Règles du Jeu pour des parties avec des joueurs aveugles et déficients visuels

D.1 L'organisateur, après consultation de l'arbitre, aura la possibilité d'adapter les règles suivantes en fonction des circonstances locales. Durant les compétitions d'échecs entre joueurs voyants et joueurs handicapés visuels (légalement aveugles) chaque joueur peut demander l'utilisation de deux échiquiers : le joueur voyant jouant sur un échiquier standard, le joueur handicapé visuel jouant sur un échiquier spécial. L'échiquier spécial doit répondre aux critères suivants :

D.1.1 mesurer au moins 20 cm sur 20 cm

D.1.2 les cases noires doivent être légèrement surélevées

D.1.3 chaque case doit contenir une ouverture de fixation

D.1.4 les critères pour les pièces sont :

D.1.4.1 chaque pièce doit contenir une tige s'encastant dans l'ouverture de fixation

D.1.4.2 pièces de modèle Staunton, les pièces noires comportant une marque spécifique.

D.2 Les règles suivantes régiront le jeu:

D.2.1 Les coups doivent être annoncés clairement, répétés par l'adversaire et joués sur son échiquier. Lors d'une promotion, le joueur doit annoncer la pièce choisie. Pour rendre les annonces aussi claires que possible, l'utilisation des noms suivants est suggérée pour remplacer les lettres correspondantes :

A - Anna

B - Bella

C - Cesar

D - David

E - Eva

F - Felix

G - Gustav

H - Hector

A moins que l'arbitre en décide autrement, les rangées devront être énoncées en allemand



1 - eins	1 - eins
2 - zwei	2 - zwei
3 - drei	3 - drei
4 - vier	4 - vier
5 - fuenf	5 - fünf
6 - sechs	6 - sechs
7 - sieben	7 - sieben
8 - acht	8 - acht
Castling is announced "Lange Rochade" (German for long castling) and "Kurze Rochade" (German for short castling).	Le roque est annoncé "Lange Rochade" (grand roque en allemand) et "Kurze Rochade" (petit roque en allemand).
The pieces bear the names: Koenig, Dame, Turm, Laufer, Springer, Bauer.	Les pièces portent les noms: Koenig (Roi), Dame (Dame), Turm (Tour), Laufer (Fou), Springer (Cavalier), Bauer (pion).
D.2.2. On the visually disabled player's board a piece shall be considered 'touched' when it has been taken out of the securing aperture.	D.2.2 Sur l'échiquier du joueur handicapé visuel, une pièce est considérée comme « touchée » lorsque la tige de celle-ci est retirée de l'ouverture de fixation.
D.2.3. A move shall be considered 'made' when:	D.2.3 Un coup est considéré comme « joué » lorsque :
D.2.3.1 in the case of a capture, the captured piece has been removed from the board of the player whose turn it is to move,	D.2.3.1 Dans le cas d'une prise de pièce, la pièce a été retirée de l'échiquier du joueur dont c'est le tour de jouer
D.2.3.2 a piece has been placed into a different securing aperture,	D.2.3.2 Une pièce a été placée dans une autre ouverture de fixation
D.2.3.3. the move has been announced.	D.2.3.3 Le coup a été annoncé
D2.4.Only then shall the opponent's clock be started.	D.2.4 Ce n'est qu'à partir de ce moment que la pendule adverse peut être enclenchée.
D.2.5. As far as points 2 and 3 are concerned, the normal rules are valid for the sighted player.	D.2.5 Concernant les points D.2.2 et D.2.3, les Règles du Jeu normales s'appliquent pour le joueur valide.
D.2.6.1. A specially constructed chessclock for the visually disabled shall be admissible. It should be able to announce the time and number of moves to the visually disabled player.	D.2.6.1 Une pendule spécialement conçue pour les joueurs handicapés visuels doit être acceptée. Celle-ci doit être en mesure d'annoncer le temps et le nombre de coups au joueur déficient visuel.
D.2.6.2. Alternatively an analogue clock with the following features may be considered:	D.2.6.2 Une horloge analogique avec les caractéristiques suivantes est une alternative autorisée :
D.2.6.2.1. a dial fitted with reinforced hands, with every 5 minutes marked by one raised dot, and every 15 minutes by two raised dots, and	D.2.6.2.1 Un cadran muni d'aiguilles renforcées. Chaque période de 5 minutes marquées par un point en relief et chaque période de 15 minutes marquées par 2 points en relief.
	D.2.6.2.2 Un drapeau facilement palpable. Il faut s'assurer



D.2.6.2.2. a flag which can be easily felt; care should be taken that the flag is so arranged as to allow the player to feel the minute hand during the last 5 minutes of the full hour. D.2.7. The visually disabled player must keep score of the game in Braille or longhand, or record the moves on a recording device. D.2.8.. A slip of the tongue in the announcement of a move must be corrected immediately and before the clock of the opponent is started. D.2.9. If during a game different positions should arise on the two boards, they must be corrected with the assistance of the arbiter and by consulting both players' game scores. If the two game scores correspond with each other, the player who has written the correct move but made the wrong one must adjust his position to correspond with the move on the game scores. When the game scores are found to differ, the moves shall be retraced to the point where the two scores agree, and the arbiter shall readjust the clocks accordingly. D.2.10. The visually disabled player shall have the right to make use of an assistant who shall have any or all of the following duties: D.2.10.1 making either player's move on the board of the opponent, D.2.10.2 announcing the moves of both players, D.2.10.3 keeping the game score of the visually disabled player and starting his opponent's clock (keeping point 3.c in mind) D.2.10.4 informing the visually disabled player, only at his request, of the number of moves completed and the time used up by both players, D.2.10.5 claiming the game in cases where the time limit has been exceeded and informing the arbiter when the sighted player has touched one of his pieces, D.2.10.6. carrying out the necessary formalities in cases where the game is adjourned. D.2.10.11 If the visually disabled player does not make use of an assistant, the sighted player may make use of one who shall carry out the duties mentioned in points D.2.10.1 and D.2.10.2. An assistant must be used in the case of a visually disabled player paired with a hearing impaired player.	que le drapeau n'empêche pas le joueur de sentir la grande aiguille durant les 5 dernières minutes d'une heure. D.2.7 Le joueur handicapé visuel doit enregistrer ses coups en Braille, en écriture courante ou sur un appareil d'enregistrement. D.2.8 Un lapsus durant l'annonce d'un coup doit être immédiatement corrigé et cela avant de déclencher la pendule de l'adversaire. D.2.9 Si, au cours d'une partie, la position diffère entre les deux échiquiers, elle doit être corrigée avec l'assistance de l'arbitre et en consultant les deux feuilles de notation. Si les deux feuilles de notation correspondent, le joueur qui a écrit le bon coup mais joué un mauvais coup sur son échiquier doit corriger la position sur son échiquier pour que celle-ci corresponde au coup enregistré. Si les deux feuilles de notations diffèrent, la partie sera reconstituée aussi loin que les deux notations correspondent et l'arbitre réajustera les pendules en conséquence. D.2.10 Le joueur handicapé visuel a le droit d'avoir un assistant qui remplira tout ou partie des tâches suivantes : D.2.10.1 Jouer les coups de chacun des joueurs sur l'échiquier de l'adversaire D.2.10.2 Annoncer les coups de chacun des deux joueurs D.2.10.3 Mettre à jour la feuille de notation du joueur handicapé visuel et enclencher la pendule adverse D.2.10.4 Informer le joueur handicapé visuel, uniquement à sa demande, sur le nombre de coups achevés et le temps employés par chacun des joueurs D.2.10.5 Revendiquer la victoire dans le cas où la limite de temps est dépassée et informer l'arbitre que le joueur voyant a touché l'une de ses pièces. D.2.10.6 Remplir les formalités nécessaires au cas où la partie est ajournée D.2.11 Si le joueur handicapé visuel ne fait pas usage d'un assistant, le joueur voyant peut en employer un qui remplira les tâches D.2.10.1 et D.2.10.2. Un assistant doit être employé dans le cas où le joueur déficient visuel est apparié avec un joueur malentendant.
---	--



Guidelines I. Adjourned games	Directives I : Les parties ajournées
I.1.1 If a game is not finished at the end of the time prescribed for play, the arbiter shall require the player having the move to 'seal' that move. The player must write his move in unambiguous notation on his score sheet, put his score sheet and that of his opponent in an envelope, seal the envelope and only then stop the chessclock. Until he has stopped the chess clock the player retains the right to change his sealed move. If, after being told by the arbiter to seal his move, the player makes a move on the chessboard he must write that same move on his score sheet as his sealed move. I.1.2 A player having the move who adjourns the game before the end of the playing session shall be considered to have sealed at the nominal time for the end of the session, and his remaining time shall so be recorded. I.2. The following shall be indicated upon the envelope: I.2.1 the names of the players, I.2.2 the position immediately before the sealed move, I.2.3 the time used by each player, I.2.4 the name of the player who has sealed the move, I.2.5 the number of the sealed move, I.2.6 the offer of a draw, if the proposal is current, I.2.7 the date, time and venue of resumption of play. I.3 The arbiter shall check the accuracy of the information on the envelope and is responsible for its safekeeping. I.4 If a player proposes a draw after his opponent has sealed his move, the offer is valid until the opponent has accepted it or rejected it as in Article 9.1. I.5 Before the game is to be resumed, the position	I.1.1 Si à l'issue du temps de jeu alloué, une partie n'est pas terminée, l'arbitre demandera au joueur au trait de "mettre son coup sous enveloppe". Le joueur doit écrire son coup sur sa propre feuille de partie, sous une forme qui ne souffre aucune ambiguïté, mettre sa feuille de partie accompagnée de celle de son adversaire dans une enveloppe, la sceller avant d'arrêter la pendule. Tant qu'il n'a pas arrêté la pendule, le joueur conserve le droit de modifier le coup mis sous enveloppe. Si, après que l'arbitre lui a demandé de mettre son coup sous enveloppe, le joueur effectue un coup sur l'échiquier, il doit écrire ce même coup sur sa feuille de partie : c'est ce coup qui sera mis sous enveloppe. I.1.2 Un joueur au trait qui ajourne la partie avant la fin de la session de jeu sera considéré comme ayant ajourné à l'heure prévue pour la fin de ladite session. Son temps restant à la reprise sera calculé en fonction. I.2 Les indications suivantes figureront en intégralité sur l'enveloppe : I.2.1 les noms des deux joueurs, I.2.2 la position précédant immédiatement le coup mis sous enveloppe, I.2.3 le temps de réflexion utilisé par chacun des deux joueurs, I.2.4 le nom du joueur dont le coup est mis sous enveloppe, I.2.5 le numéro du coup mis sous enveloppe, I.2.6 une éventuelle proposition de nulle en vigueur lors de la mise sous enveloppe, I.2.7 la date, l'heure et le lieu de reprise du jeu. I.3 L'arbitre vérifiera les indications portées sur l'enveloppe. Il garde celle-ci par-devers lui et en est responsable. I.4 Si un joueur propose la nulle après que son adversaire a mis son coup sous enveloppe, la proposition reste valide tant que l'adversaire ne l'a ni acceptée ni rejetée selon les termes de l'Article 9.1. I.5 Avant que la partie ne reprenne, la position qui précédait immédiatement le coup mis sous enveloppe est



immediately before the sealed move shall be set up on the chessboard, and the times used by each player when the game was adjourned shall be indicated on the clocks. I.6 If prior to the resumption the game is agreed drawn, or if one of the players notifies the arbiter that he resigns, the game is concluded. I.7 The envelope shall be opened only when the player who must reply to the sealed move is present. I.8 Except in the cases mentioned in Articles 5, 6.9, 9.6 and 9.7, the game is lost by a player whose recording of his sealed move: I.8.1 is ambiguous, or I.8.2 is recorded in such a way that its true significance is impossible to establish, or I.8.3 is illegal. I.9 If, at the agreed resumption time: I.9.1 the player having to reply to the sealed move is present, the envelope is opened, the sealed move is made on the chessboard and his clock is started, I.9.2 the player having to reply to the sealed move is not present, his clock shall be started; on his arrival, he may stop his clock and summon the arbiter; the envelope is then opened and the sealed move is made on the chessboard; his clock is then restarted, I.9.3 the player who sealed the move is not present, his opponent has the right to record his reply on the score sheet, seal his score sheet in a fresh envelope, stop his clock and start the absent player's clock instead of making his reply in the normal manner; if so, the envelope shall be handed to the arbiter for safekeeping and opened on the absent player's arrival. I.10 Any player who arrives at the chessboard after the default time shall lose the game unless the arbiter decides otherwise. However, if the sealed move resulted in the conclusion of the game, that conclusion shall still apply. I.11 If the regulations of an event specify that the default time is not zero, the following shall apply: If neither player is present initially, the player who has to reply to	rétablie sur l'échiquier et la pendule réglée de telle manière qu'elle indique les temps de réflexion restant lors de l'ajournement. I.6 Si la nulle par consentement mutuel intervient avant la reprise, ou si l'un des joueurs annonce à l'arbitre qu'il abandonne, la partie est terminée. I.7 L'enveloppe ne sera ouverte qu'en présence du joueur devant répondre au coup mis sous enveloppe. I.8 En dehors des cas dont il est fait mention dans les Articles 5, 6.9, 9.6 et 9.7, la partie est perdue par un joueur dont le coup mis sous enveloppe est : I.8.1 ambigu, ou I.8.2 inscrit de telle façon qu'il est impossible d'établir sa véritable signification, ou I.8.3 illégal. I.9 Si, à l'heure fixée pour la reprise du jeu, I.9.1 le joueur devant répondre au coup mis sous enveloppe est présent, l'enveloppe est ouverte, le coup mis sous enveloppe est effectué sur l'échiquier, et la pendule du joueur en question est mise en marche; I.9.2 le joueur devant répondre au coup mis sous enveloppe est absent, sa pendule sera mise en marche. À son arrivée, il arrêtera la pendule et appellera l'arbitre. L'enveloppe sera alors ouverte et le coup sous enveloppe effectué sur l'échiquier, après quoi la pendule du joueur sera remise en marche; I.9.3 le joueur ayant mis son coup sous enveloppe est absent, son adversaire a le droit de noter son coup sur la feuille de partie, puis de sceller cette feuille de partie dans une nouvelle enveloppe, arrêter sa propre pendule et démarrer celle de son adversaire, au lieu de répondre de la manière normale. Dans ce cas, la nouvelle enveloppe doit être remise à l'arbitre qui la conserve par-devers lui pour l'ouvrir à l'arrivée du joueur absent. I.10 Tout joueur arrivant à l'échiquier après le délai de forfait perdra la partie à moins que l'arbitre en décide autrement. Cependant, si le coup sous enveloppe concluait la partie, cette conclusion s'appliquera. I.11 Lorsque le règlement de la compétition prévoit un délai de forfait différent de zéro, ce qui suit s'applique : si aucun des joueurs n'est présent à la reprise, le joueur qui doit répondre au coup sous enveloppe perdra tout le temps
---	---



the sealed move shall lose all the time that elapses until he arrives, unless the regulations of an event specify or the arbiter decides otherwise.

I.12.1 If the envelope containing the sealed move is missing, the game shall continue from the adjourned position, with the clock times recorded at the time of adjournment. If the time used by each player cannot be re-established, the arbiter shall set the clocks. The player who sealed the move shall make the move he states he sealed on the chessboard.

I.12.2 If it is impossible to re-establish the position, the game shall be annulled and a new game shall be played.

I.13 If, upon resumption of the game, either player points out before making his first move that the time used has been incorrectly indicated on either clock, the error must be corrected. If the error is not then established the game shall continue without correction unless the arbiter decides otherwise.

I.14 The duration of each resumption session shall be controlled by the arbiter's timepiece.

The starting time shall be announced in advance.

Guidelines II. Chess960 Rules

II.1 Before a Chess960 game a starting position is randomly set up, subject to certain rules.

After this, the game is played in the same way as regular chess. In particular, pieces and pawns have their normal moves, and each player's objective is to checkmate the opponent's king.

II.2 Starting-position requirements

The starting position for Chess960 must meet certain rules. White pawns are placed on the second rank as in regular chess. All remaining white pieces are placed randomly on the first rank, but with the following restrictions:

II.2.1 the king is placed somewhere between the two rooks, and

II.2.2 the bishops are placed on opposite-coloured squares, and

II.2.3 the black pieces are placed opposite the white

écoulé jusqu'à son arrivée, à moins que le règlement de la compétition ou l'arbitre n'en décide autrement.

I.12.1 Si l'enveloppe contenant le coup mis sous enveloppe est manquante, la partie continue depuis la position avant ajournement, les pendules étant réglées pour indiquer les temps de réflexion restant au moment de l'ajournement. Lorsqu'on ne peut rétablir les temps restant à la pendule, l'arbitre règle cette dernière. Le joueur ayant mis son coup sous enveloppe doit de bonne foi jouer le coup qu'il indique avoir mis sous enveloppe.

I.12.2 Lorsqu'il est impossible de rétablir la position avant ajournement, la partie est annulée et une nouvelle partie doit être jouée.

I.13 Lorsqu'à la reprise, avant d'avoir effectué son premier coup, l'un des deux joueurs signale une erreur dans le réglage des pendules, cette erreur doit être corrigée. Si l'erreur n'est pas signalée à temps, la partie continue sans correction, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

I.14 La durée de chaque session de reprise est contrôlée par la montre de l'arbitre.

L'heure de reprise doit être annoncée au préalable.

Directives II : Règles du Chess960

II.1 Avant une partie de Chess960, une position initiale est déterminée au hasard selon certaines règles. Après quoi, la partie se déroule de la même manière qu'au Jeu d'Échecs ordinaire. En particulier, pièces et pions se déplacent normalement et l'objectif de chacun des deux joueurs est de mettre échec et mat le roi adverse.

II.2 Contraintes concernant la position initiale

La position initiale d'une partie de Chess960 doit satisfaire à certaines règles. Comme au Jeu d'Échecs standard, les pions blancs occupent la deuxième rangée. Les autres pièces blanches sont placées au hasard sur la première rangée, tout en respectant les restrictions suivantes :

II.2.1 le roi est placé quelque part entre les deux tours, et

II.2.2 les fous sont placés sur des cases de couleurs opposées, et

II.2.3 les pièces noires sont placées face aux mêmes pièces blanches.



pieces. The starting position can be generated before the game either by a computer program or using dice, coin, cards, etc. II.3 Chess960 castling rules II.3.1 Chess960 allows each player to castle once per game, a move by potentially both the king and rook in a single move. However, a few interpretations of regular chess rules are needed for castling, because the regular rules presume initial locations of the rook and king that are often not applicable in Chess960. II.3.2 How to castle. In Chess960, depending on the pre-castling position of the castling king and rook, the castling manoeuvre is performed by one of these four methods: II.3.2.1 double-move castling: by making a move with the king and a move with the rook, or II.3.2.2 transposition castling: by transposing the position of the king and the rook, or II.3.2.3 king-move-only castling: by making only a move with the king, or II.3.2.4 rook-move-only castling: by making only a move with the rook. II.3.2.5 Recommendations: II.3.2.5.1 When castling on a physical board with a human player, it is recommended that the king be moved outside the playing surface next to his final position, the rook then be moved from its starting position to its final position, and then the king be placed on his final square. II.3.2.5.2 After castling, the rook and king's final positions should be exactly the same positions as they would be in regular chess. II.3.2.6 Clarification: Thus, after c-side castling (notated as 0-0-0 and known as queen-side castling in orthodox chess), the king is on the c-square (c1 for white and c8 for black) and the rook is on the d-square (d1 for white and d8 for black). After g-side castling (notated as 0-0 and known as king-side castling in orthodox chess), the king is on the g-square (g1 for white and g8 for black) and the rook is on the f-	La position initiale peut être générée avant la partie par un programme informatique ou bien à l'aide de dés, de pièces, de cartes, etc. II.3 Règles du roque au Chess960 II.3.1 Le jeu de Chess960 permet à chacun des deux joueurs de roquer au plus une fois au cours de la partie, en jouant un coup mettant éventuellement en mouvement à la fois le roi et l'une des tours au cours d'un seul coup. Cependant, quelques interprétations des Règles du Jeu ordinaire sont nécessaires pour le roque, car celui-ci suppose une position initiale de la tour et du roi qui est souvent inapplicables au Chess960. II.3.2 Comment roquer Au Chess960, en fonction de la position du roi et de la tour avant le roque, la manœuvre de roque s'effectue selon l'une des quatre méthodes suivantes : II.3.2.1 roque impliquant deux mouvements : en effectuant un mouvement avec le roi et un mouvement avec la tour, ou II.3.2.2 roque par transposition : en échangeant les positions du roi et de la tour, ou II.3.2.3 roque de roi : en jouant uniquement un coup avec le roi, ou II.3.2.4 roque de tour : en jouant uniquement un coup avec la tour. II.3.2.5 Recommandations II.3.2.5.1 Lorsqu'un joueur humain va roquer sur un échiquier physiquement matérialisé, il est recommandé de commencer par déplacer le roi en dehors de l'échiquier et à côté de sa case d'arrivée, puis de déplacer la tour depuis sa position initiale jusqu'à sa position finale, et enfin de déposer le roi sur sa case d'arrivée. II.3.2.5.2 Après le roque, la position finale du roi et de la tour devrait être exactement la même qu'elle serait au Jeu d'Échecs ordinaire. II.3.2.6 Clarification Ainsi, après le roque vers la colonne c (noté 0-0-0 et appelé "grand roque" aux Échecs orthodoxes), le roi se trouve sur la colonne c (en c1 pour le roi blanc ou en c8 s'il s'agit du roi noir) et la tour est sur la colonne d (d1 pour les Blancs, d8 pour les Noirs). Après le roque vers la colonne g (noté 0-0 et appelé "petit roque" aux Échecs orthodoxes), le roi se trouve sur la colonne g (en g1 pour le roi blanc ou en g8 s'il s'agit du roi noir) et la tour est sur la colonne f (f1 pour les Blancs, f8 pour les Noirs).
--	---



square (f1 for white and f8 for black). II.3.2.7 Notes II.3.2.7.1 To avoid any misunderstanding, it may be useful to state "I am about to castle" before castling. II.3.2.7.2 In some starting positions, the king or rook (but not both) does not move during castling. II.3.2.7.3 In some starting positions, castling can take place as early as the first move. II.3.2.7.4 All the squares between the king's initial and final squares (including the final square) and all the squares between the rook's initial and final squares (including the final square) must be vacant except for the king and castling rook. II.3.2.7.5 In some starting positions, some squares can stay filled during castling that would have to be vacant in regular chess. For example, after c-side castling 0-0-0, it is possible to have a, b, and/or e still filled, and after g-side castling (0-0), it is possible to have e and/or h filled. Guidelines III. Quickplay Finishes III.1 A 'quickplay finish' is the phase of a game when all the remaining moves must be completed in a finite time. III.2 Before the start of an event it shall be announced whether this Appendix shall apply or not. III.3. This Appendix shall only apply to standard play and rapidplay games without increment and not to blitz games. III.4 If the player having the move has less than two minutes left on his clock, he may request that an increment extra five seconds be introduced for both players. This constitutes the offer of a draw. If the offer refused, and the arbiter agrees to the request, the clocks shall then be set with the extra time; the opponent shall be awarded two extra minutes and the game shall continue. III.5 If Article III.4 does not apply and the player having the move has less than two minutes left on his clock, he may claim a draw before his flag falls. He shall summon the arbiter and may stop the chess clock (see Article 6.11.2). He may claim on the basis that his opponent	II.3.2.7 Notes II.3.2.7.1 Afin d'éviter tout malentendu, il peut être utile d'annoncer "Je vais roquer" avant de roquer effectivement. II.3.2.7.2 Dans certaines positions initiales, le roi ou bien la tour (mais pas les deux) ne bouge pas durant le roque. II.3.2.7.3 Dans certaines positions initiales, le roque peut intervenir dès le premier coup. II.3.2.7.4 Toutes les cases situées entre les cases de départ et d'arrivée du roi (y compris la case d'arrivée), ainsi que toutes les cases situées entre les cases de départ et d'arrivée de la tour (y compris la case d'arrivée) doivent être vides de toute pièce, à l'exception éventuellement du roi et de la tour qui participent au roque. II.3.2.7.5 Dans certaines positions initiales, des cases peuvent rester occupées pendant le roque alors qu'elles auraient dû être libres au Jeu d'Échecs ordinaire. Par exemple, après le grand roque (0-0-0), il est possible que les cases sur les colonnes a, b et/ou e soient restées occupées, et après le petit roque (0-0) il est possible que les cases sur les colonnes e et/ou h soient restées occupées. Directives III: Parties sans incrément et fins des parties au K.O. III.1. Une "fin de partie au KO" est la phase d'une partie où tous les coups restant à jouer doivent être achevés dans un temps défini. III.2 Avant le début de la manifestation, il sera annoncé si cette annexe s'applique ou non. III.3 Cette annexe ne s'applique qu'au jeu standard et au jeu rapide sans incrément et non aux parties de blitz. III.4 Si le joueur au trait a moins de 2 minutes restantes à sa pendule, il peut demander un incrément de 5 secondes par coup soit introduit pour les deux joueurs, si possible. Ceci représente une proposition de nulle. Si la proposition est refusée et que l'arbitre accepte la requête, les pendules seront ensuite programmées avec l'ajout de temps ; l'adversaire recevra deux minutes de temps additionnel et la partie continuera. III.5 Si l'article III.4 ne s'applique pas et que le joueur au trait a moins de deux minutes à sa pendule, il peut réclamer la nulle avant que son drapeau ne tombe. Il appellera l'arbitre et peut arrêter la pendule (voir Article 6.11.2). Il peut réclamer sur la base que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux et/ou que son
---	--



cannot win by normal means, and/or that his opponent has been making no effort to win by normal means:	adversaire n'a fait aucun effort pour gagner par des moyens normaux.
III.5.1 If the arbiter agrees that the opponent cannot win by normal means, or that the opponent has been making no effort to win the game by normal means, he shall declare the game drawn. Otherwise he shall postpone his decision or reject the claim.	III.5.1 Si l'arbitre est d'accord que l'adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux ou qu'il ne fait aucun effort pour gagner la partie par des moyens normaux, il déclarera la partie nulle. Sinon, il remettra sa décision à plus tard ou rejettera la demande.
III.5.2 If the arbiter postpones his decision, the opponent may be awarded two extra minutes and the game shall continue, if possible, in the presence of an arbiter. The arbiter shall declare the final result later in the game or as soon as possible after the flag of either player has fallen. He shall declare the game drawn if he agrees that the opponent of the player whose flag has fallen cannot win by normal means, or that he was not making sufficient attempts to win by normal means.	III.5.2 Si l'arbitre remet sa décision, l'adversaire peut recevoir deux minutes de réflexion supplémentaires et la partie continuera, si possible, en présence d'un arbitre. L'arbitre déclarera le résultat final plus tard dans la partie ou aussi tôt que possible après la chute d'un des drapeaux. Il déclarera la partie nulle s'il est d'accord que l'adversaire du joueur dont le drapeau est tombé ne peut pas gagner par des moyens normaux ou qu'il ne faisait pas suffisamment d'efforts pour gagner par des moyens normaux.
III.5.3 If the arbiter has rejected the claim, the opponent shall be awarded two extra minutes.	III.5.3 Si l'arbitre a rejeté la demande, l'adversaire recevra deux minutes supplémentaires.
III.6 The following shall apply when the competition is not supervised by an arbiter:	III.6 Ce qui suit s'applique quand la compétition n'est pas supervisée par un arbitre :
III.6.1 A player may claim a draw when he has less than two minutes left on his clock and before his flag falls.	III.6.1 Un joueur peut réclamer la nulle lorsqu'il a moins de deux minutes à sa pendule et avant que son drapeau ne tombe. Ceci termine la partie.
This concludes the game. He may claim on the basis:	Il peut réclamer sur la base :
III.6.1.1 that his opponent cannot win by normal means, and/or	III.6.1.1 que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux
III.6.1.2 that his opponent has been making no effort to win by normal means.	III.6.1.2 que son adversaire n'a fait aucun effort pour gagner par des moyens normaux.
In III.6.1.1 the player must write down the final position and his opponent must verify it.	En III.6.1.1, le joueur doit écrire la position finale et son adversaire doit la vérifier.
In III.6.1.2 the player must write down the final position and submit an up to-date score sheet. The opponent shall verify both the score sheet and the final position.	En III.6.1.2, le joueur doit écrire la position finale et fournir une feuille de partie à jour. L'adversaire vérifiera la feuille et la position finale.
III.6.2 The claim shall be referred to the designated arbiter.	III.6.2 La réclamation sera transmise à l'arbitre désigné.



Glossary of terms in the Laws of Chess

The number after the term refers to the first time it appears in the Laws.

adjourn: 8.1. Instead of playing the game in one session it is temporarily halted and then continued at a later time.

algebraic notation: 8.1. Recording the moves using a-h and 1-8 on the 8x8 board.

analyse: 11.3. Where one or more players make moves on a board to try to determine what is the best continuation.

appeal: 11.10. Normally a player has the right to appeal against a decision of the arbiter or organiser.

arbiter: Preface. The person(s) responsible for ensuring that the rules of a competition are followed.

arbiter's discretion: There are approximately 39 instances in the Laws where the arbiter must use his judgement.

assistant: 8.1. A person who may help the smooth running of the competition in various ways.

attack: 3.1. A piece is said to attack an opponent's piece if the player's piece can make a capture on that square.

black: 2.1. **1.** There are 16 dark-coloured pieces and 32 squares called black. Or **2.** When capitalised, this also refers to the player of the black pieces.

blitz: B. A game where each player's thinking time is 10 minutes or less.

board: 2.4. Short for chessboard.

Bronstein mode: 6.3.2 See delay mode.

capture: 3.1. Where a piece is moved from its square to a square occupied by an opponent's piece, the latter is removed from the board. See also 3.7.4.1 i 3.4.7.2. In notation x.

castling: 3.8.2 A move of the king towards a rook. See the article. In notation 0-0 king side castling, 0-0-0 queenside castling.

cellphone: See mobile phone.

check: 3.9. Where a king is attacked by one or more of

Glossaire

Le nombre après chaque terme fait référence à la première apparition dans les Règles.

abandonne : 5.1.2. Lorsqu'un joueur arrête la partie plutôt que de jouer jusqu'au mat

aile dame : 3.8.1. La moitié verticale de l'échiquier sur laquelle se trouve la dame au début de la partie

aile roi : 3.8.1. La moitié verticale de l'échiquier sur laquelle se trouve le roi au début de la partie

ajourner: 8.1. Au lieu de jouer la partie en une session, elle est temporairement arrêtée et continuée plus tard.

analyse : 11.3. Quand un ou plusieurs joueurs jouent des coups sur un échiquier pour essayer de déterminer la meilleure suite.

appel : 11.10. Normalement un joueur a le droit de faire appel contre la décision de l'arbitre ou de l'organisateur

appuyer sur la pendule : 6.2.1. L'action d'appuyer sur le balancier d'une pendule qui arrête le temps du joueur et déclenche celui de son adversaire.

arbitre : Préambule. La personne en charge de s'assurer que le règlement d'une compétition est suivi.

assistant : 8.1. Une personne qui peut aider au bon déroulement de la compétition de différentes manières.

attaque : 3.1. On dit qu'une pièce attaque une pièce adverse si la pièce peut effectuer une prise sur cette case.

blanc : 2.1.1.

1. Il y a 16 pièces de couleur claire et 32 cases appelées blanches, ou

2. En vue d'ensemble, cela fait également référence au joueur des pièces blanches

blitz : Annexe B Une partie où le temps de réflexion de chaque joueur est de 10 minutes ou moins

case de promotion : 3.7.5. La case sur laquelle atterrit un pion lorsqu'il atteint la huitième rangée.

chess960 : Directive II. Une variante du jeu d'échecs où les pièces sont placées aléatoirement en une des 960 positions distinctes possibles.

chute du drapeau : .1. Lorsque le temps imparti pour un joueur est expiré.



the opponent's pieces. In notation +.

checkmate: 1.2. Where the king is attacked and cannot parry the threat. In notation ++ or #.

chessboard: 1.1. The 8x8 grid as in 2.1.

chessclock: 6.1. A clock with two time displays connected to each other.

chess set: The 32 pieces on the chessboard.

Chess960: A variant of chess where the back-row pieces are set up in one of the 960 distinguishable possible positions

claim: 6.8. The player may make a claim to the arbiter under various circumstances.

clock: 6.1. One of the two time displays.

completed move: 6.2.1 Where a player has made his move and then pressed his clock.

contiguous area: 12.8. An area touching but not actually part of the playing venue. For example, the area set aside for spectators.

cumulative (Fischer) mode: Where a player receives an extra amount of time (often 30seconds) prior to each move.

dead position: 5.2.2 Where neither player can mate the opponent's king with any series of legal moves.

default time: 6.7. The specified time a player may be late without being forfeited.

delay (Bronstein) mode: 6.3.2 Both players receive an allotted 'main thinking time'. Each

player also receives a 'fixed extra time' with every move. The countdown of the main thinking

time only commences after the fixed extra time has expired. Provided the player presses his clock before the expiration of the fixed extra time, the main thinking time does not change, irrespective of the proportion of the fixed extra time used.

demonstration board: 6.13. A display of the position on the board where the pieces are moved by hand.

diagonal: 2.4. A straight line of squares of the same colour, running from one edge of the board

to an adjacent edge.

disability: 6.2.6 A condition, such as a physical or mental handicap, that results in partial or complete loss of a person's ability to perform certain chess activities.

displaced: 7.4.1 to put or take pieces from their usual

colonne: 2.4. Une ligne verticale de 8 cases sur l'échiquier.

compteur de coups: 6.10.2. Un système sur une pendule d'échecs qui peut être utilisé pour enregistrer combien de fois chaque joueur a appuyé sur la pendule.

contrôle de temps: 1. La règle à propos du temps de réflexion alloué au joueur. Par exemple, 40 coups en 90 minutes, puis tous les coups restants en 30 minutes, plus 30 secondes par coup à partir du 1^{er} coup. Ou, 2. On dit qu'un joueur a passé le contrôle de temps, si par exemple, il a achevé les 40 coups en moins de 90 minutes.

coup: 1.1. 1. 40 coups en 90 minutes signifie 40 coups de chaque joueur. Ou 2. Le meilleur coup des Blancs fait référence au seul coup des blancs

coup achevé: 6.2.1. Lorsqu'un joueur a joué son coup et ensuite appuyé sur sa pendule.

coup légal: voir article 3.10.1.

coup sous enveloppe: Directives I. Lorsqu'une partie est ajournée, le joueur met son prochain coup dans une enveloppe.

damer: Comme dans damer un pion, signifiant promouvoir le pion en dame.

délai de forfait: 6.7. Le temps de retard déterminé pour qu'un joueur en retard ne soit pas déclaré forfait.

diagonale: 2.4. Une ligne droite de cases de même couleur, partant d'un bord de l'échiquier à un bord adjacent.

discretion de l'arbitre: Il y a environ 39 occurrences dans les Règles du Jeu où l'arbitre doit utiliser son jugement

drapeau: 6.1. L'élément qui montre qu'une période de temps est expirée.

échange: 1.3. Lorsqu'un pion est promu, ou

2. Lorsqu'un joueur prend une pièce de la même valeur que sa pièce et que cette pièce est reprise, ou

3. Lorsqu'un joueur a perdu une tour et que l'autre a perdu un fou ou un cavalier

échec: 3.9. Lorsqu'un roi est attaqué par une ou plusieurs pièces adverses. En notation : +

échec et mat: 1.2. Lorsque le roi est attaqué et ne peut pas parer la menace. En notation : ++ ou #

échiquier: 1.1. Le tableau 8x8 tel qu'en 2.1

échiquier de démonstration: 6.13. Un affichage de la position sur l'échiquier où les pièces sont bougées à la main.



place. For example, a pawn from a2 to a4.5; a rook partway between d1 and e1; a piece lying on its side; a piece knocked onto the floor.

draw: 5.2. Where the game is concluded with neither side winning.

draw offer: 9.1.2 Where a player may offer a draw to the opponent. This is indicated on the scoresheet with the symbol (=).

e-cigarette: device containing a liquid that is vaporised and inhaled orally to simulate the act of smoking tobacco.

en passant: 3.7.4.1 See that article for an explanation. In notation e.p.

exchange: 1. 3.7.5.3 Where a pawn is promoted. Or 2. Where a player captures a piece of the same value as his own and this piece is recaptured. Or 3. Where one player has lost a rook and

the other has lost a bishop or knight.

explanation: 11.9. A player is entitled to have a Law explained.

fair play: 12.2.1 Whether justice has been done has sometimes to be considered when an arbiter finds that the Laws are inadequate.

file: 2.4. A vertical column of eight squares on the chessboard.

Fischer mode: See cumulative mode.

flag: 6.1. The device that displays when a time period has expired.

flag-fall: 6.1. Where the allotted time of a player has expired.

forfeit: 4.8.1. To lose the right to make a claim or move. Or 2. To lose a game because of an infringement of the Laws.

handicap: See disability.

I adjust: See j'adoube.

illegal: 3.10.1. A position or move that is impossible because of the Laws of Chess.

impairment: See disability.

increment: 6.1. An amount of time (from 2 to 60 seconds) added from the start before each move for the player. This can be in either delay or cumulative mode.

intervene: 12.7. To involve oneself in something that is happening in order to affect the outcome.

j'adoube: 4.2. Giving notice that the player wishes to adjust a piece, but does not necessarily intend to move it.

écran : 6.13. Un affichage électronique de la position sur l'échiquier.

en passant : 3.7.4. Voir cet article pour une explication. En notation : e.p.

explication : 11.9. Un joueur a le droit d'avoir des explications sur les Règles du Jeu

fair play : 12.2.1. Que la justice ait été rendue doit parfois être considéré lorsque l'arbitre observe que les Règles du Jeu sont inadéquates.

feuille de partie : 8.1. Une feuille de papier avec des emplacements pour écrire les coups. Celle-ci peut également être électronique.

fin de partie au KO : Directive III. La dernière phase d'une partie, quand un joueur doit jouer tous ses coups dans un temps défini.

Handicap : voir incapacité

I adjust : voir j'adoube.

i.e. : « Id Est » est une expression latine signifiant « c'est-à-dire ». son abréviation est souvent employée : « i.e. »

Illégal : 3.10.1. Une position ou un coup impossible selon les Règles du Jeu d'Échecs

incapacité : 6.2.5. Une condition, telle qu'un handicap physique ou mental, résultant en une perte partielle ou totale de la capacité d'effectuer certaines activités relatives au jeu d'échecs.

incrément : 6.1. Une quantité de temps (de 2 à 60 secondes) ajoutée depuis le départ avant chaque coup du joueur. Cela peut être soit en mode temps différé, soit en mode incrémental

intervenir : 12.7. S'impliquer dans quelque chose qui se passe afin d'en affecter le résultat.

j'adoube : 4.2. Informer que le joueur souhaite repositionner une pièce, sans nécessairement avoir l'intention de la jouer.

jeu d'échecs : les 32 pièces sur l'échiquier.

jeu rapide : A. Une partie où chaque joueur dispose de plus de 10 minutes, mais moins de 60 minutes de réflexion.

jeu standard : Directive III.3 Une partie où chaque joueur dispose d'au moins 60 minutes de réflexion

joué : 1.1. Un coup est dit avoir été "joué" quand la pièce a été déplacée sur sa nouvelle case, la main a lâché la pièce et, dans le cas d'une prise, la pièce prise a été retirée de l'échiquier

mat : abréviation d'échec et mat

mode Bronstein : 6.3.2 Voir temps différé.

mode Fischer : voir mode incrémental



kingside: 3.8.1. The vertical half of the board on which the king stands at the start of the game.

legal move: See Article 3.10a.

made: 1.1. A move is said to have been 'made' when the piece has been moved to its new square, the hand has quit the piece, and the captured piece, if any, has been removed from the board.

mate: Abbreviation of checkmate.

minor piece. Bishop or knight.

mobile phone: 11.3.2. Cellphone.

monitor: 6.13. An electronic display of the position on the board.

move: 1.1. **1.** 40 moves in 90 minutes, refers to 40 moves by each player. Or **2.** having the move

refers to the player's right to play next. Or **3.** White's best move refers to the single move by White.

move-counter: 6.10.2. A device on a chess clock which may be used to record the number of times the clock has been pressed by each player.

normal means: G.5. Playing in a positive manner to try to win; or, having a position such that there is a realistic chance of winning the game other than just flag-fall.

organiser. 8.3. The person responsible for the venue, dates, prize money, invitations, format of the competition and so on.

over-the-board: Introduction. The Laws cover only this type of chess, not internet, nor correspondence, and so on.

penalties: 12.3. The arbiter may apply penalties as listed in 12.9 in ascending order of severity.

piece: 2. **1.** One of the 32 figurines on the board. Or **2.** A queen, rook, bishop or knight.

playing area: 11.2. The place where the games of a competition are played.

playing venue: 11.2. The only place to which the players have access during play.

points: 10. Normally a player scores 1 point for a win, ½ point for a draw, 0 for a loss. An alternative is 3 for a win, 1 for a draw, 0 for a loss.

press the clock: 6.2.1 The act of pushing the button or lever on a chess clock which stops the player's clock and starts that of his opponent.

promotion: 3.7.5.3 Where a pawn reaches the eighth rank and is replaced by a new queen, rook, bishop or knight of the same colour.

queen: As in queen a pawn, meaning to promote a pawn

mode incrémental (Fischer) : Lorsqu'un joueur reçoit un temps additionnel de réflexion (souvent 30 secondes) avant chaque coup.

moniteur : 6.13. Un affichage électronique de la position sur l'échiquier.

moyens normaux : Directive III.5. Jouer d'une manière positive afin de gagner ou bien avoir une position telle qu'il y ait des chances réalistes de gagner la partie autrement que par la chute du drapeau.

noir : 2.1.1.

1. Il y a 16 pièces de couleur foncée et 32 cases appelées noires, ou

2. En vue d'ensemble, cela fait également référence au joueur des pièces noires

notation algébrique : 8.1 Enregistrer les coups en utilisant a-h et 1-8 sur l'échiquier 8x8

nulle : 5.2. Lorsque la partie est conclue sans qu'aucun camp ne gagne.

offre/proposition de nulle : 9.1.2. Lorsqu'un joueur peut proposer nulle à l'adversaire. En notation : (=)

organisateur : 8.3. La personne en charge de la salle, des dates, des prix, des invitations, du format de la compétition etc.

pat : 5.2.1. Lorsqu'un joueur n'a aucun coup légal, son roi n'étant pas en échec.

pendule : 6.1. L'un des deux afficheurs.

pendule d'échecs : 6.1. Une pendule à double affichage reliés l'un à l'autre.

perdre : 4.8.1. Perdre le droit de poser une réclamation ou de jouer un coup. Ou 2. Perdre une partie à cause d'une infraction aux Règles du Jeu.

période de temps : 8.6. Une phase de la partie, où les joueurs doivent achever un nombre de coups ou tous les coups dans un temps donné.

pièce : 1. L'une des 32 figurines sur l'échiquier. Ou 2. Une dame, une tour, un fou ou un cavalier

pièce mineure : Fou ou cavalier

pièce touchée, pièce jouée : 4.3. Si un joueur touche une pièce dans l'intention de la jouer, il doit la déplacer.

points : 10. Normalement un joueur marque 1 point pour une victoire, ½ point pour une nulle, 0 pour une défaite. Une alternative est 3 pour une victoire, 1 pour une nulle, 0 pour une défaite.

position morte : 5.2.2. Lorsqu'aucun des joueurs ne peut mater le roi adverse par aucune suite de coups légaux.

prise : 3.1. Quand une pièce est déplacée de sa case vers



to a queen.

queenside: 3.8.1. The vertical half of the board on which the queen stands at the start of the game.

quickplay finish: G. The last part of a game where a player must complete an unlimited number of moves in a finite time.

rank: 2.4. A horizontal row of eight squares on the chessboard.

rapid chess: A. A game where each player's thinking time is more than 10 minutes, but less than 60.

repetition: 5.3.1. 1. A player may claim a draw if the same position occurs three times. 2. A game is drawn if the same position occurs five times.

resigns: 5.1.2 Where a player gives up, rather than play on until mated.

rest rooms: 11.2. Toilets, also the room set aside in World Championships where the players can relax.

result: 8.7. Usually the result is 1-0, 0-1 or ½-½. In exceptional circumstances both players may lose (Article 11.8), or one score ½ and the other 0. For unplayed games the scores are indicated by +/- (White wins by forfeit), -/+ (Black wins by forfeit), -/- (Both players lose by forfeit).

regulations of an event: 6.7.1 At various points in the Laws there are options. The regulations of an event must state which have been chosen.

sealed move: E. Where a game is adjourned the player seals his next move in an envelope.

scoresheet: 8.1. A paper sheet with spaces for writing the moves. This can also be electronic.

screen: 6.13. An electronic display of the position on the board.

spectators: 11.4. People other than arbiters or players viewing the games. This includes players after their games have been concluded.

standard chess: G3. A game where each player's thinking time is at least 60 minutes.

stalemate: 5.2.1 Where the player has no legal move and his king is not in check.

square of promotion: 3.7.5.1 The square a pawn lands on when it reached the eighth rank.

supervise: 12.2.5 Inspect or control.

une case occupée par une pièce adverse, cette dernière est retirée de l'échiquier. Voir aussi 3.7.4. En notation : x

promotion : 3.7.5. Lorsqu'un pion atteint la huitième rangée et qu'il est remplacé par une nouvelle pièce (dame, tour, fou, cavalier) de la même couleur.

rangée : 2.4. Une ligne horizontale de 8 cases sur l'échiquier.

réclamation/demande: 6.8. Le joueur peut faire une réclamation/demande à l'arbitre dans diverses circonstances.

règle des 50 coups : 5.2.5. Un joueur peut réclamer la nulle si les 50 derniers coups ont été achevés par chaque joueur sans mouvement de pion ni prise de pièce.

règle des 75 coups : 9.6.2. La partie est nulle si les 75 derniers coups ont été complétés par chaque joueur sans mouvement de pion ni prise de pièce.

règlement d'une compétition : 6.7.1 Dans divers points des Règles du Jeu, il y a des options. Le règlement de la compétition doit annoncer celles qui ont été choisies.

répétition : 5.2.4. 1. Un joueur peut réclamer la nulle si la même position se produit trois fois. 2. Une partie est nulle si la même position apparaît cinq fois.

résultat : 8.7. Généralement le résultat est 1-0, 0-1 ou ½-½. Dans des circonstances exceptionnelles, les deux joueurs peuvent perdre (Article 11.8) ou bien l'un marquer ½ et l'autre 0. Pour les parties non jouées, les scores sont indiqués par +/- (les Blancs gagnent par forfait), -/+ (les Noirs gagnent par forfait), -/- (double forfait)

roque : 3.8.2. Un coup du roi vers une tour. Voir l'article. En notation : 0-0 petit roque, 0-0-0 grand roque

salle de jeu : 11.2. Le seul endroit auquel les joueurs ont accès pendant le jeu.

salle de repos : 11.2. Toiletttes, également la salle à part dans le Championnat du Monde où les joueurs peuvent se détendre.

Sanctions : 12.3. L'arbitre peut infliger des sanctions comme listées en 12.9 en ordre croissant de sévérité.

spectateurs : 11.4. Personnes, autres que les arbitres ou les joueurs, regardant les parties. Ceci inclut les joueurs après que leur partie soit finie.

superviser : 12.2.5. Inspecter ou contrôler.

sur l'échiquier : Introduction. Les Règles du Jeu couvrent uniquement ce type de jeu, pas le jeu par internet ni par correspondance etc.

téléphone mobile : 11.3.2. Téléphone cellulaire.

temps différé (Bronstein) : 6.3.2 Les deux joueurs reçoivent un "temps de réflexion de base". Chaque joueur



time control: 1. The regulation about the time the player is allotted. For example, 40 moves in 90 minutes, all the moves in 30 minutes, plus 30 seconds cumulatively from move 1. Or 2. A player is said 'to have reached the time control', if, for example he has completed the 40 moves in less than 90 minutes. time period: 8.6. A part of the game where the players must complete a number of moves or all the moves in a certain time. touch move: 4.3. If a player touches a piece with the intention of moving it, he is obliged to move it. vertical: 2.4. The 8th rank is often thought as the highest area on a chessboard. Thus each file is referred to as 'vertical'. white: 2.2. 1. There are 16 light-coloured pieces and 32 squares called white. Or 2. When capitalised, this also refers to the player of the white pieces. zero tolerance: 6.7.1. Where a player must arrive at the chessboard before the start of the session. 50-move rule: 5.3.2 A player may claim a draw if the last 50 moves have been completed by each player without the movement of any pawn and without any capture. 75-move rule: 9.6.2 The game is drawn if the last 75 moves have been completed by each player without the movement of any pawn and without any capture.	reçoit également un "temps additionnel fixe" à chaque coup. Le décompte du temps de base ne commence qu'après que le temps additionnel fixe soit échu. A condition que le joueur appuie sur sa pendule avant l'expiration du temps additionnel fixe, le temps de base ne change pas, quelle que soit la proportion de temps additionnel consommée. tolérance zéro : 6.7.2. Lorsqu'un joueur doit arriver à l'échiquier avant le début de la session. trait : 1.1. Avoir le trait signifie avoir le droit de jouer le prochain coup zone contigüe : 12.8. Une zone qui touche mais ne faisant pas partie de la salle de jeu. Par exemple la zone voisine réservée aux spectateurs zone de jeu : 11.2. L'endroit où les parties d'une compétition sont jouées.
--	---



3 : TOURNOIS (I)

AUTRES QU'AU SYSTÈME SUISSE

Chapitre 3.1 : Gestion des tournois toutes-rondes.

Chapitre 3.2 : Le système Molter.

Chapitre 3.3 : Tournois à élimination directe.

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



3 : Tournois (autres qu'au système suisse)

Chapitre 3.1

Gestion des tournois toutes-rondes

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



3.1 Gestion des tournois toutes-roudes

LE SYSTEME RUTSCH

Le système Rutsch est un système d'appariement des tournois toutes rondes. Il s'appuie sur le principe du taquin et il est apparu au milieu du XIX^e siècle. Ce n'est que bien plus tard que son application se fit dans des tournois toutes rondes. Hélas, ce n'étaient pas les tournois d'Echecs qui eurent les faveurs de ce système.

En allemand, le glissement – caractéristique de cette méthode – se dit « ein Rutsch ». Il n'existe donc pas de M. Rutsch !

Il se décline en deux méthodologies que voici :

TOURNOIS À NOMBRE IMPAIR DE PARTICIPANTS :

Il importait peu de savoir qui entamerait la partie et donc la notion Blanc/Noirs n'a été précisée que bien plus tard. L'essentiel était que dans le tournoi, un maximum de joueurs puisse être occupé simultanément.

Les tournois à nombre impair de participants étaient les plus faciles à organiser.

A l'issue de chaque ronde, chaque joueur glisse d'une position, dans le sens des flèches.

Voici un exemple sur un tournoi à 7 participants :

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7
↓ E D F C G B A →	↓ D C E B F A G →	↓ C B D A E G F →	↓ B A C G D F E →	↓ A G B F C E D →	↓ G F A E B D C →	↓ F E G D A C B →

En adaptant cette méthode aux Echecs, il suffit de fixer les couleurs. Les places occupées à la première ronde par E C et G seront toujours affectées à la même couleur. (Blanc par exemple).

Le joueur exempté est celui qui se trouve au bas de chaque colonne.

TOURNOI À NOMBRE PAIR DE PARTICIPANTS

Edouard Lucas a expliqué la méthode du taquin qui était utilisée en Europe Centrale. Là aussi, les couleurs importaient peu.

En ce qui nous concerne, voici comment il convient de placer les joueurs, symbolisés par des chiffres, en fonction des couleurs (la case noire indique le conducteur des noirs). (Exemple d'un tournoi à 8 joueurs.)

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7
↓ 1 8 2 7 3 6 4 5 →	↓ 8 7 1 6 2 5 3 4 →	↓ 6 8 7 5 1 4 2 3 →	↓ 8 5 6 4 7 3 1 2 →	↓ 4 8 5 3 6 2 7 1 →	↓ 8 3 4 2 5 1 6 7 →	↓ 2 8 3 1 4 7 5 6 →

Comme on le voit, un joueur occupe toujours la même table alors que l'ensemble des joueurs tourne dans le sens qui a été défini. On ne change pas le sens de rotation des joueurs pendant le tournoi.



Cette manière de faire est très pratique quant à l'organisation.

Par contre, il faut faire attention au remplissage de la grille de résultats : comme les diagonales se remplissent de deux en deux, il convient de s'assurer qu'on ne s'est pas trompé, d'autant que le pivot joue contre des adversaires dont les numéros se suivent.

LES TABLES DE BERGER

Les tables de Berger sont prévues pour un nombre pair de joueurs¹.

Les joueurs sont numérotés de 1 à $2k$

Les rondes sont numérotées par des chiffres romains.

Elles se lisent horizontalement. Elles sont au nombre de $2k-1$.

Les tables sont numérotées de 1 à k .

Les numéros des rondes seront à la gauche du tableau, les tables en tête de colonne.

Ronde	Table 1		Table k
I	1 - $2k$		$k - (k+1)$
II	$2k - (k+1)$		1-2
.....			
$2k-1$	$k - 2k$		$(2k-1) - 1$

Le joueur premier nommé a les Blancs.

Le joueur $2.k$ est appelé « pivot » et il jouera toujours à la même table (1), en alternant la couleur de ses pièces ronde par ronde.

Nous allons illustrer notre propos en construisant une grille pour 12 joueurs. $N=12=2*6$; $k=6$;

Le nombre de rondes est : $2k-1 = 2*6 - 1 = 11$

On a donc 11 rondes et 6 tables à chaque ronde.

Ronde	Table 1	Table 2	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						
VII						
VIII						
IX						
X						
XI						

¹ on verra plus loin ce qui se passe si le nombre de joueurs est impair



RONDE 1

Les joueurs 1 à k jouent avec les blancs sur les tables qui ont le même numéro qu'eux.

Ronde	Table 1	Table 2	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6
I	1-	2-	3-	4-	5-	6-
II						
.....						
X						
XI						

Les joueurs k+1 à 2.k jouent avec Noirs sur ces mêmes tables, de manière à ce que la somme des numéros des joueurs d'une même table soit égale à $2k+1$

Ronde	Table 1	Table 2	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6
I	1-12	2-11	3-10	4-9	5-8	6-7
II						

ORGANISATION DES RONDES 2 ET SUIVANTES:

Le pivot change de couleur mais reste à la même table que la ronde précédente.

Le pivot joue contre le dernier joueur de la ligne précédente - Ceci nous donne donc 12-7

Avec la liste des numéros non appariés, on fait des tranches de deux numéros que l'on classe dans l'ordre inverse de la lecture, le titulaire du premier numéro ayant les Blancs.

Ceci nous donne pour la seconde ronde:

Ronde	Table 1	Table 2	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6
I	1-12	2-11	3-10	4-9	5-8	6-7
II	12-7	8-6	9-5	10-4	11-3	1-2
.....						
XI						

On agit de même pour les rondes suivantes :

Ronde	Table 1	Table 2	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6
I	1-12	2-11	3-10	4-9	5-8	6-7
II	12-7	8-6	9-5	10-4	11-3	1-2
III	2-12	3-1	4-11	5-10	6-9	7-8
IV	12-8	9-7	10-6	11-5	1-4	2-3
V	3-12	4-2	5-1	6-11	7-10	8-9
VI	12-9	10-8	11-7	1-6	2-5	3-4
VII	4-12	5-3	6-2	7-1	8-11	9-10



VIII	12-10	11-9	1-8	2-7	3-6	4-5
IX	5-12	6-4	7-3	8-2	9-1	10-11
X	12-11	1-10	2-9	3-8	4-7	5-6
XI	6-12	7-5	8-4	9-3	10-2	11-1

Si le nombre de joueurs est impair ($N=2k+1$), on ajoute un joueur fictif ($n^{\circ} 2k+2$) pour rendre le nombre de joueurs pair $N=2(k+1)=2k'$.

Les joueurs devant rencontrer le joueur fictif sont exempts.

Simple, non ? Maintenant que vous savez le faire, vous n'avez plus besoin d'emmener une foule de documents dans votre sac.

Nombre d'organisateurs se sont penchés sur la manière de pouvoir profiter simultanément des deux méthodes : la flexibilité du système Rutsch et la rigueur du système Berger.



TABLES DE BERGER

1 – Pour 3 ou 4 joueurs

R1	1 – (4)	2 – 3
R2	(4) – 3	1 – 2
R3	2 – (4)	3 – 1

2 – Pour 5 ou 6 joueurs

R1	1 – (6)	2 – 5	3 – 4
R2	(6) – 4	5 – 3	1 – 2
R3	2 – (6)	3 – 1	4 – 5
R4	(6) – 5	1 – 4	2 – 3
R5	3 – (6)	4 – 2	5 – 1

3 – Pour 7 ou 8 joueurs

R1	1 – (8)	2 – 7	3 – 6	4 – 5
R2	(8) – 5	6 – 4	7 – 3	1 – 2
R3	2 – (8)	3 – 1	4 – 7	5 – 6
R4	(8) – 6	7 – 5	1 – 4	2 – 3
R5	3 – (8)	4 – 2	5 – 1	6 – 7
R6	(8) – 7	1 – 6	2 – 5	3 – 4
R7	4 – (8)	5 – 3	6 – 2	7 – 1

4 – Pour 9 ou 10 joueurs

R1	1 – (10)	2 – 9	3 – 8	4 – 7	5 – 6
R2	(10) – 6	7 – 5	8 – 4	9 – 3	1 – 2
R3	2 – (10)	3 – 1	4 – 9	5 – 8	6 – 7
R4	(10) – 7	8 – 6	9 – 5	1 – 4	2 – 3
R5	3 – (10)	4 – 2	5 – 1	6 – 9	7 – 8
R6	(10) – 8	9 – 7	1 – 6	2 – 5	3 – 4
R7	4 – (10)	5 – 3	6 – 2	7 – 1	8 – 9
R8	(10) – 9	1 – 8	2 – 7	3 – 6	4 – 5
R9	5 – (10)	6 – 4	7 – 3	8 – 2	9 – 1



5 – Pour 11 ou 12 joueurs

R1	1 – (12)	2 – 11	3 – 10	4 – 9	5 – 8	6 – 7
R2	(12) – 7	8 – 6	9 – 5	10 – 4	11 – 3	1 – 2
R3	2 – (12)	3 – 1	4 – 11	5 – 10	6 – 9	7 – 8
R4	(12) – 8	9 – 7	10 – 6	11 – 5	1 – 4	2 – 3
R5	3 – (12)	4 – 2	5 – 1	6 – 11	7 – 10	8 – 9
R6	(12) – 9	10 – 8	11 – 7	1 – 6	2 – 5	3 – 4
R7	4 – (12)	5 – 3	6 – 2	7 – 1	8 – 11	9 – 10
R8	(12) – 10	11 – 9	1 – 8	2 – 7	3 – 6	4 – 5
R9	5 – (12)	6 – 4	7 – 3	8 – 2	9 – 1	10 – 11
R10	(12) – 11	1 – 10	2 – 9	3 – 8	4 – 7	5 – 6
R11	6 – (12)	7 – 5	8 – 4	9 – 3	10 – 2	11 – 1

6 – Pour 13 ou 14 joueurs

R1	1 – (14)	2 – 13	3 – 12	4 – 11	5 – 10	6 – 9	7 – 8
R2	(14) – 8	9 – 7	10 – 6	11 – 5	12 – 4	13 – 3	1 – 2
R3	2 – (14)	3 – 1	4 – 13	5 – 12	6 – 11	7 – 10	8 – 9
R4	(14) – 9	10 – 8	11 – 7	12 – 6	13 – 5	1 – 4	2 – 3
R5	3 – (14)	4 – 2	5 – 1	6 – 13	7 – 12	8 – 11	9 – 10
R6	(14) – 10	11 – 9	12 – 8	13 – 7	1 – 6	2 – 5	3 – 4
R7	4 – (14)	5 – 3	6 – 2	7 – 1	8 – 13	9 – 12	10 – 11
R8	(14) – 11	12 – 10	13 – 9	1 – 8	2 – 7	3 – 6	4 – 5
R9	5 – (14)	6 – 4	7 – 3	8 – 2	9 – 1	10 – 13	11 – 12
R10	(14) – 12	13 – 11	1 – 10	2 – 9	3 – 8	4 – 7	5 – 6
R11	6 – (14)	7 – 5	8 – 4	9 – 3	10 – 2	11 – 1	12 – 13
R12	(14) – 13	1 – 12	2 – 11	3 – 10	4 – 9	5 – 8	6 – 7
R13	7 – (14)	8 – 6	9 – 5	10 – 4	11 – 3	12 – 2	13 – 1

7 – Pour 15 ou 16 joueurs

R1	1 – (16)	2 – 15	3 – 14	4 – 13	5 – 12	6 – 11	7 – 10	8 – 9
R2	(16) – 9	10 – 8	11 – 7	12 – 6	13 – 5	14 – 4	15 – 3	1 – 2
R3	2 – (16)	3 – 1	4 – 15	5 – 14	6 – 13	7 – 12	8 – 11	9 – 10
R4	(16) – 10	11 – 9	12 – 8	13 – 7	14 – 6	15 – 5	1 – 4	2 – 3
R5	3 – (16)	4 – 2	5 – 1	6 – 15	7 – 14	8 – 13	9 – 12	10 – 11
R6	(16) – 11	12 – 10	13 – 9	14 – 8	15 – 7	1 – 6	2 – 5	3 – 4
R7	4 – (16)	5 – 3	6 – 2	7 – 1	8 – 15	9 – 14	10 – 13	11 – 12
R8	(16) – 12	13 – 11	14 – 10	15 – 9	1 – 8	2 – 7	3 – 6	4 – 5
R9	5 – (16)	6 – 4	7 – 3	8 – 2	9 – 1	10 – 15	11 – 14	12 – 13
R10	(16) – 13	14 – 12	15 – 11	1 – 10	2 – 9	3 – 8	4 – 7	5 – 6
R11	6 – (16)	7 – 5	8 – 4	9 – 3	10 – 2	11 – 1	12 – 15	13 – 14
R12	(16) – 14	15 – 13	1 – 12	2 – 11	3 – 10	4 – 9	5 – 8	6 – 7
R13	7 – (16)	8 – 6	9 – 5	10 – 4	11 – 3	12 – 2	13 – 1	14 – 15
R14	(16) – 15	1 – 14	2 – 13	3 – 12	4 – 11	5 – 10	6 – 9	7 – 8
R15	8 – (16)	9 – 7	10 – 6	11 – 5	12 – 4	13 – 3	14 – 2	15 – 1



8 – Pour 17 ou 18 joueurs

R1	1 – (18)	2 - 17	3 - 16	4 – 15	5 - 14	6 -13	7 - 12	8 - 11	9 - 10
R2	(18) – 10	11 - 9	12 - 8	13 - 7	14 - 6	15 - 5	16 - 4	17 - 3	1 - 2
R3	2 – (18)	3 - 1	4 - 17	5 - 16	6 - 15	7 - 14	8 - 13	9 - 12	10 - 11
R4	(18) – 11	12 - 10	13 - 9	14 - 8	15 - 7	16 - 6	17 - 5	1 – 4	2 - 3
R5	3 – (18)	4 - 2	5 - 1	6 - 17	7 - 16	8 - 15	9 - 14	10 - 13	11 - 12
R6	(18) – 12	13 - 11	14 - 10	15 - 9	16 - 8	17 - 7	1 - 6	2 - 5	3 - 4
R7	4 – (18)	5 - 3	6 - 2	7 - 1	8 - 17	9 - 16	10 - 15	11 - 14	12 - 13
R8	(18) – 13	14 - 12	15 - 11	16 - 10	17 - 9	1 - 8	2 - 7	3 - 6	4 - 5
R9	5 – (18)	6 - 4	7 - 3	8 - 2	9 - 1	10 - 17	11 - 16	12 - 15	13 - 14
R10	(18) – 14	15 - 13	16 - 12	17 - 11	1 - 10	2 - 9	3 - 8	4 - 7	5 - 6
R11	6 – (18)	7 - 5	8 - 4	9 - 3	10 - 2	11 - 1	12 - 17	13 - 16	14 - 15
R12	(18) – 15	16 - 14	17 - 13	1 - 12	2 - 11	3 - 10	4 - 9	5 - 8	6 - 7
R13	7 – (18)	8 - 6	9 - 5	10 - 4	11 - 3	12 - 2	13 - 1	14 - 17	15 - 16
R14	(18) – 16	17 - 15	1 - 14	2 - 13	3 - 12	4 - 11	5 - 10	6 - 9	7 - 8
R15	8 – (18)	9 - 7	10 - 6	11 - 5	12 - 4	13 - 3	14 - 2	15 - 1	16 - 17
R16	(18) – 17	1 - 16	2 - 15	3 - 14	4 - 13	5 - 12	6 - 11	7 - 10	8 - 9
R17	9 – (18)	10 - 8	11 - 7	12 - 6	13 - 5	14 - 4	15 - 3	16 - 2	17 - 1

Avec ce lien, http://www.tournamentdirector.co.uk/berger_pairings.html, vous trouverez les tableaux jusqu'à 30 joueurs.



Le système *RUTSCH-BERGER*

Voici quelle est la procédure pour installer une table de tournoi toutes rondes dirigée selon le système Rutsch et obéissant aux règles de Berger.

Les règles seront illustrées par un exemple de tournoi à 10 joueurs.

R1 : Chaque joueur tire au sort son numéro d'appariement.

R2 : On place sur une table tous les échiquiers en alternant les couleurs.

R3 : A l'une des extrémités de la table, on place le joueur n°1 avec les Blancs.

R4 : On place les joueurs 2 à k tout autour de la table en laissant les échiquiers noirs vides.

■	5	■	4	■
1	■	2	■	3

R5 : On place les joueurs k+1 à 2k en face des joueurs 1 à k de manière que la somme des numéros d'appariement fasse toujours $2k+1$.

10	5	9	4	8
1	6	2	7	3

Ronde 1

Appariement de la Ronde 2

R6 : Le sens de rotation autour de la table sera le sens inverse de celui de placement des joueurs.

R7 : Le joueur 2k reste à la même table mais change de côté

↻	6	1	5	9	4
	10	2	7	3	8

Ronde 2

Contrôle : après le glissement des joueurs, on doit avoir les appariements suivants : 2k contre k+1 et 1 contre 2 (le premier nommé ayant les Blancs)

On recommence pour les rondes suivantes :

↻	10	6	1	5	9
	2	7	3	8	4

Ronde 3

etc.



PROPRIETES DES TABLES DE BERGER

Afin de bien comprendre les propriétés que nous allons dégager, nous allons travailler en nous basant sur un tournoi de 16 joueurs.

Voici donc la table pour le tournoi en question :

Rond e	Table 1	Table 2	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6	Table 7	Table 8
I	1-16	2-15	3-14	4-13	5-12	6-11	7-10	8-9
II	16-9	10-8	11-7	12-6	13-5	14-4	15-3	1-2
III	2-16	3-1	4-15	5-14	6-13	7-12	8-11	9-10
IV	16-10	11-9	12-8	13-7	14-6	15-5	1-4	2-3
V	3-16	4-2	5-1	6-15	7-14	8-13	9-12	10-11
VI	16-11	12-10	13-9	14-8	15-7	1-6	2-5	3-4
VII	4-16	5-3	6-2	7-1	8-15	9-14	10-13	11-12
VIII	16-12	13-11	14-10	15-9	1-8	2-7	3-6	4-5
IX	5-16	6-4	7-3	8-2	9-1	10-15	11-14	12-13
X	16-13	14-12	15-11	1-10	2-9	3-8	4-7	5-6
XI	6-16	7-5	8-4	9-3	10-2	11-1	12-15	13-14
XII	16-14	15-13	1-12	2-11	3-10	4-9	5-8	6-7
XIII	7-16	8-6	9-5	10-4	11-3	12-2	13-1	14-15
XIV	16-15	1-14	2-13	3-12	4-11	5-10	6-9	7-8
XV	8-16	9-7	10-6	11-5	12-4	13-3	14-2	15-1

Quand nous l'avons construit, nous avons commencé par la ronde 1 et la somme des numéros de chaque table était toujours égale à $2k+1$.

Voyons ce que donne la somme des points de chaque table, ronde par ronde,

Ronde	x+y		2xpiv	Ronde	x+y		2xpiv	Ronde	x+y		2xpiv
1	17	17	2	6	22	7	22	11	27	12	12
2	18	3	18	7	23	8	8	12	28	13	28
3	19	4	4	8	24	9	24	13	29	14	14
4	20	5	20	9	25	10	10	14	15	15	30
5	21	6	6	10	26	11	26	15	16	16	16

La colonne « x+y » donne la somme des numéros d'appariement des joueurs qui s'affrontent.

La colonne « 2xpiv » donne le double du numéro d'appariement de l'adversaire du joueur $2k$ (pivot).

On s'aperçoit que pour chaque ronde, la somme des numéros des joueurs qui s'affrontent est toujours égale soit à $12+$ le numéro de la ronde, soit au numéro de la ronde $+1$; en d'autres termes, si x et y sont les numéros des joueurs et R le numéro de la ronde, on a

ou bien $x+y = 2k + R$

ou bien $x+y = R + 1$



Si on regarde maintenant ce qui se passe à la table 1, on voit que le joueur 2k joue avec les Blancs contre la seconde moitié du tournoi et avec les noirs contre la première moitié.

Regardons quel est le lien entre R et le numéro de son adversaire.

Lors des rondes impaires, il joue contre le numéro égal à $(R+1)/2$.

Lors des rondes paires, il joue contre le joueur $R+1$.

On peut donc dégager la règle suivante :

Quand est-ce que x jouera contre y ? (x et y n'étant pas un pivot)

si $x+y > 2.k$ alors $R=x+y-2k$

sinon, $R=x+y-1$

Si y est le pivot (donc $y=2k$), alors quand est-ce que x rencontre 2k?

On calcule alors $2.x$

Si $2.x > 2k$ alors $R=2.x - 2k$

Sinon, $R=2x-1$

Si le nombre de joueurs est impair, celui qui joue contre le numéro 2k est exempt.

LA QUESTION DES COULEURS :

Faisons maintenant un petit tableau avec 3 colonnes : une pour les numéros, une intitulée Blancs et l'autre Noirs.

En face de chaque numéro, on va indiquer combien de fois chacun a les Blancs, puis les noirs

Numér o	Blanc s	Noir s
1	8	7
2	8	7
....		

On s'aperçoit que les numéros 1 à n ont une fois de plus les Blancs que les Noirs.

Dans un tournoi individuel, les joueurs préfèrent avoir plus souvent les Blancs.

On tirera au sort les numéros de chacun dans un but d'équité.

Les numéros impairs ont les Blancs contre les numéros pairs supérieurs et contre les numéros impairs inférieurs. La réciproque est vraie.

Toutefois, le pivot joue avec les Blancs contre la seconde moitié et avec les Noirs contre la première moitié.

APPLICATION DES TABLES DE BERGER AUX COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES :

Les équipes nommées en premier recevront leurs adversaires. Elles seront donc un peu avantagées.

Pour introduire un peu d'équité, on jouera la dernière ronde sous forme de rassemblement (terrain neutre).

Pour éviter de les avantager encore, la ronde de rassemblement sera la ronde 1.

Il suffit alors de renuméroter les rondes et chacun recevra autant de fois qu'il se déplace.

On peut aussi voir, d'après les règles mathématiques ci-dessus, que si je choisis un joueur x, un seul joueur a toujours la couleur inverse de x: c'est le joueur $x+k$. On dira que ces numéros sont complémentaires.



Par conséquent, si un cercle veut avoir 50% des équipes à domicile et 50% des équipes à l'extérieur (par exemple pour cause de locaux exigus), il suffit que, lors de l'établissement des calendriers, on donne à ces équipes des numéros complémentaires.

Le club aura la garantie que toutes ses équipes ne jouent pas simultanément à la maison.

Quand deux équipes d'un même club jouent dans la même division, en général, on les fait s'affronter entre elles lors de la première ronde. On se heurte alors à la difficulté des numéros non complémentaires.

Deux solutions s'offrent à nous:

Dans tous les cas, on fera jouer la ronde 1 lors de la ronde de rassemblement (dans l'exemple suivant, on supposera que cette ronde est la dernière).

Les autres rondes pourront alors être jouées soit dans l'ordre normal mais en rebaptisant ces rondes, soit dans l'ordre inverse de l'ordre normal:

1ère solution: 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-1

2ème solution: 11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

La gestion d'un grand nombre d'équipes et de clubs dans des poules multiples se résout simplement en préparant un tableau préalable où les numéros d'équipe de chaque club sont recensés en fonction de ses desiderata et des contraintes imposées par la compétition.

APPARIEMENTS DIRIGÉS :

Afin de pouvoir résoudre les problèmes qui pourraient surgir en fin de tournoi, l'organisateur peut décider de faire jouer entre eux certains d'entre eux en dehors des n dernières rondes, avec $n > 2$. Ainsi, les arbitres savent que ces joueurs devront s'affronter lors des rondes 1 à $2k-1-n$.

On devra dès lors leur attribuer un numéro prédéterminé mais néanmoins tiré au sort et de manière à ce que le souhait de l'organisateur soit respecté.

Si le joueur X est numéroté x et Y numéroté y , il va falloir diriger leurs appariements.

Comment faire ?

On appellera S la somme des numéros d'appariements des joueurs X et Y ($S=x+y$).

Deux possibilités s'offrent à nous :

1^{er} cas : S est inférieur ou égal à $2K$.

Nous avons vu que $R = x+y-1$, ce qui peut s'écrire $R = S-1$.

D'un autre côté, on sait que $1 \leq R \leq 2k-1-n$ ce que l'on peut écrire ainsi : $1 \leq S-1 \leq 2k-1-n$

Afin d'isoler S , il faut ajouter 1 dans chaque membre de cette inéquation, ce qui nous donne

$$2 \leq S \leq 2k-n \quad (\text{Règle n°1})$$

2ème cas : S est supérieur à $2k$

$$\text{Dans ce cas, } R = x+y-2k = S-2k$$

Comme $1 \leq R \leq 2k-1-n$, on peut donc écrire : $1 \leq S-2k \leq 2k-1-n$

Isolons S en ajoutant à chaque membre de l'inéquation la quantité $2k$.

$$2k+1 \leq S \leq 4k-(n+1) \quad (\text{Règle n°2})$$

On n'oubliera pas que le pivot doit jouer dans un groupe où le double du numéro d'appariement de son adversaire vérifiera la règle 1 et/ou la règle 2.

On s'en sort en créant plusieurs groupes de joueurs.

Question : Comment construire un ensemble de 4 groupes de joueurs dans un tournoi toutes-rondes où les membres de chaque groupe s'affronteront tous avant la ronde 10 ?



Réponse : $N = 2k = 16$ donc $k = 8$

Nombre de rondes : 15 donc $n = 15 - 9 = 6$.

On en déduit : $2k - n = 2 \cdot 8 - 6 = 10$;

$2k + 1 = 2 \cdot 8 + 1 = 17$; et

$4k - (n+1) = 4 \cdot 8 - (6+1) = 32 - 7 = 25$.

On en tire les règles :

$2 \leq x+y \leq 10$ et $17 \leq x+y \leq 25$

Groupes : voici un cas parmi tant d'autres :

A : (1,2,3,4,5,16) B : (8,9,10,15) C : (7,11,14) D : (6,12,13)

Le tableau suivant donne toutes les possibilités pour des tournois toutes rondes de N joueurs et diverses valeurs de n

N=2.k	k	Règle I	Valeurs de n	Règle II	Groupes
6	3	$2 \leq x+y \leq 6 - n$	2	$7 \leq x+y \leq 11 - n$	2
8	4	$2 \leq x+y \leq 8 - n$	3	$9 \leq x+y \leq 15 - n$	3
10	5	$2 \leq x+y \leq 10 - n$	[3;4]	$11 \leq x+y \leq 19 - n$	3
12	6	$2 \leq x+y \leq 12 - n$	[3..5]	$13 \leq x+y \leq 23 - n$	3;4
14	7	$2 \leq x+y \leq 14 - n$	[3..6]	$15 \leq x+y \leq 27 - n$	3;4
16	8	$2 \leq x+y \leq 16 - n$	[3..7]	$17 \leq x+y \leq 31 - n$	3;4;5
18	9	$2 \leq x+y \leq 18 - n$	[3..8]	$19 \leq x+y \leq 35 - n$	3;4;5
20	10	$2 \leq x+y \leq 20 - n$	[3..9]	$21 \leq x+y \leq 39 - n$	3;4;5;6
22	11	$2 \leq x+y \leq 22 - n$	[3..10]	$23 \leq x+y \leq 43 - n$	3;4;5;6
24	12	$2 \leq x+y \leq 24 - n$	[3..11]	$25 \leq x+y \leq 47 - n$	3;4;5;6;7
26	13	$2 \leq x+y \leq 26 - n$	[3..12]	$27 \leq x+y \leq 51 - n$	3;4;5;6;7
28	14	$2 \leq x+y \leq 28 - n$	[3..13]	$29 \leq x+y \leq 55 - n$	3;4;5;6;7;8
30	15	$2 \leq x+y \leq 30 - n$	[3..14]	$31 \leq x+y \leq 59 - n$	3;4;5;6;7;8

Voir les annexes I et II pour davantage de détails.

Remarque importante : les tables dites du « Protocole de Varma » sont un des cas relatifs à $n=3$.



Annexe I

Groupes répartitifs de joueurs dans des tournois de 6 à 14 joueurs qui ne se rencontrent pas lors des n dernières rondes

2k	n	A	B	C	D
6	2	1,2,6	3,4,5		
8	3	1,2,8	3,6	4,5,7	
10	3	1,2,3,10	4,7,9	5,6,8	
10	4	1,2,3,10	4,7,8	5,6,9	
12	3	1,2,3,4,12	5,10	6,7,8,9,11	
12	3	1,2,3,4,12	5,8	10,12	6,7,9,11
12	4	1,2,3,4,12	5,8,11	6,7,9,10	
12	4	1,2,3,12	4,9,10	5,8,11	6,7
12	5	1,2,3,12	4,9	5,8,10	6,7,11
12	5	1,2,3,4	5,10	6,11	7,8,9,12
14	3	1,2,3,4,5,14	6,9,10,13	7,8,11,12	
14	3	1,2,3,4,14	5,10,11	6,9,12	7,8,13
14	4	1,2,3,4,5,14	6,9,10,13	7,8,11,12	
14	4	1,2,3,4,5,14	6,11,12	7,10,13	8,9
14	5	1,2,3,4,14	5,10,13	6,11,12	7,8,9
14	6	1,2,3,4,14	5,10,11	6,9,12	7,8,13



Annexe II
Groupes répartitifs de joueurs dans des tournois de 16 à 18 joueurs
qui ne se rencontrent pas lors des n dernières rondes

2k	n	A	B	C	D	E
16	3	1,2,3,4,5,6,16	7,10,11,14	8,9,12,13,15		
16	4	1,2,3,4,5,6,16	7,10,11,15	8,9,12,13,14		
16	3	1,2,3,4,5,6,16	7,12,13	8,11,14	9,10,15	
16	4	1,2,3,4,5,6,16	7,12,13	8,11,14	9,10,15	
16	5	1,2,3,4,5,16	6,11,15	7,10,12,13	8,9,14	
16	6	1,2,3,4,5,16	6,11	7,12,13	8,9,14	10,15
16	7	1,2,3,4,16	5,12	6,11,13	7,10,14	8,9,15
18	3	1,2,3,4,5,6,7,18	8,11,12,15,17	9,10,13,14,16		
18	4	1,2,3,4,5,6,7,18	8,11,12,15,16	9,10,13,14,17		
18	3	1,2,3,4,5,6,7,18	8,13,14	9,12,15	10,11,16,17	
18	4	1,2,3,4,5,6,7,18	8,13,14,17	9,12,15	10,11,16	
18	5	1,2,3,4,5,6,18	7,12,13,17	8,11,14,16	9,10,15	
18	6	1,2,3,4,5,6,18	7,12,17	8,11,13,16	9,10,14,15	
18	7	1,2,3,4,5,18	6,13,14	7,12,15	8,11,16	9,10,17
18	8	1,2,3,4,5,18	6,13,14	7,12,15	8,11,16	9,10,17



Annexe II
Groupes répartisifs de joueurs dans des tournois de 20 à 22 joueurs
qui ne se rencontrent pas lors des n dernières rondes

2k	n	A	B	C	D	E	F
20	3	1,2,3,4,5,6,7,8,20	9,13,14,17,18	10,11,12,15,16,19			
20	4	1,2,3,4,5,6,7,8,20	9,13,14,17,18	10,11,12,15,16,19			
20	5	1,2,3,4,5,6,7,20	8,13,14,19	9,12,15,18	10,11,16,17		
20	6	1,2,3,4,5,6,7,20	8,13,14,19	9,12,15,18	10,11,16,17		
20	7	1,2,3,4,5,6,20	7,19	8,15,18	9,13,14,17	10,11,12,16	
20	8	1,2,3,4,5,6,20	7,14,15,16	8,13,17	9,12,18	10,11,19	
20	9	1,2,3,4,5,20	6,15	7,14,16	8,13,17	9,12,18	10,11,19
22	3	1,2,3,4,5,6,7,8,9,22	10,13,14,17,18,21	11,12,15,16,19,20			
22	4	1,2,3,4,5,6,7,8,9,22	10,13,14,17,18,21	11,12,15,16,19,20			
22	5	1,2,3,4,5,6,7,8,22	9,15,16,21	10,14,17,20	11,12,13,18,19		
22	6	1,2,3,4,5,6,7,8,22	9,14,17,20	10,15,16,21	11,12,13,18,19		
22	7	1,2,3,4,5,6,7,22	8,17,18	9,16,19	10,13,15,20	11,12,14,21	
22	8	1,2,3,4,5,6,7,22	8,14,21	9,15,20	10,13,16,19	11,12,17,18	
22	9	1,2,3,4,5,6,22	7,16,17	8,15,18	9,14,19	10,13,20	11,12,21
22	10	1,2,3,4,5,6,22	7,16,17	8,15,18	9,14,19	10,13,20	11,12,21



Annexe II
Groupes répartisifs de joueurs dans des tournois de 24 à 26 joueurs
qui ne se rencontrent pas lors des n dernières rondes

2k	n	A	B	C	D	E	F	G
24	3	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,24	11,15,16,19,20,23	12,13,14,17,18,21,2 2				
24	4	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,24	11,15,16,19,20,23	12,13,14,17,18,21,2 2				
24	5	1,2,3,4,5,6,7,8,9,24	10,15,20,21	11,14,16,19,22	12,13,17,18,2 3			
24	6	1,2,3,4,5,6,7,8,9,24	10,17,18,23	11,14,16,19,22	12,13,15,20,2 1			
24	7	1,2,3,4,5,6,7,8,24	9,19,20	10,15,16,23	11,14,17,22	12,13,18, 21		
24	8	1,2,3,4,5,6,7,8,24	9,19,20	10,15,18,21	11,14,17,22	12,13,16, 23		
24	9	1,2,3,4,5,6,7,24	8,17,21	9,16,22	10,15,23	11,14,20	12,13,18,19	
24	10	1,2,3,4,5,6,24	7,18,19	8,17,20	9,16,21	10,15,22	11,12,13,14, 23	
24	11	1,2,3,4,5,6,24	7,23	8,17,22	9,16,21	10,15,20	11,14,19	12,13,18
26	3	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11, 26	12,15,16,19,20,23,2 4	13,14,17,18,21,22,2 5				
26	4	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11, 26	12,15,16,19,20,23,2 4	13,14,17,18,21,22,2 5				
26	5	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,26	11,16,17,22,23	12,15,18,21,24	13,14,19,20, 25			
26	6	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,26	11,16,17,22,23	12,15,18,21,24	13,14,19,20, 25			
26	7	1,2,3,4,5,6,7,8,9,26	10,17,18,25	11,16,19,24	12,15,20,23	13,14,21, 22		
26	8	1,2,3,4,5,6,7,8,9,26	10,17,18,25	11,16,19,24	12,15,20,23	13,14,21, 22		
26	9	1,2,3,4,5,6,7,8,26	9,25	10,17,24	11,16,23	15,15,19	13,14,20	
26	10	1,2,3,4,5,6,7,8,26	9,25	10,17,18,24	11,16,19,23	12,15,20, 22	13,14,21	
26	11	1,2,3,4,5,6,7,26	8,25	9,24	10,17,23	11,16,18, 22	12,15,19,21	13,14,20
26	12	1,2,3,4,5,6,7,26	8,25	9,24	10,23	11,16,17, 22	12,15,18,21	13,14,19, 20



Annexe II
Groupes répartisifs de joueurs dans des tournois de 28 à 30 joueurs
qui ne se rencontrent pas lors des n dernières rondes

2k	n	A	B	C	D	E	F	G	H
28	3	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,12,28	13,14,17,18,21,22,25 ,26	15,16,19,20,23,24,27					
28	4	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,12,28	13,14,17,18,21,22,25 ,26	15,16,19,20,23,24,27					
28	5	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,28	12,17,18,21,22,27	13,16,20,23,26	14,15,19,24, 25				
28	6	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,28	12,17,18,21,22,27	13,16,20,23,26	14,15,19,24, 25				
28	7	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 28	11,18,20,27	12,17,26	13,16,19,22, 25	14,15,2 3, 24			
28	8	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 28	11,18,20,27	12,17,26	13,16,19,22, 25	14,15,2 3, 24			
28	9	1,2,3,4,5,6,7,8,9,28	10,19,26	11,18,27	12,17,20,25	13,16,2 1, 24	14,15,22,2 3		
28	10	1,2,3,4,5,6,7,8,9,28	10,19,26	11,18,27	12,17,20,25	13,16,2 1, 24	14,15,22,2 3		
28	11	1,2,3,4,5,6,7,8,28	9,20,23	10,19,24	11,18,25	12,17,2 6	13,16,27	14,15,21,2 2	
28	12	1,2,3,4,5,6,7,8,28	9,20,23	10,19,24	11,18,25	12,17,2 6	13,16,27	14,15,21,2 2	
28	13	1,2,3,4,5,6,7,28	8,21	9,20,22	10,19,23	11,18,2 4	12,17,25	13,16,26	14,15,2 7
30	3	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,12,13,30	14,17,18,21,22,25,26 ,29	15,16,19,20,23,24,27 ,28					
30	4	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,12,13,30	14,17,18,21,22,25,26 ,29	15,16,19,20,23,24,27 ,28					
30	5	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,12,30	13,18,23,24,29	14,17,19,22,25,28	15,16,20,21, 26,27				
30	6	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,12,30	13,18,23,24,29	14,17,19,22,25,28	15,16,20,21, 26,27				
30	7	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,30	12,21,22,29	13,20,23,28	14,17,19,24, 27	15,16,1 8, 25,26			
30	8	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 11,30	12,21,22,29	13,20,23,28	14,17,19,24, 27	15,16,1 8, 25,26			
30	9	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 30	11,20,29	12,19,21,28	13,18,22,27	14,17,2 3, 26	15,16,24,2 5		
30	10	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10, 30	11,20,29	12,19,21,28	13,18,22,27	14,17,2 3, 26	15,16,24,2 5		
30	11	1,2,3,4,5,6,7,8,9,30	10,21,26	11,20,27	12,19,28	13,18,2 9	14,17,22,2 5	15,16,23,2 4	
30	12	1,2,3,4,5,6,7,8,9,30	10,21,26	11,20,27	12,19,28	13,18,2 9	14,17,22,2 5	15,16,23,2 4	
30	13	1,2,3,4,5,6,7,8,30	9,22,23	10,21,24	11,20,25	12,19,2 6	13,18,27	14,17,28	15,16,2 9
30	14	1,2,3,4,5,6,7,8,30	9,22,23	10,21,24	11,20,25	12,19,2 6	13,18,27	14,17,28	15,16,2 9



Les tables de Varma

Handbook C.06 - Allocation "dirigée" des numéros d'appariement.

Texte approuvé par l'Assemblée Générale de la FIDE de 1987.

Introduction :

Dans certains cas, les règlements précisent que le tirage au sort des numéros d'appariement d'un tournoi "Toutes Rondes" doit être conduit de façon que les joueurs de même "affinité" ne se rencontrent pas, si possible, dans les 3 dernières rondes.

Dans le texte FIDE original, en Anglais, il n'est question que de la même "fédération". Pour que le protocole soit utilisable en France, il faut restreindre cette notion à "même club", "même ville", "même département", "même ligue". (N.D.T.)

Ceci est réalisable grâce aux TABLES de VARMA reproduites plus loin et qui peuvent être adaptées à des tournois de 9 à 24 joueurs.

Instructions pour le tirage au sort "restrictif" des numéros d'appariement :

1. Avec 19 ou 20 compétiteurs, les joueurs du même groupe (A, B, C ou D), numérotés comme suit, ne se rencontreront pas au cours des 3 dernières rondes :

A : (6,7,8,9,15,16,17,18) B : (1,2,3,11,12,13,14) C : (5,10,19) D : (4,20)

L'arbitre doit préparer à l'avance des petites enveloppes sans aucune marque, chacune contenant les numéros de chaque groupe comme indiqué ci-dessus. Les petites enveloppes sont placées dans autant de grandes enveloppes sur lesquelles est indiquée la quantité de numéros de joueurs contenue dans la petite enveloppe à l'intérieur.

2. L'ordre dans lequel les joueurs tirent leur numéro est prédéterminé ainsi :
3. Les joueurs de la fédération ayant le plus grand nombre de participants tirent les premiers. Si deux (ou plus) fédérations comptent le même nombre de représentants, l'ordre est alors l'ordre alphabétique des codes FIDE des pays. Exemple : Si Chine et France : FRA est avant PRC (People Republic of China).

Parmi les joueurs de la même fédération, c'est l'ordre alphabétique des noms des joueurs qui détermine l'ordre du tirage des numéros. Exemple : Le premier joueur du premier contingent comptant le plus grand nombre de joueurs doit choisir l'une des grandes enveloppes contenant au moins assez de numéros pour tous les membres de son contingent.

Puis il tire de la grande enveloppe son propre numéro d'appariement.

Les autres joueurs du même contingent viennent tour à tour tirer de cette même grande enveloppe leur propre numéro. Les numéros restants sont disponibles pour les autres joueurs.

4. Les joueurs du contingent suivant tirent alors une autre grande enveloppe d'où ils tirent leur numéro individuel et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le monde ait un numéro.



5. Les tables ci-dessous - dites « tables de VARMA » - peuvent être utilisées pour des tournois de 9 à 24 joueurs

	A	B	C	D
9/10 joueurs :	(3,4,8)	(5,7,9)	(1,6)	(2,10)
11/12 joueurs :	(4,5,9,10)	(1,2,7)	(6,8,12)	(3,11)
13/14 joueurs :	(4,5,6,11,12)	(1,2,8,9,)	(7,10,13)	(3,14)
15/16 joueurs :	(5,6,7,12,13,14)	(1,2,3,9,10)	(8,11,15)	(4,16)
17/18 joueurs :	(5,6,7,8,14,15,16)	(1,2,3,10,11,12)	(9,13,17)	(4,18)
19/20 joueurs :	(6,7,8,9,15,16,17,18)	(1,2,3,11,12,13,14)	(5,10,19)	(4,20)
21/22 joueurs :	(6,7,8,9,10,17,18,19,20)	(1,2,3,4,12,13,14,15)	(11,16,21)	(5,22)
23/24 joueurs :	(6,7,8,9,10,11,19,20,21,22)	(1,2,3,4,13,14,15,16,17)	(12,18,23)	(5,24)



Le système de Scheveningen

Ce système permet de faire jouer tous les joueurs d'une équipe contre tous les joueurs de l'équipe adverse sans que les membres d'une même équipe ne se rencontrent entre eux.

Les deux équipes en présence sont représentées par les lettres A et B, et leurs joueurs par des chiffres. Par exemple le troisième joueur de l'équipe A est noté A3. Pour chaque ronde, le premier joueur joue avec les pièces blanches. Par exemple A1-B3 signifie que le premier joueur de l'équipe A joue avec les Blancs contre le troisième joueur de l'équipe B.

Table pour deux équipes de quatre joueurs

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4
A1-B1	B2-A1	A1-B3	B4-A1
A2-B2	B1-A2	A2-B4	B3-A2
B3-A3	A3-B4	B1-A3	A3-B2
B4-A4	A4-B3	B2-A4	A4-B1

Table pour deux équipes de cinq joueurs

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5
B1-A1	B4-A1	A1-B5	A1-B3	B2-A1
B2-A2	A2-B1	A2-B4	B5-A2	B3-A2
A3-B3	B5-A3	B1-A3	A3-B2	A3-B4
A4-B4	B3-A4	B2-A4	A4-B1	B5-A4
A5-B5	A5-B2	B3-A5	B4-A5	A5-B1

Table pour deux équipes de six joueurs

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6
B1-A1	B2-A1	A1-B3	A1-B4	B5-A1	A1-B6
B5-A2	A2-B1	A2-B2	B6-A2	B4-A2	A2-B3
A3-B4	B3-A3	B1-A3	A3-B5	A3-B6	B2-A3
A4-B2	B4-A4	B6-A4	A4-B1	B3-A4	A4-B5
A5-B3	A5-B6	B5-A5	B2-A5	A5-B1	B4-A5
B6-A6	A6-B5	A6-B4	B3-A6	A6-B2	B1-A6

Table pour deux équipes de huit joueurs

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Ronde 8
A1-B1	B2-A1	A1-B3	B4-A1	A1-B5	B6-A1	A1-B7	B8-A1
A2-B2	B3-A2	A2-B4	B1-A2	A2-B6	B7-A2	A2-B8	B5-A2
A3-B3	B4-A3	A3-B1	B2-A3	A3-B7	B8-A3	A3-B5	B6-A3
A4-B4	B1-A4	A4-B2	B3-A4	A4-B8	B5-A4	A4-B6	B7-A4
B5-A5	A5-B6	B7-A5	A5-B8	B1-A5	A5-B2	B3-A5	A5-B4
B6-A6	A6-B7	B8-A6	A6-B5	B2-A6	A6-B3	B4-A6	A6-B1
B7-A7	A7-B8	B5-A7	A7-B6	B3-A7	A7-B4	B1-A7	A7-B2
B8-A8	A8-B5	B6-A8	A8-B7	B4-A8	A8-B1	B2-A8	A8-B3



3 : Tournois (autres qu'au système suisse)

Chapitre 3.2

Le Système Molter

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



3.2 Tournois au système Molter

Tableaux d'appariements organisant des tournois d'échecs équilibrés par équipes en un nombre réduit de rondes selon le système Molter.

Comment utiliser les tableaux ?

Les tableaux d'appariements ci-après portent des références en chiffres arabes. Ils organisent des tournois en 2 (4, 6, ...) rondes. Ces rondes sont interdépendantes et doivent obligatoirement se jouer par deux.

A ces rondes est adjoint un tableau correspondant, portant une lettre A (Autonome). Ce tableau, constitué par une seule ronde, est donc autonome et polyvalent; c'est-à-dire qu'il peut être utilisé :

- pour organiser des tournois en une seule ronde. En ce cas, le nombre des équipes ne doit pas être excessif par rapport au nombre des joueurs formant une équipe.
- pour être ajouté aux 2 (4, 6, ...) rondes qui les précèdent et organiser ainsi des tournois en 3 (5, 7, ...) rondes. Ainsi le tableau établi pour 7 équipes à 6 joueurs (Tab. N° 17) peut organiser des tournois en 2, 4, ou 6 rondes, ou bien, en y ajoutant la ronde autonome, respectivement 1, 3, ou 5 rondes.

Les séparations horizontales délimitent chaque cas et facilitent les repérages.

Dans le corps des tableaux, les lettres représentent les équipes et les numéros représentent les joueurs.

Les nombres rangés verticalement et précédant les appariements représentent les numéros des échiquiers.

En ce qui concerne les appariements proprement dits, le premier nommé a les blancs. L'exemple

" 3.C2-A2 " indique donc que, sur le 3ème échiquier, le 2ème joueur de l'équipe C a les blancs en face du 2ème joueur de l'équipe A.

Pour connaître le nombre d'échiquiers à prévoir dans un tournoi, il suffit de multiplier le nombre des équipes par la moitié du nombre des joueurs d'une équipe (17 équipes à 8 joueurs exigent 17X4 soient 68 échiquiers).

Les tableaux établis pour 3, 4, 5 et 7 équipes sont complets et pratiquement équivalents aux "toutes rondes", avec la différence qu'ils gagnent une ronde lorsque le nombre d'équipes comporte un chiffre impair. Tous les autres tableaux sont établis pour organiser des tournois en 1, 2 ou 3 rondes seulement.

Il est possible cependant d'élever le nombre de tous les tableaux à volonté.

Organisation matérielle des tournois.

L'organisation d'un tournoi au système Molter, malgré la complexité des appariements, peut se réaliser en quelques minutes, à condition qu'il soit préparé à l'avance et avec minutie. Pour ce, nous préconisons le processus suivant :

Pour chaque équipe, préparer une enveloppe contenant une fiche pour chacun de ses joueurs avec le symbole qui le représente (A1, A2, A3, ... , B1, B2, B3, ... etc.)

Préparer en même temps autant de petits cartons qu'il y a d'échiquiers, en y inscrivant le numéro de l'échiquier avec son appariement respectif, tel qu'il figure au tableau d'appariements :

1. A1-B1, 2. C1-D1, etc. –Le premier nommé a les blancs.

Pour éviter toute confusion, il est prudent de prévoir ces cartons de couleurs différentes pour chaque ronde, voire pour chaque ronde de chaque tournoi éventuellement envisagé.



Important : Il sera toujours prudent d'envisager la défection d'une, voire de plusieurs équipes et de préparer plusieurs tournois pour le cas échéant. Car toute improvisation serait vouée à l'échec. D'ailleurs, le matériel préparé en supplément pourrait servir ultérieurement.

Avant le début de séance, ces cartons sont déposés sur les échiquiers, les blancs alignés du même côté.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe remettent à l'arbitre la liste de leurs joueurs, classés conformément au règlement de la compétition concernée.

Ensuite, ils tirent au sort une enveloppe et distribuent à leurs joueurs les symboles y étant contenus, grâce auxquels chacun repérera aisément son échiquier respectif. Ainsi, par exemple, le 4ème joueur de l'équipe D aura vite fait de découvrir parmi les échiquiers réservés aux quatrièmes joueurs des équipes, l'appariement 15. D4 – B4 où le symbole D4 est identique au sien et il apprendra qu'il aura les blancs contre le 4ème joueur de l'équipe B.

Si au lieu de fiches, on se sert également de cartons susceptibles d'être fixés au revers du veston de chaque joueur, cette précaution permettra d'effectuer, éventuellement par les joueurs eux-mêmes, un contrôle rapide établissant que chaque joueur occupe bien la place qui lui revient.

Dans les tournois à plusieurs rondes, l'ordre des joueurs ne doit pas être **permuté**. Le cas échéant, un remplaçant devra prendre la place du sortant.

Classement des équipes

Le classement des équipes est obtenu par l'addition des points réalisés (1 point par victoire, ½ point par partie nulle, 0 par défaite). En cas d'ex-æquo, le départage s'opère, dans l'ordre :

par le système de Berlin (dans une équipe de 8 joueurs, les points obtenus au premier échiquier sont valorisés en les multipliant par 8, ceux du 2ème échiquier par 7, et ainsi de suite...)

ensuite, si besoin est, on additionne les victoires individuelles obtenues par chacune des équipes à départager.

Enfin, l'on tiendrait compte des résultats obtenus par des équipes l'une vis-à-vis de l'autre; et, en cas de nouvelle égalité, la victoire au 1er (éventuellement au 2ème, 3ème, ...) échiquier serait prépondérante.

Le livre de la Fédération peut imposer un départage différent.



Tableaux officiels d'appariements

Pour organiser des tournois par équipes au système Molter en un nombre réduit de rondes

Tableau 1 (1)

3 équipes à 4 / 8 / 12 / joueurs (2)

	Ronde 1	Ronde 2	N° 1a Ronde autonome
1	A1 – C1	B1 – A1	1 A1 – C1
2	C2 – B1	C1 – B2	2 C2 – B1
3	B2 – A2	A2 – C2	3 B2 – A2
4	A3 – B3	C3 – A3	4 A3 – B3
5	B4 – C3	B3 – C4	5 B4 – C3
6	C4 – A4	A4 – B4	6 C4 – A4
7	A5 – B5	B5 – C5	7 B5 – A5
8	C5 – A6	C6 – A5	8 A6 – C5
9	B6 – C6	A6 – B6	9 C6 – B6
10	C7 – B7	B7 – A7	10 B7 – C7
11	A7 – C8	A8 – C7	11 C8 – A7
12	B8 – A8	C8 – B8	12 A8 – B8
13	B9 – C9	C9 – A9	13 C9 – B9
14	A9 – B10	A10 – B9	14 B10 – A9
15	C10 – A10	B10 – C10	15 A10 – C10
16	A11 – C11	C11 – B11	16 C11 – A11
17	B11 – A12	B12 – A11	17 A12 – B11
18	C12 – B12	A12 – C12	18 B12 – C12

(1) Les tournois concernant 3 équipes sont complets en 2 rondes. De ce fait, les rondes autonomes qui sont signalées par les lettres a ne sont appelées qu'à organiser des tournois en une seule ronde.

(2) Lorsque le nombre de joueurs de chaque équipe est supérieur à 12, en particulier lorsqu'il s'agit d'organiser des tournois triangulaires de masse, avec des équipes de 50 ou 100 joueurs, il y a lieu de reprendre le tableau N°1 (éventuellement N°1a) autant de fois que nécessaire depuis le 1^{er} échiquier en le mettant bout à bout.

Tableau 2

3 équipes à 6 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 2a Ronde autonome
1	A1 – C1	B1 – A1	1 A1 – C1
2	C2 – B1	C1 – B2	2 C2 – B1
3	B2 – A2	A2 – C2	3 B2 – A2
4	A3 – B3	B3 – C3	4 B3 – A3
5	C3 – A4	C4 – B4	5 A4 – C4
6	B4 – C4	A4 – B4	6 C4 – B4
7	A5 – B5	C5 – A5	7 A5 – B5
8	B6 – C5	B5 – C6	8 B6 – C5
9	C6 – A6	A6 – B6	9 C6 – A6

Tableau 3

3 équipes à 10 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 3a Ronde autonome
1	A1 – C1	B1 – A1	1 A1 – C1
2	C2 – B1	C1 – B2	2 C2 – B1
3	B2 – A2	A2 – C2	3 B2 – A2
4	A3 – B3	C3 – A3	4 A3 – B3
5	B4 – C3	B3 – C4	5 B4 – C3
6	C4 – A4	A4 – B4	6 C4 – A4
7	A5 – C5	C5 – B5	7 A5 – C5
8	B5 – A6	B6 – A5	8 B5 – A6
9	C6 – B6	A6 – C6	9 C6 – B6
10	A7 – B7	B7 – C7	10 A7 – B7
11	C7 – A8	C8 – A7	11 C7 – A8
12	B8 – C8	A8 – B8	12 B8 – C8
13	C9 – B9	B9 – A9	13 C9 – B9
14	A9 – C10	A10 – C9	14 A9 – C10
15	B10 – A10	C10 – B10	15 B10 – A10

NOTA : Tous les tableaux publiés ci-dessus et suivants annulent et remplacent toutes les versions précédentes, souvent constellées d'erreurs et très incomplètes. Cette version a été rédigée en novembre 1991, par IA Jean-Claude Templeur, grâce aux documents originaux datés de 1978 fournis par Monsieur Charles Molter, et sous son contrôle.



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 4

4 équipes à 4 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 4a
			Ronde autonome
1	A1 – B1	B1 – C1	1 A1 – C1
2	C1 – D1	D1 – A1	2 B1 – D1
3	B2 – D2	A2 – B2	3 C2 – B2
4	C2 – A2	D2 – C2	4 D2 – A2
5	A3 – D3	C3 – A3	5 A3 – B3
6	B3 – C3	D3 – B3	6 D3 – C3
7	B4 – A4	A4 – D4	7 B4 – D4
8	D4 – C4	C4 – B4	8 C4 – A4

Tableau 6

4 équipes à 8 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 6a
			Ronde autonome
1	A1 – B1	B1 – C1	1 A1 – C1
2	C1 – D1	D1 – A1	2 B1 – D1
3	B2 – D2	A2 – B2	3 C2 – B2
4	C2 – A2	D2 – C2	4 D2 – A2
5	A3 – B3	A3 – C3	5 A3 – B3
6	D3 – A3	B3 – D3	6 C3 – D3
7	A4 – C4	B4 – A4	7 B4 – C4
8	D4 – B4	C4 – D4	8 D4 – A4
9	B5 – A5	A5 – D5	9 A5 – C5
10	D5 – C5	C5 – B5	10 D5 – B5
11	A6 – D6	C6 – A6	11 B6 – A6
12	B6 – C6	D6 – B6	12 C6 – D6
13	B7 – D7	A7 – B7	13 A7 – D7
14	C7 – A7	D7 – C7	14 B7 – C7
15	A8 – B8	B8 – C8	15 C8 – A8
16	C8 – D8	A8 – A8	16 D8 – B8

Tableau 5

4 équipes de 6 / 12 / joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 5a
			Ronde Autonome
1	A1 – B1	B1 – C1	1 A1 – C1
2	C1 – D1	D1 – A1	2 B1 – D1
3	B2 – D2	A2 – B2	3 C2 – B2
4	C2 – A2	D2 – C2	4 D2 – A2
5	A3 – D3	C3 – A3	5 A3 – B3
6	B3 – C3	D3 – B3	6 C3 – D3
7	C4 – B4	A4 – C4	7 B4 – A4
8	D4 – A4	B4 – D4	8 D4 – C4
9	A5 – C5	B5 – A5	9 A5 – D5
10	D5 – B5	C5 – D5	10 B5 – C5
11	B6 – A6	A6 – D6	11 C6 – A6
12	D6 – C6	C6 – B6	12 D6 – B6
13	A7 – B7	B7 – C7	13 C7 – A7
14	C7 – D7	D7 – A7	14 D7 – B7
15	C8 – A8	A8 – B8	15 A8 – D8
16	B8 – D8	D8 – C8	16 B8 – C8
17	A9 – D9	C9 – A9	17 B9 – A9
18	B9 – C9	D9 – B9	18 C9 – D9
19	C10 – B10	A10 – C10	19 D10 – B10
20	D10 – A10	B10 – D10	20 A10 – C10
21	A11 – C11	B11 – A11	21 C11 – B11
22	D11 – B11	C11 – D11	22 D11 – A11
23	B12 – A12	A12 – D12	23 A12 – C12
24	D12 – C12	C12 – B12	24 B12 – D12

Tableau 7

4 équipes à 10 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N°7a
			Ronde Autonome
1	A1 – B1	B1 – C1	1 A1 – C1
2	C1 – D1	D1 – A1	2 B1 – D1
3	B2 – D2	A2 – B2	3 C2 – B2
4	C2 – A2	D2 – C2	4 D2 – A2
5	A3 – D3	C3 – A3	5 A3 – B3
6	B3 – C3	D3 – B3	6 D3 – C3
7	B4 – A4	A4 – D4	7 B4 – D4
8	D4 – C4	C4 – B4	8 D4 – A4
9	A5 – C5	B5 – A5	9 A5 – D5
10	D5 – B5	C5 – D5	10 B5 – C5
11	C6 – B6	A6 – C6	11 D6 – B6
12	D6 – A6	B6 – D6	12 A7 – C7
13	A7 – B7	B7 – C7	13 D7 – B7
14	C7 – D7	D7 – A7	14 B8 – A8
15	C8 – B8	A8 – C8	15 C8 – D8
16	D8 – A8	B8 – D8	16 A9 – D9
17	A9 – C9	B9 – A9	17 B9 – C9
18	D9 – B9	C9 – D9	18 C10 – A10
19	B10 – A10	A10 – D10	19 D10 – B10
20	D10 – C10	C10 – B10	



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS
Système Molter
En 1, 2, 3 ou 4 rondes

Tableau 8 : 5 équipes à 4 / 6 / ou 12 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4		N° 8a Ronde autonome
1	A1 – D1	C1 – E1	A1 – C1	C1 – D1	1	A1 – C1
2	B1 – C1	D1 – B1	B1 – E1	E1 – A1	2	B1 – E1
3	E1 – D2	B2 – A1	D1 – E2	A2 – B1	3	E2 – D1
4	C2 – A2	A2 – E2	C2 – B2	B2 – D2	4	C2 – B2
5	E2 – B2	D2 – C2	D2 – A2	E2 – C2	5	D2 – A2
6	A3 – E3	C3 – A3	B3 – D3	C3 – B3	6	D3 – B3
7	D3 – C3	E3 – B3	E3 – C3	D3 – A3	7	E3 – C3
8	B3 – A4	E4 – D3	A3 – B4	D4 – E3	8	B4 – A3
9	C4 – E4	A4 – D4	C4 – D4	A4 – C4	9	A4 – E4
10	D4 – B4	B4 – C4	E4 – A4	B4 – E4	10	C4 – D4
11	C5 – A5	A5 – E5	C5 – B5	B5 – D5	11	A5 – D5
12	E5 – B5	D5 – C5	D5 – A5	E5 – C5	12	B5 – C5
13	E6 – D5	B5 – A6	D6 – E5	A5 – B6	13	D6 – E5
14	A6 – D6	C6 – E6	A6 – C6	C6 – D6	14	C6 – A6
15	B6 – C6	D6 – B6	B6 – E6	E6 – A6	15	E6 – B6
16	C7 – B7	B7 – D7	C7 – A7	A7 – E7	16	D7 – C7
17	D7 – A7	E7 – C7	E7 – B7	D7 – C7	17	E7 – A7
18	D8 – E7	A7 – B8	E8 – D7	B7 – A8	18	A8 – B7
19	A8 – C8	C8 – D8	A8 – D8	C8 – E8	19	B8 – D8
20	B8 – E8	E8 – A8	B8 – C8	D8 – B8	20	C8 – E8
21	B9 – D9	C9 – B9	A9 – E9	C9 – A9	21	D9 – C9
22	E9 – C9	D9 – A9	D9 – C9	E9 – B9	22	E9 – A9
23	A9 – B10	D10 – E9	B9 – A10	E10 – D9	23	A10 – B9
24	C10 – D10	A10 – C10	C10 – E10	A10 – D10	24	B10 – D10
25	E10 – A10	B10 – E10	D10 – B10	B10 – C10	25	C10 – E10
26	A11 – C11	C11 – D11	A11 – D11	C11 – E11	26	A11 – D11
27	B11 – E11	E11 – A11	B11 – C11	D11 – B11	27	B11 – C11
28	D11 – E12	A12 – B11	E11 – D12	B12 – A11	28	D12 – E11
29	C12 – B12	B12 – D12	C12 – A12	A12 – E12	29	C12 – A12
30	D12 – A12	E12 – C12	E12 – B12	D12 – C12	30	E12 – B12

Tableau 9 : 5 équipes à 8 joueurs.

Ce tableau s'obtient en supprimant, dans le tableau 8 (5 équipes à 12 joueurs) les appariements des 4 joueurs du milieu, soit les 5^{èmes}, 6^{èmes}, 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs en remontant la partie inférieure du tableau en conséquence (21 B9 – D9 devenant 11 B5 – D5, etc.) –noté I -

La ronde autonome 9a s'obtient de la même façon en utilisant la ronde 8a à 12 joueurs (21 D9 – C9 devenant 11 D5 – C5, etc.) –noté II -

Tableau 10 : 5 équipes à 10 joueurs.

Utiliser le tableau 8 (5 équipes à 12 joueurs) en supprimant les appariements des 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs, et en remontant la partie inférieure du tableau (21 B9 – D9 devenant 16 B7 – D7, etc.) - noté II-

La ronde autonome 10a s'obtient de la même façon en utilisant la ronde 8a à 12 joueurs (21 D9 – C9 devenant 11 D7 – C7, etc.) - noté II-.



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 11
6 équipes à 4 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2
1	A1 – B1	B1 – E1
2	D1 – F1	C1 – D1
3	E1 – C1	F1 – A1
4	B2 – F2	A2 – E2
5	C2 – A2	D2 – B2
6	E2 – D2	F2 – C2
7	C3 – B3	A3 – C3
8	D3 – A3	B3 – F3
9	F3 – E3	E3 – D3
10	A4 – F4	B4 – A4
11	D4 – C4	C4 – E4
12	E4 – B4	F4 – D4

Tableau 12
6 équipes de 6 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2
1	A1 – E1	B1 – A1
2	C1 – F1	E1 – C1
3	D1 – B1	F1 – D1
4	A2 – D2	C2 – A2
5	B2 – C2	D2 – E2
6	E2 – F2	F2 – B2
7	B3 – E3	A3 – B3
8	C3 – D3	D3 – F3
9	F3 – A3	E3 – C3
10	A4 – D4	B4 – E4
11	C4 – B4	D4 – C4
12	E4 – F4	F4 – A4
13	C5 – A5	A5 – D5
14	D5 – E5	B5 – C5
15	F5 – B5	E5 – F5
16	B6 – A6	A6 – E6
17	E6 – C6	C6 – F6
18	F6 – D6	D6 – B6

	N° 11a
	Ronde autonome
1	A1 – D1
2	C1 – B1
3	E1 – F1
4	B2 – E2
5	C2 – D2
6	F2 – A2
7	A3 – B3
8	C3 – E3
9	D3 – F3
10	B4 – D4
11	E4 – A4
12	F4 – C4

	N° 12a
	Ronde Autonome
1	A1 – F1
2	B1 – E1
3	C1 – D1
4	D2 – B2
5	E2 – A2
6	F2 – C2
7	A3 – D3
8	B3 – C3
9	E3 – F3
10	C4 – A4
11	D4 – E4
12	F4 – B4
13	A5 – B5
14	D5 – F5
15	E5 – C5
16	B6 – E6
17	C6 – D6
18	F6 – A6

Tableau 13
6 équipes à 8 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2		N° 13a
				Ronde autonome
1	A1 – B1	B1 – E1	1	A1 – E1
2	D1 – F1	C1 – D1	2	B1 – D1
3	E1 – C1	F1 – A1	3	F1 – C1
4	B2 – F2	A2 – E2	4	C2 – B2
5	C2 – A2	D2 – B2	5	D2 – A2
6	E2 – D2	F2 – C2	6	E2 – F2
7	D3 – A3	A3 – C3	7	A3 – F3
8	C3 – B3	B3 – F3	8	D3 – C3
9	F3 – E3	E3 – D3	9	E3 – B3
10	A4 – E4	C4 – B4	10	B4 – A4
11	B4 – D4	D4 – A4	11	C4 – E4
12	F4 – C4	E4 – F4	12	F4 – D4
13	A5 – F5	B5 – A5	13	A5 – C5
14	D5 – C5	C5 – E5	14	B5 – F5
15	E5 – B5	F5 – D5	15	D5 – E5
16	C6 – B6	A6 – C6	16	C6 – D6
17	D6 – A6	B6 – F6	17	E6 – B6
18	F6 – E6	E6 – D6	18	F6 – A6
19	B7 – F7	A7 – E7	19	A7 – D7
20	C7 – A7	D7 – B7	20	B7 – C7
21	E7 – D7	F7 – C7	21	F7 – E7
22	B8 – A8	A8 – F8	22	C8 – F8
23	C8 – E8	D8 – C8	23	D8 – B8
24	F8 – D8	E8 – B8	24	E8 – A8



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 14
6 équipes à 10 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2
1	A1 – B1	B1 – C1
2	C1 – E1	D1 – A1
3	F1 – D1	E1 – F1
4	B2 – F2	A2 – E2
5	C2 – A2	D2 – B2
6	E2 – D2	F2 – C2
7	B3 – C3	A3 – F3
8	D3 – A3	C3 – D3
9	F3 – E3	E3 – B3
10	A4 – E4	B4 – A4
11	C4 – F4	E4 – C4
12	D4 – B4	F4 – D4
13	C5 – D5	A5 – C5
14	E5 – B5	B5 – F5
15	F5 – A5	D5 – E5
16	A6 – F6	C6 – A6
17	B6 – E6	E6 – D6
18	D6 – C6	F6 – B6
19	B7 – D7	A7 – B7
20	E7 – A7	C7 – E7
21	F7 – C7	D7 – F7
22	A8 – D8	B8 – E8
23	C8 – B8	D8 – C8
24	E8 – F8	F8 – A8
25	A9 – C9	B9 – D9
26	D9 – E9	C9 – F9
27	F9 – B9	E9 – A9
28	B10 – A10	A10 – D10
29	D10 – F10	C10 – B10
30	E10 – C10	F10 – E10

Tableau 16
7 équipes à 4 joueurs

N° 14a			N° 16a			
Ronde autonome			Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome	
1	A1 – F1	1	A1 – C1	C1 – F1	1	A1 – F1
2	D1 – C1	2	B1 – G1	D1 – E1	2	B1 – E1
3	E1 – B1	3	F1 – D1	G1 – A1	3	G1 – C1
4	B2 – A2	4	E1 – F2	A2 – B1	4	C2 – D1
5	C2 – E2	5	B2 – C2	C2 – E2	5	D2 – B2
6	F2 – D2	6	D2 – A2	F2 – B2	6	E2 – A2
7	A3 – C3	7	E2 – G2	G2 – D2	7	F2 – G2
8	B3 – F3	8	A3 – E3	B3 – F3	8	C3 – B3
9	E3 – D3	9	D3 – B3	E3 – C3	9	D3 – A3
10	C4 – B4	10	F3 – G3	G3 – D3	10	G3 – E3
11	D4 – A4	11	C3 – D4	B4 – A3	11	E4 – F3
12	F4 – E4	12	G4 – C4	A4 – G4	12	A4 – C4
13	A5 – E5	13	E4 – B4	C4 – F4	13	B4 – G4
14	B5 – D5	14	F4 – A4	D4 – E4	14	F4 – D4
15	F5 – C5					
16	C6 – F6					
17	D6 – B6					
18	E6 – A6					
19	A7 – D7					
20	B7 – C7					
21	E7 – F7					
22	C8 – A8					
23	D8 – E8					
24	F8 – B8					
25	A9 – B9					
26	D9 – F9					
27	E9 – C9					
28	B10 – E10					
29	C10 – D10					
30	F10 – A10					

Tableau 15 : 6 équipes à 12 joueurs.

Pour obtenir ce tableau, intercaler entre les 5^{èmes} et 6^{èmes} joueurs du tableau 14 – 6 équipes à 10 joueurs – (soit après l'échiquier N°15), les appariements des 9^{èmes} et 10^{èmes} joueurs (notés ■), qui prennent ainsi la place des 6^{èmes} et 7^{èmes} joueurs, la moitié inférieure du tableau descendant de 2 places (25 A9 – C9 devient 16 A6 – C6, tandis que 16 A6 – F6 devient 22 A8 – F8, etc.)

La ronde autonome 15a correspondante s'obtient en utilisant de la même façon, le tableau 14a (25 A9 – B9 devenant 16 A6 – B6, etc.).



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS
Système Molter
En 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 rondes

Tableau 17 : 7 équipes à 6 ou 12 joueurs.

	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6		N° 17a Ronde Autonome
1	A1 – D1	D1 – B1	C1 – F1	A1 – C1	A1 – F1	E1 – C1	1	A1 – F1
2	B1 – C1	E1 – A1	D1 – E1	B1 – G1	B1 – E1	F1 – B1	2	B1 – E1
3	G1 – E1	F1 – G1	G1 – A1	F1 – D1	C1 – G1	G1 – D1	3	G1 – C1
4	E2 – F1	C1 – D2	A2 – B1	E1 – F2	D1 – C2	B2 – A1	4	C2 – D1
5	A2 – C2	B2 – E2	C2 – E2	B2 – C2	A2 – E2	C2 – F2	5	D2 – B2
6	D2 – F2	C2 – G2	F2 – B2	D2 – A2	D2 – B2	E2 – D2	6	E2 – A2
7	G2 – B2	F2 – A2	G2 – D2	E2 – G2	F2 – G2	G2 – A2	7	F2 – G2
8	B3 – A3	A3 – G3	A3 – F3	D3 – B3	B3 – G3	A3 – C3	8	A3 – D3
9	C3 – F3	E3 – C3	B3 – E3	E3 – A3	D3 – A3	F3 – D3	9	F3 – E3
10	G3 – D3	F3 – B3	C3 – D3	G3 – C3	E3 – F3	G3 – E3	10	G3 – B3
11	D4 – E3	D3 – E4	F4 – G3	F3 – G4	C3 – B4	C4 – B3	11	B4 – C3
12	A4 – G4	B4 – A4	D4 – B4	A4 – F4	A4 – C4	B4 – G4	12	C4 – A4
13	E4 – C4	C4 – F4	E4 – A4	B4 – E4	F4 – D4	D4 – A4	13	D4 – F4
14	F4 – B4	G4 – D4	G4 – C4	C4 – D4	G4 – E4	E4 – F4	14	E4 – G4
15	B5 – E5	A5 – C5	B5 – C5	C5 – E5	C5 – F5	A5 – E5	15	E5 – D5
16	C5 – G5	D5 – F5	D5 – A5	F5 – B5	E5 – D5	D5 – B5	16	F5 – C5
17	F5 – A5	G5 – B5	E5 – G5	G5 – D5	G5 – A5	F5 – G5	17	G5 – A5
18	C6 – D5	E5 – F6	E6 – F5	A5 – B6	B5 – A6	D6 – C5	18	A6 – B5
19	D6 – B6	A6 – D6	A6 – C6	C6 – F6	E6 – C6	A6 – F6	19	B6 – F6
20	E6 – A6	B6 – C6	B6 – G6	D6 – E6	F6 – B6	B6 – E6	20	C6 – E6
21	F6 – G6	G6 – E6	F6 – D6	G6 – A6	G6 – D6	C6 – G6	21	D6 – G6
22	A7 – E7	C7 – B7	C7 – A7	A7 – G7	B7 – F7	E7 – B7	22	E7 – C7
23	B7 – D7	D7 – A7	D7 – F7	E7 – D7	C7 – E7	F7 – A7	23	F7 – B7
24	G7 – F7	E7 – G7	G7 – B7	F7 – C7	D7 – G7	G7 – C7	24	G7 – D7
25	D8 – C7	F7 – E8	F8 – E7	B7 – A8	A7 – B8	C8 – D7	25	B8 – A7
26	A8 – F8	B8 – G8	A8 – D8	B8 – F8	A8 – G8	B8 – D8	26	A8 – G8
27	E8 – B8	C8 – A8	C8 – B8	D8 – G8	D8 – E8	E8 – A8	27	C8 – F8
28	G8 – C8	F8 – D8	G8 – E8	E8 – C8	F8 – C8	G8 – F8	28	D8 – E8
29	B9 – F9	A9 – B9	A9 – E9	D9 – C9	C9 – A9	A9 – D9	29	A9 – C9
30	C9 – E9	D9 – G9	B9 – D9	E9 – B9	D9 – F9	F9 – E9	30	F9 – D9
31	G9 – A9	F9 – C9	C9 – G9	F9 – A9	E9 – G9	G9 – B9	31	G9 – E9
32	E10 – D9	E9 – D10	G10 – F9	G9 – F10	B9 – C10	B10 – C9	32	C10 – B9
33	A10 – B10	B10 – F10	D10 – C10	A10 – E10	A10 – D10	C10 – A10	33	B10 – G10
34	D10 – G10	C10 – E10	E10 – B10	B10 – D10	F10 – E10	D10 – F10	34	D10 – A10
35	F10 – C10	G10 – A10	F10 – A10	C10 – G10	G10 – B10	E10 – G10	35	E10 – F10
36	B11 – G11	A11 – F11	B11 – F11	A11 – D11	B11 – D11	A11 – G11	36	A11 – E11
37	C11 – A11	E11 – B11	D11 – G11	C11 – B11	E11 – A11	D11 – E11	37	B11 – D11
38	F11 – D11	G11 – C11	E11 – C11	G11 – E11	G11 – F11	F11 – C11	38	G11 – F11
39	F12 – E11	D11 – C12	B12 – A11	F11 – E12	C11 – D12	A12 – B11	39	D12 – C11
40	C12 – B12	A12 – E12	A12 – G12	C12 – A12	E12 – B12	B12 – F12	40	C12 – G12
41	D12 – A12	B12 – D12	E12 – D12	D12 – F12	F12 – A12	C12 – E12	41	E12 – B12
42	E12 – G12	G12 – F12	F12 – C12	G12 – B12	G12 – C12	D12 – G12	42	F12 – A12

Il s'agit d'un tableau complet, de démonstration et d'étude. Il peut se jouer indifféremment en 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 rondes. Si l'on choisit un nombre impair de rondes, il y a lieu d'utiliser la ronde autonome 17a comme ronde terminale.



On vérifiera que :

- Au cours de chaque période (2 rondes consécutives soit 1&2, 3&4 ou 5&6), chaque joueur a une fois les blancs et une fois les noirs, chaque équipe disposant ainsi des blancs et des noirs sur un nombre égal d'échiquiers.
- Au cours de chaque période, chaque équipe rencontre chacune des autres sur 2 échiquiers, soit avec le 1/3 de ses effectifs, et ce de telle façon que la SNO (Somme des numéros d'ordre) des joueurs de ces échiquiers est égale à 7 (A1 et A6 en face de D1 et D6 donnent 1+6, de même que dans les autres cas 2+5 ou 3+4).
- À chaque ronde, chaque joueur a un adversaire d'une équipe différente.
- Les analyses montrent que, mathématiquement, les résultats des 2^{ème} et 3^{ème} périodes sont égaux à ceux de la première et les confirment. On peut donc considérer que n'importe laquelle des trois périodes constitue un véritable sondage à l'image du tournoi complet. Le tournoi se joue donc indifféremment en 2, 4 ou 6 rondes avec, théoriquement, des résultats équivalents.
- Le système Berger, dit "toutes rondes", exige 7 rondes pour ce même tournoi. Notre système, tout en maintenant le principe "tous contre tous" se joue au complet en 6 rondes seulement, toutes les équipes étant pleinement mobilisées à chaque ronde, sans exemption.

L'analyse mathématique montre que, tout en empruntant des voies différentes, les deux systèmes obtiennent des résultats théoriquement équivalents.

Tableau 18 : 7 équipes à 8 joueurs

Pour obtenir ce tableau, utiliser le tableau 17 (à 12 joueurs) en y remplaçant les appariements des 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs (Échiquiers N° 22 à 28 inclus - notés ■ -) par ceux des 11^{èmes} et 12^{èmes} joueurs (Échiquiers N° 36 à 42 inclus – notés II-), les suivants étant supprimés. Donc 36 B11 – G11 devient 22 B7 – G7, etc.

La ronde autonome 18a correspondante s'obtient de la même façon en utilisant la ronde 17a et en y remplaçant les appariements des 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs (Échiquiers N° 22 à 28 inclus - notés ■ -) par ceux des 11^{èmes} et 12^{èmes} joueurs (Échiquiers N° 36 à 42 inclus – notés II-) et en supprimant le reste du tableau. Ainsi, 36 A11 – E11 devient 22 A7 – E7, etc.

Tableau 19 : 7 équipes à 10 joueurs

Pour obtenir ce tableau, utiliser le tableau 17 (à 12 joueurs) en y remplaçant les appariements des 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs (Échiquiers N° 22 à 28 inclus - notés ■ -) et en remontant d'autant la partie inférieure du tableau. Ainsi, 29 B9 – F9 devient 22 B7 – G7, etc.

La ronde autonome 19a s'obtient de la même façon en utilisant la ronde 17a et en y supprimant simplement les appariements des 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs (Échiquiers N° 22 à 28 inclus - notés ■ -) et en remontant d'autant la partie inférieure du tableau. Ainsi, 29 A9 – C9 devient 22 A7 – C7, etc.



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 20
8 équipes à 4 joueurs

		N° 20a	
Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome	
1 A1 – B1	B1 – D1	1 A1 – H1	1
2 D1 – F1	C1 – H1	2 B1 – G1	2
3 G1 – C1	E1 – A1	3 C1 – F1	3
4 H1 – E1	F1 – G1	4 D1 – E1	4
5 B2 – H2	A2 – F2	5 E2 – C2	5
6 C2 – A2	D2 – C2	6 F2 – B2	6
7 F2 – E2	E2 – B2	7 G2 – A2	7
8 G2 – D2	H2 – G2	8 H2 – D2	8
9 A3 – D3	C3 – E3	9 B3 – H3	9
10 B3 – C3	D3 – H3	10 C3 – A3	10
11 E3 – G3	F3 – B3	11 D3 – G3	11
12 H3 – F3	G3 – A3	12 E3 – F3	12
13 B4 – D4	A4 – H4	13 A4 – B4	13
14 E4 – A4	C4 – F4	14 F4 – D4	14
15 F4 – G4	D4 – E4	15 G4 – C4	15
16 H4 – C4	G4 – B4	16 H4 – E4	16

Tableau 21
8 équipes de 6 joueurs

		N° 21a	
Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome	
1 A1 – B1	B1 – G1	1 A1 – G1	1
2 E1 – H1	C1 – F1	2 C1 – E1	2
3 F1 – D1	D1 – E1	3 F1 – B1	3
4 G1 – C1	H1 – A1	4 H1 – D1	4
5 C2 – A2	A2 – G2	5 B2 – A2	5
6 F2 – E2	B2 – F2	6 D2 – F2	6
7 G2 – D2	D2 – H2	7 E2 – H2	7
8 H2 – B2	E2 – C2	8 G2 – C2	8
9 A3 – D3	B3 – E3	9 B3 – D3	9
10 C3 – B3	D3 – C3	10 E3 – A3	10
11 E3 – G3	F3 – A3	11 F3 – G3	11
12 H3 – F3	G3 – H3	12 H3 – C3	12
13 A4 – E4	C4 – B4	13 A4 – H4	13
14 B4 – D4	D4 – A4	14 C4 – F4	14
15 G4 – F4	E4 – G4	15 D4 – E4	15
16 H4 – C4	F4 – H4	16 G4 – B4	16
17 A5 – G5	C5 – A5	17 B5 – E5	17
18 B5 – F5	F5 – E5	18 D5 – C5	18
19 D5 – H5	G5 – D5	19 F5 – A5	19
20 E5 – C5	H5 – B5	20 G5 – H5	20
21 B6 – G6	A6 – B6	21 A6 – D6	21
22 C6 – F6	E6 – H6	22 C6 – B6	22
23 D6 – E6	F6 – D6	23 E6 – G6	23
24 H6 – A6	G6 – D6	24 H6 – F6	24

Tableau 22
8 équipes à 8 joueurs

		N° 22a	
Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome	
1 A1 – B1	B1 – G1	1 A1 – E1	1
2 E1 – H1	C1 – F1	2 B1 – D1	2
3 F1 – D1	D1 – E1	3 C1 – H1	3
4 G1 – C1	H1 – A1	4 G1 – F1	4
5 C2 – A2	A2 – G2	5 D2 – C2	5
6 F2 – E2	B2 – F2	6 E2 – B2	6
7 G2 – D2	D2 – H2	7 F2 – A2	7
8 H2 – B2	E2 – C2	8 H2 – G2	8
9 B3 – C3	A3 – F3	9 A3 – G3	9
10 D3 – A3	C3 – D3	10 B3 – F3	10
11 F3 – H3	E3 – B3	11 C3 – E3	11
12 G3 – E3	H3 – G3	12 D3 – H3	12
13 A4 – E4	B4 – A4	13 E4 – D4	13
14 D4 – B4	C4 – G4	14 F4 – C4	14
15 G4 – F4	E4 – H4	15 G4 – B4	15
16 H4 – C4	F4 – D4	16 H4 – A4	16
17 B5 – G5	A5 – E5	17 B5 – A5	17
18 E5 – D5	C5 – H5	18 C5 – G5	18
19 F5 – C5	D5 – B5	19 D5 – F5	19
20 H5 – A5	G5 – F5	20 E5 – H5	20
21 A6 – F6	B6 – C6	21 A6 – C6	21
22 C6 – D6	D6 – A6	22 F6 – E6	22
23 E6 – B6	F6 – H6	23 G6 – D6	23
24 H6 – G6	G6 – E6	24 H6 – B6	24
25 A7 – G7	C7 – A7	25 C7 – B7	25
26 B7 – F7	F7 – E7	26 D7 – A7	26
27 D7 – H7	G7 – D7	27 E7 – G7	27
28 E7 – C7	H7 – B7	28 F7 – H7	28
29 B8 – G8	A8 – B8	29 A8 – E8	29
30 C8 – F8	E8 – H8	30 B8 – D8	30
31 D8 – E8	F8 – D8	31 G8 – F8	31
32 H8 – A8	G8 – C8	32 H8 – C8	32



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 23 8 équipes à 10 joueurs				Tableau 24 8 équipes à 12 joueurs			
N° 23a Ronde autonome				N° 24a Ronde autonome			
Les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} rondes du tableau 23 sont identiques à celles du tableau 24 (8 équipes à 12 joueurs), à condition d'en supprimer les 8 ^{ème} et 9 ^{ème} joueurs se trouvant aux échiquiers N° 29 à 36, noté I et de remonter les suivants, en sorte que 37 A10 – D10 devienne 29 A8 – D8, etc...	1	A1 – E1	1	A1 – B1	B1 – G1	1	A1 – G1
	2	B1 – D1	2	E1 – H1	C1 – F1	2	B1 – F1
	3	C1 – H1	3	F1 – D1	D1 – E1	3	C1 – E1
	4	G1 – F1	4	G1 – C1	H1 – A1	4	H1 – D1
	5	D2 – C2	5	C2 – A2	A2 – G2	5	D2 – C2
	6	E2 – B2	6	F2 – E2	B2 – F2	6	E2 – B2
	7	F2 – A2	7	G2 – D2	D2 – H2	7	F2 – A2
	8	H2 – G2	8	H2 – B2	E2 – C2	8	G2 – H2
	9	A3 – G3	9	B3 – C3	A3 – F3	9	B3 – G3
	10	C3 – E3	10	D3 – A3	C3 – D3	10	C3 – F3
	11	F3 – B3	11	F3 – H3	E3 – B3	11	D3 – E3
La ronde autonome 23a est ici reproduite intégrale-ment.	12	H3 – D3	12	G3 – E3	H3 – G3	12	H3 – A3
	13	B4 – A4	13	A4 – E4	C4 – B4	13	A4 – B4
	14	D4 – F4	14	B4 – D4	D4 – A4	14	E4 – H4
	15	E4 – H4	15	G4 – F4	E4 – G4	15	F4 – D4
	16	G4 – C4	16	H4 – C4	F4 – H4	16	G4 – C4
	17	A5 – C5	17	D5 – C5	A5 – E5	17	C5 – A5
	18	B5 – H5	18	E5 – B5	B5 – D5	18	D5 – G5
	19	D5 – G5	19	F5 – A5	C5 – H5	19	E5 – F5
	20	F5 – E5	20	H5 – G5	G5 – F5	20	H5 – B5
	21	C6 – F6	21	A6 – G6	C6 – A6	21	A6 – D6
	22	E6 – D6	22	B6 – F6	F6 – E6	22	B6 – C6
	23	G6 – B6	23	E6 – C6	G6 – D6	23	F6 – H6
	24	H6 – A6	24	D6 – H6	H6 – B6	24	G6 – E6
	25	A7 – D7	25	B7 – G7	A7 – B7	25	A7 – E7
	26	B7 – C7	26	C7 – F7	E7 – H7	26	D7 – B7
	27	E7 – G7	27	D7 – E7	F7 – D7	27	F7 – G7
	28	H7 – F7	28	H7 – A7	G7 – C7	28	H7 – C7
	29	C8 – E8	29	A8 – F8	D8 – B8	29	B8 – H8
	30	D8 – H8	30	B8 – E8	E8 – A8	30	C8 – A8
	31	F8 – B8	31	C8 – D8	F8 – G8	31	E8 – F8
	32	G8 – A8	32	G8 – H8	H8 – C8	32	G8 – D8
	33	A9 – F9	33	C9 – H9	A9 – D9	33	A9 – B9
	34	B9 – E9	34	D9 – B9	B9 – C9	34	E9 – H9
	35	C9 – D9	35	E9 – A9	G9 – E9	35	F9 – D9
	36	G9 – H9	36	F9 – G9	H9 – F9	36	G9 – C9
	37	D10 – A10	37	A10 – D10	B10 – E10	37	B10 – G10
	38	E10 – A10	38	C10 – B10	D10 – C10	38	C10 – F10
	39	F10 – G10	39	E10 – G10	F10 – A10	39	D10 – E10
	40	H10 – C10	40	H10 – F10	G10 – H10	40	H10 – A10
			41	A11 – C11	C11 – E11	41	D11 – C11
			42	B11 – H11	F11 – B11	42	E11 – B11
			43	D11 – G11	G11 – A11	43	F11 – A11
			44	E11 – F11	H11 – D11	44	G11 – H11
			45	B12 – A12	A12 – H12	45	A12 – G12
			46	C12 – G12	E12 – D12	46	B12 – F12
			47	D12 – F12	F12 – C12	47	C12 – E12
			48	H12 – E12	G12 – B12	48	H12 – D12



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 25

9 équipes à 6 joueurs

Ronde 1	Ronde 2	N° 25a Ronde autonome	Suite Ronde 1	Suite Ronde 2	Suite Ronde autonome
1 A1 - F1	B1 - H1	1 A1 - C1			
2 D1 - C1	C1 - G1	2 G1 - D1	15 D4 - B4	A4 - D4	15 E4 - D4
3 E1 - B1	F1 - D1	3 H1 - E1	16 E4 - A4	B4 - C4	16 F4 - C4
4 G1 - J1	J1 - E1	4 J1 - F1	17 F4 - H4	H4 - E4	17 G4 - B4
5 H1 - G2	B2 - A1	5 C2 - B1	18 G4 - J4	J4 - F4	18 H4 - A4
6 D2 - B2	A2 - J2	6 B2 - J2	19 A5 - D5	D5 - B5	19 F5 - D5
7 E2 - A2	C2 - H2	7 D2 - A2	20 B5 - C5	E5 - A5	20 G5 - C5
8 H2 - F2	F2 - E2	8 E2 - H2	21 H5 - E5	F5 - H5	21 H5 - B5
9 J2 - C2	G2 - D2	9 F2 - G2	22 J5 - F5	G5 - J5	22 J5 - E5
10 A3 - D3	B3 - F3	10 A3 - E3	23 F6 - G5	C5 - D6	23 B6 - A5
11 C3 - B3	E3 - C3	11 B3 - D3	24 B6 - J6	A6 - F6	24 A6 - J6
12 F3 - J3	G3 - A3	12 H3 - F3	25 C6 - A6	E6 - B6	25 C6 - H6
13 H3 - E3	J3 - H3	13 J3 - G3	26 D6 - H6	H6 - G6	26 D6 - G6
14 F4 - G3	D3 - E4	14 D4 - C3	27 G6 - E6	J6 - C6	27 E6 - F6
15 A4 - C4	C4 - F4	15 C4 - J4	28 A7 - J7	C7 - E7	28 C7 - A7
16 B4 - J4	G4 - B4	16 E4 - B4	29 D7 - G7	F7 - B7	29 D7 - H7
17 D4 - H4	H4 - A4	17 F4 - A4	30 E7 - F7	G7 - A7	30 E7 - G7
18 E4 - G4	J4 - D4	18 G4 - H4	31 H7 - C7	J7 - D7	31 J7 - B7
19 E5 - F5	A5 - E5	19 A5 - G5	32 B7 - A8	J8 - H7	32 G8 - F7
20 G5 - D5	C5 - J5	20 B5 - F5	33 E8 - J8	A8 - H8	33 A8 - D8
21 H5 - C5	D5 - B5	21 C5 - E5	34 F8 - D8	B8 - G8	34 B8 - C8
22 J5 - A5	F5 - H5	22 J5 - H5	35 G8 - C8	C8 - F8	35 F8 - J8
23 B5 - A6	H6 - G5	23 E6 - D5	36 H8 - B8	D8 - E8	36 H8 - E8
24 B6 - H6	A6 - F6	24 D6 - J6	37 A9 - E9	C9 - B9	37 A9 - H9
25 C6 - G6	D6 - C6	25 F6 - C6	38 B9 - D9	D9 - A9	38 B9 - G9
26 F6 - D6	E6 - B6	26 G6 - B6	39 H9 - F9	E9 - H9	39 C9 - F9
27 J6 - E6	G6 - J6	27 H6 - A6	40 J9 - G9	F9 - J9	40 D9 - E9

Tableau 26

9 équipes de 4 / 8 / 12 joueurs

Ronde 1	Ronde 2	N° 26a Ronde autonome
1 A1 - H1	E1 - J1	1 A1 - E1
2 B1 - G1	F1 - D1	2 B1 - D1
3 C1 - F1	G1 - C1	3 H1 - F1
4 D1 - E1	H1 - B1	4 J1 - G1
5 J1 - H2	B2 - A1	5 D2 - C1
6 C2 - E2	A2 - J2	6 C2 - J2
7 F2 - B2	D2 - G2	7 E2 - B2
8 G2 - A2	E2 - F2	8 F2 - A2
9 J2 - D2	H2 - C2	9 G2 - H2
10 A3 - F3	B3 - J3	10 A3 - G3
11 E3 - B3	C3 - A3	11 B3 - F3
12 H3 - G3	D3 - H3	12 C3 - E3
13 J3 - C3	G3 - E3	13 D3 - J3
14 C4 - D3	F3 - G4	14 J4 - H3

Tableau 27 : 9 équipes de 10 joueurs

Ce tableau s'obtient en supprimant dans le tableau

26 (9 équipes à 12 joueurs) les 9^{èmes} et 10^{èmes}

joueurs (échiquiers 37 à 45, noté ■) et en remontant

la partie inférieure du tableau, en sorte que 46.

A11 - G11 devienne 37. A9 - G9, etc... La ronde

autonome 27a correspondante s'obtient de la

même façon en utilisant la ronde autonome 26a.

Ainsi 46. A11 - F11 devient 37. A9 - F9 etc...



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 28
10 équipes à 6 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 28a Ronde autonome
1	A1 - B1	B1 - F1	1 A1 - F1
2	D1 - H1	C1 - E1	2 B1 - E1
3	E1 - G1	G1 - A1	3 C1 - D1
4	F1 - K1	H1 - J1	4 H1 - K1
5	J1 - C1	K1 - D1	5 J1 - G1
6	C2 - A2	A2 - H2	6 D2 - B2
7	D2 - J2	B2 - G2	7 E2 - A2
8	G2 - F2	E2 - D2	8 F2 - J2
9	H2 - E2	F2 - C2	9 G2 - H2
10	K2 - B2	J2 - K2	10 K2 - C2
11	A3 - D3	C3 - G3	11 A3 - K3
12	B3 - C3	D3 - F3	12 B3 - J3
13	E3 - J3	H3 - B3	13 C3 - H3
14	F3 - H3	J3 - A3	14 D3 - G3
15	G3 - K3	K3 - E3	15 E3 - F3
16	D4 - B4	A4 - K4	16 F4 - D4
17	E4 - A4	B4 - J4	17 G4 - C4
18	H4 - G4	C4 - H4	18 H4 - B4
19	J4 - F4	F4 - E4	19 J4 - A4
20	K4 - C4	G4 - D4	20 K4 - E4
21	B5 - E5	A5 - C5	21 A5 - H5
22	C5 - D5	D5 - J5	22 B5 - G5
23	F5 - A5	E5 - H5	23 E5 - D5
24	H5 - K5	G5 - F5	24 F5 - C5
25	J5 - G5	K5 - B5	25 K5 - J5
26	B6 - F6	A6 - B6	26 C6 - B6
27	C6 - E6	D6 - H6	27 D6 - A6
28	G6 - A6	E6 - G6	28 G6 - K6
29	H6 - J6	F6 - K6	29 H6 - F6
30	K6 - D6	J6 - C6	30 J6 - E6

Tableau 29
10 équipes à 8 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N°29a Ronde autonome
1	A1 - E1	D1 - C1	1 A1 - B1
2	B1 - D1	E1 - B1	2 G1 - E1
3	C1 - K1	F1 - A1	3 H1 - D1
4	H1 - G1	G1 - J1	4 J1 - C1
5	J1 - F1	K1 - H1	5 K1 - F1
6	C2 - B2	A2 - G2	6 B2 - K2
7	D2 - A2	B2 - F2	7 E2 - A2
8	F2 - H2	E2 - C2	8 D2 - J2
9	G2 - K2	H2 - J2	9 C2 - H2
10	J2 - E2	K2 - D2	10 F2 - G2
11	A3 - C3	C3 - F3	11 A3 - D3
12	B3 - K3	D3 - E3	12 B3 - C3
13	E3 - H3	G3 - B3	13 H3 - F3
14	F3 - G3	H3 - A3	14 J3 - E3
15	J3 - D3	K3 - J3	15 K3 - G3
16	B4 - A4	A4 - K4	16 C4 - K4
17	C4 - J4	F4 - E4	17 D4 - B4
18	D4 - H4	G4 - D4	18 E4 - A4
19	E4 - G4	H4 - C4	19 F4 - J4
20	K4 - F4	J4 - B4	20 G4 - H4
21	A5 - J5	B5 - A5	21 A5 - F5
22	C5 - G5	D5 - H5	22 B5 - E5
23	E5 - K5	G5 - E5	23 C5 - D5
24	F5 - D5	J5 - C5	24 J5 - G5
25	H5 - B5	K5 - F5	25 K5 - H5
26	C6 - F6	A6 - C6	26 D6 - K6
27	D6 - E6	B6 - K6	27 E6 - C6
28	G6 - B6	E6 - H6	28 F6 - B6
29	H6 - A6	F6 - G6	29 G6 - A6
30	K6 - J6	J6 - D6	30 H6 - J6
31	A7 - G7	C7 - B7	31 A7 - K7
32	B7 - F7	D7 - A7	32 B7 - J7
33	E7 - C7	F7 - H7	33 C7 - H7
34	H7 - J7	G7 - K7	34 D7 - G7
35	K7 - D7	J7 - E7	35 E7 - F7
36	D8 - C8	A8 - E8	36 F8 - D8
37	E8 - B8	B8 - D8	37 G8 - C8
38	F8 - A8	C8 - K8	38 H8 - B8
39	G8 - J8	H8 - G8	39 J8 - A8
40	K8 - H8	J8 - F8	40 K8 - E8



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 30
10 équipes à 12 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 30a	Ronde autonome	
Pour obtenir ce tableau, utiliser le tableau 29 (10 équipes à 8 joueurs) en y supprimant les appariements des 4 ^{èmes} joueurs, notés ■ en les remplaçant par ceux ci-contre.	16 B4 - A4	A4 - J4	31	A7 - H7	Pour obtenir la
	17 D4 - H4	C4 - G4	32	B7 - G7	ronde autonome
	18 G4 - E4	E4 - K4	33	C7 - F7	30a, utiliser la
	19 J4 - C4	F4 - D4	34	D7 - E7	ronde 29a (10
	20 K4 - F4	H4 - B4	35	K7 - J7	équipes à 8 jou-
Ensuite, ajouter les 4 derniers joueurs du même tableau 29 en les décalant de 4 places vers le bas, en sorte que :	21 A5 - G5	C5 - H5	36	E8 - K8	eurs) jusqu'aux
21. A5 - J5 B5 - A5	22 B5 - F5	F5 - E5	37	F8 - D8	6 ^{èmes} joueurs
deviennent	23 D5 - K5	G5 - D5	38	G8 - C8	(30. H6 - J6)
41. A9 - J9 B9 - A9	24 E5 - C5	J5 - B5	39	H8 - B8	inclus, et conti-
etc...	25 H5 - J5	K5 - A5	40	J8 - A8	nuer par le ta-
	26 A6 - K6	B6 - G6	41	B9 - J9	bleau ci-contre.
	27 C6 - H6	D6 - E6	42	C9 - H9	
	28 E6 - F6	F6 - C6	43	D9 - G9	
	29 G6 - D6	H6 - A6	44	E9 - F9	
	30 J6 - B6	K6 - J6	45	K9 - A9	
	31 A7 - E7	C7 - G7	46	A10 - D10	
	32 B7 - D7	D7 - F7	47	B10 - C10	
	33 F7 - J7	E7 - K7	48	G10 - K10	
	34 G7 - H7	H7 - B7	49	H10 - F10	
	35 K7 - C7	J7 - A7	50	J10 - E10	
	36 B8 - J8	A8 - F8	51	C11 - A11	
	37 C8 - H8	D8 - C8	52	D11 - J11	
	38 F8 - E8	E8 - B8	53	E11 - H11	
	39 G8 - D8	H8 - K8	54	F11 - G11	
	40 K8 - A8	J8 - G8	55	K11 - B11	
			56	A12 - B12	
			57	F12 - K12	
			58	G12 - E12	
			59	H12 - D12	
			60	J12 - C12	

Tableau 31 : 10 équipes à 10 joueurs

Pour obtenir ce tableau, utiliser le tableau 30 (10 équipes à 12 joueurs) ci-dessus en y supprimant les 6^{èmes} et 7^{èmes} joueurs (échiquiers 26 à 35 inclus, noté ■), le bas du tableau remontant en conséquence : 36. B8 - J8 devient 26. B6 - J6, etc.

Pour obtenir la ronde autonome 31a, utiliser le tableau 30a ci-dessus, en y supprimant les appariements des 10^{èmes} et 11^{èmes} joueurs (échiquiers 46 à 55 inclus, noté ■), les 12^{èmes} joueurs remontant à la place des 10^{èmes}. Ainsi 56. A12 - B12 devient 46. A10 - B10, etc.



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 32
11 équipes à 6 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 32a Ronde autonome
1	A1 - E1	D1 - A1	1 A1 - K1
2	B1 - D1	E1 - K1	2 B1 - J1
3	C1 - L1	F1 - J1	3 C1 - H1
4	J1 - G1	G1 - H1	4 D1 - G1
5	K1 - F1	L1 - B1	5 L1 - E1
6	H1 - J2	B2 - C1	6 E2 - F1
7	A2 - F2	C2 - A2	7 F2 - D2
8	D2 - C2	F2 - H2	8 G2 - C2
9	E2 - B2	J2 - E2	9 H2 - B2
10	G2 - K2	K2 - D2	10 J2 - A2
11	H2 - L2	L2 - G2	11 K2 - L2
12	C3 - J3	A3 - G3	12 A3 - H3
13	D3 - H3	B3 - F3	13 B3 - G3
14	G3 - E3	E3 - C3	14 C3 - F3
15	K3 - B3	H3 - K3	15 K3 - J3
16	L3 - A3	J3 - L3	16 L3 - D3
17	F3 - G4	E4 - D3	17 D4 - E3
18	B4 - A4	A4 - H4	18 E4 - C4
19	C4 - K4	D4 - L4	19 F4 - B4
20	H4 - E4	F4 - C4	20 G4 - A4
21	J4 - D4	G4 - B4	21 H4 - K4
22	L4 - F4	K4 - J4	22 J4 - L4
23	A5 - C5	C5 - G5	23 A5 - F5
24	B5 - L5	D5 - F5	24 B5 - E5
25	E5 - J5	H5 - B5	25 J5 - H5
26	F5 - H5	J5 - A5	26 K5 - G5
27	K5 - D5	L5 - K5	27 L5 - C5
28	G5 - H6	F6 - E5	28 C6 - D5
29	C6 - B6	A6 - K6	29 D6 - B6
30	D6 - A6	B6 - J6	30 E6 - A6
31	J6 - F6	E6 - L6	31 F6 - K6
32	K6 - E6	G6 - D6	32 G6 - J6
33	L6 - G6	H6 - C6	33 H6 - L6

Tableau 33
11 équipes à 8 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N°33a Ronde autonome
1	A1 - F1	E1 - C1	1 A1 - K1
2	B1 - E1	F1 - B1	2 B1 - J1
3	C1 - L1	G1 - A1	3 C1 - H1
4	J1 - H1	H1 - K1	4 D1 - G1
5	K1 - G1	L1 - D1	5 L1 - E1
6	D1 - C2	K2 - J1	6 E2 - F1
7	B2 - D2	A2 - H2	7 F2 - D2
8	E2 - A2	C2 - F2	8 G2 - C2
9	F2 - K2	D2 - E2	9 H2 - B2
10	H2 - L2	G2 - B2	10 J2 - A2
11	J2 - G2	L2 - J2	11 K2 - L2
12	A3 - D3	B3 - H3	12 A3 - H3
13	F3 - J3	D3 - F3	13 B3 - G3
14	H3 - G3	E3 - L3	14 C3 - F3
15	K3 - E3	G3 - C3	15 K3 - J3
16	L3 - B3	J3 - A3	16 L3 - D3
17	C3 - B4	L4 - K3	17 D4 - E3
18	C4 - A4	A4 - K4	18 E4 - C4
19	F4 - H4	B4 - J4	19 F4 - B4
20	G4 - L4	D4 - G4	20 G4 - A4
21	J4 - E4	E4 - F4	21 H4 - K4
22	K4 - D4	H4 - C4	22 J4 - L4
23	B5 - A5	A5 - L5	23 A5 - D5
24	C5 - K5	G5 - E5	24 H5 - G5
25	D5 - J5	H5 - D5	25 J5 - F5
26	E5 - H5	J5 - C5	26 K5 - E5
27	F5 - G5	K5 - F5	27 L5 - B5
28	L5 - K6	C6 - B5	28 B6 - C5
29	B6 - H6	A6 - D6	29 C6 - A6
30	D6 - L6	F6 - J6	30 D6 - K6
31	E6 - F6	H6 - G6	31 E6 - J6
32	G6 - C6	K6 - E6	32 F6 - H6
33	J6 - A6	L6 - B6	33 G6 - L6
34	A7 - H7	B7 - D7	34 G7 - F7
35	C7 - F7	E7 - A7	35 H7 - E7
36	D7 - E7	F7 - K7	36 J7 - D7
37	G7 - B7	H7 - L7	37 K7 - C7
38	L7 - J7	J7 - G7	38 L7 - A7
39	K7 - J8	D8 - C7	39 A8 - B7
40	E8 - C8	A8 - F8	40 B8 - K8
41	F8 - B8	B8 - E8	41 C8 - J8
42	G8 - A8	C8 - L8	42 D8 - H8
43	H8 - K8	J8 - H8	43 E8 - G8
44	L8 - D8	K8 - G8	44 F8 - L8



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 34
11 équipes à 10 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 34a Ronde autonome		suite Ronde 1	suite Ronde 2	suite Ronde autonome
1	A1 - F1	E1 - C1	1 A1 - K1				
2	B1 - E1	F1 - B1	2 B1 - J1 28		B5 - A6	B6 - A5	28 C6 - D5
3	C1 - L1	G1 - A1	3 C1 - H1 29		G6 - E6	A6 - L6	29 D6 - B6
4	J1 - H1	H1 - K1	4 D1 - G1 30		H6 - D6	C6 - K6	30 E6 - A6
5	K1 - G1	L1 - D1	5 L1 - E1 31		J6 - C6	D6 - J6	31 F6 - K6
6	D1 - C2	K2 - J1	6 E2 - F1 32		K6 - B6	E6 - H6	32 G6 - J6
7	B2 - D2	A2 - H2	7 F2 - D2 33		L6 - F6	F6 - G6	33 H6 - L6
8	E2 - A2	C2 - F2	8 G2 - C2 34		A7 - K7	C7 - A7	34 A7 - D7
9	F2 - K2	D2 - E2	9 H2 - B2 35		B7 - J7	F7 - H7	35 H7 - G7
10	H2 - L2	G2 - B2	10 J2 - A2 36		D7 - G7	G7 - L7	36 J7 - F7
11	J2 - G2	L2 - J2	11 K2 - L2 37		E7 - F7	J7 - E7	37 K7 - E7
12	A3 - D3	B3 - H3	12 A3 - H3 38		H7 - C7	K7 - D7	38 L7 - B7
13	F3 - J3	D3 - F3	13 B3 - G3 39		L7 - K8	C8 - B7	39 B8 - C7
14	H3 - G3	E3 - L3	14 C3 - F3 40		B8 - H8	A8 - D8	40 C8 - A8
15	K3 - E3	G3 - C3	15 K3 - J3 41		D8 - F8	F8 - J8	41 D8 - K8
16	L3 - B3	J3 - A3	16 L3 - D3 42		E8 - L8	H8 - G8	42 E8 - J8
17	C3 - B4	L4 - K3	17 D4 - E3 43		G8 - C8	K8 - E8	43 F8 - H8
18	C4 - A4	A4 - K4	18 E4 - C4 44		J8 - A8	L8 - B8	44 G8 - L8
19	F4 - H4	B4 - J4	19 F4 - B4 45		A9 - H9	B9 - D9	45 G9 - F9
20	G4 - L4	D4 - G4	20 G4 - A4 46		C9 - F9	E9 - A9	46 H9 - E9
21	J4 - E4	E4 - F4	21 H4 - K4 47		D9 - E9	F9 - K9	47 J9 - D9
22	K4 - D4	H4 - C4	22 J4 - L4 48		G9 - B9	H9 - L9	48 K9 - C9
23	A5 - L5	G5 - E5	23 A5 - F5 49		L9 - J9	J9 - G9	49 L9 - A9
24	C5 - K5	H5 - D5	24 B5 - E5 50		K9 - J10	D10 - C 9	50 A10 - B9
25	D5 - J5	J5 - C5	25 J5 - H5 51		E10 - C10	A10 - F10	51 B10 - K10
26	E5 - H5	K5 - B5	26 K5 - G5 52		F10 - B10	B10 - E10	52 C10 - J10
27	F5 - G5	L5 - F5	27 L5 - C5 53		G10 - A10	C10 - L10	53 D10 - H10
.....			 54		H10 - K10	J10 - H10	54 E10 - G10
			55		L10 - D10	K10 - G10	55 F10 - L10

Tableau 35 : 11 équipes à 12 joueurs

Pour obtenir ce tableau, utiliser le tableau 34 (11 équipes à 10 joueurs) en y remplaçant les appariements

ments des 5^{èmes} et 6^{èmes} joueurs (échiquiers 23 à 33, noté ■) par ceux qui suivent, les joueurs suivants étant décalés de 2 places vers le bas. 34 A7 - K7 C7 - A7 devient 45 A9 - K9 C9 - A9, etc.

	Ronde 1	Ronde 2	suite Ronde 1	suite Ronde 2	N° 35a Ronde autonome
23	A5 - L5	C5 - F5			34 D7 - C7
24	D5 - J5	G5 - B5	34 F7 - E7	B7 - K7	35 E7 - B7
25	E5 - H5	H5 - A5	35 G7 - D7	C7 - J7	36 F7 - A7
26	F5 - G5	J5 - K5	36 H7 - C7	D7 - H7	37 G7 - K7
27	K5 - C5	L5 - D5	37 J7 - B7	E7 - G7	38 L7 - H7
28	B5 - A6	D6 - E5	38 K7 - A7	L7 - F7	39 H8 - J7
29	B6 - K6	A6 - G6	39 K8 - L7	A7 - B8	40 A8 - E8
30	C6 - J6	E6 - C6	40 A8 - J8	C8 - K8	41 B8 - D8
31	G6 - E6	F6 - B6	41 B8 - H8	F8 - G8	42 C8 - L8
32	H6 - D6	J6 - L6	42 D8 - F8	H8 - E8	43 J8 - G8
33	L6 - F6	K6 - H6	43 E8 - L8	J8 - D8	44 K8 - F8
.....			44 G8 - C8	L8 - A8	

La ronde autonome s'obtient plus simplement en intercalant entre les 6^{èmes} et 7^{èmes} joueurs de la ronde 34a, les appariements ci-contre, et en descendant la partie inférieure du tableau. En conséquence, 34 A7 - D7 devenant 45 A9 - D9, etc.



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 36
12 équipes à 6 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N° 36a Ronde autonome
1	A1 - B1	B1 - F1	1 A1 - M1
2	E1 - J1	C1 - E1	2 B1 - L1
3	F1 - H1	D1 - M1	3 C1 - K1
4	K1 - D1	G1 - A1	4 D1 - J1
5	L1 - C1	H1 - L1	5 E1 - H1
6	M1 - G1	J1 - K1	6 F1 - G1
7	B2 - M2	A2 - H2	7 G2 - E2
8	C2 - A2	E2 - D2	8 H2 - D2
9	D2 - L2	F2 - C2	9 J2 - C2
10	H2 - G2	G2 - B2	10 K2 - B2
11	J2 - F2	L2 - J2	11 L2 - A2
12	K2 - E2	M2 - K2	12 M2 - F2
13	A3 - D3	C3 - G3	13 A3 - K3
14	B3 - C3	D3 - F3	14 B3 - J3
15	F3 - K3	E3 - M3	15 C3 - H3
16	G3 - J3	H3 - B3	16 D3 - G3
17	L3 - E3	J3 - A3	17 E3 - F3
18	M3 - H3	K3 - L3	18 L3 - M3
19	C4 - M4	A4 - K4	19 F4 - D4
20	D4 - B4	B4 - J4	20 G4 - C4
21	E4 - A4	F4 - E4	21 H4 - B4
22	J4 - H4	G4 - D4	22 J4 - A4
23	K4 - G4	H4 - C4	23 K4 - L4
24	L4 - F4	M4 - L4	24 M4 - E4
25	A5 - F5	D5 - H5	25 A5 - H5
26	B5 - E5	E5 - G5	26 E5 - D5
27	C5 - D5	F5 - M5	27 F5 - C5
28	G5 - L5	J5 - C5	28 G5 - B5
29	H5 - K5	K5 - B5	29 K5 - M5
30	M5 - J5	L5 - A5	30 L5 - J5
31	A6 - G6	B6 - L6	31 B6 - A6
32	D6 - M6	C6 - K6	32 C6 - L6
33	E6 - C6	G6 - F6	33 D6 - K6
34	F6 - B6	H6 - E6	34 H6 - F6
35	K6 - J6	J6 - D6	35 J6 - E6
36	L6 - H6	M6 - A6	36 M6 - G6

Tableau 37
12 équipes à 8 joueurs

	Ronde 1	Ronde 2	N°37a Ronde autonome
1	A1 - E1	D1 - C1	1 A1 - B1
2	B1 - D1	E1 - B1	2 G1 - M1
3	C1 - M1	F1 - A1	3 H1 - F1
4	J1 - H1	G1 - L1	4 J1 - E1
5	K1 - G1	H1 - K1	5 K1 - D1
6	L1 - F1	M1 - J1	6 L1 - C1
7	B2 - C2	A2 - G2	7 B2 - L2
8	D2 - A2	C2 - E2	8 C2 - K2
9	E2 - L2	F2 - B2	9 D2 - J2
10	G2 - J2	J2 - K2	10 E2 - H2
11	H2 - M2	L2 - H2	11 F2 - G2
12	K2 - F2	M2 - D2	12 M2 - A2
13	A3 - C3	B3 - G3	13 F3 - M3
14	E3 - K3	C3 - F3	14 G3 - E3
15	F3 - J3	D3 - E3	15 H3 - D3
16	G3 - H3	H3 - A3	16 J3 - C3
17	L3 - D3	J3 - L3	17 K3 - B3
18	M3 - B3	K3 - M3	18 L3 - A3
19	B4 - A4	A4 - J4	19 A4 - K4
20	C4 - L4	D4 - F4	20 B4 - J4
21	F4 - H4	E4 - M4	21 C4 - H4
22	J4 - E4	G4 - C4	22 D4 - G4
23	K4 - D4	H4 - B4	23 E4 - F4
24	M4 - G4	L4 - K4	24 M4 - L4
25	B5 - J5	A5 - B5	25 E5 - M5
26	E5 - F5	C5 - L5	26 F5 - D5
27	G5 - D5	D5 - K5	27 G5 - C5
28	H5 - C5	F5 - H5	28 H5 - B5
29	K5 - A5	J5 - E5	29 J5 - A5
30	L5 - M5	M5 - G5	30 K5 - L5
31	A6 - L6	B6 - M6	31 A6 - H6
32	D6 - H6	C6 - A6	32 B6 - G6
33	G6 - E6	E6 - K6	33 C6 - F6
34	J6 - C6	F6 - J6	34 D6 - E6
35	K6 - B6	H6 - G6	35 L6 - J6
36	M6 - F6	L6 - D6	36 M6 - K6
37	A7 - M7	B7 - C7	37 C7 - E7
38	C7 - K7	D7 - A7	38 F7 - B7
39	F7 - G7	E7 - L7	39 G7 - A7
40	H7 - E7	G7 - J7	40 K7 - J7
41	J7 - D7	K7 - F7	41 L7 - H7
42	L7 - B7	M7 - H7	42 M7 - D7
43	D8 - C8	A8 - E8	43 A8 - C8
44	E8 - B8	B8 - D8	44 B8 - M8
45	F8 - A8	C8 - M8	45 D8 - L8
46	G8 - L8	J8 - H8	46 E8 - K8
47	H8 - K8	K8 - G8	47 H8 - G8
48	M8 - J8	L8 - F8	48 J8 - F8



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 38
12 équipes à 12 joueurs

		N° 38a							
Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome		suite		suite		suite	
				Ronde 1		Ronde 2		Ronde autonome	
1 A1 - F1	D1 - M1	1 A1 - M1							
2 B1 - E1	E1 - C1	2 B1 - L1	37	A7 - M7		B7 - F7	37	A7 - F7	
3 C1 - D1	F1 - B1	3 C1 - K1	38	D7 - J7		C7 - E7	38	B7 - E7	
4 K1 - H1	G1 - A1	4 D1 - J1	39	E7 - H7		G7 - A7	39	C7 - D7	
5 L1 - G1	H1 - L1	5 E1 - H1	40	F7 - G7		H7 - L7	40	J7 - M7	
6 M1 - J1	J1 - K1	6 F1 - G1	41	K7 - C7		J7 - K7	41	K7 - H7	
7 A2 - E2	B2 - G2	7 G2 - E2	42	L7 - B7		M7 - D7	42	L7 - G7	
8 D2 - B2	C2 - F2	8 H2 - D2	43	B8 - K8		A8 - B8	43	D8 - B8	
9 F2 - L2	E2 - D2	9 J2 - C2	44	D8 - H8		C8 - L8	44	E8 - A8	
10 G2 - K2	H2 - A2	10 K2 - B2	45	F8 - M8		E8 - J8	45	F8 - L8	
11 J2 - H2	K2 - M2	11 L2 - A2	46	G8 - E8		H8 - F8	46	G8 - K8	
12 M2 - C2	L2 - J2	12 M2 - F2	47	J8 - C8		K8 - D8	47	H8 - J8	
13 C3 - B3	A3 - J3	13 A3 - K3	48	L8 - A8		M8 - G8	48	M8 - C8	
14 D3 - A3	B3 - H3	14 B3 - J3	49	A9 - K9		B9 - M9	49	A9 - D9	
15 E3 - L3	F3 - D3	15 C3 - H3	50	D9 - G9		C9 - A9	50	B9 - C9	
16 H3 - M3	G3 - C3	16 D3 - G3	51	E9 - F9		F9 - J9	51	H9 - M9	
17 J3 - G3	L3 - K3	17 E3 - F3	52	H9 - C9		G9 - H9	52	J9 - G9	
18 K3 - F3	M3 - E3	18 L3 - M3	53	J9 - B9		K9 - E9	53	K9 - F9	
19 B4 - M4	A4 - K4	19 F4 - D4	54	L9 - L9		L9 - D9	54	L9 - E9	
20 C4 - A4	D4 - G4	20 G4 - C4	55	A10 - J 10		C10 - B10	55	C10 - A10	
21 F4 - J4	E4 - F4	21 H4 - B4	56	B10 - H10		D10 - A10	56	D10 - L10	
22 G4 - H4	H4 - C4	22 J4 - A4	57	F10 - D10		E10 - L10	57	E10 - K10	
23 K4 - E4	J4 - B4	23 K4 - L4	58	G10 - C10		H10 - M10	58	F10 - J10	
24 L4 - D4	M4 - L4	24 M4 - E4	59	L10 - K10		J10 - G10	59	G10 - H10	
25 A5 - B5	B5 - K5	25 A5 - H5	60	M10 - E10		K10 - F10	60	M10 - B10	
26 C5 - L5	D5 - H5	26 B5 - G5	61	B11 - G11		A11 - E11	61	A11 - B11	
27 E5 - J5	F5 - M5	27 C5 - F5	62	C11 - F11		D11 - B11	62	G11 - M11	
28 H5 - F5	G5 - E5	28 D5 - E5	63	E11 - D11		F11 - L11	63	H11 - F11	
29 K5 - D5	J5 - C5	29 K5 - M5	64	H11 - A11		G11 - K11	64	J11 - E11	
30 M5 - G5	L5 - A5	30 L5 - J5	65	K11 - M11		J11 - H11	65	K11 - D11	
31 A6 - F6	D6 - J6	31 E6 - C6	66	L11 - J11		M11 - C11	66	L11 - C11	
32 B6 - E6	E6 - H6	32 F6 - B6	67	D12 - M12		A12 - F12	67	B12 - L12	
33 C6 - D6	F6 - G6	33 G6 - A6	68	E12 - C12		B12 - E12	68	C12 - K12	
34 G6 - L6	K6 - C6	34 H6 - L6	69	F12 - B12		C12 - D12	69	D12 - J12	
35 H6 - K6	L6 - B6	35 J6 - K6	70	G12 - A12		K12 - H12	70	E12 - H12	
36 J6 - M6	M6 - A6	36 M6 - D6	71	H12 - L12		L12 - G12	71	F12 - G12	
.....			72	J12 - K12		M12 - J12	72	M12 - A12	

Tableau 39 : 12 équipes à 10 joueurs

Pour obtenir ce tableau, utiliser le tableau 38 (12 équipes à 12 joueurs) en y supprimant les appariements des 6^{èmes}, 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs (échiquiers N° 31 à 48, noté T) et en remplaçant par ci-contre, puis en remontant le bas du tableau en sorte que 49 A9 - K9 B9 - M9 deviennent 37 A7 - K7 B7 - M7, etc.

31	B6 - L6	A6 - B6
32	C6 - K6	G6 - M6
33	D6 - J6	H6 - F6
34	E6 - H6	J6 - E6
35	F6 - G6	K6 - D6
36	M6 - A6	L6 - C6

La ronde autonome 39a est obtenue en supprimant dans le tableau 38a les appariements des 2 derniers joueurs de chaque équipe (échiquiers N° 61 à 72 notés T T).



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 40				Tableau 41			
13 équipes à 6 joueurs		N° 40a		13 équipes à 8 joueurs		N° 41a	
Ronde 1	Ronde 2	autonome		Ronde 1	Ronde 2	autonome	
1 A1 - N1	B1 - F1	1 A1 - F1	1	A1 - D1	C1 - K1	1 A1 - E1	
2 C1 - L1	E1 - C1	2 B1 - E1	2	B1 - C1	D1 - J1	2 B1 - D1	
3 D1 - K1	G1 - A1	3 K1 - J1	3	E1 - M1	G1 - F1	3 K1 - H1	
4 F1 - H1	H1 - M1	4 L1 - H1	4	F1 - L1	H1 - E1	4 L1 - G1	
5 J1 - E1	L1 - J1	5 M1 - G1	5	K1 - G1	L1 - B1	5 M1 - F1	
6 M1 - B1	N1 - D1	6 N1 - C1	6	N1 - H1	M1 - A1	6 N1 - J1	
7 H2 - G1	K1 - L2	7 C2 - D1	7	J1 - H2	M2 - N1	7 D2 - C1	
8 B2 - A2	A2 - H2	8 D2 - B2	8	C2 - A2	A2 - L2	8 C2 - N2	
9 E2 - K2	C2 - F2	9 E2 - A2	9	D2 - M2	B2 - K2	9 E2 - B2	
10 F2 - J2	D2 - E2	10 F2 - M2	10	G2 - J2	E2 - G2	10 F2 - A2	
11 L2 - D2	G2 - B2	11 G2 - L2	11	K2 - F2	F2 - N2	11 G2 - M2	
12 M2 - C2	J2 - M2	12 H2 - K2	12	L2 - E2	H2 - D2	12 H2 - L2	
13 N2 - G2	K2 - N2	13 J2 - N2	13	N2 - B2	J2 - C2	13 J2 - K2	
14 A3 - C3	C3 - G3	14 A3 - D3	14	B3 - A3	A3 - K3	14 A3 - G3	
15 B3 - N3	F3 - D3	15 N3 - H3	15	F3 - J3	C3 - H3	15 B3 - F3	
16 D3 - M3	H3 - B3	16 L3 - F3	16	G3 - N3	D3 - G3	16 C3 - E3	
17 E3 - L3	J3 - A3	17 K3 - G3	17	K3 - E3	E3 - F3	17 L3 - J3	
18 G3 - J3	M3 - K3	18 M3 - E3	18	L3 - D3	J3 - B3	18 M3 - H3	
19 K3 - F3	N3 - E3	19 J3 - B3	19	M3 - C3	N3 - L3	19 N3 - K3	
20 J4 - H3	L3 - M4	20 B4 - C3	20	H3 - G4	L4 - M3	20 E4 - D3	
21 C4 - B4	A4 - K4	21 C4 - A4	21	A4 - N4	B4 - H4	21 D4 - N4	
22 D4 - A4	B4 - J4	22 D4 - N4	22	C4 - L4	F4 - D4	22 F4 - C4	
23 F4 - L4	E4 - F4	23 E4 - L4	23	D4 - K4	G4 - C4	23 G4 - B4	
24 K4 - G4	G4 - D4	24 F4 - K4	24	E4 - J4	J4 - A4	24 H4 - A4	
25 M4 - E4	H4 - C4	25 G4 - J4	25	H4 - F4	K4 - M4	25 J4 - M4	
26 N4 - H4	L4 - N4	26 H4 - M4	26	M4 - B4	N4 - E4	26 K4 - L4	
27 B5 - D5	A5 - L5	27 H5 - G5	27	A5 - H5	C5 - L5	27 A5 - J5	
28 C5 - N5	D5 - H5	28 J5 - F5	28	B5 - G5	E5 - J5	28 B5 - H5	
29 E5 - A5	G5 - E5	29 K5 - E5	29	D5 - E5	G5 - N5	29 C5 - G5	
30 F5 - M5	J5 - C5	30 L5 - D5	30	F5 - C5	H5 - F5	30 D5 - F5	
31 H5 - K5	K5 - B5	31 M5 - C5	31	J5 - M5	K5 - D5	31 M5 - K5	
32 L5 - G5	N5 - F5	32 N5 - A5	32	N5 - K5	M5 - B5	32 N5 - L5	
33 K6 - J5	M5 - N6	33 A6 - B5	33	L5 - K6	B6 - A5	33 F6 - E5	
34 A6 - F6	B6 - L6	34 B6 - M6	34	E6 - C6	A6 - N6	34 E6 - N6	
35 D6 - C6	C6 - K6	35 C6 - L6	35	F6 - B6	C6 - L6	35 G6 - D6	
36 E6 - B6	F6 - G6	36 D6 - K6	36	G6 - A6	D6 - M6	36 H6 - C6	
37 G6 - M6	H6 - E6	37 E6 - J6	37	L6 - J6	H6 - G6	37 J6 - B6	
38 L6 - H6	J6 - D6	38 F6 - H6	38	M6 - H6	J6 - F6	38 K6 - A6	
39 N6 - J6	M6 - A6	39 G6 - N6	39	N6 - D6	K6 - E6	39 L6 - M6	
			40	C7 - D7	A7 - C7	40 A7 - L7	
			41	E7 - B7	D7 - M7	41 B7 - K7	
			42	F7 - A7	G7 - J7	42 C7 - J7	
			43	H7 - L7	K7 - F7	43 D7 - H7	
			44	J7 - N7	L7 - E7	44 E7 - G7	
			45	M7 - G7	N7 - H7	45 N7 - M7	
			46	J8 - K7	B7 - C8	46 G8 - F7	
			47	A8 - E8	D8 - A8	47 F8 - N8	
			48	B8 - D8	E8 - M8	48 H8 - E8	
			49	C8 - N8	F8 - M8	49 J8 - D8	
			50	K8 - H8	G8 - K8	50 K8 - C8	
			51	L8 - G8	H8 - J8	51 L8 - B8	
			52	M8 - F8	N8 - B8	52 M8 - A8	



TABLEAUX OFFICIELS D'APPARIEMENTS

Système Molter

Tableau 42
13 équipes à 12 joueurs
N° 42a

suite

Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome	suite	suite	Ronde autonome
Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome	Ronde 1	Ronde 2	Ronde autonome
1 A1 - F1	E1 - C1	1 A1 - M1			
2 B1 - E1	F1 - B1	2 B1 - L1 40	A7 - M7	H7 - F7	40 A7 - F7
3 C1 - D1	G1 - A1	3 C1 - K1 41	B7 - L7	J7 - E7	41 B7 - E7
4 L1 - H1	H1 - M1	4 D1 - J1 42	C7 - K7	K7 - D7	42 K7 - J7
5 M1 - G1	J1 - L1	5 E1 - H1 43	D7 - J7	L7 - C7	43 L7 - H7
6 N1 - J1	K1 - N1	6 N1 - F1 44	E7 - H7	M7 - B7	44 M7 - G7
7 J2 - K1	D1 - E2	7 F2 - G1 45	F7 - G7	N7 - A7	45 N7 - C7
8 B2 - D2	A2 - H2	8 G2 - E2 46	M8 - N7	G7 - H8	46 C8 - D7
9 E2 - A2	C2 - F2	9 H2 - D2 47	B8 - K8	A8 - B8	47 D8 - B8
10 F2 - M2	D2 - N2	10 J2 - C2 48	E8 - G8	C8 - M8	48 E8 - A8
11 H2 - K2	G2 - B2	11 K2 - B2 49	H8 - D8	D8 - L8	49 F8 - M8
12 L2 - G2	K2 - L2	12 L2 - A2 50	J8 - C8	F8 - J8	50 G8 - L8
13 N2 - C2	M2 - J2	13 M2 - N2 51	L8 - A8	G8 - N8	51 H8 - K8
14 B3 - C3	A3 - J3	14 A3 - K3 52	N8 - F8	K8 - E8	52 J8 - N8
15 D3 - A3	C3 - G3	15 B3 - J3 53	A9 - K9	C9 - A9	53 A9 - D9
16 G3 - K3	E3 - N3	16 C3 - H3 54	B9 - J9	D9 - M9	54 J9 - H9
17 L3 - F3	F3 - D3	17 D3 - G3 55	F9 - E9	E9 - L9	55 K9 - G9
18 M3 - E3	H3 - B3	18 M3 - L3 56	G9 - D9	J9 - G9	56 L9 - F9
19 N3 - H3	K3 - M3	19 N3 - E3 57	H9 - C9	K9 - F9	57 M9 - E9
20 J3 - H4	M4 - L3	20 E4 - F3 58	L9 - N9	N9 - B9	58 N9 - B9
21 C4 - A4	A4 - K4	21 F4 - D4 59	M9 - L10	J10 - H9	59 B10 - C9
22 D4 - M4	B4 - J4	22 G4 - C4 60	A10 - J10	B10 - C10	60 C10 - A10
23 E4 - L4	F4 - E4	23 H4 - B4 61	C10 - G10	D10 - A10	61 D10 - M10
24 J4 - G4	G4 - D4	24 J4 - A4 62	E10 - N10	G10 - K10	62 E10 - L10
25 K4 - F4	H4 - C4	25 K4 - M4 63	F10 - D10	L10 - F10	63 F10 - K10
26 N4 - B4	L4 - N4	26 L4 - N4 64	H10 - B10	M10 - E10	64 G10 - J10
27 A5 - B5	B5 - K5	27 A5 - H5 65	K10 - M10	N10 - H10	65 H10 - N10
28 C5 - M5	E5 - G5	28 B5 - G5 66	A11 - H11	B11 - D11	66 H11 - G11
29 D5 - L5	H5 - D5	29 C5 - F5 67	C11 - F11	E11 - A11	67 J11 - F11
30 F5 - J5	J5 - C5	30 M5 - K5 68	D11 - N11	F11 - M11	68 K11 - E11
31 G5 - N5	L5 - A5	31 L5 - J5 69	G11 - B11	H11 - K11	69 L11 - D11
32 K5 - E5	N5 - F5	32 N5 - D5 70	K11 - L11	L11 - G11	70 M11 - C11
33 G6 - H5	M5 - N6	33 D6 - E5 71	M11 - J11	N11 - C11	71 N11 - A11
34 H6 - F6	A6 - M6	34 E6 - C6 72	D12 - E11	J11 - K12	72 A12 - B11
35 J6 - E6	B6 - L6	35 F6 - B6 73	E12 - C12	A12 - F12	73 B12 - M12
36 K6 - D6	C6 - K6	36 G6 - A 6 74	F12 - B12	B12 - E12	74 C12 - L12
37 L6 - C6	D6 - J6	37 H6 - L6 75	G12 - A12	C12 - D12	75 D12 - K12
38 M6 - B6	E6 - H6	38 J6 - M6 76	H12 - M12	L12 - H12	76 E12 - J12
39 N6 - A6	F6 - G6	39 K6 - N6 77	J12 - L12	M12 - G12	77 F12 - H12
.....		 78	K12 - N12	N12 - J12	78 G12 - N12

Tableau 43 : 13 équipes à 10 joueurs

Pour obtenir ce tableau, supprimer dans le tableau 42 (13 équipes à 12 joueurs), les appariements des 7^{èmes} et 8^{èmes} joueurs (échiquiers N° 40 à 52, notés ♘) et remonter la partie inférieure du tableau en conséquence (53 A9 - K9 C9 - A9 deviennent 40 A7 - K7 C7 - A7, etc.)

La ronde autonome N°43a s'obtient en supprimant dans la ronde 42a (13 équipes à 12 joueurs) les appariements des 9^{èmes} et 10^{èmes} joueurs (échiquiers N° 53 à 65 notés ♘) et en remontant le bas du tableau de la même façon (66 H11 - G11 devenant 53 H9 - G9, etc. Si la ronde autonome doit organiser un tournoi en une seule ronde, il suffit de supprimer simplement les appariements des deux derniers joueurs de chaque équipe (échiquier N°66 et après).



TABLEAUX pour 3 équipes en 3 rondes

Ce tableau est proposé pour la Coupe Jean-Claude Loubatière et la Coupe 2000 :
3 équipes de 4 joueurs ; Équipes : A , B , C. ; Joueurs : 1, 2, 3, 4. Échiquiers : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Échiquier	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3
1	A ₁ - B ₁	B ₁ - C ₁	C ₁ - A ₁
2	A ₂ - C ₁	B ₂ - A ₁	C ₂ - B ₁
3	B ₂ - C ₂	C ₂ - A ₂	A ₂ - B ₂
4	C ₃ - B ₃	A ₃ - C ₃	B ₃ - A ₃
5	C ₄ - A ₃	A ₄ - B ₃	B ₄ - C ₃
6	B ₄ - A ₄	C ₄ - B ₄	A ₄ - C ₄

Exemple de grilles de prise de résultats pour 4 équipes de 4 joueurs.

TOURNOI: _____

4 Équipes de 4

Date: _____

Arbitres: 1 _____

Lieu: _____

2 _____

A	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	B1		n	D1		b	C1					
2	n	C2		b	B2		n	D2					
3	b	D3		n	C3		b	B3					
4	n	B4		b	D4		n	C4					
Départage							Place			Total			

B	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	n	A1		b	C1		b	D1					
2	b	D2		n	A2		n	C2					
3	b	C3		n	D3		n	A3					
4	b	A4		n	C4		b	D4					
Départage							Place			Total			

C	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	D1		n	B1		n	A1					
2	b	A2		n	D2		b	B2					
3	n	B3		b	A3		n	D3					
4	n	D4		b	B4		b	A4					
Départage							Place			Total			

D	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	n	C1		b	A1		n	B1					
2	n	B2		b	C2		b	A2					
3	n	A3		b	B3		b	C3					
4	b	C4		n	A4		n	B4					
Départage							Place			Total			



Exemple de grilles de prise de résultats pour 5 équipes de 4 joueurs.

TOURNOI: _____

5 Équipes de 4

Date: _____

Arbitres: 1 _____

Lieu: _____

2 _____

A	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	D1		n	B2		b	C1		n	E1		
2	n	C2		b	E2		n	D2		b	B1		
3	b	E3		n	C3		b	B4		n	D3		
4	n	B3		b	D4		n	E4		b	C4		
Départage							Place			Total			

B	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	C1		n	D1		b	E1		n	A2		
2	n	E2		b	A1		n	C2		b	D2		
3	b	A4		n	E3		b	D3		n	C3		
4	n	D4		b	C4		n	A3		b	E4		
Départage							Place			Total			

C	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	n	B1		b	E1		n	A1		b	D1		
2	b	A2		n	D2		b	B2		n	E2		
3	n	D3		b	A3		n	E3		b	B3		
4	b	E4		n	B4		b	D4		n	A4		
Départage							Place			Total			

D	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	n	A1		b	B1		b	E2		n	C1		
2	n	E1		b	C2		b	A2		n	B2		
3	b	C3		n	E4		n	B3		b	A3		
4	b	B4		n	A4		n	C4		b	E3		
Départage							Place			Total			

E	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	D2		n	C1		n	B1		b	A1		
2	b	B2		n	A2		n	D1		b	C2		
3	n	A3		b	B3		b	C3		n	D4		
4	n	C4		b	D3		b	A4		n	B4		
Départage							Place			Total			



Exemple de grilles de prise de résultats pour 6 équipes de 4 joueurs.

TOURNOI: _____

6 Équipes de 4

Date: _____

Arbitres: 1 _____

Lieu: _____

2 _____

A	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	B1		n	F1		b	D1					
2	n	C2		b	E2		n	F2					
3	n	D3		b	C3		b	B3					
4	b	F4		n	B4		n	E4					
Départage							Place			Total			

B	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	n	A1		b	E1		n	C1					
2	b	F2		n	D2		b	E2					
3	n	C3		b	F3		n	A3					
4	n	E4		b	A4		b	D4					
Départage							Place			Total			

C	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	n	E1		b	D1		b	B1					
2	b	A2		n	F2		b	D2					
3	b	B3		n	A3		b	E3					
4	n	D4		b	E4		n	F4					
Départage							Place			Total			

D	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	F1		n	C1		n	A1					
2	n	E2		b	B2		n	C2					
3	b	A3		n	E3		b	F3					
4	b	C4		n	F4		n	B4					
Départage							Place			Total			

E	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	b	C1		n	B1		b	F1					
2	b	D2		n	A2		n	B2					
3	n	F3		b	D3		n	C3					
4	b	B4		n	C4		b	A4					
Départage							Place			Total			

F	1° RONDE			2° RONDE			3° RONDE			4° RONDE			TOTAL
	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	Cou	Adv	Rés	
1	n	D1		b	A1		n	E1					
2	n	B2		b	C2		b	A2					
3	b	E3		n	B3		n	D3					
4	n	A4		b	D4		b	C4					
Départage							Place			Total			



3 : Tournois (autres qu'au système suisse)

Chapitre 3.3

Les tournois à élimination directe

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



3.3 Tournois à élimination directe

ou tournois à formule "Coupe"

La gestion de ce type de tournois paraît de prime abord simple, mais en fait, après bien des essais, elle s'avère malaisée. Bien trop souvent, deux secteurs font défaut dans la gestion de ce type de tournois : la prise en compte de participants fictifs ainsi que la détermination du nombre de tours et du nombre d'exempts.

1. Exemple sur deux cas simples

a) Imaginons une "coupe" où nous avons 16 participants : le premier tour sera dénommé huitièmes de finale (nom généré par le nombre de participants rescapés) et le tour suivant quarts de finale, puis demi-finales (ou encore demi-finales) et enfin finale. Il n'y a pas de problèmes lorsque le nombre de participants est une puissance de 2.

Une puissance de 2 est un nombre qui se décompose en facteurs tous égaux à 2.

Exemple : 32 est une puissance de 2 car $32 = 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2$, ce qui s'écrit encore sous la forme 2^5 et se lit "2 puissance 5".

12 n'est pas une puissance de 2 car $12 = 2 \times 2 \times 3$ et l'élément 3 n'est pas égal à 2.

b) Imaginons maintenant que le nombre de participants ne soit pas une puissance de 2 (23 par exemple).

On recherchera alors quel nombre de joueurs il convient d'exempter pour que le nombre de participants du tour suivant soit une puissance de 2. Ici, on détermine en fait le nombre d'exempts du premier tour.

Une petite gymnastique de l'esprit nous dit que le prochain tour ne devrait voir que la participation de 16 joueurs. Pour nous, ceci veut aussi dire qu'il aurait mieux valu avoir 32 participants plutôt que 23.

Il nous a donc manqué 9 joueurs ($9 = 32 - 23$) au premier tour. Imaginons donc que nous introduisions la même quantité de participants fictifs et le tour sera joué, par 32 joueurs !

Nous en déduisons une première "règle" : les adversaires des joueurs fictifs sont les participants d'un tournoi qui sont exemptés au premier tour.

Malheureusement, cette "règle" n'est pas toujours vraie et peut fausser le déroulement d'une compétition. Pourtant dans le cas présent, "ça marche".

Nous avons donc 9 exempts. On calcule alors le nombre de joueurs disponibles qui est égal au nombre de joueurs inscrits diminué du nombre des exempts : soit ici, $23 - 9 = 14$.

Le nombre de matchs sera donc égal à 7. En ajoutant le nombre de qualifiés à celui des exempts du premier tour, nous obtenons alors le nombre de participants au deuxième tour, soit $7 + 9 = 16$. 16 est bien une puissance de 2, il n'y a plus de problèmes.



2. Étude du cas général :

Bien souvent, il arrive qu'au début d'une compétition, on doive inclure des participants qui n'entreront pas tous en jeu au même stade de la compétition : en coupe de France de Football, les clubs de Nationale 1 rentrent en jeu au niveau des 128^e de finale et ceux de Nationale 2 deux tours avant, et il en est de même pour tous les autres participants (hiérarchie oblige !). Pour gérer cette coupe, il convient de connaître les éléments suivants : le nombre de qualifiés d'office (**QO**) - et à quel niveau - ainsi que le nombre total de participants qui se sont inscrits (**I**)

A) NOTION DE JOUEURS DISPONIBLES (D).

Les joueurs disponibles sont tous les joueurs d'un tournoi qui ne sont pas qualifiés pour un tour ultérieur.

Exemple : imaginons dans un tournoi avec 234 participants, que 6 participants soient directement qualifiés pour le 3^e tour et qu'un autre soit directement qualifié pour le 5^e tour. Le nombre de joueurs disponibles sera égal à D.

$$D = I - QO$$

$$D = 227 \text{ car } 234 - (6+1) = 234 - 7 = 227.$$

B) NOTION DE JOUEURS FICTIFS (F).

Les joueurs fictifs sont des joueurs qui sont ajoutés au nombre des participants. Leur nombre est fonction du nombre de qualifiés d'office et du nombre de tours où ces qualifiés ne jouent pas.

Si un joueur est exempt pendant n tours, le nombre de joueurs fictifs devant être ajoutés au nombre de participants est de 2^n .

Si X joueurs sont exempts x rondes, Y joueurs exempts y rondes, ... , Z joueurs exempts z rondes, le nombre F de joueurs fictifs sera: $F = X \times 2^x + Y \times 2^y + \dots + Z \times 2^z$

Dans l'exemple précédent, les 6 joueurs ne jouaient pas pendant 2 tours alors que le 7^e exempt ne jouait pas pendant 4 tours.

$$F \text{ était donc égal à } 6 \times 2^2 + 1 \times 2^4 \text{ soit } F = 6 \times 4 + 1 \times 16 = 40 \text{ joueurs fictifs.}$$

C) NOMBRE DES PARTICIPANTS NET. PN

Le nombre de participants net d'un tournoi est égal au nombre de joueurs disponibles augmenté du nombre de joueurs fictifs. $PN = F + D$

Dans l'exemple ci-dessus, le nombre de participants net est de : $227 + 40 = 267$.

D) NOMBRE DE JOUEURS EXEMPTS AU PREMIER TOUR D'UN TOURNOI À ÉLIMINATION DIRECTE. (E)

Après avoir déterminé le nombre net, on recherche la puissance de 2 immédiatement supérieure ou égale au nombre net; une fois cette puissance déterminée, le nombre d'exempts du premier tour sera égal à la différence entre ces deux nombres. $E = 2^n - PN$

- Si le nombre d'exempts est inférieur au nombre de joueurs disponibles, on les tire au sort et le tournoi peut débuter.

- Si le nombre d'exempts est supérieur ou égal au nombre de joueurs disponibles, on devra alors jouer un tour préliminaire auquel les qualifiés d'office ne prendront pas part, évidemment. Les calculs seront alors refaits.

EXEMPLE:

63 équipes jouent une coupe où 25 équipes sont qualifiées d'office pour le 2^e tour.

Nombre d'équipes disponibles : $63 - 25 = 38$



Nombre d'équipes fictives : $25 \times 2 = 50$
 Nombre de participants net : $38 + 50 = 88$
 Puissance de 2 supérieure : $128 = 2^7 \Rightarrow 7$ rondes prévues
 Nombre d'exempts au 1er tour : $128 - 88 = 40$ (!?)
 Il y aura donc un tour préliminaire et les qualifiés d'office n'y participent pas :
 Nombre d'équipes fictives : $25 \times 2^2 = 25 \times 4 = 100$
 Nombre de participants net : $38 + 100 = 138$
 Puissance de 2 supérieure : $256 = 2^8 \Rightarrow 8$ rondes prévues,
 soit le Tour préliminaire et 7 rondes
 Vérification : on établit le plan de jeu :
 Nombre d'exempts au 1er tour : $256 - 138 = 118$ (!?) C'est plus que 88
 On recommence avec un 2e tour préliminaire :
 Nombre d'équipes fictives : $25 \times 2^3 = 25 \times 8 = 200$
 Nombre de participants net : $38 + 200 = 238$
 Puissance de 2 supérieure : $256 = 2^8 \Rightarrow 8$ rondes prévues,
 soit 2 Tours préliminaires et 6 rondes
 Nombre d'exempts au 1er tour : $256 - 238 = 18$
 Nombre de participants au 1er tour préliminaire : $38 - 18 = 20$
 Nombre de participants au 2e tour préliminaire : $10 + 18 = 28$
 Nombre de participants au 1er tour : 14
 Nombre de participants au 2e tour : $7 + 25 = 32$

UN CAS CONCRET :

7971 équipes ont participé à la Coupe de France de football.
 Parmi elles, 250 équipes ont été exemptes de 2 tours, 80 de 4 tours, 36 de 6 tours et 20 de 7 tours.

Nombre d'équipes disponibles pour le 1er tour :

$$D = 7971 - (250 + 80 + 36 + 20) = 7585$$

Nombre d'équipes fictives à ajouter:

$$F = 250 \times 2^2 + 80 \times 2^4 + 36 \times 2^6 + 20 \times 2^7 = 1000 + 1280 + 2304 + 2560 = 7144$$

Nombre net de participants :

$$PN = F + D = 7144 + 7585 = 14.729$$

Puissance de 2 supérieure :

$$2^{14} = 16384 \Rightarrow 14 \text{ tours prévus}$$

Nombre d'exempts au premier tour :

$$E = 2^n - PN = 16.384 - 14.729 = 1655$$

Quand on a fini ce travail, il convient de le vérifier en faisant un plan de jeu :

PARTICIPANTS	QUALIFIES
--------------	-----------

1er tour	$7971 - 386 - 1655 = 59302965$
----------	--------------------------------



2e tour	$2965 + 1655 = 4620$	2310
3e tour	$2310 + 250 = 2560$	1280
4e tour	1280	640
5e tour	$640 + 80 = 720$	360
6e tour	360	180
7e tour	$180 + 36 = 216$	108
8e tour	$108 + 20 = 128$	64
1/32e	64	32
1/16e	32	16
1/8e	16	8
1/4 de finale	8	4
1/2 finale	4	2

qui s'affrontent en finale.

CONCLUSION :

- 1 - Déterminer les équipes exemptes d'un ou plusieurs tours. QO
- 2 - Déterminer le nombre d'équipes disponibles. D
- 3 - Déterminer le nombre d'équipes fictives à ajouter . F
- 4 - Déterminer le nombre net de participants. PN
- 5 - Déterminer le nombre de tours à organiser.
- 6 - Déterminer le nombre d'exempts et de tours préliminaires.
- 7 - Vérifier en établissant un plan de jeu.

REMARQUE :

Il arrive souvent qu'on ne sache pas le nombre de tours où une équipe ne joue pas. C'est le cas notamment quand une équipe entre en 1/16 de finale. Il est alors impossible de calculer directement le nombre d'équipes fictives.

Il existe plusieurs méthodes exposées dans les différents corrigés de tests.

En voici une, traitée à l'aide d'un exemple : 52 équipes

2 équipes entrent au 2e tour

1 équipe entre au 3e tour

1 équipe entre en 1/4 de finale

Ayant 52 participants au départ, on peut supposer qu'il y aura 6 tours car $32 < 52 < 64$.

Nous avons alors 2 équipes exemptes 1 tour, 1 équipe exempte 2 tours et 1 équipe exempte 3 tours (les 1/4 de finale étant alors le 4e tour).

On peut maintenant faire les calculs normalement, sans oublier de vérifier à la fin qu'il y a bien 6 tours. Sinon, il faut tout recommencer avec 7 tours, l'équipe entrant en 1/4 de finale étant maintenant exempte 4 tours alors que les autres ne changent pas (exempts respectivement 1 et 2 tours).

Autres Exemples

Le principe de base est le suivant :

Le plus fort joue contre le plus faible. Le deuxième plus fort joue contre l'avant dernier, le troisième contre l'antépénultième, etc.



Dans une coupe idéale, les plus forts joueurs (ou équipes) se rencontrent le plus tard possible.

1. Exemples simples (2 à 16 joueurs) :

Avec deux joueurs, la Coupe n'aura qu'un tour, c'est directement la Finale
Finale

1
vs vainqueur
2

Avec trois ou quatre joueurs, il faudra deux tours : Demi-finale et Finale
Demi-Finale Finale

Demi- finales	Final e	
1-(4)	1	
	vs	Vainqueur
2-3	2	

On fera jouer le N°1 contre le N°4. En effet, faire jouer le N°1 contre le N°2 reviendrait à faire jouer la finale avant l'heure. S'il n'y a que trois joueurs, le N°1, tête de série rentre directement en finale.

Avec cinq à huit joueurs, il faudra trois tours : Quart de finale, Demi-finale et Finale.

Le plus fort (N°1) joue contre le plus faible (N°8), le deuxième plus fort (N°2) contre le deuxième plus faible (N°7) et ainsi de suite. S'il y a moins de huit joueurs, on exempt le N°1, puis le N°2, puis le N°3.

¼ finale	de	½ finales	Final e
1-8		1-4	
4-5			1-2
3-6			
2-7		2-3	

Avec neuf à seize joueurs, il faudra quatre tours ($16=2^4$, l'exposant donne le nombre de tours)

1/8 de finale	¼ de finale	½ finales	finale
1-16			
8-9	1-8		
5-12		1-4	
4-13	4-5		
3-14			1-2
6-11	3-6		
7-10		2-3	
2-15	2-7		



4 : LE SYSTEME SUISSE

Chapitre 4.1 : Règles du système suisse

Chapitre 4.2 : Appariements accélérés

Chapitre 4.3 : Exemple de tournoi au système suisse

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



4 : Le système suisse

Chapitre 4.1

Règles du Système Suisse

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage

**NOTE PRÉLIMINAIRE :**

Le système suisse est un système d'appariements basé sur des règles générales précisées dans les chapitres C.04.1. Règles de base des systèmes suisses et C.04.2. Règles de gestion des tournois au système suisse présentés ci-après.

Le système utilisé majoritairement en France est le système hollandais (C.04.3). D'autres systèmes existent (non présentés dans le livre de l'arbitre) et sont disponibles, en version originale (langue anglaise) sur le site de la FIDE :

- Le système Dubov (C.04.4.1)
<http://www.fide.com/fide/handbook.html?id=169&view=article>
- Le système Burstein (C.04.4.2)
<http://www.fide.com/fide/handbook.html?id=85&view=article>
- le système Lim (C.04.4.3)
<http://www.fide.com/fide/handbook.html?id=168&view=article>

(C.04.4) « *L'utilisation de ces systèmes est obsolète, à moins que, pour un système, il n'y ait un programme approuvé par la FIDE (voir, à l'annexe C.04.A, l'annexe 3 «Liste des programmes approuvés par la FIDE») avec un programme vérifiant les appariements en libre accès (voir A.5 dans la même annexe) capable de vérifier les tournois exécutés avec ce système. »*



C.04.1 Règles de base des systèmes suisses

Les règles qui suivent sont applicables à chaque système suisse, sauf spécification explicite contraire.

- a. Le nombre de rondes à jouer est annoncé avant le tournoi.
- b. Deux joueurs ne peuvent se rencontrer plus d'une fois.
- c. S'il advenait que le nombre de joueurs soit impair, un joueur ne sera pas apparié. Il sera exempt ; aucun adversaire ni aucune couleur ne lui sont assignée et il reçoit autant de points que rapporte une victoire, sauf si le règlement du tournoi en décide autrement.
- d. *un joueur qui a déjà reçu, un point alloué par exemption [d'appariement – ne concerne pas les « bye » pratiqués parfois pour un joueur qui ne joue pas une ronde donnée à sa demande qui peut apporter ½ point- NDT] ou a déjà gagné par forfait en raison de la non présentation de son adversaire à temps, ne peut plus être exempt.*
- e. En général, les joueurs sont appariés avec d'autres joueurs ayant le même score.
- f. Pour tout joueur la différence entre le nombre de parties jouées avec les blancs et le nombre de parties jouées avec les noirs ne peut être supérieure à 2 ou inférieure à -2. A la dernière ronde d'un tournoi, chaque système peut faire exception à cette règle.
- g. Aucun joueur ne recevra trois fois de suite la même couleur. A la dernière ronde d'un tournoi, chaque système peut faire exception à cette règle.
- h.
- h1. *En général, un joueur reçoit la couleur avec laquelle il a joué le moins de parties*
- h2. *Si les couleurs sont déjà équilibrées, alors, en général le joueur reçoit la couleur inverse de celle qu'il a reçue lors de la ronde précédente.*
- i. Les règles d'appariement doivent être aussi transparentes que possible et la personne qui en a la charge doit être en mesure de les expliquer.

C.04.1 Basic rules for Swiss Systems

The following rules are valid for each Swiss system unless explicitly stated otherwise.

- a. The number of rounds to be played is declared beforehand
- b. Two players shall not play against each other more than once.
- c. Should the number of players to be paired be odd, one player is unpaired. This player receives a pairing-allocated bye: no opponent, no colour and as many points as are rewarded for a win, unless the rules of the tournament state otherwise.
- d. A player who has already received a pairing-allocated bye, or has already scored a (forfeit) win due to an opponent not appearing in time, shall not receive the pairing-allocated bye.
- e. In general, players are paired to others with the same score.
- f. For each player the difference between the number of black and the number of white games shall not be greater than 2 or less than -2. Each system may have exceptions to this rule in the last round of a tournament.
- g. No player shall receive the same colour three times in a row. Each system may have exceptions to this rule in the last round of a tournament.
- h.
- h1. In general, a player is given the colour with which he played less games.
- h2. If colours are already balanced, then, in general, the player is given the colour that alternates from the last one with which he played.
- i. The pairing rules must be such transparent that the person who is in charge for the pairing can explain them.



C.04.2 Règles de gestion des tournois au système suisse

A Systèmes d'appariement

1. Dans un tournoi homologué par la FIDE, le système d'appariement être soit l'un des systèmes suisses reconnus par la FIDE sinon une description explicite, écrite et détaillée des règles doit être fournie aux participants

2. Dans le rapport du tournoi soumis à la FIDE, l'Arbitre est tenu de déclarer lequel des systèmes suisses de la FIDE il a utilisé. A défaut, l'Arbitre doit soumettre les règles du système utilisé pour examen *par la Commission des systèmes d'appariements et programmes (SPPC)*.

3. Les appariements accélérés sont autorisés s'ils sont annoncés à l'avance par l'organisateur et qu'ils ne soient pas retouchés en faveur d'un quelconque joueur.

4. Les règles du système suisse de la FIDE appariant les joueurs d'une manière objective et impartiale. Différents arbitres ou programmes d'appariement respectant les règles d'appariement doivent aboutir à un résultat identique.

5. Il n'est pas permis de modifier les appariements valides en faveur d'un quelconque joueur.

Quand on peut démontrer que des modifications aux appariements d'origine ont été réalisées en faveur d'un joueur en vue de lui permettre de réaliser une norme, un rapport pourra être soumis à la Commission de Qualification afin d'initier une procédure disciplinaire via la Commission de l'Ethique.

B Ordre initial

1. Avant le début du tournoi, chaque joueur sera caractérisé par la mesure de sa force. Celle-ci figure d'ordinaire sur la liste de classement individuel des joueurs. Si une telle liste est disponible pour tous les joueurs participant au tournoi, cette dernière devrait être utilisée.

Il est conseillé de vérifier tous les classements fournis par les joueurs. Si un classement fiable n'est pas connu pour un joueur, les arbitres devraient en

C.04.2 General handling rules for Swiss Tournaments

A Pairing Systems

1. The pairing system used for a FIDE rated tournament shall be either one of the published FIDE Swiss Systems or a detailed written description of the rules shall be explicitly presented to the participants..

2 While reporting a tournament to FIDE, the Arbiter shall declare which of the official FIDE Swiss systems was used. If another system was used, the Arbiter shall submit the rules of this system for checking by the Systems of Pairings and Programs Commission (SPPC).

3 Accelerated methods are acceptable if they were announced in advance by the organizer and are not biased in favour of any player.

4. The FIDE Swiss Rules pair the players in an objective and impartial way, and different arbiters or software programs following the pairing rules should arrive at identical pairings.

5. It is not allowed to alter the correct pairings in favour of any player.

Where it can be shown that modifications of the original pairings were made to help a player achieve a norm or a direct title, a report may be submitted to the Qualification Commission to initiate disciplinary measures through the Ethics Commission.

I

B Initial Order

1 Before the start of the tournament, a measure of the player's strength is assigned to each player. The strength is usually represented by rating lists of the players. If one rating list is available for all participating players, then this rating list should be used.

It is advisable to check all ratings supplied by players. If no reliable rating is known for a player, the arbiters should make an estimation of it as



faire une estimation aussi précise que possible avant le début du tournoi.

2. Avant la première ronde, les joueurs sont rangés selon l'ordre suivant :

- leur force (classement [NDT : au sens classement Elo])
- leur titre F.I.D.É. (G.M., M.I., G.M.F., M.F., M.I.F., C.M. (candidat maître), M.F.F., C.M.F. (candidat maître féminin) puis les non-titrés.
- alphabétiquement (à moins que ce critère n'ait été au préalable remplacé par un autre).

3. Ce classement est utilisé pour déterminer les numéros d'appariement : le plus fort obtient le n°1, etc.

Si, pour une quelconque raison, les données utilisées pour déterminer les classements ne sont pas correctes, elles peuvent être corrigées à n'importe quel moment. Les numéros d'appariements peuvent être réassignés, en accord avec les corrections réalisées, mais seulement pour les trois premières rondes. Aucune modification des numéros d'appariement n'est autorisée après la 4ème ronde.

C Retardataires C Late Entries

1. Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout joueur n'ayant pas rejoint la salle de jeu d'une compétition de la FIDE avant le tirage au sort doit être exclu du tournoi, *sauf s'il se présente* avant l'appariement d'une autre ronde.

On pourra faire une exception pour les joueurs inscrits qui ont notifié par écrit au préalable le fait qu'ils seraient inéluctablement en retard.

2. Quand l'Arbitre Principal décide d'admettre un retardataire,

- Si l'heure indiquée par le joueur est compatible avec l'heure de début* de la première ronde, le joueur reçoit un numéro d'appariement et apparié normalement.

accurately as possible.

2 Before the first round the players are ranked in order of, respectively

- Strength (rating)
- FIDE-title (GM-IM- WGM-FM-WIM-CM-WFM-WCM-no title)
- alphabetically (unless it has been previously stated that this criterion has been replaced by another one)

3 This ranking is used to determine the pairing numbers; the highest one gets #1 etc.

If, for any reason, the data used to determine the rankings were not correct, they can be adjusted at any time. The pairing numbers may be reassigned accordingly to the corrections, but only for the first three rounds. No modification of a pairing number is allowed after the fourth round..

1 According to FIDE Tournament Rules, any prospective participant who has not arrived at the venue of a FIDE competition before the time scheduled for the drawing of lots shall be excluded from the tournament unless he shows up at the venue in time before a pairing of another round.

An exception may be made in the case of a registered participant who has given written notice in advance that he will be unavoidably late.

2 Where the Chief Arbiter decides to admit a Late Entrant,

- if the player's notified time of arrival is in time for the start of the first round, the player is given a pairing number and paired in the usual way.



- *Si l'heure indiquée par le joueur est compatible avec l'heure de début de la seconde (ou troisième) ronde (retardataire)*, le joueur ne sera pas apparié pour les rondes qu'il ne pourra jouer. Aussi, il ne reçoit aucun point pour les rondes non jouées (sauf si le règlement du tournoi en décide autrement) et on lui attribue un numéro d'appariement uniquement après son arrivée.

- if the player's notified time of arrival is in time only for the start of the second (or third) round ("Late Entry"), then the player is not paired for the rounds which he cannot play. Instead, he receives no points for unplayed rounds (unless the rules of the tournament say otherwise), and is given an appropriate pairing number and paired only when he actually arrives.

3. *S'il y a des retardataires*, les numéros d'appariement attribués au début du tournoi sont réputés provisoires. La liste définitive des numéros d'appariement n'est fournie que lorsque la liste des participants est close, et que des corrections ont été effectuées sur le tableau d'affichage des résultats.

3 If there are late entries, the Pairing Numbers that were given at the start of the tournament are considered provisional. The definitive Pairing Numbers are given only when the List of Participants is closed, and corrections made accordingly in the results charts.

D Règles d'appariement, de couleur et d'affichage

D. Pairing, colour and publishing rules

1. Uniquement pour les appariements, les parties ajournées sont considérées comme des parties nulles.

1 Adjourned games are considered draws for pairing purposes only.

2. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

2 A player who is absent without notifying the arbiter will be considered as withdrawn, unless the absence is explained with acceptable arguments before the next pairing is published.

3. Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

3 Players who withdraw from the tournament will no longer be paired.

4. Les joueurs ayant annoncé au préalable leur absence lors de certaines rondes ne seront pas appariés pour ces rondes et ne marqueront aucun point (sauf si le règlement du tournoi en décide autrement).

4 Players known in advance not to play in a particular round are not paired in that round and score zero (unless the rules of the tournament say otherwise).

5. Seules les parties jouées comptent dans la séquence des couleurs à prendre en compte.

5 Only played games count in situations where the colour sequence is meaningful.

Par exemple, la séquence suivante NBN=B (partie non jouée à la 4^e ronde) sera considérée comme si elle avait été la suivante : =NBNB. BN=BN compterait comme =BNBN et enfin, NBB=N=B comme ==NBBNB et ainsi de suite

So, for instance, a player with a colour history of BWB=W (i.e. no valid game in round-4) will be treated as if his colour history was =BWBW. WB=WB will count as =WBWB, BWW=B=W as ==BWWBW and so on.

6 Deux joueurs appariés ensemble qui n'ont pas joué leur partie peuvent à nouveau être appariés ensemble à l'occasion d'une future ronde.

6. Two paired players, who did not play their game, may be paired together



7. Les résultats d'une ronde doivent être affichés à l'endroit prévu à cet effet dans le cadre de la communication, et à l'heure prévue au programme du tournoi.

8. Dans le cas où

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée couleurs inversées
- Le classement d'un joueur doit être corrigé (et les numéros d'appariement probablement rectifiés cf. C.04.2.C.3)

et que le joueur signale le fait à l'arbitre **sous un certain délai** après la publication des résultats, **la nouvelle information** doit être prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde à venir. Le délai en-deçà duquel la réclamation pourra être produite doit être prévu par le programme du tournoi.

Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.

S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur.

9. Quand un appariement est terminé, toutes les paires doivent être triées avant leur publication. Les critères de tri sont, dans l'ordre décroissant :

- Le score du joueur le plus fort de la paire concernée
- La somme des scores des deux joueurs de la paire concernée
- Le rang du joueur le plus fort de la paire concernée, conformément à l'ordre initial (C.04.2.B)

in a future round.

7 The results of a round shall be published at the usual place of communication at announced time due to the schedule of the tournament.

8 If either

- a result was written down incorrectly, or
- a game was played with the wrong colours, or
- a player's rating has to be corrected (and playing numbers possibly recomputed as in C.3),

and a player communicates this to the arbiter within a given deadline after publication of results, the new information shall be used for the standings and the pairings of the next round. The deadline shall be fixed in advance according to the timetable of the tournament.

If the error notification is made after the pairing but before the end of the next round, it will affect the next pairing to be done.

If the error notification is made after the end of the next round, the correction will be made after the tournament for submission to rating evaluation only.

9 After a pairing is complete, sort the pairs before publishing them.

The sorting criteria are (with descending priority)

- the score of the higher ranked player of the involved pair;
- the sum of the scores of both players of the involved pair;
- the rank according to the Initial Order (C.04.2.B) of the higher ranked player of the involved pair.



10. Une fois publiés, les appariements ne doivent plus être modifiés, sauf s'il se trouve que les appariements violent l'article C.04.1.b (deux joueurs ne doivent pas jouer l'un contre l'autre plus d'une fois).

10. Once published, the pairings shall not be changed unless they are found to violate C.04.1.b (Two players shall not play against each other more than once).



Systèmes suisses officiellement reconnus par la FIDE

- le système hollandais (C.04.3)
- Le système Dubov (C.04.4.1) *non présent dans cette traduction*
- Le système Burstein (C.04.4.2) *non présent dans cette traduction*
- le système Lim (C.04.4.3) *non présent dans cette traduction*

Swiss Systems officially recognized by FIDE

- Dutch System (see C.04.3)
- C.04.4.1 Dubov System [cf. FIDE website](#)
- C.04.4.2 Burstein System [cf. FIDE website](#)
- C.04.4.3 Lim System [cf. FIDE website](#)

C.04.3 Le Système néerlandais

Version approuvée par le 83ème congrès de la FIDE à Baku, 2016.

A. Remarques préliminaires & Définitions-

A1. Classement Initial des participants

Voir le règlement C.04.2.B (règles générales de gestion – ordre de tri initial)

A2. Ordre de tri

Uniquement dans le but de les appairer, les joueurs sont rangés suivant :

- a) leur score
- b) leur numéro d'appariement attribué aux joueurs conformément au classement initial des participants (et toutes les modifications éventuelles liées aux retardataires ou aux modifications de classement).

A3. Groupe de points & niveaux de d'appariement

Un groupe de points est normalement composé de (tous) les joueurs ayant le même score. La seule exception est le Groupe de Point Spécial « « collapsed » défini en A.9.

Un niveau (d'appariement) est un groupe de joueurs devant être appariés. Il est composé de joueurs venant d'un même groupe de points (appelés joueurs résidents) et de joueurs restants non appariés après l'appariement du niveau précédent.

Un niveau (d'appariement) est dit « homogène » si tous les joueurs ont le même score ; dans le cas contraire, il est dit « hétérogène ».

Un (niveau d'appariement) résiduel est un sous-niveau d'un niveau hétérogène, contenant des joueurs résidents (voir B3 pour plus de détails)

C.04.3. Dutch System

Version approved at the 87th FIDE Congress in Baku 2016

A Introductory Remarks and Definitions

A.1 Initial ranking list

See C.04.2.B (General Handling Rules - Initial order)

A.2 Order

For pairings purposes only, the players are ranked in order of, respectively

- a. score
- b. pairing numbers assigned to the players accordingly to the initial ranking list and subsequent modifications depending on possible late entries or rating adjustments

A.3 Scoregroups and pairing brackets

A scoregroup is normally composed of (all) the players with the same score. The only exception is the special "collapsed" scoregroup defined in A.9.

A (pairing) bracket is a group of players to be paired. It is composed of players coming from one same scoregroup (called resident players) and of players who remained unpaired after the pairing of the previous bracket.

A (pairing) bracket is homogeneous if all the players have the same score; otherwise it is heterogeneous.

A remainder (pairing bracket) is a sub-bracket of a heterogeneous bracket, containing some of its resident players (see B.3 for further details).



A4. Flotteurs

- a) Un flotteur descendant est un joueur qui reste non apparié dans un niveau, et qui doit donc rejoindre le niveau de points suivant. Dans le niveau de destination, de tels joueurs sont appelés « joueur flotteurs descendants » (MDP en version courte [ndt : « moved-down players » en version anglaise])
- b) Après que deux joueurs aux scores différents aient joué l'un contre l'autre lors d'une ronde, le joueur ayant le classement le plus élevé [NDT : au sens A2] reçoit une flèche « qui descend » (↓), le moins bien classé reçoit une flèche « qui monte » [NDT : flotteur montant] (↑)

Un joueur qui, pour quelque raison que ce soit, ne joue pas une ronde, sera considéré comme flotteur descendant.

A5. Exempts.

Voir C.04.1.c (*S'il advenait que le nombre de joueurs soit (ou devienne) impair, un joueur ne sera pas apparié. Il sera exempt : aucune couleur ne lui est assignée et il reçoit autant de points que rapporte une victoire, sauf si le règlement du tournoi en décide autrement*).

A6. Différences de couleur et préférences de couleur.

La différence de couleurs d'un joueur est le nombre de parties jouées avec les Blancs diminué du nombre de parties jouées avec les Noirs par ce même joueur.

La préférence de couleur est la couleur que le joueur devrait idéalement recevoir pour la partie suivante. Elle peut être déterminée pour chaque joueur qui a joué au moins une partie.

- a) Une préférence de couleur est dite **absolue** quand la différence de couleurs est supérieure à +1 ou inférieure à -1, ou quand un joueur a joué avec la même couleur lors des deux rondes précédentes. La préférence est blanche quand la différence de couleurs est plus petite que -1 ou quand les deux dernières parties ont été jouées avec les Noirs. La préférence est noire quand la différence de couleur est plus grande que +1 ou quand les deux dernières parties ont été jouées avec les Blancs.
- b) Une préférence de couleur est dite **forte** quand la différence de couleurs d'un joueur est +1 (préférence noire) ou -1 (préférence blancs).
- c) Une préférence de couleur est dite **faible** quand la différence de couleur d'un joueur est nulle, la préférence étant de la couleur opposée à celle de la couleur allouée lors de la partie précédente.
- d) Les joueurs qui n'ont joué aucune partie n'ont pas de préférence couleur (la préférence couleur est accordée à leur adversaire).

A.4 Floaters and floats

- a) A downfloater is a player who remains unpaired in a bracket, and is thus moved to the next bracket. In the destination bracket, such players are called "moved-down players" (MDPs for short).
- b) After two players with different scores have played each other in a round, the higher ranked player receives a downfloat, the lower one an upfloat.

A player who, for whatever reason, does not play in a round, also receives a downfloat.

A.5 Byes

See C.04.1.c (*Should the number of players to be paired be odd, one player is unpaired. This player receives a pairing-allocated bye: no opponent, no colour and as many points as are rewarded for a win, unless the regulations of the tournament state otherwise*).

A6. Colour differences and colour preferences

The colour difference of a player is the number of games played with white minus the number of games played with black by this player.

The colour preference is the colour that a player should ideally receive for the next game. It can be determined for each player who has played at least one game.

- a) An absolute colour preference occurs when a player's colour difference is greater than +1 or less than -1, or when a player had the same colour in the two latest rounds he played. The preference is white when the colour difference is less than -1 or when the last two games were played with black. The preference is black when the colour difference is greater than +1, or when the last two games were played with white.
- b) A strong colour preference occurs when a player's colour difference is +1 (preference for black) or -1 (preference for white).
- c) A mild colour preference occurs when a player's colour difference is zero, the preference being to alternate the colour with respect to the previous game he played.
- d) Players who did not play any games have no colour preference (the preference of their opponents is granted).



A7 Cracks

Les cracks sont les joueurs qui ont un score supérieur à 50% du score maximum possible au moment d'apparier la dernière ronde.

A8. Différence de Score d'Appariement (PSD – Pairing Score Difference)

L'appariement d'un niveau est composé de paires [ndt : paire = deux joueurs appariés ensembles] et de flotteurs descendants. Sa Différence de Score d'Appariement est une liste des Différences de Score (SD [Score Difference], voir ci-dessous), triés du plus grand au plus petit.

Pour chaque paire dans un appariement, un SD est définie comme la valeur absolue de la différence entre les scores des deux joueurs constituant la paire.

Pour chaque flotteur descendant, le SD est définie comme la différence entre le score du flotteur descendant et une valeur artificielle qui est un point en dessous du score du joueur classé [ndt : au sens de A2] le plus bas du niveau étudié (même quand cela donne une valeur négative)

Note :

La valeur artificielle définie ci-dessus a été choisie pour être strictement inférieur au score le plus bas du niveau, et suffisamment générique pour fonctionner avec différents systèmes d'attribution des points et en présence de niveaux inexistantes, vides ou peu peuplés qui peuvent suivre le niveau étudié.

Le/les différence(s) de scores d'appariement (PSD) sont comparés lexicographiquement (c'est-à-dire leur différences de scores respectifs sont comparés un par un du début à la fin – dans la/les première(s) différence(s) de score correspondante(s) qui sont différentes, la plus petite définit la PSD inférieur).

A.9 But recherché de l'appariement d'une ronde

L'appariement d'une ronde (appelée « appariement de la ronde ») est achevé si tous les joueurs (à l'exception d'au plus d'un joueur, qui reçoit un point d'exemption) ont été appariés et que les critères absolus C1-C3 ont été respectés.

S'il est impossible d'achever un appariement, l'arbitre devra décider de ce qu'il convient de faire.

Le processus d'appariement commence avec le groupe de points le plus élevé et se poursuit, niveau par niveau jusqu'à ce que tous les groupes de points, dans l'ordre décroissant, aient été épuisés et que l'appariement soit achevé.

A7 Topscorers

Topscorers are players who have a score of over 50% of the maximum possible score when pairing the final round of the tournament.

A.8 Pairing Score Difference (PSD)

The pairing of a bracket is composed of pairs and downfloaters.

Its Pairing Score Difference is a list of score-differences (SD, see below), sorted from the highest to the lowest.

For each pair in a pairing, the SD is defined as the absolute value of the difference between the scores of the two players who constitute the pair.

For each downfloater, the SD is defined as the difference between the score of the downfloater, and an artificial value that is one point less than the score of the lowest ranked player of the current bracket (even when this yields a negative value).

Note:

The artificial value defined above was chosen in order to be strictly less than the lowest score of the bracket, and generic enough to work with different scoring-point systems and in presence of non-existent, empty or sparsely populated brackets that may follow the current one.

PSD(s) are compared lexicographically (i.e. their respective SD(s) are compared one by one from first to last - in the first corresponding SD(s) that are different, the smallest one defines the lower PSD).

A.9 Round-Pairing Outlook

The pairing of a round (called round-pairing) is complete if all the players (except at most one, who receives the pairing-allocated bye) have been paired and the absolute criteria C1-C3 have been complied with.

If it is impossible to complete a round-pairing, the arbiter shall decide what to do.

Otherwise, the pairing process starts with the top scoregroup, and continues bracket by bracket until all the scoregroups, in descending order, have been used and the round-pairing is complete.



Cependant, si durant le processus, les flotteurs descendants (il se peut qu'il n'y en ait aucun) produits par le niveau venant d'être apparié ne peuvent pas être appariés avec les autres joueurs du niveau, une autre voie de réalisation sera empruntée.

Le dernier niveau apparié est appelé « Avant-Dernier Niveau d'appariement » (PPB ; « Penultimate Pairing Bracket ») ; Le score de ses joueurs résidents est appelé score « effondré ». Tous les joueurs ayant un score inférieur au score effondré constituent le groupe de points spécial « collapsed » mentionné en A.3.

Le processus d'appariement reprend avec l'appariement du PPB. Ses flotteurs descendants et les joueurs du groupe de points effondré, constituent le Dernier Niveau Effondré (CLB [Collapsed Last Bracket]° dont l'appariement achèvera l'appariement de la ronde.

Note : indépendamment de l'itinéraire suivi, l'attribution de l'exemption (voir C2) a lieu dans l'appariement du dernier niveau.

La section B décrit le processus d'appariement d'un niveau.

La section C décrit tous les critères que l'appariement d'un niveau doit satisfaire

La section E décrit les règles d'affectation des couleurs qui détermine quel joueur aura les blancs et quel autre aura les noirs.

B Processus d'appariement pour un niveau

B.1 Définition des paramètres

a) M0 est le nombre de joueurs issus du niveau supérieur. Il peut être nul.

b) MaxPaires [NDT : P0 dans l'ancienne rédaction] est le nombre maximum de paires qui peuvent être produites dans le niveau étudié (voir C.5.).

Note : MaxPaires est habituellement égal au nombre de joueurs divisé par deux et arrondi par défaut. Néanmoins si, par exemple, M0 est plus grand que le nombre de joueurs résidents, MaxPaire est au plus égal au nombre de joueurs résidents

c) M1 est le nombre maximum de joueurs issus du niveau précédent (MDP) qui peuvent être appariés dans le niveau (voir C.6).

Note : M1 est habituellement égal au nombre de joueurs venant du niveau précédent, qui peut être nul. Toutefois si, par exemple, M0 est plus grand que le nombre de joueurs résidents, M1 est au plus égal au nombre de joueurs résidents.

However, if, during this process, the downfloaters (possibly none) produced by the bracket just paired, together with all the remaining players, do not allow the completion of the round-pairing, a different processing route is followed.

The last paired bracket is called Penultimate Pairing Bracket (PPB). The score of its resident players is called the "collapsing" score. All the players with a score lower than the collapsing score constitute the special "collapsed" scoregroup mentioned in A.3.

The pairing process resumes with the re-pairing of the PPB. Its downfloaters, together with the players of the collapsed scoregroup, constitute the Collapsed Last Bracket (CLB), the pairing of which will complete the round-pairing.

Note: Independently from the route followed, the assignment of the pairing-allocated bye (see C.2) is part of the pairing of the last bracket.

Section B describes the pairing process of a single bracket.

Section C describes all the criteria that the pairing of a bracket has to satisfy.

Section E describes the colour allocation rules that determine which players will play with white.

B Pairing Process for a bracket

B.1 Parameters definitions

a) M0 is the number of MDP(s) coming from the previous bracket. It may be zero.

b) MaxPairs is the maximum number of pairs that can be produced in the bracket under consideration (see C.5).

Note: MaxPairs is usually equal to the number of players divided by two and rounded downwards. However, if, for instance, M0 is greater than the number of resident players, MaxPairs is at most equal to the number of resident players.

c) M1 is the maximum number of MDP(s) that can be paired in the bracket (see C.6).

Note: M1 is usually equal to the number of MDPs coming from the previous bracket, which may be zero. However, if, for instance, M0 is greater than the number of resident players, M1 is at most equal to the number of resident players.



M1 ne peut évidemment jamais être plus grand que MaxPaires.

B.2. Sous-groupes (composition originelle)

Pour réaliser l'appariement, chaque niveau doit habituellement être divisé en deux sous-groupes appelés S1 et S2.

S1 contient initialement les N1 joueurs les plus forts (triés conformément à A.2), où N1 est soit égal à M1 (dans un niveau hétérogène) soit égal à MaxPaires (dans l'autre cas).

S2 contient initialement tous les joueurs résidents restants.

Quand M1 est inférieur à M0, certains joueurs issus du niveau précédent ne sont pas inclus dans S1. Les joueurs issus du niveau précédent (au nombre de M0-M1), qui ne sont ni dans S1 ni dans S2, sont dits « dans une Limbe ».

Note : les joueurs dans la Limbe ne peuvent pas être appariés dans le niveau et sont donc obligés de « double-flotter ».

B.3 Préparation du candidat

Les joueurs de S1 sont appariés de manière tentative avec les joueurs de S2, le premier de S1 avec le premier de S2, le second de S1 avec le second de S2, et ainsi de suite.

Dans un niveau homogène : les paires formées comme expliqué ci-dessus et tous les joueurs qui restent non-appariés (forcés d'être floteurs descendants) constitue un (appariement) candidat.

Dans un niveau hétérogène : les paires formées comme expliqué ci-dessus correspondent aux M1 joueurs floteurs descendants de S1 avec les M1 joueurs résidents de S2. Ces paires sont appelées « appariements des joueurs floteurs descendants (MDP) ». Les joueurs résidents restants (s'il y en a) constituent le niveau résiduel qui est alors apparié suivant les règles d'un niveau homogène.

Note : M1 peut parfois être à zéro. Dans ce cas, S1 sera vide et les joueurs floteurs descendants (MDP) seront tous placés « dans la Limbe ». Par conséquent, l'appariement du niveau hétérogène sera directement traité comme un niveau résiduel.

Un (appariement) candidat pour un niveau hétérogène est composé par les appariements des MDP et d'un candidat pour le niveau résiduel qui en résulte. Tous les joueurs dans la Limbe doivent être floteurs descendants.

Of course, M1 can never be greater than MaxPairs.

B.2 Subgroups (original composition)

To make the pairing, each bracket will be usually divided into two subgroups, called S1 and S2.

S1 initially contains the highest N1 players (sorted according to A.2), where N1 is either M1 (in a heterogeneous bracket) or MaxPairs (otherwise).

S2 initially contains all the remaining resident players.

When M1 is less than M0, some MDPs are not included in S1. The excluded MDPs (in number of M0 - M1), who are neither in S1 nor in S2, are said to be in a Limbo.

Note: the players in the Limbo cannot be paired in the bracket, and are thus bound to double-float.

B.3 Preparation of the candidate

S1 players are tentatively paired with S2 players, the first one from S1 with the first one from S2, the second one from S1 with the second one from S2 and so on.

In a homogeneous bracket: the pairs formed as explained above and all the players who remain unpaired (bound to be downfloaters) constitute a candidate (pairing).

In a heterogeneous bracket: the pairs formed as explained above match M1 MDPs from S1 with M1 resident players from S2. This is called a MDP-Pairing. The remaining resident players (if any) give rise to the remainder (see A.3), which is then paired with the same rules used for a homogeneous bracket.

Note: M1 may sometimes be zero. In this case, S1 will be empty and the MDP(s) will all be in the Limbo. Hence, the pairing of the heterogeneous bracket will proceed directly to the remainder.

A candidate (pairing) for a heterogeneous bracket is composed by a MDP-Pairing and a candidate for the ensuing remainder. All players in the Limbo are bound to be downfloaters.



B.4 Evaluation [de l'appariement] candidat

Si l'appariement candidat construit comme montrée en B.3 est conforme avec tous les critères absolus et relatif (de C1 à C4), and que tous les critères de qualité de C.5 à C.19 sont remplis, le candidat est appelé « parfait » et est (immédiatement) accepté. Dans le cas contraire, il convient d'appliquer B.5 dans le but de trouver un candidat parfait ; ou, si un tel candidat n'existe pas, il convient d'appliquer B.8.

B.5 Actions quand l'appariement candidat n'est pas parfait

La composition de S1, des Limbes et de S2 doit être modifiée de façon qu'un appariement candidat puisse être produit.

L'article B.6 (pour les niveaux homogènes et résiduels) et B.7 (pour les niveaux hétérogènes) définissent la séquence précise dans laquelle ces modifications doivent être appliquées.

Après chaque modification, un nouveau candidat doit être construit (voir B.3) et évaluer (voir B.4).

B.6. Modification dans un niveau homogène ou résiduel

Modifier l'ordre des joueurs dans S2 avec une transposition (voir D.1). S'il n'y a plus de transposition disponible dans S2 pour le S1 actuel, modifier la composition originale de S1 et S2 (voir B.2) en employant un échange de joueurs résidents entre S1 et S2 (voir D.2) et réordonnancer les sous-groupes S1 et S2 ainsi formé, conformément à A.2.

B.7. Modification dans un niveau hétérogène

Il convient d'opérer au sein du niveau résiduel avec les mêmes règles que celles utilisées dans un niveau homogène (voir B.6).

Note : les sous-groupes d'origine du niveau résiduel, lesquels seront utilisés tout au long du processus d'appariement du niveau résiduel, sont ceux formés juste après l'appariement des MDP [issus du niveau supérieur]. Ils sont appelés S1R et S2R (pour éviter toute confusion avec les sous-groupes S1 et S2 du niveau hétérogène complet)

S'il n'y plus de transpositions et d'échanges disponibles pour S1R et S2R, il convient de modifier l'ordre des joueurs de S2 avec une transposition (voir D.1), formant ainsi un nouvel appariement des JFD et peut-être un nouveau niveau résiduel (à traiter comme écrit précédemment).

B.4 Evaluation of the candidate

If the candidate built as shown in B.3 complies with all the absolute and completion criteria (from C.1 to C.4), and all the quality criteria from C.5 to C.19 are fulfilled, the candidate is called "perfect" and is (immediately) accepted. Otherwise, apply B.5 in order to find a perfect candidate; or, if no such candidate exists, apply B.8.

B.5 Actions when the candidate is not perfect

The composition of S1, Limbo and S2 has to be altered in such a way that a different candidate can be produced.

The articles B.6 (for homogeneous brackets and remainders) and B.7 (for heterogeneous brackets) define the precise sequence in which the alterations must be applied.

After each alteration, a new candidate shall be built (see B.3) and evaluated (see B.4).

B.6 Alterations in homogeneous brackets or remainders

Alter the order of the players in S2 with a transposition (see D.1). If no more transpositions of S2 are available for the current S1, alter the original S1 and S2 (see B.2) applying an exchange of resident players between S1 and S2 (see D.2) and reordering the newly formed S1 and S2 according to A.2.

B.7 Alterations in heterogeneous brackets

Operate on the remainder with the same rules used for homogeneous brackets (see B.6).

Note: The original subgroups of the remainder, which will be used throughout all the remainder pairing process, are the ones formed right after the MDP-Pairing. They are called S1R and S2R (to avoid any confusion with the subgroups S1 and S2 of the complete heterogeneous bracket).

If no more transpositions and exchanges are available for S1R and S2R, alter the order of the players in S2 with a transposition (see D.1), forming a new MDP-Pairing and possibly a new remainder (to be processed as written above).



S'il n'y a plus de transpositions disponibles dans l'actuel S1, il convient de modifier, si possible (c'est-à-dire s'il y a une Limbe), le S1 d'origine et la Limbe (voir B.2), en appliquant un échange d'un joueur descendant entre S1 et la Limbe (voir D.3), réordonnant le nouveau S1 ainsi formé conformément à A.2 et en restaurant le S2 dans sa composition initiale.

B.8 Actions à réaliser quand aucun appariement candidat parfait n'existe

Il convient de choisir le meilleur appariement candidat disponible. Pour se faire, il faut considérer qu'un appariement est meilleur qu'un autre s'il répond mieux à un critère de qualité (C5-C19) d'un degré supérieur de supériorité ; ou, tous les critères de qualité étant satisfaits de manière équivalente, il est généré plus tôt que l'autre dans la séquence des candidats (voir B.6 ou B.7).

Critères absolus

Aucun appariement ne doit violer les critères absolus qui suivent.

C1. Voir C.04.1.b (deux joueurs ne joueront pas l'un contre l'autre plus d'une fois).

C2 voir C.04.1.d (un joueur qui a déjà été exempt, ou qui a déjà gagné par forfait en raison de la non-présentation dans les temps de son adversaire, ne pourra plus être exempt).

C3 Les joueurs non considérés comme « cracks » (voir A.7) avec la même préférence couleur absolue (voir A6) ne peuvent pas se rencontrer (voir C.04.1f ; et C.04.1.g).

Critère relatif

C4 si le niveau actuel est l'avant-dernier (PPB) (voir A.9) : choisir l'ensemble des flotteurs descendants pour compléter l'appariement de la ronde

Critères de qualité

Pour obtenir le meilleur appariement possible pour un niveau donné, il faut se conformer autant que possible aux critères suivants, donnés dans l'ordre des priorités décroissantes :

C5 maximiser le nombre de paires (équivalent à minimiser le nombre de flotteurs descendants).

If no more transpositions are available for the current S1, alter, if possible (i.e. if there is a Limbo), the original S1 and Limbo (see B.2), applying an exchange of MDPs between S1 and the Limbo (see D.3), reordering the newly formed S1 according to A.2 and restoring S2 to its original composition.

B.8 Actions when no perfect candidate exists

Choose the best available candidate. In order to do so, consider that a candidate is better than another if it better satisfies a quality criterion (C5-C19) of higher priority; or, all quality criteria being equally satisfied, it is generated earlier than the other one in the sequence of the candidates (see B.6 or B.7).

C. Critères d'appariement C. Pairing Criteria

Absolute Criteria

No pairing shall violate the following absolute criteria:

C.1 see C.04.1.b (Two players shall not play against each other more than once)

C.2 see C.04.1.d (A player who has already received a pairing-allocated bye, or has already scored a (forfeit) win due to an opponent not appearing in time, shall not receive the pairing-allocated bye).

C.3 non-topscorers (see A.7) with the same absolute colour preference (see A6.a) shall not meet (see C.04.1.f and C.04.1.g).

Completion Criterion

C.4 if the current bracket is the PPB (see A.9): choose the set of downfloaters in order to complete the round-pairing.

Quality Criteria

To obtain the best possible pairing for a bracket, comply as much as possible with the following criteria, given in descending priority:

C.5 maximize the number of pairs (equivalent to: minimize the number of downfloaters).



C.6 minimiser la différence des scores de l'appariement (cela signifie : maximiser le nombre de JFD appariés ; et, autant que possible, les appairer avec les joueurs aux plus grands scores).

C.7 si le niveau n'est ni l'avant-dernier niveau (PPB) ni le dernier niveau effondré (CLB) (voir A.9) : choisir l'ensemble des flotteurs descendants dans le but de maximiser le nombre de paires et onc de minimiser la DNA (voir C5 et C6) dans le niveau suivant (juste dans le niveau suivant)

C.8 minimiser le nombre de cracks ou d'adversaires de craks qui obtiennent une différence couleur supérieur à +2 ou inférieur à -2.

C.9 minimiser le nombre de cracks ou d'adversaires de cracks qui obtiennent la même couleur trois fois de suite.

C.10 minimiser le nombre de joueurs qui n'ont pas leur préférence couleur satisfaite

C.11 minimiser le nombre de joueurs qui n'ont pas leur préférence couleur forte satisfaite.

C.12 minimiser le nombre de joueurs qui sont flotteurs descendants deux rondes de suite.

C.13 minimiser le nombre de joueurs qui sont flotteurs montant deux rondes de suite.

C.14 minimiser le nombre de joueurs qui sont flotteurs descendant à la ronde n (en cours d'appariement) et à la ronde n-2

C.15 minimiser le nombre de joueur qui sont flotteurs montant à la ronde n (en cours d'appariement) et à la ronde n-2

C.16 minimiser la différence de score des joueurs qui sont flotteurs descendant deux rondes de suite.

C.17 minimiser la différence de score des joueurs qui sont flotteurs montant deux rondes de suite.

C.18 minimiser la différence de score des joueurs qui sont flotteurs descendant à cette ronde et qu'ils l'étaient déjà deux rondes auparavant.

C.19 minimiser la différence de score des joueurs qui sont flotteurs montant à cette ronde et qu'ils l'étaient déjà deux rondes auparavant.

C.6 minimize the PSD (This basically means: maximize the number of paired MDP(s); and, as far as possible, pair the ones with the highest scores).

C.7 if the current bracket is neither the PPB nor the CLB (see A.9): choose the set of downfloaters in order first to maximize the number of pairs and then to minimize the PSD (see C.5 and C.6) in the following bracket (just in the following bracket).

C.8 minimize the number of topscorers or topscorers' opponents who get a colour difference higher than +2 or lower than -2.

C.9 minimize the number of topscorers or topscorers' opponents who get the same colour three times in a row.

C.10 minimize the number of players who do not get their colour preference.

C.11 minimize the number of players who do not get their strong colour preference.

C.12 minimize the number of players who receive the same downfloat as the previous round.

C.13 minimize the number of players who receive the same upfloat as the previous round.

C.14 minimize the number of players who receive the same downfloat as two rounds before.

C.15 minimize the number of players who receive the same upfloat as two rounds before.

C.16 minimize the score differences of players who receive the same downfloat as the previous round.

C.17 minimize the score differences of players who receive the same upfloat as the previous round.

C.18 minimize the score differences of players who receive the same downfloat as two rounds before.

C.19 minimize the score differences of players who receive the same upfloat as two rounds before.



D. Règles de génération séquentielle des appariements

Avant qu'une transposition ou qu'un échange ait lieu, tous les joueurs dans le niveau doivent être identifiés avec une série de numéros propres au niveau (« in-Bracket sequence-numbers » dans la version originale : BSN) représentant leur ordre de classement respectif (conformément à A.2) dans le niveau (c'est-à-dire 1, 2, 3, 4 ...).

D1 Transpositions dans S2

Une transposition est un changement dans l'ordre des BSN (tous représentant des joueurs résidents) dans S2.

Toutes les transpositions possibles sont triées en fonction de la valeur lexicographique de leur premier N1 BSN(s), où N1 est le nombre de NPN dans S1 (le(s) BSN restant(s) de S2 est/sont ignoré-s dans ce cas, car il-s représente-nt des joueurs obligés de constituer le niveau résiduel en cas de niveau hétérogène ; ou obligés de flotter vers le bas dans le cas d'un niveau homogène – par ex. dans un niveau homogènes à 11 joueurs, c'est 6-7-8-9-10, 6-7-8-9-11, 6-7-8-10-11,..., 6-11-10-9-8, 7-6-8-9-10,..., 11-10-9-8-7, (720 transpositions) ; dans un niveau hétérogène avec deux flotteurs issus du niveau supérieur, c'est : 3-4, 3-5, 3-6,..., 3-11, 4-3, 4-5, ... 11-10 (72 transpositions)).

D.2 Echanges au sein d'un niveau homogène ou résiduel (S1 d'origine ⇔ S2 d'origine)

Un échange dans un niveau homogène (également appelé un échange-résident) est un échange de deux groupes de BSN(s) de même taille (tous représentants des joueurs résidents) entre le S1 d'origine et le S2 d'origine.

Afin de trier tous les échanges-résidents possibles, il convient d'appliquer les règles de comparaison suivantes, entre deux échanges-résidents dans l'ordre spécifié (c'est-à-dire si une règle ne discrimine pas entre les deux échanges, passer à la suivante).

La priorité est donnée à l'échange qui a :

- Le plus petit nombre de BSN échangé(s) (par exemple échanger seulement un seul BSN est meilleur qu'en échanger 2 d'entre eux).

D. Rules for the sequential generation of the pairings

Before any transposition or exchange take place, all players in the bracket shall be tagged with consecutive in-bracket sequence-numbers (BSN for short) representing their respective ranking order (according to A.2) in the bracket (i.e. 1, 2, 3, 4, ...).

D.1 Transpositions in S2

A transposition is a change in the order of the BSNs (all representing resident players) in S2.

All the possible transpositions are sorted depending on the lexicographic value of their first N1 BSN(s), where N1 is the number of BSN(s) in S1 (the remaining BSN(s) of S2 are ignored in this context, because they represent players bound to constitute the remainder in case of a heterogeneous bracket; or bound to downfloat in case of a homogeneous bracket - e.g. in a 11-player homogeneous bracket, it is 6-7-8-9-10, 6-7-8-9-11, 6-7-8-10-11, ..., 6-11-10-9-8, 7-6-8-9-10, ..., 11-10-9-8-7 (720 transpositions); if the bracket is heterogeneous with two MDPs, it is: 3-4, 3-5, 3-6, ..., 3-11, 4-3, 4-5, ..., 11-10 (72 transpositions)).

D.2 Exchanges in homogeneous brackets or remainders (original S1 ↔ original S2)

An exchange in a homogeneous brackets (also called a resident-exchange) is a swap of two equally sized groups of BSN(s) (all representing resident players) between the original S1 and the original S2.

In order to sort all the possible resident-exchanges, apply the following comparison rules between two resident-exchanges in the specified order (i.e. if a rule does not discriminate between two exchanges, move to the next one).

The priority goes to the exchange having:

- the smallest number of exchanged BSN(s) (e.g exchanging just one BSN is better than exchanging two of them).



- b) La plus petite différence entre la somme des NPN passés de S1 d'origine vers S2 (par ex. dans un niveau contenant onze joueurs, échanger le n°6 avec le n°4 est mieux qu'échanger le n°8 avec le n°5 ; de manière similaire, échanger 8+6 avec 4+3 est mieux qu'échanger 9+8 avec 5+4 ; et ainsi de suite).
- c) Le NPN différent le plus grand parmi ceux déplacés de S1 d'origine vers S2 (par exemple bouger le 5 de S1 vers S2 est mieux que bouger le 4 ; de manière similaire, 5-2 est meilleur que 4-3 ; S-4-1 est meilleur que 5-3-2 et ainsi de suite).
- d) Le plus petit NPN différent parmi ceux qui sont passés depuis le S2 d'origine vers S1 (par exemple, bouger 6 de S2 vers S1 est meilleur que bouger 7 ; de manière similaire, 9 est mieux que 7-8 ; 6-7-10 est meilleur que 6-8-9 ; et ainsi de suite).

D.3 Echanges dans des niveaux hétérogènes (du S1 d'origine ↔ Limbes d'origine)

Un échange dans un niveau hétérogène (également appelé échange-flotteur) est un échange de deux groupes de taille égale de BSN (tous étant un/des joueur(s) descendant(s) du niveau supérieur) avec la Limbe d'origine.

Pour trier tous les échanges-flotteurs possibles, il convient d'appliquer les règles de comparaison suivantes, entre deux échanges-flotteurs spécifié suivant (c'est-à-dire si une règle ne discrimine pas entre les deux échanges, passer à la suivante) aux joueurs qui sont dans le nouveau S1 après l'échange.

La priorité est donnée à l'échange qui produit un S1 ayant :

- a) La différence de score la plus élevée parmi les joueurs représentés par leur NPN (cela arrive automatiquement en se conformant au critère C6, qui dispose qu'il faut minimiser la PSD du niveau).
- b) La plus petite valeur lexicographique du BSN(s) (triée(s) dans l'ordre croissant).

Chaque fois qu'un tri a été réalisé, l'application de la règle D1, D.2 ou D3 correspondante viendra chercher l'élément suivant dans l'ordre de tri.

- b) the smallest difference between the sum of the BSN(s) moved from the original S2 to S1 and the sum of the BSN(s) moved from the original S1 to S2 (e.g. in a bracket containing eleven players, exchanging 6 with 4 is better than exchanging 8 with 5; similarly exchanging 8+6 with 4+3 is better than exchanging 9+8 with 5+4; and so on).
- c) the highest different BSN among those moved from the original S1 to S2 (e.g. moving 5 from S1 to S2 is better than moving 4; similarly, 5-2 is better than 4-3; 5-4-1 is better than 5-3-2; and so on).
- d) the lowest different BSN among those moved from the original S2 to S1 (e.g. moving 6 from S2 to S1 is better than moving 7; similarly, 6-9 is better than 7-8; 6-7-10 is better than 6-8-9; and so on).

D.3 Exchanges in heterogeneous brackets (original S1 ↔ original Limbo)

An exchange in a heterogeneous bracket (also called a MDP-exchange) is a swap of two equally sized groups of BSN(s) (all representing MDP(s)) between the original S1 and the original Limbo.

In order to sort all the possible MDP-exchanges, apply the following comparison rules between two MDP-exchanges in the specified order (i.e. if a rule does not discriminate between two exchanges, move to the next one) to the players that are in the new S1 after the exchange.

The priority goes to the exchange that yields a S1 having:

- a) the highest different score among the players represented by their BSN (this comes automatically in complying with the C.6 criterion, which says to minimize the PSD of a bracket).
- b) the lowest lexicographic value of the BSN(s) (sorted in ascending order).

Any time a sorting has been established, any application of the corresponding D.1, D.2 or D.3 rule, will pick the next element in the sorting order.



E. Règles d'allocation des couleurs

Couleur initiale

C'est la couleur déterminée par tirage au sort avant l'appariement de la première ronde.

Appliquer à chaque appariement avec priorité descendante :

E1. Accorder aux deux joueurs leur préférence de couleur.

E2. Accorder la préférence de couleur la plus forte. Si les deux sont absolues (cracks, voir A.7) accorder la différence couleur la plus étendue (voir A.6)

E3. Prendre en compte C.04.2.D.5, alterner les couleurs par rapport à la ronde la plus récente où les deux joueurs ont joué avec des couleurs différentes.

E4. Donner la préférence de couleur au joueur le mieux classé [au sens A.2].

E5. Si le joueur le mieux classé a un nombre impair de numéro d'appariement impair, lui donner la couleur initiale ; sinon lui donner la couleur opposée.

Note : toujours prendre en considération les sections C.04.2.B/C (ordre initial/retardataires) pour la bonne gestion des numéros d'appariement.

E. Colour Allocation rules

Initial-colour

It is the colour determined by drawing of lots before the pairing of the first round.

For each pair apply (with descending priority):

E.1 Grant both colour preferences.

E.2 Grant the stronger colour preference. If both are absolute (topscorers, see A.7) grant the wider colour difference (see A.6).

E.3 Taking into account C.04.2.D.5, alternate the colours to the most recent time in which one player had white and the other black.

E.4 Grant the colour preference of the higher ranked player.

E.5 If the higher ranked player has an odd pairing number, give him the initial-colour; otherwise give him the opposite colour.

Note: Always consider sections C.04.2.B/C (Initial Order/Late Entries) for the proper management of the pairing numbers.



Fiche d'appariement

Open de: du au							
N° app		Nom et Prénom du joueur					
Elo: Elo FIDE: Titre:							
Code FFE: Code FIDE: Fédération:							
Club: Ligue: Né le/....../....							
R	Coul	Adversaire	r	Total	Score ajusté	Total final	Dép
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
		Place:					



4 : Le système suisse

Chapitre 4.2

Appariements

Accélérés

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



4.2 Appariements Accélérés

SYSTÈME DE HALEY

OBJECTIF :

Ce système est conçu pour simuler un déroulement plus rapide d'un tournoi lorsque :

- (a) il y a une grande différence de classement entre les joueurs les plus forts et les plus faibles.
- (b) le nombre de joueurs prévus excède, compte tenu du nombre de rondes, le maximum théorique pour qu'il y ait un gagnant unique, c.à.d. $2n$ joueurs pour n rondes

PRINCIPE :

Ce système d'accélération pondère les scores des joueurs en fonction de leur valeur intrinsèque. Pour cela, on ajoute des "points fictifs" aux forts joueurs, mais uniquement pour effectuer les appariements. On leur attribue un point fictif avant la première ronde comme s'il était le résultat d'une ronde précédemment jouée. Ainsi les appariements de la première ronde seraient ceux d'une seconde ronde jouée normalement dans laquelle tous les joueurs forts auraient battu leur adversaire.

Les conséquences sont les suivantes :

- les joueurs les plus forts se rencontrent dès la première ronde.
- les plus faibles jouent entre eux dès la première ronde.
- lors de la deuxième ronde, les forts qui auront perdu rencontreront les faibles qui auront gagné.

A l'issue de la deuxième ronde, on enlève les points fictifs et chaque participant retrouvera son nombre réel de points.

APPLICATION :

Lors de la première ronde, les fiches d'appariement sont classées par ordre décroissant en 4 groupes ayant, autant que possible le même nombre de joueurs : A, B, C, D.

Les meilleurs joueurs appartiendront aux groupes A et B et ils recevront un "point fictif".

La première ronde est appariée en "système suisse" comme suit :

- les joueurs du groupe A sont opposés à ceux du groupe B
- les joueurs du groupe C sont opposés à ceux du groupe D

A l'issue de cette ronde, on additionne les points réellement marqués avec les points fictifs pour les groupes A et B.

On apparie ensuite les joueurs pour la seconde ronde en tenant compte de leur nombre de points et en appliquant les règles d'appariement des tournois au "système suisse" en vigueur.

A l'issue de la seconde ronde, on enlève "les points fictifs" qui avaient été attribués.

On apparie la troisième ronde en tenant compte des points réellement marqués, etc.

EXEMPLE 1 :

Groupe A et B ont "+1point" pendant 2 rondes et on retire ce point à la fin de la deuxième ronde.

EXEMPLE 2 : pour atténuer la trop grande différence de force entre les joueurs à l'issue de la deuxième ronde, on peut ne retirer que 0,5 point à la fin de la deuxième ronde, faire les appariements de la troisième ronde, ajouter les résultats puis retirer le dernier 0,5 point fictif restant qu'à la fin de cette troisième ronde.



SYSTÈME ACCÉLÉRÉ DÉGRESSIF

OBJECTIFS :

Cette variante du système Suisse traditionnel a pour but d'apparier de façon rigoureuse tous les joueurs d'un tournoi à des adversaires de force relativement proche durant la totalité du tournoi.

La conséquence est de permettre l'obtention de normes internationales dans un open où moins de la moitié des joueurs sont classés par la FIDE.

PRINCIPE :

Lors de l'appariement d'une ronde, chaque joueur est crédité d'un Score Global (SG) égal au nombre de points marqués sur l'échiquier (SR, score réel) augmenté d'un nombre de points fictifs (PF) compris entre 0 et 2. $SG = SR + PF$

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POINTS FICTIFS :

Les joueurs sont répartis en trois groupes A, B, C en fonction de leur classement Elo.

Chaque groupe comprend au moins 25%, au plus 50% des joueurs. Les classements Elo servant de limites aux groupes sont déterminés par l'arbitre avant la ronde 1, qui tient compte des prix de catégorie prévus par l'organisateur. Généralement, le groupe A rassemble les joueurs d'un classement Elo supérieur ou égal à 2000, le groupe C ceux d'un classement Elo inférieur à 1600.

En début de tournoi, les joueurs du groupe A ont deux points fictifs ($PF = 2$), ceux du groupe B un point fictif ($PF = 1$), ceux du groupe C aucun point fictif ($PF = 0$).

Lorsqu'un joueur des groupes B ou C marque sur l'échiquier au moins 1,5 point ($SR \geq 1,5$), son capital fictif augmente de 0,5 point. Lorsque ce joueur marque sur l'échiquier son troisième point ($SR \geq 3$), son capital fictif augmente une nouvelle fois de 0,5 point. Les joueurs du groupe B atteignent ainsi le maximum de points fictifs ($PF = 2$).

Lorsqu'un joueur du groupe C marque sur l'échiquier au moins 4,5 points ($SR \geq 4,5$), son capital fictif augmente pour la troisième fois de 0,5 point.

Lorsque le score réel d'un joueur atteint $n/2$ (n est le nombre de rondes du tournoi), son capital fictif est porté à 2.

A l'appariement de l'avant-dernière ronde, les points fictifs sont retirés et le système devient un système Suisse intégral.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

Nombre du haut: Score Réel. Nombre du bas en italiques: Points Fictifs.

En bas de tableau, cas particulier pour plus de 11 rondes (pas d'incidence pour les groupes A ou B).

2018/01	Page 208/378
---------	--------------



Group	Score	0,0	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0	3,5	4,0	4,5	5,0	5,5	6,0	6,5	7,0
A	RS					0,0	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0	3,5	4,0	4,5	5,0
	FIC					2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
B	RS			0,0	0,5	1,0		1,5	2,0	2,5		3,0	3,5	4,0	4,5	5,0
	FIC			1,0	1,0	1,0		1,5	1,5	1,5		2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
C n=9	RS	0,0	0,5	1,0		1,5	2,0	2,5		3,0	3,5	4,0			4,5	5,0
	FIC	0,0	0,0	0,0		0,5	0,5	0,5		1,0	1,0	1,0			2,0	2,0
C n≥10	RS	0,0	0,5	1,0		1,5	2,0	2,5		3,0	3,5	4,0		4,5	5,0	5,5
	FIC	0,0	0,0	0,0		0,5	0,5	0,5		1,0	1,0	1,0		1,5	1,5	1,5

C.04.5 FIDE – systèmes accélérés approuvés par la FIDE

Dans les tournois avec un large panel de forces [classements] (la plupart étant fiables), les résultats de la / des première(s) ronde(s) est assez prévisible. Dans la première ronde, seul un petit pourcentage des parties ont un résultat différent de « la victoire pour le plus fort ». La même chose peut arriver à nouveau à la ronde deux. On peut montrer que, dans les tournois pour un titre, cela peut empêcher des joueurs de réaliser des normes.

Un appariement accéléré est une variante des appariements au système suisse dans lequel les premières rondes sont modifiées de telle façon que les faiblesses susmentionnées du système suisse soient surmontées, sans compromettre la fiabilité du classement final.

Il n'est pas approprié de concevoir un nouveau système d'appariement entier pour l'accélération, mais plutôt de concevoir un système qui fonctionne avec les systèmes d'appariement définis de la FIDE. Ce résultat est normalement atteint en réarrangeant les niveaux de point de telle façon qu'ils ne dépendent pas seulement des points que les joueurs ont marqués. Par exemple, une des méthodes possible est d'ajouter ce qu'on appelle des « points virtuels » au score de certains joueurs au classement élevé (qui sont supposés plus forts) et construire ainsi les niveaux de points basés sur le score total (score réel + points virtuels).

Les chapitres suivants décriront les méthodes qui ont statistiquement prouvé qu'elles atteignent les buts mentionnés ci-dessus. La méthode d'accélération de Baku est présentée la première, car elle a été la première qui, à travers une analyse statistique, a prouvé être satisfaisante et stable (et également aisée à expliquer).

D'autres méthodes accélérées peuvent être ajoutées aussi longtemps qu'elles peuvent prouver, à travers des analyses statiques, qu'elles obtiennent de meilleurs résultats que les méthodes déjà décrites ou, si l'efficacité est comparable, peut être plus simple.

Sauf indication contraire explicitement mentionnée, chaque méthode d'accélération s'applique à tous les systèmes d'appariement suisses.

C.04.5.1 L'accélération de Baku

1. Introduction



Dans sa présentation actuelle, la méthode d'accélération de Baku est applicable aux tournois qui durent neuf rondes ou plus, et dans lesquels le système standard d'attribution des points (1 point pour une victoire, un demi-point pour une nulle) est utilisé.

2. Détermination des groupes initiaux

Avant la première ronde, la liste des joueurs devant être appariés (correctement triée) doit être divisée en deux groupes GA et GB

Le premier groupe (GA) doit contenir la première moitié des joueurs, arrondie à l'entier pair immédiatement supérieur. Le second groupe (GB) doit contenir les joueurs restants.

Note : par exemple, s'il y a 161 joueurs dans le tournoi, le nombre entier pair le plus proche qui comprend la première moitié des joueurs (i.e 80.5) est 82. La formule $2 \times Q$ (2 fois Q), où Q est le nombre de joueurs divisé par 4 et arrondi à l'entier supérieur, peut aider dans le calcul de ce nombre - cela, outre le fait d'être le nombre des joueurs de GA, est également le numéro d'appariement du dernier joueur de G2

3. Retardataires

S'il y a des joueurs intégrés après la première ronde, ces joueurs doivent être intégrés dans la liste d'appariement conformément à l'article C.04.2.B/C (ordre initial/retardataires).

Le dernier joueur de GA doit être le même que celui de la ronde précédente.

Note 1 : dans de telles circonstances, le numéro d'appariement du dernier joueur de la liste de GA peut être différent que celui attribué conformément de la règle 2.

Note 2 : après la première ronde, GA peut contenir un nombre impair de joueurs

4. Points virtuels

Avant d'apparier les trois premières rondes, tous les joueurs de GA reçoivent un nombre de points (appelés points virtuels) égal à 1.

Ces points virtuels seront réduits de 0,5 avant l'appariement de la quatrième et de la cinquième ronde.

Note : en conséquence, il n'y a pas de points virtuels donnés aux joueurs de GB ou à tout autre joueur après que la cinquième ronde ait été jouée.

5. Score d'appariement

Le score d'appariement d'un joueur (c'est à dire la valeur utilisée pour définir le groupe de points et pour classer les joueurs en interne) est donné par la somme des points marqués et des points virtuels qui lui ont été attribués.



4 : Le système suisse

Chapitre 4.3

Exemple de Tournoi

Au système suisse

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



4.3 Exemple de Tournoi au système suisse

AVANT-PROPOS

Ce chapitre illustre un exemple déroulé étape par étape de la procédure d'appariement pour un tournoi de cinq rondes au système suisse, pour aider dans la compréhension du système suisse afin d'améliorer vos connaissances ou de devenir plus familier avec le système suisse.

Lors du Congrès de la FIDE à Cracovie 2011, les règles du système suisse pour le système néerlandais ont été soigneusement révisés dans le but de les rendre plus claires, et tout en même temps d'enlever certaines ambiguïtés possibles dans l'interprétation. Durant les Congrès de la FIDE à Istanbul 2012 et Tallinn 2013, le travail de la commission de la FIDE sur les Systèmes d'appariements et des programmes (SPP) a continué sur le même chemin. Au cours de ce processus, toujours en cours, la signification des règles d'appariement est demeurée pratiquement inchangée (à savoir, les appariements sont presque identiques à ceux qui ont été produits avec les règles pré-Cracovie), bien que le vocabulaire comme la structure des documents ont été changés assez lourdement.

Seule une connaissance générale du système néerlandais est nécessaire pour suivre l'exercice, mais conserver à portée de main une copie du règlement est conseillé.

NOTE: Pour aider le lecteur, le texte contient de nombreuses références aux règles du système suisse. Ces références sont en italique entre crochets "[]" - par exemple, [C.04.2: B.1] renvoie au Manuel de la FIDE, livre C: "Règles générales et Recommandation pour les tournois", le Règlement 04:« Règles suisses fide », Section 2: "Règles générales de manipulation", point (B), le paragraphe (1). Comme un grand nombre de nos références seront apportées à l'article C.04.3: 1: "système suisse néerlandais, celles-ci seront tout simplement renvoyées vers l'article concerné ou du paragraphe - par exemple, [A.7.e] indique le point (e) de l'article (7) de la section (A) de ces règles. Tous les règlements peuvent être téléchargés à partir du site web de la FIDE (www.fide.com)

Remarque : le système néerlandais doit son nom à son promoteur l'IA batave Geurt Gijssen. Il a été adopté par la FIDE en 1992 (le système pas Geurt!)

PREPARATIFS

La phase préliminaire consiste essentiellement dans la préparation de la liste des participants. À cette fin, nous trions tous les joueurs dans l'ordre décroissant de leur score, classement FIDE et titre FIDE [C.04.2: B].

Bien sûr, au début du tournoi tous les joueurs ont un score nul, sauf si un appariement accéléré est utilisé. L'ordre décroissant pour les titres de la FIDE est GM, IM, WGM, FM, WIM, CM, WFM et WCM - suivi par tous les non titrés [C.04.2: B.2.c].

Les joueurs non triés (à savoir ceux ayant des scores identiques, même classement et même titre) seront normalement triés par ordre alphabétique, sauf si le règlement du tournoi ou un événement fourni explicitement un ordre de tri différent.

Ici nous sommes confrontés à notre premier problème: le système néerlandais appartient au groupe des systèmes suisses fondés sur le Classement, ce qui signifie que les appariements résultant dépendront très étroitement du classement des joueurs - par conséquent, pour obtenir un bon appariement pour la ronde, les classements des joueurs doivent être les bons, à savoir qu'ils doivent représenter correctement la force de chaque joueur. Pour cette raison, la Règle nous oblige à vérifier attentivement tous les classements, et quand un joueur n'en possède pas un, de faire une estimation aussi précise que possible [C.04.2: B.1].

Quand un joueur a un classement national, mais pas de classement de la FIDE, nous pouvons convertir le premier à une valeur équivalente - dans certains cas, directement, dans les autres en utilisant les formules appropriées. Quand un joueur n'a pas de classement du tout, nous allons généralement estimer sa force selon les pratiques courantes et les règlements nationaux.



Remarque : Le système suisse fondé sur le Classement fait partie d'une classe plus générale des systèmes suisses dans laquelle la liste de classement initial n'est pas aléatoire ou effectuée par tirage au sort, mais triée selon des règles établies.

Après avoir préparé la liste comme indiqué ci-dessus, nous pouvons attribuer à chaque joueur son Numéro d'appariement, qui est, à ce stade, provisoire. Si des joueurs supplémentaires sont autorisés à participer au tournoi plus tard, nous aurons besoin de réorganiser la liste et, par conséquent, d'attribuer de nouveaux et différents numéros d'appariement [C.04.2: C.3].

Notre tournoi est composé de 14 joueurs

et la liste des joueurs, déjà correctement triés en fonction de [C.04.2: B], est la suivante :

Numéro Appariement	Joueur	Titre	Classement
1	Alice	GM	2500
2	Bruno	IM	2500
3	Carla	WGM	2400
4	David	FM	2400
5	Eloise	WIM	2350
6	Finn	FM	2300
7	Giorgia	FM	2250
8	Kevin	FM	2250
9	Louise	WIM	2150
10	Marco	WFM	2150
11	Nancy	WFM	2100
12	Oskar		2100
13	Patricia		2050
14	Robert		2000

A cause d'une convention de langage peut-être un peu controversée (mais pas moins presque universelle), les joueurs qui sont les premiers sur cette liste (joueurs de «rang supérieur») sont dits avoir les numéros d'appariement les plus élevés - en bref, le numéro 1 est supérieur au 14 ... C'est un peu bizarre, mais avec le temps cela devient une habitude.

Le nombre de rondes est établi par le règlement du tournoi, et ne peut pas être changé après le début du tournoi.

En règle générale, chaque tour supplémentaire nous permet de déterminer correctement une autre position dans le classement: par exemple, avec 7 tours nous pouvons déterminer le joueur le plus fort (et, par conséquent, le joueur qui mérite de gagner) parmi au plus 128 joueurs pendant que nous serons en mesure de sélectionner correctement le deuxième meilleur parmi seulement 64 joueurs, et le troisième meilleur que si les joueurs sont au plus 32.

Ceci est toujours vrai si, et seulement si, dans chaque partie, le joueur mieux classé gagne. Dans la pratique, les résultats différents comme les matchs nuls, forfaits, etc. peuvent changer la situation.

Ainsi, il est généralement conseillé d'effectuer un ou deux rondes de plus que le minimum théorique: par exemple, pour un tournoi avec 50 joueurs, 8 rondes sont suffisantes, 7 sont acceptables - tandis que, à proprement parler, un tournoi de 6 rondes (qui sont le "strict minimum" par rapport au nombre de joueurs) ne seraient pas envisageable.

Évidemment, ce n'est qu'un point de vue théorique. En pratique, de nombreux tournois ont 5 ou 6 rondes parce que c'est le maximum possible dans un week-end. Par conséquent, la détermination des joueurs qui finiront dans en tête du classement général dépendra des départages qui devront être choisis avec la plus grande attention.



La phase préliminaire se termine avec la préparation éventuelle de «fiches d'appariement», une aide très utile pour la gestion d'un appariement manuel. Ce sont en quelque sorte une fiche personnelle, dont l'entête contient des données personnelles (nom du joueur, ID, titre, éventuellement des données utiles supplémentaires) et bien sûr, le numéro d'appariement du joueur. Le corps de la fiche est constitué d'un ensemble de lignes, une pour chaque rondes à jouer, dans lequel toutes les données d'appariement sont enregistrées (l'adversaire, la couleur, le statut de flotteur (voir la ronde 2 et [A.4]), le résultat ou points marqués, le score). La fiche peut être faite de plusieurs manières, à condition qu'il soit facile à lire et à utiliser.

Le principal avantage des fiches d'appariement est que nous pouvons les organiser sur le bureau, les trier par n° d'appariement et les réarranger, les apparier avec facilité. Aujourd'hui, de toute façon, l'utilisation effective des fiches d'appariement est devenu assez rare, car un arbitre a très rarement besoin de faire manuellement un appariement à partir de zéro - mais il est pas rare qu'un joueur malheureux demande des explications détaillées sur un appariement, de sorte que l'arbitre doit justifier un appariement (habituellement produite par un logiciel). Avec un peu de pratique, nous pouvons aussi travailler avec le tableau du tournoi qui dans ce cas doit contenir toutes les données nécessaires, tout comme les fiches d'appariement. Dans ce chapitre, nous suivrons aussi cette méthode.

Maintenant, nous allons tirer au sort la couleur à attribuer à un joueur, généralement le joueur le mieux classé de la liste des joueurs [A.7.c]. Les couleurs à attribuer pour le premier tour à tous d'autres joueurs [E.5] suivront ensuite automatiquement. Après cela, nous serons prêts à dernière pour commencer l'appariement de la première ronde.

Certains arbitres ont une mauvaise interprétation du tirage au sort, et assigne une couleur en toute discrétion. Il convient de souligner que la Règle exige explicitement le tirage au sort (qui, soit dit en passant, peut être au centre d'une cérémonie d'ouverture).

Disons qu'une "main innocente", pas impliquée dans le tournoi, a tiré la couleur blanche pour le joueur qui a le numéro 1.

PREMIERE RONDE

Les règles pour produire le premier tour sont décrites de façon légèrement différente dans les différents systèmes suisses (Lim, Dubov et néerlandais), mais les appariements résultants sont toujours les mêmes.

Ce n'est pas vrai pour le système Burstein pour lequel nous avons une première ronde différente.

La liste des joueurs, ordonnée comme précédemment, est ensuite divisé en deux sous-groupes, appelées S1 et S2; Le premier contient la première moitié des joueurs, tandis que le second contient la seconde moitié, nombre arrondi à l'entier supérieur [A.6]:

S1 = [1, 2, 3, 4, 5, 6, 7]

S2 = [8, 9, 10, 11, 12, 13, 14] 11

Il est évident que, chaque fois que nous avons un nombre impair de joueurs, S2 contiendra un joueur de plus que S1.

Puisque les noms ne sont pas essentiels, à partir de maintenant, nous allons indiquer les joueurs que par leurs propres numéros d'appariement.

Maintenant, nous apparions le premier joueur de S1 avec le premier de S2, le second de S1 avec le second de S2 et ainsi de suite, obtenant ainsi les paires (non ordonnées) {1-8, 2-9, 3-10, 4-11, 5-12, 6-13, 7-14}. Comme c'est la première ronde, à moins qu'il n'y ait une raison très spéciale de faire différemment, ce sont les bons appariements et pour terminer le processus d'appariement, maintenant nous avons juste besoin d'attribuer à chaque joueur sa couleur.

Remarque : les raisons spéciales peuvent être des règles spécifiques de compétitions pour éviter les rencontres de joueurs ou d'équipes de même fédération ou club lors des premières rondes ou pas du tout mais de tels cas arrivent généralement seulement dans de grandes compétitions internationales alors qu'en pratique rien de ce genre n'arrive.



Tous les joueurs de S1 ayant un numéro d'appariement pair devrait avoir la couleur opposée à celle de tous les joueurs ayant un nombre d'appariement impair [E.5]. Ainsi, les joueurs 1, 3, 5 et 7 auront les blancs, préalablement tiré au sort pour le n°1, alors que les joueurs 2, 4, 6 auront les noirs.

Les opposants de chaque joueur de S1 recevront, par nécessité, la couleur opposée par rapport à leurs adversaires; par conséquent, les appariements complets seront:

- 1: 1 - 8
- 2: 9-2
- 3: 3 - 10
- 4: 11 - 4
- 5: 5 - 12
- 6: 13 - 6
- 7: 7 - 14

Avant de publier les appariements, nous devons mettre en ordre [C.04.2: D.9] avec les critères suivants: 1) le score du joueur mieux classé dans la paire, 2) la somme des scores des deux joueurs, 3) le rang selon l'ordre initial [C.04.2: B] du joueur de rang supérieur. Dans la grande majorité des cas, le système néerlandais génère déjà les appariements dans le bon ordre (mais nous devons toujours vérifier).

Enfin, nous sommes prêts à publier les appariements. Mais, avant cela, nous devons vérifier une fois de plus et avec un soin extrême, car un appariement publié ne doit pas être modifié [C.04.2: D.10] (à ce sujet, voir aussi Manuel FIDE 05: "Règles de tournoi FIDE", Il. 5.c.), sauf lorsque deux joueurs devraient jouer encore l'un contre l'autre.

Dans le cas d'une erreur (mauvais résultat, jeu avec les mauvaises couleurs, Elos erronés ...), la correction ne touchent que les appariements encore à faire et que si l'erreur est signalée à la fin de la ronde suivante, après quoi ils seront pris en compte que pour les calculs de classements [C.04.2: D.8] - c'est-à-dire, dans un tel cas, les classements incluront un mauvais résultat comme s'il était correct !

La dernière chose à faire (et cela peut également être fait pendant que tout le monde joue) est la mise à jour du tableau du tournoi, sur lequel nous allons porter les appariements et les résultats pour chaque joueur. Lorsque nous renonçons à l'utilisation des fiches d'appariement, comme nous le faisons ici, le tableau doit également contenir toute autre information pertinente nécessaire pour composer les appariements pour les rondes suivantes.

Pour chaque partie, nous devons indiquer au moins l'adversaire, la couleur attribuée, et le résultat - le choix des symboles est libre, tant qu'il est clair, sans ambiguïté et uniforme. Ici, nous allons montrer chaque couple au moyen d'un groupe de symboles composée du numéro d'appariement de l'adversaire, suivi d'une lettre indiquant la couleur attribuée (N pour «Noir», B pour «Blanc»); Ensuite, nous pouvons avoir certains symboles optionnels, et enfin le résultat ("+", "=", ou "-", avec une signification évidente). Les parties non jouées sont indiquées par "+ bye", "= bye" ou "bye" respectivement, selon qu'ils sont "gagnés", "annulés" ou "perdus". Comme nous n'utilisons pas de fiches d'appariement, notre tableau d'administration montrera aussi les scores des joueurs, ce qui nous aide dans la préparation des couples (et des classements intermédiaires aussi).

Après avoir recueilli les résultats de toutes les parties, nous pouvons procéder à l'appariement de la prochaine ronde.

1	1 (0.0) - 8 (0.0)	1-0
2	9 (0.0) - 2 (0.0)	0-1
3	3 (0.0) - 10 (0.0)	1-0
4	11 (0.0) - 4 (0.0)	½-½
5	5 (0.0) - 12 (0.0)	1-0
6	13 (0.0) - 6 (0.0)	0-1
7	7 (0.0) - 14 (0.0)	1-0



DEUXIEME RONDE (BYES, TRANSPOSITIONS ET FLOTTEURS)

Voici le tableau du tournoi après le premier tour:

Joueurs	numéro appariement	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Points	Le
Alice	1	8B+					1	
Bruno	2	9N+					1	
Carla	3	10B+					1	
David	4	11N=					0,5	
Eloise	5	12B+					1	
Finn	6	13N+					1	
Giorgia	7	14B+					1	
Kevin	8	1N-					0	
Louise	9	2B-					0	
Mark	10	3N-					0	
Nancy	11	4B=					0,5	
Oskar	12	5N-	-BYE				0	
Patricia	13	6B-					0	
Robert	14	7N-					0	

joueur 12 (Oskar) nous a informé à l'avance qu'il ne sera pas en mesure de jouer la deuxième ronde, donc il ne doit pas être apparié [C.04.2: D.6]: par conséquent, nous avons déjà mis un "bye" au sein du tableau du tournoi. Dans cette ronde, nous aurons alors un nombre impair de joueurs - donc, un joueur finira non apparié et recevra un bye: un point ou 1/2 point, le cas échéant établi par le règlement du tournoi, aucun adversaire, pas de couleur [A.5, C.04.1: C].

Maintenant, les joueurs ont des scores différents, et un principe de base de tout appariement suisse est que les joueurs appariés auront des scores aussi proches que possible [B.3, C.04.1: E]. Pour obtenir ce résultat, nous trier les joueurs en fonction de leur scores. À cette fin, nous allons ensuite définir le concept d'un niveau de score homogène, qui est un ensemble de joueurs qui, pour une ronde donnée, a un score identique [A.3]. D'après la règle, l'appariement procède par ordre décroissant des scores, un niveau de score à la fois, à partir du niveau supérieur (correspondant au score maximal) au niveau le plus bas (correspondant au score minimum).

Cependant, nous verrons aussi des situations dans lesquelles l'appariement est particulièrement difficile et nous sommes forcés de changer cette séquence, refaire les étapes de l'algorithme et défaire des appariements pour essayer de nouveau d'une autre façon (Retour en arrière).

Dans la pratique, il arrive assez souvent qu'un ou plusieurs joueurs dans un niveau de points ne peuvent être appariés au sein de leur niveau de points. Ils sont donc déplacés dans le niveau suivant qui devient un niveau hétérogène de points et qui doit être traité différemment.

Toutefois, lorsque le nombre de joueurs avec des scores plus élevés (les «flotteurs») est égal ou supérieur à la moitié du total de joueurs dans le niveau de points, ce niveau sera traité comme s'il était homogène [A.3].

Dans un niveau de points hétérogène, certains joueurs auront des adversaires avec des scores différents: ces joueurs sont appelés flotteurs. Un joueur avec le score le plus élevé est appelé flotteur descendant, tandis que son adversaire est appelé flotteur montant [A.4].

La première opération à faire est de regrouper les joueurs du groupe en fonction de leur score, formant ainsi les différents niveaux de points [A.3]. Ceux-ci, comme dit ci-dessus, seront traités ("appariés") un par un.

Examinons d'abord le plus haut niveau, soit les joueurs qui ont marqué un point: ce sont [1, 2, 3, 5, 6, 7].



Tout d'abord, nous devons déterminer les couleurs attendues: chaque joueur dispose de sa propre préférence de couleur (ou la couleur attendue). Pour la déterminer, nous devons d'abord définir le différentiel de couleur CD, qui est simplement la différence entre le nombre W de rondes pour lesquelles le joueur avait les blancs, et le nombre B de rondes pour lesquelles il avait les noirs: $CD = W - B$ [A.7]. Cette différence est positive pour un joueur qui avait le plus souvent les blancs, négative s'il avait le plus souvent les noirs, alors qu'elle est égale à zéro si les couleurs sont "équilibrées", ce qui est la situation idéale que l'appariement doit essayer de respecter, autant que possible.

La préférence de couleur est déterminée comme suit:

- Un joueur a une préférence de couleur absolue [A.7.a] lorsque $CD > 1$ ou $CD < -1$ – c'est-à-dire quand il a eu une couleur (au moins) deux fois plus que l'autre, ou lorsqu'il avait la même couleur pour les deux derniers matchs d'affilée. La préférence va vers la couleur qu'il a eu moins de fois, ou respectivement la couleur qu'il n'a pas eu dans les deux derniers matchs. En tout cas, le joueur doit avoir cette couleur et nous pouvons l'écrire tout de suite sur la fiche d'appariement ou sur le tableau du tournoi.

La seule exception peut arriver dans la dernière ronde, pour un joueur avec plus de la moitié des points possibles (joueur qui est appelé un "meilleur buteur", voir [A.10]) ou son adversaire [B.2]: dans ce cas, en effet, les positions du haut du classement sont en jeu, et l'appariement des joueurs avec des scores égaux est donc particulièrement important. Dans tous les autres cas, la couleur de la préférence doit être honorée. C'est un critère absolu et, pour y obéir, les joueurs peuvent flotter si nécessaire.

- Un joueur a une préférence de couleur forte [A.7.b] lorsque $CD = \pm 1$ (cad quand il a eu une couleur une fois de plus que l'autre), la préférence étant bien sûr pour la couleur qu'il a eu moins souvent.

- Si le $CD = 0$, le joueur a une préférence de couleur légère [A.7.c] pour la couleur opposée à celle qu'il a eu dans la partie précédente, de manière à équilibrer son historique de couleur [C.04.1.h.2].

"L'historique de couleur" d'un joueur est la séquence de couleurs qu'il a eu dans les rondes précédentes.

- Enfin, un participant qui n'a pas joué encore de parties n'a pas de préférence de couleur [A.7.f] et recevra la couleur opposée à celle attribuée à son adversaire.

Préférences fortes et légères de couleur peuvent être ignorées, chaque fois que cela est vraiment nécessaire, de sorte que le joueur peut également obtenir la couleur opposée à sa couleur préférentielle. Dans de tels cas, cependant, ce joueur gagne une préférence absolue de couleur pour le prochain tour.

Il y a encore quelque chose d'important à dire sur les préférences de couleur:

- Pour l'appariement d'une ronde paire, nous devrions avoir seulement des préférences forte de couleur - ou des préférences absolues de couleur éventuellement, si quelqu'un a eu la même couleur deux fois de suite. Si nous trouvons des préférences faibles, cela signifie que le joueur concerné a raté un match (ou un nombre impair de rondes). Dans ce cas, nous pouvons changer cette préférence d'une manière qui minimise le nombre de couples dans lesquels les deux joueurs ont une même préférence de couleur forte [A.7.e]. Pour éviter toute confusion, nous allons identifier cette préférence particulière comme "variable" (ou "indécise").

- Pour l'appariement d'une ronde impaire (cad à la fin d'une ronde paire), nous devrions avoir les préférences de couleur légères ou absolues. Si nous trouvons des préférences de couleurs fortes, cela signifie que le joueur concerné a raté un match (ou un nombre impair de rondes). Nous traitons ces préférences de couleurs fortes comme si elles étaient absolues dès le début de l'appariement, à condition que cela n'augmente pas le nombre de flotteurs, leurs scores, ou la différence de score entre les joueurs [A.7.d]. Pour éviter toute confusion, nous appellerons une préférence de couleur de ce type "semi-absolue". Lorsque nous traitons cette préférence comme si elle était absolue, l'appariement va nous conduire, par sa nature même, à essayer de donner au joueur un adversaire avec la préférence de couleur la plus appropriée.

Il est à noter que les deux règles [A.7.d] et [A.7.e], bien que très différentes, finissent par atteindre le même objectif de satisfaire une préférence de couleur forte au détriment d'une préférence légère.

A partir de maintenant, lorsque nous parlons de préférences fortes ou faibles, nous aborderons toujours les "normales", excluant les préférences variables et semi-absolues. Avec cette convention, dans une



même ronde donnée nous ne pourrions jamais trouver à la fois des préférences douces et fortes. Ainsi, la priorité de préférence de couleur devient sans objet: les deux types de couleur préférentielle se comportent de manière essentiellement identique.

Pendant le processus d'appariement nous devons garder les préférences de couleur pour chaque joueur à portée de main. Pour éviter l'utilisation d'une autre table, nous allons temporairement enregistrer toutes les préférences de couleur dans le tableau du tournoi, dans la colonne liées à l'appariement de la ronde (quand il sera temps de poster les appariements, nous n'aurons plus besoin des préférences).

Maintenant, nous voulons établir un code pour indiquer les différentes sortes de préférences de couleur:

- Une minuscule "b" ou "n" indique une préférence de couleur légère ou forte: comme vu ci-dessus, nous ne trouvons jamais simultanément les deux types, donc il n'y a pas risque de confusion
- Une majuscule «B» ou «N» indique une préférence absolue des couleurs
- Une lettre minuscule entre parenthèses "(b)" ou "(n)" indique une préférence variable, qui peut ensuite changer de couleur si cela est utile pour réduire le nombre méconnu de préférences de couleurs fortes
- Une lettre majuscule entre parenthèses "(B)" ou "(N)" indique une préférence semi-absolue de couleur, qui est en général considéré comme une préférence absolue - sauf si cela provoque une augmentation du nombre de flotteurs
- Enfin, pour être complet (même si nous ne l'utiliserons pas), il y a aussi le cas d'un joueur qui vient d'entrer dans le tournoi dans une ronde après le premier tour, ayant ainsi pas de préférence de couleur. Si nécessaire, nous allons le marquer avec un "A".

Nous devons maintenant déterminer la préférence de couleur pour chaque joueur, et nous le faisons en examinant l'historique de la couleur du joueur dans toutes les rondes précédentes. Puisque nous faisons l'appariement d'une ronde paire, tous les participants qui n'ont pas manqué une partie, ont joué un nombre impair de parties. Par conséquent, nous allons trouver seulement les préférences de couleurs fortes (il est trop tôt dans le tournoi, pour avoir déjà des préférences de couleurs absolues!), que nous désignerons dans le tableau avec une lettre minuscule juste après le numéro d'appariement du joueur: [1n, 2b, 3n, 5n, 6b, 7n].

Mais il est maintenant temps de commencer le véritable appariement. Comme c'est notre première fois, nous allons effectuer le processus détaillé étape par étape. Alors, comme nous apparions un tournoi, nous irons au plus court sur les tâches les plus banales, pour passer seulement sur les plus intéressantes.

La première étape [C.1] est de vérifier la compatibilité des joueurs – c'est-à-dire vérifier si il y a un joueur qui, pour une raison quelconque, ne peut jouer avec aucun des autres dans le niveau de points. Il est impossible d'apparier un tel joueur dans le niveau de points - par conséquent, cela signifie pour le joueur revenir à son niveau d'origine si c'est un flotteur descendant, ou flotter au niveau suivant. Ici, il n'y en a pas. Dans une deuxième ronde, nous n'avons généralement pas de joueurs incompatibles, sauf lorsque des circonstances particulières s'imposent réglementairement par exemple.

La prochaine étape [C.2] est une phase de préparation et commence avec le calcul du nombre de paires devant être formées. Comme notre niveau de points est composé de 6 joueurs, et la moitié de ce nombre est 3, nous devons former $P0 = 3$ paires [A.6.b].

Ensuite, nous devons vérifier combien de ces couples ne peuvent pas satisfaire pleinement les couleurs préférentielles: ici, 4 joueurs attendent les blancs et 2 les noirs - sur les trois paires, au moins une devra nécessairement inclure un joueur qui reçoit une couleur différente de sa préférence. Le nombre de paires qui contiennent des préférences méconnues est appelé X1, et la façon de le calculer est précisément définie dans les Règles [A.8].

Cependant, nous pouvons l'obtenir rapidement en prenant la partie entière de la moitié de la différence entre le nombre de joueurs qui attendent les blancs et le nombre de joueurs qui attendent noir, et tous



les joueurs sans préférence seront comptés comme ayant la même préférence que la minorité. Cette procédure est, bien sûr, tout à fait équivalente à celle décrite dans les règles, de sorte que le lecteur peut choisir celle qui est le plus pratique à se rappeler et l'appliquer.

Nous allons, par nécessité, accepter un appariement qui contient $X1$ paires avec les préférences ignorées (en avoir moins est tout simplement impossible), mais nous ne pourrions pas accepter tout appariement qui contiendrait plus que cela [B.4].

Pour compléter cette étape, nous avons encore à déterminer $M0$, qui dans ce cas est égal à zéro (il n'y a pas de flotteur descendant). Puisque nous faisons l'appariement d'une ronde paire, nous avons aussi besoin de calculer $Z1$, qui est le nombre minimum de paires dans lesquelles il sera nécessaire de tenir compte d'une forte préférence. Ce nombre est obtenu en soustrayant de $X1$ le nombre de joueurs ayant des préférences variables pour la couleur de la majorité. Chaque fois que, comme là, il n'y a pas de préférence variable, nous avons $Z1 = X1$.

Enfin, nous avons mis les valeurs des "statuts variables" $P1 = P0$ et $M1 = M0$, qui vont nous accompagner et peuvent être modifiées au cours de l'appariement.

Dans l'étape suivante [C.3] nous allons créer une liste de critères à respecter dans l'appariement: comme ce niveau de points est homogène, le nombre P de paires que nous essayons de construire est initialement égal au maximum possible, alors $P = P1 = 3$; parmi ces paires, $X = X1 = 1$ peut ne pas satisfaire toutes les préférences de couleur, tandis que $Z = Z1 = 1$ paire doit contenir une violation de préférence forte.

Nous voulons rappeler que $Z1$ est utilisé pour garder la trace des préférences hésitantes des couleurs que nous pouvons utiliser pour satisfaire les préférences fortes. Bien sûr, chaque fois qu'il n'y a pas de préférences hésitantes de couleur, $Z1$ est inutile et son calcul est inutile.

Au cours des tentatives successives d'appariement, P peut diminuer, tandis que X et Z peuvent augmenter.

Maintenant, nous pouvons partager les joueurs du niveau de points entre les sous-ensembles $S1$ et $S2$ [A.6.a]. Nous mettons en $S1$ les P premiers joueurs du niveau de points (dans ce cas la première moitié des joueurs), tandis que le reste (à savoir la seconde moitié) se retrouve dans $S2$ [C.4]:

$S1 = [1n, 2b, 3n]$

$S2 = [5n, 6b, 7n]$

La cinquième étape [C.5] trie chacun des sous-groupes selon les règles habituelles [A.2]. Cet ordre coïncide normalement avec celui d'origine, et donc il n'y a pas besoin de faire quoi que ce soit, sauf si nous sommes arrivés à ce point après avoir échangé des joueurs entre $S1$ et $S2$. Nous rencontrerons les échanges au cours de l'appariement de la troisième ronde.

Jusqu'à présent, nous avons seulement réalisé les étapes préliminaires nécessaires - Maintenant, le vrai travail d'appariement commence [C.6]. Nous essayons d'associer le premier joueur de $S1$ avec le premier joueur de $S2$, le deuxième joueur de $S1$ avec le deuxième joueur de $S2$, et ainsi de suite, tout comme nous l'avons fait pour le premier tour:

$S1 \ S2$

$1n \ 5n$

$2b \ 6b$

$3n \ 7n$

Voici trois paires qui violent les préférences de couleur, et c'est certainement trop !

Les critères d'appariement nous disent que nous avons besoin de maximiser le nombre de paires qui respectent les préférences de couleur [B.4]. Par conséquent, puisque ici $X = 1$, nous pouvons nous permettre seulement une paire qui ne tient pas compte des préférences de couleur.

Comme nous ne pouvons pas trouver un match parfait, nous devons passer à l'étape suivante



[C.7], pour essayer de modifier le sous-groupe S2 en appliquant une transposition [A.9.A] pour voir si nous pouvons atteindre l'objectif. Une transposition modifie l'ordre des joueurs dans S2, à commencer par les joueurs moins bien classés, puis progressivement vers les joueurs les mieux classés - jusqu'à ce qu'une solution acceptable soit trouvée.

La logique derrière ce choix est que de cette manière nous perturberons le moins possible les appariement des meilleurs ce qui est le but du système néerlandais.

La meilleure façon de construire les transpositions dans le bon ordre est d'associer à chaque joueur de S2 une valeur croissante (ici 5, 6, et 7, qui sont leur numéro d'appariement sera parfait (on peut utiliser a,b et c aussi, etc...), puis d'organiser dans l'ordre croissant tous les numéros qui peuvent être construit avec ces chiffres (dans notre cas: 567, 576, 657, 675, 756, 765) [D.1]. Après cela, nous allons choisir le plus petit nombre (qui correspond à la première transposition possible) qui nous permet de construire un appariement acceptable. Dans notre cas, nous allons essayer à nouveau [C.6] avec la première transposition ("576"):

S1 S2
1n 5n
2b 7n
3n 6b

Dans cet appariement candidat, la paire 1-5 ne répond pas à toutes les couleurs préférentielles, tandis que la suite 2-7 et 3-6 le font. Puisque nous savons déjà que (au moins) une paire ne doit respecter une préférence de couleur, cet appariement est valide et nous l'acceptons.

Il est intéressant de noter que, puisque nous choisissons la première transposition possible, il est très probable que les paires dans lesquelles nous trouverons l'écart sur la préférence de couleur seront formées dans la partie supérieure du niveau de points. Notez que ceci est exactement le contraire de ce qui arrive avec le système de Lim.

Les couleurs à affecter à chaque joueur restent encore à définir, mais c'est un travail que nous devons faire seulement après la fin de l'appariement de tous les joueurs.

Maintenant, passons à la tranche suivante. C'est le niveau qui contient les joueurs qui ont marqué 0,5 points, à savoir [4b, 11n]. Nous savons que le joueur 4 a déjà joué avec le 11 dans le premier tour. Ainsi, il n'a pas d'adversaire compatible dans le niveau de points, et nous avons pas d'autre choix que de se déplacer dans le niveau suivant dès le début [C.1]. Maintenant, le joueur 11 est tout seul dans le niveau, et donc il se déplace vers le bas aussi. Ces joueurs, appelés «flotteurs descendants», vont jouer contre des adversaires avec des scores plus faibles - ce qui est, selon différents points de vue, à la fois un avantage (une partie sans doute plus facile) et un inconvénient (pour les départages). De même, leurs adversaires, qui sont appelés «flotteurs montants» [A.4], vont jouer contre des adversaires de rang supérieur, et dans ce cas aussi il y a des avantages et des inconvénients.

Afin d'éviter de faire flotter des joueurs trop souvent, nous notons ces événements sur les fiches des joueurs, ou sur le tableau du tournoi, avec une flèche respectivement vers le bas "↓" (souvent remplacée par commodité par un "v") pour les flotteurs montants, ou avec une flèche vers le haut "↑" (souvent remplacé par un «^») pour les flotteurs descendants. Le système d'appariement protège les joueurs de répétitions d'un même statut de flotteur, interdisant de telles répétitions pour le prochain tour [B.5] et le suivant [B.6] (en passant, ces deux critères sont les plus faibles pour les appariements dans le système néerlandais, et sont les premiers que nous supprimons chaque fois que nous ne pouvons pas obtenir un appariement parfait).



Ayant épuisé (façon de parler ...) le niveau de points, nous allons enfin aller pour le dernier et le plus bas niveau de points, à savoir celui à zéro. C'est un niveau hétérogène, car il contient non seulement des joueurs sans point, mais aussi les deux flotteurs du niveau précédent. Pour plus de clarté, nous gardons les flotteurs séparés des autres joueurs: [4b 11n] [9n 8b 10b 14b 13n] (nous rappelons que le joueur 12 est absent, et reçoit donc un forfait zéro point, sans adversaire et pas de couleur, et qu'il n'est pas un flotteur). Il n'y a pas d'incompatibilité, en dehors de celle déjà connue 4-11, et nous avons $P1 = P0 = 3$, $M1 = M0 = 2$, $X1 = 0$, $Z1 = 0$ [C.2]. Comme le niveau est hétérogène, nous mettrons $P = M1 = 2$ et $X = X1 = 0$ [C.3.a]. En S1, nous ne mettons que les deux flotteurs, et nous devons former $p = 2$ paires [A.6]. Le système de paire initial est:

S1	S2
4b	8b
11n	9n
	10w
	13b
	14w

Lorsque, cependant, dans un niveau hétérogène les flotteurs sont la moitié ou plus de la moitié du nombre total de joueurs, cet arrangement n'est plus raisonnable, car S1 serait égale ou même supérieure à S2. Dans ce cas, le groupe doit être traité comme s'il était homogène [A.3].

La première tentative d'appariement est 4-8, 11-9, mais il est à la fois évident que les deux paires ne sont pas satisfaisantes du point de vue de la correspondance des couleurs - et puisque maintenant $X = 0$, nous devons satisfaire toutes les préférences de couleurs. Nous devons donc appliquer la première transposition de S2 [D.1] qui échange le premier joueur avec un joueur ayant une préférence de couleur pour les noirs et, en même temps, amène à la deuxième position un joueur dont la la préférence est pour les blancs [C.7]. Un ordinateur, qui n'est pas intelligent du tout, va essayer toutes les transpositions, une par une, jusqu'à ce qu'il arrive à la bonne - mais nous, qui sommes intelligents, mais n'avons pas de temps à perdre, pouvons voir rapidement que le plus petit nombre qui change les premier et deuxième chiffres de 12345 est 21 345, ce qui correspond à la bonne transposition.

Une autre façon, moins rigoureuse mais simple, pour voir la procédure est la suivante: nous prenons le premier joueur de S1, alors nous faisons défiler S2 jusqu'à ce que nous trouvons un joueur avec une préférence de couleur compatible (en tenant compte de la valeur actuelle de X et de la décrémenter le cas échéant), nous associons le premier avec ce dernier; alors nous répétons cette procédure avec le second élément de S1, le troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout S1 soit épuisé.

S1	S2
4b	9n
11n	8b
	10b
	13n
	14b

Ainsi nous obtenons les paires non ordonnées 4-9 et 11-8 [C.6] - Nous déciderons plus tard comment attribuer des couleurs. Jusqu'à ce point, nous avons apparié seulement les flotteurs - nous avons maintenant à appairer la partie restante du S2. Ceci est un niveau résiduel homogène.

Avec ce niveau résiduel: [10b 13n 14b], nous calculons le nouveau $P = P1 - M1 = 3 - 2 = 1$ - Ensuite, nous commençons à construire les nouveaux sous-groupes S1 et S2 [C.4]. Le schéma d'appariement est maintenant:

S1	S2
10b	13n
	14b



Nous pouvons voir à la fois que l'appariement parfait est 10-13 et que le joueur 14 termine non apparié et, comme prescrit par le règlement, reçoit un bye: 1 point, aucun adversaire, pas de couleur [A.5]. Comme un bye est considéré comme un flotteur descendant [B.1.b], il devra être noté sur la fiche du joueur.

Pour achever la préparation de la ronde, nous attribuons maintenant les couleurs et organisons les échiquiers. Les paires non ordonnées que nous avons construites sont: 1n-5n, 7n-2b, 3n- 6b, 4b-9n, 11n-8b, 10b-13n; 12 est absent, et un bye va à 14.

Nous avons besoin d'examiner ces paires une par une, en suivant les règles d'allocation des couleurs (voir la partie E du Règlement), qui sont très logiques:

- Si possible, nous satisfaisons les deux joueurs [E.1];
- Si nous ne pouvons pas satisfaire les deux joueurs, nous satisfaisons la préférence de couleur la plus forte: en premier les préférences absolues, puis les fortes, les faibles viennent en dernier [E.2];
- Toutes choses étant égales ci-dessus, nous alternons les couleurs par rapport à la dernière fois où ils ont joué avec différentes couleurs [E.3]. Il peut arriver que, dans la séquence de couleurs (ou «l'historique des couleurs») il y ait des "trous" (parties non jouées en raison d'un congé ou du bye). Dans ce cas, nous sautons tout simplement ces "trous", en les déplaçant vers le début de la séquence - ce qui signifie essentiellement que nous regardons la couleur de la dernière partie jouée.
- Toutes choses étant égales ci-dessus, nous satisfaisons la préférence de couleur du joueur le mieux classé - ainsi, le joueur avec le score plus élevé ou, si les scores sont à égalité, celui qui vient en premier dans la liste du classement initial [E.4].

Le dernier point est tout simplement celui qui s'applique dans l'attribution des couleurs à la paire 1-5: les joueurs pour cette paire ont la même préférence de couleur et le même historique. Nous allons donc assigner les noirs au joueur 1, qui est le plus fort des deux. Dans tous les autres couples, nous pouvons satisfaire les deux joueurs.

Ayant ainsi terminé les préparatifs pour le deuxième tour, nous vérifions l'ordre des échiquiers et publions l'appariement. Nous affichons les résultats aussi:

1	5 (1,0) - 1 (1.0)	1-0
2	2 (1.0) - 7 (1.0)	1-0
3	6 (1.0) - 3 (1.0)	½-½
4	4 (0,5) - 9 (0.0)	1-0
5	8 (0.0) - 11 (0,5)	0-1
6	10 (0.0) - 13 (0.0)	1-0
7	14 (0.0): + BYE	1F



TROISIÈME RONDE (ÉCHANGES)

Nous sommes maintenant au troisième tour, et le tableau du tournoi est comme suit, et nous voulons garder à l'esprit que la couleur peut être attribuée au joueur 5 dès le début, à cause de la préférence absolue. Maintenant, nous avons déjà un peu de pratique, de sorte que nous pouvons aller un peu plus vite - mais sans négliger aucun des contrôles et précautions nécessaires !

Joueurs	numéro appariement	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Points
Alice	1	8B+	5N-	b			1
Bruno	2	9N+	7B+	n			2
Carla	3	10B+	6N=	b			1,5
David	4	11N=	9B+ ↓	n			1,5
Eloise	5	12B+	1B+	N			2
Finn	6	13N+	3B=	n			1,5
Giorgia	7	14B+	2N-	b			1
Kevin	8	1N-	11B- ↑	n			0
Louise	9	2B-	4N- ↑	b			0
Mark	10	3N-	13B+	n			1
Nancy	11	4B=	8N+ ↓	b			1,5
Oskar	12	5N-	-BYE	(B)			0
Patricia	13	6B-	10N-	b			0
Robert	14	7N-	+BYE ↓	(B)			1

Le

premier niveau de points, dont les joueurs ont marqué 2 points, est [2n, 5N] ([C.2]:

P1 = P0 = 1, M1 = M0 = 0, X1 = 1, Z1 n / a; [C.3]: X = 1, P = 1).

A partir de maintenant, nous ferons une référence explicite aux paramètres calculés dans [C.2] et [C.3] seulement lorsque cela est nécessaire, bien que les valeurs auxquelles nous initialiserons X et P proviendront toujours de l'exécution de ces deux étapes.

Rappelons que nous faisons l'appariement d'une ronde impaire - donc, sauf pour les joueurs qui ont sauté quelques parties, toutes les préférences de couleurs seront faibles ou absolues. Nous sommes invités à former une seule paire, et les deux joueurs n'ont pas joué ensemble, de sorte qu'ils peuvent être appariés. Nous devons satisfaire la plus forte préférence de couleur, de sorte que l'appariement est 2-5.

Le niveau suivant, avec 1,5 points, est [3b, 4n ↓, 6n, 11b ↓] (X = 0, P = 2). Les joueurs 3, 6 et 4, 11 ont déjà joué ensemble, et les joueurs 4 et 11 sont juste flotteurs descendants; la première paire de candidat [C.6] est la suivante:

S1 S2
3b 6n
4n ↓ ↓ 11b

Nous ne sommes pas très chanceux et les deux paires sont interdites (les joueurs ont déjà joué ensemble [B.1]). Par conséquent, nous passons à la première transposition (qui, dans ce cas, est aussi la seule) [C. 7]:

S1 S2
3b 11b ↓
4n ↓ 6n

Pas de chance: cet appariement candidat contient deux paires qui ne suivent pas les préférences de couleur - donc, comme X = 0, on doit le rejeter [B.4]. Comme c'est la dernière transposition possible, nous devons conclure que l'étape [C.7] ne peut pas nous aider - et nous passons à la prochaine tentative, qui est un échange de joueurs entre S1 et S2 [C.8].



Nous allons prendre un joueur de S2 et échanger avec un joueur de S1, pour tenter d'obtenir un appariement acceptable. Si l'échange d'un joueur n'est pas suffisant, nous pouvons échanger deux, trois joueurs et ainsi de suite - jusqu'à ce que nous trouvions une solution. Tous les échanges doivent toujours se conformer à la philosophie générale du système néerlandais qui est d'essayer, autant que possible, d'apparier chaque joueur de S1 avec un joueur homologue de S2. Nous allons donc essayer d'échanger un joueur de S1 avec le joueur le plus proche possible de S2: la règle qui découle de ce principe est de maintenir aussi faible que possible la différence entre les numéros d'appariement des joueurs échangés - ou, pour le dire d'une autre façon (mais avec la même signification), nous échangeons le joueur le plus bas possible de S1 avec le plus haut joueur possible de S2. En cas de différences égales, nous devons toujours choisir l'échange qui implique le joueur le plus bas de S1 [D.2]. Après l'échange, les sous-groupes S1 et S2 doivent être mis en ordre [C.5] de la façon habituelle [A.2](ce que nous avons rarement besoin de faire, car ils sont généralement déjà dans le bon ordre).

Dans notre niveau de points, le premier échange à essayer est entre les joueurs 4 et 6. Cela nous donne le nouvel appariement candidat [C.6]:

S1	S2
3b	4n ↓
6n	11b ↓

Enfin, ceci est un appariement valide et on pourra former les paires 3-4, 11-6.

Maintenant, nous pouvons passer au niveau de points à 1 point: [1b, 7b, 10n, 14 (B) ↓] (X= 1, P = 2). Ici, les joueurs 7 et 14 ont déjà joué ensemble. De plus, même si nous faisons l'appariement d'une ronde impaire, l'un des joueurs a une préférence de couleur forte et, comme on peut le rappeler, ceci est une préférence semi-absolue (B) - qui doit être traitée comme si elle était absolue, à moins que cela nous oblige à créer plus de flotteurs que nécessaire [A.7.d]. Le premier appariement candidat [C.6] est:

S1	S2
1b	10n
7b	14 (B) ↓

et bien sûr il n'est pas acceptable [B.1.a]. Procédons alors à la première (et, une fois de plus, la seule) transposition [C.7]:

S1	S2
1b	14 (B) ↓
7b	10n

Comme X = 1, c'est un appariement acceptable et nous formons les paires 14-1 ([E.2]: la préférence de couleur du joueur 14 est plus forte que celle du joueur 1) et 7-10 ([E.1]).

Pas de joueurs avec un score d'un demi-point; le niveau suivant à être apparié est le plus bas, avec zéro point. Il est composé de [8n ↑, 9b ↑, 12 (B), 13b] (X = 1, P = 2). Le joueur 12, qui était absent lors du tour précédent et a donc perdu par forfait, a maintenant une préférence de couleur forte (que nous devons, si seulement c'est possible, de traiter comme absolue) - mais, contrairement au joueur 14, il n'est pas flotteur descendant [B.1.b]. Nous avons l'appariement candidat suivant:

S1	S2
8n ↑	12 (B)
9b ↑	13b

Curieusement, nous sommes chanceux au premier coup ... Remercions notre bonne étoile et acceptons les paires proposées; quant aux couleurs, la première paire est 12-8, en accord avec les deux préférences [E.1], tandis que pour le second, dans lequel les joueurs ont non seulement des



préférences identiques, mais aussi les mêmes historiques de couleurs, nous satisfaisons la préférence du joueur de rang supérieur [E.4], obtenant ainsi 9-13.

C'est fini ! Après avoir vérifié tout comme d'habitude, en particulier l'ordre des échiquiers, nous pouvons publier l'appariement et laisser la ronde commencer.

1	2 (2.0) - 5 (2.0)	$\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$
2	3 (1,5) - 4 (1.5)	$\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$
3	11 (1,5) - 6 (1,5)	0F-1F
4	14 (1.0) - 1 (1.0)	0-1
5	7 (1.0) - 10 (1.0)	1-0
6	12 (0.0) - 8 (0.0)	$\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$
7	9 (0.0) - 13 (0.0)	1-0

Problème ! Le joueur 11 ne se montre pas à temps pour jouer, et donc perd la partie: nous avons besoin de corriger les fiches d'appariement (le cas échéant) et/ou le tableau du tournoi afin de mentionner cet incident, en particulier à la lumière du fait que l'appariement entre 6 et 11, n'a pas été effectivement joué, et peut être donc répété dans une ronde future. En outre, le joueur 6, qui a gagné par forfait, devient flotteur descendant contrairement au joueur 11.

QUATRIEME RONDE (ASSOUPPLISSEMENT DES CRITÈRES D'APPARIEMENT)

Après le troisième tour, notre tableau du tournoi est comme suit. Pour notre commodité, à partir de maintenant nous allons présenter également les préférences de couleur et les (possibles) flotteurs lors des 2 dernières rondes pour chaque joueur. Le trait d'union "-" indique que le joueur n'a pas flotté dans la ronde précédente, mais qu'il l'a fait dans la ronde antérieure.

Joueurs	numéro appariement	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Points
Alice	1	8B+	5N-	14N+	B		2
Bruno	2	9N+	7B+	5B=	N		2,5
Carla	3	10B+	6N=	4B=	n		2
David	4	11N=	9B+ ↓	3N=	b -↓		2
Eloise	5	12B+	1B+	2N=	n		2,5
Finn	6	13N+	3B=	+BYE	(n) ↓		2,5
Giorgia	7	14B+	2N-	10B+	n		2
Kevin	8	1N-	11B- ↑	12N=	b -↑		0,5
Louise	9	2B-	4N- ↑	13B+	n -↑		1
Mark	10	3N-	13B+	7N-	b		1
Nancy	11	4B=	8N+ ↓	-BYE	(b) -↓		1,5
Oskar	12	5N-	-BYE	8B=	(n)		0,5
Patricia	13	6B-	10N-	9N-	B		0
Robert	14	7N-	+BYE ↓	1B-	(n) -↓		1

A ce

stade, un conseil important: à mesure que nous avançons dans le tournoi, nous recueillons de plus en plus de données, et il devient très facile d'oublier quelque chose ... nous devons donc toujours faire très attention en affichant les données sur la fiche ou dans le tableau, et les vérifier plusieurs fois: aussi étrange que cela puisse paraître, faire des erreurs est vraiment facile !

Comme d'habitude, nous partons du premier niveau de points, qui est: [2N, 5n, 6 (n) ↓]

[C.2] P1 = P0 = 1, M1 = M0 = 0, X1 = 1, Z1 = 0; [C.3] X = 1, p = 1, Z = 0).

Ici, les joueurs 2 et 5 ont déjà joué ensemble [B.1.a] et le premier appariement candidat [C.6] n'est donc pas valable. Nous devons aller à la première transposition [C.7], qui donne la paire 6-2 - alors que le joueur 5 devra flotter au niveau suivant (avec 2 Points):



[5n] [1B, 3n, 4b- ↓, 7n] ($X = 0$, $P = 1$), ce qui donne:

S1	S2
5n	1B
	3n
	4b - ↓
	7n

Puisque nous avons déjà la paire 5-1 dans le deuxième tour, nous obtenons la paire 4-5 et commençons à partir de [C.4] avec le groupe homogène résiduel [1B, 3n, 7n]. Cela nous fournit la paire 1-3, avec le joueur 7 flotteur avec le niveau suivant:

[7n] [11 (b) - ↓] ($X = 0$, $P = 1$).

Ici, nous avons un joueur qui, en raison d'un bye (mais la véritable raison est sans importance), a joué un nombre pair de parties - ainsi sa préférence de couleur est (légère, et donc) variable [A.7.e]. En principe, nous pourrions changer sa préférence de couleur à la couleur qui tend à égaliser le nombre de préférences pour les blancs et les noirs dans la niveau de points - mais, comme X est déjà à zéro, en changeant la préférence du joueur nous augmentierions X plutôt que de le diminuer. Ainsi, nous ne pouvons pas changer cette préférence de couleur, bien que variable, car cela n'aurait pas de sens.

Puisque les joueurs 7 et 11 n'ont pas joué ensemble, nous pouvons faire l'appariement: 11-7.

Le niveau suivant est: [9n- ↑, 10b, 14 (n) - ↓] ($X = 0$, $P = 1$), ce qui nous donne:

S1	S2
9n- ↑	10b
	14 (n) - ↓

Ici, tous les joueurs sont compatibles et peuvent donc jouer les uns avec les autres, mais nous avons un petit problème: l'appariement «naturel» laisserait 14 non apparié - mais ce joueur a déjà été flotteur descendant à la ronde 2 et ne doit pas être de nouveau flotteur descendant lors de cette ronde [B.6]; nous allons essayer ensuite une transposition [C.7]:

S1	S2
9n- ↑	14 (n) - ↓
	10b

Ici, le problème est que les préférences des joueurs ne correspondent pas bien [B.4].

Une analyse un peu imprudente peut sembler indiquer que, en étant sur une ronde paire, nous pourrions changer la préférence de couleur faible du joueur 14 [A.7.e] du blanc au noir - mais en fait, ce changement n'est pas autorisé, car il ne réduit pas le nombre de préférences fortes méconnues, qui est déjà à zéro! Ainsi, même avec une transposition nous ne pouvons pas arriver à un appariement valable, et nous devons essayer un échange [C.8]:

S1	S2
10b	9n- ↑
	14 (n) - ↓

La paire 10-9 [C.6] n'est pas acceptable, car encore une fois il laisse non apparié le joueur 14, qui ne peut pas flotter. Il faut noter que dans l'appariement des joueurs échangés entre eux, nous trouvons toujours une paire nous avons déjà essayé avant - Par conséquent, nous ne pouvons pas arriver à de meilleurs résultats que précédemment.

Ainsi, une fois encore, nous passons à une transposition [C.7], ce qui donne:

S1	S2
10b	14 (n) - ↓
	9n- ↑



Enfin, nous obtenons la paire valide 10-14, alors que le joueur 9 sera flotteur au niveau suivant: [9n- ↑] [8b- ↑ 12 (n)] ($X = 0$, $P = 1$), où les joueurs 8 et 12 sont incompatibles en raison de [B.1.a].

S1	S2
9n- ↑	8b- ↑
	12 (n)

Une fois de plus, les joueurs 9 et 8 ne peuvent pas jouer ensemble, parce que 8 a été flotteur montant au cours de la deuxième ronde [B.6]. Les transpositions [C.7] ne peuvent pas nous aider parce que X est nul et que deux joueurs (9 et 12) ont une préférence pour les noirs [B.4].

Comme le niveau est hétérogène, nous ne pouvons pas utiliser les échanges [C.8] - ni [C.9], puisque ce n'est pas un niveau résiduel. Nous devons passer à l'étape suivante, qui est [C.10.a], où nous enlevons le critère [B.6] pour les flotteurs montants (pour être précis, nous l'enlevons d'abord pour un seul flotteur montant) - donc, nous revenons à [C.4] et recommençons avec les transpositions.

Nous devons alors reprendre le traitement de ce niveau de points dès le début - mais maintenant nous ignorons le critère [B.6], qui interdit la répétition de tout flotteur montant à la deuxième ronde.

S1	S2
9n- ↑	8b- ↑
	12 (n)

Sans cette restriction, l'appariement est immédiat et donnera la paire 8-9, alors que le joueur 12 reste non apparié et flotte donc au niveau suivant.

Et nous arrivons au dernier et plus bas niveau de points, qui est une fois de plus un niveau hétérogène: [12 (n)] [13B] ($X = 0$, $P = 1$). Les deux joueurs ont des préférences de couleur compatibles, et nous obtenons la paire 13-12. Comme d'habitude, nous vérifions tout, réorganisons (si nécessaire) l'ordre des échiquiers, commençons la ronde - et atteignons la cinquième et dernière ronde.

1	6 (2,5) - 2 (2,5)	0-1
2	4 (2,0) - 5 (2,5)	½-½
3	1 (2,0) - 3 (2,0)	1-0
4	11 (1,5) - 7 (2,0)	1-0
5	10 (1,0) - 14 (1,0)	½-½
6	8 (0,5) - 9 (1,0)	½-½
7	13 (0,0) - 12 (0,5)	1-0



CINQUIEME RONDE (RETOUR EN ARRIERE)

Après la quatrième ronde, le tableau du tournoi est comme suit:

Joueurs	numéro appariement	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Points	Le
Alice	1	8B+	5N-	14N+	3B+	n	3	
Bruno	2	9N+	7B+	5B=	6N+	b	3,5	
Carla	3	10B+	6N=	4B=	1N-	b	2	
David	4	11N=	9B+ ↓	3N=	5B=	n ↑	2,5	
Eloise	5	12B+	1B+	2N=	4N=	B ↓	3	
Finn	6	13N+	3B=	+BYE	2B-	N -↓	2,5	
Giorgia	7	14B+	2N-	10B+	11N-	b ↓	2	
Kevin	8	1N-	11B- ↑	12N=	9B=	n ↑	1	
Louise	9	2B-	4N- ↑	13B+	8N=	b ↓	1,5	
Mark	10	3N-	13B+	7N-	14B=	n	1,5	
Nancy	11	4B=	8N+ ↓	-BYE	7B+	(N) ↑	2,5	
Oskar	12	5N-	-BYE	8B=	13N-	(B) ↓	0,5	
Patricia	13	6B-	10N-	9N-	12B+	n ↑	1	
Robert	14	7N-	+BYE ↓	1B-	10N=	(B)	1,5	

premier niveau de points, avec 3,5 points, est [2b] (P = 0) -, mais, avec un seul joueur, il n'y a pas beaucoup à faire ... il ne peut que flotter au prochain niveau, qui est celui avec 3 points:

[2b] [1n, 5B ↓] (X = 0, P = 1).

Ici, 1-5 et 2-5 ont déjà été joués. Ainsi, le joueur 5 est incompatible avec les autres et il sera considéré comme fluteur immédiatement au niveau suivant [C.1], tandis que 2-1 peut être apparié [C.6].

Le niveau suivant est hétérogène: [5B ↓] [4n ↑, ↓ 6N-, 11 (N) ↑] (X = 1, P = 1).

Les parties 4-5 et 11-4 ont déjà été jouées. Par conséquent nous pouvons imaginer que, quel que soit le statut de fluteur des joueurs, nous allons, par nécessité, obtenir la paire 4-6 - et donc 5-11 - mais nous devons aussi connaître la bonne procédure formelle qui nous donne ce résultat.

Dans l'étape [C.6], nous obtenons le premier appariement candidat:

```

S1      S2
5B ↓    4n ↑
         6N- ↓
         11 (N) ↑

```

Notre première tentative [C.6] sera de coupler 5-4 - mais cet appariement est interdit comme le match 4-5 a déjà été joué [B.1.a]; nous allons aux transpositions [C.7], et la première utile est la suivante:

```

S1      S2
5B ↓    6N- ↓
         4n ↑
         11 (N) ↑

```

Cela nous laisse avec la paire 5-6 et un niveau résiduel homogène [4n ↑, 11 (N) ↑], avec lequel nous revenons à [C.4].

Pour résumer, nous pouvons dire que ni les transpositions [C.7] ni les échanges [C.8] ne peuvent nous permettre d'apparier ces deux joueurs, car ils sont incompatibles.



Nous devons alors aller à [C.9], qui nous indique de mettre fin à l'appariement du niveau résiduel homogène, et de revenir à [C.6] et de redémarrer à partir de là avec une nouvelle transposition. Le dernier que nous avons essayé était [5B ↓] [6n- ↓ ↑, 4n, 11 (N) ↑].

Retour arrière et essayons d'apparier le flotteur au moyen de la prochaine transposition, avec l'espoir que ce soit la bonne ...

S1	S2
5B ↓	11 (N) ↑
	4n ↑
	6N- ↓

La paire 5-11 ne fonctionne pas, parce que le joueur 11 était juste flotteur [B.5] - et c'était la dernière transposition possible de S2 [C.7]. Nous devons abandonner [C.9] et aller à [C.10.a].

La dernière règle nous dit de renoncer à la protection des joueurs qui étaient flotteurs montants 2 rondes avant [B.6] et ensuite revenir à [C.4] avec le niveau de points d'origine, et de retenter l'appariement.

Lorsque nous ignorons un critère, nous le faisons de manière à perturber le moins possible l'appariement. D'abord, nous ne l'ignorons pas pour tous les joueurs, mais pour un seul joueur - et pour chaque choix possible du joueur. Puis, si cela ne suffit pas, nous devons essayer pour deux joueurs - et ainsi de suite.

Dans notre cas, nous savons déjà que c'est juste une perte de temps, puisque nous n'avons pas rencontré de problème avec ce critère, ne pas en tenir compte ne change rien.

Par conséquent, nous nous retrouvons une fois de plus en [C.10] où, comme nous effectuons maintenant la prochaine étape [C.10.b], nous renonçons à la protection des joueurs qui étaient flotteurs montants au tour précédent [B.5]. Maintenant, avec notre niveau de ponts original, nous redémarons à partir de [C.3.h], qui réactive [B.6]:

S1	S2
5B ↓	4n ↑
	6N- ↓
	11 (N) ↑

Une fois encore, nous refusons les deux paires 5-4, car ces joueurs ont déjà joué ensemble [B.1], et 5-6, qui ne permet pas un appariement dans le niveau résiduel (nous nous souvenons que les joueurs 4-11 ont déjà joué ensemble). Par conséquent, nous obtenons de nouveau à la paire 11-5 - mais cette fois, nous pouvons l'accepter, parce que le critère [B.5] pour le flotteur montant du joueur 11 n'est plus appliqué.

Cela nous laisse avec le niveau résiduel homogène [4n ↑, 6N- ↓], avec qui nous commençons une fois de plus [C.4]. Les joueurs 4 et 6 sont compatibles, et nous n'avons pas de problèmes avec les préférences de couleur parce que X = 1. Ainsi, nous pouvons former la paire 4-6 et passer au niveau suivant.

Avec 2 points, nous avons des joueurs [3b, 7b ↓] (X = 1, P = 1), qui n'ont pas joué ensemble lors des rondes précédentes - par conséquent, ils peuvent être appariés. Nous devons encore attribuer les couleurs: les joueurs ont des préférences et des historiques de couleurs identiques. Ainsi, nous satisfaisons la préférence de couleur du joueur le mieux classé, donc l'obtention de la paire 7-3.



Avec 1,5 points, nous avons [9b ↓, 10n, 14 (B)], ce qui donne 9-10 et le joueur 14 flotteur au niveau suivant, qui est: [14 (B)] [8n ↑, 13n ↑] (X = 0, P = 1, M = 1)

Ici, tous les joueurs sont compatibles. L'appariement n'est pas immédiat, car les deux joueurs de S2 viennent de flotter et ne devrait pas le faire à nouveau si tôt. Pour nous aider, les règles définissent les critères [B.4] à [B.6] comme «relatifs, ce qui signifie qu'ils doivent être remplis le plus largement possible, mais seulement par le biais d'échanges et de transpositions. Chaque fois que leur application ferait flotter les joueurs, nous renonçons à eux et tant pis!

Maintenant, la seule façon de se conformer au critère [B.5] serait de faire flotter tous les joueurs ce qui bien sûr serait absurde! Donc, c'est une de ces situations mêmes où nous renoncer tout simplement à ce critère. Bref, l'appariement doit nécessairement se faire dans ce niveau de points. La manière formelle pour accomplir ce résultat est essentiellement la même que nous avons suivi dans le cas du niveau précédent: nous essayons toutes les transpositions, évidemment sans succès. Après cela, puisque les échanges ne sont pas autorisés, nous pouvons abandonner les critères de protection des flotteurs montants [B.6] et [B.5] (dans cet ordre). Maintenant, nous obtenons la paire 14-8, et le joueur restant 13, non apparié, flotteur pour le dernier et plus bas niveau: [13n ↑] [12 (B) ↓] (X = 0, P = 1).

Les joueurs 13 et 12 sont incompatibles (ils ont déjà joué ensemble) – ainsi, comme 13 est un flotteur descendant, nous allons tout droit de l'étape [C.1] à l'étape [C.12]: nous annulons l'appariement du niveau précédent, pour essayer de trouver un nouvel appariement donnant un adversaire possible pour le joueur 12 comme flotteur descendant, et donc nous permettre de terminer l'appariement. Cela signifie que nous devons revenir à:

[14 (B)] [8n ↑, 13n ↑]

pour essayer de changer le flotteur descendant.

En fait, cela est possible: nous faisons la paire 14-13, et le joueur 8 va flotter dans le niveau suivant ... mais le joueur 12 a déjà joué avec le 8 aussi, donc ce ne sont pas la voie vers la sortie. Il n'y a plus de flotteur possible (le joueur 14 est un flotteur descendant et ne peut être déplacé à nouveau) - par conséquent, nous devons passer à l'étape suivante.

Puisque nous sommes dans le niveau de points le plus bas, nous avons encore une chance - notre dernier espoir - qui est le fatidique [C.13]: Nous écartons l'appariement de l'avant-dernier niveau de points et fusionnons celui-ci avec le dernier niveau en un niveau unique hétérogène, dont le S1 sera le niveau le plus élevé:

{[14 (B)] [8n ↑, 13n ↑]} [12 (B) ↓] (X = 0, P = 2).

Dans ce niveau, les joueurs provenant du niveau supérieur sont une majorité (S1 > S2) de sorte que nous devons le traiter comme homogène [A.3]. Par conséquent, notre nouveau niveau est le suivant:

[14 (B), 8n ↑, 13n ↑, 12 (B) ↓] (X = 0, P = 2).

Avec ce nouveau niveau de points, nous devons répéter toutes les tentatives habituelles. Nous commençons à partir de:

S1	S2
14 (B)	13n ↑
8n ↑	12 (B) ↓

Les joueurs 8 et 12 sont incompatibles, parce qu'ils ont déjà joué ensemble [B.1], nous allons donc passer à la première transposition [C.7]:

S1	S2
14 (B)	12 (B) ↓
8n ↑	13n ↑

Cela ne fonctionne pas non plus, en raison des préférences de couleur. Nous essayons un échange [C.8]:

S1	S2
----	----



14 (B) 8n ↑
 13n ↑ 12 (B) ↓

et recommençons. Une fois encore, nous ne pouvons pas faire l'appariement, parce que les joueurs 13 et 12 sont incompatibles, alors nous essayons la transposition [C.7]:

S1 S2
 14 (B) 12 (B) ↓
 13n ↑ 8n ↑

Malheureusement, nous avons déjà essayé cela, et cela ne fonctionne pas. Comme déplacer le joueur 14 ne ferait que répéter des appariements déjà mis au rebut sans en produire de nouveaux, il n'y a plus d'échanges ou de transpositions possibles.

Pour résumer: le seul appariement compatible que nous avons trouvé est 14-12, 13-8, qui apparemment viole le critère pour l'optimisation de la couleur [B.4] – il est moins évident de voir le fait qu'il viole également le principe de minimisation des différences de score [B.3], ainsi que l'indication pour traiter les fortes préférences dans les rondes impaires comme si elles étaient absolues [A.7.d] - et donc nous devons laisser tomber.

Nous arrivons alors à [C.10], dans lequel nous baissons les exigences d'appariement; dans notre cas, nous allons aller aussi loin que l'application de [C.10.f] pour que nous ignorions [A.7.d] - mais même cela ne suffit pas! Nous avons aussi à appliquer (deux fois!) [C.10.e], pour annuler [B.4], acceptant ainsi l'inadéquation des couleurs. Enfin, l'appariement devient légal, et nous pouvons l'accepter.

Cette association pourrait sembler un peu bizarre, mais nous devons nous rappeler que, pour remplir des critères relatifs, nous pouvons effectuer des transpositions et des échanges, mais nous ne faisons pas flotter de joueurs. Donc, nous apparions le joueur 14 avec joueur 12 et, par conséquent, le 8 avec le 13.

Tout semble être comme si à l'étape [C.12] le joueur 14 flottait une deuxième fois finissant au même niveau que le joueur 12. Cette interprétation, attractive par sa simplicité est fausse et peut apporter de la confusion.

La dernière chose à faire est l'allocation des couleurs. Les deux joueurs ont la même préférence forte de couleur (qui, soit dit en passant, comme la ronde est impaire, doivent être traitées comme absolues). Regardons les historiques de couleur des joueurs: 14: N-BN; 12: N-BN, qui sont encore une fois identiques. Il reste à satisfaire la préférence de couleur du joueur de rang supérieur [E.4], qui est le joueur ... 14 qui a un score plus élevé - ainsi, nous obtenons 14-12.

Voyons pour les joueurs 8 et 13: les deux ont des préférences de couleurs faibles, mais les historiques sont différents: 8: NBNB; 13: BNNB - ainsi, nous devons alterner les couleurs par rapport à la dernière ronde dans laquelle ils ont joué avec des couleurs différentes [E.3], et nous obtenons 13-8. Comme d'habitude, nous vérifions deux fois tout et ... que la dernière ronde commence !

1	2 (3.5) - 1 (3.0)	0-1
2	5 (3.0) - 11 (2.5)	1-0
3	4 (2.5) - 6 (2.5)	½-½
4	3 (2.0) - 7 (2.0)	1-0
5	9 (1.5) - 10 (1.5)	½-½
6	14 (1.5) - 12 (0.5)	1-0
7	13 (1.0) - 8 (1.0)	½-½



ETAPE FINALE

Maintenant le tournoi est terminé. L'opération finale consiste à enrichir le tableau du tournoi :

Joueurs	numéro appariement	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Points
Alice	1	8B+	5N-	14N+	3B+	2N+↑	4
Bruno	2	9N+	7B+	5B=	6N+	1B-↓	3,5
Carla	3	10B+	6N=	4B=	1N-	7B+	3
David	4	11N=	9B+ ↓	3N=	5B=↑	6B=	3
Eloise	5	12B+	1B+	2N=	4N=↓	11B+↓	4
Finn	6	13N+	3B=	+BYE	2B-	4N=	3
Giorgia	7	14B+	2N-	10B+	11N-↓	3N-	2
Kevin	8	1N-	11B- ↑	12N=	9B=↑	13N=	1,5
Louise	9	2B-	4N- ↑	13B+	8N=↓	10B=	2
Mark	10	3N-	13B+	7N-	14B=	9N=	2
Nancy	11	4B=	8N+ ↓	-BYE	7B+↑	5N-↑	2,5
Oskar	12	5N-	-BYE	8B=	13N-↓	14N-	0,5
Patricia	13	6B-	10N-	9N-	12B+↑	8B=	1,5
Robert	14	7N-	+BYE ↓	1B-	10N=	12B+	2,5



5 : TOURNOIS (II)

Chapitre 5.1 : Les Départages.

Chapitre 5.2 : Le système Hort.

Chapitre 5.3 : Gestion post-tournoi.

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



TOURNOIS

Chapitre **5.1**

Les

Départages

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



5.1 Les Départages

Réalisé d'après le FIDE Handbook C05 Annexe 3.

Départages ou Tie-break pour classer des joueurs ou des équipes à égalité de points.

L'arbitre choisira le départage adapté à la compétition en accord avec l'organisateur.

Le choix du (des) départage(s) doit être décidé à l'avance et annoncé avant le début de la compétition.

Si tous les départages échouent, l'égalité sera brisée par tirage au sort. Des parties de départage sont le meilleur système mais ne sont pas toujours appropriées. Par exemple, il peut ne pas y avoir suffisamment de temps pour jouer ces parties de départage.

Pour certains départages, des exemples pratiques sont donnés en fin du paragraphe concerné.

1. Départage sur l'échiquier

- a) Un temps suffisant doit être prévu afin de s'assurer que la conclusion sera atteinte.
- b) Le système d'appariement et la cadence doivent être déterminés avant le début de l'événement.
- c) Toutes les éventualités doivent être couvertes dans les règlements.
- d) Il est recommandé d'utiliser le départage sur l'échiquier uniquement afin de déterminer la première place, un champion ou des qualifiés.
- e) Lorsque le départage sur l'échiquier attribue des rangs autres que le premier, chaque joueur doit recevoir la place correspondant au résultat de la prolongation. Par exemple trois joueurs : le joueur 1 gagne, le joueur 2 finit deuxième et le joueur 3 finit troisième. Le joueur 2 reçoit le prix de la deuxième place.
- f) Lorsque deux joueurs sont à égalité après que la première place ait été décidée, ils partageront l'argent des prix auxquels ils ont droit. Par exemple, une coupe est organisée afin de départager quatre joueurs. Les joueurs éliminés en demi-finale partageront les prix de la troisième et de la quatrième position et le joueur éliminé en finale recevra le deuxième prix.
- g) Lorsqu'on dispose d'un temps limité entre la dernière ronde et la cérémonie de clôture, on peut faire commencer les parties des joueurs qui pourraient être impliqués dans une égalité avant les autres parties du même tournoi.
- h) Le départage sur l'échiquier ne pourra pas commencer moins de trente minutes après la fin de la dernière partie impliquant un des joueurs à égalité. S'il y a des étapes ultérieures dans le départage, un repos d'au moins dix minutes est obligatoire entre chaque étape.
- i) Chaque partie devra être jouée sous le contrôle d'un arbitre. En cas d'incident, le cas sera transmis à l'arbitre en chef dont la décision sera définitive.
- j) Les couleurs initiales seront attribuées par tirage au sort dans tous les cas ci-dessous.
- k) Les cas suivants sont des exemples où le temps pour les départages est limité.

1.

- a. Si deux joueurs doivent se départager, ils joueront un mini match de 2 parties en 3mn + 2s par coup.
En cas d'égalité :
- b. un nouveau tirage au sort pour les couleurs aura lieu. Le gagnant est le premier vainqueur d'un match. Après chaque partie impaire les couleurs seront inversées.



2. Si trois joueurs doivent participer au départage :
 - a. Ils jouent un tournoi toutes rondes (sans aller-retour) à la même cadence qu'en 1.a. Si les trois joueurs sont encore à égalité:
 - b. les départages suivants doivent être utilisés (voir 4.), et le joueur moins bien placé est éliminé. La procédure est alors comme en 1.a.
3. Si quatre joueurs doivent participer au départage, ils jouent une coupe. Les couples d'adversaires doivent être déterminés par tirage au sort.
Il y aura deux matchs à élimination en deux parties au rythme du 1.a.
4. Si cinq joueurs ou plus doivent participer au départage, ils seront classés par ordre des départages du tournoi et tous sauf les quatre premiers seront éliminés.
5. L'organisateur se réserve le droit d'apporter tout changement nécessaire.
6. Si seuls deux joueurs sont impliqués dans le départage, ils peuvent jouer à un rythme plus lent de jeu, si le temps le permet, en accord avec l'organisateur et l'arbitre en chef.

Partie décisive (Armageddon) :

Il s'agit généralement d'un blitz avec 5 minutes pour les Noirs, 6 minutes pour les Blancs et aucun incrément. Sur un tirage au sort, le gagnant choisit sa couleur. Le gagnant remporte le départage et, en cas de partie nulle, les Noirs gagnent. D'autres variantes, notamment avec un incrément, sont aussi possibles et laissées à la discrétion de l'organisateur (incrément depuis le premier coup ou à partir du 40ème, 60ème coup).

Note : dans les compétitions FIDE, le blitz Armageddon (ou mort subite) se joue à la cadence de 5 minutes pour les blancs et 4 minutes pour les noirs, avec un incrément de 3 secondes par coup à compter du 61^{ème} coup (Fischer).

2. Liste des systèmes de départage couramment utilisés

Dans tous les systèmes, les joueurs seront classés dans l'ordre décroissant des départages successifs. La liste suivante n'indique pas d'ordre de priorité.

2.1. DÉPARTAGES UTILISANT LES PROPRES RÉSULTATS DU JOUEUR

2.1.1 Le CUMULATIF

(ou *somme des scores progressifs*)

Après chaque ronde, le joueur a un score provisoire. La somme de ces scores provisoires donne le total du Cumulatif.



Exemple pratique : Le Cumulatif valorise les points marqués en début de tournoi. L'anti "sous-marin" par excellence. Un joueur qui perd au début rencontrera des joueurs plus faibles; alors qu'un joueur qui gagne au début rencontrera des adversaires plus forts.

Joueur \Ronde	1	2	3	4	5	6	Pts	C.
Soumarinov	Absent	Perte	Perte	Gain	Gain	Gain	3	6
Score	0	0	0	1	2	3		
Score Cumulé	0	0	0	1	3	6		
Attakinski	Gain	Gain	Gain	Perte	Perte	Perte	3	15
Score	1	2	3	3	3	3		
Score Cumulé	1	3	6	9	12	15		
Solidov	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	3	10,5
Score	0,5	1	1,5	2	2,5	3		
Score Cumulé	0,5	1,5	3	5	7,5	10,5		
Classikov	Gain Forfait	Perte	Gain	Nulle	Perte	Nulle	3	12
Score	1F	1	2	2,5	2,5	3		
Score Cumulé	1	2	4	6,5	9	12		

Soumarinov : $0 + 0 + 0 + 1 + 2 + 3 = 6$. Il engrange le minimum. Les points faciles sont marqués à la fin.

Attakinski : $1 + 2 + 3 + 3 + 3 + 3 = 15$. Il engrange le maximum. Il a fait le tournoi en tête et joué sur les premières tables. Comparer son parcours avec le précédent.

Solidov : $0,5 + 1 + 1,5 + 2 + 2,5 + 3 = 10,5$. Un tournoi moyen.

Classikov : $1 + 1 + 2 + 2,5 + 2,5 + 3 = 12$.

Le forfait est compté comme une victoire normale. Il n'y a pas d'ajustement. Les deux points marqués en début de tournoi, lui donnent un assez bon Cumulatif.

Pour le cumulatif tronqué -1; On aurait additionné uniquement les score cumulés de la ronde 2 à la ronde 6.

Pour le cumulatif tronqué -2; On aurait additionné uniquement les scores cumulés de la ronde 3 à la ronde 6.

Avantage pour l'arbitre : le Cumulatif n'étant qu'une simple addition, il est facile à calculer.

Cet avantage peut devenir un inconvénient : il est facile à anticiper (dans un groupe de point, la valeur du Cumulatif change, mais pas l'ordre). Ceci peut encourager des "arrangements" à la dernière ronde.

2.1.1.1. Cumulatif Tronqué (-1, -2, etc.)

C'est le Cumulatif amputé du score d'une ou plusieurs rondes, en commençant par la 1ère ronde.

2.1.1.2. Cumulatif des Adversaires

Il s'agit de la somme des scores cumulatifs de tous les adversaires qu'un joueur a rencontrés. Un joueur exempté est réputé avoir joué contre un adversaire ayant un score de 50 %.



2.1.2 Confrontation Directe

Si tous les joueurs ex æquo se sont rencontrés, la somme des points de ces rencontres décidera. Le joueur avec le plus score est classé n°1 et etc... Si quelques-uns mais pas tous se sont rencontrés, le joueur avec un score qui ne peut pas être égalé par un autre joueur (si toutes les rencontres avaient eu lieu) est classé n°1 et etc...

Remarque : Système difficile à appliquer avec un grand nombre de joueurs.

Ce système montre plus d'efficacité dans les tournois en toutes rondes.

2.1.3 Le Système KOYA pour les Tournois Toutes-Rondes

C'est le nombre de points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50% ou plus.

2.1.3.1 Le Système KOYA étendu

Le Système KOYA peut :

être étendu pas à pas pour inclure les résultats de groupes de points de moins de 50%.

être réduit pas à pas pour exclure les joueurs qui ont marqué 50% ou plus.

Exemple pratique :

Dans le tournoi ci-dessous, départager les ex-æquo.

- Sachant que le départage sera dans l'ordre :
- la Confrontation Directe
- le Koya
- le Koya étendu.

	Joueurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	
1	Albert	■	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	1	1	1	6,5	1er
2	Bernard	0,5	■	0,5	0,5	0	1	0,5	0,5	0,5	1	5	
3	Claude	0,5	0,5	■	0,5	0	1	0,5	1	0,5	0,5	5	
4	Denis	0,5	0,5	0,5	■	1	0	0,5	1	0,5	0,5	5	
5	Eric	0,5	1	1	0	■	0,5	0,5	0	1	0	4,5	7e
6	Franck	0	0	0	1	0,5	■	0,5	1	1	1	5	
7	Guy	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	■	0,5	1	0,5	5	
8	Herbert	0	0,5	0	0	1	0	0,5	■	0	1	3	9e
9	Isidore	0	0,5	0,5	0,5	0	0	0	1	■	1	3,5	8e
10	Jack	0	0	0,5	0,5	1	0	0,5	0	0	■	2,5	10e

Albert, Éric, Herbert, Isidore et Jack ne sont ex-æquo avec personne. On les classe immédiatement.

Nous avons 5 joueurs ex-æquo à 5pts : Bernard; Claude; Denis; Franck; Guy

➤ 1e Départage : Confrontation Directe. La somme des points entre eux décidera pour départager B, C, D, F et G.

Confrontation directe

	B	C	D	F	G	pts	
Bernard	■	0,5	0,5	1	0,5	2,5	2e-3e
Claude	0,5	■	0,5	1	0,5	2,5	2e-3e
Denis	0,5	0,5	■	0	0,5	1,5	5e-6e
Franck	0	0	1	■	0,5	1,5	5e-6e
Guy	0,5	0,5	0,5	0,5	■	2	4e

Bernard et Claude sont encore ex-æquo

Denis et Franck sont encore ex-æquo

Seul Guy est départagé.



➤ 2e Départage : Le Système KOYA (nb de points obtenus contre tous les adversaires qui ont fait 50% ou plus).

Il y a eu 9 rondes, nous étudierons donc les résultats contre les joueurs ayant eu 4,5pts ou plus.

Les joueurs concernés sont Albert; Bernard; Claude; Denis; Éric; Franck et Guy.

Joueurs	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J			
Denis	0,5	0,5	0,5	■	1	0	0,5				3	5e	Avec un Koya de 3, Denis se place devant
Franck	0	0	0	1	0,5	■	0,5				2	6e	Franck qui n'a que 2 point de Koya.

- Denis et Franck pour les 5e et 6e places Bernard et Claude (2e ou 3e place) :

Joueurs	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J			
Bernard	0,5	■	0,5	0,5	0	1	0,5				3		Les joueurs n'ont pas été départagés.
Claude	0,5	0,5	■	0,5	0	1	0,5				3		Il faut étendre le Koya au groupe de point inférieur.

Il n'y a pas de joueurs à 4 pts, on passe à 3,5 pts. On ajoute les points marqués contre Isidore.

Joueurs	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J		
Bernard	0,5	■	0,5	0,5	0	1	0,5			0,5		3,5
Claude	0,5	0,5	■	0,5	0	1	0,5			0,5		3,5

Ils ont tous les deux fait nulle. On intègre les résultats contre les joueurs ayant marqué 3 pts.

Joueurs	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J			
Bernard	0,5	■	0,5	0,5	0	1	0,5	0,5	0,5		4	3e	Avec un Koya étendu de 4,5 Claude passe
Claude	0,5	0,5	■	0,5	0	1	0,5	1	0,5		4,5	2e	devant Bernard qui n'a que 4 pts de Koya.

Récapitulatif :

Place	Joueurs	Pts	C.D.	Koya 4,5	Koya 3,5	Koya 3
2e	Claude	5	2,5	3	3,5	4,5
3e	Bernard	5	2,5	3	3,5	4
4e	Guy	5	2			
5e	Denis	5	1,5	3		
6e	Franck	5	1,5	2		

2.1.4 Nombre de Parties Gagnées

Une partie non jouée est comptée comme une nulle au titre du départage

2.1.5 Nombre de Parties Jouées avec les Noirs

Le plus grand nombre de parties jouées avec les Noirs

(Une partie non jouée sera comptabilisée comme jouée avec les Blancs).



2.1.6 Kashdan

La victoire (V) compte 4 points, la nulle (N) compte 2 points et la défaite (D) 1 point. $K = 4xV + 2xN + D$.

Une victoire et une défaite rapportent 5 points (4+1) alors que deux nulles ne rapportent que 4 points (2x2).

Le Kashdan donne le même résultat que le nombre de Parties Gagnées.

Ce système valorise les gains par rapport aux nulles.

Inventé par Isaak Kashdan (1905-1985), Arbitre et GM américain. Ce départage utilisé au Championnat du Monde Junior en 1988 a permis à Joël Lautier de finir devant des joueurs moins combatifs.

Peut être utilisé en Système Suisse comme en Toutes Rondes.

Exemple pratique :

Tournoi en 9 rondes, départager deux joueurs à 5 points.

Albert gagne une seule partie et fait 8 nulles (+ 1, = 8, - 0). $K(\text{Albert}) = 4x1 + 2x8 + 0 = 20$.

Bernard gagne 5 parties et perd 4 parties (+ 5, = 0, - 4). $K(\text{Bernard}) = 4x5 + 2x0 + 4 = 24$.

2.2 SYSTÈMES DE DÉPARTAGE UTILISANT LES RÉSULTATS DES ADVERSAIRES

Remarque : le paragraphe suivant présente l'évolution du « score ajusté ». Pour atténuer l'influence néfaste des parties non jouées sur le classement, ces parties seront comptées comme suit :

Traitement des parties non jouées pour le calcul du Buchholz (Congrès 2009)

À partir du 1er Juillet 2012, le système suivant s'applique :

Pour le calcul du départage :

Toutes parties non jouées dans lesquelles les joueurs sont indirectement impliqués (résultats par forfait d'opposants) sont considérés comme ayant été nulles.

Pour le calcul du départage, un joueur qui n'a pas d'adversaire sera considéré comme ayant joué contre un adversaire virtuel qui a le même nombre de points au début de la ronde et qui fera nulle dans toutes les rondes suivantes. Pour la ronde elle-même le résultat par forfait sera considéré comme le résultat normal.

Cela donne la formule:

$$S_{an} = S_{JR} + (1 - S_{fJR}) + 0.5 * (n - R)$$

Où pour le joueur J qui ne joua pas ronde R :

n = nombre de rondes réalisées

S_{an} = score ajusté de l'adversaire virtuel après la ronde n.

S_{JR} = score du joueur avant la ronde R.

S_{fJR} = score du joueur à la ronde R : (0 si il perd par forfait, 1 si il gagne par forfait)

R=ronde où le forfait a eu lieu.

Exemple 1: À la ronde 3 d'un tournoi de 9 rondes le joueur J ne se présente pas.

Le score du joueur J après la ronde 2 est de 1,5. Le score de son adversaire virtuel est

$$S_{an} = 1.5 + (1 - 0) + 0.5 * (3 - 3) = 2.5 \text{ après la ronde 3}$$

$$S_{an} = 1.5 + (1 - 0) + 0.5 * (9 - 3) = 5.5 \text{ à la fin du tournoi}$$



Exemple 2: À la ronde 6 d'un tournoi de 9 rondes, l'adversaire du joueur J ne se présente pas.

Le score du joueur J après 5 rondes est de 3.5. Le score de son adversaire virtuel est :

$$S_{av} = 3.5 + (1 - 1) + 0.5 * (6 - 6) = 3.5 \text{ après la ronde 6}$$

$$S_{av} = 3.5 + (1 - 1) + 0.5 * (9 - 6) = 5.0 \text{ à la fin du tournoi}$$

Le nouveau "score ajusté" servira de base dans le calcul des départages utilisant les points des adversaires.

Cela n'influencera pas le Cumulatif ou le Koya. Dans ces systèmes, seul le résultat compte. (A.G. 98).

SCORE AJUSTE (S.A.) :

Les points marqués par les adversaires sont utilisés pour les évaluer, mais un point gagné par forfait ou exemption n'a pas la même valeur qu'un point arraché sur l'échiquier. De même une partie perdue par forfait ne signifie pas qu'elle aurait été perdue devant l'échiquier. Ou encore quand un joueur abandonne un tournoi, il ne marque évidemment plus de point. On "ajustera" donc le total du joueur.

Exemple 3 :

Fiche de Bernard (ci-dessous):

Bernard n'a pas joué la ronde 4 contre Victor. Par conséquent, il est supposé que Bernard a joué contre un adversaire virtuel au lieu de Victor à la ronde 4. Nous devons éliminer le score de Victor et ajouter le score de l'adversaire virtuel, calculé comme ci-dessous.

Calcul du score de l'adversaire virtuel de Bernard

Bernard est comme le joueur J et il n'a pas joué contre Victor Ronde 4 (voir l'exemple 1).

Ainsi, pour Rd 4, R = 4

SJR (Score de Bernard avant Rd 4) = 2

SfJR (score forfait de Bernard dans Rd 4) = 0

Nombre de rondes n = 11

$$S_{av} = SJR + (1 - SfJR) + 0.5 * (n - R) = 2.0 + (1 - 0.0) + 0.5 * (11 - 4) = 3.5 = 6,5$$

Buchholz de l'adversaire virtuel de Bernard à la ronde 4 = 6,5

Rd.	Nom	Pts	Res.
1	Pascal	3½	1
2	Brian	7	1
3	Jérôme	7½	0
4	Victor	3½	-
5	David	4½	1
6	Michel	6	0
7	Dominique	6½	½
8	Armand	4½	1
9	Gustave	6½	½
10	Emile	4½	1
11	Thomas	7	0
Buchholz de Bernard = 61 – 3.5 (Victor) + 6.5 (Adv.Virtuel) = 64		61	



Exemple 4 :

Fiche de Laurent :

Rd.	Nom	Pts	Res.
1	Gérard	0 + 5*	+
2	Paul	6½	1
3	Emmanuel	7 - 0 .5*	1
4	Jacques	7½	1
5	Isidore	7½	1
6	Robert	9	1
7	Maurice	8	½
8	Sylvain	8	1
9	Hector	7½	1
10	Sébastien	8	0
11	Denis	8	½
	Buchholz =81.5	81.5	8/10

Laurent est comme le joueur J et son adversaire Gérard à la Rd 1 ne s'est pas présenté (voir exemple 2).

Ainsi, pour Rd 1, $R = 1$

SJR (Score de Laurent avant Rd1) = 0

SfJR (score de Laurent à la Rd 1) = 1

Nombre de rondes $n = 11$

$San = SJR + (1 - SfJR) + 0,5 * (n - R)$

$= 0 + (1 - 1) + 0,5 * (11 - 1) = 5$

Buchholz de l'adversaire virtuel de Laurent à la Rd 1 = 5

Emmanuel, troisième adversaire de Laurent a obtenu un gain par forfait à la Rd1. C'est un adversaire indirect et le résultat est considéré comme un match nul pour Emmanuel, contre un adversaire virtuel.

Point réel de Emmanuel = 7 (dont 1 pt de forfait)

Points ajustés de Emmanuel = 6,5

Buchholz de Laurent à la fin du tournoi =

$0 + 5 + 6 \frac{1}{2} + 7 - 0 .5 + 7 \frac{1}{2} + 7 \frac{1}{2} + 9 + 8 + 8 + 7 \frac{1}{2} + 8 + 8 = 81,5$



Exemple 5 :

Fiche de Sylvain :

Rd.	Nom	Pts	Res.
1	Alain	5	1
2	Albert	6½	1
3	Robert	8	1
4	Nathan	6½	½
5	Denis	8	1
6	Hervé	7½	1
7	Rémy	7	1
8	Laurent	9 – 0.5	0
9	Sébastien	8	0
10	Raymond	7	½
11	Joël	7½	1
	Buchholz	=80	–
	79.5	0.5	

Laurent, adversaire de Sylvain, a un gain par forfait sur Gérard à la ronde 1. Il est un adversaire indirect de Sylvain. Ainsi, à la Rd 1, pour le Buchholz, Laurent a fait match nul contre Gérard.

Le score réel de Laurent est de 9, dont 1 point par forfait contre Gérard à la ronde 1. Il s'agit d'un match nul contre un adversaire virtuel et donc un demi-point doit être déduit.

Ainsi, le Buchholz de Laurent, par rapport à Sylvain = $9 - 0,5 = 8,5$

Buchholz de Sylvain = $5 + 6 \frac{1}{2} + 8 + 6 \frac{1}{2} + 8 + 7 \frac{1}{2} + 7 + 9 - 0,5 + 8 + 7 + 7 \frac{1}{2} = 79,5$

Exemple 6 :

Fiche de Denis:

Rd.	Nom	Pts	Res.
1	Georges	4 + .5	1
2	Brice	5	1
3	Hubert	7½	½
4	Norbert	7	1
5	Sylvain	8	0
6	Fabrice	8	1
7	Albert	8	1
8	Bertrand	9	0
9	Antoine	6½	1
10	Clément	7½	1
11	Laurent	9 – 0.5	½
	Buchholz	=79.5	-0.5
	79.5	+0.5	

Denis a deux adversaires indirects.

A la ronde 1, l'adversaire de Denis, Georges, a perdu son match contre Matthieu par forfait à la ronde 5.

Pour le Buchholz de Denis, Georges a fait match nul contre un joueur virtuel.

Donc, il reçoit un demi-point, au lieu de 0.



Rd.	Name	Pts	Res.
1	Denis	8	0
2	Simon	5	½
3	Patrick	3½	½
4	Thomas	5	1
5	Gaëtan	4½	0
6	Matthieu	4½ - + .5	
7	Etienne	2	1
8	Maxime	6½	0
9	Victor	4	0
10	Gaston	4	½
11	Romain	4	½
Score de Georges pour le Buchholz de Denis		4	+ .5

Pour le Buchholz, le score de Georges à l'égard de Denis est $4 + 0.5 = 4.5$ et non 4

Comme indiqué dans le cas de Sylvain, Laurent a joué avec Denis aussi (11ème).

Buchholz de Laurent, pour Denis est $9 - 0.5 = 8.5$

Buchholz de Denis = $4 + 0.5 + 5 + 7\frac{1}{2} + 7 + 8 + 8 + 8 + 9 + 6\frac{1}{2} + 7\frac{1}{2} + 9 - 0.5 = 79.5$

Le Système BUCHHOLZ

Le Buchholz

Le Buchholz est la somme des scores ajustés des adversaires d'un joueur.

Le Buchholz Médian 1

C'est le Buchholz diminué du meilleur et du plus mauvais score ajusté des adversaires.

Le Buchholz Médian 2

C'est le Buchholz diminué des deux meilleurs et des deux plus mauvais scores ajustés.

Le Buchholz Tronqué 1

C'est le Buchholz diminué du plus mauvais score ajusté des adversaires.

Le Buchholz Tronqué 2

C'est le Buchholz diminué des deux plus mauvais scores ajustés.

La Somme des Buchholz

C'est la somme des résultats du Buchholz des adversaires.

Basé sur la force "réelle" des adversaires (Score Ajusté), sans tenir compte de la force estimée (Elo).

C'est un départage très populaire, utilisé depuis la création du Système Suisse.

On peut le nuancer de différentes façons.

On ne peut le calculer qu'après la fin de la toute dernière partie de la dernière ronde.

C'est un avantage car les joueurs peuvent difficilement s'arranger entre eux mais cela rend le calcul difficile à faire manuellement.



Exemple pratique :

Il est nécessaire dans un premier temps de calculer le score ajusté (S.A.) de chacun de ses adversaires :

Joueur \Ronde	1	2	3	4	5	Pts	SA
PAUL	Gain	Nulle	Nulle	Perte	Gain	3,0	3,0
Score	1	0,5	0,5	0	1		
Score Ajusté	1	0,5	0,5	0	1		
LOIC	Absent	Gain	Gain	Perte	Perte Forfait	2	3
Score	0	1	1	0	0		
Score Ajusté	0,5	1	1	0	0,5		
TONY	Perte	Perte	Exempt	Gain	Gain Forfait	3	2
Score	0	0	1	1	1		
Score Ajusté	0	0	0,5	1	0,5		
LUDO	Nulle	Perte	Absent	Absent	Absent	0,5	2
Score	0,5	0	0	0	0		
Score Ajusté	0,5	0	0,5	0,5	0,5		

Remarques :

PAUL a joué toutes ses parties, son score ajusté est égal à son score réel.

Pour les autres joueurs, on remplace les parties non-jouées : Gains par forfait, défaites par forfait, exemptions et absences par un demi-point.

Pour calculer le Buchholz (Bu.):

Joueur \Ronde	1	2	3	4	5	Pts	Bu
PAUL	Gain	Nulle	Nulle	Perte	Gain	3	12,5
Score	1	0,5	0,5	0	1		
Score Ajusté final de l'adversaire	3	2	1	2,5	4		
LOIC	Absent	Gain	Gain	Perte	Perte Forfait	2	15
Score	0	1	1	0	0		
Score Ajusté final de l'adversaire	3	2	3	4	3		
TONY	Perte	Perte	Exempt	Gain	Gain Forfait	3	10
Score	0	0	1	1	1		
Score Ajusté final de l'adversaire	2,5	1,5	1	3	2		



LUDO	Null	Perte	Absent	Absent	Absent		
Score	0,5	0	0	0	0	0,5	
Score Ajusté final de l'adversaire	1,5	2	2,5	2	1,5		9,5

Paul a joué toutes ses parties, il suffit donc d'ajouter simplement les scores ajustés adverses :
 $3+2+1+2,5+4=12,5$

Loïc a été absent à la ronde N°1 et à la ronde N°5; il faut donc calculer le score ajusté des deux adversaires virtuels correspondants :

Adversaire virtuel ronde N°1 : $Sa5 = SJ1 + (1 - SfJ1) + 0,5 \times (5 - 1) = 0 + (1 - 0) + 0,5 \times (5 - 1) = 3$

Adversaire virtuel ronde N°5 : $Sa5 = SJ5 + (1 - SfJ5) + 0,5 \times (5 - 1) = 2 + (1 - 0) + 0,5 \times (5 - 5) = 3$

Il ne reste plus qu'à additionner les scores ajustés : $3+2+3+4+3=15$

Tony a gagné par exemption à ronde N°3 et a gagné par forfait à la ronde N°5

Adversaire virtuel ronde N°3 : $Sa5 = SJ3 + (1 - SfJ3) + 0,5 \times (5 - 3) = 0 + (1 - 1) + 0,5 \times (5 - 3) = 1$

Adversaire virtuel ronde N°5 : $Sa5 = SJ5 + (1 - SfJ5) + 0,5 \times (5 - 5) = 2 + (1 - 1) + 0,5 \times (5 - 5) = 2$

Buchholz = $2,5+1,5+1+3+2=10$

Ludo a été absent aux rondes N°3, N°4 et N°5

Adversaire virtuel ronde N°3 : $Sa5 = SJ3 + (1 - SfJ3) + 0,5 \times (5 - 3) = 0,5 + (1 - 0) + 0,5 \times (5 - 3) = 2,5$

Adversaire virtuel ronde N°4 : $Sa5 = SJ3 + (1 - SfJ4) + 0,5 \times (5 - 4) = 0,5 + (1 - 0) + 0,5 \times (5 - 4) = 2$

Adversaire virtuel ronde N°5 : $Sa5 = SJ5 + (1 - SfJ5) + 0,5 \times (5 - 5) = 0,5 + (1 - 0) + 0,5 \times (5 - 5) = 1,5$

Buchholz = $1,5+2+2,5+2+1,5=9,5$

Le Système SONNEBORN-BERGER

Le Sonneborn-Berger pour les Tournois Individuels

C'est la somme des points des adversaires que le joueur a battu, et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a fait nulle.

Exemple :

N°	Joueur	1	2	3	4	Total	S.B.
1	A		0	1	0	1	1
2	B	1		½	½	2	2,5
3	C	0	½		½	1	2
4	D	1	½	½		2	2,5

A : $(0 \times 2) + (1 \times 1) + (0 \times 2) = 0 + 1 + 0 = 1$

B : $(1 \times 1) + (0,5 \times 1) + (0,5 \times 2) = 1 + 0,5 + 1 = 2,5$

C : $(0 \times 1) + (0,5 \times 2) + (0,5 \times 2) = 0 + 1 + 1 = 2$

D : $(1 \times 1) + (0,5 \times 2) + (0,5 \times 1) = 1 + 1 + 0,5 = 2,5$

A et C ont été départagés par le S.B. mais pas B et D. Il faut prévoir un autre départage.



Le Sonneborn-Berger pour les Tournois par Équipes

C'est la somme des produits du score de chaque équipe adverse par le score réalisé face à cette même équipe. Il en existe plusieurs :

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes A: la somme de la multiplication des points de match des équipes rencontrées par les points de match contre ces équipes, ou

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes B: la somme de la multiplication des points de match des équipes rencontrées par les points de parties contre ces équipes, ou

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes C: la somme de la multiplication des points de parties des équipes rencontrées par les points de match contre ces équipes, ou

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes D: la somme de la multiplication des points de parties des équipes rencontrées par les points de parties contre ces équipes.

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes A tronqué: la somme de la multiplication des points de match des équipes rencontrées par les points de match contre ces équipes, en enlevant l'équipe avec le plus petit nombre de points de match, ou

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes B tronqué: la somme de la multiplication des points de match des équipes rencontrées par les points de parties contre ces équipes, en enlevant l'équipe avec le plus petit nombre de points de match, ou

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes C tronqué: la somme de la multiplication des points de parties des équipes rencontrées par les points de match contre ces équipes, en enlevant l'équipe avec le plus petit nombre de points de parties, ou

Sonneborn-Berger pour tournois par équipes D tronqué: la somme de la multiplication des points de parties des équipes rencontrées par les points de parties contre ces équipes, en enlevant l'équipe avec le plus petit nombre de points de parties,

SYSTÈMES DE DÉPARTAGE UTILISANT LES CLASSEMENTS

Moyenne Elo des adversaires

C'est la somme des classements Elo des adversaires d'un joueur divisée par le nombre de parties jouées.

Moyenne Elo tronquée

C'est la Moyenne Elo, diminuée d'un ou plusieurs classements Elo en commençant par le plus faible.

Performance Elo du Tournoi

Ce système est détaillé dans la dernière partie de ce chapitre.



SYSTÈMES DE DÉPARTAGE POUR LES MATCHS PAR ÉQUIPE

2.4.1 Les Points de Match dans les Compétitions par Équipes

2 points pour un match gagné (une équipe a marqué un nombre de points supérieur à la moitié du nombre d'échiquiers composant une équipe).

1 point pour un match nul (une équipe a marqué un nombre de points équivalent à la moitié du nombre d'échiquiers composant une équipe).

0 point pour un match perdu (une équipe a marqué un nombre de points inférieur à la moitié du nombre d'échiquiers composant une équipe).

Remarque : Le nombre de points attribués selon le résultat peut varier selon l'importance que l'on veut donner aux matchs nuls par rapport aux défaites.

On peut aussi attribuer des points à un match perdu si on désire faire une différence avec un match perdu par forfait.

Notamment pour le championnat de France par équipe : 3pts pour une victoire ; 2 pts pour un match nul ; 1pt pour une défaite et 0pt pour une défaite par forfait sportif.

2.4.2 Le Berlin

Départage en Match par Équipes. Il valorise les gains aux premiers échiquiers.

On multiplie le score du 1er Échiquier par le Nombre d'Échiquier, le score du 2e Échiquier par le Nombre d'Échiquier - 1, le score du 3e Échiquier par le Nombre d'Échiquier - 2, et ainsi de suite.

Si N est le nombre d'échiquiers par équipe et E le numéro d'un échiquier, R le résultat de la rencontre (1, ou ½, ou 0) alors le nombre de points de Berlin apportés par l'échiquier considéré est :

$$\mathbf{B=(N+1-E) \times R}$$



Exemple pratique :

N° d'Échiquier	Équipe A	Équipe B	Coef.	Berlin A	Berlin B	
1er	1	0	x 9	9	0	Il y a 9 Échiquiers, on multiplie donc le score du 1er Échiquier par 9, le 2e Échiquier par 8, le 3e par 7, etc.
2e	0	1	x 8	0	8	
3e	0	1	x 7	0	7	
4e	0	1	x 6	0	6	
5e	1	0	x 5	5	0	L'Équipe A gagne au 1er Échiquier mais perd sur les trois suivants.
6e	0	1	x 4	0	4	
7e	0,5	0,5	x 3	1,5	1,5	Les victoires sur les Échiquiers du haut assurent la victoire finale à l'Équipe B.
8e	1	0	x 2	2	0	
9e	1	0	x 1	1	0	Une victoire au seul 1er Échiquier n'assure pas automatiquement un meilleur Berlin.
TOTAL	4,5	4,5		18,5	26,5	

2.4.3 Autres systèmes

Il existe d'autres départages. Reportez-vous au Livre de la Fédération pour les compétitions fédérales (Coupes, Championnat, Scolaires, etc.).

Certains valorisent le gain au 1er Échiquier (Coupe de France), d'autre le différentiel gain - perte sur l'ensemble de la saison (Championnat), etc.

On peut également utiliser le Sonneborn-Berger, confrontation directe, Buchholz, etc.

Application des Systèmes de départage aux différents types de Tournois (A.G. 98)

Le choix d'un Système de Départage à utiliser dans un tournoi doit être décidé à l'avance, en tenant compte du type de tournoi (Suisse, Toutes Rondes, par Équipes, etc.) et de la structure spécifique de joueurs attendue dans le tournoi.

Par exemple l'application d'un départage basé sur le classement Elo des joueurs serait maladroit dans un tournoi où les classements ne sont pas valables, homogènes ou cohérents (par ex. tournoi Jeune/Senior), ou dans un tournoi avec un grand nombre de non classés.



Pour différents types de tournois, la FIDE recommande d'appliquer les systèmes de Départages tels que listés ci-dessous et dans l'ordre indiqué.

Tournoi Toutes Rondes Individuel :

- Confrontation Directe
- Nombre de parties gagnées
- Sonneborn-Berger
- Système KOYA

Tournoi Toutes Rondes par Équipes :

- Points de Match (si le classement est décidé par points de parties), ou
- Points de Parties (si le classement est décidé par points de matchs)
- Confrontation Directe
- Sonneborn-Berger

Système Suisse Individuel (tous les joueurs ayant un classement cohérent) :

- Confrontation Directe
- Nombre de parties gagnées
- Nombre de parties avec les Noirs (une partie non jouée est comptée comme jouée avec les Blancs)
- Moyenne Elo tronquée
- Buchholz tronqué
- Buchholz
- Sonneborn-Berger
- Moyenne Elo des adversaires

Système Suisse Individuel (la plupart des joueurs étant classés, les Elo n'étant pas cohérents) :

- Confrontation Directe
- Nombre de parties gagnées
- Nombre de parties avec les Noirs (une partie non jouée est comptée comme jouée avec les Blancs)
- Buchholz tronqué
- Buchholz
- Sonneborn-Berger

Système Suisse par Équipes :

- Points de Match (si le classement est décidé par points de parties), ou
- Points de Parties (si le classement est décidé par points de matchs)
- Confrontation Directe
- Buchholz tronqué
- Buchholz
- Sonneborn-Berger



La Performance

Basé sur la force estimée des adversaires (Elo), ce départage est plus pointu que la simple Moyenne Elo. On y rajoute une "Quantité" (v. tableau ci-dessous), fonction du nombre de points.

Performance = Moyenne Elo des adversaires + Quantité. $P = M + Q$

Les parties non jouées (forfait, exempt,...) ne sont pas comptées. Une différence de classement de plus de 400 points sera comptée, pour les besoins du calcul, comme s'il y avait une différence de 400 points.

Exemple : Si un joueur classé 1700 joue contre un 2200 (quel que soit le résultat), on comptera que le 1700 a joué face à un 2100 et que le 2200 a joué contre un 1800.

Calculer la Moyenne Elo des adversaires en ramenant chaque Elo dans la fourchette des 400 points.

Déterminer Q, la Quantité à ajouter.

La ligne du haut indique le nombre de Parties jouées sur l'échiquier.

La colonne de gauche indique le nombre de Points obtenus sur l'échiquier.

Q est alors donné par l'intersection de la ligne de Points et de la colonne de Parties.



Points \ Parties	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4
0	-736	-736	-736	-736	-736	-736	-736	-736	-736	-736
0,5	-538	-501	-501	-470	-470	-444	-422	-401	-366	-336
1	-422	-401	-383	-366	-351	-336	-309	-284	-240	-193
1,5	-351	-336	-322	-296	-284	-251	-230	-193	-149	-95
2	-296	-284	-262	-240	-220	-193	-166	-125	-72	0
2,5	-251	-240	-220	-193	-175	-141	-110	-65	0	95
3	-211	-193	-175	-149	-125	-95	-57	0	72	193
3,5	-184	-158	-141	-110	-87	-50	0	65	149	336
4	-149	-125	-102	-72	-43	0	57	125	240	736
4,5	-117	-95	-72	-36	0	50	110	193	366	
5	-87	-72	-36	0	43	95	166	284	736	
5,5	-57	-36	0	36	87	141	230	401		
6	-29	0	36	72	125	193	309	736		
6,5	0	36	72	110	175	251	422			
7	29	72	102	149	220	336	736			
7,5	57	95	141	193	284	444				
8	87	125	175	240	351	736				
8,5	117	158	220	296	470					
9	149	193	262	366	736					
9,5	184	240	322	470						
10	211	284	383	736						
10,5	251	336	501							
11	296	401	736							
11,5	351	501								
12	422	736								
12,5	538									
13	736									

Exemple : un joueur qui réalise 4 pts sur 7 aura une Quantité ajoutée de 57.
Un joueur qui réalise 3 pts sur 9 aura une Quantité ajoutée de – 125.

0 pts donne $Q = -736$. On enlève 736 pts à la Moyenne des adversaires.
100% donne $Q = +736$. On ajoute 736 pts à la Moyenne des adversaires.
50% donne $Q = 0$, la Performance est égale à la Moyenne des adversaires.

Exemple pratique :

Pour un joueur classé 1850 :

Ronde	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Elo	1440	1700	1800	2000	2000	1800	1900	1880	1770
Adv.									
Résultat	1	1	1	1	1 Forfait	0,5	0 forfait	0	1 Forfait

Bien que ce joueur participe à un tournoi en 9 rondes, il n'a joué que 6 rondes sur l'échiquier.
On oublie les rondes 5, 7 et 9 puisqu'il a gagné ou perdu par forfait.
Pour la partie de la ronde 1, on ramène le Elo à $1450 = (1850 - 400)$ selon la règle des 400 points.
On calcule $M : (1450 + 1700 + 1800 + 2000 + 1800 + 1880) / 6 = 1772$
On détermine la Quantité : 4,5 points sur 6 parties. L'intersection donne $Q = +193$
On calcule la Performance : $P = 1772 + 193 = 1985$



5 : TOURNOIS

Chapitre 5.2

Gestion administrative des tournois

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



5.2 Gestion administrative des tournois

FORMULAIRES DE TYPE H

H comme...homologation !

Suivre la procédure informatique mise en place sur le site fédéral pour les tournois à cadence lente et FIDE.

Suivre la procédure mise en place par les Ligues pour les tournois à cadence lente ne comportant que des joueurs de la Ligue et non FIDE et pour les tournois à cadence rapide.

FORMULAIRES DE TYPE T

T comme...traitement des tournois ! Ils sont sous l'entière responsabilité de l'arbitre.

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
T1ter / DNA	Page de garde	Document qui présente de façon synoptique un certain nombre de données faisant l'objet d'un contrôle de la part de la DNA.
T2 / DNA	Récapitulatif des participants	Toutes les personnes qui participent à une manifestation homologuée doivent être en règle vis à vis de notre Fédération sportive
T3ter / DNA	Fiche de calcul des droits d'homologation	Le chèque correspondant à cette somme doit obligatoirement accompagner cette fiche.
T4 / DNA	Check-list : tournois rapides	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T5ter / DNA	Check-list : tournois joués en cadence lente	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T6 / DNA	Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE	Liste des pièces qui composent le rapport technique et remarques spécifiques.
T7 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence A)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence A
T8 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence B)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence B
T9 / DNA	Enquête forfait non justifié	Exemple de lettre que doit envoyer l'arbitre à un joueur forfait.
T10 / DNA	Avertissement écrit	Modèle d'avertissement écrit
T11 / DNA	Exclusion	Modèle de document d'exclusion



FORMULAIRES DE TYPE I

I comme ...informatique ou comme...indemnités !

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
I2 / DNA	Fiche d'indemnisation d'un arbitre délivrée lors de l'arbitrage d'une manifestation homologuée	Rappel : toute indemnisation doit être déclarée (impôts).

Homologation des tournois.

Pour ce qui concerne les tournois rapides ou lents comptant pour le Elo national mais ne comportant que des joueurs de sa propre Ligue, [le suivi des](#) homologations est du ressort des Ligues.

La liste des responsables des homologations dans les différentes Ligues est consultable sur le site FFE

<http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRH>

Pour ce qui concerne les tournois FIDE, et tous les autres tournois comptant pour le Elo national, les demandes sont à faire directement sur le site fédéral.

Procédure :

1. Se connecter en tant qu'utilisateur "[Mon Compte](#)", <http://echecs.asso.fr/Connect.aspx> ,
2. Cliquer sur "[Demande d'homologation](#)" et remplir le formulaire,
3. Enregistrer.
4. [Vous verrez à l'écran la prise en compte de votre demande dans le serveur de la FFE](#)
5. [Vous recevrez un message \(dans votre messagerie\)](#) dès validation de la compétition.

Ce message sera du style :

« Suite à votre demande, le Tournoi XCXCXCXCX est homologué sous le numéro XXXXX.

Vous pouvez administrer et envoyer les résultats en vous connectant à <http://admin.echecs.asso.fr>

login: XXXXX

password : XXXXXXXXXXXX

[Par la suite, vous pourrez retrouver vos numéros d'homologations et leurs codes d'accès dans la même rubrique "Mon Compte" rubrique " Suivi des homologations"](#)



T1 : PAGE DE GARDE DU RAPPORT TECHNIQUE

RAPPORT TECHNIQUE : PAGE DE GARDE *Formulaire T1 ter*

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom de l'arbitre rédacteur : _____
 Numéro de licence de l'arbitre rédacteur : _____
 Niveau de l'arbitre rédacteur : _____
 Adresse postale : _____
 Téléphone et e-mail : _____
 Nom, prénom et n° de licence de l'arbitre principal (si différent) : _____

Nom de l'événement :
 Numéro d'homologation FFE :
 Date(s) de l'événement : du au
 Lieu (commune, département, ligue) :
 Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :

Caractéristiques techniques

Nombre de rondes :
 Nombre de joueurs FIDE : (si cadence FIDE)
 Nombre de joueurs au total :
 Cadence Rapide ?; Cadence FFE ?; Cadence FIDE ? (Cocher une seule case)
 Départages :
 Type d'appariements :
 Système de répartition des prix :
 Montant total des prix distribués :
 Tarif des droits d'inscription : ADULTES = € JEUNES = €
 Nom et titres des adjoints :

NOTES

Attestation(s) de stage pratique jointe(s) : OUI NON
 Copie de demande de sanction ou d'explication : OUI NON
 Bordereau de licence jointe (s) pour le secrétariat FFE : OUI NON

Divers

Date et signature de l'arbitre :



T4 : CHECK-LIST : TOURNOIS RAPIDES

TRAITEMENT DES TOURNOIS RAPIDES CHECK-LIST

Formulaire T4Ter /DNA

	Délégué ELO Régional (Rapide FFE)	Directeur des Titres pour un Rapide FFE ou FIDE
Page de garde	X	X
Liste alphabétique des compétiteurs	X	X
Grille américaine	X	X
Règlement Intérieur du Tournoi		X
Récapitulatif des participants	X	
Attestations sur l'honneur (le cas échéant)	X	
Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

Pour un rapide FFE ou FIDE Cliquer sur " Marquer Terminé " dans le module de gestion d'un tournoi.

Le rapport technique **complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit nécessairement être adressé **dans les 7 jours** qui suivent la fin du tournoi. L'arbitre principal est responsable de la rédaction et de l'expédition du rapport par courrier tarif normal ou par INTERNET. Conformément à l'article 14 du RIDNA, le rapport établi par un stagiaire (adressé uniquement au Directeur des Titres) n'est utilisé que pour valider le cursus de l'impétrant. Tout arbitre ne respectant pas ces directives peut être sanctionné (voir article 34.3 du RIDNA).

Adresse du Délégué Elo Régional (à remplir par ligue) :

Adresse du Directeur des Titres :

M. Pierre LAPEYRE 78 rue de la Liberté 33200 BORDEAUX pierrelapeyre1@yahoo.fr

Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 6 mois à compter de la date de fin de tournoi.



T5 : CHECK-LIST : TOURNOIS JOUÉS EN CADENCE LENTE

Formulaire T5 Ter / DNA

	Secrétariat fédéral	Directeur des Titres
Page de garde		X
Liste alphabétique des compétiteurs		X
Grille américaine		X
Règlement Intérieur du Tournoi		X
Attestations de normes (formulaires FIDE) <i>le cas échéant</i>	X	
Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

Cliquer sur " Marquer Terminé " dans le module de gestion d'un tournoi.

Date limite d'expédition : **le rapport complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit être adressé au plus tard à J + 7 au secrétariat fédéral (la partie complète qui le concerne) et au Directeur des Titres (idem) par INTERNET ou à défaut par courrier. Le jour J correspond à la date de la dernière ronde. Le non-respect de cette directive implique une amende de 67 euros à payer par l'organisateur. Conformément à l'article 34.3 du RIDNA, un arbitre ne se conformant pas à ces directives et ne respectant pas le délai "J + 7" peut être sanctionné par la DNA. Le rapport technique d'un tournoi est toujours établi et signé par l'arbitre principal en personne.

Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique, comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.

Adresse du secrétariat fédéral :

Fédération Française des Échecs, 1 rue Ernest Hemingway 78370 PLAISIR

Mail d'Erick Mouret :

erick.mouret@echecs.asso.fr

Adresse du Directeur des Titres :

M. Pierre LAPEYRE 5 allée Jorge SEMPRUN Appt 23 33600 PESSAC

Mail : pierrelapeyre1@yahoo.fr

Cette check-list ainsi que cette procédure de traitement ne concernent que les compétitions dont les parties sont jouées en cadence lente. Pour les parties rapides, voir le formulaire « T4 Ter » de la DNA.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant une année à compter de la date de fin de tournoi.

**LE RAPPORT TECHNIQUE SIMPLIFIÉ**

À une époque où on se soucie beaucoup de l'environnement, il économise du papier, de l'encre pour votre imprimante et des frais d'envoi.

Comment faire ?

Cliquer sur " Marquer Terminé " dans le module de gestion d'un tournoi. Cela permet aux différents responsables à leur niveau de déclencher leur procédure.

Envoyer le rapport technique dans les 7 jours au responsable des tournois, sanctions et titres (DDTS) de la DNA. Il faut aussi envoyer au secrétariat fédéral les éléments indispensables par courrier.

Au secrétariat Fédéral

Par courrier: Fédération Française des Échecs, 1 rue Ernest Hemingway 78370 PLAISIR
Les attestations de norme FIDE signés (si applicable)

Au Directeur de Titres, Tournois et Sanctions (DTTS)

Par mail :

Fichiers en format Word ou PDF les documents listés sur le formulaire T4 Ter ou T5 Ter, soit :

- Page de Garde T1ter
- Le règlement intérieur
- I2ter – fiche d'indemnisation de l'arbitre
- Attestation de Stage Pratique (positive)
- La grille américaine
- La liste alphabétique des participants

Si vous lui envoyez tout cela par mail, il n'est pas besoin de lui faire un courrier.

Par courrier : M. Pierre LAPEYRE 5 allée Jorge SEMPRUN Appt 23 33600 PESSAC
E-mail : pierrelapeyre1@yahoo.fr

- Demandes de Sanction obligatoirement signé
- Attestation de Stage Pratique NÉGATIVE, obligatoirement signée

**T6 : FICHE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES TOURNOIS FERMÉS FIDE**

Formulaire T6 / DNA

TRAITEMENT DES TOURNOIS FERMES HOMOLOGUES FIDE

Ce rapport technique doit être envoyé dans les 7 jours qui suivent la fin du tournoi à :

Fédération Française des Échecs, 1 rue Ernest Hemingway 78370 PLAISIR

Tout retard sera sanctionné par une amende de 67 euros à payer par l'organisateur et par une mesure disciplinaire prise par la DNA à l'encontre de l'arbitre.

Un second exemplaire du rapport doit être adressé au DDTS.

Ce rapport technique comprend les pièces suivantes :

- **Liste des participants** en respectant l'orthographe des noms adoptée par la FIDE, notamment pour l'alphabet cyrillique, avec numéros d'identification FIDE, Elo international, fédérations (en employant le code FIDE, en trois lettres).
- **Grille des résultats** (renumérotée selon le classement final)
- **Attestations de normes, le cas échéant (formulaires FIDE)** (*le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce*).
- **Fichier pgn de l'ensemble des parties** (*le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce*).

Remarque : l'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 1 an à compter de la fin du tournoi.



MODÈLE DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI.

Entente préalable entre :

- **l'Arbitre principal et l'Organisateur.**

- **l'Organisateur et la Direction Technique Nationale.**

Pour définir les modalités techniques du tournoi, obtenir son homologation FFE ou FIDE et préciser les types de joueurs qui pourront y participer (Limites Elo ? Sexe ? Nationalité ?), afin de tout prévoir (!?) pour un bon déroulement.

C'est la règle des 4 W des Anglais (Where, Why, When, Who).

Le **Règlement Intérieur** doit être préparé par l'Arbitre et l'Organisateur, avant la 1ère ronde. Il doit être affiché dans la salle du Tournoi.

*

*

*

Article 1 : Présentation

L'Association (Club, Comité...) :

organise le

du au (bien définir le ou les tournois).

Exemple :

Le XLVIIème Festival International d'Échecs de est organisé par le club d'échecs de du au

Lieu des rencontres : salle du Palais des Sports de

Ce festival est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

Comportement correct exigé

Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

TOURNOI DE GM :

Tournoi fermé de 10 joueurs.

OPEN A :

Ouvert aux joueurs avec classement supérieur à 1700 Elo.

OPEN B :

Ouvert aux joueurs avec classement inférieur à 1800 Elo.

TOURNOI DE BLITZ

Nota :

- Les joueurs français non-classés sont affectés d'office dans l'Open B, sauf cas particulier (ex. : ancien classement) étudié par le Comité d'Organisation du Festival.
- Les joueurs étrangers non-classés F.I.D.E. et ne pouvant pas prouver par une attestation un classement ELO converti inférieur à 1800 seront automatiquement affectés dans l'Open A.
- Le comité d'organisation du Festival se réserve le droit de surclasser un joueur, compte tenu des résultats que celui-ci a obtenu dans les éditions précédentes du festival ou dans d'autres compétitions d'échecs en France ou à l'étranger. La décision prise par le comité d'organisation est sans appel.



- Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclu du tournoi.
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (Congrès de 20.....).

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 20.....) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Exemple :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.2....).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE) pour les Opens, et Tables de Berger pour le Tournoi Fermé. Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

[Concernant les tournois rapides ou blitz \(depuis le 1^{er} juillet 2017\) :](#)

[A.5 Le règlement d'une compétition spécifiera si l'Article A.3 ou l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.](#)

[B.5 Le règlement d'une compétition spécifiera si l'Article B.3 ou l'Article B.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.](#)

[III.2.3 Avant le début de la manifestation, il sera annoncé si les directives III/III.4 ou III.5 s'applique ou non.](#)

Article 3 : Cadence

Cadence : 40 coups / 1h30 puis 30mn avec un incrément de 30s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu :

Vérification des licences :

Clôture des inscriptions :

Clôture du Tournoi : (jour, heure et lieu)

Affichage des appariements à heures. Présence de l'Arbitre jusqu'à heures.



Exemple :

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	samedi	Début à 18h
2 ^{ème} ronde	dimanche	Début à 14h30
3 ^{ème} ronde	lundi	Début à 10h
4 ^{ème} ronde	lundi	Début à 16h
5 ^{ème} ronde	mardi	Début à 14h30
6 ^{ème} ronde	mercredi	Début à 14h30
7 ^{ème} ronde	jeudi	Début à 14h30
8 ^{ème} ronde	vendredi	Début à 14h30
9 ^{ème} ronde	samedi	Début à 10h
Cérémonie	samedi	A17h

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Accueil des participants :

Samedi à partir de 14h

Tout joueur se présentant après 17h00 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : Jeunes :

Répartition des Prix (indiquer que la liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la Nième ronde. Préciser les modalités d'attribution des prix, ex aequo, non-cumulables, catégories, système Hort, etc....

Exemple :

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis au système Hort. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.



Les joueurs non classés concourent pour la tranche ELO correspondant à leur performance après la 6ème ronde.

Article 6 : Classement

Départage des ex aequo : (indiquer les systèmes choisis dans l'ordre)

Exemple :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Pour le tournoi fermé, les départages successifs sont le Sonneborn-Berger (C'est la somme des points des adversaires que le joueur a battu, et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé), le nombre de victoires puis la Performance. Pour les Opens, le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz tronqué (scores ajustés des adversaires moins les 2 plus faibles), le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Préciser le délai autorisé pour le retard. Si aucun délai n'est précisé, c'est le « zéro délai » qui s'applique (article 6.7.1 des règles du jeu)

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Exemple :

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard est considéré comme forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 xx xx xx xx en précisant ses nom et prénom ainsi que le nom de l'open.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur (présente en pièce jointe au règlement) et du code de l'éthique de la FIDE

Mention de la clause d'encadrement de la proposition si elle existe.

Exemple :

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.



Exemples de nulle interdite par accord mutuel :

- Partie nulle :

- la nulle par accord mutuel n'est pas autorisée. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel seront sanctionnés par une double perte.
- Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.
- En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer le nulle à l'arbitre.
- Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent leurs pièces.

Article 10 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi : par exemple

- appariements accélérés pendant les rondes; système
- exclusion après 2 forfaits ou un forfait non justifié,
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- aucune nullité ne sera accordée avant le Nième coup et (ou) ...heure(s) de jeu,
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette installée loin de la salle de jeu
- toute dégradation entraînera une exclusion
- animations



Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Exemple :

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 :

Arbitre Principal :

Autres Arbitres :

(indiquer le titre : Arbitre International, Arbitre FIDE, Fédéral 1, 2 3 ou 4, Stagiaire)

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : (pour les tournois de haut niveau) Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

(La plupart des litiges interviennent à cause de décisions arbitrales. C'est pourquoi le ou les arbitres ne doivent pas figurer dans la commission d'appel)

Exemple :

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur



T2 : RÉCAPITULATIF DES PARTICIPANTS

Formulaire T2 / DNA

TRAITEMENT DES TOURNOIS RÉCAPITULATIF DES PARTICIPANTS

TOURNOI :

N° d'homologation :

Date(s) : du au

Nom et numéro de licence de l'arbitre principal :

.....

Nombre de participants (ayant joué au moins une ronde)	
--	--

Nombre de joueurs ayant présenté une licence F.F.E valable pour la saison en cours :	
Nombre de joueurs étrangers n'ayant pas de licence F.F.E à présenter : (un étranger inscrit sur la liste FRA de la F.I.D.E n'entre pas dans cette catégorie mais dans la première voire dans les suivantes)	
Nombre de joueurs licenciés F.F.E ayant fourni une attestation sur l'honneur (faute de pouvoir présenter leur licence valable pour la saison en cours) Rappel : l'arbitre doit impérativement joindre ces attestations au rapport technique.	
Nombre de joueurs ayant pris une licence sur place : (et dont les noms figurent dans la liste ci-dessous)	
TOTAL (qui doit être égal au nombre de participants) :	

Liste des joueurs ayant pris une licence sur place :

Nom et prénom des nouveaux licenciés	Date de naissance

Faire une seconde liste si besoin.

Nom et adresse du responsable local de ces prises de licences :

.....

Ces nouvelles licences figurent sur l'état-navette du club de.....

Je soussigné (arbitre principal) **certifie l'exactitude de ces données. Je sais que ma responsabilité est pleinement engagée.**

**Date et signature de l'arbitre****ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR**

Formulaire DNA / T7

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence A valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature

Formulaire DNA / T8

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence B valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature



GESTION HOMOLOGATION DES TOURNOIS

Nouvelles dispositions pour les homologations et dans la gestion des tournois

Demandes d'homologation

Les demandes doivent être faites à la rubrique "mon compte".

Pour les Tournois FFE, la demande doit être faite 10 jours avant le début du Tournoi.

Pour les Tournois FIDE le délai est de 15 jours, pour les Tournois à Norme (c'est-à-dire où une norme est possible) 40 jours à l'avance.

Si votre demande est hors délais le serveur le signale et demande de cocher une case "demande en retard". La demande sera alors prise en compte mais rien ne garantit qu'elle soit acceptée et les droits d'homologation fixes seront doublés.

Toute demande d'homologation entraîne le règlement de la partie fixe des droits même si le tournoi est annulé.

Nouvelles contraintes de la FIDE

La FIDE n'accepte plus les Tournois durant plus de 3 mois. De tels Tournois doivent désormais faire l'objet de plusieurs demandes avec le nombre de rondes à la fin (Ex : Tournoi Interne 2015 r-3, Tournoi Interne 2015 r4-5 etc...)

La FIDE demande désormais la date de chaque partie. Il faut donc indiquer ces dates dans le formulaire d'homologation. La FIDE n'accepte pas plus de 3 rondes par jour même en une heure ko.

Il est aussi rappelé qu'un joueur étranger doit obligatoirement avoir un code FIDE faute de quoi (en plus d'être désormais considéré comme non licencié) le tournoi ne peut être pris en compte. Un joueur souhaitant être classé sous FRA aura son code ajouté automatiquement.

Gestion du tournoi et droits d'homologation

La personne qui a demandé l'homologation reçoit les codes d'accès au site d'administration du tournoi.

Ce site permet de :

- Changer l'annonce
- Envoyer un fichier pdf d'annonce
- Modifier le type de Tournoi
- Diminuer le nombre de rondes (pas de l'augmenter !)

Une fois que le fichier Papi est envoyé, d'afficher la facture des droits d'homologation.

Il faut comme avant les faire parvenir avec la facture au siège de la FFE [ou les payer en ligne mais c'est le rôle dorénavant de l'organisateur \(club référent\) dans les deux cas.](#)

Ces droits d'homologations comportent :

- Une part fixe de 10 euros pour les Tournois à cadence lente, [rapide ou blitz FIDE](#), de 50 pour les Tournois à norme (ces droits sont doublés si la demande d'homologation a été faite en retard)
- Une part variable égale à 7% des droits d'inscriptions annoncés adultes et jeunes (mi et gmi gratuits).

Les éliminatoires jeunes pour le Championnat de France sont exemptées, en cas de problème contacter Erick Mouret.

Une fois le tournoi terminé il faut :

- Renvoyer le jour même (au plus tard le lendemain car les tournois FIDE sont désormais pris en compte jusqu'à la veille de la publication du mois) le fichier Papi sur le site FFE (ou à défaut par mail au responsable des homologations)
- Marquer le Tournoi "Terminé" ce qui indique au responsable des homologations que le tournoi peut être traité.

Une fois le Tournoi marqué "Terminé" il n'est plus possible de le modifier. Il faut demander le déverrouillage du Tournoi pour prévenir le responsable des homologations qu'il va y avoir des modifications dans le résultat.



Les droits d'homologation sont dans tous les cas recalculés lorsque le tournoi est marqué terminé. Ils sont aussi disponibles dans le site de gestion du club référent à la rubrique tournoi.

Pour les tournois durant plus de 90 jours, des résultats intermédiaires doivent être transmis mensuellement. Si l'arbitre a déjà envoyé les rondes et les résultats directement à M Erick MOURET pour une prise en compte, les rondes et résultats déjà pris en compte devront être enlevé avant l'envoi suivant.



T3 : DROITS D'HOMOLOGATION

Formulaire T3quater / DNA



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

FICHE de CALCUL des DROITS d'HOMOLOGATION

Pour des tournois à cadence lente.

Ce document est une information, le paiement doit-être effectué par le club référent à la FFE.

Ces droits d'homologations comportent :

- Une part fixe de 10 euros pour les Tournois à cadence lente, **rapide ou blitz FIDE**, de 50 euros pour les tournois à norme (ces droits sont doublés si la demande d'homologation a été faite en retard)
- Une part variable égale à 7% des droits d'inscriptions annoncés adultes et jeunes (mi et gm gratuits). Pour les tournois fermés à normes de titre international, ceux qui sont organisés en partenariat avec la F.F.E. sont exonérés de droits, les autres ont des droits d'homologation fixes :
150 € pour un tournoi de Maîtres – 300 € pour un tournoi de Grands Maîtres.

TOURNOI : Calcul du montant total des inscriptions

	Nombre d'Inscrits		Montant		Total
Adultes Tarif nominal		x		=	
Jeunes (-20 ans) Tarif nominal		x		=	
Ititrés (GM et MI gratuits)		x	0	=	0
			Totaux	=	
				x 7 %	
			Part variable	=	
			Part fixe (voir plus haut)	=	
			Droits d'homologation	=	

AUTRES TOURNOIS	Montant	Taux	Total €
Tournoi à Norme de MI – Fixe 150 €	--	--	
Tournoi à Norme de GM – Fixe 300 €	--	--	

Droits d'homologation =



T10 : AVERTISSEMENT ÉCRIT

Formulaire T10 / DNA



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE Avertissement Écrit

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom :
 Numéro de licence :
 Titre :

Caractéristiques techniques du tournoi

Nom :
 Numéro d'homologation FFE :
 Dates du tournoi :

En application de l'article 12.9 des règles du jeu, l'arbitre principal inflige un avertissement écrit à :
 Identification du joueur sanctionné

Nom et prénom :
 Numéro de licence :
 Adresse postale :

MOTIF de l'AVERTISSEMENT

.....

 Date et signature de l'arbitre :

Selon l'article 34.2 du Règlement Intérieur de la DNA, tout avertissement écrit donné à un joueur par un arbitre est archivé pendant 2 ans par le Directeur des Sanctions. Le deuxième avertissement donné au même joueur entraîne une suspension individuelle de participer aux compétitions homologuées.

- de 8 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 1 an
- de 4 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 2 ans.

L'avertissement est remis au joueur et affiché dans la salle de jeu. Si le joueur est absent, l'arbitre se charge d'informer le joueur averti par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le joueur a la possibilité de faire appel de l'avertissement dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception, devant la commission d'appel sportif. L'appel a un caractère suspensif. Lorsque la décision concernant le 2e appel est définitive, elle est publiée dans le Bulletin des Arbitres et communiquée au service gestionnaire des fichiers des licenciés.

Destinataires : intéressé, arbitres, DTTS DNA FFE

**T11 : EXCLUSION**

Formulaire T11 / DNA



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Exclusion

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom :

Numéro de licence :

Titre :

Caractéristiques techniques du tournoi

Nom :

Numéro d'homologation FFE :

Dates du tournoi :

En application de l'article 12.9 des règles du jeu, l'arbitre principal exclut du tournoi le joueur suivant :
 Identification du joueur sanctionné

Nom et prénom :

Numéro de licence :

Adresse postale :

MOTIF de l'EXCLUSION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature de l'arbitre :

L'avis d'exclusion est remis au joueur et affiché dans la salle de jeu. Si le joueur est absent, l'arbitre se charge d'informer le joueur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le joueur a la possibilité de faire appel dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception, devant la commission d'appel du tournoi ou par défaut la commission d'appel sportif.

Destinataires : intéressé, arbitres, DTTS DNA FFE



BARÈME D'INDEMNISATION DE L'ARBITRE

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Ce barème a comme base une constante appelée « P ». La valeur de « P » est égale à 17 euros au 1er janvier 2010. Elle peut être réactualisée par le Comité Directeur de la F.F.E. (remarque : jadis, cette constante correspondait à la part fédérale d'une licence senior. Cette correspondance n'est plus appliquée).
- Le calcul de l'indemnité est valable pour l'arbitre principal. L'arbitre adjoint, dès lors qu'il est titulaire d'un titre, perçoit une demi-indemnité (sauf cas particuliers définis en l'article 5), est hébergé, et reçoit des frais de déplacements. L'arbitre stagiaire ne perçoit aucune indemnité, mais est hébergé. L'organisateur n'est pas tenu de lui verser des frais de déplacements. La présence d'un arbitre candidat n'implique aucune obligation de la part de l'organisateur.
- Rappel des quotas : un arbitre par tranche de 100 joueurs. *Exemple pour 120 joueurs : un arbitre principal + un arbitre adjoint (titré, stagiaire ou candidat).*
- L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre **50 € (plancher) et 85 € (plafond)**. Des dispositions spécifiques sont appliquées dans certains cas définis au paragraphe 5.
- Dès lors qu'un tournoi est homologué, l'organisateur est tenu de faire appel à un arbitre fédéral ayant au moins le titre minimal requis (voir règlements fédéraux : tournois homologués). L'indemnisation de l'arbitre est obligatoire et doit nécessairement figurer dans le budget de l'événement. Si un arbitre fait don d'une somme correspondant partiellement ou totalement au montant de l'indemnité due, cette opération apparaît à la fois en dépenses (ligne budgétaire « arbitrage ») et en recettes (don).
- Le paiement de l'indemnité s'effectue avant le début de la dernière ronde. Une fiche d'indemnisation, signée par l'arbitre et par l'organisateur, est établie en double exemplaire.

2) FRAIS DE DÉPLACEMENTS

- L'arbitre doit nécessairement utiliser son véhicule :
 - option 1 : **0,30 € / km (tarif indicatif, se reporter au tarif en vigueur de la FFE)** + remboursement des péages sur présentation des justificatifs.
 - option 2 : frais réels (s'il n'y a pas eu accord préalable entre l'organisateur et l'arbitre, l'option 1 est systématiquement adoptée).
- L'arbitre ne doit pas utiliser son véhicule : tarif S.N.C.F 2ème classe, augmenté d'un forfait « petits déplacements » d'un montant de **20 euros**.

3) HÉBERGEMENT

Il est parfois nécessaire de prévoir pour l'arbitre un hébergement. Ce dernier comprend alors les nuitées en hôtel 2 étoiles ou équivalent et les repas au tarif conforme aux textes en vigueur, s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparés par le comité organisateur.

4) MISE À DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PERSONNEL, FRAIS DIVERS

Si l'arbitre apporte le matériel informatique nécessaire à la gestion du tournoi, l'organisateur lui verse **un forfait de 40 euros**.

Tous les frais que l'arbitre a pu engager pour l'arbitrage concerné (courrier, frais de téléphone, papeterie, etc) sont remboursés sur présentation de justificatifs ou d'attestations sur l'honneur.



5) CALCUL DES INDEMNITÉS

- **Matches officiels organisés par la F.F.E, la Ligue, le C.D.J.E, le club : I = 50 € par jour**

Pour les matches nécessitant la présence de plusieurs arbitres, chaque arbitre, même lorsqu'il est adjoint (dès lors qu'il est titré) perçoit la somme de 50 € (pas d'application de la règle de la demi-indemnité).

- **Tarifs adoptés pour deux grands événements nationaux :**

Dans la mesure où le matériel informatique est fourni lors des Championnats de France, les arbitres ne recevront pas d'indemnité pour ce matériel.

- Championnats de France des jeunes :

425 euros pour l'**arbitre en chef** et pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : juniors, cadets, minimes, benjamins, pupilles **et Open A**,

390 euros pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : poussins, petits poussins **et Open B**.

Adjoints (titulaires d'un titre) : **250euros**

- Championnats de France :

425 euros pour l'**arbitre en chef** et les arbitres principaux,

250 euros pour les arbitres adjoints (dès lors qu'ils sont titrés, y compris AF4)

Remboursement sur la base du tarif kilométrique de 2^e classe SNCF, en vigueur le jour du déplacement.

Celui-ci est calculé sur la base de la distance aller à vol d'oiseau, disponible à l'adresse suivante :

<http://lion1906.com/Pages/francais/recherche/orthodromie/orthodromie.html>

DISTANCE ALLER	CONSTANTE	PRIX KM
D (km)	C	K
1-16	0,7781	0,1944
17-32	0,2503	0,2165
33-64	2,0706	0,1597
65-109	2,8891	0,1489
110-149	4,0864	0,1425
150-199	8,0871	0,1193
200-300	7,7577	0,1209
301-499	13,6514	0,1030
500-799	18,4449	0,0921
800-999	32,2041	0,0755

Valeurs janvier 2016 <http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article2861>

Formule de remboursement du trajet aller : $R = C + (D \times K)$

Le remboursement total correspond au remboursement aller multiplié par 2 + 20 € forfaitaires couvrant les frais annexes (domicile-gare notamment).

EXEMPLE :

Paris-Tours = 204 kms à vol d'oiseau

Remboursement : $R = 7,7577 + (204 \times 0,1209) = 32,4213 = 32,42$

Remboursement total : $(32,42 \times 2) + 20 = 84,84 \text{ €}$



- **Tournois au système suisse (cadence lente)**

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

$$I = X \times P$$

$$X = A + B + C + D$$

(rappel : P est égal à 17 euros, voir paragraphe 1)

A = nombre de rondes

B = nombre de joueurs divisé par 20

C = nombre de joueurs titrés divisé par 10 (titrés : GM, MI, MF)

D = somme des prix du tournoi divisée par 1500

Les variables B, C et D sont arrondies à l'entier supérieur.

Exemple : soit un tournoi de 7 rondes en 5 jours, regroupant 285 joueurs dont 21 titrés. Total des prix versés aux joueurs = 6500 €

$$A = 7$$

$$B = 285 / 20 = 14,25 \text{ soit } 15$$

$$C = 21 / 10 = 2,1 \text{ soit } 3$$

$$D = 6500 / 1500 = 4,33 \text{ soit } 5$$

$$I = (7 + 15 + 3 + 5) \times 17 = 30 \times 17 = 510 \text{ euros}$$

Somme ramenée à 425 € en vertu de l'application du plafond (voir les principes généraux)

$$\text{Indemnisation d'un arbitre adjoint : } 425 / 2 = 212,50 \text{ €}$$

- **Tournois de parties blitz ou rapides au système suisse**

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

R = nombre de rondes

D = somme des prix divisée par 1500

K = coefficient établi en fonction du nombre de joueurs

K = 0,4 jusqu'à 50 joueurs

K = 0,5 de 51 à 100 joueurs

K = 0,6 de 101 à 150 joueurs

K = 0,7 de 151 à 200 joueurs

K = 0,8 au-delà de 200 joueurs

$$I = (K \times R \times P) + (D \times P)$$

Exemple N°1 :

Soit un tournoi de 5 rondes avec 45 joueurs. Pas de prix en espèces.

$$I = (0,4 \times 5 \times 17) = 2 \times 17 = 34 \text{ €}$$

Somme portée à 50 € en vertu de l'application du plancher (voir les principes généraux)

Exemple N°2 :

Soit un tournoi de 7 rondes avec 75 joueurs, 1000 € de prix.

$$I = (0,5 \times 7 \times 17) + (900/1500 \times 17) = 59,5 + 10,2 = 69,7 \text{ €}$$

- **Tournois toutes rondes en cadence lente**

Rappel : le système de Scheveningen n'entre pas dans cette catégorie, mais dans celle des matchs.

I = indemnité à verser à l'arbitre

J = nombre de joueurs

D = somme (non arrondie) des prix divisée par 1500



TOURNOIS À NORMES : $I = (2,5 \times J \times P) + (D \times P)$

AUTRES TOURNOIS : $I = (1,5 \times J \times P) + (D \times P)$

Exemple :

Soit un tournoi fermé à normes, 10 joueurs, 9 rondes, 1 ronde par jour, total des prix versés aux joueurs = 2000 euros.

$I = (2,5 \times 10 \times 17) + (2000/1500 \times 17) = 425 + (1,33 \times 17)$ soit $425 + 22,6 = 447,6$ €.

Remarque : en vertu de l'application du plancher (voir les principes généraux) l'indemnité sera 9×50 € = 450 €.

**I2 : FICHE D'INDEMNISATION DE L'ARBITRE**

Formulaire I2ter / DNA



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Fiche d'indemnisation de l'arbitre

N° d'indemnité interne à l'arbitre :/20.....

(Ex : fiche 2/2017 pour ma 2ème manifestation arbitrée en 2017)

IDENTIFICATION DE L'ARBITRE

Nom et prénom de l'arbitre :

Numéro de la licence FFE de l'arbitre :

Adresse de l'arbitre :

Date(s) de la manifestation échiquéenne :

Nom de la manifestation échiquéenne :

Numéro d'homologation F.F.E :

Lieu (préciser la commune et le département) :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Nom (et adresse du siège social) de l'Association sportive organisatrice :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom du responsable de la manifestation :

Remboursement de Frais de déplacement

Option 1 : Frais kilométriques se reporter au tarif FFE + péages sur justificatifs Total :€

Option 2 : Tarif SNCF 2ème classe +forfait petits déplacements (20€) Total :€

Don de l'arbitre:€

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre:.....€

Hébergement

Hôtel (standard hôtel 2 étoiles, pension complète ou demi-pension) Total :€

Repas (conformément au tarif en vigueur s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparé) Total :€

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€

Mise à disposition d'un ordinateur personnel, Frais divers

Forfait 40 € pour fourniture de son matériel informatique Total :€

Frais engagés par l'arbitre (courriers, téléphone, papeterie, etc..) Total :€

sur présence de justificatifs

Don de l'arbitre:€

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre:.....€

Indemnité d'arbitrage

Se référer pour le calcul aux règles définies dans le Livre de l'Arbitre

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre = € (dont € reversés au club)

Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale,

Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (5688 € en 2017)

TOTAL versé à l'arbitre = €

(et € reversés à)

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur



T9 : ENQUÊTE FORFAIT NON JUSTIFIÉ

Formulaire DNA / T9

Coordonnées de l'arbitre

--

A.....le.....

Monsieur (Madame)

Vous avez participé au tournoi de que vous avez abandonné avant la fin du tournoi, après la ronde sans me prévenir de votre départ. Vous avez donc été apparié contre une personne qui vous a attendu en vain.

Je vous prie de bien vouloir m'indiquer dans les plus brefs délais le motif justifié de votre abandon.

Sans réponse de votre part au plus tard le, je serais hélas dans l'obligation, en tant qu'arbitre principal de ce tournoi, de signaler cet abandon non justifié à la Direction des Tournois (Fédération Française des Échecs) qui appliquerait à votre rencontre une **suspension automatique de votre licence pour une durée de trois mois**, conformément aux règlements fédéraux.

Dans l'attente de votre réponse (à me faire parvenir à l'adresse mentionnée dans le cadre ci-dessus : coordonnées de l'arbitre), je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signature de l'arbitre du tournoi



ATTESTATION DE STAGE PRATIQUE



DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Attestation de Stage Pratique

AFJ – AF4 - AF3 (rayez la mention inutile)

Stagiaire (Nom, prénom) :

N° FFE du stagiaire et Ligue :

Nom, dates du tournoi, ligue :

Cadence et nombre de rondes :

Arbitre principal (Nom, Prénom, Titre) :

	<i>bien</i>	<i>à améliorer</i>	<i>remarques</i>
Gestion de tournoi - matériel, réglage pendules... - pointage, contrôle des licences... - logiciel d'appariement : saisie joueurs, résultats, classements... - maîtrise des appariements, explications... - vérification résultats... - règles du jeu, mise à disposition, affichage... - calcul des prix...			
Gestion incidents, zeitnot			
Relations avec les joueurs - présence - confort joueurs			
Relations avec l'organisateur			

Au vu des éléments observés ci-dessus, j'atteste en ma qualité d'arbitre principal que le stagiaire

☐ est apte à prétendre au titre d'arbitre fédéral (indiquez le niveau AFJ, AF4 ou AF3)AF...

☐ doit effectuer un nouveau stage pratique

Fait à

Signature :



5 : TOURNOIS

Chapitre **5.3**

Le Système Hort

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



5.3 Le système Hort :

Bien qu'il porte le nom d'un grand maître, ce système n'est pas un système de départage, mais un système de répartition des prix. Hort n'en est pas l'inventeur, mais peut-être celui qui le popularisa. Il consiste à attribuer à chaque joueur primé d'un tournoi, et ex æquo avec d'autres joueurs, la moitié du prix qu'il aurait obtenu en tenant compte de sa place et la moitié du prix qu'il aurait obtenu en cas de partage.

Exemple 1 :

Imaginons un tournoi où les 10 premiers prix sont à partager entre 2 groupes ex æquo.

	Prix à la place	Prix partagés	Prix au système Hort
joueur A	15000,00	12 400,00	13 700,00
joueur B	12000,00	12 400,00	12 200,00
joueur C	10200,00	12 400,00	11 300,00
joueur D	9000,00	3 675,00	6 337,50
joueur E	7000,00	3 675,00	5 337,50
joueur F	5000,00	3 675,00	4 337,50
joueur G	3500,00	3 675,00	3 587,50
joueur H	2500,00	3 675,00	3 087,50
joueur I	1500,00	3 675,00	2 587,50
joueur J	900,00	3 675,00	2 287,50
joueur K		3 675,00	1 837,50

Les joueurs A, B et C sont à égalité de points, et départagés par un système quelconque.

Les joueurs D, E, F, G, H, I, J et K également. Le joueur K est 11e et n'aurait pas dû être primé si les prix étaient attribués à la place. Toutefois, étant ex æquo, il bénéficie du partage et du système Hort.

On calcule la moyenne des prix des ex-æquo.

On donne à chaque joueur ex æquo la moitié de cette moyenne et la moitié du prix qu'il aurait dû recevoir.

Joueur A : $[(15000+12000+10200):3]:2 + 15000:2 = 6200 + 7500 = 13700,00$
 Joueur B : $[(15000+12000+10200):3]:2 + 12000:2 = 6200 + 6000 = 12200,00$
 Joueur C : $[(15000+12000+10200):3]:2 + 10200:2 = 6200 + 5100 = 11300,00$
 Joueur D : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 9000:2 = 6337,50$
 Joueur E : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 7000:2 = 5337,50$
 Joueur F : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 5000:2 = 4337,50$
 Joueur G : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 3500:2 = 3587,50$
 Joueur H : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 2500:2 = 3087,50$
 Joueur I : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 1500:2 = 2587,50$
 Joueur J : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 900:2 = 2287,50$
 Joueur K : $[(9000+7000+5000+3500+2500+1500+900):8]:2 + 0:2 = 1837,50$

**Exemple 2 :****Répartition des Prix - Le Système HORT :**

Il existe traditionnellement trois modes de répartition des prix : le Partage Intégral, l'Attribution au Départage et le Système Hort. Le mode de répartition est décidé au début de la compétition.

Le Partage Intégral

Les Prix sont partagés également entre les joueurs ayant le même nombre de points. Les ex æquo ne sont pas départagés.

L'Attribution au Départage

Chaque joueur reçoit le Prix associé à sa place. Les joueurs sont classés dans l'ordre du Départage.

Système Hort

C'est la moyenne entre le Partage Intégral et l'Attribution au Départage.

Ce système de partage des Prix permet d'éviter deux injustices : Le Partage Intégral (que les points aient été faciles ou pas) ou l'attribution au Départage (où un joueur ex æquo peut ne pas avoir de prix).

Exemple :

Place	Joueur	Points	Départage	Prix Officiel	Attribution au Départage	Partage Intégral	Système HORT
1 ^{er}	Aimée	6	28	500 €	500 €	450 €	475 €
2 ^e	Béatrice	6	23	400 €	400 €	450 €	425 €
3 ^e	Claude	5	27	200 €	200 €	100 €	150 €
4 ^e	Diane	5	24	100 €	100 €	100 €	100 €
5 ^e	Erika	5	20	rien	0 €	100 €	50 €
6 ^e	Félicie	4	21	rien	0 €	0 €	0 €
				à distribuer	Total distribué	Total distribué	Total distribué
				1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €

L'Attribution au Départage n'est que la photocopie de la liste officielle des prix.

Partage Intégral : Aimée et Béatrice sont 1^{ère} et 2^e ex æquo, elles se partagent 500 € + 400 € = 900 €. Trois filles sont 3^e-4^e ex æquo, elles se partagent 200 € + 100 € = 300 €. Avec ce système, Claude "perd" 100 €, qui vont dans la poche d'Erika.

Le Système Hort est la moyenne des deux précédents. Aimée : 500 € + 450 € = 950 €. 950/2 = 475.

Béatrice : 400 € + 450 € = 850 €. 850/2 = 425. Claude : 200 € + 100 € = 300 €. 300/2 = 150.

Diane : facile. Erika : 0 € + 100 € = 100 €. 100/2 = 50.

Félicie finit 6^e elle n'est pas 4^e ex æquo elle n'aura donc aucun prix au classement général.

On utilisera le Système Hort pour le classement général, rarement pour les prix spéciaux (Elo, jeune, etc.) en raison du trop grand nombre d'ex æquo. Pour le classement général, s'il y a beaucoup d'ex æquo, il arrive que les derniers prix attribués soient faibles. Alors, traditionnellement, on n'attribue pas un prix trop faible (par exemple pas de prix inférieur à l'inscription). Tout cela doit être signalé au début du tournoi.

Petit problème pratique du Système Hort : Il faut préparer les prix (chèque ou enveloppe) au dernier moment!



6 : FIDE

- Chapitre 6.1 : Le Classement de la FIDE
- Chapitre 6.2 : Les Titres de la FIDE
- Chapitre 6.3 : Titres d'Arbitre décernés par la FIDE
- Chapitre 6.4 : Formation des Arbitres
- Chapitre 6.5 : Classification des Arbitres
- Chapitre 6.6 : Règlement Disciplinaire pour les arbitres
- Chapitre 6.7 : Directives contre la tricherie
- Chapitre 6.8 : Les Tournois de la FIDE
- Chapitre 6.9 : Les tournois de haut niveau
- Chapitre 6.10 : Normalisation & matériels de jeu
- Chapitre 6.11 : Enregistrement & Octroi de licence FIDE

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6 : FIDE

Chapitre 6.1

Le classement de la FIDE

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.1 Le classement de la FIDE

En vigueur à partir du 1^{er} juillet 2017

Approuvé par l'Assemblée Générale de 1982, amendé par les Assemblées Générales de 1984 à 2016.

0 INTRODUCTION

Une partie jouée sur l'échiquier sera prise en compte pour le classement de la FIDE lorsqu'elle se déroule dans un tournoi homologué par la FIDE et qu'elle respecte les critères suivants.

- 0.1 La réglementation qui suit sera uniquement modifiée par l'Assemblée Générale sur recommandation de la Commission d'Homologation (CH). De tels changements prendront effet le 1^{er} juillet de l'année suivant la décision de l'Assemblée Générale. Pour les tournois, ces changements s'appliqueront pour ceux qui débutent à cette date ou après.
- 1.2 Les tournois à prendre en compte pour le classement devront être préenregistrés par la fédération qui sera responsable de la transmission des résultats et des droits d'homologation. Le tournoi et son calendrier de jeu doit être homologué une semaine avant le début du tournoi. Le Directeur de la CH peut refuser d'homologuer un tournoi. Il peut également autoriser un tournoi à être pris en compte pour le classement, même s'il a été homologué moins d'une semaine avant le début du tournoi. Les tournois avec possibilités de normes doivent être homologués 30 jours à l'avance.
- 1.3 Tous les arbitres d'un tournoi comptabilisé pour le classement FIDE seront licenciés, sinon le tournoi ne sera pas comptabilisé.
- 1.4 Les rapports de tournois pour toutes les manifestations officielles de la FIDE et continentales doivent être transmis et seront comptabilisés pour le classement. L'Arbitre Principal est responsable de la transmission des résultats.
- 1.5 La FIDE se réserve le droit de ne pas prendre en compte pour le classement un tournoi en particulier. L'organisateur du tournoi a le droit de faire appel auprès de la CH. Un tel appel doit être fait dans les 7 jours suivant la communication de la décision.

1 CADENCE DE JEU

- 1.1 Pour qu'une partie soit prise en compte, chaque joueur doit avoir une des périodes minimales suivantes pour compléter tous les coups, en supposant que la partie se termine en 60 coups.

Quand au moins un des joueurs **dans la partie** a un classement de 2200 ou plus, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 120 minutes.

Quand au moins un des joueurs **dans la partie** a un classement de 1600 ou plus, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 90 minutes.

Quand tous les joueurs **dans la partie** ont un classement en-dessous de 1600, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 60 minutes.

- 1.2 Quand un certain nombre de coups est spécifié pour le premier contrôle de temps, il sera de 40 coups.
- 1.3 Pour qu'une partie soit prise en compte pour le classement rapide, chaque joueur doit avoir plus de dix minutes mais moins de soixante minutes.
- 1.4 Pour qu'une partie soit prise en compte pour le classement blitz, chaque joueur au moins avoir 5 minutes mais pas plus de dix minutes.



2 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

- 2.1 Le jeu doit se dérouler en accord avec les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE.

3 DURÉE DE JEU JOURNALIÈRE

- 3.1 Il ne doit pas y avoir plus de 12 heures de jeu par jour. Ceci est calculé en se basant sur des parties de 60 coups, bien que les parties jouées avec incrément puissent durer plus longtemps.

4 DURÉE DU TOURNOI

- 4.1 Pour les tournois, une période ne dépassant pas 90 jours, sauf :
- 4.11 Les championnats dont la durée excédera 90 jours peuvent être pris en compte.
- 4.12 La CH peut approuver la prise en compte pour le classement de tournois durant plus de 90 jours.
- 4.13 Pour les tournois durant plus de 90 jours, des résultats intermédiaires doivent être transmis mensuellement. [Si l'arbitre a déjà envoyé les rondes et les résultats directement à M Erick MOURET pour une prise en compte, les rondes et résultats déjà pris en compte devront être enlevé avant l'envoi suivant.](#)

5 PARTIES NON JOUÉES

- 5.1 Qu'elles se produisent à cause d'un forfait ou pour toute autre raison, elles ne sont pas comptabilisées. Toute partie où les deux joueurs ont fait au moins un coup seront prises en compte pour le classement.

6 COMPOSITION DU TOURNOI

- 6.1 Si un joueur non classé marque zéro point dans son premier tournoi, son score et celui de ses adversaires contre lui ne sont pas pris en compte. Mais si le joueur non classé a joué des parties prises en compte pour le classement, alors ce résultat sera inclus dans le calcul de son classement global.
- 6.2 Dans un tournoi toutes rondes, au moins un tiers des joueurs doit être classé.
- 6.21 Si le tournoi réunit moins de 10 joueurs, au moins 4 doivent être classés.
- 6.22 Dans un tournoi toutes rondes aller-retour avec des joueurs non classés, il doit y avoir au moins 6 joueurs, dont 4 classés.
- 6.23 Les Championnats Nationaux joués en toutes rondes seront pris en compte si au moins 3 joueurs (ou 2 femmes dans les compétitions réservées aux femmes) y participant avaient un classement FIDE officiel avant le début du tournoi.
- 6.3 Dans un tournoi au Système Suisse ou par équipe :
- 6.31 Pour qu'une première performance d'un joueur non classé soit comptabilisée, il doit marquer au moins un demi-point.
- 6.32 Pour les joueurs classés, seules les parties contre des joueurs classés sont comptabilisées.
- 6.4 Dans le cas d'un tournoi toutes rondes où une ou plusieurs parties sont non jouées, les résultats du tournoi doivent être déclarés pour le classement comme un tournoi au Système Suisse.
- 6.5 Quand un match a lieu sur un nombre déterminé de parties, celles jouées après qu'un joueur a gagné le match ne seront pas prises en compte.



- 6.6 Les matchs dans lesquels l'un des joueurs ou les deux sont non classés ne seront pas pris en compte.

7 LISTE OFFICIELLE DU CLASSEMENT DE LA FIDE

- 7.1 Le premier jour de chaque mois, la CH préparera une liste intégrant les parties prises en compte durant la période de classement à la liste précédente. Cela sera fait en utilisant la formule du système de classement.
- 7.11 La période de classement (pour les nouveaux joueurs, voir 7.14) est la période pendant laquelle une certaine liste de classement est valable.
- 7.12 Les données suivantes, concernant chaque joueur dont le classement est d'au moins 1000 dans la liste actuelle, seront consignées : Titre de la FIDE, Fédération, Classement Actuel, Code FIDE, Nombre de parties prises en compte dans la période de classement, Date de naissance, Sexe et la valeur actuelle de K pour le joueur.
- 7.13 La date de clôture des tournois pour une liste est 3 jours avant la date de la liste, les tournois se terminant à cette date ou avant sont pris en compte sur la liste. Les manifestations officielles de la FIDE sont prises en compte pour le classement même si elles se terminent le dernier jour avant la date de la liste.
- 7.14 Un classement pour un joueur nouveau dans la liste sera publié uniquement s'il répond aux critères suivants:
- 7.14a S'il est basé sur des résultats obtenus selon le 6.3, un minimum de 5 parties
 - 7.14b S'il est basé sur des résultats obtenus selon le 6.4, un minimum de 5 parties jouées contre des adversaires classés.
 - 7.14c La condition d'un minimum de 5 parties n'est pas nécessairement à remplir lors d'un seul tournoi. Les résultats d'autres tournois joués lors de périodes de classement consécutives, totalisant au plus 26 mois, sont regroupées pour obtenir le classement initial.
 - 7.14d Le classement est d'au moins 1000.
 - 7.14e Le classement est calculé en utilisant tous ses résultats comme s'ils avaient été joués en un seul tournoi (ceci n'est pas publié tant qu'il n'a pas joué au moins 5 parties) en utilisant toutes les données de classement disponibles.
- 7.2 Joueurs qui ne doivent pas être inclus dans la liste:
- 7.21 Les joueurs dont le classement passe en-dessous de 1000 sont listés dans la prochaine liste comme "délistés". Par la suite, ceux-ci seront traités de la même manière que n'importe quel autre joueur non classé.
- 7.22 Les joueurs titrés non classés sont publiés dans une liste séparée, complétant la liste des joueurs classés.
- 7.23 Les joueurs inactifs sont considérés comme classés avec leur classement le plus récemment publié pour des besoins de classement et de titres.
- 7.23a Un joueur est considéré comme débutant son inactivité s'il ne joue aucune partie prise en compte pour le classement dans une période d'un an.
 - 7.23b Un joueur regagne son statut d'actif s'il joue au moins une partie prise en compte pour le classement dans une période et il est alors listé sur la prochaine liste.



8. FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE CLASSEMENT DE LA FIDE

Le système de classement de la FIDE est un système numérique dans lequel les scores en pourcentage sont convertis en écarts de classements et vice versa. Sa fonction est de produire une information de mesure scientifique de la meilleure qualité statistique.

L'échelle de classement est arbitraire avec un intervalle de catégorie fixé à 200 points. Les tables qui suivent montrent la conversion du score en pourcentage 'p' en un écart de classements 'dp'. Pour un score de zéro ou 1.0, dp est nécessairement indéterminé, mais est affiché à 800 pour fixer les idées. La seconde table montre la conversion d'un écart de classements 'D' en une probabilité de score 'PD' pour le joueur 'H' le mieux classé et le joueur 'L' le moins bien classé. Ainsi, les deux tableaux sont en fait symétriques.

(a) La table de conversion du score en pourcentage, p, en écart de classements, d(P)

p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)
1.00	800	.83	273	.66	117	.49	-7	.32	-133	.15	-296
.99	677	.82	262	.65	110	.48	-14	.31	-141	.14	-309
.98	589	.81	251	.64	102	.47	-21	.30	-149	.13	-322
.97	538	.80	240	.63	95	.46	-29	.29	-158	.12	-336
.96	501	.79	230	.62	87	.45	-36	.28	-166	.11	-351
.95	470	.78	220	.61	80	.44	-43	.27	-175	.10	-366
.94	444	.77	211	.60	72	.43	-50	.26	-184	.09	-383
.93	422	.76	202	.59	65	.42	-57	.25	-193	.08	-401
.92	401	.75	193	.58	57	.41	-65	.24	-202	.07	-422
.91	383	.74	184	.57	50	.40	-72	.23	-211	.06	-444
.90	366	.73	175	.56	43	.39	-80	.22	-220	.05	-470
.89	351	.72	166	.55	36	.38	-87	.21	-230	.04	-501
.88	336	.71	158	.54	29	.37	-95	.20	-240	.03	-538
.87	322	.70	149	.53	21	.36	-102	.19	-251	.02	-589
.86	309	.69	141	.52	14	.35	-110	.18	-262	.01	-677
.85	296	.68	133	.51	7	.34	-117	.17	-273	.00	-800
.84	284	.67	125	.50	0	.33	-125	.16	-284		



(b) Table de conversion d'un écart de classements, D, en une probabilité de score, PD, pour le joueur H le mieux classé et le joueur L le moins bien classé, respectivement.

D			PD			D			PD			D			PD			D			PD		
Dif	Cl		H	L		Dif	Cl		H	L		Dif	Cl		H	L		Dif	Cl		H	L	
0-3			.50	.50		92-98			.63	.37		198-206			.76	.24		345-357			.89	.11	
4-10			.51	.49		99-106			.64	.36		207-215			.77	.23		358-374			.90	.10	
11-17			.52	.48		107-113			.65	.35		216-225			.78	.22		375-391			.91	.09	
18-25			.53	.47		114-121			.66	.34		226-235			.79	.21		392-411			.92	.08	
26-32			.54	.46		122-129			.67	.33		236-245			.80	.20		412-432			.93	.07	
33-39			.55	.45		130-137			.68	.32		246-256			.81	.19		433-456			.94	.06	
40-46			.56	.44		138-145			.69	.31		257-267			.82	.18		457-484			.95	.05	
47-53			.57	.43		146-153			.70	.30		268-278			.83	.17		485-517			.96	.04	
54-61			.58	.42		154-162			.71	.29		279-290			.84	.16		518-559			.97	.03	
62-68			.59	.41		163-170			.72	.28		291-302			.85	.15		560-619			.98	.02	
69-76			.60	.40		171-179			.73	.27		303-315			.86	.14		620-735			.99	.01	
77-83			.61	.39		180-188			.74	.26		316-328			.87	.13		> 735			1.0	.00	
84-91			.62	.38		189-197			.75	.25		329-344			.88	.12							

8.2 Détermination du Classement 'Ru' dans une manifestation donnée, pour un joueur précédemment non classé.

8.21 Si un joueur non classé marque zéro point dans sa première manifestation prise en compte pour le classement, son score ne sera pas comptabilisé.

Tout d'abord, déterminer le classement moyen de sa compétition 'Rc'.

- (a) Dans un tournoi au Système Suisse ou par équipe : c'est simplement le classement moyen de ses adversaires classés.
- (b) Les résultats des joueurs classés et non classés dans un tournoi toutes rondes sont pris en compte. Pour les joueurs non classés, le classement moyen de la compétition 'Rc' est également la moyenne du tournoi 'Ra' déterminée comme suit :
 - (i) Déterminer le classement moyen des joueurs classés 'Rar'.
 - (ii) Déterminer p pour chacun des joueurs classés contre tous leurs adversaires.

Déterminer ensuite dp pour chacun de ces joueurs.

Puis, déterminer la moyenne de ces dp = 'dpa'.

(iii) 'n' est le nombre d'adversaires.

$$Ra = Rar - dpa \times n/(n+1)$$

8.22 S'il marque 50%, alors $Ru = Ra$.

8.23 S'il marque plus de 50%, alors $Ru = Ra + 20$ pour chaque demi-point marqué au-dessus de 50%.

8.24 S'il marque moins de 50% dans un tournoi au Système Suisse ou par équipes :

$$Ru = Rc + dp.$$

8.25 S'il marque moins de 50% dans un tournoi toutes rondes :

$$Ru = Ra + dpx \, n/(n+1)$$



8.3 Le classement R_n qui sera publié pour un joueur précédemment non classé est alors déterminé comme si le nouveau joueur avait joué toutes ses parties jusqu'à présent en un tournoi. Le classement initial est calculé en utilisant le score total contre tous les adversaires. Il est arrondi à l'entier le plus proche. 0,5 est arrondi vers le haut.

8.4 Si un joueur non classé reçoit un classement publié avant qu'un tournoi dans lequel il a joué soit pris en compte pour le classement, alors il est pris en compte comme un joueur classé avec son classement actuel, mais dans le classement de ses adversaires, il est comptabilisé comme un joueur non classé.

8.5 Détermination du changement de classement pour un joueur classé:

8.51 Pour chaque partie jouée contre un joueur classé, déterminer l'écart de classement entre le joueur et son adversaire, D .

8.52 Si l'adversaire est non classé, alors le classement est déterminé à la fin de la manifestation. Ceci ne s'applique qu'aux tournois toutes-roudes. Dans les autres tournois, les parties contre des adversaires non classés ne sont pas comptabilisées.

8.53 Les classements provisoires de joueurs non classés obtenus dans des tournois passés sont ignorés.

8.54 Un écart de classement de plus de 400 points sera comptabilisé comme s'il s'agissait d'un écart de 400 points pour les besoins du classement.

8.55 (a) Utiliser la table 8.1(b) pour déterminer la probabilité de score PD du joueur.

(b) $\Delta R = \text{score} - PD$. Pour chaque partie, le score est 1, 0.5 ou 0.

(c) $\Sigma \Delta R \times K = \text{le Changement de Classement pour un tournoi ou une période de classement}$.

8.56 K est le coefficient de développement.

$K = 40$ pour un joueur nouveau dans la liste de classement jusqu'à ce qu'il ait terminé des manifestations représentant au moins 30 parties

$K = 20$ tant que le classement d'un joueur reste au-dessous de 2400.

$K = 10$ lorsque le classement publié du joueur a atteint 2400 et reste ensuite à ce niveau, même si le classement repasse au-dessous de 2400.

$K = 40$ pour tout joueur jusqu'à son 18^{ème} anniversaire, tant que son classement reste au-dessous de 2300.

Si le nombre de parties (n) pour un joueur dans un classement donné [ndt : lent, rapide, blitz] pour une période, multiplié par le facteur K (comme défini ci-dessus) dépasse 700, alors K doit être le plus grand nombre entier tel que $K \times n$ ne dépasse pas 700.

8.57 R_n est arrondi à l'entier le plus proche, 0,5 est arrondi à 1 (que le changement soit négatif ou positif).

8.58 Détermination des classements dans un tournoi toutes rondes.

Lorsque des joueurs non classés participent, leur classement est déterminé par un processus itératif.

Ces nouveaux classements sont ensuite utilisés pour déterminer le changement de classement pour les joueurs classés.

Ensuite, le ΔR pour chacun des joueurs classés est déterminé pour chaque partie en utilisant R_u (nouveau) comme s'il s'agissait d'un classement réel.



9 PROCÉDURES DE RAPPORT

- 9.1 L'Arbitre Principal d'un tournoi homologué FIDE doit fournir le rapport de tournoi (fichier TRF) dans les 7 jours suivant la fin du tournoi au *Rating Officer* de la fédération où le tournoi a eu lieu. Le *Rating Officer* sera responsable du téléchargement du fichier TRF sur le Serveur de Classement de la FIDE au plus tard 30 jours après la fin du tournoi.
- 9.2 Les résultats de toutes les compétitions internationales doivent être transmis pour le classement à moins que les invitations originales n'indiquaient clairement que la manifestation n'était pas prise en compte pour le classement FIDE. L'arbitre principal doit également l'annoncer aux joueurs avant le début du tournoi.
- 9.3 Chaque fédération nationale désignera un officiel pour coordonner et expédier les éléments d'homologation et de classement. Son nom et coordonnées doivent être données au secrétariat de la FIDE.

10 SURVEILLANCE DU TRAITEMENT DU SYSTÈME DE CLASSEMENT

- 10.1 L'une des fonctions du Congrès est d'établir les critères selon lesquels les titres et les classements de la FIDE sont décernés. La fonction du système de classement est de produire des informations de mesures scientifiques de la meilleure qualité statistique pour permettre au Congrès d'attribuer des titres équivalents pour des compétences de joueurs équivalentes. Ainsi, le système de classement doit être scientifiquement maintenu et ajusté de manière convenable à court et à long terme.
- 10.2 L'échelle de classement est arbitraire et ouverte. Ainsi, seuls les écarts de classements ont une signification statistique en termes de probabilité. Par conséquent, si la composition du champ de classement de la FIDE venait à changer, l'échelle de classement pourrait aller à la dérive du fait des progrès réels des joueurs. Son objectif fondamental est d'assurer l'intégrité du système de manière à ce que des classements de même valeur puissent représenter, d'année en année, la même qualité de jeu.
- 10.3 L'une des responsabilités de l'Administrateur du Système de Classement est de détecter toute dérive de l'échelle de classement.

11 LES OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DU SYSTÈME DE CLASSEMENT DE LA FIDE

- 11.1 Une connaissance suffisante de la théorie des probabilités statistiques dans son application aux mesures des sciences physiques et comportementales.
- 11.2 Capacité à concevoir les contrôles préconisés en 12.3, à interpréter les résultats de ces contrôles et à recommander à la CH les mesures à prendre afin de préserver l'intégrité du système de classement.
- 11.3 Être en mesure de conseiller et d'assister toute fédération membre de la FIDE dans l'établissement d'un système de classement national.
- 11.4 Faire preuve d'un degré d'objectivité comparable à celui d'un arbitre international.



12 COMMENTAIRES SUR LE SYSTÈME DE CLASSEMENT

12.1 La formule suivante donne une bonne approximation des tableaux 8.1a/b.

$P = 1/(1 + 10^{-[D/400]})$. Toutefois, les tableaux sont utilisés tels quels.

12.2 Les tables 8.1a/b sont utilisées exactement comme elles sont décrites, aucune extrapolation n'est faite pour établir un troisième chiffre significatif.

12.3 K est utilisé comme influence stabilisatrice dans le système. Quand K = 10, le classement s'inverse en 70 parties environ, K = 20 c'est 35 parties ; K = 40, c'est 18 parties.

12.4 Le système a été conçu pour permettre aux joueurs de vérifier leur classement à tout moment.

13 INCLUSION DANS LA LISTE DE CLASSEMENT

13.1 Pour être inclus dans la FRL ou dans les listes de classement Rapide/Blitz de la FIDE, un joueur doit être membre d'une fédération nationale d'échecs qui est membre de la FIDE. La fédération ne doit pas être temporairement ou définitivement exclue d'adhésion.

13.2 C'est la responsabilité de la fédération nationale d'informer la FIDE si des joueurs ne devraient plus être inclus dans la FRL.

13.3 Tout joueur exclu de l'une ou l'autre liste de classement car il n'est pas en mesure d'obtenir d'adhésion d'une fédération nationale peut solliciter la FIDE pour une dérogation afin d'être inclus.



6 : FIDE

Chapitre **6.2**

Les titres de la FIDE

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.2 Les Titres de la FIDE

Approuvées par l'Assemblée Générale de 1982 et amendées par les Assemblées Générales de 1984 à 2016.
En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017

1. INTRODUCTION

- 0.1 Seuls les titres tels qu'en 0.3 sont reconnus par la FIDE.
- 0.2 Les règles suivantes ne peuvent être modifiées que par l'Assemblée Générale, suivant les recommandations de la Commission d'Homologation (CH).
- 0.21 De tels changements ne seront effectués que tous les quatre ans, à partir de 2004 (sauf si la Commission accorde qu'une action urgente est nécessaire).
- 0.22 De tels changements prendront effet le 1^{er} juillet de l'année suivant la décision de l'Assemblée Générale. Pour les tournois, de tels changements s'appliqueront à ceux débutant à cette date ou après.
- 0.3 Les titres internationaux de la FIDE seront sous la coupe de la CH, qui est l'unité de jugement final. Les titres sont :
 - 0.31 Les titres pour le jeu d'échecs standard devant l'échiquier (comme définis dans les règles du jeu), l'instance de jugement étant la CH de la FIDE :
Grand-Maître (GM), Maître International (MI), Maître de la FIDE (MF), Candidat Maître (CM), Grand-Maître Féminin (GMF), Maître International Féminin (MIF), Maître de la FIDE Féminin (MFF), Candidat Maître Féminin (CMF).
- 0.4 Les titres sont valables à vie à partir de la date de confirmation.
- 0.41 L'utilisation d'un titre ou classement de la FIDE pour se soustraire aux principes éthiques du titre ou du système de classement peuvent mener une personne à la révocation de son titre sur recommandation de la Commission d'Homologation et entérinement de l'Assemblée Générale.
- 0.42 Un titre est officiellement valable à partir de la date où tous les critères sont remplis. Pour qu'un titre soit confirmé lorsqu'il est basé sur une candidature, il doit être publié sur le site web de la FIDE et dans les autres documents appropriés pendant au moins 60 jours. Pour les titres enregistrés automatiquement voir ci-dessous, 0.5.
- 0.43 Le titre peut être utilisé pour les résultats des adversaires uniquement dans les tournois débutant après la confirmation. (exception : voir 1.15)
- 0.44 En terme, par exemple, d'âge d'obtention d'un titre, le titre est considéré comme obtenu quand le dernier résultat est obtenu et le critère de classement rempli.
- 0.45 Dans le cas où il est découvert que, après l'octroi du titre, le joueur a enfreint les règles de lutte contre la tricherie dans un ou plusieurs tournois sur lesquels la demande de titre était basée, le titre peut être supprimé par la Commission d'Homologation. La fédération de ce joueur peut interjeter appel de cette décision auprès du Bureau Présidentiel de la FIDE dans les 30 jours suivant la date à laquelle la décision lui a été notifiée par écrit.

0.5 Définitions

Dans le texte qui suit, quelques termes spéciaux sont utilisés :

La **performance de classement** est basée sur les résultats du joueur et le classement moyen des adversaires (voir 1.48).

La **performance de titre** (par exemple, performance de GM) est un résultat qui donne une performance de classement telle que définie en 1.48 et 1.49 contre la moyenne minimale des adversaires, prenant en compte l'article 1.46, pour ce titre. Par exemple pour une performance de GM, classement moyen des adversaires ≥ 2380 , et performance ≥ 2600 . Ceci pourrait être obtenu, par exemple, par un résultat de 7 points sur 9 parties.



Une performance de GM est une performance ≥ 2600 contre des adversaires avec un classement moyen ≥ 2380 .

Une performance de MI est une performance ≥ 2450 contre des adversaires avec un classement moyen ≥ 2230 .

Une performance de GMF est une performance ≥ 2400 contre des adversaires avec un classement moyen ≥ 2180 .

Une performance de MIF est une performance ≥ 2250 contre des adversaires avec un classement moyen ≥ 2030 .

Une **norme de titre** est une performance de titre remplissant des critères additionnels concernant le mélange de joueurs titrés et de nationalités selon ce qui est spécifié dans les articles 1.42 à 1.47.

Le **titre direct** (titre automatique) est un titre gagné en obtenant une certaine place ou résultat dans un tournoi. Par exemple, en gagnant ou obtenant un résultat d'au moins 50 pourcent dans un tournoi. De tels titres sont décernés et confirmés automatiquement par la CH à la candidature par la fédération du joueur.

0.6 L'Octroi des Titres

0.61 Les titres peuvent être décernés pour des résultats spécifiques lors de manifestations de Championnats déterminés, ou sont décernés en obtenant un classement comme stipulé dans cette réglementation. De tels titres sont enregistrés par le Directeur de la CH sur conseil du Bureau de la FIDE.

0.62 Pour qu'un titre direct soit attribué immédiatement, un candidat doit avoir atteint à un moment ou à un autre un classement minimum de :

GMI	2300	GMF	2100
MI	2200	MIF	2000
MF	2100	MFF	1900
CM	2000	CMF	1800

Si un candidat est classé en-dessous du seuil requis, le titre est attribué sous condition et sera attribué définitivement à la demande de la fédération nationale dès que le candidat atteint le classement minimum requis. Tout joueur avec un titre conditionnel peut prendre un titre inférieur lorsqu'il atteint le classement requis pour ce titre inférieur.

0.63 Les titres sont aussi décernés sur candidature avec des normes sur un nombre suffisant de parties. Ces titres sont décernés par l'Assemblée Générale sur recommandation de la CH que le joueur remplit les critères. Le Bureau Présidentiel ou le Comité Directeur peuvent décerner des titres dans des cas "clairs" uniquement, après consultation de la CH.

1. CRITÈRES POUR LES TITRES DÉSIGNÉS EN 0.31

1.1 ADMINISTRATION

1.11 Le jeu doit se dérouler selon les Règles du Jeu de la FIDE et les Règles des Tournois de la FIDE. Les tournois dont la composition est changée (sans approbation de la CH) au cours du tournoi ou ceux où les joueurs ont des conditions différentes en termes de rondes et d'appariements ne sont pas valables.

Sauf accord préalable du Directeur de la CH, les tournois doivent être inscrits au moins 30 jours à l'avance sur le serveur de la FIDE.

1.12 Il ne doit pas y avoir plus de 12 heures de jeu en une journée. Ceci est calculé sur la base de parties de 60 coups, bien que les parties utilisant un incrément puissent durer plus longtemps.



1.13 Il ne doit pas y avoir plus de deux rondes jouées en une journée.

Avec un incrément d'au moins 30 secondes par coup, le temps de réflexion minimum est de 90 minutes pour chaque joueur pour toute la partie, au-delà de l'incrément.

Sans incrément, le temps de réflexion minimum est de 2 heures pour chaque joueur. A partir du 1^{er} juillet 2021, les parties jouées sans incrément d'au moins 30 secondes par coup, ne seront pas valables pour les titres ou les normes de titre, hormis pour les joueurs handicapés.

1.13a Dans les dossiers de candidature pour le titre de GM basé sur des normes, au moins une norme devra être obtenue dans un tournoi comprenant au moins 3 jours à une ronde par jour.

1.13b Dans tout tournoi permettant l'obtention de normes, les cadences et réglages de pendules devront être les mêmes pour tous les joueurs (ex : si la cadence est à incrément, tous les joueurs doivent utiliser l'incrément ; si c'est une cadence temps différé, tous les joueurs doivent utiliser le temps différé ; si aucun incrément ou temps différé n'est spécifié, alors tous les joueurs doivent jouer sans incrément ni temps différé). Il ne peut pas y avoir d'utilisation mélangée de réglages de pendules (incrément, temps différé, rien du tout).

1.14 Les *ligues* et championnats nationaux par équipe peuvent durer plus de 90 jours, mais pas plus d'un an. Normalement, pour les tournois individuels, une durée d'au plus 90 jours est permise, mais le Directeur de la CH peut donner un accord préalable à des tournois de durée plus longue.

1.15 Dans les tournois durant plus de 90 jours, les classements et titres des adversaires utilisés seront ceux en vigueur au moment où les parties ont été jouées.

1.16 L'Arbitre Principal d'un tournoi permettant l'obtention de normes sera un Arbitre International (AI) ou un Arbitre FIDE (AF). Il peut désigner un adjoint temporaire. Un AI ou un AF doit toujours se trouver dans la salle de jeu.

1.17 Aucun arbitre **désigné** ne peut jouer dans un tournoi permettant l'obtention de normes, même en tant que *joueur complémentaire*.

1.2 TITRES OBTENUS PAR LE BIAIS DE CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX :

1.21 Comme indiqué ci-dessous, un joueur peut obtenir :

1.21a un titre à l'occasion d'une telle manifestation ou

1.21b une norme. Dans ce cas, les points 1.42 à 1.49 s'appliquent.

1.22 Le score minimum est de 35% pour tous les titres. Le résultat présenté est le minimum requis.

Pour les compétitions continentales, sous-continentales ou approuvées par les associations internationales affiliées à la FIDE, un titre ou un résultat peut être obtenu si au moins un tiers ou **cinq** des fédérations membres appropriées – prenant en compte la plus petite valeur – participent à la manifestation. Le nombre minimum de participants à la manifestation est huit. Les Championnats du Monde (incluant U20) de l'IBCA, l'ICSC et l'IPCA sont exempts de cette règle.

1.23a Si des groupes sont combinés pour faire un groupe plus important, alors les critères (au moins 8 participants d'au moins **5** fédérations) du 1.22 s'appliqueront à ce groupe fusionné. Les titres peuvent être attribué au(x) meilleur(s) joueur(s) des sous-groupes, à condition que le sous-groupe ait au moins 5 participants d'au moins **3** fédérations et que le joueur marque un minimum de 50% sur un minimum de 9 parties.

1.24 Termes utilisés dans les Tableaux 1.24a et 1.24b :

Or = Premier après tiebreak ;

1^{er} ex-aequo = 3 meilleurs après tiebreak ; Norme – sur 9 parties (sauf s'il en est spécifié différemment)



Continental et Régional = Continental et au maximum 3 événements régionaux par continent, incluant le championnat Arabe des jeunes.

Sous-continentaux – incluant Zonaux, Sous-zonaux, et le championnat Arabe adulte.

Les tournois zonaux et sous-zonaux sont acceptés pour l'obtention de titres automatiques seulement s'ils établissent des qualifiés pour la coupe du monde ou le championnat du monde

Chaque continent est autorisé à désigner un maximum de 3 championnats régionaux des Jeunes ou Scolaires pour l'obtention de titres automatiques. Le continent doit informer la commission de qualification avant le début de chaque année.

1. 24 a OBTENTION AUTOMATIQUE DE TITRES& NORMES FEMININS

EPREUVE	GMF	MIF	MFF	CMF
Championnat du Monde Féminin	¼ de finaliste = titre	Qualification après un tournoi de sélection = titre		
Olympiade			65% sur un minimum de 9 parties = titre	50% sur un minimum de 7 parties = titre
Championnat du Monde par équipes (ou des clubs)			65% sur un minimum de 7 parties = titre	50% sur un minimum de 7 parties = titre
Médaille au Championnat du Monde amateur <2300 <2000 <1700			Or = titre	Argent; Bronze = titre Or = titre
Championnat du Monde >65>50 & U20	Or = titre 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent ; Bronze = titre		
Championnat du Monde U18	Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre Argent, bronze = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat du Monde U16		Or = norme 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat du Monde U14		Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat du Monde U12			1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat du monde scolaire U17 U15 U13				Or, Argent, Bronze = titre
Championnat du Monde U10; U8				
Championnat du monde scolaire U11 U9 U7				
Championnat Continental par équipes (ou des clubs)			65% sur un minimum de 7 parties = titre	50% sur un minimum de 7 parties = titre
Championnat Continental Individuel	Or = titre 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent; Bronze = titre		
Championnat Continental >65>50 ; Continental et régional individuel U20	Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre Argent, bronze = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat Continental & Regional U18		Or = titre 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat Continental & Regional U16		Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat Continental & Regional U14; U12			Or = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat Continental Scolaires U17; U15; U13				
Championnat Continental Amateur				Or, Argent, Bronze = titre
Championnat Continental & Regional U10; U8				
Championnat Continental Scolaires U11; U9; U7				
Championnat sous-continental individuel		1 ^{er} ex-aequo = titre Argent et bronze = norme	Argent, Bronze = titre 65% sur au moins 9 parties = titre	50% sur au moins 9 parties = titre
Championnat individuel du Commonwealth, de la Francophonie, Hispano Américain		1 ^{er} ex-aequo = titre Argent et bronze = norme	Argent, Bronze = titre	
Championnat du monde adulte handicapés				
Championnat du monde U20 handicapés			1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent, Bronze = titre



1.24 b OBTENTION AUTOMATIQUE DE TITRES ET NORMES (MIXTE)

EPREUVE	GMI	MI	MF	CM
Coupe du monde	1/8 de finaliste = titre	Qualification après un tournoi de sélection = titre		
Championnat du Monde Féminin	Vainqueur = titre Finaliste = norme	Qualification après un tournoi de sélection = titre		
Olympiade			65% sur un minimum de 9 parties = titre	50% sur un minimum de 7 parties = titre
Championnat du Monde par équipes (ou des clubs)			65% sur un minimum de 7 parties = titre	50% sur un minimum de 7 parties = titre
Médaille au Championnat du Monde amateur <2300 <2000 <1700			Or = titre	Argent; Bronze = titre Or = titre
Championnat du Monde >65 >50 & U20	Or = titre 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent ; Bronze = titre		
Championnat du Monde U18	Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre Argent, bronze = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat du Monde U16		Or = norme 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat du Monde U14		Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat du Monde U12			1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat du monde scolaire U17 U15 U13				Or, Argent, Bronze = titre
Championnat du Monde U10; U8				
Championnat du monde scolaire U11 U9 U7				
Championnat Continental par équipes (ou des clubs)			65% sur un minimum de 7 parties = titre	50% sur un minimum de 7 parties = titre
Championnat Continental Individuel	Or = titre 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent; Bronze = titre		
Championnat Continental >65 >50 ; Continental et régional individuel U20	Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre Argent, bronze = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat Continental & Régional U18		Or = titre 1 ^{er} ex-aequo = norme	Argent; Bronze = titre	
Championnat Continental & Régional U16		Or = norme	1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat Continental & Régional U14; U12			Or = titre	Argent; Bronze = titre
Championnat Continental Scolaires U17; U15; U13				
Championnat Continental Amateur				Or, Argent, Bronze = titre
Championnat Continental & Régional U10; U8				
Championnat Continental Scolaires U11; U9; U7				
Championnat sous-continental individuel		1 ^{er} ex-aequo = titre Argent et bronze = norme	Argent, Bronze = titre 65% sur au moins 9 parties = titre	50% sur au moins 9 parties = titre
Championnat individuel du Commonwealth, de la Francophonie, Hispano Américain		1 ^{er} ex-aequo = titre Argent et bronze = norme	Argent, Bronze = titre	
Championnat du monde adulte handicapés				
Championnat du Monde U20 handicapés			1 ^{er} ex-aequo = titre	Argent, Bronze = titre



1.3 DES TITRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS EN ATTEIGNANT UN CLASSEMENT PUBLIÉ OU INTERMÉDIAIRE

à un moment ou un autre (voir 1.53a), [ayant à ce moment joué au moins 30 parties comptabilisées pour le classement](#) :

1.31 Maître de la FIDE	≥ 2300
1.32 Candidat Maître	≥ 2200
1.33 Maître de la FIDE féminin	≥ 2100
1.34 Candidat Maître féminin	≥ 2000

1.4 LES TITRES DE GM, MI, GMF, MIF PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE OBTENUS EN RÉALISANT DES NORMES

dans des tournois comptant pour le classement international joués selon la réglementation qui suit.

1.41 Le nombre de parties

- 1.41a Les joueurs doivent jouer au moins 9 parties, cependant
- 1.41b 7 parties seulement sont requises pour les Championnats Continentaux et Mondiaux par équipe en 7 rondes
7 parties seulement sont requises pour les Championnats Continentaux et Mondiaux par équipe en 8 ou 9 rondes.
8 parties seulement sont requises pour la Coupe du Monde ou le Championnat du Monde Féminin où ces normes sur 8 parties comptent pour 9 parties.
- 1.41c Pour un tournoi en 9 rondes, si un joueur a seulement 8 parties à cause d'un forfait ou une exemption, mais qu'il a un mélange d'adversaires correct dans ces parties, alors s'il a le résultat de titre sur 8 parties, cela compte comme une norme sur 8 parties.
- 1.41d Lorsqu'un joueur dépasse les conditions d'obtention de norme d'un ou de plusieurs points entiers, alors la longueur du tournoi est considérée comme étendue de ce nombre de parties lors du calcul du nombre total de parties.

1.42 Les parties telles que ci-dessous ne sont pas incluses :

- 1.42a Contre des adversaires qui ne font pas partie d'une fédération de la FIDE.
- 1.42b Contre des ordinateurs
- 1.42c Contre des joueurs non classés qui marquent zéro contre les joueurs classés dans les tournois toutes rondes.
- 1.42d Conclues par forfait, adjudication ou tout autre moyen que le jeu sur l'échiquier. Les autres parties déjà commencées, qui sont déclarées forfait pour n'importe quelle raison, devront néanmoins être incluses. Lors d'une dernière ronde pour un joueur qui doit jouer afin d'avoir le nombre requis de parties mais peut se permettre de perdre, si l'adversaire fait forfait, la norme comptera quand même.
- 1.42e Un joueur qui réalise une norme avant la dernière ronde peut ignorer la (les) partie(s) qu'il joue par la suite pourvu que :
 - i. cela lui laisse le quota d'adversaires requis
 - ii. cela lui laisse au moins le nombre minimum de parties tel qu'en 1.41
 - iii. dans le cas d'un tournoi avec appariements prédéterminés, la totalité des critères, à part le score, doit être couverte pour l'ensemble du tournoi
 - iv. dans un tournoi à double rondes, les parties comptabilisées pour la norme doivent comprendre le nombre différent d'adversaires suffisant calculé pour le tournoi en entier.



- 1.42f Pour une norme, un joueur peut ignorer toutes les parties qu'il a gagnées, pourvu que cela lui laisse le mélange d'adversaires requis et que cela lui laisse au moins le nombre minimum de parties telles qu'en 1.41. La grille complète des résultats du tournoi doit être fournie. Dans le cas d'un tournoi avec des appariements prédéterminés, la totalité des prérequis doit être remplie pour le tournoi complet.
- 1.42g Les tournois qui font des changements pour favoriser un ou plusieurs joueurs (par exemple en changeant le nombre de rondes, ou l'ordre des rondes, ou appariant des adversaires particuliers, qui ne participeraient pas autrement à la manifestation) seront exclus.

1.43 Fédérations des adversaires

Au moins 2 fédérations autres que celle du candidat au titre doivent être incluses, sauf pour 1.43a-1.43e. Cependant, 1.43f s'appliquera.

- 1.43a Les phases finales des championnats nationaux masculins (ou mixte) et aussi des championnats nationaux féminins. L'année où le sous-zonal de la fédération concernée a lieu, le championnat national n'est pas exempt pour cette fédération. [Cette exemption n'est valable que pour les joueurs de la fédération ayant enregistré l'événement.](#)
- 1.43b Les championnats nationaux par équipe. [Cette exemption n'est valable que pour les joueurs de la fédération ayant enregistré l'événement. Des résultats de différentes divisions ne peuvent pas être combinés.](#)
- 1.43c Les tournois zonaux et sous-zonaux
- 1.43d Les tournois d'autres types peuvent uniquement être inclus avec l'approbation préalable du Directeur de la CH.
- 1.43e Les tournois au système suisse dans lesquels les compétiteurs incluent **à chaque ronde** au moins 20 joueurs classés FIDE, hors fédération organisatrice, provenant d'au moins 3 fédérations dont au moins 10 d'entre eux détiennent le titre de GM, MI, GMF ou MIF. Sinon 1.44 s'applique.
- 1.43f Au moins une des normes doit être obtenue selon les critères normaux d'étrangers (voir première clause du 1.43 et 1.44)
- 1.44 Les quotas d'adversaires doivent être calculés en utilisant l'arrondi à l'entier supérieur (pour les minimum), à l'entier inférieur (pour les maximum). Un maximum de 3/5 des adversaires peuvent venir de la fédération du candidat et un maximum de 2/3 des adversaires d'une seule fédération. Pour les nombres exacts, voir la table en 1.72.

1.45 Titres des adversaires – voir 1.7 pour les valeurs exactes :

- 1.45a Au moins 50% des adversaires devront être titrés (TH) comme en 0.31, CM et CMF exclus.
- 1.45b Pour une norme de GM au moins 1/3 des adversaires (MO), avec un minimum de 3, doivent être GM.
- 1.45c Pour une norme de MI, au moins 1/3 des adversaires (MO), avec un minimum de 3, doivent être MI ou GM.
- 1.45d Pour une norme de GMF, au moins 1/3 des adversaires (MO), avec un minimum de 3, doivent être GMF, MI ou GM.
- 1.45e Pour une norme de MIF, au moins 1/3 des adversaires (MO), avec un minimum de 3, doivent être MIF, GMF, MI ou GM.
- 1.45f Les tournois fermés en "aller-retour" requièrent un minimum de 6 joueurs. Un titre de joueur tel qu'en 1.45b-1.45e ne sera compté qu'une seule fois.

1.46 Classement des adversaires

- 1.46a La liste de classement en vigueur au début du tournoi sera utilisée, voir les exceptions en 1.15. Le classement de joueurs appartenant à des fédérations temporairement exclues au début de la manifestation peut être déterminé en faisant appel au secrétariat de la FIDE.



1.46b Pour les besoins des normes, le classement minimum (plancher ajusté de classement) pour les adversaires sera comme suit :

Grand Maître	2200
Maître International	2050
Grand Maître féminin	2000
Maître International féminin	1850

1.46c Au plus un adversaire peut avoir son classement augmenté jusqu'au plancher ajusté de classement. Quand plus d'un adversaire est au-dessous du plancher, le classement de l'adversaire le plus faible sera augmenté.

1.46d Les joueurs non classés non couverts par 1.46c doivent être considérés comme classés 1000. Pour le nombre minimum d'adversaires classés, voir la table en 1.72. Ceci peut également être calculé de manière que le nombre maximum de non classés soit 20 pourcents du nombre d'adversaires + 1.

1.47 Moyenne des classements des adversaires

1.47a C'est le total des classements des adversaires divisé par le nombre d'adversaires, en prenant en compte 1.46b

1.47b L'arrondi de la moyenne de classement est fait à l'entier le plus proche. La fraction 0,5 est arrondie à l'entier supérieur.

1.48 Performance de Classement (Rp)

Pour réaliser une norme, un joueur doit obtenir une performance à un niveau au moins égal à ce qui suit :

	Niveau minimum avant arrondi	Niveau minimum après arrondi
GM	2599,5	2600
MI	2449,5	2450
GMF	2399,5	2400
MIF	2249,5	2250

Calcul d'une Performance de Classement (Rp)

$R_p = R_a + dp$ (voir la table ci-dessous)

Où R_a = Classement moyen des adversaires + Différence de classement "dp" de la table 8.1a de la Réglementation du Classement de la FIDE (conversion du score en pourcentage p en écart de classement, dp)

1.48a Les classements moyens minimum des adversaires R_a sont comme suit :

GM 2380, GMF 2180, MI 2230, MIF 2030.



1.49

p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)	p	d(P)
1.00	800	.83	273	.66	117	.49	-7	.32	-133	.15	-296
.99	677	.82	262	.65	110	.48	-14	.31	-141	.14	-309
.98	589	.81	251	.64	102	.47	-21	.30	-149	.13	-322
.97	538	.80	240	.63	95	.46	-29	.29	-158	.12	-336
.96	501	.79	230	.62	87	.45	-36	.28	-166	.11	-351
.95	470	.78	220	.61	80	.44	-43	.27	-175	.10	-366
.94	444	.77	211	.60	72	.43	-50	.26	-184	.09	-383
.93	422	.76	202	.59	65	.42	-57	.25	-193	.08	-401
.92	401	.75	193	.58	57	.41	-65	.24	-202	.07	-422
.91	383	.74	184	.57	50	.40	-72	.23	-211	.06	-444
.90	366	.73	175	.56	43	.39	-80	.22	-220	.05	-470
.89	351	.72	166	.55	36	.38	-87	.21	-230	.04	-501
.88	336	.71	158	.54	29	.37	-95	.20	-240	.03	-538
.87	322	.70	149	.53	21	.36	-102	.19	-251	.02	-589
.86	309	.69	141	.52	14	.35	-110	.18	-262	.01	-677
.85	296	.68	133	.51	7	.34	-117	.17	-273	.00	-800
.84	284	.67	125	.50	0	.33	-125	.16	-284		

Tous les pourcentages sont arrondis à l'entier le plus proche. 0,5% est arrondi à l'entier supérieur.

1.5 CONDITIONS POUR L'OBTENTION DU TITRE, UNE FOIS LES NORMES RÉALISÉES

1.51 Deux normes ou plus dans des tournois représentant au moins 27 parties

1.52 Si une norme est convenable pour plus d'un titre, elle peut être utilisée comme partie de candidature pour chacun.

1.53 Avoir atteint à un moment ou un autre un classement comme suit :

GM	≥ 2500
MI	≥ 2400
GMF	≥ 2300
MIF	≥ 2200

1.53a Un tel classement n'a pas besoin d'être publié.

Il peut être obtenu au milieu d'une période de classement, voire au milieu d'un tournoi.

Le joueur peut alors ignorer les résultats ultérieurs pour les besoins de sa candidature au titre. Cependant le devoir de preuve reste alors pour la fédération du candidat au titre.

Il est recommandé que les joueurs reçoivent un certificat de la part de l'Arbitre Principal lorsqu'ils atteignent le niveau de classement durant un tournoi.

Un tel certificat devrait inclure la date où chaque partie a été jouée.

Les candidatures aux titres basées sur des classements non publiés ne seront acceptées par la FIDE qu'après accord de l'Administrateur du Classement et de la CH.

Les classements au milieu d'une période ne peuvent être confirmés qu'après que tous les tournois pour cette période soient reçus et pris en compte par la FIDE.

1.54 Un résultat de titre sera valable s'il a été obtenu en accord avec la Réglementation des Titres Internationaux en vigueur au moment du tournoi où la norme a été obtenue.



1.55 Les normes obtenues avant le 1/7/2005 doivent être enregistrées auprès de la FIDE avant le 1/7/2013 ou elles seront considérées comme périmées.

1.6 RÉSUMÉ DES CRITÈRES DE TOURNOIS À NORMES.

En cas de différence, les règles ci-dessus prévalent.

		Notes
Nombre de parties par jour	Pas plus de 2	1.13
Cadence de jeu	Critères minimum	1.13
Durée de la manifestation	Moins de 90 jours, exceptions possibles	1.14
Administrateur responsable	Arbitre International ou Arbitre FIDE	1.16
Nombre de parties	Minimum 9 mais 7 en Championnat du monde ou continental par équipes se disputant sur 7 à 9 rondes	1.41a-d
Type de tournoi	pas de match individuel	1.1
Parties non incluses	- contre les ordinateurs - parties adjugées - forfait avant le début de jeu - contre des joueurs n'appartenant pas à une fédération membre de la FIDE	1.42

1.61 Pour les nombres ci-dessous, voir la formule de calcul des titres en 1.45.

		Notes
Nombre de GM, pour quota de GM	1/3 des adversaires, 3 GM minimum	1.45b
Nombre de MI, pour quota de MI	1/3 des adversaires, 3 MI minimum	1.45c
Nombre de GMF, pour quota de GMF	1/3 des adversaires, 3 GMF minimum	1.45d
Nombre de MIF, pour quota de MIF	1/3 des adversaires, 3 MIF minimum	1.45e
Performance de classement minimum	GM 2600, MI, 2450, GMF 2400, MIF 2250	1.48
Classement moyen minimum	2380 (GM), 2230 (MI), 2180 (GMF), 2030 (MIF)	1.7
Score minimum	35 %	1.7

1.7 RÉSUMÉ DES CRITÈRES SUR LE NOMBRE DE PARTIES

1.71 Déterminer si un résultat est adéquat pour une norme, en fonction du classement moyen des adversaires.

Les tables 1.72 montrent les grilles pour des tournois jusqu'à 19 rondes. Les normes obtenues dans des tournois de plus de 13 rondes comptent seulement comme 13 parties.

1.72 Tables



Utilisable uniquement pour les championnats continentaux et mondiaux par équipes en 7 à 9 rondes.

7 rondes	GM	MI	GMF	MIF
Un minimum de	3 GM	3 MI	3 GMF	3 MIF
Classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	4	4	4	4
Nb max. de non classés	1	1	1	1
Nb max. d'une fédération	-	-	-	-
Nb max. de sa fédération	-	-	-	-
Nb min. autre fédération	-	-	-	-
5½	2380-2441	2230-2291	2180-2241	2030-2091
5	2442-2497	2292-2347	2242-2297	2092-2147
4½	2498-2549	2348-2399	2298-2349	2148-2199
4	2550-2599	2400-2449	2350-2399	2200-2249
3½	2600-2649	2450-2499	2400-2449	2250-2299
3	2650-2701	2500-2551	2450-2501	2300-2351
2½	≥2702	≥2552	≥2502	≥2352

Utilisable uniquement pour les championnats continentaux et mondiaux par équipe en 8 ou 9 rondes ; ou après 8 parties dans la Coupe du Monde ou le Championnat du Monde Féminin. Ces deux derniers sont comptabilisés comme 9 rondes lorsqu'on calcule les 27 parties.

8 rondes	GM	MI	GMF	MIF
Un minimum de	3 GM	3 MI	3 GMF	3 MIF
classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	4	4	4	4
Nb max. non classés	1	1	1	1
Nb max. d'une fédération	-	-	-	-
Nb max. de sa fédération	-	-	-	-
Nb min. autre fédération	-	-	-	-
6½	2380-2406	2230-2256	2180-2206	2030-2056
6	2407-2458	2257-2308	2207-2258	2057-2108
5½	2459-2504	2309-2354	2259-2304	2109-2154
5	2505-2556	2355-2406	2305-2356	2155-2206
4½	2557-2599	2407-2449	2357-2399	2207-2249
4	2600-2642	2450-2492	2400-2442	2250-2292
3½	2643-2686	2493-2536	2443-2486	2293-2336
3	≥2687	≥2537	≥2487	≥2337

Les éléments suivants concernent les cas de 9 à 19 rondes :

* La réglementation sur le panachage des fédérations comme dans les cases marquées * est abandonnée si la manifestation est un tournoi au Système Suisse dans laquelle les compétiteurs incluent au moins 20 joueurs classés FIDE, hors fédération organisatrice, provenant d'au moins 3 fédérations, dont au moins 10 d'entre eux portent le titre de GM, MI, GMF ou MIF. Voir 1.46c à propos du classement plancher de l'adversaire le moins bien classé.

9 rondes	GM	MI	GMF	MIF
-----------------	-----------	-----------	------------	------------



Un minimum de	3 GM	3 MI	3 GMF	3 MIF
*Nb min. autre féd.	2	2	2	2
Classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	5	5	5	5
Nb max. non classés	2	2	2	2
*Nb max. d'une seule fédération	6	6	6	6
*Nb max. de sa fédération	5	5	5	5
7	2380-2433	2230-2283	2180-2233	2030-2083
6½	2434-2474	2284-2324	2234-2274	2084-2124
6	2475-2519	2325-2369	2275-2319	2125-2169
5½	2520-2556	2370-2406	2320-2356	2170-2206
5	2557-2599	2407-2449	2357-2399	2207-2249
4½	2600-2642	2450-2492	2400-2442	2250-2292
4	2643-2679	2493-2529	2443-2479	2293-2329
3½	≥2680	≥2530	≥2480	≥2330

Pour 10 rondes ou plus il est possible que supprimer une partie gagnée puisse être avantageux.
SR se rapporte à des manifestations en simple ronde et DR en double ronde.

10 rondes	GM		MI		GMF		MIF	
Un minimum de	4 GM		4 MI		4 GMF		4 MIF	
*Nb min. autre féd.	2		2		2		2	
Classement plancher pour 1 joueur	2200		2050		2000		1850	
	SR	DR	SR	DR	SR	DR	SR	DR
Porteurs de titres	5	3	5	3	5	3	5	3
Nb max. non classés	2	1	2	1	2	1	2	1
*Nb max. d'1 féd.	6	3	6	3	6	3	6	3
*Nb max. de sa féd.	6	3#	6	3#	6	3#	6	3#
8	2380-2406		2230-2256		2180-2206		2030-2056	
7½	2407-2450		2257-2300		2207-2250		2057-2100	
7	2451-2489		2301-2339		2251-2289		2101-2139	
6½	2490-2527		2340-2377		2290-2327		2140-2177	
6	2528-2563		2378-2413		2328-2363		2178-2213	
5½	2564-2599		2414-2449		2364-2399		2214-2249	
5	2600-2635		2450-2485		2400-2435		2250-2285	
4½	2636-2671		2486-2521		2436-2471		2286-2321	
4	2672-2709		2522-2559		2472-2509		2322-2359	
3½	≥2710		≥2560		≥2510		≥2360	

S'il y avait 4 joueurs d'1 fédération parmi les 6 concurrents, aucun des 2 autres joueurs ne pourrait gagner une norme de titre. Ce serait satisfaisant si, par exemple, les deux étaient GM.



11 rondes	GM	MI	GMF	MIF
Un minimum de	4 GM	4 MI	4 GMF	4 MIF
*Nb min. autre féd.	2	2	2	2
Classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	6	6	6	6
Nb max. non classés	2	2	2	2
*Nb max. d'1 féd.	7	7	7	7
*Nb max. de sa féd.	6	6	6	6
9	2380-2388	2230-2238	2180-2188	2030-2038
8½	2389-2424	2239-2274	2189-2224	2039-2074
8	2425-2466	2275-2316	2225-2266	2075-2116
7½	2467-2497	2317-2347	2267-2297	2117-2147
7	2498-2534	2348-2384	2298-2334	2148-2184
6½	2535-2563	2385-2413	2335-2363	2185-2213
6	2564-2599	2414-2449	2364-2399	2214-2249
5½	2600-2635	2450-2485	2400-2435	2250-2285
5	2636-2664	2486-2514	2436-2464	2286-2314
4½	2665-2701	2515-2551	2465-2501	2315-2351
4	≥2702	≥2552	≥2502	≥2352

SR se rapporte à des manifestations en simple ronde et DR en double ronde.

12 rondes	GM		MI		GMF		MIF	
Un minimum de	4 GM		4 MI		4 GMF		4 MIF	
*Nb min. autre féd.	2		2		2		2	
Classement plancher pour 1 joueur	2200		2050		2000		1850	
	SR	DR	SR	DR	SR	DR	SR	DR
Porteurs de titres	6	3	6	3	6	3	6	3
Nb max. non classés	2	1	2	1	2	1	2	1
*Nb max. d'1 féd.	8	4	8	4	8	4	8	4
*Nb max. de sa féd.	6	3#	6	3#	6	3#	6	3#
9½	2380-2406		2230-2256		2180-2206		2030-2056	
9	2407-2441		2257-2291		2207-2241		2057-2091	
8½	2442-2474		2292-2324		2242-2274		2092-2124	
8	2475-2504		2325-2354		2275-2304		2125-2154	
7½	2505-2542		2355-2392		2305-2342		2155-2192	
7	2543-2570		2393-2420		2343-2370		2193-2220	
6½	2571-2599		2421-2449		2371-2399		2221-2249	
6	2600-2628		2450-2478		2400-2428		2250-2278	
5½	2629-2656		2479-2506		2429-2456		2279-2306	
5	2657-2686		2507-2536		2457-2486		2307-2336	
4½	≥2687		≥2537		≥2487		≥2337	

S'il y avait 4 joueurs d'1 fédération parmi les 7 concurrents, aucun des 3 autres joueurs ne pourrait gagner une norme de titre. Ce serait satisfaisant si, par exemple, tous étaient GM.



13 rondes	GM	MI	GMF	MIF
Un minimum de	5 GM	5 MI	5 GMF	5 MIF
*Nb min. autre féd.	2	2	2	2
Classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	7	7	7	7
Nb max. non classés	2	2	2	2
*Nb max. d'1 féd.	8	8	8	8
*Nb max. de sa féd.	7	7	7	7
10½	2380-2388	2230-2238	2180-2188	2030-2038
10	2389-2424	2239-2274	2189-2224	2039-2074
9½	2425-2458	2275-2308	2225-2258	2075-2108
9	2459-2489	2309-2339	2259-2289	2109-2139
8½	2490-2512	2340-2362	2290-2312	2140-2162
8	2513-2542	2363-2392	2313-2342	2163-2192
7½	2543-2570	2393-2420	2343-2370	2193-2220
7	2571-2599	2421-2449	2371-2399	2221-2249
6½	2600-2628	2450-2478	2400-2428	2250-2278
6	2629-2656	2479-2506	2429-2456	2279-2306
5½	2657-2686	2507-2536	2457-2486	2307-2336
5	≥2687	≥2537	≥2487	≥2337

14 rondes comptant pour 13 rondes	GM		MI		GMF		MIF	
Un minimum de	5 GM 3 GM si DR		5 MI		5 GMF		5 MIF	
Nb min. autre féd.	2		2		2		2	
Classement plancher pour 1 joueur	2200		2050		2000		1850	
	SR	DR	SR	DR	SR	DR	SR	DR
Porteurs de titres	7	4	7	4	7	4	7	4
*Nb max. non classés	3	1	3	1	3	1	3	1
*Nb max. d'1 féd.	9	4	9	4	9	4	9	4
*Nb max. de sa féd.	8	4#	8	4#	8	4#	8	4#
11	2380-2406		2230-2256		2180-2206		2030-2056	
10½	2407-2441		2257-2291		2207-2241		2057-2091	
10	2442-2466		2292-2316		2242-2266		2092-2116	
9½	2467-2497		2317-2347		2267-2297		2117-2147	
9	2498-2519		2348-2369		2298-2319		2148-2169	
8½	2520-2549		2370-2399		2320-2349		2170-2199	
8	2550-2570		2400-2420		2350-2370		2200-2220	
7½	2571-2599		2421-2449		2371-2399		2221-2249	
7	2600-2628		2450-2478		2400-2428		2250-2278	
6½	2629-2649		2479-2499		2429-2449		2279-2299	
6	2650-2679		2500-2529		2450-2479		2300-2329	
5½	2680-2701		2530-2551		2480-2501		2330-2351	
5	≥2702		≥2552		≥2502		≥2352	

S'il y avait 5 joueurs d'1 fédération parmi les 8 concurrents, aucun des 3 autres joueurs ne pourrait gagner une norme de titre. Ce serait satisfaisant si, par exemple, les deux étaient GM.

15 rondes	GM	MI	GMF	MIF
------------------	-----------	-----------	------------	------------



comptant pour 13 rondes				
Un minimum de	5 GM	5 MI	5 GMF	5 MIF
*Nb min. autre féd.	2	2	2	2
Classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	8	8	8	8
Nb max. non classés	3	3	3	3
Nb max. d'1 féd.	10	10	10	10
Nb max. de sa féd.	9	9	9	9
12	2380-2388	2230-2238	2180-2188	2030-2038
11½	2389-2424	2239-2274	2189-2224	2039-2074
11	2425-2450	2275-2300	2225-2250	2075-2100
10½	2451-2474	2301-2324	2251-2274	2101-2124
10	2475-2504	2325-2354	2275-2304	2125-2154
9½	2505-2527	2355-2377	2305-2327	2155-2177
9	2528-2549	2378-2399	2328-2349	2178-2199
8½	2550-2578	2400-2428	2350-2378	2200-2228
8	2579-2599	2429-2449	2379-2399	2229-2249
7½	2600-2620	2450-2470	2400-2420	2250-2270
7	2621-2649	2471-2499	2421-2449	2271-2299
6½	2650-2671	2500-2521	2450-2471	2300-2321
6	2672-2694	2522-2544	2472-2494	2322-2344
5½	≥2695	≥2545	≥2495	≥2345

16 rondes comptant pour 13 rondes	GM		IM		WGM		WIM	
Un minimum de	6 GM 3 GM si DR		6 MI		6 GMF		6 MIF	
Nb min. autre féd.	2		2		2		2	
Classement plancher pour 1 joueur	2200		2050		2000		1850	
	SR	DR	SR	DR	SR	DR	SR	DR
Porteurs de titres	8	4	8	4	8	4	8	4
*Nb max. non classés	3	1	3	1	3	1	3	1
*Nb max. d'1 féd.	10	5	10	5	10	5	10	5
*Nb max. de sa féd.	9	4	9	4	9	4	9	4
12½	2380-2406		2230-2256		2180-2206		2030-2056	
12	2407-2433		2257-2283		2207-2233		2057-2083	
11½	2434-2458		2284-2308		2234-2258		2084-2108	
11	2459-2482		2309-2332		2259-2282		2109-2132	
10½	2483-2504		2333-2354		2283-2304		2133-2154	
10	2505-2534		2355-2384		2305-2334		2155-2184	
9½	2535-2556		2385-2406		2335-2356		2185-2206	
9	2557-2578		2407-2428		2357-2378		2207-2228	
8½	2579-2599		2429-2449		2379-2399		2229-2249	
8	2600-2620		2450-2470		2400-2420		2250-2270	
7½	2621-2642		2471-2492		2421-2442		2271-2292	
7	2643-2664		2493-2514		2443-2464		2293-2314	
6½	2665-2686		2515-2536		2465-2486		2315-2336	
6	≥2687		≥2537		≥2487		≥2337	

17 rondes comptant pour 13 rondes	GM	MI	GMF	MIF
Un minimum de	6 GM	6 MI	6 GMF	6 MIF



*Nb min. autre féd.	2	2	2	2
Classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	9	9	9	9
Nb max. non classés	3	3	3	3
Nb max. d'1 féd.	11	11	11	11
Nb max. de sa féd.	10	10	10	10
13½	2380-2397	2230-2247	2180-2197	2030-2047
13	2398-2415	2248-2265	2198-2215	2048-2065
12½	2416-2441	2266-2291	2216-2241	2066-2091
12	2442-2466	2292-2316	2242-2266	2092-2116
11½	2467-2489	2317-2339	2267-2289	2117-2139
11	2490-2512	2340-2362	2290-2312	2140-2162
10½	2513-2534	2363-2384	2313-2334	2163-2184
10	2535-2556	2385-2406	2335-2356	2185-2206
9½	2557-2578	2407-2428	2357-2378	2207-2228
9	2579-2599	2429-2449	2379-2399	2229-2249
8½	2600-2620	2450-2470	2400-2420	2250-2270
8	2621-2642	2471-2492	2421-2442	2271-2292
7½	2643-2664	2493-2514	2443-2464	2293-2314
7	2665-2686	2515-2536	2465-2486	2315-2336
6½	≥2687	≥2537	≥2487	≥2337

18 rondes comptant pour 13 rondes	GM		MI		GMF		MIF	
Un minimum de	6 GM 3 GM si DR		6 MI		6 GMF		6 MIF	
Nb min. autre féd.	2		2		2		2	
Classement plancher pour 1 joueur	2200		2050		2000		1850	
	SR	DR	SR	DR	SR	DR	SR	DR
Porteurs de titres	9	5	9	5	9	5	9	5
*Nb max. non classés	3	1	3	1	3	1	3	1
*Nb max. d'1 féd.	12	6	12	6	12	6	12	6
*Nb max. de sa féd.	10	5	10	5	10	5	10	5
14	2380-2406		2230-2256		2180-2206		2030-2056	
13½	2407-2433		2257-2283		2207-2233		2057-2083	
13	2434-2458		2284-2308		2234-2258		2084-2108	
12½	2459-2474		2309-2324		2259-2274		2109-2124	
12	2475-2497		2325-2347		2275-2297		2125-2147	
11½	2498-2519		2348-2369		2298-2319		2148-2169	
11	2520-2542		2370-2392		2320-2342		2170-2192	
10½	2543-2556		2393-2406		2343-2356		2193-2206	
10	2557-2578		2407-2428		2357-2378		2207-2228	
9½	2579-2599		2429-2449		2379-2399		2229-2249	
9	2600-2620		2450-2470		2400-2420		2250-2270	
8½	2621-2642		2471-2492		2421-2442		2271-2292	
8	2643-2656		2493-2506		2443-2456		2293-2306	
7½	2657-2679		2507-2529		2457-2479		2307-2329	
7	2680-2701		2530-2551		2480-2501		2330-2351	
6½	≥2702		≥2552		≥2502		≥2352	

19 rounds comptant pour 13 rondes	GM	MI	GMF	MIF
--	-----------	-----------	------------	------------



Un minimum de	7 GM	7 MI	7 GMF	7 MIF
*Nb min. autre féd.	2	2	2	2
Classement plancher pour 1 joueur	2200	2050	2000	1850
Porteurs de titres	10	10	10	10
Nb max. non classés	4	4	4	4
Nb max. d'1 féd.	12	12	12	12
Nb max. de sa féd.	11	11	11	11
15	2380-2397	2230-2247	2180-2197	2030-2047
14½	2398-2415	2248-2265	2198-2215	2048-2065
14	2416-2441	2266-2291	2216-2241	2066-2091
13½	2442-2466	2292-2316	2242-2266	2092-2116
13	2467-2482	2317-2332	2267-2282	2117-2132
12½	2483-2504	2333-2354	2283-2304	2133-2154
12	2505-2519	2355-2369	2305-2319	2155-2169
11½	2520-2542	2370-2392	2320-2342	2170-2192
11	2543-2563	2393-2413	2343-2363	2193-2213
10½	2564-2578	2414-2428	2364-2378	2214-2228
10	2579-2599	2429-2449	2379-2399	2229-2249
9½	2600-2620	2450-2470	2400-2420	2250-2270
9	2621-2635	2471-2485	2421-2435	2271-2285
8½	2636-2656	2486-2506	2436-2456	2286-2306
8	2657-2679	2507-2529	2457-2479	2307-2329
7½	2680-2694	2530-2544	2480-2494	2330-2344
7	≥2695	≥2545	≥2495	≥2345

1.8 CERTIFICATS DE TOURNOI POUR LES TITRES

L'Arbitre Principal doit préparer en quadruple exemplaire des certificats de résultats obtenus pour les titres. Ces copies doivent être données au joueur, à la fédération du joueur, à la fédération organisatrice ainsi qu'à la FIDE. Il est recommandé au joueur de demander le certificat à l'Arbitre Principal avant de quitter le tournoi. L'Arbitre Principal est responsable de la transmission du fichier TRF à la FIDE.

1.9 TRANSMISSION DE RAPPORTS DE TITRE EN TOURNOIS

De tels tournois doivent être enregistrés comme stipulé en 1.11.

- 1.91 La fin d'un tournoi est la date de la dernière ronde et la date limite de transmission du tournoi sera calculée à partir de cette date.
- 1.92 L'Arbitre Principal d'un tournoi homologué par la FIDE doit fournir le rapport de tournoi (fichier TRF) au Rating Officer de la fédération où le tournoi a eu lieu dans les 7 jours après la fin du tournoi. Le Rating Officer est responsable du dépôt du fichier TRF sur le serveur de classement de la FIDE au plus tard 30 jours après la fin du tournoi.
- 1.93 Les rapports incluront une base de données contenant au moins les parties jouées par les joueurs obtenant des résultats de titres.

1.10 PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES TITRES AUX JOUEURS

1.10a Enregistrement des Titres automatiques

L'Arbitre Principal envoie les résultats au secrétariat de la FIDE. Le secrétariat de la FIDE crée une liste de titres possibles avec le Directeur de la CH. Les fédérations concernées sont informées par le secrétariat de la FIDE. Si la fédération est d'accord pour postuler pour le titre, alors le titre est confirmé.

1.10b Titres sur dossier

Le dossier doit être envoyée et signé par la fédération du joueur. Si la fédération du joueur refuse de postuler, le joueur peut faire appel auprès de la FIDE et postuler pour le titre (et payer) lui-même.



Tous les certificats doivent être signés par l'arbitre principal du tournoi et par la fédération responsable de la manifestation.

2. ELÉMENTS DE DOSSIER DE CANDIDATURE

Ils figurent en annexe. Ils se composent des éléments suivants :

Titre	Formulaire de norme	Formulaire de candidature
Certificat de norme	IT1	IT2
Rapport de tournoi	IT3	

2.1 LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

pour les titres suivants doivent être préparées sur ces formulaires et toutes les informations requises transmises avec la candidature :

GM ;MI ; GMF ;MIF – l'IT2, les IT1s, chacun avec les grilles

2.2 LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE TRANSMIS À LA FIDE

par la fédération du candidat. La fédération est responsable du paiement des droits.

2.3 DÉLAI

Il y a un délai de 30 jours afin de traiter convenablement les dossiers. Il y a une majoration de 50 % à prendre en compte pour les candidatures à gérer dans un temps plus court.

Exception : la majoration peut être abandonnée si la dernière norme a été obtenue si tard que le délai ne puisse pas être respecté.

Celles qui arrivent pendant le Bureau Présidentiel, le Comité Directeur ou l'Assemblée Générale seront majorées de 100% sans exception.

Toutes les candidatures, ainsi que l'ensemble des détails, doivent être postés sur le site web de la FIDE au moins 60 jours avant finalisation. Ceci afin que toute objection puisse être déposée.

3.0 LISTE DES FORMULAIRES DE CANDIDATURE

(Documents à adresser à la FIDE par le biais du délégué fédéral)

3.1 Certificat de norme IT1 [Certificate of title result IT1](#).

3.2 Formulaire de candidature au titre IT2 [Title Application form IT2](#).

3.3 Formulaire de rapport de tournoi IT3 [Tournament report form IT3](#).



Certificate of Title Result

☐ GM☐ IM☐ WGM☐ WIM

Name: First name:
 Sex:
 ID-number: Federation:
 Date of Birth: Place of Birth:

Event: Start:
 Close:
 Chief Arbiter (name, ID): number of games:
 rate of play: number of federations:
 number players not from title applicant's federation number rated opponents
 number players from host federation total number titled opponents
 numbers of: GM IM WGM WIM FM WFM

Where applying 1.43e:
 number of federations: number of rated players not from host federation:
 number of players not from host federation holding GM, IM, WGM, WIM titles

Special remarks:

Rd.	Opponents	ID.	Fed	Rating	Rating by 1.46c	Title	Score
	Number of games: ____					Total:	

Rating average (1.46b): Score required: Score achieved:
 Exceeding norm by points

.....
 Chief Arbiter's signature

Federation confirming the result:

Name of federation official: Signature:

Note: Unrated = 1000, but see 1.46b. Score = 1, ½ or 0.5, 0 for played games or +, =, - for unplayed games

The organizer must provide this certificate to: each player who has achieved a title result, to the organizing federation, the player's federation and the FIDE Office.



TITLE APPLICATION

IT2

The following federation _____ hereby applies for the title of:

Grandmaster (minimum level 2500) _____ International Master (2400) _____

Woman Grandmaster (2300) _____ Woman International Master (2200) _____

To be awarded to :

family name:	first name:
FIDE ID Number:	date of birth: place of birth:
date necessary rating gained:	level of highest rating:

Titles can be awarded conditional on reaching the required rating at a later date (see Title Regulations 1.50c for the procedure to be followed in this case).

Herewith certificates (IT1s) and cross-tables for the following norms

1. name of event:	location:
dates:	tournament system:
average rating of opponents:	total number of games played:
points required:	points scored:
number of games to be counted:	(if not all)
(after dropping games): points required:	points scored:
number from host federation:	number not from own federation:
number of opponents: total titled ____ GMs ____ IMs ____ FMs ____ WGMs ____ WIMs ____ WFM	
rated ____ unrated ____	

2. name of event:	location:
dates:	tournament system:
average rating of opponents:	total number of games played:
points required:	points scored:
number of games to be counted:	(if not all)
(after dropping games): points required:	points scored:
number from host federation:	number not from own federation:
number of opponents: total titled ____ GMs ____ IMs ____ FMs ____ WGMs ____ WIMs ____ WFM	
rated ____ unrated ____	

3. name of event:	location:
dates:	tournament system:
average rating of opponents:	total number of games played:
points required:	points scored:
number of games to be counted:	(if not all)
(after dropping games): points required:	points scored:
number from host federation:	number not from own federation:
number of opponents: total titled ____ GMs ____ IMs ____ FMs ____ WGMs ____ WIMs ____ WFM	
rated ____ unrated ____	

Attach another form IT2 if there are more supporting norms.

total number of games _____ (minimum 27) special comments _____

name of Federation official _____ date _____

signature _____



Tournament Report Form

Federation

Country and Place of Tournament

Name of Tournament

Starting date

Ending date

Organizer of the Tournament

Contact Information (Address, phone, fax, E-mail) of the person responsible for information:

Number of Rounds _____ Schedule (number of rounds/day) _____ Rate(s) of play _____

Tournament Type _____ Pairing System of a
Swiss System Tournament _____Manual ☐ Person responsible _____Computerized ☐ Program used _____

Special Remarks (exceptions in pairing, restart option,...)

Type	Number	Number of feds	host fed players	other fed players	Type	Number	Number of feds	host fed players	other fed players
Rated					Unrated				
GM					WGM				
IM					WIM				
FM					WFM				

Chief Arbiter and contact information for Chief Arbiter (address, phone, fax, Email)

1st Deputy Chief Arbiter

If more than 20 players

2nd Deputy Chief Arbiter

If more than 70 players

3rd Deputy Chief Arbiter

If more than 120 players

4th Deputy Chief Arbiter

The organizer must provide this report form to each arbiter who has achieved a norm, his/her federation, the organizing federation and the FIDE Secretariat.



6 : FIDE

Chapitre 6.3

Titres d'Arbitres décernés par la F.I.D.E.

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.3 Titres d'Arbitres décernés par la FIDE

Approuvée par l'AG de 1982, amendée par les AG de 1984 à 2016.

1 INTRODUCTION

Les règles suivantes peuvent être modifiées uniquement par l'Assemblée Générale, selon les recommandations de la Commission des Arbitres.

- 1.1.1 Les règles ne doivent être modifiées que tous les quatre ans, à partir de 2004 (sauf si la Commission détermine qu'une action urgente est nécessaire).
- 1.1.2 De tels changements prendront effet le 1er juillet de l'année suivant la décision de l'Assemblée Générale.
- 1.1.3 Les titres à décerner sont Arbitre International (AI) et Arbitre FIDE (AF).
- 1.1.4 Les titres sont valables à vie à compter de la date d'attribution ou d'enregistrement.
- 1.1.5 Le jury est la Commission des Arbitres de la FIDE.
- 1.1.6 La Commission des Arbitres est nommée par l'Assemblée Générale pour le même mandat que le Président de la FIDE. La Commission se compose d'un Directeur, nommé par le Président de la FIDE, un Secrétaire, nommé par le Directeur en consultation avec le Président de la FIDE et d'au plus 11 experts ayant le droit de vote au sein de la Commission. Aucune Fédération ne peut avoir plus d'un représentant dans la Commission.
- 1.1.7 Le Bureau Présidentiel ou le Comité Directeur peut valider les titres du 1.1.3 dans les cas évidents uniquement, après consultation du Directeur de la Commission des Arbitres.
- 1.1.8 La Commission prend généralement ses décisions au cours des sessions précédant immédiatement l'ouverture de l'Assemblée Générale.
- 1.1.9 Dans des circonstances exceptionnelles, la Commission peut recommander un titre par un vote par correspondance.

2 RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE POUR LES NORMES D'ARBITRES

- 2.1.1 Format : Système Suisse, Toutes Rondes ou autre
- Niveau : Mondial, Continental, National
- Type : Individuel, Par Équipe
- Certificats : Nombre de certificats de normes délivrés par compétition
- Normes : Nombre de normes pouvant être utilisées pour une candidature

Format	Niveau de l'événement	Type	Certificats	Normes
Tous	Mondial	Tous	Pas de limite	Pas de limite
Tous	Continental	Tous	Pas de limite	Pas de limite
Suisse	International	Tous	1 par 50 joueurs	Pas de limite
Toutes Rondes	International	Tous	Maximum 2	Pas de limite
Suisse	Championnats Nationaux	Individuel / par équipe (adulte)	1 par 50 joueurs	Maximum 2
Toutes Rondes	Championnats Nationaux	Individuel / par équipe (adulte)	Maximum 2	Maximum 2
Jeu Rapide	Mondial / Continental	Tous	Tous	Maximum 1

2.1.2 Une norme d'Arbitre dans la division la plus haute du Championnat National par équipe, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- 1 Au moins quatre (4) échiquiers par équipe ;
- 2 Au moins dix (10) équipes ;
- 3 Au moins 60% des joueurs sont classés FIDE ;
- 4 Au moins cinq (5) rondes.



2.1.3 Deux (2) formats de tournois différents doivent figurer parmi les normes d'un dossier de candidature pour les titres d'Arbitre FIDE et d'Arbitre International (c'est-à-dire Suisse, Toute Rondes ou par équipes). Présenter seulement des tournois au système Suisse peut être accepté à la condition qu'au moins l'un (1) d'eux soit un tournoi international homologué FIDE avec au moins 100 joueurs, au moins 30% de joueurs classés FIDE et au moins 7 rondes.

2.1.4 Les Candidats aux titres d'AI/AF doivent être âgés d'au moins 21 ans.

2.4.5 Les arbitres de niveau national doivent être âgés d'au moins 16 ans

3 CONDITIONS À REMPLIR POUR LE TITRE D'ARBITRE FIDE (AF)

Chacune des conditions suivantes :

- 3.1 Connaissance complète des Règles du Jeu d'Échecs, des Règlements des Compétitions de la FIDE, du Système Suisse.
- 3.2 Objectivité absolue, démontrée en toutes circonstances lors de son activité d'arbitre.
- 3.3 Connaissance suffisante d'au moins une langue officielle de la FIDE.
- 3.4 Compétences pour faire fonctionner des pendules d'échecs électroniques de différents types et pour différents systèmes.
- 3.5 Expérience en tant qu'arbitre principal ou adjoint dans au moins trois (3) événements homologués FIDE (ceux-ci peuvent être nationaux ou internationaux) et participation à au moins un (1) Séminaire d'Arbitres de la FIDE et succès (au moins 80 %) à un examen préparé par la Commission des Arbitres.

Les manifestations homologuées FIDE valables pour une norme sont tous les tournois d'au moins 10 joueurs dans le cas d'un toutes rondes, d'au moins 6 joueurs dans le cas d'un toutes rondes aller-retour et d'au moins 20 joueurs dans le cas d'un Système Suisse.

- 3.6 Le titre d'Arbitre FIDE dans chacune des fédérations IBCA, ICSC, IPCA est équivalent à une norme d'AF.
- 3.7 Pour un candidat, être arbitre d'un match lors d'une Olympiade est équivalent à une norme d'AF. Au plus une norme de ce type sera prise en compte pour le titre.
- 3.8 Être arbitre principal ou adjoint dans n'importe quel Tournoi Rapide homologué FIDE ou Blitz homologué FIDE, avec au moins trente (30) joueurs et neuf (9) rondes sera équivalent à une (1) norme d'AF. Au plus une norme de ce type sera prise en compte pour le titre.
- 3.9 La participation à un (1) Séminaire d'Arbitres de la FIDE et le succès (au moins 80 %) à un examen préparé par la Commission des Arbitres sera équivalente à une (1) norme d'AF. Au plus une norme de ce type sera prise en compte pour le titre.
- 3.10 Les candidats de fédérations ne pouvant pas organiser de tournois valables pour l'obtention de titres ou de classement sont susceptibles d'obtenir le titre en réussissant un examen préparé par la Commission des Arbitres.

4 CONDITIONS À REMPLIR POUR LE TITRE D'ARBITRE INTERNATIONAL (AI)

Chacune de conditions suivantes :

- 4.1 Connaissance complète des Règles du Jeu d'Échecs, des Règlements des Compétitions de la FIDE, du Système Suisse, des Règlements de la FIDE sur l'obtention de normes et du système de classement de la FIDE.
- 4.2 Objectivité absolue, démontrée en toutes circonstances lors de son activité d'arbitre.



- 4.3 Connaissance de l'anglais obligatoire, au moins en conversation ; et des termes échiqués dans les autres langues officielles de la FIDE.
- 4.4 Compétences de base d'utilisateur pour travailler sur un PC. Connaissance des programmes d'appariements homologués par la FIDE, de Word, Excel et du courriel.
- 4.5 Compétences pour faire fonctionner des pendules d'échecs électroniques de différents types et pour différents systèmes.
- 4.6 Expérience en tant qu'arbitre principal ou adjoint dans au moins quatre événements homologués FIDE, tels que les suivants :
- a) La finale du Championnat Individuel (adulte) National (deux normes maximum).
 - b) Tout tournoi et match officiel de la FIDE.
 - c) Tournois et matchs internationaux durant lesquelles les normes sont possibles
 - d) Manifestations échiquéennes internationales avec au moins 100 joueurs, au moins 30% de joueurs classés FIDE, et au moins 7 rondes (une norme maximum).
 - e) Tous Championnats Blitz ou Rapides, du Monde ou Continentaux officiels, pour adultes et juniors (une norme maximum).
- 4.7 Le titre d'Arbitre International dans chacune des fédérations IBCA, ICSC, IPCA est équivalent à une norme d'AI.
- 4.8 Être arbitre d'un match lors d'une Olympiade est équivalent à une norme d'AI. Au plus une norme de ce type sera prise en compte pour le titre.
- 4.9 Le titre d'Arbitre International ne peut être décerné qu'à des candidats ayant déjà obtenu le titre d'Arbitre FIDE.
- 4.10 Toutes les normes pour le titre d'AI doivent être différentes des normes déjà utilisées pour le titre d'AF et doivent avoir été réalisées après l'obtention du titre d'AF.
- 4.11 Au moins deux (2) des normes présentées devront être signées par des Arbitres Principaux distincts.

5 PROCÉDURE DE CANDIDATURE

- 5.1 Les formulaires de candidature pour les titres listés en 1.1.3 sont en annexe :
- Formulaire de Rapport de Tournoi avec résultats et décisions d'appels - IT3 (un pour chaque norme)
 - Formulaire de Rapport de Norme d'Arbitre - IA1 ou FA1 (un pour chaque norme)
 - Formulaire de Candidature au Titre d'Arbitre - IA2 ou FA2
- 5.2 Pour le titre d'Arbitre FIDE, les normes doivent inclure des tournois (conformément à l'article 3.5) avec au moins sept (7) rondes. Seulement un (1) tournoi avec cinq (5) ou six (6) rondes peut être accepté.

Pour le titre d'arbitre international, les normes doivent inclure des tournois (conformément à l'article 4.6) avec au moins neuf (9) rondes. Seulement un (1) tournoi avec sept (7) ou huit (8) peut être accepté.

Dans le cas de normes réalisées lors de tournois par équipe, le nombre de rondes durant lesquelles le candidat était arbitre doit être d'au moins cinq (5) et doit être indiqué dans le formulaire FA1/IA1.

Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de la FIDE par la fédération du candidat. La fédération nationale est responsable du règlement des droits.

Tous les certificats doivent être signés par l'Arbitre Principal et la fédération responsable du tournoi.

Dans le cas où le candidat est l'Arbitre Principal, alors l'Organisateur ou l'Officiel Fédéral peuvent signer le certificat.

Si l'arbitre en chef est arbitre de niveau national, ce dernier ne peut signer aucun certificat pour un titre d'arbitre international.



- 5.3 Toutes les normes du dossier d'application doivent avoir été réalisées dans des événements dont les dates de début vieilles au plus de six ans. La demande doit être présentée au plus tard au deuxième Congrès de la FIDE suivant la date du dernier événement répertorié. Les normes de Séminaire sont valables pour une durée de quatre (4) ans.
- 5.4 Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de la FIDE par la fédération du candidat. La fédération nationale est responsable du règlement des droits. Si la fédération du candidat refuse, le candidat peut présenter son cas à la Commission des Arbitres, qui investiguera. Si aucune raison valable n'est trouvée au refus, le candidat peut faire appel à la FIDE et présenter son dossier de candidature (et payer) pour son titre lui-même.
- 5.5 Il y a un délai limite de 60 jours afin que les dossiers de candidature soient examinés correctement. Il y a une hausse de 50% des droits pour les dossiers déposés ensuite. Les dossiers arrivant pendant le Bureau Présidentiel, le Bureau Exécutif ou l'Assemblée Générale paieront 100% de plus de droits. Exception : la hausse des droits peut être enlevée si la dernière norme a été achevée trop tard pour respecter le délai limite.
- 5.6 Toutes les candidatures aux titres avec tous les détails doivent être déposées sur le site web de la FIDE pendant au moins 60 jours pour la finalisation du dossier. Ceci pour que toutes objections puissent être déposées.

6 LICENCE D'ARBITRE

- 6.1 Tout arbitre titré actif (Arbitre International ou Arbitre FIDE) et tout Arbitre National travaillant sur un tournoi homologué FIDE devra avoir payé sa cotisation.
- 6.2.1 La licence sera valable à vie, à condition que l'arbitre reste un arbitre actif, et elle sera effective à partir du jour de réception de la cotisation.
- 6.2.2 La cotisation des arbitres nationaux est valable à vie
- 6.2.3 Si un Arbitre National se voit décerner le titre d'Arbitre FIDE, la cotisation pour ce titre doit être payée à la FIDE
- 6.2.4 Si un arbitre change de catégorie, seulement la différence entre les montants des cotisations sera versée à la FIDE
- 6.2.5 Si un Arbitre FIDE obtient le titre d'Arbitre International, la cotisation pour le nouveau titre devra être versée à la FIDE
- 6.3 La cotisation sera :
- | | |
|---|----------|
| a) Pour la catégorie A (seulement AI) : | 300 € |
| b) Pour la catégorie B (seulement AI) : | 300 € |
| c) Pour la catégorie C : | AI 160 € |
| | AF 120 € |
| d) Pour la catégorie D : | AI 100 € |
| | AF 80 € |
| e) Pour les Arbitres Nationaux | 20 € |
- 6.4 Le non-paiement de la cotisation conduit à l'exclusion de la liste des arbitres agréés FIDE.
- 6.5 La licence d'arbitre entre en vigueur au 1er janvier 2013.
- 6.6 À partir du 1er janvier 2013, tous les arbitres des tournois homologués FIDE doivent avoir leur licence FIDE.
- 6.7.1 Un arbitre qui est devenu inactif (voir annexe 2, articles 1.3 et 1.4) est considéré ne plus être licencié
- 6.7.2 Pour être de nouveau actif, un arbitre inactif a à payer une nouvelle licence, selon l'article 6.3
- 6.8 Si l'article 6.6 n'est pas rempli, les résultats du tournoi ne seront pas homologués.



- 6.9 À partir du 1er janvier 2013, la cotisation sera facturée avec les frais de dossiers pour les attributions des titres des nouveaux arbitres.

7 LISTE DES FORMULAIRES DE CANDIDATURE

1. [Tournament report form IT3.](#)
 2. [International Arbiter norm report form IA1.](#)
 3. [Application for award of the title of International Arbiter IA2.](#)
 4. [FIDE Arbiter norm report form FA1.](#)
 5. [Application for award of the title of FIDE Arbiter FA2.](#)
 6. [FIDE Lecturer norm report FL1.](#)
 7. [Application form for FIDE Lecturer FL2.](#)
- 8. [Annex 1: Regulations for the training of the chess arbiters.](#)** (voir 6.4 Formation des arbitres)
Annex 1a: [Regulations for the Organization Internet Based FIDE Arbiters' Seminars.](#)
Annex 1b: [List of Lecturers for the FIDE Arbiters Seminars.](#)
[NDT: liste mise à jour sur le site de la FIDE – www.fide.com – à la rubrique Handbook / B06 / Article 8]
- 9. [Annex 2: Regulations for the classification of the arbiters.](#)**(voir 6.5 Classification des arbitres)
Annex 2a: [A' Category Arbiters.](#)
Annex 2b: [B' Category Arbiters.](#)
Annex 2c: [C' Category Arbiters.](#)
Annex 2d: [D' Category Arbiters.](#)
Annex 2e: [National Arbiters.](#)
Annex 2f: [Inactive Arbiters.](#)
[NDT: 2a à 2f : liste mise à jour sur le site de la FIDE – www.fide.com – à la rubrique Handbook / B06 / Article 9]
- 10. [Annex 3: List of Licensed Arbiters.](#)**
[NDT: liste mise à jour sur le site de la FIDE – www.fide.com – à la rubrique Handbook / B06 / Article 10]
- 11. [Annex 4: Arbiters' structure in FIDE events.](#)**(voir ci-après)
- 12. [Annex 5a: Disciplinary regulations for Arbiters.](#)**(voir 6.6 du livre de l'arbitre – règlement disciplinaire pour les arbitres)
Annex 5b: [FIDE Arbiters' Commission Disciplinary Subcommittee.](#)
NDT: liste mise à jour sur le site de la FIDE – www.fide.com – à la rubrique Handbook / B06 / Article 12]
- 13. [Annex 6: Anti cheating guidelines for Arbiters.](#)**(voir 6.7 du livre de l'arbitre – Directives contre la tricherie)



Annexe 1a Règlements pour l'organisation de séminaires Internet d'Arbitres FIDE

Regulations for the Organization Internet Based FIDE Arbitrs' Seminars.

Le but de l'organisation de Séminaires Internet d'Arbitres FIDE est d'offrir des possibilités de formation rentables pour tous les pays membres de la FIDE.

1. Généralité.

1.1. Ces règlements comprennent tous les aspects concernant la formation des arbitres à travers Internet et les séminaires Internet d'Arbitres FIDE qui sont organisés partout dans le monde.

1.2. Les Séminaires qui ne sont pas organisés selon ces règlements ne seront pas reconnues par la FIDE et ne seront pas en mesure de fournir des normes pour les titres des arbitres de la FIDE.

2. Organisation.

2.1. Les Séminaires Internet pour les arbitres doivent être organisées par une fédération d'échecs ou tout autre organisme d'échecs qui appartient à une fédération nationale respective, suite à l'autorisation et l'approbation par la FIDE. Il devrait y avoir un comité d'organisation du séminaire, composé de 3 membres, comme suit:

- a) Un membre nommé par la Commission des arbitres de la FIDE.
- b) Un membre nommé par la Fédération hôte, ou l'Académie ou aux échecs organisation.
- c) Un membre nommé par la Commission des arbitres de la Fédération de l'hôte.

2.2. Les conférences du séminaire Internet d'arbitres FIDE et le test d'évaluation sont rédigés dans une des langues officielles de la FIDE.

2.3. Afin d'organiser un Séminaire Internet d'arbitres FIDE, la Fédération organisatrice (ou Académie d'échecs ou d'une autre organisation d'échecs appartenant à cette fédération ou à la FIDE), doit envoyer une demande à la Commission des Arbitres de la FIDE, au moins 3 mois avant le début du séminaire. La demande doit contenir:

- a) L'organisateur, les dates et le calendrier.
- b) Les participants (un certain nombre de personnes, leurs fédérations, etc.)
- c) les sujets qui seront abordés durant le cours.
- d) Les membres proposés pour le Comité d'organisation du Séminaire.
- e) Le conférencier proposé pour le séminaire (qui devrait être approuvé par la Commission des arbitres de la FIDE) et son adjoint, qui viennent de la Fédération de l'hôte ou l'organisation d'échecs.
- f) L'organisateur technique proposée (qui doit être approuvé par la Commission des arbitres de la FIDE)
- g) d'autres sujets en lien avec le séminaire, tel la langue du formateur, les frais pour les participants, tous détails techniques (plate-forme de conférence en ligne) etc.

2.4. Sous une semaine après la fin du séminaire, le comité d'organisation ou le formateur du séminaire doit fournir les résultats de l'évaluation et présenter un rapport complet à la commission des arbitres de la FIDE.

2.5. A réception de ce rapport, le Conseil des Arbitres de la FIDE vérifiera le rapport, annoncera les résultats et transmettra le rapport à la FIDE pour approbation finale, dans un délai d'un mois.

3. Formateurs

3.1. Dans chaque Séminaire, le cours sera donné par un formateur, qui devra avoir le titre d'AI, et qui sera présent dans la liste des formateurs pour les séminaires internet d'arbitres FIDE, et d'un assistant, également AI.

Le formateur sera proposé par la fédération hôte et devra être approuvé par la commission des arbitres de la FIDE. L'assistant sera nommé par la fédération hôte ou l'organisation échiquéenne hôte.



4. SUJETS DES SÉMINAIRES.

4.1. La liste suivante de sujets est recommandée pour les cours des Séminaires d'Arbitres :

- a) Règles du Jeu d'Échecs (incluant Rapide, Blitz, etc.)
- b) Règles des Tournois
- c) Types de tournois, départages.
- d) Système Suisse. Règles d'appariement.
- e) Réglementation pour le classement et les titres sur l'échiquier.
- f) Réglementation pour les titres d'arbitres.
- g) directives à destination des arbitres concernant les règles contre la tricherie

4.2. La durée minimale proposée pour le Séminaire est 18 heures, avec un minimum de 6 heures par session au moins.

4.3. Le nombre maximum de participants est de vingt (20).

4.4. Tous les participants doivent avoir une expérience en qualité d'arbitre dans leur propre fédération.

4.5. Tous les participants doivent avoir accès internet haut débit (ADSL, filaire ou satellite).

4.6. Tous les participants doivent pouvoir se connecter à un numéro de conférence téléphonique pour participer à la partie audio du séminaire. Il est recommandé d'utiliser un service « voix sur IP » (Voice of IP – VoIP) à bas coût qui permet à l'ensemble des participants d'effectuer un appel téléphonique (pas de d'appel Skype vers Skype ou de communication directe « ordinateur vers ordinateur »).

4.7. Tous les participants du Séminaire recevront les supports de cours (fichiers .ppt ou .pdf), incluant tous les sujets traités.

5 Organisation technique

5.1. L'organisateur technique est la personne en charge des éléments suivants :

- a) envoi des invitations pour le système de conférence en ligne
- b) vérification de la présence des participants
- c) traiter tous les problèmes du système de conférence en ligne
- d) rapporter la présence, les problèmes techniques et non techniques à la commission des arbitres.

5.2 L'organisateur technique est en charge de la gestion et des coûts du système de conférence en ligne (audio et partage d'écran)

5.3. Des systèmes de conférence internet possibles sont par exemple Webex, Go To Meeting, Dim Dim, etc.

6. Test d'évaluation

6.1. À la fin de chaque cours, les participants du Séminaire peuvent prendre part à l'examen écrit.

6.2. Le test d'évaluation sera envoyé par le formateur (ou le comité d'organisation) aux participants par courrier électronique et devra être retourné au formateur (ou au comité d'organisation) par les candidats par courrier électronique également, sous un temps donné (par exemple sous 3 heures). Un test qui n'aura pas été renvoyé sous le délai imparti ne sera pas noté.

6.3. Les participants qui obtiendront 80% ou plus du nombre total de points seront considérés comme ayant obtenu une norme pour le titre d'Arbitre FIDE. Seule une telle norme sera utilisée pour l'obtention du titre d'Arbitre FIDE.

6.4. Le Comité d'Organisation du Séminaire préparera les tests d'évaluation, corrigera les copies et enverra un rapport complet au Conseil des Arbitres de la FIDE après la fin du séminaire.

7. Droits.

7.1. Les droits d'examen seront de 20 Euro par personne. La Fédération organisatrice sera facturée sur la base du nombre de participants.

7.2. L'organisateur du séminaire peut demander des frais de participation aux participants du séminaire.


Annexe 1b: List of Lecturers for the FIDE Arbiters Seminars.

[NDT: liste mise à jour sur le site de la FIDE – www.fide.com – à la rubrique Handbook / B06 / Article 8]

11. Annexe 4 Structure des Arbitres dans les manifestations de la FIDE
(2013, Congrès FIDE de Tallinn)

No	Manifestation	Joueurs	Arbitre Principal	Arbitre Adjoint	Arbitre de Secteur	Arbitres	Arbitres Assistants
1	Olympiades	~1200	1	2 (Open-Femmes)	8	1 par Match (approx. 150-160)	-
2	Championnat du monde	2	1	1	-	-	-
3	Championnat du monde féminin	2	1	1	-	-	-
4	Tournoi des Candidats	8	1	1	-	1	-
5	Coupe du Monde	128	1	1	-	8 (R1, R2) 4 (R3, R4) 2 (R5, R6)	Selon les départages (1 par Match)
6	Coupe du Monde féminine	64	1	1	-	8 (R1) 4 (R2, R3) 2 (R4, R5)	Selon les départages (1 par Match)
7	Coupe du Monde par équipes	40	1	1	-	3	-
8	Coupe du Monde par équipes féminines	40	1	1	-	3	-
9	Grand Prix	12	1	1	-	2	-
10	Grand Prix Féminin	12	1	1	-	2	-
11	WJCC	~250	1	2 (GarçonsFilles)	-	1 pour 20 joueurs	-
12	Championnat du monde des Jeunes (Cadet)	~1000	1	2 (GarçonsFilles)	1 par groupe d'âge	1 pour 20 joueurs	-
13	Championnat du monde des jeunes (jeunes)	~1000	1	2 (GarçonsFilles)	1 par groupe d'âge	1 pour 20 joueurs	-
14	Championnat du monde des Amateurs	~150	1	1	-	1 pour 20 joueurs	-
15	Championnat du Monde des Vétérans	~150	1	1	-	1 pour 20 joueurs	-
16	Championnat du Monde Scolaire	~600	1	2 (GarçonsFilles)	1 par groupe d'âge	1 pour 20 joueurs	-
17	Olympiades des Moins de 16 ans	~140	1	1	-	1 pour 2 Matches	-
18	Championnat du monde Rapide	~150	1	1	-	1 pour 30 joueurs	-
19	Championnat du monde Blitz	~150	1	1	-	1 pour 30 joueurs	-
20	Championnat du monde Rapide Féminin	~100	1	1	-	1 pour 30 joueurs	-
21	Championnat du monde Blitz Féminin	~100	1	1	-	1 pour 30 joueurs	-
22	Championnat continental individuel (Système Suisse)	~400	1	2	-	1 pour 20 joueurs	-



FIDE Arbiter Norm Report Form

FA1

arbiter's last name : first name code (if any):
 date of birth : place of birth: federation :
 federation where event took place: name of event:
 dates: venue :
 type of event:
 number of players: number of FIDE Rated players : number of rounds:
 number of federations represented:

Confidential Report: (Comments of Chief Arbiter, failing that Organizer)

These should refer to the Arbiter's knowledge of the Laws, the Pairing Rules used and other regulations. Also his/her objectivity, ability to cope with any incidents that arose and consideration for the protection of players from disturbance and distraction.

Recommendation: (Delete one of the following statements).

The Arbiter's performance

- (1) was of the required standard for a FIDE Arbiter.
- (2) was fairly good but s/he still needs to gain more experience.

Name..... Signature.....

Position..... Federation..... Date.....

Name of Authenticating Federation official.....

Signature..... Date.....

The organizer is responsible for providing the above certificate to each Arbiter who in the opinion of the Chief Arbiter has qualified for a FIDE Arbiter norm and who requests it before the end of the tournament. If the certificate is for the Chief Arbiter it should be based on the judgment of a previously authorized official who should, if possible, be an International Arbiter, failing that a FIDE Arbiter.

When applying for the FA title, the applicant's federation must attach to this form the Tournament Report form (IT3) and a copy of any appeals decisions.



Application for award of the title of FIDE Arbiter

FA2

The _____ federation herewith applies for the title of FIDE Arbiter for
 last name..... first name..... code (if any).....
 date of birth..... place of birth..... Federation.....
 Address:.....
 Tel..... Fax..... e-mail address:.....

The candidate possesses an exact knowledge of the Laws of Chess and other FIDE regulations to be observed in chess competitions.

He (She) speaks the following languages (this must include sufficient knowledge of at least one official FIDE Language)

The candidate has worked as Chief or Deputy Arbiter in the following four competitions (which must be of at least two different types. The application must also be submitted not later than the second FIDE Congress after the date of the latest event listed). The undersigned encloses, for each competition, a FIDE Arbiter Norm Report Form (FA1), which is signed by an appropriate qualified person, who should, if possible, be an International Arbiter, failing that a FIDE Arbiter.

EventDates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

EventDates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

EventDates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

EventDates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

Suitable examination passed if necessary.....

In his (her) activity as an Arbiter s/he has shown at all times absolute objectivity.

Name of Federation official date.....

Signature.....



International Arbiter Norm Report Form

IA1

arbiter's last name:..... first name:..... code (if any):.....

date of birth:..... place of birth:..... federation:.....

federation where event took place:..... name of event:.....

dates:..... venue:..... type of event:.....

number of players:.... number of FIDE Rated players:.... number of rounds:.....

number of federations represented:.....

Confidential Report: (Comments of Chief Arbiter, failing that Organizer)

These should refer to the Arbiter's knowledge of the Laws, the Pairing Rules used and other regulations. Also his/her objectivity, ability to cope with any incidents that arose and consideration for the protection of players from disturbance and distraction.

Recommendation: (Delete one of the following statements).

The Arbiter's performance

(1) was of the required standard for an International Arbiter.

(2) was fairly good but s/he still needs to gain more experience.

Name..... Signature.....

Position..... Federation..... Date.....

Name of Authenticating Federation official.....

Signature..... Date.....

The organizer is responsible for providing the above certificate to each Arbiter who in the opinion of the Chief Arbiter has qualified for an International Arbiter norm and who requests it before the end of the tournament. If the certificate is for the Chief Arbiter it should be based on the judgment of a previously authorized official who should, if possible, be an International Arbiter, failing that a FIDE Arbiter. When applying for the IA title, the applicant's federation must attach to this form the Tournament Report form (IT3) and a copy of any appeals decisions.



Application for award of the title of International Arbiter IA2

The _____ federation herewith applies for the title of International Arbiter for
 last name : first name : code (if any) :
 date of birth : place of birth : Federation :
 Address:
 Tel : Fax : e-mail address:

The candidate possesses an exact knowledge of the Laws of Chess and other FIDE regulations to be observed in chess competitions.

He (She) speaks the following languages (this must include sufficient knowledge of at least one official FIDE Language)

The candidate has worked as Chief or Deputy Arbiter in the following four competitions (which must be of at least two different types. The application must also be submitted not more than the second FIDE Congress after the date of the latest event listed). The undersigned encloses, for each competition, an International Arbiter Norm Report Form (IA1), which is signed by an appropriate qualified person, who should, if possible, be an International Arbiter, failing that a FIDE Arbiter.

Event Dates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

Event Dates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

Event Dates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

Event Dates.....

Location..... Date included in FIDE Rating List.....

Type of event.....

Suitable examination passed if necessary _____

In his (her) activity as an Arbiter s/he has shown at all times absolute objectivity.

Name of Federation official _____ date _____

Signature _____



FIDE Arbiter Norm Report Form

FL1

arbiter's last name :first name..... code (if any):
 date of birth : place of birth : federation :
 federation where event took place : dates :
 venue : number of participants :
 number of federations represented:

Confidential Report: (Comments of Chief Arbiter, failing that Organizer)

These should refer to the Arbiter's knowledge of the Laws, the Pairing Rules used and other regulations. This should also refer to how the lecturer presented the topics and if participants understood the topic in an easy manner.

Recommendation: (Delete one of the following statements).

The Arbiter's performance

- (1) was of the required standard for a FIDE lecturer.
- (2) was fairly good but s/he still needs to gain more experience.

Name..... Signature.....

Position..... Federation..... Date.....

Name of Authenticating Federation official.....

Signature..... Date.....

The Chief Lecturer is responsible for providing the above certificate to each Assistant who in the opinion of the Chief Lecturer has qualified for a FIDE Lecture norm and who requests it before the end of the tournament.



Application for award of the title of FIDE Lecturer FL2

The _____ federation herewith applies for the title of FIDE Lecturer for

last name: first name: code (if any):

date of birth: place of birth: Federation:

Address:

Tel: e-mail address:

The candidate possesses an exact knowledge of the Laws of Chess and other FIDE regulations to be able to hold FA Seminars.

He (She) speaks the following languages (this must include sufficient knowledge of at least one official FIDE Language).

The candidate has worked as an Assistant Lecturer in the following three seminars (The application must also be submitted not later than the second FIDE Congress after the date of the latest seminar listed). The undersigned encloses, for each seminar, a FIDE Arbiter Norm Report Form (FL1), which is signed by an appropriate qualified lecturer.

1. Event:	Dates:
Location:	Link to Published seminar:

2. Event:	Dates:
Location:	Link to Published seminar:

3. Event:	Dates:
Location:	Link to Published seminar:

4. Event:	Dates:
Location:	Link to Published seminar:

In his (her) activity as an Assistant Lecturer he/she has shown at all times absolute objectivity when delivering topics for a Seminar.

Name of Federation official _____ date: _____

Signature _____



PAIEMENT DE LA LICENCE FIDE

Pour pouvoir arbitrer des tournois homologués FIDE, il est nécessaire d'avoir la licence FIDE adéquate. La liste est consultable sur le site de la FIDE.

Les demandes d'homologation pour les tournois FIDE ne seront pas prises en compte si l'arbitre n'a pas pris cette licence. Le logiciel en ligne rejettera toutes ces demandes. Dorénavant tous ceux d'entre vous souhaitant prendre cette licence sont priés de prendre contact avec M. [Laurent FREYD, Directeur National de l'Arbitrage](#). Pour cela ils devront lui envoyer un chèque à l'ordre de la FFE du montant correspondant à leur catégorie accompagné d'une photo d'identité **par courrier électronique au format .jpg**. Ce fichier photo devra être nommé **Nom-FIN.jpg** (exemple **Kasparov-4100018.jpg**). Il faut être AF3 ou plus.

Compte tenu des délais de traitement **les demandes de licence devront parvenir au DNA au moins 2 mois avant l'événement à arbitrer.**

Adresse postale : M. Laurent FREYD, 8 ter rue Belmont 01100 OYONNAX

Montant à acquitter :

Catégorie A – IA 300€

Catégorie B – IA 200€

Catégorie C – IA 160€

Catégorie C – FA 120€

Catégorie D – IA 100€

Catégorie D – FA 80€

Arbitres Nationaux 20€

Rappel : c'est une licence à vie. Toutefois si l'arbitre n'opère pas dans un tournoi homologué FIDE pendant une période de 2 ans il sera considéré comme inactif et devra repayer sa licence pour être réactivé.



6 : FIDE

Chapitre 6.4

Formation des arbitres

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.4 Formation des Arbitres

1. GÉNÉRALITÉS.

1.1. Cette réglementation couvre tous les aspects concernant la formation des Arbitres et les Séminaires qui sont organisés dans le monde entier.

1.2. Les Séminaires qui ne sont pas organisés en accord avec cette réglementation ne seront pas reconnus par la FIDE et ne permettront pas de délivrer des normes pour les titres d'Arbitres.

2. ORGANISATION.

- 2.1. Les Séminaires pour les Arbitres doivent être organisés par une Fédération d'Échecs ou une Académie d'Échecs ou toute autre organisation d'échecs appartenant à la Fédération Nationale appropriée, après autorisation et approbation par la FIDE. Il devrait y avoir un Comité d'Organisation du Séminaire, composé de 3 membres comme suit :
- a) Un membre nommé par le Conseil des Arbitres de la FIDE.
 - b) Un membre nommé par la Fédération, Académie ou organisation hôte.
 - c) Un membre nommé par le Conseil des Arbitres de la Fédération hôte.
- 2.2. Le séminaire d'Arbitre FIDE et le test d'évaluation doivent être dans une des langues officielles de la FIDE. Néanmoins, la traduction du contenu du séminaire dans une autre langue peut être approuvée par le Conseil des Arbitres.
- 2.3. Afin d'organiser un Séminaire, la Fédération hôte (ou l'Académie d'Échecs ou une autre organisation d'échecs appartenant à cette Fédération) doit envoyer une candidature au Conseil des Arbitres de la FIDE, au moins 4 mois avant la date proposée de début du Séminaire. La candidature inclura :
- a) L'organisateur, les dates, le lieu et l'horaire.
 - b) Les participants (un nombre de personnes, leurs Fédérations, etc.).
 - c) Les sujets qui seront discutés durant le cours.
 - d) Les membres proposés pour le Comité d'Organisation du Séminaire
 - e) Le formateur proposé pour le Séminaire (qui devrait être approuvé par le Conseil des Arbitres de la FIDE) et son Assistant, qui viendra de la Fédération hôte.
 - f) D'autres éléments relatifs au Séminaire, tels que tous les droits demandés aux participants, les conditions d'hébergement, etc.
- 2.4. Le membre du Comité d'Organisation qui est proposé par le Conseil des Arbitres de la FIDE agira en Observateur. L'Observateur s'assurera de la bonne application de la présente Réglementation au cours du Séminaire. Après la fin du Séminaire, l'Observateur enverra un rapport complet au Conseil des Arbitres de la FIDE, dans le mois suivant la fin du Séminaire.
- 2.5. Dans la semaine suivant la fin du Séminaire, le Comité d'Organisation fournira les résultats des examens et enverra un rapport complet au Conseil des Arbitres de la FIDE.
- 2.6. A réception de ce rapport, le Conseil des Arbitres de la FIDE vérifiera le rapport, annoncera les résultats et transmettra le rapport à la FIDE pour approbation finale, dans un délai d'un mois.

3. Formateurs.

- 3.1 Le Conseil des Arbitres de la FIDE dressera une liste des Formateurs proposés pour les Séminaires d'Arbitres, avant que la présente réglementation n'entre en vigueur, pour approbation par la FIDE. Cette liste comprendra tous les Arbitres Internationaux ayant servi en tant que Formateurs dans au moins un Séminaire International pour la FIDE ou en tant qu'Arbitre International, dans les 3 dernières années.



- 3.2. Dans chaque Séminaire, le cours sera donné par un formateur, qui devra avoir le titre d'AI, et un assistant, également détenteur du titre d'AI. Le formateur sera proposé par la Fédération hôte et devra être approuvé par le Conseil des Arbitres de la FIDE. L'assistant sera nommé par la Fédération hôte.
- 3.3. La liste des Formateurs sera incrémentale. Le Conseil des Arbitres de la FIDE proposera, pour insertion dans la liste, tout AI ayant servi en tant qu'assistant dans au moins 3 séminaires pour Arbitres, après approbation finale par la FIDE.
- 3.4. Les formateurs qui sont inactifs, c.à.d. n'ayant pas animé de séminaire d'Arbitres FIDE pendant quatre (4) années consécutives, seront exclus de la liste des formateurs, par décision du Conseil des Arbitres.

Un formateur inactif sera à nouveau actif, s'il participera à deux séminaires d'Arbitres FIDE.

4. SUJETS DES SÉMINAIRES.

- 4.1. La liste suivante de sujets est recommandée pour les cours des Séminaires d'Arbitres :
 - a) Règles du Jeu d'Échecs (incluant Rapide, Blitz, etc.)
 - b) Règles des Tournois
 - c) Types de tournois, départages.
 - d) Système Suisse. Règles d'appariement.
 - e) Réglementation pour le classement et les titres sur l'échiquier.
 - f) Réglementation pour les titres d'arbitres.
 - g) Utilisation de pendules électroniques.
 - h) [directives de lutte contre la tricherie pour les arbitres](#)
- 4.2. La durée minimale proposée pour le Séminaire est **16** heures, avec **un minimum de 3 heures** par session au moins.
- 4.3. Tous les participants du Séminaire recevront les supports de cours, incluant tous les sujets traités.

5. TEST D'ÉVALUATION.

- 5.1. À la fin de chaque cours, les participants du Séminaire peuvent prendre part à l'examen écrit.
- 5.2. Les participants qui obtiendront 80% ou plus du nombre total de points seront considérés comme ayant obtenu une norme pour le titre d'Arbitre FIDE. Seule une telle norme sera utilisée pour l'obtention du titre d'Arbitre FIDE.
- 5.3. Le Comité d'Organisation du Séminaire préparera les tests d'évaluation, corrigera les copies et enverra un rapport complet au Conseil des Arbitres de la FIDE après la fin du séminaire.
- 5.4. Après la fin du Séminaire, tous les participants recevront un certificat de participation délivré par les Organisateurs.

6. DROITS.

- 6.1. Les droits d'examen seront de 20 Euro par personne. La Fédération organisatrice sera facturée sur la base du nombre de participants.



6 : FIDE

Chapitre 6.5

Classification des Arbitres

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.5 Classification des Arbitres

1. GÉNÉRALITÉS.

- 1.1. Cette réglementation couvre tous les aspects concernant la classification des Arbitres d'Échecs (AI et AF).
- 1.2. Les Arbitres d'Échecs (AI et AF) sont classés en deux (2) catégories générales : Arbitres Actifs (a) ou Inactifs (i).
- 1.3. Un Arbitre International (AI) est considéré Inactif si dans une période de deux (2) ans, il n'a jamais officié en tant qu'arbitre dans aucune manifestation échiquéenne internationale, selon l'article 4.6 de la Réglementation pour les Titres d'Arbitres.
- 1.4. Un Arbitre FIDE (AF) est considéré Inactif si dans une période de deux (2) ans, il n'a jamais officié en tant qu'arbitre dans aucune manifestation échiquéenne comptabilisée pour le classement FIDE, selon l'article 3.5 de la Réglementation pour les Titres d'Arbitres.

2 AI ET AF INACTIFS.

- 2.1 Les AI et AF Inactifs sont listés dans une liste séparée (Liste des Arbitres Inactifs), qui est publiée tous les deux (2) ans par la Commission des Arbitres (CA), en coopération avec les Fédérations et après approbation par l'Assemblée Générale de la FIDE
- 2.2. Un AI ou AF Inactif peut être considéré Actif à nouveau, uniquement après avoir officié en tant qu'Arbitre dans au moins deux (2) manifestations échiquéennes appropriées (manifestations internationales pour les AI, manifestations comptabilisées pour le classement FIDE pour les AF) et après approbation par la CA. La Fédération dont dépend l'Arbitre devra envoyer une candidature à la CA, vérifiant cela.

3 AI ET AF ACTIFS.

Les AI et AF Actifs sont classés dans les catégories suivantes :

- 3.1.1 Catégorie A
- 3.1.2. Catégorie B
- 3.1.3. Catégorie C
- 3.1.4. Catégorie D
- 3.2. Dans la Catégorie A sont classés uniquement les AI qui satisfont tous les critères suivants :
 - 3.2.1 Ils ont été Arbitres Actifs durant les cinq (5) dernières années.
 - 3.2.2 Ils ont démontré une excellente connaissance des Règles du Jeu d'Échecs et de la Réglementation des Tournois et aucune sanction n'a été prononcée à leur encontre durant leur activité d'Arbitre.
 - 3.2.3 Ils ont officié en tant qu'Arbitre Principal ou Arbitre Principal Adjoint :
 - a) dans au moins une (1) manifestation Mondiale majeure (Olympiade, tournois et matches du Championnat du Monde Individuel, Masculin et Féminin, Coupe du Monde, Championnat du Monde par Équipe Masculin et Féminin, Championnats du Monde Jeunes et Junior) durant les cinq (5) dernières années, ou
 - b) dans au moins cinq (5) manifestations mentionnées au 3.3.3 (avec au moins deux types différents de tournois)

Dans la Catégorie B sont classés uniquement les AI qui satisfont tous les critères suivants :

- 3.3.1 Ils ont été Arbitres Actifs durant les cinq (5) dernières années.
- 3.3.2. Ils ont démontré une excellente connaissance des Règles du Jeu d'Échecs et de la Réglementation des Tournois et aucune sanction n'a été prononcée à leur encontre durant leur activité d'Arbitre.



3.3.3 Ils ont officié en tant qu'Arbitre Principal ou Arbitre Principal Adjoint durant les cinq (5) dernières années dans au moins deux (2) manifestations parmi les suivantes :

- a. Manifestations Continentales majeures comme les Championnats Continentaux Individuel Masculin et Féminin, Championnat Continental par Équipe Masculin et Féminin, Championnats Continentaux Jeunes et Junior, Tournois de Coupe Continentale des Clubs;
- b. Tous les autres événements Mondiaux figurant au Calendrier de la FIDE ;
- c. Les tournois toutes rondes avec au moins dix (10) participants (6 dans un double toutes rondes), avec un classement moyen supérieur à 2600 (2400 pour un événement féminin)

ou

3.3.4 Ils ont officié en tant qu'Arbitre Principal ou Arbitre Principal Adjoint durant les cinq (5) dernières années dans au moins cinq (5) manifestations mentionnées au 3.4.3 (avec au moins deux types différents de tournois, [trois de ces manifestations devant être des tournois internationaux avec la participation minimum de cinq \(5\) joueurs titrés](#)).

[3.3.5 Être arbitre de secteur à l'occasion d'une Olympiade compte comme un tournoi de catégorie B, à partir de l'olympiade de Tromsø.](#)

Dans la Catégorie C sont classés uniquement les AI et AF qui satisfont tous les critères suivants :

3.4.1 Ils ont été Arbitres Actifs durant les cinq (5) dernières années.

3.4.2 Ils ont démontré une excellente connaissance des Règles du Jeu d'Échecs et de la Réglementation des Tournois et aucune sanction n'a été prononcée à leur encontre durant leur activité d'Arbitre.

3.4.3 Ils ont officié durant les cinq (5) dernières années dans au moins deux (2) manifestations parmi les suivantes :

- a) en tant qu'Arbitre Principal ou Arbitre Principal Adjoint dans tout autre événement Continental figurant au Calendrier de la FIDE
- b) en tant qu'Arbitre Principal ou Arbitre Principal Adjoint dans des tournois par Équipes ou tournois au Système Suisse avec plus de 150 participants
- c) [en tant qu'arbitre de secteur dans un championnat du monde Jeune \(jeunes et cadets\) ou dans un championnat du monde scolaire](#)
- d) [en tant qu'arbitre dans un tournoi des candidats, coupe du monde, championnat du monde par équipe mixte et féminin, Grand Prix mixte et féminin.](#)

Dans la Catégorie D sont classés tous les autres AI et AF.

4 PROCÉDURE DE CLASSIFICATION DES AI ET AF

- 4.1. La Commission des Arbitres aura la responsabilité de la classification des AI et AF Actifs dans les Catégories mentionnées ci-dessus, en accord avec les propositions des Fédérations, les Rapports de Tournois et les Rapports d'Arbitres Principaux.
- 4.2. Les Fédérations doivent envoyer à la Commission des Arbitres leurs propositions, incluant les listes de leurs AI et FA Actifs et Inactifs, quatre (4) mois avant la date annoncée du Congrès de la FIDE.

Dans la liste d'Arbitres Actifs de chaque Fédération, les AI et AF doivent être classés selon les Catégories mentionnées (A, B, C et D). Si un Arbitre est proposé pour changer de Catégorie, ceci devra être justifié en détail, [conformément aux présentes règles](#).

- 4.3. La CA publiera les listes qui incluront les Arbitres de chaque Catégorie (A, B et C) et les enverra à l'Assemblée Générale de la FIDE pour approbation finale. Les listes seront valables pour une durée de deux (2) ans.



5 AFFECTATION DES AI ET AF EN FONCTION DE LEUR CATÉGORIE

5.1. Seuls les AI appartenant aux catégories A ou B seront affectés comme Arbitres Principaux dans toutes les manifestations Mondiales, comme décrit en 3.2.3.

Le tableau ci-dessous indique les affectations des AI et AF en fonction de leur Catégorie et de la manifestation :

Arbitre / Manifestation	Événement Mondial Majeur (3.2.3)	Autre Événement Mondial (3.3.3)	Événement Continental Majeur (3.3.3)	Autre Événement Continental (3.4.3)
Arbitre Principal	A, B	A, B	A, B	A, B, C
Arbitre Adjoint	A, B	A, B, C	A, B, C	A, B, C, D
Arbitre	A, B, C	A, B, C, D	A, B, C, D	A, B, C, D
Arbitre Assistant	B, C, D	B, C, D	B, C, D	B, C, D

A, B, C, D : Catégories des AI et AF



6 : FIDE

Chapitre 6.6

Règlement Disciplinaire pour les Arbitres

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.6 Règlement disciplinaire pour les Arbitres

ARTICLE 1 (SANCTIONS)

1. Dans l'exercice de ses fonctions l'arbitre doit se conformer aux règles des échecs de la FIDE, les règles et règlements, aux règlements du tournoi, aux circulaires, directives et décisions de la Commission des Arbitres et d'autres organes organisateurs, aux dispositions du présent règlement, ainsi qu'aux principes de la bonne foi, de l'éthique et de la probité sportive, du bon esprit sportif, du fair-play et de la moralité. L'Arbitre doit également montrer un excellent comportement social et sportif et de l'éthique.

2. L'arbitre qui agit en contradiction avec ce qui précède commet une infraction disciplinaire et sera sanctionné. Les sanctions disciplinaires qui seront appliquées dépendront de la gravité de l'infraction et les circonstances dans lesquelles elle a été commise. Les sanctions disciplinaires peuvent être une réprimande écrite, une exclusion temporaire d'exercer dans des événements échiquéens (suspension) et l'exclusion des listes d'arbitres de toutes les catégories. L'action disciplinaire doit être initiée sur requête écrite de la Commission des Arbitres de la FIDE.

3. Cas de faute disciplinaire par les arbitres et leurs sanctions associées :

- a) Refus injustifié de participer à un tournoi pour lequel il a accepté sa nomination (avertissement écrit et/ou une suspension jusqu'à 2 mois).
- b) L'absence lors d'un arbitrage auquel il a été affecté ou son arrivée en retard après le début de la rencontre ou son départ avant la fin de la rencontre (avertissement écrit et/ou suspension pour 1 à 3 mois).
- c) La participation à une compétition qui a été rejetée par la Fédération nationale ou un organisme de compétence supérieure (avertissement écrit et/ou suspension de 2 à 4 mois).
- d) Violation (mauvaise interprétation) des règlements techniques du jeu d'échecs (avertissement écrit et/ou suspension jusqu'à 6 mois).
- e) Changer délibérément les appariements dans un tournoi (suspension de 4 à 18 mois).
- f) Déformer délibérément la feuille de marque, le protocole du match ou le rapport du tournoi (suspension de 4 à 18 mois).
- g) Signer délibérément des certificats incorrects de normes de titre pour les joueurs et/ou des arbitres d'un tournoi (suspension de 4 à 18 mois).
- h) Ne pas se conformer aux dispositions du Règlement FIDE sur les tournois et avec les Règles, instructions, circulaires et décisions des organes d'arbitrage (avertissement écrit et/ou suspension jusqu'à six mois).
- i) Propos et actes abusifs, indécents, comportement inapproprié envers les membres d'organes directeurs de toutes sortes, d'échecs et d'arbitrage, les joueurs, entraîneurs, d'autres personnes impliqués dans les compétitions et les spectateurs (suspension de 3 à 12 mois).
- j) Tout acte de sa vie sociale ou sportive, ou toute condamnation pénale pertinente, qui provoque une réduction inacceptable de son prestige en tant qu'arbitre ou jette le discrédit sur le jeu d'échecs (de la suspension pour un maximum de deux années à la suppression de la liste des arbitres).

4. Récidive

En cas de nouvelle infraction disciplinaire par le même arbitre dans la même saison (Infraction pour toute récidive), la nouvelle sanction disciplinaire sera augmentée.

5. Infractions multiples.

Si l'arbitre a commis plus d'une infraction disciplinaire, la sanction totale imposée sera la plus élevée des sanctions et pourra être augmentée.

6. L'organisme de contrôle disciplinaire des arbitres et des sanctions contre leurs fautes est la Commission de discipline des arbitres de la FIDE et de son Sous-Comité disciplinaire.

7. Lorsqu'une action disciplinaire est nécessaire, l'arbitre doit être suspendu jusqu'à la décision finale de la Commission des Arbitres de la FIDE. Le Sous-Comité de discipline est habilité à prendre des mesures conservatoires.

8. La décision de la Commission des Arbitres de la FIDE sera délivrée, après l'appel de l'arbitre à présenter ses explications, conformément à l'article 3 ci-dessous (Procédure d'appel).



9. La sanction disciplinaire est délivrée par la Commission des Arbitres de la FIDE et est communiquée à l'Arbitre, à la FIDE et à la Fédération de l'Arbitre. En outre, il sera communiqué aux associations sportives et comité d'arbitres locaux, si la décision concerne un arbitre impliqué dans un tournoi local.

10. La sanction de la Commission des Arbitres de la FIDE peut faire l'objet d'un appel devant le bureau présidentiel de la FIDE.

ARTICLE 2 (SOUS-COMITÉ DE DISCIPLINE)

1. Dans la Commission des arbitres de la FIDE un sous-comité de discipline est créé.

Il se compose de trois membres (un président et deux membres) et deux suppléants.

Ses membres sont des arbitres internationaux de grande expérience, venant de différentes Fédérations et sont nommés par la Commission des Arbitres de la FIDE. Leur mandat coïncide avec la durée de celui de la Commission des Arbitres de la FIDE.

2. Les recours contre les décisions des arbitres sont d'abord soumis et examinés par les jurys d'appels de chaque tournoi qui est nommé avant le début du tournoi. Le Sous-Comité de discipline de la Commission de la FIDE arbitres peut accepter/examiner les recours contre les décisions des arbitres dans les événements qui n'ont pas désignés de comité d'appel.

Le Sous-Comité de discipline de la Commission des Arbitres de la FIDE peut également accepter/examiner (comme jury de deuxième niveau) les décisions des appels des jurys des événements ayant un comité d'appel.

La procédure à suivre en cas d'appel doit être dans l'ordre suivant :

1. Faire appel devant la Commission d'Appel du tournoi qui a été nommée avant le début du tournoi (le cas échéant).
2. Faire appel devant la Commission d'appel fédérale ad-hoc (le cas échéant).
3. Faire appel devant la Sous-commission de discipline de la Commission des Arbitres de la FIDE.

ARTICLE 3 (PROCÉDURE D'APPEL)

1. Le Sous-Comité de discipline est composé de cinq (5) membres (un (1) président, deux (2) membres et deux (2) suppléants), appartenant à cinq (5) Fédérations différentes.

2. L'appel doit être contre les décisions de tout Arbitre (chef, chef adjoint, Section, Match, Arbitre, etc..) dans tout événement échiquéen.

Le Demandeur (individu ou fédération) soumet un appel (courrier physique signé ou courriel indiquant «Cet appel est autorisé par [nom du demandeur] ») à la Sous-Commission.

L'appel doit être soumis au plus tard 14 jours calendaires après la dernière ronde du tournoi origine de l'appel.

Il est de la responsabilité du Demandeur de fournir autant d'informations que possible. Le sous-comité de discipline peut accomplir un travail d'enquête dans tout le processus d'appel, s'il l'estime nécessaire.

Dans les 7 jours calendaires suivant le dépôt, le Demandeur paie la redevance d'appel, qui est remboursable si le Sous-Comité de discipline détermine l'appel valide. La redevance est fixée à trois cents (300) euros, qui doit être déposée sur le compte bancaire de la FIDE.

Dans les 7 jours calendaires suivant la réception de l'appel et de la redevance, le sous-comité fournira un accusé de réception de l'appel et de la redevance et qu'il est dans le processus d'examen de l'appel.

Sous 14 jours calendaires, le Sous-comité de discipline fournira les indications quant à savoir si oui ou non le Sous-comité accepte l'appel comme valide et poursuivra la délibération. Le Sous-Comité se prononcera sur la question avec la voix prépondérante du président dans le cas d'égalité des voix.

Si l'appel est déterminé comme valide, la redevance sera remboursée, à défaut les frais ne seront pas remboursés et une réponse sera fournie au Demandeur avec les raisons pour lesquelles l'appel est considéré comme non-recevable.



Si le Sous-Comité de discipline accepte de juger le cas, il enverra un courriel aux parties concernées (défendeur et demandeur), y compris l'ensemble de l'appel et demander une réponse écrite des parties (défendeur et demandeur). Les parties auront 14 jours calendaires pour fournir une réponse écrite et signée à la Sous-Commission de Discipline.

A l'issue de la réception de toutes les réponses ou l'expiration des 14 jours calendaires, le Sous-Comité de discipline, dans les 5 jours calendaires, transmettra leur avis et les actions recommandées à la commission la plus appropriée pour le cas (Commission des Arbitres, Règles et Règlements des tournois, ou Qualification) et demandera leur réponse dans les 5 jours calendaires. Lors de la réception de toutes les réponses ou à l'expiration du délai, le Sous-Comité de discipline examinera les réponses et formulera une réponse à partir de celle(s)-ci.

Dans les 14 jours calendaires de réception de toutes les informations fournies par le Demandeur, le sous-comité de discipline fournira une décision définitive avec les actions et les sanctions recommandées.

La décision finale peut être contestée devant le Conseil Présidentiel de la FIDE. Si l'appel devant le Conseil présidentiel est fait, il doit traité par la prochaine réunion prévue. Si la prochaine réunion prévue est dans moins de 30 jours calendaires, alors il peut être fait appel à la réunion suivante du Conseil présidentiel.

Les appels auprès du Conseil présidentiel peuvent être soumis par écrit envoyé au Secrétariat de la FIDE. Le Secrétariat FIDE gérera les échanges avec le Conseil présidentiel. Le Demandeur peut demander une réunion physique, à ses propres frais, lors d'une réunion du Conseil présidentiel. Le Conseil présidentiel peut, à sa discrétion, travailler par conférence téléphonique au lieu de la présence physique; sinon tous les cas seront traités par courriel.



6 : FIDE

Chapitre 6.7

Directives contre la tricherie

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.7 Directives contre la tricherie

(Ces directives sont incluses dans les sujets et seront enseignées dans tous les ateliers, les séminaires et cours pour Arbitres FIDE et Arbitres Internationaux).

La règles du jeu de la FIDE en vigueur à partir du 1er Juillet 2014 ont introduit de nouvelles dispositions contre la tricherie. Plus précisément:

12.2 L'arbitre doit: (a) assurer le fair-play.

Cela signifie qu'il est du devoir de l'arbitre d'éviter la tricherie parmi les joueurs.

Les règles interdisent aussi explicitement les dispositifs électroniques:

11.3 a. Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

11.3.b Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Toutefois, le règlement de la compétition peut permettre que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. Les règles de la compétition peuvent spécifier une autre sanction, moins sévère. L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9.

Les organisateurs de tournoi sont également libres d'introduire leurs propres règlements et conditions pour leurs événements, à condition qu'ils soient en accord avec les règles du jeu.

Ces règlements peuvent comprendre que:

- Les arbitres devraient rappeler aux joueurs l'existence de la nouvelle réglementation contre la tricherie.
- Les organisateurs et les arbitres sont encouragés à effectuer des tests de dépistage réguliers via l'outil de la FIDE de dépistage de partie sur Internet.
- L'application intégrale de l'article 11.3.b. En cas de violation, l'arbitre doit prendre la sanction conformément à l'article 12.9.f et faire perdre le joueur.
- Une sécurité supplémentaire sous la forme de détecteurs de métaux, de détecteurs à rayons X, de scanners, de dispositifs de brouillage électronique, homologués par la Commission Contre la Tricherie et manipulés par le personnel de sécurité qualifié, soumis à des restrictions applicables selon chaque juridiction. Chaque tournoi devrait adopter au moins une des mesures parmi celles énumérées à l'annexe D. La liste doit être mise à jour par la Commission Contre la Tricherie.
- Obligation de présenter le formulaire AC au moins quatre semaines avant le début du tournoi (ou comme spécifié au paragraphe 02 du règlement actuel du Classement FIDE).

PLAINTES

Pour ces raisons, lors d'un tournoi l'arbitre a le devoir d'enregistrer chacune des allégations de tricherie par un joueur classé FIDE, c'est-à-dire que les joueurs ne peuvent pas "informellement" dire à un arbitre qu'ils soupçonnent qu'un autre joueur triche. Cela s'applique également à toute autre personne ayant un numéro d'identification de la FIDE. Toutes les communications liées à la tricherie doivent être dûment enregistrées par l'arbitre et par la suite déposées à la Commission Contre la Tricherie (ACC).

**PARTIE A: PLAINTES PENDANT LE TOURNOI**

Les Incidents de tricherie potentiels peuvent être observés pendant le jeu directement par un arbitre du tournoi. Ils peuvent également être signalé à l'arbitre par un joueur, un spectateur ou, en effet, l'ACC (par exemple, fondée sur l'analyse statistique ou une inspection sur place).

Si le rapport est basé sur d'éventuelles violations de l'article 11.2 ou 11.3a, puis l'arbitre doit enquêter sur la violation de la manière habituelle, avec référence à l'article 12.9 pour les pénalités possibles.

Si la plainte porte spécifiquement sur une possible tricherie, alors l'arbitre en chef, en premier lieu, doit identifier le plaignant et l'inviter à remplir un formulaire de plainte (annexe A). Le plaignant doit fournir à l'arbitre les raisons pour lesquelles la plainte est faite et il doit signer le formulaire à la fin. Cependant, si le plaignant est crispé, l'arbitre doit enregistrer le nom du plaignant, demander sa signature, et seulement lui demander de remplir ultérieurement le formulaire, mais au plus tard à la fin de la ronde.

Lorsqu'il reçoit une plainte, l'arbitre doit prendre des mesures pour enquêter, lorsque cela est possible, en coordination avec l'ACC, en utilisant son jugement dans la façon dont cette enquête doit être effectuée. Toutes les informations supplémentaires regroupées par les arbitres doivent être ajoutées au rapport.

Le rapport est transmis au secrétariat de la FIDE à la fin du tournoi, qui doit transmettre à l'ACC. Toutes les informations dans le rapport resteront confidentielles jusqu'à ce qu'une enquête soit achevée par l'ACC. En cas de violation de la vie privée avant que l'enquête soit terminée, l'ACC se réserve le droit de divulguer des détails de l'enquête et soumettra tous les contrevenants au Comité d'Éthique de la FIDE.

À l'issue de l'enquête, l'ACC délivre un rapport officiel, expliquant son processus et les décisions.

Si la plainte est manifestement non fondée, le plaignant peut recevoir un avertissement par l'ACC, après quoi son nom sera ajouté à une "base de données d'alerte" spéciale tenue par l'ACC. Sur réception d'un deuxième avertissement dans un délai de six mois, le plaignant doit être sanctionné (trois mois de suspension pour une première infraction, six mois de suspension pour la deuxième violation).

PARTIE B: PLAINTE APRÈS LE TOURNOI

La tricherie potentielle peut aussi être déclarée après la fin du tournoi, en fonction, par exemple, de nouveaux éléments (confessions, preuves statistiques, etc...). En général, un rapport après le tournoi (PTR) devra être fondé sur des preuves très importantes, et les plaignants devront illustrer leur cas avec beaucoup de détails pour que l'ACC l'examine réellement. Les PTRs ne peuvent être déposées que par les parties intéressées telles que les joueurs, les fédérations et les organisateurs. L'ACC peut également ouvrir une affaire fondée sur ses propres constatations post-tournoi.

Une enquête sur des incidents de tricherie allégués peut démarrer:

- i. Par un rapport de tournoi de l'arbitre en chef / de l'organisateur d'un tournoi;
- ii. Par un rapport post-tournoi; ou
- iii. À la suite d'une enquête initiée par l'ACC.

Chaque enquête sera effectuée par une commission d'enquête nommée par l'ACC, connue sous le nom de Comité d'enquête (IC). L'IC doit être formé au cas par cas.

1. Comment les joueurs peuvent tricher pendant le jeu

- Un arbitre doit savoir comment un tricheur agit généralement et quels appareils sont utilisés pour tricher. En règle générale, un joueur peut tricher en:

- i) acceptant des informations d'une autre personne (spectateur, capitaine, coéquipier, etc.); ou
- ii) obtenant des informations d'une source d'information ou de communication (tels que des livres, des notes, etc., ou tout autre appareil électronique).

Il est du devoir de l'arbitre de faire attention aux situations susceptibles de soulever des soupçons de tricherie pendant toute la durée du tournoi.



Souvent un tricheur utilise un téléphone portable caché dans une poche. Cela est interdit par l'article 11.3.b des règles du jeu d'échecs. Pour trouver des téléphones portables cachés et autres appareils électroniques, l'utilisation de détecteurs de métaux portatifs et autres équipements (tels que des brouilleurs de téléphones mobiles, détecteurs de métaux de sécurité portatifs, portiques détecteurs de métaux, appareils de détection automatique électro-magnétique pour éléments métalliques / non-métalliques, caméras en circuit fermé) est fortement recommandée dans tous les tournois. Les arbitres devront faire preuve de prudence et de délicatesse en demandant à effectuer un contrôle avec des détecteurs de métaux à main. Si un détecteur de métal donne un signal, il est important de préciser la raison, si nécessaire par une inspection du joueur et de ses effets comme décrit dans l'art. 11.3.b des règles du jeu.

2. Quelles précautions peuvent être prises pour empêcher la tricherie

- L'arbitre doit avoir un contrôle discret des joueurs qui quittent l'aire de jeu très souvent, pour vérifier qu'ils n'ont pas de contact avec d'autres joueurs, des spectateurs et d'autres personnes, conformément à l'article 12 des Règles du Jeu d'Echecs.
- L'arbitre doit être conscient que dans certains cas, un tricheur reçoit des informations par un tiers. L'arbitre doit éviter tout contact entre les joueurs et les spectateurs comme parler et / ou donner / recevoir des signaux.
- L'arbitre ne devrait jamais tolérer l'utilisation de programmes d'échecs dans la salle de jeu. Au cas où il détecte un joueur ou un spectateur utilisant un programme d'échecs dans la salle de jeu, il doit immédiatement en informer l'arbitre en chef.
- Les organisateurs sont libres d'affecter des arbitres supplémentaires à la tâche spécifique de la prévention contre la tricherie.
- Lors d'un tournoi, l'arbitre est encouragé à utiliser l'outil de dépistage FIDE avec des parties au format PGN, car cet outil peut identifier les cas nécessitant davantage d'attention, ou plus probablement, montrer qu'un joueur ne doit pas être considéré comme suspect sur la base de ses parties.

3. saisie préventive de parties et information

- Lors d'un tournoi, l'arbitre est encouragé à compiler les parties au format PGN et les soumettre à l'outil de dépistage de la FIDE. Ce n'est pas un test de tricherie et ne donne aucune appréciation statistique, mais cela sert à disposer d'un historique d'information en cas de soupçons exprimés ou de situations qui peuvent se développer.
- Dans les premières rondes (comme les 3 premières rondes d'un événement en 9 rondes) il y aura toujours des valeurs aberrantes parce que le nombre total de mouvements en question est faible, mais n'importe quel joueur tricheur sera probablement parmi eux.
- Dans les rondes intermédiaires, les valeurs aberrantes honnêtes auront tendance à "revenir à la moyenne", alors que certains cas de joueurs non sanctionnés deviendront plus évidents. Des essais ont montré qu'il est possible à ce moment-là, d'être confiant, en l'absence de statistiques, pour suspecter n'importe quel joueur.
- D'autre part, une valeur aberrante persistante peut être une raison de contacter l'ACC, pour un test statistique complet, et pour des actions "discrètes" telles que l'augmentation de la vigilance d'un joueur.
- L'outil de dépistage fournira des tables avec des directives fondées sur les classements des joueurs pour mesurer l'ampleur des valeurs aberrantes. Par exemple, un taux de correspondance de 67% est plus «normal» pour 2700 Elo que pour un 2300. Encore une fois, seul le test complet peut donner le bon type de jugement.

4. Comment faire face à un comportement suspect

- En cas de comportement suspect d'un joueur, l'arbitre doit toujours suivre le joueur dans ses déplacements hors de la zone de jeu (au bar, aux toilettes, dans l'espace fumeurs, etc.), afin d'éviter tout contact du joueur avec d'autres personnes, toutes sources d'information ou de communication.
- Dans plusieurs cas, il y a eu utilisation de téléphones portables dans les toilettes. Par conséquent, l'arbitre doit noter combien de fois un joueur quitte la zone de jeu et si c'est souvent, il prendra des mesures appropriées en essayant de trouver la raison.



5. Comment procéder avec le nouvel article 11.3 des Règles du Jeu d'Echecs

- L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur.
- Normalement, l'arbitre n'appliquera l'article 11.3.b qu'en cas de suspicion de tricherie ou après avoir reçu une plainte officielle pendant le tournoi mais seulement s'il arrive à la conclusion que la plainte n'est pas manifestement mal fondée. S'il décide de faire une inspection quel qu'en soit le motif, il n'est pas obligé de donner au joueur une raison particulière; toutefois, il devrait être calme, poli et discret. L'inspection d'un joueur doit être effectuée dans une pièce séparée, par une personne du même sexe. Seulement cette personne, le joueur et un témoin (également du même sexe) peuvent avoir accès à cette salle lors de l'inspection. Le joueur a le droit de choisir un deuxième témoin de son choix.
- S'il n'y a pas d'urgence, l'inspection d'un joueur et de ses effets devrait généralement être effectuée avant ou immédiatement après la fin de la partie. Pourtant, l'arbitre doit être conscient qu'il est possible de cacher les appareils quelque part dans ou à proximité de la salle de jeu, comme aussi de les donner à un tiers peu avant la fin de la partie. L'arbitre a aussi le droit de procéder à la fouille d'un joueur qui a décidé de quitter la zone de jeu ou sur demande d'un joueur qui a déposé une plainte officielle, mais seulement une fois au cours de la ronde.
- Si un joueur refuse d'être fouillé, il est conseillé à l'arbitre de lui expliquer les règles. Si le joueur refuse toujours il doit recevoir un avertissement. S'il refuse toujours de se soumettre à une fouille, il perd la partie.
- Si des fouilles aléatoires sont envisagées, elles doivent être annoncées dans le règlement de la compétition à l'avance.

6. Comment faire face à des accusations

- Comment faire face à des accusations est décrit dans la partie sur les plaintes. Si toute personne avec un identifiant FIDE présente une accusation de tricherie, l'arbitre doit lui demander de remplir le formulaire officiel de plainte. En cas de refus, l'arbitre doit faire une remarque dans le rapport du tournoi et noter le nom de la personne comme ayant présenté une accusation de tricherie. Dans ce cas, le joueur accusé ne doit pas être informé par l'arbitre. Si l'arbitre reçoit une plainte, il peut informer le joueur accusé après la fin de sa partie et lui demander des commentaires.
- L'arbitre doit mentionner dans son rapport du tournoi les plaintes et les inspections, le cas échéant, en précisant le résultat de chaque action.

7. Comment faire face à de fausses accusations.

En cas de fausse accusation par un joueur, l'arbitre doit le sanctionner selon l'article 12.2 des Règles du Jeu d'Echecs.

L'équipement technique suivant doit être adopté par les organisateurs de tournoi pour démasquer les tricheurs éventuels dans les tournois de Top niveau. L'équipement à adopter doit être convenu entre l'ACC et la direction du tournoi, au cas par cas.

- Brouilleurs de téléphone mobile;
- Détecteurs de métaux de sécurité portatifs
- portiques détecteurs de métaux
- Appareils de détection électromagnétique pour des objets métalliques / non métalliques
- Caméras en circuit fermé

Dans la plupart des cas, un détecteur de métal manuel s'avérera suffisant pour garantir que des appareils électroniques ne sont pas amenés dans la salle de jeu, et devrait donc toujours être considéré comme le dispositif de premier choix. L'équipement à adopter doit être convenu entre l'ACC et la direction du tournoi au cas par cas.

**OUTIL DE DÉPISTAGE DE PARTIE DE LA FIDE SUR INTERNET**

La Commission recommande la mise en œuvre d'un outil de la FIDE de dépistage de partie sur Internet pour le pré-balayage de partie et identifier les cas potentiels de triche, ainsi que l'adoption d'une procédure d'essais complète en cas de plainte. Ensemble, ils doivent satisfaire aux normes universitaires et judiciaires les plus élevées, avoir un taux d'erreur limité et documenté, avoir subi de vastes tests empiriques, être maintenus en permanence, et être généralement acceptés par la communauté scientifique. Une fois en place, l'Outil de dépistage de partie sur Internet sera accessible aux arbitres et aux officiels des échecs et sera un instrument utile pour prévenir la triche, tandis que la procédure de test complet, gérée par la FIDE et l'ACC, assurera un plus grand respect de la vie privée.

L'outil de la FIDE de dépistage de partie sur Internet

La FIDE fournira aux organisateurs et aux arbitres un outil de dépistage de partie sur Internet qui sera accessible à tous les officiels autorisés de la FIDE (OI, IA, les membres de l'ACC) et les fédérations nationales.

L'outil de dépistage sera hébergé sur une page Web de la FIDE dédiée et permettra aux personnes autorisées à charger des parties au format PGN pour un "test rapide" qui permettra d'identifier d'éventuelles valeurs aberrantes dans le tournoi – c'est-à-dire les joueurs dont les performances sont bien au-dessus de leur niveau prévu, et potentiellement compatible avec le jeu assisté par ordinateur.

Les résultats du «test rapide» doivent être gardés confidentiels et sont uniquement destinés à aider l'arbitre en chef pour identifier les cas susceptibles de justifier de nouvelles mesures pour s'assurer que les joueurs obéissent aux règles. Si demandée, l'ACC doit fournir une assistance à l'arbitre principal dans la détermination de ces mesures. Il convient de rappeler que seul un "test complet" peut produire des données statistiques fiables sur la valeur aberrante pour déterminer si le joueur reçoit de l'aide extérieure, de sorte que les résultats du «test rapide» ne sont pas applicables pour les jugements de plaintes.



FORMULAIRE DE PLAINTE PENDANT LE TOURNOI

Annex A - Tournament Report Form

Federation	Name of Tournament	
Venue	Start Date	End Date
Chief Organiser		
Chief Arbiter		
Complainant (include FIDE ID if applicable)		
Player Details (include FIDE ID)		
Complaint details		
Arbiter comments		
Complainant Signature		
Arbiter Signature		
Date		



FORMULAIRE DE PLAINTE APRÈS LE TOURNOI (PTR)

Annex B - Post Tournament Report Form

Federation	Name of Tournament	
Venue	Start Date	End Date
Chief Organiser:		
Chief Arbiter:		
Complainant (include FIDE ID if applicable)		
Player Details (include FIDE ID)		
Check with program (Y/N)	Program Name:	
Analysis file provided (Y/N)	Hardware:	
Description of check/results:		
Arbiter comments		
Complainant Signature		
Arbiter Signature		
Date		



6 : FIDE

Chapitre 6.8

Les Tournois de la FIDE

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.8 Les Tournois de la FIDE

Approuvées par l'Assemblée Générale de 1986, le Bureau Présidentiel de 2007.

Amendées par les Assemblées Générales de 1989, 1992, 1993, 1994, 1998, 2006 et 2010, le Bureau Exécutif de 2011.

PRÉAMBULE (HANDBOOK C.05)

Toutes les compétitions d'échecs internationales seront jouées selon les Règles du Jeu de la FIDE. Les Règles des Tournois de la FIDE seront utilisées conjointement avec les Règles du Jeu d'Échecs sans les contredire d'aucune façon. Elles sont applicables à toutes les compétitions officielles de la FIDE. Il est recommandé qu'elles soient également appliquées à tous les tournois comptant pour le classement FIDE, lorsqu'elles sont applicables.

Les Organisateurs, les Compétiteurs et les Arbitres impliqués dans toute compétition sont tenus de connaître ces règlements avant le début de la compétition.

Dans le présent règlement les mots «il», «lui» et «son» comprendront également les mots «elle» et «sa».

I REMARQUE GÉNÉRALE (HANDBOOK C.05 – ART 1)

Quand un tournoi a un problème non couvert par son règlement intérieur, ces règles doivent être considérées comme définitives.

Les présentes règles s'appliquent aux niveaux de compétition suivants :

L1: Événements FIDE officiels tels que définis par la FIDE Events Commission (D.IV.01.1) ou FIDE Championnat du monde et Commission des Olympiades (D.I, D.II)

L2: Compétitions où les titres FIDE et les normes de titres peuvent être obtenus

L3: compétitions homologuées FIDE

L4: toutes les autres compétitions

Les règles applicables aux types spécifiques de compétitions doivent être.

Sinon, les règles s'appliquent à tous les niveaux de compétitions.

Ces règles de concurrence peuvent contenir des règlements définis par d'autres commissions FIDE, qui figurent dans le manuel FIDE. Dans la mesure du possible, les références externes doivent être indiqués.

II L'ORGANISATEUR EN CHEF (OC) (HANDBOOK C.05 – ART 2)

La fédération ou un organisme administratif chargé de l'organisation d'un tournoi peuvent confier l'organisation technique à un organisateur en chef. Il, en collaboration avec la fédération, en concertation avec la FIDE, le cas échéant, nomme un comité d'organisation chargé de toutes les questions financières, techniques et organisationnelles.

D'autres points du règlement peuvent également s'appliquer au rôle de l'OC. Lui et l'arbitre en chef (voir 4) doivent travailler en étroite collaboration afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

III INVITATION ET INSCRIPTION (HANDBOOK C.05 – ART 13)

Les invitations à une compétition FIDE seront publiées dès que possible.

L'OC doit adresser, par l'intermédiaire des fédérations nationales respectives, des invitations à tous les participants qualifiés pour la compétition. La lettre d'invitation doit d'abord être approuvée par le président de la FIDE pour les compétitions du championnat du monde, et par le Président Continental pour les compétitions du championnat continental.



L'invitation devrait être aussi complète que possible, énonçant clairement les conditions prévues et donnant tous les détails qui peuvent être utiles pour le joueur. Les éléments suivants doivent être inclus dans la lettre d'invitation et/ou une brochure qui devrait également être publiée sur le site de la FIDE :

- Les dates et lieu du tournoi
- L'hôtel où les joueurs séjourneront (incluant courriel, numéros de téléphone et de fax)
- Le programme du tournoi : dates, heures et lieux : d'arrivée, de la cérémonie d'ouverture, du tirage au sort, des rondes, de la cérémonie de clôture, de départ.
- Le rythme de jeu et le type de pendules utilisés dans le tournoi.
- Le système d'appariement du tournoi et le système de départage utilisé.
- Le délai de forfait (pour les événements organisés par la FIDE c'est le début de la ronde)
- Les règles spécifiques d'encadrement de la nulle par accord mutuel s'il y a des restrictions.
- Les arrangements financiers : les frais de déplacement ; l'hébergement, la durée pendant laquelle la pension complète sera offerte, ou le coût d'un tel hébergement, incluant le coût pour les personnes accompagnant le joueur ; les arrangements pour les repas ; la prime de participation, l'argent de poche, le droit d'entrée, tous les détails sur les prix, incluant les prix spéciaux, les prix en fonction du score, la devise dans laquelle les prix seront distribués ; l'exigibilité de l'impôt ; les visas et comment les obtenir.
- Comment atteindre la salle de jeu et les moyens de transport.
- Le nombre probable de participants, les noms des joueurs invités et le nom de l'arbitre principal (AP).
- Le site de l'événement, les coordonnées des organisateurs, y compris le nom de l'OC
- Les obligations des joueurs envers les médias, le grand public, des sponsors, des représentants gouvernementaux et d'autres considérations similaires.
- La date avant laquelle un joueur doit donner sa réponse définitive à l'invitation et où il donnera son heure d'arrivée.

N.B. Dans sa réponse, le joueur peut, s'il le désire, mentionner les conditions médicales préexistantes et les exigences diététiques et/ou religieuses spécifiques.

Les dispositifs de sécurité.

Des considérations médicales spéciales tels que les vaccinations recommandées ou obligatoires à l'avance.

Dispositions pour : le tourisme, des événements spéciaux, l'accès internet, etc...

(d) Une fois qu'une invitation a été envoyée à un joueur, elle ne peut pas être retirée, pour autant que le joueur accepte l'invitation avant la date limite de réponse. Si une manifestation est annulée ou reportée, les organisateurs fourniront un dédommagement.

(e) L'OC garantira une couverture médicale pour tous les participants, secondants, arbitres et officiels d'une compétition de la FIDE et les assurera contre les accidents et les besoins de services médicaux, y compris les médicaments, dans le cas de maladie aiguë, d'opérations chirurgicales, etc., mais pas dans le cas de maladie chronique. Un médecin officiel sera nommé pour la durée de la compétition.

IV L'ARBITRE PRINCIPAL (AP) (HANDBOOK C.05 – ART 3)

L'arbitre principal (AP) d'une compétition mondiale sera nommé par le Président de la FIDE, et d'une compétition continentale par le Président Continental, pour chacun en consultation avec l'OC. Il détiendra le titre d'Arbitre International et aura l'expérience adéquate des compétitions de la FIDE, des langues officielles de la FIDE et des règlements relatifs de la FIDE. La FIDE et/ou le Comité d'Organisation peut aussi nommer d'autres arbitres.

Ses devoirs sont spécifiés par les Règles du Jeu d'Échecs, le règlement de la compétition et les autres règles de la FIDE. Durant le tournoi, ils doivent enregistrer le déroulement de chaque ronde, veiller au bon



déroulement de la compétition, assurer l'ordre dans la salle de jeu et le confort des joueurs durant le jeu, et superviser le travail du personnel technique de la compétition.

Avant le début de la compétition :

il peut rédiger des règles additionnelles en consultation avec l'OC;

Il doit vérifier toutes les conditions de jeu, incluant la salle de jeu, la zone de jeu, l'éclairage, le chauffage, la ventilation, le bruit, etc... ;

il doit obtenir par l'OC la disponibilité de tous les équipements nécessaires et s'assurer qu'un nombre suffisant d'adjoints et de personnel auxiliaire sont engagés, s'assurer que les conditions pour les arbitres sont satisfaisantes. Il décidera si toutes les conditions de jeu satisfont aux exigences des règlements de la FIDE.

À la fin du tournoi, l'AP devra rédiger son rapport, comme il convient.

V APPARIEMENTS & TIRAGE AU SORT (HANDBOOK – ART 7)

- 1 Le tirage au sort pour un tournoi toutes rondes sera organisé par l'OC. Si possible, il sera ouvert aux joueurs, visiteurs et médias. La responsabilité des appariements, y compris du tirage au sort, reste du ressort de l'AP.
- 2 Le tirage au sort aura lieu au moins 12 heures (une nuit) avant le début de la première ronde. Tous les participants devraient participer à la cérémonie de tirage au sort. Un joueur qui n'est pas arrivé à l'heure pour le tirage au sort peut être inclus à la discrétion de l'arbitre principal (AP). Les appariements de la première ronde doivent être annoncés aussi vite que possible ensuite.
- 3 Si un joueur se retire ou est exclu d'une compétition après le tirage au sort mais avant le début de la première ronde, ou qu'il y a des entrées supplémentaires, les appariements resteront inchangés. Des appariements supplémentaires ou des changements peuvent être apportés à la discrétion de l'AP en consultation avec les acteurs directement concernés, mais seulement si ces modifications changent un minimum d'appariements déjà annoncés.
- 4 Les appariements d'un tournoi toutes rondes doivent être effectués en respectant les tables de Berger, ajustées si nécessaire dans le cas d'un tournoi double rondes.
- 5 Si les appariements sont dirigés d'une quelconque manière, par exemple, les joueurs d'une même fédération ne se rencontreront pas, si possible, dans les trois dernières rondes, alors cela sera communiqué aux joueurs le plus tôt possible, pas plus tard que le début de la première ronde.
- 6 Pour les tournois toutes rondes avec tirage au sort dirigé, utiliser les tables de Varma, qui peuvent être utilisées pour les tournois de 9 à 24 joueurs.
- 7 Pour les tournois au système suisse, le système d'appariement et le programme annoncés préalablement doivent être utilisés. (C.04).

VI PRÉPARATION DE LA SALLE DE JEU (HANDBOOK C.05 – ART 4)

C.02 – article 7.

(a) Un niveau d'éclairage d'un niveau similaire à celui utilisé pour les examens doit être utilisé. L'éclairage ne doit pas projeter des ombres ou causer de points lumineux se reflétant sur les pièces. Méfiez-vous des rayons directs du soleil, surtout si l'ensoleillement varie en cours de ronde.

(b) Si possible, la salle devrait être recouverte de moquette. Si cela est impossible, il peut être nécessaire de demander aux joueurs de ne pas porter des chaussures à semelles dures.

(c) toutes les zones où les joueurs ont accès pendant le jeu doivent être inspectées avec soin et de manière répétée.

(d) 4,5 mètres carrés devraient être disponibles pour chaque joueur dans un événement de haut niveau. Pour les niveaux inférieurs, 2 mètres carrés peuvent suffire. Les échiquiers ne doivent pas être placés trop près des portes. Il devrait y avoir un minimum de 2,5 mètres entre les rangées de joueurs. Il est préférable



de ne pas avoir de longues rangées ininterrompues. Lorsque cela est possible, les joueurs doivent jouer sur des tables individuelles.

(e) Une table d'échecs doit avoir une longueur minimale de deux fois la longueur de l'échiquier et une largeur de 15 à 20 cm de plus que l'échiquier. La taille recommandée de la table est (100 à 120 cm) x (80 à 83 cm). La hauteur d'une table doit être de 74 cm. Les chaises doivent être confortables pour les joueurs. Des dispositifs particuliers devraient être mis en place lors des tournois d'enfants. Tout bruit lors du déplacement des chaises doit être évité.

(f) Les conditions de jeu pour les deux joueurs doivent être identiques. Si possible, les conditions pour tous les joueurs doivent être identiques.

VII MATÉRIEL (HANDBOOK C.05 ART 5)

Se référer aux règles de la commission technique (Chapitre 6.10 du livre de l'arbitre – Handbook – C.02 – normes matérielles pour les tournois de la FIDE).

VIII LE JEU (HANDBOOK C.05 ART 6)

Toutes les parties doivent être jouées dans l'aire de jeu aux heures spécifiées à l'avance par les organisateurs, sauf décision contraire de l'arbitre principal (AP).

Une zone fumeur séparée en dehors de la zone de jeu doit être fournie. Cela doit être facilement accessible à partir de la salle de jeu. Si les lois locales interdisent totalement de fumer dans les locaux, les joueurs et les officiels doivent avoir un accès facile à l'extérieur.

Si les pendules mécaniques sont utilisés, elles doivent être réglées de telle sorte qu'elles indiquent six heures lors du premier contrôle de temps.

Pour les événements de la FIDE avec plus de 30 participants, un grand dispositif de compte à rebours numérique doit être installé dans la salle de jeu. Pour les événements de la FIDE de moins de 30 joueurs, une annonce appropriée doit être faite cinq minutes avant le début des parties et encore une fois une minute avant le début.

Après la fin de la partie, l'arbitre ou les joueurs doivent placer les rois au milieu de l'échiquier en indiquant le résultat de la partie et ensuite remettre en place le reste des pièces. Pour une victoire du joueur avec les pièces blanches, les rois doivent être placés sur e4 et d5 (les cases blanches du centre), pour une victoire du joueur avec les pièces noires, les rois doivent être placés sur d4 et e5 (les cases noires du centre), dans le cas d' un match nul les rois doivent être placés sur d4 et d5 ou sur e4 et e5.

S'il est clair que les parties ont été pré-arrangées, l'arbitre principal (AP) doit imposer des sanctions appropriées.

Un glossaire des termes courants dans plusieurs langues devrait être à disposition de l'arbitre.

IX PARTIES NON JOUÉES (HANDBOOK C.05 – ART 8)

Si un joueur a perdu un match par forfait sans raison valable, le joueur doit être exclu à moins que l'arbitre principal (AP) n'en décide autrement.

Lorsqu'un joueur se retire ou est exclu d'un tournoi toutes-roudes, les conséquences seront les suivantes :

- 1 . Si un joueur a terminé moins de 50% de ses parties et quitte le tournoi, son score reste dans la grille du tournoi (pour le classement et les archives), mais les points marqués par lui ou contre lui ne sont pas comptés dans le classement final. Les parties non jouées du joueur et de ses adversaires sont indiquées par un (-) dans la grille du tournoi et celles de ses adversaires par un (+). Si aucun des deux joueurs n'est présent, cela sera indiqué par deux (-).
- 2 . Si un joueur a terminé au moins 50% de ses parties, son score restera dans la grille du tournoi et sera pris en compte dans le classement final. Les parties non jouées du joueur seront indiquées comme ci-dessus.



Si un joueur se retire d'un tournoi au système suisse, les points marqués par lui et par ses adversaires resteront dans la grille pour les besoins du classement. Seules les parties effectivement jouées seront comptabilisées pour le classement ELO.

Les articles IX.(b) et IX.(c) s'appliquent également aux compétitions par équipes. Les matches ainsi que les parties non jouées doivent être clairement indiqués comme tels.

X SANCTIONS, APPELS (HANDBOOK C.05 – ART 10)

Quand il y a une dispute, l'arbitre principal (AP) ou l'OC devraient mettre tout en œuvre pour résoudre le problème par la conciliation. Si de tels moyens échouent, lorsque des sanctions ne sont pas spécifiquement définies par les Règles ou le règlement, ils auront pouvoir discrétionnaire pour imposer les sanctions pour les infractions aux règles, maintenir la discipline, proposer d'autres solutions qui peuvent apaiser le parti lésé.

Dans tout tournoi, il doit y avoir une Commission d'Appel. L'organisateur en chef (OC) doit s'assurer que la Commission d'Appel soit nommée ou choisie avant le début de la première ronde. La Commission d'Appel (CA) sera constituée d'un Président, deux membres et au moins deux suppléants. Si possible, le Président, les membres et les suppléants doivent appartenir à des fédérations différentes. Si le Président ou l'un des membres de la Commission d'Appel peut avoir un intérêt personnel dans la plainte, il sera remplacé par l'un des suppléants. La CA doit avoir un nombre impair de membres votants. Les membres de la Commission d'Appel doivent avoir 21 ans.

Un joueur (ou un représentant dûment enregistré d'un joueur ou d'une équipe) peut faire appel de toute décision prise par l'Arbitre Principal (AP), l'Organisateur en chef (OC) ou l'un de leurs assistants, pourvu que l'appel soit accompagné d'une caution et transmis par écrit avant la date limite. Le montant de la caution et les délais sont spécifiés à l'avance. Les décisions de la Commission d'Appel sont sans appel. La caution est remboursée si l'appel est favorable. Elle peut aussi l'être si l'appel est rejeté mais sous réserve de l'avis de la commission.

Un appel doit être accompagné d'une caution et soumis par écrit au plus tard le date limite. Les frais et le délai sont fixés à l'avance. Les décisions de l'AC doivent être final. La caution est remboursable si l'appel est agréé. La caution (ou une partie de celle-ci) peut également être remboursée si l'appel a échoué mais considéré comme raisonnable par la commission d'appel.

XI TV, TOURNAGE, PHOTOGRAPHIES (HANDBOOK C.05 – ART. 11)

Les caméras de télévision sont admises dans la zone de jeu et les zones limitrophes avec l'accord de l'Organisateur en chef (OC) et de l'Arbitre Principal (AP) uniquement si elles fonctionnent sans bruit et sont discrètes. L'Arbitre Principal (AP) s'assurera que les joueurs ne sont pas dérangés ou distraits d'aucune manière par la présence de la télévision, de caméras vidéo ou d'autres équipements.

Seuls les journalistes autorisés peuvent prendre des photographies dans la zone de jeu. Cette autorisation sera limitée aux dix premières minutes de la première ronde et aux cinq premières minutes de chacune des rondes suivantes, sauf si l'Arbitre Principal (AP) en décide autrement.

XII LA CONDUITE DES JOUEURS (HANDBOOK C.05 – ART. 9)

Une fois qu'un joueur a formellement accepté une invitation, il doit jouer sauf en cas de force majeure, tel que maladie ou incapacité. L'acceptation d'une autre invitation n'est pas une raison valable pour se retirer.

Tous les joueurs doivent être vêtus de manière appropriée.



Un joueur qui ne veut pas continuer une partie perdue et s'en va sans abandonner ou en informer l'arbitre est discourtois. Il peut être pénalisé, à la discrétion de l'Arbitre Principal (AP), pour manque de sportivité (E.I.01A.12.9).

Un joueur ne peut parler d'aucune partie en cours excepté dans les cas prévus par les règles du jeu.

Dans une compétition par équipe, un joueur ne doit pas rester debout derrière l'équipe adverse pendant le match.

Toutes les plaintes concernant le comportement de joueurs ou de capitaines doivent être faites à l'arbitre. Un joueur n'est pas autorisé à se plaindre à son adversaire.

XIII LE RÔLE DU CAPITAIN D'ÉQUIPE (HANDBOOK C.05 – ART. 12)

Le rôle d'un capitaine d'équipe est essentiellement administratif. Selon le règlement de la compétition en question, le capitaine peut être tenu de fournir, à une heure donnée, une liste écrite nominative des joueurs de son équipe qui participeront à chaque ronde, de communiquer à ses joueurs leurs appariements, de signer la feuille de match à la fin de la ronde, etc.

Lorsque le capitaine de l'équipe parle à un de ses joueurs, il ne devrait le faire qu'en présence d'un arbitre, en utilisant une langue que l'arbitre peut comprendre.

Un capitaine est habilité à conseiller les joueurs de son équipe de faire ou d'accepter une proposition de nulle ou d'abandonner une partie, sauf si le règlement de la manifestation le stipule autrement. Il doit se limiter à donner uniquement de brèves informations, basées seulement sur les circonstances en rapport avec match.

Il peut dire à un joueur « propose nulle », « accepte la nulle » ou « abandonne la partie ». Par exemple, si un joueur lui demande s'il devrait accepter une proposition de nulle, le capitaine devrait répondre « oui », « non » ou déléguer la décision au joueur lui-même.

Il ne devrait donner aucune information à un joueur concernant la position sur l'échiquier et/ou le temps à la pendule, ni ne consulter aucune autre personne et/ou logiciel à propos de la situation de la partie. Le capitaine devrait s'abstenir de toute intervention pendant le jeu.

Les joueurs sont sujets aux mêmes interdictions.

Bien que dans une compétition par équipe il existe un certain esprit d'équipe, qui va au-delà de la partie individuelle d'un joueur, une partie d'échecs est fondamentalement une compétition entre deux joueurs. Aussi, le joueur doit avoir le dernier mot sur la conduite de sa propre partie. Bien que le conseil du capitaine devrait peser fortement sur la décision du joueur, le joueur n'est pas absolument obligé d'accepter ce conseil. De même, le capitaine ne peut intervenir ni à la place d'un joueur ni dans sa partie, si c'est à son insu et sans son consentement.

Un capitaine d'équipe devrait influencer son équipe à toujours suivre la lettre et l'esprit de l'article 12 des Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE concernant la conduite des joueurs. Les championnats par équipes devraient être conduits particulièrement dans l'esprit de la plus grande sportivité.



6 : FIDE

Chapitre 6.9

Les tournois de Haut niveau

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.9 Les tournois de Haut niveau

Texte approuvé par l'Assemblée Générale de 1983, amendé par les Assemblées Générales de 1991 et 1992.

1. INVITATION :

- 1.1 Les invitations doivent être envoyées suffisamment tôt, de préférence 6 mois avant l'épreuve.
- 1.11 Les joueurs doivent être invités soit par l'intermédiaire de leurs fédérations, soit directement.
- 1.2 Les invitations doivent être aussi complètes que possible, donnant clairement les conditions et tous les détails qui peuvent être utiles au joueur. Voir également les Statuts pour l'Agrément des Invitations à un Tournoi.
 - 1.21 Voici un exemple de ce qu'une invitation devrait contenir :
 - a) Dates et lieu du tournoi.
 - b) Informations sur le logement, la nourriture (argent pour les repas).
 - c) Conditions financières (y compris argent de poche, honoraires, frais, montant et répartition des prix, somme par point obtenu le cas échéant, et la devise dans laquelle le versement sera fait.)
 - d) Catégorie prévue pour le tournoi, nombre de participants et noms des joueurs invités.
 - e) Prix spéciaux éventuels (prix de beauté, pour les finales etc...)
 - f) Calendrier du tournoi : date d'arrivée et de départ, date et heure de la cérémonie d'ouverture, du tirage au sort, de la cérémonie de clôture, horaires des rondes et des ajournements, jours de repos, etc....
 - g) Date avant laquelle le joueur doit donner une réponse définitive à l'invitation.
- 1.3 Une fois qu'une invitation a été lancée, elle ne peut plus être retirée, sauf annulation du tournoi (Voir C.03. Statuts pour l'Agrément des Invitations à un Tournoi).
- 1.4 Une fois qu'un joueur a définitivement accepté une invitation, il ne peut retirer sa promesse de participer qu'en cas de force majeure, maladie ou incapacité par exemple. L'acceptation d'une autre invitation n'est pas un motif valable. Les contrevenants aux articles 1.3 et 1.4 doivent être dénoncés au conseil des joueurs de la FIDE. (Voir C.03)

2. LOGEMENT :

- 2.1 Les chambres des joueurs doivent être pour une personne, confortables et tranquilles.
- 2.2 Les organisateurs doivent s'arranger de façon à ce que les joueurs puissent prendre un repas substantiel après chaque séance de jeu.
- 2.3 Les organisateurs doivent s'efforcer d'offrir des possibilités de détente aux joueurs.
- 2.31 Dans le choix du lieu de séjour, il faut tenir compte de l'environnement : parc, bois, possibilités d'exercices en plein air.
- 2.4 Il est souhaitable que la salle de jeu soit dans l'hôtel. Si l'hôtel est distant de la salle de jeu de plus de 10 min à pied ou si l'on prévoit du mauvais temps, un transport doit être assuré pour les joueurs qui le désirent, soit par taxi, soit par mise à disposition d'un moyen de transport individuel.
- 2.5 Les organisateurs doivent tenir compte qu'en général, les joueurs préfèrent recevoir une indemnité journalière pour leur repas plutôt qu'une pension complète à l'hôtel.

3. HORAIRE DU JEU.

- 3.1 L'horaire ne doit pas être modifié par les organisateurs sans consultation préalable des joueurs.
- 3.2 Avant 13.00 heures, heure locale, on ne peut fixer aucune partie.
- 3.3 Pour maintenir le rythme, toutes les rondes, y compris la dernière, doivent commencer à la même heure, de préférence à 15.00 heures.



- 3.4 On doit tenir compte du fait que la majeure partie des joueurs préfèrent continuer leur partie ajournée après une pause d'1½ à 2 heures plutôt que le lendemain matin.
- 3.5 L'arbitre a le devoir d'informer personnellement chaque joueur de toute modification apportée à l'horaire normal.
L'arbitre doit aussi informer les joueurs de l'heure et de l'endroit où les parties ajournées sont reprises.
- 3.6 Il faudrait prévoir un jour libre avant la dernière ronde, afin que toutes les parties ajournées puissent être terminées.
- 3.7 La dernière ronde peut être ajournée une fois mais elle doit ensuite être reprise sans autre ajournement jusqu'à la fin des parties.

4. CONDITIONS DE JEU.

- 4.1 L'espace réservé aux joueurs doit être suffisamment vaste et confortable. La disposition des tables doit permettre d'accéder aux sièges et de s'asseoir ou de se lever commodément.

Il faut prévoir des salles de détente suffisamment grandes et bien installées, suffisamment nombreuses et disposées de telle façon que pour s'y rendre, les joueurs n'aient pas à se frayer un chemin à travers les spectateurs. Pour les tournois de catégorie 15 et plus et les matchs des candidats (du cycle du Championnat du Monde), l'accès aux salles de détente doit être direct et exclusivement réservé aux joueurs. Cette condition est obligatoire pour de tels événements et souhaitable pour tous les autres tournois de haut niveau.

- 4.2 Les spectateurs doivent être assis, à bonne distance de la zone de jeu où ils ne doivent pas pénétrer. Les spectateurs doivent pouvoir suivre toutes les parties sur des échiquiers de démonstration. Les spectateurs ont l'interdiction absolue de fumer.
- 4.3 La zone de jeu doit être clairement séparée du public, par des barrières ou un autre moyen. Elle doit être bien éclairée, avoir une bonne température, une ventilation silencieuse, etc. La lumière ne doit pas donner de reflets sur l'échiquier.

Dans les compétitions par équipes (Voir 7.2), chaque match doit être clairement délimité et séparé des autres (par des barrières ou quelque autre moyen adéquat). Les zones ainsi délimitées ne sont accessibles qu'aux arbitres et aux joueurs, remplaçants et officiels des équipes intéressées. Les officiels accrédités de la FIDE ont accès partout.

- 4.4 La concentration des joueurs ne devrait être troublée en aucune façon, ni par les murmures des spectateurs, ni par les bruits de l'extérieur.
- 4.5 Des locaux suffisamment grands et du matériel doivent être mis à disposition à proximité du local de jeu pour l'analyse après la fin des parties et pour la presse.

Un joueur n'a pas le droit d'analyser sa partie dans la salle de jeu, tant que des parties sont en cours.

- 4.6 Le matériel (tables, chaises, échiquiers, pièces, pendules) doit être de la meilleure qualité et être conforme aux normes de la FIDE, si elles existent. Les pièces doivent être en bois, avoir un poids convenable et être feutrées. Les pièces et les échiquiers en plastique bon marché sont à éviter.
- 4.7 Des rafraîchissements peuvent être offerts aux joueurs durant la partie.
- 4.8 On ne peut filmer ou photographier les joueurs que durant les trois premières minutes de chaque séance. Les prises de vue, vidéo ou télévision, sont bienvenues, mais le fonctionnement des caméras ne doit pas gêner les joueurs.
- 4.9 Il ne faut pas oublier que le jeu n'est pas terminé quand vient l'heure de l'ajournement. Le joueur qui réfléchit à son coup sous enveloppe doit jouir des mêmes conditions que pendant la séance.
- 4.10 Les organisateurs devraient veiller à donner le plus d'informations possibles sur le déroulement du tournoi et favoriser toute activité journalistique en rapport avec la manifestation. Un bulletin de tournoi doit être édité dans les meilleurs délais et distribué aux joueurs et aux journalistes. Un exemplaire complet de ce bulletin doit être envoyé au bureau de la FIDE dans les deux semaines qui suivent la clôture du tournoi.

**5. SOINS MÉDICAUX :**

Un médecin du tournoi doit être à la disposition des joueurs. Il faut être en mesure d'intervenir en cas d'urgence médicale.

6. DEVOIRS DES JOUEURS :

Les joueurs doivent observer les règles du jeu et se comporter durant le tournoi conformément aux principes des statuts de la FIDE, avoir une conduite sportive et courtoise. Tous les conflits doivent se régler à l'amiable dans l'esprit de la FIDE.

Une commission d'appel doit être désignée par les joueurs, au début du tournoi, pour intervenir en cas de conflit sérieux.

L'arbitre devrait être un arbitre international de la FIDE dont l'expérience soit reconnue.

7. DOMAINE D'APPLICATION :

7.1 Sont définis comme tournois de haut niveau, tous les tournois du cycle du Championnat du Monde individuel, ainsi que les tournois organisés par des privés lorsqu'ils atteignent la catégorie 10 ou plus.

7.2 En outre, les articles 3, 4.1, 4.11, 4.4, 4.5, 4.51, 4.8, 4.9, 4.10, 5 et 6 s'appliquent également aux tournois par équipes de haut niveau :

- 1) l'Olympiade
- 2) les championnats continentaux par équipes
- 3) le Championnat du Monde par équipes

Les dispositions des articles 4.2, 4.3, 4.31, 4.6 et 4.7 doivent être respectées dans :

- 1) l'Olympiade, au moins pour les 5 premiers matches du haut de tableau
- 2) les championnats continentaux par équipes, au moins pour les 4 premiers matches
- 3) le Championnat du Monde par équipe, pour tous les matches

7.3 En présentant son offre d'organiser un tournoi du cycle du championnat du Monde ou un championnat par équipes de la FIDE, l'organisateur accepte automatiquement de satisfaire à toutes les règles imposées.

8. DIVERS :

8.1 La Commission de la Publication, de l'Information et de la Statistique de Échecs (CHIPS) insiste sur la nécessité pour tous les joueurs de prendre soin de leur apparence personnelle. L'image du joueur d'échecs doit être celle d'une personne digne et vêtue convenablement, ceci non seulement par respect pour le jeu, mais également pour que les sponsors, potentiels ou autres, considèrent que leur dépense n'est pas inutile.

Par exemple, quelques fédérations ont interdit les pantoufles, les maillots sans manches et les maillots de corps dans leurs tournois.

Les joueurs aux cheveux gras et mal entretenus doivent recevoir un avertissement, ainsi que ceux portant de vieux jeans déchirés ou des vêtements en mauvais état en général.

8.2 CHIPS insiste sur la nécessité de publier les parties jouées dans les tournois, particulièrement celles des tournois de catégorie 12 et plus, les Interzонаux et les matchs des Candidats dans le cycle du Championnat du Monde.

La commission recommande fortement aux organisateurs d'utiliser le Fax comme moyen avantageux pour publier les parties. Il n'est pas nécessaire de posséder son propre Fax afin de jouir de ses avantages et de ses commodités. Les organisateurs doivent communiquer au secrétariat de la FIDE le numéro de leur Fax pour que tous les services de presse puissent les contacter. En transmettant l'information immédiatement, sur le temps du demandeur, cela ne coûtera rien du tout à l'organisateur.



6 : FIDE

Chapitre 6.10

Normalisation & Matériels de jeu

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage

6.10 Normalisation & matériels de jeu

Handbook C.02 - Normes concernant le matériel de jeu pour les compétitions de la FIDE

Préparé par la commission technique 2014 & 2015. Approuvé par l'assemblée générale 2014 et le Presidential Board de 2015.

1. GÉNÉRALITÉS :

L'équipement d'échecs offert par les organisateurs (hôtes) d'un championnat FIDE ou Continental, Olympiade et autres tournois enregistrés par la FIDE doit être conforme aux normes mentionnées ci-dessous, et doit être approuvé par l'organisateur en chef et par l'arbitre en chef.

- 1.1 Il est recommandé que les pièces d'échecs, échiquiers, pendules utilisés lors des événements de hauts niveaux mondiaux ou continentaux soient approuvés par les joueurs. Leur approbation doit être obtenue pour d'autres équipements : table, chaise etc.

Dans le cas d'un désaccord, le matériel utilisé doit être décidé par l'organisateur en chef ou l'arbitre en chef de l'événement, en tenant compte des normes pour sa taille et sa forme, comme mentionné ci-dessous.

- 1.2 Il est fortement recommandé que l'équipement d'échecs utilisé dans une compétition soit le même pour tous les échiquiers.

2. PIÈCES :

2.1. Matière

Les pièces doivent être faites de bois, de matière plastique ou d'une imitation de ces matières.

2.2. Hauteur, poids, proportions :

La taille des pièces doit être proportionnée dans leur poids et forme ; d'autres éléments comme la stabilité, des considérations esthétiques, etc., peuvent également être prises en compte. Le poids des pièces doit permettre un déplacement facile et une bonne stabilité.

Hauteur : du Roi : 9,5 cm. Dame: 8,5 cm, fou – 7cm, Cavalier – 6 cm, tour – 6,5 cm et pion – 5 cm.

Diamètre des pièces : 40 à 50 % de sa hauteur.

Ces dimensions peuvent différer jusqu'à 10% des recommandations ci-dessus mais l'ordre des tailles (Roi plus haut que la Dame, etc.) doit être conservé.

2.3. Forme, style de fabrication :

Sont recommandés pour les compétitions homologuées FIDE les pièces de style Staunton. La forme des pièces doit permettre de les distinguer clairement. En particulier, la couronne du Roi doit différer de celle de la Dame. Le haut du Fou peut avoir une entaille ou être d'une couleur particulière le distinguant du pion.

Exemple de pièces d'échecs



Pièces Staunton originales en bois

Jeu Staunton moderne, en bois



Jeu pour Championnat du Monde approuvé par la FIDE pour le tournoi des candidats de Londres

2.4. Couleur des pièces :

Les pièces foncées doivent être brunes ou noires, ou dans des nuances foncées de ces couleurs. Les pièces claires peuvent être blanches, crème ou en d'autres couleurs claires. La couleur naturelle du bois (noyer, érable, etc....) peut être utilisée. Les pièces ne doivent pas être brillantes et doivent être plaisantes à l'œil.

3. ÉCHIQUIER :

- 3.1. Pour les championnats du monde ou continentaux, des échiquiers en bois doivent être utilisés. Pour les autres tournois homologués FIDE, le bois, la matière plastique, le carton, la toile sont recommandés comme matière pour les échiquiers. Dans tous les cas ils doivent être rigides. Ils peuvent être aussi de pierre ou marbre avec couleurs claires et foncées appropriées, si l'organisateur en chef et l'arbitre en chef sont d'accord. Du bois naturel avec suffisamment de contraste comme du bouleau, de l'érable, du frêne d'Europe en opposition au noyer, au teck, au hêtre, etc... peut être aussi utilisé; les échiquiers doivent être neutres ou mats, jamais brillants.



Des combinaisons de couleurs comme brun, vert, marron clair et blanc, crème, ivoire, chamois peuvent aussi être utilisées pour les cases.

3.2. Taille des cases et de l'échiquier

Le côté d'une case doit mesurer 5 à 6 cm. Se référant à 2.2, la taille d'une case doit être au moins deux fois le diamètre de la base d'un pion. (cela signifie que quatre pions doivent pouvoir tenir dans une case).

L'échiquier peut être incorporé à une table confortable d'une hauteur suffisante. Si table et échiquier sont séparés, ce dernier doit être fixé de façon à ce qu'il ne bouge pas durant le jeu.

4. TABLES :

La taille d'une table doit avoir une longueur minimale de deux fois la longueur de l'échiquier et une largeur de 15 à 20 cm de plus que l'échiquier. Il est recommandé d'utiliser des tables avec une taille minimum de 120 x 80 cm pour le haut niveau dans les tournois FIDE. La hauteur d'une table et les chaises doivent être confortables pour les joueurs. Tout bruit lors du déplacement des chaises doit être évité.

5. PENDULES :

Pour les championnats FIDE du monde ou continentaux et les Olympiades, seules les pendules électroniques doivent être utilisées. Pour les événements enregistrés auprès de la FIDE, les organisateurs sont invités à utiliser également des pendules mécaniques.

Si des pendules mécaniques sont utilisées, elles doivent avoir un système indiquant avec précision le moment où la grande aiguille est à l'heure entière. Ce qu'on appelle le drapeau doit être fixé de telle façon que sa chute puisse être clairement vue, permettant aux joueurs et à l'arbitre de vérifier le temps.

Il ne doit pas y avoir de reflet qui empêche de voir le drapeau. Elle doit être aussi silencieuse que possible, pour que les joueurs ne soient pas gênés durant la partie.

5.1. Exigences pour les pendules électroniques

- (a) Les pendules doivent fonctionner en parfaite conformité avec les règles du jeu d'échecs de la FIDE.
- (b) L'affichage devrait montrer à tout moment le temps disponible pour achever le prochain coup d'un joueur.
- (c) Les écrans doivent être lisibles à une distance d'au moins 3 mètres.
- (d) d'au moins une distance de 10 mètres, un joueur doit avoir une indication clairement visible de quelle pendule tourne.
- (e) En cas de passage d'un contrôle en temps, un signe sur l'écran doit indiquer clairement le joueur qui a passé le premier le contrôle.
- (f) Pour les pendules à piles, une indication de batterie faible est nécessaire.
- (g) En cas d'indication de batterie faible, la pendule doit continuer à fonctionner sans faille pendant au moins 10 heures.
- (h) Une attention particulière devrait être accordée à l'annonce correcte du passage des contrôles de temps.
- (i) Dans le cas de cadences avec des cumuls de temps ou de démarrage après un délai fixé, l'horloge ne doit pas ajouter de temps supplémentaire si un joueur a passé le dernier contrôle horaire.
- (j) En cas de pénalité de temps à donner, il doit être possible que la correction soit exécutée par un arbitre dans les 60 secondes.
- (k) Il doit être impossible d'effacer ou de modifier les données d'affichage avec une simple manipulation.
- (l) Les pendules doivent être livrées avec une notice courte sur l'horloge. Les pendules électroniques utilisées pour les événements de la FIDE doivent être approuvées par la Commission Technique de la FIDE.
- (m) Les pendules électroniques utilisées pour les événements FIDE doivent être approuvées par la commission technique de la FIDE.

**5.2. Les pendules électroniques d'échecs suivantes sont approuvées par la FIDE**

- a) DGT XL (2017)
- b) DGT 2010 (2010)
- c) Silver Timer (2007)
- d) DichessXTA by Sistemco (2009)
- e) DGT 3000 (2014)

6. SALLE DE JEU :

Pour les tournois de haut niveau, un espace minimum de 9 mètres carrés par échiquier est nécessaire, les espaces pour les arbitres et les spectateurs non inclus. Pour les autres tournois, il devrait y avoir un espace minimum de 5 mètres carrés par échiquier. La distance entre les échiquiers et les spectateurs ne devrait pas être inférieure à un mètre, pour les tournois de haut niveau, 1,5 mètres.

7. LA COMMISSION TECHNIQUE DE LA FIDE

a la compétence pour décider si du matériel est convenable pour les compétitions de la FIDE. La Commission peut recommander l'utilisation d'autres types de pièces d'échecs que ceux mentionnés sous 2.3. Elle peut dresser une liste du matériel satisfaisant aux normes dont les spécimens seraient conservés au Secrétariat de la FIDE.

Si nécessaire, la FIDE déterminera les conditions générales pour d'autre matériel, comme les feuilles de partie, enveloppes d'ajournement, échiquiers de démonstration, etc....

8.CES RÈGLEMENTS

s'appliquent au matériel utilisé dans les compétitions de la FIDE. Les fabricants de matériel et les organisateurs sont tout à fait libres de faire ou utiliser du matériel différent pour toutes les autres compétitions. On encourage la fabrication de tous les jeux de valeur artistique, sans tenir compte des possibilités d'utilisation pratique.



6 : FIDE

Chapitre 6.11

Enregistrement & Octroi de licence FIDE

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



6.11 Enregistrement & Octroi de licence FIDE

Handbook FIDE – B.03 - Approuvé par PB4 / 2014. Effectif à compter du 1^{er} Juillet 2015

1. INSCRIPTION

- 1.1. L'inscription est la procédure de saisie des données personnelles d'un joueur dans la base de données des joueurs FIDE.
- 1.2. Un joueur inscrit à la FIDE acquiert un certain Numéro d'Identification FIDE (FIN).
- 1.3. Le FIN est un numéro unique pour chaque joueur. Il n'est pas possible que deux joueurs aient le même FIN et aucun joueur n'est autorisé à avoir deux numéros d'identification différents. Le FIN reste le même pendant toute la carrière d'un joueur d'échecs devant l'échiquier et pour le jeu en ligne.
- 1.4. Les Fédérations nationales d'échecs sont priées de signaler les joueurs qui utilisent deux numéros d'identification différents jusqu'au 31 Décembre 2015. Toutes les parties jouées avec les deux FINs seront recalculées et les classements des joueurs seront restaurés. Après le 1^{er} Janvier 2016, tous les joueurs trouvés avec deux numéros d'identification différents seront pénalisés par une taxe de 20 euros et toutes les parties jouées avec le FIN le plus récent ne seront pas comptabilisées pour le joueur fautif. Ces sanctions peuvent être annulées si une explication adéquate est donnée pour le deuxième FIN.
- 1.5. Chaque joueur représente une Fédération nationale d'échecs (FCN), qui est membre de la FIDE.
- 1.6. Représenter une Fédération est obligatoire. Cependant, il y a une catégorie spéciale appelée «joueurs sous le drapeau FIDE» (le symbole de la Fédération est FID) pour couvrir les joueurs qui sont, pour une raison quelconque, sans Fédération, afin d'assurer que ces joueurs puissent jouer aux échecs dans des tournois FIDE.
- 1.7. Un joueur peut être enregistré sous une fédération s'il ou elle a la citoyenneté, est naturalisé(e) ou réside dans le pays de cette fédération.
- 1.8. Un joueur peut être inscrit et représenter seulement une Fédération à un moment donné.
- 1.9. Un joueur qui a la double nationalité doit être inscrit et représenter seulement une Fédération à un moment donné.
- 1.10. La Base de données des Joueurs de la FIDE stocke les données suivantes pour chaque joueur : prénom, nom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, la nationalité, la Fédération qu'ils représentent, la photo d'un joueur et une adresse de courriel valide à des fins de contact.
- 1.11. Le Site web de la FIDE et la zone de jeu en ligne de la FIDE (FOA) affichent seulement nom, prénom, sexe, année de naissance, la Fédération et, le cas échéant, la photo du joueur.
- 1.12. Toutes les Fédérations Nationales (NCF) sont tenues d'enregistrer leurs joueurs FIDE. Les Règlements sur l'enregistrement, les Transferts et l'éligibilité FIDE s'appliquent. Tous les joueurs qui ont déjà un numéro d'identification avant le 1^{er} Janvier FIDE 2015 sont considérés enregistrés.
- 1.13. L'inscription peut être faite de 4 manières différentes :
 - 1.13.1. les Responsables nationaux du classement FIDE (NRO) peuvent inscrire de nouveaux joueurs associés à leur propre fédération nationale et des joueurs «sous le drapeau FIDE».
 - 1.13.2. L'administrateur du classement FIDE peut enregistrer de nouveaux joueurs dans des circonstances spéciales seulement, dans les événements de la FIDE. Dans ce cas, l'arbitre en chef et l'organisateur sont chargés de fournir les données correctes des joueurs. Les événements FIDE sont toutes les compétitions sous l'égide de :
 - a. la Commission du Championnat du monde & Olympiades ou la Commission des Événement,
 - b. compétitions continentales qui fournissent des qualifiés à l'une des compétitions susmentionnées,



- c. les événements énumérés et décrits en détail dans différentes parties du Manuel de la FIDE.
 - d. 1.13.3. Les nouveaux joueurs peuvent s'inscrire eux-mêmes sur la zone de jeu en ligne de la FIDE (FOA). Ces joueurs ne sont pas associés à une Fédération nationale, mais ils sont affectés au drapeau de la FIDE (FID) jusqu'à ce qu'ils deviennent membres d'une fédération nationale.
- 1.13.4. Quand un enfant s'inscrit à psm.fide.com il se verra attribuer un ID FIDE. Si cette personne a déjà un FIN avant l'enregistrement, son FIN sera conservé et un nouveau ne sera pas donné. Après la mise à niveau vers Premium sur psm.fide.com, un enfant obtient un classement CiS (CiS rating).
- 1,14. Toutes les données des joueurs sont obligatoires pour l'inscription en ligne à la FOA. Pour les joueurs enregistrés par les agents du classement national ou l'administrateur FIDE, prénom, nom, sexe, date de naissance, adresse e-mail et de la Fédération sont obligatoires pour une inscription réussie. Les joueurs sans un courriel ne sont pas obligés de fournir un courriel, mais le courriel est nécessaire pour le joueur afin d'accéder aux données statistiques du site de la FIDE.
- 1,15. Un nouvel enregistrement réussi renvoie le FIN du joueur.
- 1,16. le FIN d'un joueur nouvellement inscrit sera envoyé par courriel, ainsi que le mot de passe pour le site web de la FIDE des données statistiques.
- 1,17. les Fédérations Nationales (NCF) sont informées des nouveaux joueurs inscrits par l'administrateur FIDE et la FOA, selon la Fédération désignée par les joueurs.
- 1,18. Les joueurs déjà inscrits peuvent avoir des données manquantes. La FIDE encourage les joueurs eux-mêmes, les Responsables Nationaux du classement FIDE (NRO) à remplir ces données dans la mesure du possible en communiquant avec l'Administrateur FIDE.
- 1,19. Un tournoi ne sera pas classé s'il y a des joueurs sans FIN valide. Les Responsables Nationaux du classement FIDE (NRO) doivent s'assurer que tous les joueurs ont un FIN valide avant l'envoi du rapport de tournoi FIDE.

2. LICENCES « DEVANT L'ÉCHIQUIER » (OTB)

- 2.1. Tous les joueurs inscrits représentant une fédération nationale qui est membre de la FIDE sont autorisés à jouer devant l'échiquier.
- 2.2. Le 31 Décembre de chaque année, le trésorier dresse la liste sur le site de la FIDE des pays qui sont réputés pour avoir plus de six mois d'arriérés. Jusqu'au paiement de ces arriérés, les joueurs de ces fédérations ne sont pas répertoriés sur le site Web de la FIDE et ne peuvent pas participer à tous les événements de la FIDE (comme décrit dans 1.13.2 du présent règlement). Les joueurs représentant ces fédérations sont autorisées à participer à n'importe quel autre tournoi FIDE.
- 2.3. Les Fédérations (NCF) ont le droit de déclarer qu'un joueur ne les représente plus. Un joueur peut être retiré de la liste par la FIDE sur décision du Comité directeur de la Fédération nationale, par un courrier au Secrétariat de la FIDE, en expliquant clairement les raisons de leur décision. Le Bureau Présidentiel de la FIDE doit décider si les raisons sont suffisantes et confirmer la radiation du joueur.
- 2.4. Chaque fois qu'une Fédération (NCF) retire du classement, puis reclasse un joueur, le FCN doit payer une taxe de 25 € à la FIDE.
- 2.5. Les joueurs n'ayant pas de Fédération sont automatiquement considérés comme des joueurs « sous drapeau FIDE » et leurs cartes de profil du site Web indiquent FID pour leur Fédération.
- 2.6. Les joueurs inscrits comme FID sont provisoirement autorisé à jouer au cours des tournois FIDE devant l'échiquier (OTB) après avoir payé les «frais de licence FIDE » de 60 euros. Les joueurs « sous drapeau FIDE » sont encouragés à se rattacher à une fédération nationale plutôt qu'à continuer à jouer comme FID.
- 2.7. La licence provisoire sous pavillon FIDE expire le 30 Juin de l'année suivante.



- 2.8. Avant le 1er Juillet, la licence doit être renouvelée avec un paiement de 60 euros à la FIDE, sans autre notification de la FIDE, faute de quoi la licence est annulée.
- 2.9. Les joueurs « sous drapeau FIDE » avec une licence provisoire valable sont considérés comme des «licenciés» sur leurs cartes de profil du site Web de la FIDE.
- 2.10. Les joueurs « sous drapeau FIDE » ne sont pas autorisés à participer à des événements de la FIDE et continentaux.
- 2.11. Les joueurs « sous drapeau FIDE » peuvent participer à n'importe quel autre tournoi FIDE à condition qu'ils soient «licenciés».
- 2.12. Un joueur qui s'inscrit pour participer à toute compétition classée FIDE est tenu de fournir son FIN. Si le joueur n'a pas de FIN, l'Organisateur doit alors suivre l'une des options ci-dessous :
 - 2.12.1. Demander à la Fédération (NCF) de l'Organisateur d'enregistrer le joueur et fournir un FIN sous le drapeau de la FCN. Le FIN doit être fourni avant la soumission du tournoi pour le classement. La FIDE informera le joueur de son FIN par e-mail.
 - 2.12.2. Si le joueur sans FIN souhaite devenir membre d'une Fédération autre que la NCF de l'Organisateur, le joueur ne peut être autorisé à jouer qu'après :
 - a) l'enregistrement avec la NCF en question, ou,
 - b) l'acquisition d'une licence provisoire comme joueur « sous drapeau FIDE »
- 2.13. Les « frais de licence FIDE » doivent être versés directement à la FIDE ou par l'organisateur du tournoi. Dans tous les cas, le Secrétariat FIDE doit être informé immédiatement afin de percevoir les frais. Dès la confirmation de paiement, le joueur « sous drapeau FIDE » est considéré comme licencié.

3. LICENCES À LA FOA

- 3.1. Un joueur inscrit est considéré comme un membre à part entière de la FOA en payant la cotisation annuelle ou en revendiquant une offre d'abonnement gratuit.
- 3.2. Le profil FOA du joueur montre clairement la date à laquelle la pleine adhésion d'un joueur expire.
- 3.3. Seuls les membres à part entière de la FOA sont autorisés à jouer dans les parties classées de la FOA.
- 3.4. Les joueurs dont l'adhésion a expiré sont considérés comme des membres invités.
- 3.5. Les membres invités ont un accès limité aux services et sont autorisés seulement à jouer des parties ne comptant pas pour le classement.
- 3.6. Si un joueur renouvelle son abonnement avec un retard de plus de 30 jours à partir de la date d'expiration, une pénalité de 10 euros est ajoutée à la cotisation annuelle.
- 3.7. La licence FOA n'est pas pertinente pour la Fédération des joueurs.
- 3.8. La licence FOA d'un joueur peut être suspendue au cas où le joueur est pris par le système anti-triche FOA.
- 3.9. Les joueurs punis par la commission d'éthique de la FIDE ne sont pas autorisés à jouer aux échecs en ligne sur la FOA.

<https://www.fide.com/fide/handbook.html?id=180&view=article>



7 : HANDICAP

- 7.1 Fiche Accueil Déficient Moteur
- 7.2 Fiche Accueil Déficient Visuel
- 7.3 Fiche Accueil Déficient Auditif
- 7.4 Fiche Accueil Déficient Intellectuel

Fiches réalisées par Stéphane Chéron, validées par la Direction Nationale du Handicap de la FFE

Le Livre de L'Arbitre

**NOTE PRÉLIMINAIRE**

Afin d'approfondir vos connaissances sur l'accueil des joueurs en situation de handicap, la Direction Nationale de l'Arbitrage vous conseille la lecture des textes réglementaires suivants :

- **Règlement fédéral H.01** : Conduite à tenir quant aux joueurs handicapés
http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2015/H01-Conduite_pour_joueurs_handicapes.pdf
- **Règlement fédéral H.02** : Texte d'application – joueurs à mobilité réduite
http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2015/H02-Joueurs_a_mobilite_reduite.pdf
- Texte de la FIDE – **Handbook D.04.12** : Directives pour la gestion des joueurs d'échecs en situation de handicap

Texte original :

<http://www.fide.com/fide/handbook.html?id=25&view=category>

Traduction :

<https://handi.ffechecs.fr/Exigences-pour-les-manifestation.html>

Site de la Direction Nationale du Handicap :

<https://handi.ffechecs.fr/>

Direction Nationale de l'Arbitrage

7.1 FICHE ACCUEIL DÉFICIENT MOTEUR

A l'inscription 1 Vérification de la difficulté du joueur à besoin particulier - Par l'écoute de la demande du joueur - Par la prise en compte de la difficulté que cela apporte à l'organisateur - S'imposer en médiateur pour permettre la participation dans les meilleures conditions pour le joueur		Pendant le tournoi - Assurer les conditions de jeu nécessaire au joueur - Rassurer et expliquer les adaptations au joueur adverse en précisant le bien fondé si nécessaire - vérifier que les règles de la FIDE sont bien respectées malgré les différentes adaptations - Permettre au joueur d'être acteur de son tournoi (ne pas tant que faire ce peut l'isoler des autres joueurs ex : la table fixe n'est pas forcément celle qui est la plus près de la sortie ou des toilettes.)		
POINTS	Accessibilité	Aides Matérielles	Aides Humaines	
	- Vérifier l'accessibilité aux locaux - Vérifier l'accessibilité à la salle - Vérifier l'accessibilité aux sanitaires - Vérifier l'accessibilité à la table de jeux - Vérifier l'accessibilité aux pièces (toutes les pièces et à la pendule.	- Saisies adaptées et efficaces. - Vérifier les modes de prises de notes et leur conformité (sinon aider à la mise en place d'une prise de note adaptée - Vérifier la possibilité de manipulation des pièces.	- Aide éventuelle pour la prise de note - Aide éventuelle pour le déplacement des pièces - Personne choisie par l'arbitre pour le déplacement des pièces pour qu'il n'y ait pas de doute sur la demande du joueur lors des déplacements de pièces - Aide éventuelle pour l'utilisation et la lecture de la pendule	

7.2 FICHE ACCUEIL DÉFICIENT VISUEL

<u>A l'inscription</u> Vérification de la difficulté du joueur à besoin particulier : 1. Par l'écoute de la demande du joueur 2. Par la prise en compte de la difficulté que cela apporte à l'organisateur 3. En s'imposant en médiateur pour permettre la participation du joueur dans les meilleures conditions.		<u>Pendant le tournoi</u> 1. Assurer les conditions de jeu nécessaires au joueur 2. Rassurer et expliquer les adaptations au joueur adverse en en précisant le bien-fondé si nécessaire 3. Vérifier que les règles de la FIDE sont bien respectées malgré les différentes adaptations 4. Permettre au joueur d'être acteur de son tournoi (ne pas, tant que faire se peut, l'isoler des autres joueurs ex : la table fixe n'est pas forcément celle qui est la plus proche de la sortie ou des toilettes.)		
POINTS	Accessibilité	Aides Matérielles	Aides Humaines	
	1 Vérifier l'accessibilité aux locaux 1 Vérifier l'accessibilité à la salle 2 Vérifier l'accessibilité aux sanitaires 3 Vérifier l'accessibilité et la taille adaptée à la table de jeu 4 Vérifier l'accessibilité aux pièces (toutes les pièces et la pendule)	1 Saisies adaptées et efficaces. 1 Vérifier les modes de prises de notes et leur conformité (sinon aider à la mise en place d'une prise de note adaptée) 2 Vérifier la possibilité de manipulation des pièces sur un échiquier annexe adapté. 3 Vérifier la conformité de la pendule adaptée.	1. Aide pour l'accès à sa table de jeu. 2. Aide éventuelle pour la prise de note 3. Aide éventuelle pour le déplacement des pièces 4. Personne choisie par l'arbitre pour le déplacement des pièces pour qu'il n'y ait pas de doute sur la demande du joueur lors des déplacements de pièces 5. Aide éventuelle pour l'utilisation et la lecture de la pendule	

7.3 FICHE ACCUEIL DÉFICIENT AUDITIF

A l'inscription Vérification de la difficulté du joueur à besoin particulier * Par l'écoute de la demande du joueur et l'adaptation de la réponse (écrite ou signée si cela est nécessaire.) * Par la prise en compte de la difficulté que cela apporte à l'organisateur * S'imposer en médiateur pour permettre la participation du joueur dans les meilleures conditions.		Pendant le tournoi 1. Assurer les conditions de jeu nécessaire au joueur 2. Rassurer et expliquer les adaptations au joueur adverse en en précisant le bien-fondé si nécessaire 3. Vérifier que les règles de la FIDE sont bien respectées malgré les différentes adaptations 4. Permettre au, joueur d'être acteur de son tournoi (ne pas, tant que faire se peut, l'isoler des autres joueurs ex : la table fixe n'est pas forcément celle qui est la plus proche de la sortie ou des toilettes.)		
POINTS	Accessibilité	Aides Matérielles	Aides Humaines	
	1 Vérifier l'accessibilité aux informations. 1 Vérifier l'accessibilité à la salle 2 Vérifier l'accessibilité aux sanitaires 3 Vérifier l'accessibilité et la taille adaptée à la table de jeu 4 Vérifier l'accessibilité aux pièces (toutes les pièces et la pendule)	1. Saisies adaptées et efficaces. 2. Vérifier les modes de prises de notes et leur conformité (sinon aider à la mise en place d'une prise de note adaptée) 3. Vérifier la possibilité de prévenir lors des coups effectués par l'adversaire (par une lumière sur la pendule par exemple.) 4. Vérifier la conformité de la pendule adaptée.	1. Aide pour l'accès à sa table de jeu. (information sur la ronde et sur le numéro de table donnée par écrit.) 2. Personne choisie par l'arbitre pour les propositions de nules ou pour toutes communications avec l'adversaire pour éviter les incompréhensions. 3. Aide éventuelle pour l'utilisation et la lecture de la pendule	

7.4 FICHE ACCUEIL DÉFICIENT INTELLECTUEL

A l'inscription Vérification de la difficulté du joueur à besoin particulier 1. Par l'écoute de la demande du joueur et l'adaptation de la réponse. 2. Par la prise en compte de la difficulté que cela apporte à l'organisateur 3. S'imposer en médiateur pour permettre la participation dans les meilleures conditions pour le joueur et l'organisateur.		Pendant le tournoi 1. Assurer les conditions de jeu nécessaires au joueur 2. Rassurer et expliquer les adaptations au joueur adverse en précisant leur bien-fondé si nécessaire 3. Vérifier que les règles de la FIDE sont bien respectées malgré les différentes adaptations 4. Permettre au joueur d'être acteur de son tournoi (ne pas, tant que faire se peut, l'isoler des autres joueurs ex : la table fixe n'est pas forcément celle qui est la plus près de la sortie ou des toilettes.)		
POINTS	Accessibilité	Aides Matérielles	Aides Humaines	
	• Vérifier l'accessibilité aux informations et leur compréhension. • Vérifier l'accessibilité aux sanitaires • Vérifier le degré de stress que pourraient engendrer les lieux pour le joueur. • Prendre en compte la fatigabilité éventuelle du joueur et ses conséquences.	• Saisies adaptées et efficaces(si nécessaire) • Vérifier les modes de prises de notes et leur conformité (sinon aider à la mise en place d'une prise de note adaptée) • Questionner l'adaptation en fonction de la problématique du joueur (table isolée, bruit restreint ou non.....) • Vérifier la capacité de lecture du temps (pendule).	• Aide pour l'accès à sa table de jeu. (information sur la ronde et sur le numéro de table données par écrit.) • Personne choisie par l'arbitre pour prévenir des difficultés éventuelles (l'arbitre restant l'interlocuteur privilégié). • Aide éventuelle pour l'utilisation et la lecture de la pendule. • Aide éventuelle pour la compréhension des demandes et la réponse adaptée aux adversaires.	



8 : Informations

Chapitre **8.1**

Direction Nationale de l'Arbitrage

Le Livre de L'Arbitre

Direction Nationale de l'Arbitrage



8.1 Direction Nationale de l'Arbitrage

Au 21/09/2017

Directeur National de l'Arbitrage

FREYD Laurent	laurent.freyd@echecs.asso.fr	8 ter rue Belmont 01100 OYONNAX
---------------	------------------------------	------------------------------------

Directeurs

DERVIEUX Dominique	Formation Directeur National Adjoint	diregdna@gmail.com	
FANCELLI Luc	Règlements	lfpic60e@aol.com	
DELMOTTE Eric	Traductions	eric@e-delmotte.com	
LAPEYRE Pierre	Titres, Tournois et Sanctions	pierrelapeyre1@yahoo.fr	5 allée Jorge Semprun appt 23 33600 PESSAC
HENNEQUIN Chantal	Examens	soshin64@gmail.com	
RIVET Gilles	Publications	gillesrivet@gmail.com	

Conseillers Techniques

GIUA Stéphanie		stephgiua@gmail.com	

DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

SUPERVISEURS

<http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=SRA>

FORMATEURS

<http://www.echecs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>